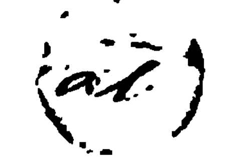






ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

Procès-verbaux + mémoires

ANNÉES 1876 ET 1877

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87

1878

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 13 janvier 1876.

Etaient présents : MM. le chanoine Suchet, *président*, Carrau, Druhen, Ducat, Labrune, Laurens, Lebon, Sauzay et Vuillerет.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 1875 est lu et adopté.

Après le dépouillement de la correspondance, la Compagnie s'asocie aux remerciements que M. le secrétaire a adressés en son nom à M. Doniol, pour l'envoi qu'il a bien voulu lui faire de titres et papiers concernant la famille de Damoiseau, dont deux membres ont jadis fait partie de l'Académie.

M. le trésorier présente ses comptes de l'exercice 1875 qui doivent, suivant l'usage, être verifiés par une commission; MM. Laurens et Druhen sont élus membres de cette commission.

Vu l'exiguïté des ressources de l'Académie pour 1876, la cotisa-sation reste maintenue comme en 1875 au chiffre de 20 fr.

M. le président donne ensuite lecture d'une notice sur l'Entrevue de Charles-Quint et de François Ier à Aigues-Mortes en 1538. Cette intéressante page d'histoire générale, qui se rattache à l'histoire de Franche-Comté par plusieurs traits et détails, est retenue pour la prochaine séance publique.

La séance est levée.

Le Président,
J.-M. Suchet.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuillerет.

Séance du 25 janvier 1876.

Etaient présents : MM. le chanoine SUCHET, *président*, vicomte CHIFLET, Ed. CLERC, DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, LABRUNE, LEBON, de SAINTE-AGATHE, SANDERET, SAUZAY, TRIPARD et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

M le secrétaire rapporte que conformément au désir exprimé par l'Académie, il a écrit à M. le commandant Mignot, un de ses membres, afin de lui demander une pièce de vers pour la séance publique prochaine; M. Mignot s'est excusé, *se voyant, à son grand regret, dans l'impossibilité de faire pour cette époque un ouvrage digne de la Compagnie.*

On dépose sur le bureau un exemplaire de l'*Histoire de Jussey* (1 volume in-8°, Besançon, Jacquin, 1876), offert par les auteurs MM. Coudriet et Châtelet, lauréats de l'Académie. Des remerciments leur seront adressés.

M. le vicomte Chiflet donne lecture d'une étude de M. l'abbé Morey ayant pour titre : *Une colonie agricole au XII*e *siècle.* Ce morceau sera inscrit sur le programme de la séance publique du 27; du consentement de l'auteur, quelques coupures devront ramener cet intéressant morceau aux dimensions d'une lecture.

M. le secrétaire perpétuel présente un rapport au nom de la commission des élections. Quatre places d'*académiciens titulaires* sont actuellement vacantes.

M. Gérard, nommé professeur à la Faculté de Clermont, a quitté Besançon depuis le mois de mai 1875.

La mort a frappé, le 26 octobre 1875, M. le conseiller Jeannez, un des collaborateurs les plus actifs et dévoués de la collection des Mémoires et Documents Inédits.

M. le capitaine Mignot, élevé à un grade supérieur, a été appelé dans une nouvelle garnison.

Enfin, Mgr Besson sacré récemment évêque de Nimes, a laissé vacant un quatrième fauteuil.

La commission croit devoir présenter de suite et dans l'ordre suivant des candidats pour combler tous ces vides :

Fauteuil de M. Gérard, en 1er ordre, M. Tivier, professeur à la Faculté des lettres.

En 2e ordre, M. le général Gresset,

Fauteuil de M. Jeannez, en 1er ordre, M. Huart, substitut de M. le procureur général.

En 2e ordre, M. l'abbé Faivre, aumônier de l'hospice de Bellevaux.

Fauteuil de M. Mignot, en 1er ordre, M. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres.

En 2e ordre, M. le docteur Meynier.

Fauteuil de Mgr. Besson, en 1er ordre, M. Louis Mercier, poète, lauréat de l'Académie.

En 2e ordre, M. Saint-Ginest, architecte du département.

Dans l'ordre des *associés correspondants* nés dans la province, une seule place est devenue vacante par le décès de M. Désiré Monnier (26 octobre 1875).

La commision propose pour le remplacer :

En 1er ordre, M. Perraud, professeur au lycée de Lons-le-Saunier.

En 2e ordre, M. Charles Baille, juge de paix à Poligny.

M. le rapporteur fait ressortir successivement les titres et le mérite de chacun des candidats proposés, et les motifs qui ont déterminé la commission à fixer le rang qu'ils occupent dans les présentations; la Compagnie adopte ce tableau de candidature qui restera affiché dans la salle des séances jusqu'au jour de l'élection.

M. Ducat, donne ensuite lecture d'une étude ayant pour sujet : *La vie et les œuvres de l'architecte Paris.* Ce discours est réservé pour la séance publique du 27 janvier, dont le programme est ainsi fixé :

1° *Entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes*, en 1538, par M. le chanoine Suchet, président annuel;

2° *Une colonie agricole au XIIe siècle*, par M. l'abbé Morey, membre correspondant, (lu par M. le vicomte Chiflet);

3° L'*Architecte Paris*, par M. Ducat;

4° *On demande des poètes*, pièce de vers par M. Sauzay.

M. Marnotte, doyen de la compagnie, sera prié de veiller à l'organisation et à l'appropriation de la salle destinée à la séance publique. MM. Ordinaire et Jules Gauthier sont chargés de recevoir les personnes invitées.

La séance est levée.

Le Président,
J.-M. Suchet.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuillebet.

Séance publique du 27 janvier 1876.

Etaient présents : M. le chanoine Suchet, *président*, Mgr Pau-

linier, archevêque de Besançon, M. Loiseau, premier président, MM. Blanc, Carrau, Champin, Chiflet, Ed. Clerc, Druhen, Ducat, Labrune, Laurens, Lebon, de Loray, Ordinaire, Reboul, Sanderet, Sauzay, Tripard et Vuilleret.

La séance, ouverte au milieu d'un nombreux auditoire, se termine au milieu des applaudissements; après épuisement de l'ordre du jour, la Compagnie se retire dans ses bureaux pour procéder aux élections. Le scrutin secret ouvert séparément sur chacune des présentations donne les résultats suivants :

Dans l'ordre des *associés résidants :*

M. Tivier est élu à l'unanimité; MM. Huart, Pingaud et Mercier sont élus à la majorité des suffrages.

M. Philippe Perraud est élu dans l'ordre des associés nés dans la province.

Mgr Besson, MM. Gérard et Mignot sont reconnus membres honoraires de la Compagnie.

La séance est levée.

Le Président, J.-M. Suchet. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du 9 mars 1876.

Etaient présents : MM. le chanoine Suchet, *président,* Ed. Clerc, Ducat, Jules Gauthier, Labrune, Lebon, Marquiset, Pingaud, de Sainte-Agathe, Sauzay, Tivier et Vuillebet.

Les procès-verbaux des séances des 25 et 27 janvier sont lus et adoptés.

M. le secrétaire donne lecture du rapport de la commission chargée de vérifier les comptes de l'année 1875. Les conclusions de ce rapport sont adoptées; les comptes de l'exercice 1875 sont reconnus exacts et réguliers, et le reliquat restant en caisse au 1er janvier 1876 reste fixé à la somme de 3,379 fr. 15 c.

M. le vice-président fait remarquer que ce chiffre ne représente pas la situation réelle, et que la Compagnie serait dans une grande erreur si elle croyait pouvoir disposer de cette somme entière; les restes à payer sur les précédents exercices en absorberont une notable partie. Il est absolument indispensable à l'avenir de spécialiser chaque exercice et de préparer un budget

régulier ; il propose en conséquence qu'une commission soit chargée de ce soin. L'Académie s'associe à cette manière de voir et charge MM. Bretillot, Marquiset, Laurens, Druhen et de Sainte-Agathe, de lui présenter un budget.

A la suite de ce vote, un membre fait remarquer que cette utile innovation devrait être suivie d'autres réformes.

Les dispositions réglementaires qui régissent la Compagnie ont dû subir depuis 1752 plusieurs modifications nécessitées par les circonstances ou justifiées par la pratique. Ces modifications, consignées dans les registres des délibérations, y restent isolées, perdues, et on ne s'y conforme guère que par tradition ; aujourd'hui qu'il semble nécessaire d'en introduire de nouvelles, il serait indispensable avant tout de rechercher avec soin les règlements antérieurs, de les coordonner, de les compléter au besoin par les innovations jugées nécessaires, en un mot, de former un ensemble des dispositions éparses du règlement intérieur.

Adoptant cette manière de voir, l'Académie charge son bureau de lui présenter à la prochaine séance un projet de refonte de son règlement.

M. le président dépose sur le bureau un exemplaire de deux lettres pastorales de Mgr Besson, évêque de Nîmes. Des remerciments lui seront adressés en retour.

M. le docteur Labrune donne lecture d'un écrit humoristique ayant pour titre : *Consultation médicale pour l'Académie de Besançon.* Cet ouvrage, écouté avec intérêt, est réservé pour les archives.

Un membre propose que la seconde séance publique de l'année ait lieu désormais au mois de juillet, et non plus au mois d'août ; la date actuelle, en effet, des approches du 25 août coïncide malheureusement avec les sessions des conseils généraux, les vacances des écoles, des facultés, de la magistrature, ce qui prive l'Académie d'une partie de ses membres et d'une partie de ses auditeurs. Cette proposition est accueillie, et l'Académie décide qu'elle tiendra dorénavant dans le cours de la deuxième quinzaine de juillet sa seconde séance publique annuelle.

La séance est levée.

Le Président,
J.-M. Suchet.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance du 6 avril 1876.

Etaient présents : M. le chanoine Suchet, *président*, MM. Bretillot, Castan, Chiflet, Clerc, Druhen, Gauthier, Huart, Labrune, Laurens, Lebon, De Loray, Marquiset, Mercier, Ordinaire, Pingaud, Sauzay, Tripard et Vuilleret.

M. de Sainte-Agathe s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

Après le dépouillement de la correspondance, M. Bretillot lit, au nom de la commission des finances, un rapport sur le projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1876. Il constate d'abord qu'après apurement des comptes de l'exercice 1875,

il reste en caisse la somme de	3.379 f. 15
ensuite, que le chiffre des rentes sur l'Etat, le produit des cotisations et l'allocation départementale ne donneront, en 1876, que	3.825 »
La Compagnie n'a par conséquent à son actif qu'un chiffre total de..................................	7.204 15
M. le rapporteur fait remarquer ensuite qu'il reste à payer une somme de 1,200 fr. environ sur la publication du 7e volume des *Documents inédits*, 100 fr. sur la souscription au monument de Mgr le cardinal Mathieu; qu'il faudra pourvoir au service de la pension Suard, ce qui représente 1,800 fr., à l'impression du recueil des séances, soit 1,000 fr., aux divers frais ordinaires, 400 fr., tout en réservant une somme de 1,400 fr. destinée aux prix proposés pour le mois de juillet. Ces sommes réunies forment un total de................	5.900 00
qui, déduit du chiffre des recettes, ne laissera plus en fin de compte qu'un excédant de....................	1.304 15
Il fait observer, en dernier lieu et comme renseignements utiles pour l'avenir, que les ressources annuelles de la Compagnie ne s'élèvent régulièrement qu'à	3.825 »
les dépenses obligées montant à....................	2.300 00
Il en résulte que la Compagnie ne peut disposer annuellement pour ses publications et dépenses extraordinaires que d'une somme de....................	1.525 »

La Compagnie remercie M. le rapporteur et adopte en entier ses conclusions et le projet de budget de 1876.

M. Marquiset, vice-président, propose au nom du bureau une codification nouvelle des règlements; la discussion s'établit sur chacun des articles de ce projet. Les amendements et le détail en sont renvoyés à la prochaine séance, afin qu'un seul procès-verbal reproduise l'ensemble de la discussion et des dispositions adoptées.

La séance est levée.

Le Président, J.-M. SUCHET. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just VUILLERET.

Séance du 1er juin 1876.

Etaient présents : MM. Léon MARQUISET, *vice-président*, BERGIER, CARRAU, CASTAN, DUCAT, GAUTHIER, LABRUNE, LAURENS, LEBON, SANDERET, TRIPARD et VUILLERET.

Le procès verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté.

Lecture est donnée de la correspondance. Des remercîments spéciaux seront adressés à MM. de Beaurepaire et de Gerando pour leurs œuvres qu'ils ont bien voulu adresser à l'Académie.

Lecture est donnée d'une pièce de vers de M. Louis Mercier ayant pour titre : *Mes remercîments à l'Académie.* Cette pièce sera déposée dans les archives et réservée pour une prochaine séance publique.

Le projet de règlement de l'Académie est lu et soutenu, au nom de la commission instituée à cet effet, par M. Marquiset, vice-président; chacun de ses chapitres et articles est successivement discuté et voté avec ou sans amendements (1).

La séance est levée.

Le Vice-Président, MARQUISET. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just VUILLERET.

(1) Vu son étendue et l'impossibilité de l'analyser, ce règlement dont l'Académie, dans des séances ultérieures, n'a pas considéré la rédaction comme définitive, ne sera pas reproduit dans ce résumé des procès-verbaux. Il est d'ailleurs transcrit *in extenso* dans le registre original des délibérations de l'Académie.

Séance du 15 juin 1876.

Etaient présents : MM. le chanoine Suchet, *président*, Bergier, Castan. Jules Gauthier, Huart, Labrune, Marquiset, Mercier, Pingaud, De Sainte-Agathe, Tivier, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 1er juin est lu et adopté.

M. le secrétaire donne aussi lecture entière des procès-verbaux des 6 avril et 1er juin en ce qui concerne le nouveau règlement. Ces procès-verbaux sont adoptés.

M. le président explique qu'aucun mémoire n'ayant été présenté cette année au concours d'économie politique et commerciale, il entre sans doute dans les vues de la Compagnie de proroger ce concours à l'année prochaine, en maintenant le sujet précédemment proposé, mais qu'en outre il faut dès maintenant pourvoir à un sujet de concours pour l'année 1878, afin de laisser aux concurrents tout le temps nécessaire à une œuvre sérieuse. Entrant dans ces vues, l'Académie maintient pour 1877 le concours d'économie politique dont le prix devait être distribué en 1876. Les concurrents devront faire parvenir leur travail au secrétariat avant le 1er juin 1877, et le prix sera distribué, s'il y a lieu, à la séance publique de juillet suivant.

MM. Bretillot, Laurens et Vernis sont priés de présenter des sujets pour le nouveau concours d'économie politique indiqué pour l'année 1878.

Sur l'interpellation d'un de ses membres, la Compagnie décide que sans qu'il y ait lieu à autorisation ministérielle, le nouveau règlement qui ne touche pas à la constitution légale de la Compagnie et ne contient guère que des dispositions destinées à activer ses travaux, sera mis dès ce jour à exécution.

La séance publique est fixée au lundi 31 juillet. M. le secrétaire est chargé d'en assurer les préparatifs.

M. le président dépose sur le bureau une brochure de Mgr Besson, l'*Oraison funèbre de Jean Reboul*. Un remerciment de ce bon souvenir sera adressé à l'auteur, au nom de la Compagnie.

La séance est levée.

Le Président, J.-M. Suchet.

Le Secrétaire perpétuel, Just Vuilleret.

Séance du 13 juillet 1876.

Etaient présents : MM. Marquiset, *vice-président*, Castan, Clerc, Druhen, Jules Gauthier, Huart, Lebon, Mercier, Pingaud, Sauzay, Tripard, Vernis et Vuilleret.

M. Laurens s'est fait excuser ; M. le chanoine Gaînet, membre correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le maire de Besançon qui met la grande salle de l'hôtel de ville à la disposition de la Compagnie pour sa séance publique du 31 juillet ; d'une dépêche de M. le ministre de l'instruction publique qui renouvelle une demande de renseignements du 14 janvier 1875, relative aux origines de l'Académie de Besançon. M. le secrétaire expose qu'il a dû s'excuser et expliquer un aussi long retard par l'exposé d'un incident connu.

M. le président propose de compléter la commission des Documents inédits qui, depuis 1867, a perdu plusieurs de ses membres. La commission des Documents inédits sera priée de dresser une liste de présentation.

M. Pingaud donne lecture d'un travail ayant pour titre : *Un épisode de la révolution de* 1793. Ce morceau, écouté avec un vif intérêt, est retenu pour la prochaine séance publique.

Il est procédé, pour la première fois (1) à la nomination au scrutin secret d'une commission des publications. Sont élus : MM. Pingaud, Tivier, Laurens, Sauzay, Marquiset et Sanderet.

La séance est levée.

Le Vice-Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
Marquiset.	Just Vuilleret.

Séance du 27 juillet 1876.

Etaient présents : MM. le chanoine Suchet, *président* ; Jules Gauthier, Lebon, Mercier, Reynaud-Ducreux, Tivier et Vuilleret.

---

(1) Cette commission a été créée par le nouveau règlement de 1876, pour la préparation du Bulletin de l'Académie, le vice-secrétaire en faisant partie de droit.

MM. Castan, Ed. Clerc et Laurens se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet est lu et adopté.

Dans le dépouillement de sa correspondance, l'Académie constate avec satisfaction que M. Berthelot, son pensionnaire Suard, a passé ses examens à l'école de médecine de Paris avec la note *bien satisfait*.

Sur la proposition de sa commission, l'Académie met au concours, pour le prix d'économie politique et commerciale pour l'année 1878, le sujet suivant : *Des associations syndicales entre patrons et ouvriers; leur constitution, leur but, leur influence et leur avenir*.

M. le président donne ensuite lecture d'une étude sur l'*Agriculture et l'industrie en Franche-Comté avant* 1789. Cette lecture sera inscrite au programme de la prochaine séance publique.

M. Mercier lit un rapport de M. l'abbé Pioche sur le concours de poésie de 1876. Les conclusions de ce rapport, qu'il conviendra d'écourter un peu pour la séance publique, sont admises.

M. le président ayant ouvert les bulletins joints aux pièces de vers recompensées, proclame :

Comme auteur de la pièce n° 6, qui a remporté le prix : M. Pierre Mieusset, de Besançon, conducteur des ponts et chaussées ;

Comme auteur de la pièce n° 7, qui a reçu une mention très-honorable : M. Henri Albert ;

Comme auteur de la pièce n° 3, qui a obtenu une mention honorable : M. l'abbé Cizel, professeur au collége de La Chapelle-sous-Rougemont.

M. Jules Gauthier dépose, au nom de la commission d'histoire, un rapport sur le concours de 1876. Les conclusions de la commission sont adoptées et M. le président proclame comme auteur de la pièce n° 1 (Etude historique sur Marchaux et ses seigneurs), qui a obtenu une mention honorable et une somme de 100 francs : M. l'abbé Fusenot, curé de Marchaux.

Le programme des lectures pour la séance publique du 31 juillet est fixé de la manière suivante :

1° Discours de M. le président ;

2° Rapport sur le concours de poésie ;

3° Eloge de Mgr Doney, par Mgr Besson, évêque de Nîmes ;

4° Discours de réception, pièce de vers par M. Louis Mercier ;

5° Réponse de M. le président ;

6° Rapport de M. Jules Gauthier sur le concours d'histoire ;

7° Episodes de l'émigration, par M. L. Pingaud.

Il est procédé ensuite, au scrutin secret, à la nomination de plusieurs membres de la commission des Documents inédits; MM. Tivier, Pingaud, Laurens, Marquiset et Sauzay sont élus.

La commission ainsi complétée se compose de : MM. Ed. Clerc, Bretillot, Castan, Delacroix, Suchet, Laurens, Gauthier, Tivier, Sauzay, Pingaud et Marquiset.

La séance est levée.

Le Président,
J.-M. SUCHET.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance publique du 31 juillet 1876.

Etaient présents : M. le chanoine SUCHET, *président*, Mgr le DUC D'AUMALE, Mgr BESSON, évêque de Nîmes; M. Paul CAMBON, préfet du Doubs; M. LISSAJOUS, recteur de l'Académie universitaire; MM. Ed. CLERC, CHIFLET, CHAMPIN, DRUHEN, DUCAT, Jules GAUTHIER, HUART, LABRUNE, LEBON, MARQUISET, MARNOTTE, MERCIER, DE LORAY, REYNAUD-DUCREUX, DE SAINT-AGATHE, SANDERET, TIVIER et VUILLERET.

La séance s'ouvre à deux heures et demie en présence d'un nombreux auditoire.

M. le secrétaire donne lecture de l'ordre du jour et du programme des prix à distribuer aux concours de 1877 et 1878.

Les lectures se font suivant l'ordre précédemment prescrit.

M. Pierre Mieusset, lauréat du concours de poésie, vient recevoir le prix des mains de Mgr le duc d'Aumale, aux vifs applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 5 heures.

L'Académie, retirée dans ses bureaux, procède ensuite sur la présentation de la commission des élections et au scrutin secret aux élections suivantes.

Ont été élus à la majorité :

Président annuel......... M. Léon BRETILLOT ;
Vice-président........... M. TIVIER ;

Vice-secrétaire triennal... M. Jules GAUTHIER;
Trésorier triennal........ M. SIRE.

La séance est levée.

Le Président, J.-M. SUCHET. *Le Secrétaire perpétuel*, Just VUILLERET.

Séance du 10 août 1876.

Etaient présents : MM. Ed. CLERC, DUCAT, Jules GAUTHIER, DE SAINT-AGATHE et VUILLERET.

En l'absence du président et du vice-président, M. de Sainte-Agathe, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence.

Les procès-verbaux des séances des 27 et 31 juillet sont lus et adoptés.

Lecture est donnée de la correspondance.

M. le président rapporte qu'une demande de M. le président Clerc, relative à la publication de la suite de son ouvrage sur les *Etats généraux de Franche-Comté*, a été transmise à la commission des publications qui, en présence du développement imprévu de cet ouvrage, a pensé que la Compagnie ne pouvait se charger de le publier et devait laisser M. Clerc maître de son manuscrit. M. Clerc déclare partager cette opinion ; les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Jules Gauthier fait remarquer qu'il y aurait quelques économies à faire sur le chapitre des publications, sans rien changer au format du recueil des mémoires de la Compagnie. L'Académie pourrait adopter les justifications et les caractères d'impression employés par la Société d'Emulation du Doubs, et obtenir ainsi une notable diminution de dépenses. Cette proposition, appuyée par des chiffres précis, est accueillie, et l'Académie, après délibéré, décide que désormais son recueil des mémoires sera imprimé suivant les justifications et le caractère d'impression adoptés par la Société d'Emulation du Doubs.

Sur le rapport de M. Jules Gauthier, au nom de la commission des publications, l'Académie décide que les ouvrages suivants seront publiés dans le prochain recueil des mémoires : 1° *Entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes en* 1538, par M. le chanoine Suchet ; 2° *Une Colonie agricole au XIIe siècle*, par

M. l'abbé Morey; 3° *Eloge de l'architecte Paris,* par M. Ducat; 4° *On demande des poètes,* par M. Sauzay; 5° *Etude sur l'agriculture en Franche-Comté,* par M. le chanoine Suchet; 6° *Eloge de Mgr Doney,* par Mgr Besson; 7° *Remerciements à l'Académie,* pièce de vers par M. Mercier, et réponse de M. le chanoine Suchet; 8° *Deux épisodes de l'Emigration,* par M. Pingaud.

La séance est levée.

Le Président, L. de Sainte-Agathe.

Le Secrétaire perpétuel, Just Vuilleret.

Séance du 9 novembre 1876.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président;* Castan, Ducat, Druhen, Jules Gauthier, Huart, Laurens, Lebon, Lissajous, Marquiset, Mercier, chanoine Suchet, Tivier et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 10 août est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance et dépose sur le bureau divers ouvrages offerts à l'Académie; des remerciements spéciaux seront adressés à M. Charles Cuvier pour le 5e volume de son *Cours d'Etudes historiques,* à M. l'abbé Paul Perny pour sa grammaire et son dictionnaire chinois, enfin à MM. Emile Delacroix et Mignard, pour les brochures littéraires ou historiques qu'ils ont bien voulu adresser à la Compagnie.

Sur la demande de l'Académie d'Aix, qui désire compléter ses collections, les bulletins de la Compagnie de 1850 à 1875 lui seront transmis par les soins de M. le secrétaire.

Une demande d'échange de publications adressée par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne est favorablement accueillie.

M. le secrétaire fait observer qu'aux termes du nouveau règlement, l'Académie pourvoit aux mois de décembre ou de juin de chaque année à la vacance des fauteuils; d'autre part, la présentation des candidats doit précéder d'au moins deux mois l'élection d'où il résulte qu'aujourd'hui on ne peut pourvoir régulièrement en décembre au remplacement de M. Weil qui a quitté Besançon. L'Académie décide qu'il n'y a pas urgence de nommer au fauteuil vacant et que l'élection pourra se faire régulièrement au mois de juin prochain.

M. le secrétaire soumet à l'examen de la Compagnie une épée

de fer et divers débris celtiques, trouvés au mois d'octobre dernier dans un tumulus, sur le territoire de Bucey-les-Gy, par M. Quivogne, médecin-vétérinaire à Lyon. Il lui communique ensuite un anneau en verre, une amulette d'ambre, des épingles à cheveux et des grains de collier en verroterie de l'époque burgonde, découverts il y a quelques jours dans un sarcophage de vergenne à Saint-Ferjeux, près Besançon, en presence de plusieurs membres de l'Académie, et offerts au musée de la ville par M. le colonel de Brevans, directeur du génie. Une discussion s'établit sur la nature et la date de ces intéressantes trouvailles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président, L. BRETILLOT. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just VUILLERET.

Séance du 21 décembre 1876.

Etaient présents : MM. BRETILLOT, *président*, CASTAN, CHIFLET, CLERC, DUCAT, Jules GAUTHIER, LABRUNE, LEBON, DE LORAY, MARQUISET, MERCIER, PINGAUD, DE SAINTE-AGATHE, SIRE, SUCHET, TIVIER et VUILLERET.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre, M. le secrétaire donne lecture de la correspondance.

Des remercîments sont adressés à M. de Sainte-Agathe pour l'envoi de sa biographie d'Alphonse Mas, célèbre pomologiste.

MM. Laurens, Druhen, de Sainte-Agathe, sont élus membres de la commission des finances pour l'exercice 1877.

Il est procédé au scrutin secret à la nomination des membres de la commission des élections pour la même année. Au premier tour, MM. Tivier, de Loray, Suchet, Pingaud, Marquiset et Gauthier, ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés membres de cette commission. Au second tour, M le président Clerc et M. Castan ayant obtenu un nombre égal de voix, M. Clerc, comme le plus âgé, est reconnu membre de la commission.

M. le président donne communication d'une étude qu'il se propose de lire à la prochaine séance publique, et qui a pour sujet : *Le développement commercial à Besançon pendant la première moitié*

du XIX[e] *siècle.* Ce morceau, d'un haut intérêt, est retenu pour la séance publique du 30 janvier prochain.

séance est levée

Le Président, L. Bretillot. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du 11 janvier 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président,* Castan, Clerc, Druhen, Jules Gauthier, Huart, De Jankowitz, Labrune, Lebon, Marquiset, De Sainte-Agathe, Suchet, Tivier, Charles de Vaulchier et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance et présente à la Compagnie un volume de poésie intitulée : *Revers de médailles,* par M. Alphonse Baudoin; une *Etude sur les inondations,* par M. de Vivès, à Epernay; et une brochure : *La poésie provinciale,* par M. Gabriel Marc, à Clermont-Ferrand ; des remerciments seront adressés à chacun des auteurs pour leurs gracieux envois.

M. Tivier, vice-président, donne lecture d'une étude sur Jacques Masson, marquis de Pezet, auteur des *Soirées helvétiennes et franc-comtoises.* Cet intéressant ouvrage est retenu pour la séance publique.

M. Jules Gauthier s'excuse de ne pouvoir lire aujourd'hui sa notice sur la *Fête des Fous au Chapitre de Besançon,* qui ne sera terminée que pour la prochaine séance, fixée au 25 courant.

M. Tivier donne ensuite lecture d'une pièce de vers de M. Edouard Grenier, lauréat de l'Institut, membre correspondant de la Compagnie. Cette pièce composée de quelques vers à peine, où se révèlent une sensibilité exquise et une grande élévation de pensée, paraît trop courte et de nature trop intime pour être lue en séance publique.

La séance est levée.

Le Président, L. Bretillot. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du 25 janvier 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président*, Castan, Ducat, Jules Gauthier, Huart, Labrune, Lebon, De Loray, Marquiset, Mercier, Pingaud, Sanderet, Sire, Suchet, Tivier, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier est lu et adopté.

Communication d'une lettre de M. le maire de Besançon qui met la grande salle de l'hôtel de ville à la disposition de la Compagnie pour la séance publique du 30 janvier courant. A cette occasion, MM. Marnotte et Ordinaire sont priés, le premier de faire approprier la salle, le second de recevoir et de placer les invités.

Le secrétaire donne lecture du rapport de la commission des finances sur les comptes de M. le trésorier pour l'exercice 1876; il en résulte que les recettes se sont élevées à la somme

de	7.656 f.	85
les dépenses à celles de	3.601	35
d'où un excédant de	4.055	50

qui formera le premier article du budget de 1877; la commission déclare que toutes les recettes et les dépenses ont été effectuées régulièrement et que le compte est parfaitement exact dans toutes ses parties.

D'autre part, les commissaires soumettent à la Compagnie un projet de budget des recettes et des dépenses pour l'année 1877. Ils ont cru ne devoir comprendre dans les recettes que les rentes sur l'Etat, l'allocation départementale et le montant des prestations, c'est-à-dire les sommes d'un recouvrement certain, en en

fixant le chiffre, y compris l'excédant de 1876, à	7.860	50
les dépenses à prévnir s'élèvent à	5.855	»
Il ne resterait donc, en fin d'année 1877, qu'un excédant de	2.005	50

inférieur à celui de l'année précédente.

L'Académie admet le projet de budget et adopte les conclusions relatives au compte des recettes et dépenses de l'exercice 1876, dont elle fixe le solde à la somme de 4,055 fr. 50.

M. le président fait remarquer qu'en présence de la diminution des ressources de la Compagnie, il n'est guère possible de réduire la

cotisation annuelle. L'Académie consultée maintient pour cette année la prestation à la somme de vingt francs.

En l'absence de M. Edouard Grenier, M. Tivier, vice-président, est prié de donner une première lecture d'une pièce de vers intitulée HELVETIA que l'auteur a bien voulu adresser à l'Academie. Cette lecture, écoutée avec un vif intérêt, soulève quelques observations, chacun se plaît à reconnaître le mérite littéraire de l'œuvre, mais quelques membres y font ressortir des allusions politiques interdites par le règlement, tandis que d'autres rappellent qu'au milieu des discordes qui divisent certains cantons de la Suisse, il n'est ni juste ni exact de dire que tous sont *contents et vivent en frères*. A cela il est répondu que ces vers étaient écrits en 1872, c'est-à-dire avant les discordes religieuses, et que quant aux allusions politiques, il ne faut pas en exagérer le signification, cela n'étant qu'une licence poétique généralement acceptée. M. Tivier observe qu'en retranchant deux ou trois des dernières strophes on contenterait peut-être tout le monde, et que la contexture de la pièce se prête parfaitement à cette suppression ; on lui objecte qu'en l'absence de l'auteur on ne saurait rien retrancher de son œuvre, qu'il faut ou bien lire le tout ou bien ne rien lire.

L'Académie consultée décide à la majorité que la pièce sera lue en entier; sur les instances du bureau, M. Tivier accepte de la lire en séance publique.

M. Jules Gauthier donne lecture d'une étude historique sur la *Fête des Fous au chapitre de Besançon*. Cette pièce est retenue également pour la séance publique. L'éloge de M. le colonel Paris, par M. le docteur Labrune, et une pièce de vers, *La Noël des Oiseaux*, par M. L. Mercier, feront aussi partie du programme de cette réunion dont l'ordre est fixé ainsi qu'il suit :

1° *Le mouvement commercial à Besançon pendant la première moitié du* XIX*e siècle*, par M L. Bretillot, président annuel;

2° *Le marquis de Pezet*, par M. Tivier ;

3° *La Noël des Oiseaux*, par M. Mercier ;

4° *Notice sur le colonel Paris*, par M. Labrune.

5° *La Fête des Fous au chapitre de Besançon*, par M. Jules Gauthier ;

6° *Helvetia*, par M. Edouard Grenier.

La séance est levée.

Le Président, L. BRETILLOT. — *Le Secrétaire perpétuel*, Just VUILLERET.

Séance publique du 30 janvier 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président*, Loiseau, premier président de la cour d'appel, Paul Cambon, préfet du Doubs, Lissajous, recteur de l'Académie universitaire, Blanc, Carrau, Castan, Ed. Clerc, Druhen, Ducat, Huart, Jules Gauthier, De Jankowitz, Larousse, Mercier, Ordinaire, Pingaud, Suchet, Tivier, Tripard, Vernis et Vuilleret.

A deux heures et demie, avant d'entrer en séance publique, en présence de ceux des membres de l'Académie déjà réunis et de ceux qui arrivent successivement, M. le président explique que depuis la dernière séance, nombre d'observations lui ont été faites par plusieurs membres de la Compagnie relativement à la lecture du poëme *Helvetia*; que, d'autre part, M. Tivier qui avait bien voulu se charger de lire cette pièce sans l'avoir étudiée, ne croyait plus pouvoir et par conviction personnelle, et en sa qualité de doyen de la faculté des lettres, se faire l'interprète de sentiments politiques qu'il ne partageait pas; qu'enfin, selon l'avis reçu d'un de nos confrères, on se préoccupait déjà en Suisse de la lecture de cette pièce qui pouvait avoir une signification politique beaucoup plus grande que celle que lui avait attribuée d'abord la Compagnie. Dans cet état de choses, M. Tivier croit devoir prévenir l'Académie, et la prie, dans le cas où elle pensera devoir persister dans sa première décision, de choisir un lecteur autre que lui. Quelques membres renouvellent l'idée première de supprimer les strophes contestées, d'autres pensent que quelques mots précédant la lecture suffiraient pour constater que l'Académie laisse à chacun la responsabilité de ses idées et de son opinion, la plupart, enfin, croient que la suppression est peut-être moins désobligeante pour l'auteur que les réserves.

L'Académie, consultée, décide, à la majorité, que la pièce ne sera pas lue et que la pièce de vers de M. Mercier terminera la séance.

M. le président ouvre la séance publique en présence d'un nombreux auditoire; tous les morceaux inscrits au programme (à la réserve du 6e) sont lus dans l'ordre prescrit et successivement applaudis.

La séance est levée à quatre heures.

Le président,	*Le secrétaire perpétuel,*
L. Bretillot.	Just Vuilleret.

Séance du 15 février 1877.

Etaient présents : MM. BRETILLOT, *président*, Ed. CLERC, DUCAT, Jules GAUTHIER, DE JANKOWITZ, LABRUNE, PINGAUD, SUCHET, TIVIER, TRIPARD, Charles DE VAULCHIER et VUILLERET.

Les procès-verbaux des séances des 25 et 30 janvier sont lus et adoptés.

M. le secrétaire donne lecture de la circulaire ministérielle du 27 janvier dernier relative au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne au mois d'avril prochain. M. Jules Gauthier, secrétaire-adjoint, et M. Vernis, ingénieur en chef des ponts et chaussées, acceptent la mission de représenter la Compagnie à cette réunion.

M. Jules Gauthier donne lecture d'une notice sur plusieurs tombes remarquables qu'il a découvertes dans l'ancienne église du prieuré de Marast (Haute-Saône), et présente à la Compagnie les estampages de ces pierres tumulaires. Il propose de les autographier lui-même et d'en réduire les dimensions de manière à les faire rentrer dans le cadre des publications de la Compagnie, de sorte que l'Académie n'aurait à supporter que les frais de tirage et de papier; il demande la même autorisation pour le dessin de la plaque de cheminée découverte par M. Marnotte à Auxon-Dessous. La Compagnie remercie M. Gauthier de ses communications, décide qu'elles prendront place dans ses recueils, et que les frais de tirage et de papier des gravures entreront dans la dépense du volume.

Même discussion sur la proposition de M. le secrétaire pour une note et un dessin de la face latérale gauche de *Porte-Noire*, promis par M. Marnotte, complément naturel de la notice publiée par lui dans le Bulletin de 1875.

La séance est levée.

Le Président, L. BRETILLOT. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just VUILLERET.

Séance du 22 mars 1877.

Etaient présents : MM. BRETILLOT, *président*, CARRAU, CASTAN, DE JANKOWITZ, LABRUNE, PINGAUD, VERNIS et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 15 février est lu et adopté.

Séance publique du 30 janvier 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président*, Loiseau, premier président de la cour d'appel, Paul Cambon, préfet du Doubs, Lissajous, recteur de l'Académie universitaire, Blanc, Carrau, Castan, Ed. Clerc, Druhen, Ducat, Huart, Jules Gauthier, De Jankowitz, Labrune, Mercier, Ordinaire, Pingaud, Suchet, Tivier, Tripard, Vernis et Vuillerет.

A deux heures et demie, avant d'entrer en séance publique, en présence de ceux des membres de l'Académie déjà réunis et de ceux qui arrivent successivement, M. le président explique que depuis la dernière séance, nombre d'observations lui ont été faites par plusieurs membres de la Compagnie relativement à la lecture du poëme *Helvetia*; que, d'autre part, M. Tivier qui avait bien voulu se charger de lire cette pièce sans l'avoir étudiée, ne croyait plus pouvoir et par conviction personnelle, et en sa qualité de doyen de la faculté des lettres, se faire l'interprète de sentiments politiques qu'il ne partageait pas; qu'enfin, selon l'avis reçu d'un de nos confrères, on se préoccupait déjà en Suisse de la lecture de cette pièce qui pouvait avoir une signification politique beaucoup plus grande que celle que lui avait attribuée d'abord la Compagnie. Dans cet état de choses, M. Tivier croit devoir prévenir l'Académie, et la prie, dans le cas où elle pensera devoir persister dans sa première décision, de choisir un lecteur autre que lui. Quelques membres renouvellent l'idée première de supprimer les strophes contestées, d'autres pensent que quelques mots précédant la lecture suffiraient pour constater que l'Académie laisse à chacun la responsabilité de ses idées et de son opinion, la plupart, enfin, croient que la suppression est peut-être moins désobligeante pour l'auteur que les réserves.

L'Académie, consultée, décide, à la majorité, que la pièce ne sera pas lue et que la pièce de vers de M. Mercier terminera la séance.

M. le président ouvre la séance publique en présence d'un nombreux auditoire; tous les morceaux inscrits au programme (à la réserve du 6e) sont lus dans l'ordre prescrit et successivement applaudis.

La séance est levée à quatre heures.

Le président, L. Bretillot.

Le secrétaire perpétuel, Just Vuillerет.

Séance du 15 février 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président*, Ed. Clerc, Ducat, Jules Gauthier, de Jankowitz, Labrune, Pingaud, Suchet, Tivier, Tripard, Charles de Vaulchier et Vuilleret.

Les procès-verbaux des séances des 25 et 30 janvier sont lus et adoptés.

M. le secrétaire donne lecture de la circulaire ministérielle du 27 janvier dernier relative au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne au mois d'avril prochain. M. Jules Gauthier, secrétaire-adjoint, et M. Vernis, ingénieur en chef des ponts et chaussées, acceptent la mission de représenter la Compagnie à cette réunion.

M. Jules Gauthier donne lecture d'une notice sur plusieurs tombes remarquables qu'il a découvertes dans l'ancienne église du prieuré de Marast (Haute-Saône), et présente à la Compagnie les estampages de ces pierres tumulaires. Il propose de les autographier lui-même et d'en réduire les dimensions de manière à les faire rentrer dans le cadre des publications de la Compagnie, de sorte que l'Académie n'aurait à supporter que les frais de tirage et de papier; il demande la même autorisation pour le dessin de la plaque de cheminée découverte par M. Marnotte à Auxon-Dessous. La Compagnie remercie M. Gauthier de ses communications, décide qu'elles prendront place dans ses recueils, et que les frais de tirage et de papier des gravures entreront dans la dépense du volume.

Même discussion sur la proposition de M. le secrétaire pour une note et un dessin de la face latérale gauche de *Porte-Noire*, promis par M. Marnotte, complément naturel de la notice publiée par lui dans le Bulletin de 1875.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
L. Bretillot.	Just Vuilleret.

Séance du 22 mars 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président*, Carrau, Castan, De Jankowitz, Labrune, Pingaud, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 15 février est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance ; des remerciments spéciaux seront adressés à M. Edouard Fleury pour l'ouvrage important qu'il a bien voulu adresser à la Compagnie : *Les Monuments antiques du département de l'Aisne.*

Une proposition d'échange des publications de la Compagnie avec celles de l'académie royale *des Lincei* à Rome, est acceptée.

Il est donné lecture d'une notice de M. Marnotte, doyen de la Compagnie, sur une portion de la face supérieure gauche de *Porte-Noire ;* cette notice et le dessin qui l'accompagne seront publiés aux frais de la Compagnie. Un membre fait observer qu'il serait peut-être utile de compléter ce travail au moyen des descriptions laissées par Dunod dans l'*Histoire de l'église de Besançon.*

MM. Delacroix, Ducat et Vuilleret sont délégués près la Société d'Emulation du Doubs et la Société des Beaux-Arts de Besançon pour procéder conjointement avec elles à l'inventaire des richesses artistiques que possède le département, sur la demande de M. le Ministre de l'instruction publique.

La Compagnie prie M. Carrau d'examiner l'ouvrage sur la psychologie, que M. Simonin a récemment adressé à la Compagnie, et confie à M. Vernis l'examen d'un volume de poésies de M. Braun.

La séance est levée.

Le Président,
L. BRETILLOT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du 31 mai 1877.

Etaient présents : MM. BRETILLOT, *président ;* CASTAN, HUART, LABRUNE, LEBON, MERCIER, PINGAUD, DE SAINT-AGATHE, SIRE, TIVIER, Charles DE VAULCHIER et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire présente à la Compagnie deux volumes de M. Alfred Neymark, intitulés : *Colbert et son temps,* et un petit volume offert par M. Charles Thuriet et qui porte ce titre : *Chansons d'un villageois ;* des remerciements spéciaux seront adressés à ces deux auteurs.

L'Académie procède ensuite à la nomination des commissions pour les concours de cette année ; les élections donnent le résultat suivant :

CONCOURS DE POÉSIE : MM. Charles de Vaulchier, l'abbé Pioche, Tivier et Mercier.

CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE : MM. Laurens, de Saint-Agathe, Vernis et Marquiset.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE : MM. Delacroix, Castan, Ducat et Gauthier.

M. le secrétaire lit une note sur divers objets antiques découvers sur le territoire de Chaussin (Jura), et soumet à la Compagnie ces objets eux-mêmes, appartenant au musée de Besançon Il fait observer que tous sont des armes de guerre des ve et vi^{e} siècles. La nature de ces objets, leur similitude avec ceux trouvés sur les bords de la Saône, à quelque distance de Chaussin, semblent les rattacher à la grande bataille livrée par Clovis aux populations Burgondes.

M. le secrétaire fait remarquer qu'aux termes de l'article 15 du nouveau règlement, un prix d'économie politique et un prix de littérature ou de philosophie doivent être distribués au mois de juillet 1878; il prie les membres de la Compagnie de vouloir bien préparer et proposer au plus tôt des sujets pour ces concours.

La séance est levée.

Le Président,
L. BRETILLOT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du 19 juillet 1877.

Etaient présents : MM. BRETILLOT, *président* ; CARRAU, CASTAN, Ed. CLERC, Jules GAUTHIER, MERCIER, PINGAUD, SUCHET, TIVIER, TRIPARD, Charles DE VAULCHIER, VERNIS et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance. Les renseignements demandés par M. le ministre de l'instruction publique, sur l'origine et l'histoire de la Compagnie, lui seront immédiatement adressés par les soins du bureau.

Un certain nombre de bulletins de la Compagnie sont accordés à l'Académie de Bordeaux et à la Société des antiquaires de Picardie pour compléter leurs collections.

L'échange des publications avec la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine est admis pour l'avenir.

M. le secrétaire annonce que M. le maire de la ville met à la disposition de la Compagnie la grande salle du Palais Granvelle pour sa prochaine séance publique; cette séance est fixée au mardi 31 juillet. M. Marnotte, architecte, doyen de la Compagnie, est prié de veiller à l'appropriation de la salle, et M. Ordinaire est chargé de la réception des invités. Une réunion préparatoire aura lieu le lundi 30 juillet prochain, veille de la séance publique.

M. Carrau donne lecture d'un éloge de M. Tissot, mort doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, correspondant de l'Institut de France et de l'Académie de Besançon. Cette lecture est retenue avec empressement pour la séance publique.

M. Pingaud communique à la Compagnie une étude de M. Philippe Perraud, membre correspondant à Lons-le-Saunier, sur la vie et les œuvres de Jules Chiflet, abbé de Balerne, et lit en son nom deux chapitres de cet intéressant mémoire; l'Académie témoigne l'espoir que la suite de cet ouvrage pourra lui être soumise dans l'une de ses prochaines séances.

M. Charles de Vaulchier fait, au nom de la commission du concours de poésie, le rapport sur les différents ouvrages qui lui ont été adressés. La Compagnie admet les conclusions de la commission; le nom des lauréats sera proclamé à la prochaine séance.

M. le président Clerc rend compte d'une démarche qu'il a faite auprès de M. Edouard Baille pour lui demander de vouloir bien copier pour l'Académie le portrait de M. Boquet de Courbouzon, président à mortier au Parlement de Besançon, et premier secrétaire perpétuel de la Compagnie. Notre confrère, M. Baille, ayant bien voulu accueillir fort gracieusement cette démarche, l'Académie remercie M. le président Clerc du succès de sa mission, et décide que des remerciements empressés seront adressés à M. Baille.

La séance est levée.

Le Président,
L. Bretillot.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuillemet.

Séance du 30 juillet 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président;* l'abbé Bergier, Castan, Ed. Clerc, Jules Gauthier, Huart, Marquiset, Pingaud, Saint-Agathe, le chanoine Suchet et Vuilleret.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 juillet, lecture est donnée de la correspondance.

M. le président communique un rapport sur le concours d'économie politique, les conclusions de ce rapport sont adoptées. M. le président procède à l'ouverture du billet cacheté joint à la pièce nº 2, et proclame M. Bernard Prost, archiviste du Jura, lauréat du concours.

M Pingaud lit un intéressant travail sur *Une séance publique de l'Académie en* 1778, contenant une spirituelle et substantielle notice sur le marquis Costa de Beauregard, lauréat de la Compagnie. Cette piéce est retenue immédiatement pour la séance publique.

M. Jules Gauthier dépose, au nom de la commission du concours d'histoire et d'archéologie, un rapport sur les pièces envoyées à ce concours; il fait judicieusement remarquer le mérite exceptionnel du mémoire nº 2, *Fragments historiques sur Poligny*, au point de vue des pensées, des recherches et du style, et sa supériorité incontestable sur le mémoire d'archéologie portant le nº 1, qui n'est qu'un procès-verbal, intéressant, du reste, d'une heureuse et récente découverte d'objets celtiques aux abords de Bucey-les-Gy (Haute-Saône). La commission propose un prix de 300 fr. pour le nº 2, un second prix de 200 fr. pour le nº 1. L'Académie modifiant les conclusions de la commission, décide qu'un prix de 400 fr. sera attribué à l'auteur du mémoire nº 2, et que 100 fr. seront réservés au mémoire nº 1.

M. le président ayant ouvert les billets cachetés attachées à chacun de ces mémoires, proclame M. Charles Baille, juge de paix à Poligny, auteur du mémoire nº 2 qui a remporté le prix de 400 fr., et M. Quivogne, médecin vétérinaire à Lyon, auteur du mémoire nº 1, auquel est attribuée la somme de 100 fr.

L'ordre des lectures à la séance publique est fixé ainsi qu'il suit :

1º Rapport sur le concours d'Economie politique, par M. Bretillot, président annuel;

2º Discours de réception et *Eloge de M. Tissot,* par M. Carrau ;

3° Réponse de M. le président;

4° Rapport sur le concours d'histoire, par M. Jules Gauthier;

5° *Un lauréat de l'Académie il y a cent ans,* par M. Pingaud;

6° Rapport sur le concours de poésie, par M. Charles de Vaulchier.

M. le secrétaire perpétuel lit, au nom de la commission des élections, un rapport sur les candidatures; le tableau des candidats présentés par la commission est admis, à l'exceptiou toutefois du candidat porté en première ligne pour la 4e place dans l'ordre des associés nés dans le ci-devant comté de Bourgogne, attendu qu'il a été reconnu, depuis la présentation, qu'il n'était pas originaire de ce pays.

Il est procédé immédiatement au scrutin secret et à la majorité des voix à l'élection des membres de la Compagnie ainsi qu'il suit :

Ont été élus :

Dans l'ordre des titulaires,

Fauteuil vacant par le départ de M. Weil.
M. Saint-Ginest, architecte du département.

Dans l'ordre des correspondants nés dans la province,

1° M. Charles Baille, juge de paix à Poligny.
2° M. Villequez, professeur de droit à la Faculté de Dijon.
3° M. Bernard Prost, archiviste du département du Jura.
4° M. Tuetey, sous-chef aux archives nationales à Paris.

Dans l'ordre des associés nés hors de la province,

M. Joseph Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon.
La séance est levée.

Le président, L. Bretillot. — *Le secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance publique du 31 juillet 1877.

Etaient présents : M. Bretillot, *président;* Mgr Paulinier, archevêque de Besançon; Mgr Besson, évêque de Nimes; M. De-

GROND, préfet du Doubs; MM. BERGIER, CARRAU, CLERC, DRUHEN, DUCAT, Jules GAUTHIER, LABRUNE, LEBON, MERCIER, PINGAUD, SUCHET, TIVIER, Charles DE VAULCHIER, VERNIS et VUILLERET.

La séance est ouverte dans la grande salle du palais Granvelle disposée pour cette circonstance. Les lectures ont lieu dans l'ordre déterminé àla précédente séance.

A la suite du rapport sur le concours d'économie politique, M. Bernard Prost, archiviste à Lons-le-Saunier, est proclamé lauréat du concours.

M. l'abbé Cizel, professeur au collége de Rougemont, est reconnu lauréat du concours de poésie, MM. Charles-Roussel et Pierre Mieusset y obtiennent chacun une mention très honorable.

M. Charles Baille, juge de paix à Poligny, proclamé lauréat du concours d'histoire, vient recevoir le prix aux applaudissements de l'assemblée.

Une mention honorable et une somme de 100 fr. sont décernées à M. Quivogne, de Lyon, pour un mémoire d'archéologie.

La séance est levée.

Le Président, L. BRETILLOT. — *Le Secrétaire perpétuel*, Just VUILLERET.

Séance du 23 août 1877.

Etaient présents : MM. BRETILLOT, *président;* CASTAN, VERNIS et VUILLERET.

M. le secrétaire expose qu'il n'a convoqué la Compagnie que pour la prier de fixer le choix des sujets du concours d'éloquence et de philosophie pour 1878, afin que conformément au règlement, le programme de ce concours soit immédiatement publié dans la province; il met sous les yeux des membres présents le texte de divers sujets proposés. Après délibéré, il est fait choix du sujet suivant pour le concours d'éloquence.

Etude sur la vie du marquis de Jouffroy, un des inventeurs de l'application de la vapeur à la navigation.

Pour le concours de philosophie, le choix du sujet est laissé aux concurrents.

M. le secrétaire fait observer qu'aux dernières élections du 31 juillet dernier, la Compagnie, pour se conformer à l'esprit et à la lettre du règlement, n'a pas cru pouvoir admettre dans

l'ordre des correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne, un candidat originaire de ce pays, mais né dans une autre province, et qu'elle a pourvu à la place vacante dans cette classe par l'élection de M. Tuetey. Or, informations prises et vérification faite, M. Tuetey, lui non plus, n'est pas né en Franche-Comté, pays d'origine de sa famille, ni même en France, mais bien à Saint-Pétersbourg. En fait, dans l'intention de se conformer à son règlement, la Compagnie a précisément commis l'infraction qu'elle se proposait d'éviter. Son erreur n'aurait pas grande importance si elle n'avait les apparences d'une préférence, en quelque sorte d'une injustice.

Pour qu'il ne puisse exister aucun doute à cet égard, la Compagnie, après avoir pris connaissance de la lettre du nouvel élu et pour remplir autant que possible ses intentions, décide que M. Tuetey, d'abord admis dans l'ordre des associés nés dans la province, fera désormais partie de la classe des associés nés hors du ci-devant comté de Bourgogne, en prenant la place actuellement vacante.

La séance est levée.

Le Président, L. Bretillot,

Le Secrétaire perpétuel, Just Vuilleret,

Séance du 15 novembre 1877.

Etaient présents : MM. Tivier, *président,* Castan, Ducat, Jules Gauthier, Huart, Mercier, Pingaud, Saint-Ginest, Suchet et Vuilleret.

Dès le lébut de la séance et avant la reprise des travaux, M. le président fait part de la mort récente de M. Adolphe Veil-Picard, bienfaiteur de la Compagnie; il rappelle à cette occasion que c'est à l'initiative et aux libéralités de M. Veil-Picard que la Compagnie doit la création du prix d'économie politique, industrielle et commerciale qui a déjà donné de si remarquables travaux ; que c'est encore à lui que revient l'honneur d'avoir, dans des circonstances récentes, défendu avec énergie les intérêts de la Compagnie. S'il n'a pu alors lui maintenir d'indispensables ressources, il a été du moins parmi ses plus zélés défenseurs, L'Académie voudra sans doute s'associer au deuil général et joindre l'expression de ses regrets à ceux de la ville entière.

L'Académie, sur la proposition de son président, décide que l'expression de ses regrets et de sa reconnaissance envers M. Veil-Picard, son bienfaiteur, sera consignée dans le procès-verbal de la séance, et que copie en sera adressée à Mme veuve Veil-Picard et à sa famille.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance ; à la demande de M. le prieur de l'abbaye d'Acey (Jura), un exemplaire in-4° des sept volumes publiés des Documents inédits est attribué à la bibliothèque de cette abbaye. Une demande analogue de M. le bibliothécaire de la ville de Vesoul, relativement aux volumes IV, V, VI et VII de la même collection, est ajournée, M. le secrétaire perpétuel devant s'assurer si les trois premiers volumes des Documents inédits ont été adressés à ce dépôt à titre de don ou bien à titre de souscription.

M. Huart donne lecture d'une intéressante biographie du comte Stara, premier président de la Cour de cassation de Turin, l'un des magistrats et des légistes les plus éminents du royaume d'Italie dans les temps modernes. M. Jules Gauthier fait un compte-rendu sommaire des fouilles archéologiques qu'il vient d'exécuter sur le territoire d'Uzelle (Doubs); il soumet à l'examen de la Compagnie des plaques de ceinturon en fer, damasquinées d'argent, des couteaux, des coutelas, des fragments de poteries des Ve-VIIe siècles, recueillis par lui dans cette localité et qui vont heureusement compléter les collections du Musée archéologique.

A la suite d'un scrutin secret, la commission des élections pour l'année 1878, est ainsi composée : MM. Tripard, Labrune, Carrau, Huart, Mercier, Charles de Vaulchier et Saint-Ginest, élus à la majorité des suffrages.

La séance est levée.

Le Président,
H. TIVIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du 20 décembre 1877.

Etaient présents : MM. Charles DE VAULCHIER, *vice-président*, CASTAN, Jules GAUTHIER, HUART, LABRUNE, DE LORAY, MERCIER, PINGAUD, SANDERET, SAINT-GINEST, SIRE, SUCHET et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est lu et adopté.

M. le professeur Pingaud donne lecture de la seconde partie de

l'*Etude sur la vie et les œuvres de Jules Chiflet,* de M. Philippe Perraud, membre correspondant. Ce travail consciencieux et très intéressant est renvoyé à la commission des publications.

M. Jules Gauthier, secrétaire perpétuel adjoint, lit une note sur la découverte de diverses ampoules et de procès-verbaux de consécration d'autels en Franche-Comté aux XIIIe, XVe et XVIe siècles, et présente les dessins autographiés de ces objets. Renvoi à la commission des publications.

M. le secrétaire ayant fait observer qu'il est d'usage de nommer au mois de décembre la commission des finances chargée d'examiner les comptes de M. le trésorier pour l'exercice qui s'achève, et de présenter le budget pour l'exercice suivant, MM. Paul Laurens, Druhen et de Sainte-Agathe sont élus membres de cette commission.

La séance est levée.

Le Vice-Président,
Ch. DE VAULCHIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

ÉLOGE

DE MGR JEAN-MARIE DONEY

ÉVÊQUE DE MONTAUBAN,

Par Mgr BESSON, évêque de Nîmes.

(Séance publique du 31 juillet 1876.)

MESSIEURS,

Je visitais, il y a huit jours, la cathédrale de Montauban, et une pensée pieuse, que vous devinez tous, me conduisit dans la chapelle où repose Mgr Doney, l'un des prélats qui ont fait le plus d'honneur et le plus de bien à cette compagnie, à notre province, à son diocèse, à la France, à l'Eglise tout entière.

En le qualifiant ainsi, je ne fais que traduire la pensée de Pie IX et l'épitaphe gravée sur sa tombe, car Pie IX a dit de lui en pleurant sa mort : « *Qui non sibi vixit, sed Christo, totumque se constanter impendit incremento religionis, tutelæ jurium Ecclesiæ, rectæ populi sui institutioni, omnium utilitati* ; Votre évêque vivait non pas pour lui, mais pour le Christ. Il s'est dépensé constamment et tout entier pour la gloire de la religion, la défense des droits de l'Eglise, la bonne administration de son peuple, l'utilité de tout le monde. »

Voilà l'épitaphe qu'un pape a composée pour immortaliser le souvenir d'un des membres de cette compagnie. Il est de votre honneur de la recueillir ; l'éloge que je viens prononcer devant vous n'a plus besoin ni d'excuse ni d'exorde.

Jean-Marie DONEY naquit à Epeugney le 25 novembre 1794.

Son père était un pauvre cloutier qui ne comptait guère dans sa parenté que des ouvriers et des domestiques; mais il avait de l'esprit naturel, de la lecture, et cette éducation que donnent les livres plutôt que les maîtres. La foi, l'honnêteté chrétienne, les bonnes mœurs, étaient restées dans cet humble village, malgré la révolution, le patrimoine de presque toutes les familles; il n'y avait guère de maison qui n'eût servi d'asile à un prêtre ou à un émigré, et l'enfant né dans la dernière année de la Terreur trouva un sanctuaire domestique auprès de la forge paternelle. On l'ondoya, faute de prêtre, non loin du lit où il avait reçu le jour, et il fut baptisé sous condition, le 5 mai suivant, par un ecclésiastique fidèle qui reçut l'hospitalité à Epeugney et qui signa : Pierre-Paul, prêtre catholique. Dès l'âge de cinq ans, il fréquenta l'école du lieu. « Là, dit-il, je tenais à être toujours le premier, et cet honneur ne me manqua qu'une fois, à mon grand déplaisir. Mais tout l'honneur consistait à arriver à l'école le premier, à prendre la première place et à dire le premier sa leçon. » Son premier catéchiste fut un vénérable jésuite qui habitait Rurey et qui exerçait son ministère dans les villages voisins, avec la discrétion qu'il fallait y mettre avant le concordat. M. Sirebon l'instruisit et le fit confirmer dès l'âge de sept ans par Mgr de Rans, évêque de Rhosy, ancien suffragant de Besançon, qui avait survécu à la Terreur, et qui portait encore, avec autant de vaillance que d'autorité, ses cinquante ans d'un irréprochable épiscopat. Cependant le concordat qui venait d'être conclu fit rouvrir l'église paroissiale; Epeugney méritait d'avoir pour curé un confesseur de la foi. Ce curé fut M. l'abbé Boudot, de Baume-les-Dames, qui, après avoir exercé cent fois son ministère dans nos montagnes, au péril de sa vie, rapportait au service public de l'Eglise les derniers restes d'une belle et féconde jeunesse. Quand il prit possession de cette fidèle paroisse, Jean Doney était déjà cité parmi ceux de son âge pour la finesse et la promptitude de ses réparties comme pour l'édification de sa conduite. Il le remarqua

tout d'abord, le choisit pour servir sa messe et lui fit faire sa première communion (1806). L'année suivante, M. l'abbé Michel succéda à M. Boudot et initia l'enfant aux premiers éléments de la langue latine. L'ambition secrète de ces bons prêtres était de le voir monter à l'autel. Dieu récompensa M. Boudot bien au delà de ses espérances en lui donnant d'assister au sacre de son bien-aimé disciple et de recevoir ce jour-là, de sa main, les insignes de chanoine. Jamais canonicat n'avait été ni mieux gagné ni moins attendu.

Quand M. l'abbé Boudot se vit, dans ce jour solennel, l'objet de l'attention publique, il se reportait par la pensée aux soirées studieuses du presbytère d'Epeugney et aux premières leçons qu'il avait données au futur évêque de Montauban. Des souvenirs moins glorieux sans doute, mais non moins édifiants, pourraient être évoqués dans la plupart de nos paroisses de campagne. Au commencement de ce siècle, les prêtres revenus de l'exil sentaient le devoir de chercher et de former les héritiers de leur ministère dans les enfants confiés à leurs soins, et la plupart d'entre eux se faisaient volontairement maîtres d'école et préparaient, à défaut de petits séminaires, le recrutement de l'Eglise de France. Quels maîtres et quels disciples ! Leur vie était la même, avec cette différence, alors profondément sentie, qui séparait de bien haut le commandement de l'obéissance, et qui faisait voir le maître dans toute son autorité, le prêtre dans toute sa grandeur. La même table servait aux repas et aux études, et quand le soir était venu, la même lampe éclairait d'une lumière un peu terne le bréviaire du prêtre, le rudiment de l'écolier et quelque pauvre soutane que rapiéçait non sans peine l'humble ménagère du logis, assise entre l'écolier et le curé. C'était comme un tableau vivant, où la pauvreté décente faisait ressortir avec une sorte d'éclat la nécessité du travail. Heureux l'enfant qui grandissait dans cette école improvisée d'un presbytère encore en ruines ! Il demeurera jusqu'à la fin, jusque sous la mitre, sobre, laborieux, sévère à lui-même,

content de peu, et quelque brillantes que soient ses destinées, il n'oubliera ni son vieux curé ni sa modeste origine.

Ce fut le bonheur de Jean Doney de recevoir jusqu'à treize ans cette éducation forte et simple du village chrétien. Le curé d'Epeugney, jugeant alors que son élève était mûr pour l'éducation publique, le conduisit au collége de Dole. Cette maison inspirait toute confiance. Des noms qui ne sont pas oubliés la recommandaient dans toute la province. M. l'abbé Bouvier en était le principal, M. l'abbé d'Aubonne et M. l'abbé Droz y professaient les belles-lettres, et les jeunes gens qui en sortaient chaque année pour entrer dans l'état ecclésiastique justifiaient sa bonne réputation. Pour leur faciliter l'accès du sanctuaire, MM. Garnier de Falletans avaient fait de leur hôtel une sorte de séminaire où la vie commune, soutenue par leurs bienfaits, n'imposait pas de trop lourdes charges aux écoliers de la campagne. C'était l'école du presbytère agrandie, mais toujours modeste, et dont les privations, assaisonnées d'une franche gaîté, ne faisaient que rendre l'esprit plus vif, la santé plus robuste, le caractère plus ferme, les succès de fin d'année plus disputés et plus glorieux. M. Doney avait gardé de M. Bouvier un grand souvenir. « C'était, disait-il, un homme très distingué et très vénérable, ancien jésuite, deux fois persécuté, d'abord par la suppression de son ordre et ensuite par la révolution. C'est à son école que j'ai senti croître et grandir l'attachement que j'ai toujours professé pour la compagnie de Jésus. »

Le rhétoricien d'Epeugney avait trouvé jusque-là d'heureux rivaux; mais ce n'était ni dans l'art de parler ni dans l'art d'écrire qu'il devait monter au premier rang : l'étude de la philosophie lui réservait cette gloire. En cinq ans, ses classes étaient achevées; il sortait de Dole avec le premier prix. On le réputait déjà un logicien incomparable, et il apporta cette brillante réputation à Besançon en commençant sa théologie. Dans le cours de sa première année, externe et laïque, il fréquenta les leçons de M. l'abbé Astier, docteur en Sorbonne,

excellent prêtre de l'ancien régime, qui n'avait jamais quitté ni sa soutane ni ses bonnes mœurs. Naïf autant que spirituel, il répondait à un défroqué qui lui reprochait d'être vêtu comme un curé de village : « Monsieur, un curé de village a plus d'esprit dans son petit doigt que vous n'en avez dans toute votre personne, et j'en suis sûr, car je l'ai été. » Il excellait à définir, à distinguer, à diviser, à conclure. Mais il y mettait souvent de l'esprit, toujours de la verve et de la passion, et, à force d'être convaincu, il finissait par devenir éloquent. M. Doney vint s'asseoir l'un des premiers au pied de cette chaire, que toute notre province a connue et honorée, et les leçons de M. Astier achevèrent d'affermir la rectitude de son jugement. Cependant le disciple ne tarda pas à dépasser le maître. Naturellement froid et observateur, il n'avait rien à craindre de la passion qui entraîne, mais qui aveugle. On peut dire, sans trop de médisance, que les sorties un peu vives de l'abbé Astier le firent sourire de temps en temps, au moins comme le sage de l'antiquité. Il lui emprunta sa méthode et ses formules, mais il monta plus haut et se mit à étudier les raisons profondes, les côtés élevés par où les grandes questions de la philosophie plaisent aux intelligences d'élite.

L'école de théologie de Besançon était faite pour un tel jouteur. M. Doney entendit les leçons des Loye, des Busson, des Vernier, ces maîtres vénérés dont le nom vivra autant que la gloire de notre séminaire et la pieuse reconnaissance du clergé bisontin. Les Gousset, les Gaume, les Gerbet, les Guerrin, les Waille, les Dartois, étaient ses émules, les uns marqués comme lui pour l'épiscopat, les autres dignes d'en être revêtus, tous ses admirateurs et ses amis. Aussi savant que ceux qui l'étaient le plus, il s'était fait dans ce groupe immortel une place à part que lui seul pouvait tenir et que personne n'a reprise après lui. Cette place, il la devait à la prodigieuse subtilité de son intelligence et aux spirituelles saillies de sa conversation. C'était un Comtois; il en avait la

solidité et la finesse; mais il s'y mêlait je ne sais quoi de si délié, de si exquis et de si délicat, qu'à le voir et à l'entendre on cherchait involontairement en lui une autre origine. D'une santé frêle, d'une prodigieuse maigreur, le front haut, le regard vif, les lèvres plates, la démarche alerte, la parole aisée, concise, rapide comme la flèche, il était aussi peu vêtu de chair et d'os qu'un homme peut l'être ici-bas. On eût dit une âme à peine retenue par les liens du corps et toujours près de s'en échapper. Ceux qui n'ont lu que ses livres ou qui n'ont retenu que ses bons mots pouvaient se faire une juste idée de sa portée intellectuelle; rien qu'à le regarder, on devinait déjà qu'il était, pour ainsi dire, tout esprit. Cependant, quand on pénétrait dans son intimité, on trouvait en lui quelque chose de plus rare. La délicatesse de ses sentiments était extrême. Malgré sa froideur apparente, malgré le silence qu'il gardait quelquefois avec ceux qui lui étaient le plus chers, il aima toute sa vie et en véritable ami et en véritable prêtre. Il eut toutes les tendresses du sacerdoce. Ce ne fut pas seulement un grand esprit, mais un grand cœur.

Quoique M. l'abbé Doney n'eût pas hésité un seul instant dans sa vocation, son jeune âge et les circonstances en rendirent les épreuves plus longues que de coutume. Après avoir reçu la tonsure et les ordres des mains de Mgr Lecoz, le 24 septembre 1814, la vacance du siége retarda pour lui le sous-diaconat jusqu'au 7 août 1816, et les premiers ordres sacrés lui furent conférés par Mgr de Latil, évêque d'Amyclée, qui mourut, en 1840, cardinal-archevêque de Reims. Mgr de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, qui venait d'être appelé au siége de Besançon, lui donna le diaconat le 14 mai 1818; mais les retards apportés à la conclusion du concordat de 1817 n'ayant pas permis à ce prélat de prendre possession de son siége, le jeune diacre alla se faire ordonner prêtre à Fribourg, dans l'église des Ursulines, le 18 octobre 1818, par Mgr Tobie Jenni, évêque de Lausanne et de Genève. A cette date, M. Doney comptait déjà parmi les maîtres. Dès son

entrée dans les ordres sacrés, l'autorité diocésaine avait mis à profit sa rare aptitude pour l'enseignement de la philosophie. Il professa cette science au séminaire d'Ornans pendant l'année scolaire 1816-1817, et, à peine devenu prêtre, il fut nommé supérieur de la maison (1818). L'ère de la prospérité et des bonnes études commença avec lui. Il avait plus de deux cent cinquante élèves et comptait parmi ses collaborateurs M. Waille et M. Dartois, qui, lui ayant succédé dans la direction de l'établissement, en agrandirent encore l'éclat et le renom. Ce sont les gloires du petit séminaire d'Ornans, car cette maison a son histoire comme toutes les maisons d'éducation chrétienne ; ceux qui les ont habitées ne les oublient jamais. C'est d'elles que l'on peut dire avec le poète :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire ;

et la marque à laquelle on reconnaît qu'on les a aimées, c'est qu'on y revient toujours.

Cependant l'autorité diocésaine venait de tenter un de ces coups hardis qui ne pouvaient guère réussir que dans l'excellente terre de Franche-Comté. Les vides que la mort faisait dans le clergé du diocèse laissaient vaquer les paroisses par centaines, et le cours ordinaire de l'éducation publique ne suffisait pas au besoin du recrutement sacerdotal. Il fallait se hâter pour devancer la mort, qui n'attend jamais. L'économe du grand séminaire, M. l'abbé Breuillot, avec cet esprit juste et ce regard pénétrant qui caractérisaient ses entreprises, alla dans nos religieuses montagnes, proposer les périls, les privations, les honneurs du sacerdoce, aux instituteurs signalés par leur intelligence et leur bonne volonté. On peut juger par ce trait de la différence profonde qui sépare, à cinquante ans de distance, nos mœurs de celles de nos pères, et constater que la comparaison n'est pas à notre avantage. Qui oserait faire cet appel aujourd'hui? Qui voudrait y répondre? Eh bien! tel était alors l'esprit de foi et de dévoûment que l'appel fut entendu. Les séminaires de Vesoul et de Luxeui

se remplirent d'instituteurs qui consentirent à descendre de leur chaire pour se remettre sur les bancs, avec l'espoir de prendre la soutane. Ce n'était pas assez d'avoir de tels élèves, il fallait des maîtres pour les initier, par des exercices rapides, à la connaissance du latin et de la philosophie. M. l'abbé Doney, sur l'invitation de ses supérieurs, quitta le séminaire d'Ornans pour aller remplir à Luxeuil cet apostolat de quelques mois. Le succès répondit à toutes les espérances, et les modestes instituteurs formés par de telles mains sont devenus d'excellents prêtres.

En sortant de Luxeuil, M. l'abbé Doney fut nommé vicaire de Saint-Pierre à Besançon. Il remplit pendant un an (1822-1823) ces fonctions modestes ; mais sa science, sa réputation, le mérite de ses premiers ouvrages, firent souhaiter à l'Université de le posséder à son tour. Il était difficile de refuser quelque chose au grand-maître de la Restauration. L'histoire ne nommera jamais sans respect, ni l'éloquence sans admiration, ce célèbre orateur dont les conférences n'ont point été dépassées, ce saint évêque à qui son zèle avait persuadé qu'il pourrait faire de l'Université de France une université chrétienne. M. de Frayssinous s'estima heureux de confier à M. l'abbé Doney la chaire de philosophie du collége royal de Besançon. Cette nomination fut un bienfait pour la province, et personne n'a oublié ni les leçons ni les exemples que donnait une chaire illustrée par un tel maître. Pourquoi ne le dirions-nous pas ? M. l'abbé Doney, pour joindre les soins de l'éducation aux travaux de l'enseignement, alla jusqu'à se faire maître de pension. Il réunit chez lui quelques jeunes gens d'élite, vécut au milieu d'eux comme en communauté, voulut être leur ami quand ils eurent cessé d'être ses élèves, et continua non-seulement avec eux, mais avec leurs enfants jusqu'à la fin de sa vie, un agréable commerce de lettres, de prières et de sages conseils. Après six ans d'un enseignement plein d'autorité, les ordonnances de 1828, plus fatales encore à la monarchie qu'à l'Eglise de France, privèrent le collége

royal de ses nobles et précieux services. Tous les ecclésiastiques employés dans l'Université devaient déclarer par serment qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation religieuse non autorisée par l'Etat. C'était une injure ridicule et un soupçon mal fondé. Il était notoire que M. Doney n'était pas jésuite; mais où l'opinion égarée ne voyait-elle pas le bonnet de saint Ignace? Il y a cinquante ans bientôt qu'on l'agitait ainsi avec des mots et des fantômes. Les fantômes ne passent pas, et l'opinion s'égare toujours.

Le professeur, offensé, refusa le serment et fut remplacé dans sa chaire. Heureuse destitution, car le chapitre métropolitain gagna aussitôt tout ce qu'avait perdu l'Université. Mgr le duc de Rohan, à peine monté sur le siége de Besançon, s'empressa d'offrir un canonicat à la victime des ordonnances. Il inaugurait son épiscopat en réparant une injustice et en récompensant un beau caractère uni à un beau talent. M. l'abbé Doney, installé le 31 janvier 1829, fut nommé théologal et bibliothécaire par l'archevêque, vicaire général du diocèse par le chapitre en 1833, pendant la vacance du siége qui suivit la mort de Mgr Dubourg. L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon lui ouvrit ses rangs en 1834. Ce furent là les derniers honneurs qu'il reçut dans sa province; mais son cœur en fut vivement touché, et ces honneurs, si modestes qu'ils soient, parurent alors une réparation. La révolution de 1830 avait amené M. l'abbé Doney sur les bancs de la cour d'assises dans une affaire qui tourna à la confusion de ses ennemis. Au mois de décembre 1831, la croix qui avait été plantée sur la place Saint-Jean après les missions de 1825 fut enlevée par ordre du préfet et transportée au cimetière; le conseil municipal avait refusé de prendre la responsabilité de cette mesure; la garde nationale elle-même en témoignait son mécontentement, et les citoyens les plus sages ne pouvaient s'empêcher d'y voir un attentat contre la religion, que l'on associait, par des représailles au moins inutiles, à la chute de l'ancien régime. Le jour même de la

translation de la croix, parut une brochure signée : *J. du Buisson, bibliothécaire,* dans laquelle l'acte ordonné par le préfet était flétri avec autant de verve que de raison. La brochure ayant été poursuivie, M. Doney s'en déclara l'auteur, fut écroué dans la maison d'arrêt et sortit sous caution. Après avoir été d'abord condamné par défaut, il releva le jugement pour comparaître, dans la session du trimestre suivant, devant un jury moins impressionné par les émotions et les clameurs de la rue. La cour d'assises l'acquitta, sur la plaidoirie de M[e] Curasson, et après les explications qu'il donna lui-même sur ses sentiments politiques et sur le rôle réservé au clergé dans la situation que les événements de 1830 venaient de lui faire.

Ce procès acheva de le mettre en relief, mais M[gr] Doney était trop sage pour en exploiter l'éclat. Il s'éloigna discrètement de la scène politique et s'appliqua tout entier à ses devoirs de chanoine et à ses études. Son nom était mêlé depuis longtemps à toutes les questions des écoles. Dès l'apparition du premier volume sur l'*Indifférence en matière religieuse*, il avait subi l'influence de Lamennais, et, comme la plupart de nos illustrations ecclésiastiques, il compta, avec l'archevêque de Reims, l'évêque de Perpignan, l'abbé Blanc, l'abbé Busson, parmi les disciples du plus fascinateur et du plus entraînant de tous les maîtres. On se demandera peut-être comment une province aussi judicieuse que la nôtre a fourni tant de recrues à cette école. Ici se révèle un des côtés de l'intelligence qui nous anime. L'esprit comtois n'est pas seulement naturellement droit, laborieux, patient, tenace dans ses entreprises, il est encore curieux et songeur, et la tendance hardie qu'il montre à s'éloigner des voies battues peut aller jusqu'au paradoxe. Ainsi s'explique comment tant d'hommes supérieurs, préférant l'erreur qu'ils avaient inventée à la vérité qu'on leur enseignait, ont mis au service des doctrines socialistes et révolutionnaires la profonde obstination et l'impitoyable logique de notre race. Vous nom-

merez Fourier, Considérant, Proudhon; la peinture a des célébrités du même genre; il n'est guère d'opinion nouvelle qui n'éveille parmi nous un zèle qui va jusqu'à la passion, et l'enthousiasme des disciples ajoute encore aux illusions du maître. Dans toutes les questions qui ne touchent qu'à l'art ou à l'histoire, ce goût si vif pour la nouveauté se corrige à la longue par l'expérience, et il en reste toujours quelque utile découverte. Mais les vérités religieuses et philosophiques ne souffrent ni critique ni débat. Tout est dit, il ne reste à ceux qui les traitent qu'à dire mieux que leurs devanciers. Dire autrement, c'est l'hérésie ou la déraison, et malheur aux égarés s'il leur en coûte trop de se démentir! Ce qui sauve d'un tel péril notre religieuse province, ce qui fait surtout l'honneur du clergé, c'est un respect filial pour l'autorité de l'Eglise. Nulle part l'obéissance n'est plus prompte; elle ne connaît chez nous ni réserve ni retour. Les admirateurs de Lamennais étaient sans nombre : une fois condamné, il ne lui resta pas un disciple. M. l'abbé Doney aperçut l'abîme un des premiers. Après avoir admiré et défendu le système de cet homme fameux, il avait fourni des notes à ses principaux ouvrages et écrit un traité de philosophie selon la doctrine de la nouvelle école. Malgré tous ces engagements, sa perspicacité lui fit deviner, au milieu même des succès qu'obtenait le journal l'*Avenir,* que le bruyant apôtre de l'autorité en deviendrait bientôt peut-être le mortel ennemi. Dès 1831, après un voyage à la Chênaye, il se sépara de son maître, sans explication, sans éclat, sans aigreur, avec le pressentiment d'une chute encore lointaine. Il avait vu le prêtre imparfait et négligent; ce spectacle avait suffi pour lui ôter toute illusion sur une âme que la grâce ne soutenait plus qu'à demi et que l'orgueil achevait d'envahir. Quatre ans après, Lamennais rompait avec l'Eglise, et les prévisions de l'amitié n'étaient que trop justifiées.

On dit qu'après cette grande épreuve, M. l'abbé Doney ne témoigna plus qu'une demi-confiance à la raison humaine;

mais il ne se découragea pas de lui tracer ses règles et ses devoirs. Ses études favorites devinrent la vie des saints, les Pères de l'Eglise et la théologie. Il avait déjà donné des notes à une édition de la *Philosophie de Lyon* et des articles au *Dictionnaire* de Feller. Il compléta la *Vie des Saints* de Godescard et en publia une édition avec notes et supplément qui est restée sans rivale. Le *Dictionnaire théologique* de Bergier, cet autre classique cher à tous les prêtres, méritait d'être revu, corrigé et complété. M. l'abbé Doney se chargea de ce soin, et l'illustre apologiste du XVIII[e] siècle, grâce aux retouches habiles du commentateur, continua d'être dans toutes les écoles de théologie un véritable oracle. L'autorité qui s'attachait au nom de M. l'abbé Doney rendit sa collaboration singulièrement précieuse à l'académie dans toutes les questions d'économie politique et de morale que votre compagnie avait mises au concours. Non-seulement il siégea dans les commissions qui étaient chargées d'examiner les mémoires, mais on fit de lui un rapporteur, et ses rapports passaient à juste titre pour les vrais modèles du genre. Parmi ces questions, toutes du plus haut intérêt, qui attirèrent dans cette pacifique arène l'élite des penseurs et des écrivains, M. Doney traita en maître, sous le titre modeste de rapporteur, *des Causes et des remèdes du suicide*. A ce sujet, proposé en 1838, succéda un autre sujet, mille fois traité depuis cette époque et toujours plus vivant et plus actuel : *De l'utilité de l'observation du dimanche*. Un des concurrents était Pierre-Joseph Proudhon, alors titulaire de la pension Suard, et qui méritait de M. l'abbé Doney l'éloge suivant : « Le mémoire n° 7 est certainement celui qui annonce dans son auteur le talent le plus distingué, ou plutôt nous devons reconnaître qu'il révèle en lui un talent vraiment supérieur. Incomparable quand il s'agit de rechercher et de découvrir les raisons philosophiques des choses, il s'élève à une hauteur qui a étonné tous les membres de votre commission, et, il faut le dire, son système répond à l'élévation de ses pensées. Il est tou-

jours naturel, coulant, rapide, plein d'originalité et tout empreint de cette chaleur qui naît d'un ardent amour du bien et de la vérité. » Mais le rapporteur, après avoir fait la part de l'éloge, n'était pas sans crainte pour l'esprit aventureux du concurrent, car il ajoute : « Pourquoi faut-il qu'au lieu de se borner à suivre pas à pas le sujet proposé par l'académie, il se soit jeté dans des théories qui y étaient étrangères, en abordant des questions, soit de philosophie spéculative, soit de morale et de politique, où la droiture des intentions, le zèle du bien, la grandeur et l'élévation des pensées, ne sauraient justifier la témérité des solutions? » Il terminait par ces paroles encourageantes : « Nous pouvons lui prédire qu'un jour il occupera dans la philosophie de la religion et de l'histoire un des rangs les plus distingués, s'il veut bien rester dans la sphère de la science spéculative et laisser à d'autres les questions d'économie politique et d'organisation sociale, pour lesquelles notre siècle ne manque pas de docteurs prompts à décider et à trancher sur les problèmes les plus difficiles et les moins compris. » Toutes ces lignes furent autant de prédictions. Pierre-Joseph Proudhon accepta l'éloge, méprisa le conseil, et, voulant faire du bruit dans le monde, écrivit l'année suivante son fameux pamphlet : *La propriété, c'est le vol.* Il s'excusait en secret auprès de ses protecteurs en disant que s'il commençait comme Rousseau, ce n'était que pour attirer l'attention publique, et qu'il finirait en Rousseau chrétien. Triste excuse! pitoyable comédie! On ne joue pas plus avec le sophisme qu'avec le feu; ceux qui le manient sans y croire finissent par en être épris jusqu'à la folie, et leur punition est de mourir sans pouvoir dépouiller le masque dont ils se sont fait une habitude et comme une seconde figure.

M. l'abbé Doney mit le sceau à sa réputation en traduisant le *Catéchisme du Concile de Trente.* Cette traduction, qui fait autorité autant que le texte lui-même, s'est répandue partout où l'on parle la langue française. Personne n'ignorait le

trésor de science et d'esprit que possédait le chapitre de Besançon dans ce prêtre si éminent. On le jugeait digne du premier rang, et l'on commençait à s'étonner qu'à l'âge de cinquante ans il demeurât encore au second. Sa correspondance avec les défenseurs de l'Eglise en France, en Belgique, en Italie, en Espagne, rendait cet étonnement plus universel. Il entretenait les relations les plus agréables et les plus suivies avec le comte Félix de Mérode, dont le nom rappelle avec tant d'éclat et de dévoûment les libertés politiques et la foi religieuse de son noble pays. Ces relations contribuèrent à le faire apprécier par les évêques belges, et ce fut d'une voix unanime que ces prélats lui offrirent la place de recteur magnifique dans l'université catholique de Louvain, fondée par leurs soins. Pour un ami de la saine philosophie, pour un défenseur des vraies libertés religieuses, l'offre était séduisantes; M. l'abbé Doney hésita un moment et finit par un refus. Peut-être lui en coûtait-il de s'arracher à sa chère Comté, à la bonne ville de Besançon, à ses amis qui se disputaient l'honneur de le posséder et pour qui sa société était un vrai plaisir, sa conversation un charme. Ce regret était digne d'un Comtois fidèle à sa province. Il ne le cacha pas trop lorsque des honneurs plus élevés vinrent le chercher dans sa stalle. Le siége de Montauban étant devenu vacant par la démission de Mgr de Trélissac, M. Martin, du Nord, lui fit faire quelques ouvertures auxquelles il répondit avec une modestie qui acheva de fixer le choix du ministre. Mais la signature royale passait pour être difficile à obtenir. Le roi Louis-Philippe n'avait oublié ni l'affaire de la croix de mission ni la défense du système de Lamennais. Il lui répugnait de désigner pour l'épiscopat un sujet que son gouvernement avait déféré aux tribunaux, un prêtre qui avait paru un moment attaché aux doctrines de l'*Avenir*. Cependant, sur les instances de M. de Montalembert et sur la présentation réitérée de plusieurs prélats, notamment des archevêques de Reims et de Besançon, le ministre fit préparer l'ordonnance

et pria M. Clément, député du Doubs et questeur de la Chambre, d'aller lui-même la présenter au roi, qui se trouvait à Neuilly. M. Clément représenta le mérite du candidat, répondit victorieusement aux objections en rappelant fort à propos les évêques excellents qui venaient d'être tirés de la Franche-Comté, et rapporta de Neuilly l'ordonnance qui appelait M. l'abbé Doney au siége de Montauban. Nommé le 11 novembre 1843, le nouvel évêque fut préconisé le 22 janvier suivant, et sacré à Besançon le quatrième dimanche du carême, 10 mars 1844, par Mgr Mathieu, assisté de NN. SS. du Trousset d'Héricourt, évêque d'Autun, et Ræss, évêque de Strasbourg. L'académie figurait au premier rang parmi les témoins de l'auguste cérémonie, et le secrétaire perpétuel disait dans cette salle aux applaudissements de toute l'assemblée : « Un de nos confrères, le digne ami de deux prélats franc-comtois, et que depuis longtemps la voix publique désignait pour leur collègue dans l'épiscopat, vient d'être appelé au poste éminent que méritaient son talent et ses vertus. Vous étiez fiers de le compter dans vos rangs ; vous êtes heureux de lui voir occuper la haute position qui lui permettra de faire tout le bien dont les qualités de son esprit et de son cœur le rendent capable. Malgré son éloignement, l'académie n'interrompra point avec lui les douces relations de confraternité qui nous unissent; lui-même nous en a donné l'assurance dans une lettre inspirée par la plus cordiale sympathie. »

La tâche confiée à Mgr Doney n'était pas médiocre. Après les Cheverus et les Dubourg, dont le trop court passage n'avait guère laissé que la trace d'un grand nom et d'une grande vertu, un prélat d'une haute naissance, Mgr de Trélissac, était monté sur le siége de Montauban à soixante-quinze ans, et y avait porté, avec de rares mérites, tout le poids de la vieillesse. Sa retraite volontaire, après une administration qui dura onze années, parut un acte de profonde sagesse. Il avait été le premier à souhaiter son successeur; quand il le vit à la

tâche, il ne cessa de l'admirer et de le bénir. Le nouvel évêque avait pris pour devise : *Consilio et patientiâ.* Ces deux mots peignent son caractère et résument tout son gouvernement. Les hommes, les institutions, les mœurs, il transforma tout sous sa main, et les cœurs, loin de se révolter ou de s'aigrir, s'attachèrent à lui à mesure qu'il les ramenait à la règle, tant sa sagesse était profonde, tant sa patience était ferme et inflexible. S'il avait ce regard sûr qui devine l'homme et qui le pénètre jusque dans les profondeurs de son être, il avait au cœur les fibres délicates qui s'émeuvent pour le danger et l'honneur des autres, et qui font de l'évêque un surveillant jaloux de la gloire de son Eglise, un pasteur heureux du bonheur de son clergé et de son peuple. Il lui en coûtait de cacher ses émotions et ses sentiments, il se plaignait quelquefois de cette contrainte que lui imposait sa dignité; mais cette réserve même était encore une vertu, et une fois qu'on en eût deviné le secret, il n'y eut plus, dans le diocèse de Montauban, qu'un cœur pour l'aimer et une voix pour le dire. Tel est le bon esprit du clergé, qu'il vit sans jalousie se grouper autour du trône épiscopal les Comtois que l'évêque honorait de sa confiance : M. Mabile, aujourd'hui évêque de Versailles; M. Guyard et M. Legain, vicaires généraux; le P. Jeanjacquot, de la Compagnie de Jésus, supérieur du grand séminaire. Le peuple partageait ce noble sentiment, et les fonctionnaires publics qui se succédèrent aux affaires sous les régimes les plus divers rendirent hommage au caractère de Mgr Doney et à l'habileté de ses chers coopérateurs. Cette haute estime, pleine d'une admiration affectueuse, était naturellement contenue par le caractère de l'évêque, à qui il répugnait autant d'entendre ses propres louanges que de gagner la popularité par des flatteries. On le savait, et l'art de le remercier n'en devenait que plus difficile. Un curé, homme d'esprit et de cœur, y réussit une fois, et ce trait charmant peint assez bien la vive reconnaissance dont ses prêtres étaient pénétrés pour lui. Le plus célèbre et le plus populaire de ses

prédécesseurs était le cardinal de Cheverus, mort archevêque de Bordeaux, après avoir gouverné pendant deux ans le diocèse de Montauban (1824-1826). La mémoire de ce prélat, qu'on a surnommé le Fènelon du XIXe siècle, était demeurée en bénédiction dans tout le diocèse, et son portrait conservé comme celui d'un saint. Un jour, dans le cours d'une tournée pastorale, Mgr Doney trouva ce portrait exposé avec honneur, au-dessus de sa tête, dans le salon du presbytère et entouré d'immortelles. Le curé avait écrit au bas : *Redivivus! Redivivus!* Mgr de Cheverus nous est rendu; Mgr de Cheverus revit tout entier dans Mgr Doney.

Ces témoignages de reconnaissance s'expliquent assez quand on passe en revue les grandes œuvres de notre illustre compatriote. Le recrutement du sacerdoce, la direction des maisons d'éducation, le succès des bonnes études ecclésiastiques, furent le principal objet de sa sollicitude épiscopale, et toutes les entreprises auxquelles il a attaché son nom réussirent au delà de ses espérances. L'admiration sincère qu'il avait vouée à la Compagnie de Jésus le rendit presque téméraire aux yeux du monde dans le choix des maîtres auxquels il se confia pour l'enseignement de son peuple. Dès 1848, il mit les jésuites à la tête du grand séminaire, et cette maison fut le premier établissement français qu'acceptèrent les disciples de saint Ignace. L'année suivante, devançant la loi sur la liberté de l'enseignement secondaire, il leur donna son petit séminaire de Montauban, agrandi d'un externat et pourvu de toutes les ressources nécessaires pour conduire aux grades universitaires et aux écoles de l'Etat. On y compte aujourd'hui 500 élèves. Le collége de Moissac, remis par l'évêque aux Frères de Marie, n'a pas des destinées moins brillantes. Enfin, pour assurer à ses diocésains le bienfait des missions, Mgr Doney éleva aux portes de la ville une résidence agréable, où il appela les prêtres de la congrégation du Calvaire. Une belle église placée sous le vocable de la sainte Vierge rappelle la définition du dogme de l'Immaculée Con-

ception, et le vitrail qui en forme l'abside représente l'évêque offrant à Marie le nouveau sanctuaire, avec l'expression de ses prières et de son amour : ce fut le seul portrait que Mgr Doney consentit à laisser de lui-même à ses contemporains.

A côté du troupeau fidèle, l'évêque de Montauban ne pouvait voir sans intérêts ces brebis que l'hérésie des derniers temps avait infectées, et dont le maître nous a dit qu'il faut les ramener, pour qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. Il étudia la Réforme, en observa les derniers mouvements; il prévit assez que les jours de la propagande et du triomphe étaient à jamais passés pour elle. Montauban, avec ses souvenirs historiques et sa faculté de théologie, passait pour une des citadelles du protestantisme. Cependant on n'y compte plus guère que 4,000 réformés, et le diocèse tout entier n'en a pas plus de 8,000. Cette diminution devient chaque jour de plus en plus sensible dans toute la France. Les deux confessions luthérienne et calviniste ne comprennent que 580,000 âmes. Ce chiffre est bien au-dessous du nombre de ceux qui s'exilèrent après la révocation de l'édit de Nantes. Ajoutez à cela que plus le nombre des réformés diminue, plus leurs divisions augmentent. Les orthodoxes semblent, en se retranchant dans ce qu'ils appellent les dogmes essentiels de la foi, faire un pas vers l'Eglise catholique, dont le cœur et les bras sont toujours ouverts pour les recevoir, tandis que les libéraux poussent l'indépendance de la raison jusqu'à la négation du christianisme et de tout l'ordre surnaturel. En présence d'un pareil spectacle, Mgr Doney employa tout ensemble les armes de la science et de la charité. Toutes les fois qu'il était sorti de la faculté de théologie quelque brochure dangereuse, il la signalait avec cette logique vive, pressante, irréfutable, qui portait la lumière jusque dans les questions les plus obscures et qui en disséquait les moindres détails. Mais il traitait ses adversaires avec un grand respect et un grand honneur, se refusant le plaisir de les

railler dans leurs ridicules, et ne mettant en relief leurs contradictions que pour les éclairer et non pour les confondre. Après avoir ainsi forcé leur estime, Mgr Doney ne tarda pas à les réduire au silence, et Montauban, qui passait dans le Midi pour le boulevard de la Réforme, est aujourd'hui une des citadelles de la vraie foi.

La sagesse de son administration frappa plusieurs fois les yeux de l'Etat, et l'Etat aurait voulu le récompenser. Mais dans la demi-obscurité où il aimait à vivre, les dignités et les distinctions n'étaient pas faites pour flatter les pieux dédains d'une âme si haute et si éclairée sur la vanité des choses humaines. Aux premières ouvertures qu'on lui fit pour l'archevêché d'Aix, il répondit par des remercîments qui n'autorisaient aucune instance. Quand le prince-président, sortant de Bordeaux, où il avait prononcé le mot fameux : *L'empire, c'est la paix,* continua son voyage dans le Midi en recueillant partout les bénéfices de cette promesse trop tôt démentie, l'évêque de Montauban fut averti qu'il serait décoré au passage et que le prince viendrait prier dans sa cathédrale. Il refusa la croix et n'en fut que plus libre pour parler au chef de l'Etat avec l'autorité du ministère évangélique. Combien son indépendance lui devint plus chère encore lorsque les premiers dissentiments éclatèrent entre l'empire et le saint-siége! Il s'applaudit alors de pouvoir faire son devoir sans paraître ingrat, et parut, comme dans son naturel, au premier rang des défenseurs de la papauté. C'est d'ailleurs la tradition de notre Franche-Comté, qui l'avait nourri dans des sentiments généreux et libres, et où il avait appris que le pape et l'Eglise, c'est tout un. A l'apparition de l'encyclique et du *Syllabus*, l'obéissance des évêques au chef de l'Eglise fut complète, mais elle éclata, selon leur caractère, par des traits différents, et cette diversité même ne fit que mieux ressortir l'unité de la croyance et l'unanimité des sentiments. A Besançon, Mgr le cardinal Mathieu promulgua l'encyclique du haut de la chaire; à Orléans, Mgr Dupanloup

en publia la défense; à Montauban, l'évêque attendit que le conseil d'Etat l'eût traduite et mutilée, et, répondant au ministre qui lui en envoyait les lambeaux, il flétrit d'un mot toute cette usurpation aussi ridicule que sacrilége : « L'opération césarienne, soit dit sans jeu de mots, par laquelle le conseil d'Etat vient de mutiler l'encyclique du 8 décembre dernier, en dénature complétement le caractère. Ce que vous m'en envoyez n'est plus qu'une pièce d'origine civile que je ne puis accepter à aucun titre. Je trouve d'ailleurs étrange qu'on ait pris la peine de la traduire; Dieu merci, nous savons assez de latin pour la comprendre dans son texte original. J'ai donc l'honneur de la renvoyer au ministère d'où elle m'est venue, tout en gardant le décret impérial y annexé, par respect pour l'autorité souveraine qui l'a signé. »

On voit par cette lettre que l'évêque de Montauban savait dire la vérité, au risque de déplaire, et que les moindres traits de sa plume portaient coup. L'autorité dont il jouissait avait rendu le monde catholique avide de ses leçons; on attendait son mot dans toutes les grandes questions du jour, et ce mot avait quelque chose de vif, de piquant, d'ingénieux, qui en relevait encore la justesse. Jaloux de la pureté de la foi, il réfute en 1845 le *Manuel* de Dupin, en 1863 la *Vie de Jésus*, en 1865 la brochure de M. de la Guéronnière et ses prétentions à conseiller l'Eglise. Attentif au mouvement des esprits, tantôt il cherche parmi les philosophes du jour quel est l'homme de talent qui a gardé le plus de sens parmi les erreurs de son école; il juge que M. Saisset peut l'entendre, et il lui écrit une *Lettre sur les conditions d'une controverse amicale entre la philosophie et la religion;* tantôt il appelle l'attention publique sur *l'enseignement de la philosophie dans les colléges de l'Etat et sur la liberté de conscience,* Une pensée le préoccupe, et il n'omet rien pour la faire prévaloir : l'homme est plutôt fait pour croire que pour voir; l'homme est fait avant tout pour être enseigné. Cette pensée qui domine dans tous ses écrits l'avait fait ranger parmi les traditionalistes;

mais son sens élevé et droit, son obéissance à l'Eglise, le préservèrent de tous les écarts de cette doctrine, et quand Rome eut marqué dans sa sagesse les bornes qu'on ne pouvait pas franchir sans offenser la raison, ce fut Mgr Doney qui publia le premier les propositions de Rome et qui les fit souscrire aux docteurs engagés dans la querelle. On lui reprocha de s'en être tiré en homme habile et en fin Comtois : il est plus vrai de dire qu'il ne voulut laisser à personne l'initiative d'une glorieuse soumission.

Les questions philosophiques n'intéressent qu'un petit nombre d'esprits, mais ce sont les esprits d'élite. Les questions de théologie passionnent aujourd'hui tout le monde, mais on ne veut ni les approfondir, ni les étudier; on les tranche de haut en quelques mots, je veux dire en quelques injures, et l'arrêt rendu dans les journaux est d'ordinaire l'arrêt de l'ignorance. L'évêque de Montauban ne s'adressait pas à la foule indiscrète, mais aux hommes de bonne foi qui consentent à penser avant d'écrire et à ne pas juger sans avoir lu. Sincèrement attaché aux doctrines romaines, il ne faisait que suivre en cela les traditions de l'Eglise de Besançon et les règles d'une logique à qui répugnent les compromis et les transactions. Mais, pour assurer le triomphe de la bonne cause, il n'employa jamais que les arguments de la bonne compagnie, redoutant le zèle qui s'emporte, évitant les personnalités qui aigrissent, et sachant mieux que personne, par l'expérience de la vie, que plus les questions sont bruyantes, plus elles deviennent personnelles, et qu'il y a plus d'égarés à plaindre que d'obstinés à flétrir. Lisez ses *Observations sur les doctrines dites gallicanes et sur les doctrines ultramontaines;* c'est la sagesse qui parle par la bouche de la modestie. Lisez son écrit intitulé : *De la situation de la question liturgique en France;* les conclusions pratiques en sont aussi modérées que l'argumentation en est décisive. Il ne laissait rien à dire, rien à répondre, rien à répliquer ; mais plus il s'était donné raison, moins il voulait le faire voir.

Il lui suffisait d'avoir fait un peu de bien, et il laissait à d'autres la gloire bien plus contestable de faire beaucoup de bruit.

A côté de ces écrits inspirés par les circonstances paraissent ses œuvres pastorales. Tout s'y rapporte à l'Eglise comme au dernier mot de toute chose, soit qu'il en expose les droits, soit qu'il signale les attaques dont elle est l'objet, soit qu'il en revendique l'indépendance contre les entreprises de la révolution. Le style en est clair, ferme, précis, comme il convient à la matière; on y trouve mille réflexions profondes; enfin certains mots, jetés comme en passant, révèlent tantôt toute l'étendue des connaissances de l'auteur, tantôt ce religieux dédain avec lequel il traitait les choses du temps pour en faire voir la vanité. Quelque peu de soin qu'il prit de vêtir sa parole avec élégance, son mérite ne put échapper, même aux distributeurs de la gloire humaine. Sainte-Beuve le déclare le premier philosophe de l'école *Ménaisienne*. Il s'exprimait ainsi dans une étude où il sollicitait pour un autre Comtois, un autre membre de cette compagnie, pour Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, les honneurs de l'Académie française. C'était le Sainte-Beuve des *Premiers Lundis* et de la bonne manière.

L'évêque de Montauban connut à peine ces louanges inattendues et s'enferma plus que jamais dans le cercle étroit de son intimité, avec ses amis, ses livres et ses devoirs. Il vieillissait sous les armes, mais son cœur veillait toujours. A mesure que les temps devenaient plus sombres, il se détachait du temps et du changement et semblait entrer comme par avance dans son éternité. Ennemi du faste et de l'éclat, sa simplicité redouble avec l'âge, et son mobilier passé de mode est comme celui d'une hôtellerie qu'on va quitter. Il s'impose des privations pour soutenir ses couvents et ses séminaires, aimant mieux renoncer à un voyage, à une saison de bains, au traitement même que sa santé exige, plutôt que de laisser souffrir dans leurs cloîtres les épouses de Jésus-Christ. La

Franche-Comté le revit pour la dernière fois en 1868, avec je ne sais quoi de négligé qui révélait l'homme qui regarde au delà de la vie bien plus qu'il ne songe à en regretter les joies trompeuses. Son détachement ne l'empêchait pas de jouir de l'amitié de ses compatriotes, de recevoir ses anciens élèves avec empressement et d'encourager le mérite partout où il le rencontrait. Mais il jouissait des âmes, il en jouissait purement, et il tournait tout à la gloire de l'Eglise. Je le vois encore enseigner en causant, conseiller sans affectation, et levant modestement les deux doigts de la main droite, par un geste familier à un ancien professeur, captiver avec une autorité souveraine ceux qui n'étaient venus que pour le voir. On sentait le sceptre jusque dans cette main tremblante, et cette voix affaiblie, qui n'étant plus entendue qu'à force d'être écoutée, rendait encore les arrêts de la saine doctrine.

La définition de l'infaillibilité pontificale fut la dernière préoccupation de sa vie. Il la souhaitait, mais avec cette ardeur contenue du bon serviteur qui s'en rapporte à la sagesse du maître. Il la demanda, mais sans passion, comme il faisait de toute bonne chose, avec cette finesse profonde et cette justesse parfaite qui sont les marques d'un esprit sûr de lui-même aussi bien que de son but. L'affaiblissement de sa santé semblait devoir lui interdire de se rendre au concile du Vatican. Au dernier moment, ses forces revinrent; il céda aux instances que lui firent les principaux membres du sacré collége, et partit en se recommandant à sainte Colette, cette sainte si populaire en Franche-Comté, et envers qui il avait une dévotion toute particulière. Sainte Colette le protégea visiblement et le soutint non-seulement pendant sa route, mais pendant son séjour. Nous l'avons entendu se féliciter de cette grâce avec l'expression de la foi la plus simple et la plus touchante. Mgr Guerrin, évêque de Langres, avait tenu à honneur et à plaisir d'être son compagnon dans ce pèlerinage de Rome. Les ecclésiastiques attachés aux deux prélats n'oublieront jamais ni les exemples édifiants qu'ils en ont reçus,

ni la gaieté franche, spirituelle, toute comtoise, qui anima leur voyage. Mgr Doney aimait à parler de notre province, citant l'autorité de ses vieux amis, rafraîchissant ses vieux souvenirs, racontant avec le sourire moitié malin, moitié bienveillant, si naturel à ses lèvres, les anecdotes du bon vieux temps, et faisant oublier aux plus jeunes, par sa patience, ses traits de joyeuse humeur, sa philosophie toute pratique, les repas improvisés dans les gares et les mauvaises nuits d'une longue route. Il demeurait ainsi, jusque dans son extrême vieillesse, un modèle accompli de sens droit, d'esprit fin et d'excellente compagnie.

Pendant la durée du concile, Mgr de Montauban fut un des prélats sur qui se fixaient naturellement tous les regards. Son nom était dans toutes les bouches à cause de la notoriété que lui avaient donnée ses écrits; sa personne, facile à reconnaître, était signalée aux étrangers, qui remarquaient avec une profonde édification son assiduité aux séances. Il entrait dans la basilique appuyé sur une canne, baisait respectueusement le pied de la statue de saint Pierre, et, après une courte prière faite à l'autel de la Confession, allait lentement prendre sa place dans la salle conciliaire. Les Romains, toujours enclins aux pasquinades, le définirent, par allusion à sa maigreur, en lui appliquant un mot qui désigne les jours de jeûne et d'abstinence : *Magro stretto.* Cete plaisanterie n'empêchait pas les marques de respect d'éclater sur son passage. On honorait le vieil athlète des combats de l'Eglise ; on lui savait gré de n'avoir pas manqué, malgré son âge, sa faiblesse et ses infirmités, à l'appel du vicaire de Jésus-Christ. L'excès des chaleurs l'obligea à précipiter son retour. Il prit congé du souverain pontife le 20 mai 1870, après lui avoir exprimé le désir d'être remplacé sur le siége de Montauban par M. l'abbé Légain, son compatriote, son filleul, qu'il avait associé à son administration avec le titre de vicaire général. Ce désir fut agréé par Pie IX avec une bonté toute paternelle. Il a valu au diocèse de Besançon la

gloire de donner un nouvel évêque au diocèse de Montauban, et au diocèse de Montauban le bonheur d'aimer dans cet évêque un autre Doney. Ainsi l'heureux vieillard rapporta de Rome, avec l'espérance de voir l'infaillibilité bientôt définie, une parole qui lui assurait d'avoir pour héritier de son siége l'homme de sa droite et le continuateur de son œuvre.

En rentrant à Montauban, il trouva le cœur de ses diocésains partagé entre le plaisir de le revoir et la crainte de le perdre bientôt. Cette appréhension sembla se calmer pendant l'été, car les tournées de confirmation avaient rendu à l'évêque presque de la force, en lui donnant les joies vives que goûte le bon pasteur; mais, dès le commencement de l'hiver, il fallut compter avec la mort. La cruelle ne cachait plus ses approches, et comme pour assombrir encore le triste passage, elle s'approchait au milieu des malheurs du saint-siége et des désastres de la France. Mgr Doney, cloué sur son lit de douleur, sentait sa douleur s'accroître au récit de nos humiliations et de nos défaites. Il savait l'Allemagne victorieuse, la France déchirée et mise en lambeaux, la Comté envahie et le démon des batailles déchaîné de toutes parts sur cette terre qu'il aimait. Les communications interceptées entre le nord et le midi ajoutaient encore à cette patriotique et religieuse angoisse. L'évêque mourant se rappela Hippone assiégée et saint Augustin rendant l'âme au milieu des calamités de sa patrie. Il appelle les prêtres de sa maison, il fait réciter les psaumes de la pénitence autour de son lit, comme l'avait fait le grand docteur de l'Eglise, avec qui il avait tant de traits de ressemblance pour la profondeur et la subtilité de l'esprit, mais en qui il ne voyait plus en ce moment suprême que le modèle des pasteurs offrant sa vie pour son troupeau. Il disait à ses amis : « J'offre mes souffrances à Dieu pour le triomphe de son Eglise; » au dépositaire de sa conscience : « Je touche à ma fin, aidez-moi à bien mourir; » après l'administration des sacrements : « Je n'ai voulu faire de peine à aucun de mes prêtres; si cela m'est arrivé, ce

n'a été que pour ramener ceux qui s'étaient écartés du droit chemin ; » au supérieur et aux professeurs de son grand séminaire : « Je vous loue, je vous remercie et je vous bénis, pour avoir, selon mes désirs, inspiré aux élèves du sanctuaire l'amour du pape et de l'Eglise et une tendre dévotion envers la Vierge immaculée » Quand le dernier jour arrive, ses traits s'altèrent profondément et l'expression d'une vive douleur éclate dans son visage. « Vous souffrez donc beaucoup? » lui demanda quelqu'un d'un ton compatissant. Il répondit avec douceur : « Vous me demandez ce que je ne peux pas vous dire. » Ce dernier jour était le 21 janvier 1871. Date fatale qu'il n'avait cessé de pleurer dans ses convictions monarchiques! Année cruelle pour son âme si française et son cœur si comtois! Mais la voix du prêtre l'élevait vers Dieu en lui disant : *Dominus det nobis suam pacem et vitam æternam. — Amen! amen!* répondit-il d'une voix ferme et profonde. Ce fut son dernier mot. Quelques instants après, on mit un crucifix sur ses lèvres; il exhala son dernier soupir, et les prêtres qui l'entouraient, baisant chacun à leur tour ce signe auguste, y recueillirent, comme à l'envi, les dernières impressions de foi et de piété qu'y avait laissées le saint évêque en passant d'un monde à l'autre avec tant de patience, de résignation et de douceur.

Ainsi s'est échappée de ce monde cette âme d'élite, dont on peut dire qu'elle avait rencontré un corps comme par hasard, tant ce corps frêle était peu fait pour elle, et qu'elle s'en était tirée assez bien avec lui pendant soixante-seize ans passés. Mgr Doney, après avoir mis ce grand esprit et ce faible corps au service de l'Eglise avec une indomptable énergie, ne se croyait pas digne de la moindre louange. Il défendit par testament que l'on prononçât son oraison funèbre. Mais il n'était point interdit à l'académie de Besançon d'entendre son éloge, ne fût-ce que pour nous rappeler qu'après avoir usé sa vie à penser, à parler, à écrire, pour la gloire de Dieu et l'amour du prochain, voyant et sentant

mieux que personne les imperfections et les misères de l'humanité, les raillant parfois pour les corriger un peu, il nous faudra bien conclure, à force de raison et de science, avec un scepticisme tout chrétien, à la vérité de ces paroles par lesquelles il ouvrit une fois son cours au collége royal de Besançon, et qui, avec une légère variante, pourraient même assez convenablement terminer un discours académique : « Je vais vous enseigner la philosophie ; mais quand vous serez bachelier ès lettres, vous aurez bien soin d'oublier tout ce que je vous aurai dit, pour ne vous souvenir que de votre catéchisme et le mettre en pratique. »

ON DEMANDE DES POÈTES

STANCES LUES

Par M. Jules SAUZAY,

à la séance publique du 27 janvier 1876.

Jadis le public volontiers
Affluait ici pour entendre
Nos conteurs et nos chansonniers,
Surtout le sexe le plus tendre.
Leurs beaux vers savaient des bravos
Soulever les douces tempêtes;
Les plus goûtés de nos travaux
Etaient tous dus à nos poètes.

De Dusillet les vrais bons mots,
Des Saint-Juan la verve endiablée,
De Viancin les joyeux propos
Electrisaient une assemblée.
Mais ces bons chanteurs ont passé
Avec leurs lyres toujours prêtes;
Leurs charmants concerts ont cessé
Et nous n'avons plus de poètes.

Si la Muse encor quelquefois
Vient visiter l'Académie,
Tout n'est que larmes dans sa voix;
C'est la muse de Jérémie,
Ne sachant plus que sangloter
Avec la harpe des prophètes.
Au grenier l'on a dû porter
Le luth léger de nos poètes.

Il risquait d'y moisir toujours,
Quand l'Académie, alarmée
De demeurer sans troubadours,
En chercha jusque dans l'armée.
Un guerrier remplit tous nos vœux;

Mais, quand nous fêtons sa conquête.
De Mars un arrêt désastreux
Vient nous ravir notre poète (1).

Que sert-il d'être un corps savant,
De tant approfondir l'histoire,
Si nous oublions trop souvent
L'art d'enchainer notre auditoire?
En vain nous viendrons étaler
Nos études les plus complètes;
Nous verrons les gens s'en aller,
En nous réclamant des poètes.

Les dieux s'en vont, les rois aussi,
Les poètes semblent les suivre.
Dans un monde si raccourci
L'on dirait qu'ils ne puissent vivre.
De notre chère égalité
Aimons tout, jusqu'à sa piquette;
Mais que sa prose, en vérité,
Nous laisse au moins quelque poète.

Autrefois, à peu près partout,
On trouvait des bardes modestes
Sachant rimer, même avec goût,
Sur tous les moindres faits et gestes.
En chansonnant soir et matin,
Ils animaient toutes les fêtes.
Il n'était noce ni festin
Qui n'eût au moins ses deux poètes.

L'un s'adressait au sentiment;
L'autre excitait à rire, à boire.
Tout n'était pas assurément
Sans défaut dans leur répertoire.
Parfois même leur beau transport
Sombrait dans des flots de sornettes;
Mais on n'en riait que plus fort
Aux dépens des pauvres poètes.

---

(1) M. le commandant Mignot, appelé au camp de Sathonay par M. le ministre de la guerre.

Le vin, la gaîté, les amours
A foison les faisaient éclore.
Quoique tout change, de nos jours
On boit, on aime, on rit encore.
Eh! pourquoi donc ont-ils tari,
Ces refrains, aussi gais qu'honnêtes,
Dont nos devanciers ont tant ri,
Èt que prodiguaient leurs poètes?

C'est qu'aujourd'hui tout est gâté;
Rien ne vit plus qu'en apparence.
Une morne stérilité
Règne au Parnasse comme en France.
Notre champagne frelaté
Ne produit que des maux de tête.
Il peut rendre un homme hébété,
Mais il ne fait plus un poète.

L'amour qui, dans un monde à lui,
Vivait de riantes chimères,
De la beauté compte aujourd'hui
Les revenus, chez les notaires.
Ces tendresses à tant pour cent
A de beaux vers n'ont rien qui prête,
Et le magot reste impuissant
A créer l'ombre d'un poète.

Jamais l'on n'a tant inventé
De procédés pour faire rire :
Signe trop sûr que la gaîté
D'au milieu de nous se retire.
Nous rions jaune bien souvent,
Pour cacher nos peines secrètes,
Et la gaîté que l'on nous vend
Ne vaut pas celle des poètes.

Rendez-nous donc leurs chants joyeux.
Retrouvons cette perle rare
Dont notre sol devenu vieux
Semble de plus en plus avare.
Que dans l'ombre chacun de nous,
La lampe en main, se mette en quête,
Trop heureux si l'effort de tous
Peut mettre au jour un seul poète.

Vous, Mesdames, qui préparez
De charmants fils à la patrie,
Rêvez-les, tant que vous voudrez,
Tout brillants d'or, de broderie.
Qu'ils soient tous préfets, sénateurs,
Généraux avec des aigrettes,
Ou pour le moins ingénieurs ;
Mais donnez-nous quelques poètes.

Mesdemoiselles, pourquoi pas
Vous-mêmes nous venir en aide ?
A l'empire de vos appas
Je ne connais rien qui ne cède.
Réunissant assez d'attraits
Pour enflammer toutes les têtes,
Vous pouvez faire, à peu de frais,
De tous nos conscrits, des poètes.

Si nos appels sont superflus,
Et que personne n'y réponde;
Si la beauté même n'a plus
Le pouvoir qui mena le monde.
Usons de moyens plus puissants,
Et que des affiches bien faites
Annoncent à tous les passants
Qu'on demande ici des poètes.

CHARLES-QUINT ET FRANÇOIS Ier
A AIGUES-MORTES.

Par M. le Chanoine SUCHET.

(Séance publique du 27 janvier 1876.)

MESSIEURS,

Je viens aujourd'hui vous rappeler quelques souvenirs qui se rattachent, par certains côtés du moins, à l'histoire de notre province.

L'Académie a toujours eu à cœur d'encourager les études historiques sur la Franche-Comté. C'est là un des traits de son patriotisme. Grâce à elle, de curieuses antiquités sont sorties de leurs ruines et nous avons retrouvé, sur notre vieux sol, les traces de la civilisation romaine. Grâce à elle, des monuments précieux ont été remis en lumière, particulièrement dans les *Documents inédits* qu'elle a publiés, et dont le septième volume vient de paraître il y a quelques jours.

C'est donc une page d'histoire que je viens vous communiquer aujourd'hui, et je suis heureux de le faire en présence d'un prélat ami et protecteur des lettres (1).

Je me propose de vous raconter l'entrevue de Charles-Quint et de François Ier, dans la ville d'Aigues-Mortes, en 1538 (2).

Charles-Quint, par son élévation à l'empire, entra en pos-

(1) Mgr Paulinier, archevêque de Besançon.

(2) Saint Louis a toujours été considéré comme le fondateur d'Aigues-Mortes. Voici ce qu'en dit Mathieu Paris : « Dominus rex Francorum, ne sibi possit inferre nocumenta Fredericus peregrinaturo, et portuum

session du comté de Bourgogne. Il aimait particulièrement notre province et surtout sa bonne ville de Besançon, qui, plus tard, lui éleva une magnifique statue de bronze.

Mais le duché de Bourgogne appartenait encore à la France, et l'empereur en réclamait sans cesse la restitution, en sa qualité d'héritier de la maison de Bourgogne. Cette restitution fut sur le point de s'accomplir en 1538, selon le témoignage des historiens espagnols. Dans une conférence célèbre, tenue à Aigues-Mortes, entre le roi de France et l'empereur, celui-ci consentait enfin à abandonner le Milanais à François Ier, et, de son côté, le roi souscrivait à la réunion du duché de Bourgogne à la Franche-Comté, sous la domination de Charles-Quint (1).

Ce sont les détails de cette curieuse entrevue des deux princes rivaux que je veux vous raconter. On en retrouve le souvenir dans les registres des délibérations de la ville de Besançon. Il y est dit que le 18 juillet 1538, Charles-Quint écrivit aux habitants de cette ville pour leur annoncer qu'il s'était rendu à Aigues-Mortes et qu'il y avait fraternisé avec le roi de France. La lettre de l'empereur fut lue au conseil, qui fit aussitôt publier cette nouvelle dans les rues de la cité. « On commanda, disent les registres, de tirer fifres et tambourins, après le service divin, de faire former et mener danses publiques, et en icelles donner prix tant de rubans, bourses et truffots que gans, sans d'iceulx prendre argent, et de donner à boire à tous venans. » (*Délib. de la ville, 2e registre de 1538, fol. 39.*)

Dans un voyage que j'ai fait dernièrement dans le Midi, j'ai voulu visiter cette ville intéressante d'Aigues-Mortes, qui se rattache ainsi à l'histoire de notre province. Le 29 no-

---

opportunitatem denegare navigaturo, sibi in Provincia super mare Mediterraneum portum aptissimum multis effusis sumptibus præparavit. et castris fortissimis prudenter communivit. » (Matth. Paris, ann. 1246, p. 705.)

(1) Sandoval, *Historia de la vida y hechos de l'emper. Carlos V.*

vembre dernier, j'arrivais devant ses remparts, bâtis en 1275 par Philippe le Hardi (1). Ils sont encore aujourd'hui parfaitement intacts et offrent l'aspect imposant d'une ville guerrière du moyen âge, conservée dans toute son étendue. En arrivant en face de ces murs crénelés, haut de 34 pieds et se développant sur 546 mètres au milieu d'une plaine sablonneuse, je me rappelais ces vers du poète Reboul :

Nous irons voir, au bord d'une eau stationnaire,
Aiguemorte aux vingt tours, la cité poitrinaire,
Qui meurt comme un hibou dans le creux de son nid,
Comme dans son armure un chevalier jauni.
. . . .
Et cependant ces lieux, de misère haletants,
Comptent des anneaux d'or dans la chaîne des temps;
Ces murs, encore intacts dans leur vieille attitude,
Dont le triste gazon verdit la solitude,
Etaient de l'Orient l'opulent magasin
Et voyaient affluer le turban sarrasin.
Un pèlerin royal, dans ses saintes colères,
Voila deux fois ces mers de ses mille galères.
. . . .
Le front triste se penche et l'orgueil se détruit,
De voir tant de silence où régnait tant de bruit.

La solitude n'est pas cependant aussi profonde que semble l'indiquer le poète. On se porte aujourd'hui à Aigues-Mortes aussi bien qu'ailleurs, et on y rencontre une population agricole et industrieuse qui sait trouver, dans les récoltes d'un sol bien cultivé, dans la pêche et dans l'exploitation des marais salins, des ressources abondantes. Toutefois, une partie de la campagne qui entoure cette ville offre des terrains

---

(1) Le pape Clément IV, originaire de Saint-Gilles, pressait saint Louis d'entourer la ville d'Aigues-Mortes de remparts. Le roi les fit tracer. Mais il n'eut pas le temps de mettre son projet à exécution. C'est Philippe le Hardi qui les fit construire tels qu'on les voit encore aujourd'hui. Toutefois c'est à saint Louis que les auteurs les mieux informés attribuent la construction de l'immense tour de Constance, dont les murailles ont à la base plus de vingt pieds d'épaisseur, et qui se dresse majestueusement à l'angle occidental des remparts d'Aigues-Mortes.

sablonneux où ne croissent que les roseaux, les joncs marins, les salicornes et quelques pins rabougris; le tamaris seul, avec son feuillage toujours vert et ses rameaux flexibles, donne quelque agrément au paysage. Dans les plaines marécageuses qui avoisinent Aigues-Mortes vivent en liberté des taureaux sauvages qu'on retrouve, quand il le faut, pour ces fêtes demi-païennes qu'on célèbre chaque année dans les arènes de Nîmes, où les combats de taureaux attirent encore aujourd'hui des milliers de spectateurs.

A une lieue plus loin on aperçoit la Méditerranée, qui ne s'est point retirée d'Aigues-Mortes, comme on le croit généralement(1). Elle en est séparée, aujourd'hui comme autrefois, par des marais salants qui forment la principale richesse du pays. C'est dans cet espace que se produit le phénomène curieux du mirage, qui donne à cette région étrange une ressemblance de plus avec le désert. Et quand les rayons adoucis du soleil couchant viennent illuminer d'une teinte jaunâtre les majestueux remparts de cette ville assise au milieu des lagunes, on a, dit-on, une parfaite image de l'antique Damiette, toute remplie, comme Aigues-Mortes, des souvenirs de saint Louis.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur de la ville. En dehors de ses fortifications, elle n'a de remarquable qu'une belle statue de saint Louis, œuvre de Pradier, élevée sur la

---

(1) Em. di Pietrò, dans son *Histoire d'Aigues-Mortes*, a prouvé, par textes authentiques, qu'aux XIIIe et XIVe siècles, il y avait, comme aujourd'hui, des marais salins entre Aigues-Mortes et la Méditerranée, et qu'ainsi l'opinion accréditée par la plupart des historiens postérieurs, que, *depuis saint Louis, la mer s'est retirée de plus d'une lieue*, *abandonnant ses anciens rivages*, est une opinion fausse. Les archives de Nîmes et d'Aigues-Mortes renferment des conventions dans lesquelles sont mentionnées, en 1284 et 1301, les salines, les étangs et les marais entre Aigues-Mortes et la mer. Du reste on voit encore près d'Aigues-Mortes les vestiges d'un large canal qui aboutissait à la ville. C'est dans ce canal que saint Louis s'est embarqué pour aller rejoindre, près de la mer, ses soldats réunis au lieu qu'on nomma longtemps le *camp des croisés*, et qu'on appelle aujourd'hui *les tombes.*

place principale. Les remparts sont couronnés, dans toute leur étendue, par une ligne de créneaux percés d'étroites meurtrières. Ce qui donne surtout à cette enceinte un aspect imposant, ce sont les quinze tours qui s'élèvent à des distances inégales. La plus remarquable de toutes, c'est la tour de Constance, bâtie par saint Louis, et surmontée d'un phare qui domine toute la contrée, à cinquante-deux mètres de hauteur.

Mais il en est une surtout qui doit nous intéresser comme Franc-Comtois. C'est la tour des Bourguignons, dont les écrivains du pays racontent ainsi la chronique.

Sous le règne de Charles VI, la France était déchirée par les factions ennemies des Bourguignons et des Armagnacs. Le meurtre, le pillage et l'incendie marquaient partout le passage des bandes de chaque parti, tour à tour victorieuses ou vaincues. En 1418, les Bourguignons, commandés par Louis de Chalon, prince d'Orange, pénétrèrent dans le Midi, et vinrent se présenter devant Aigues-Mortes. Les habitants, bien résolus à se défendre, furent trahis par leur châtelain, Louis de Malepue, qui livra la ville aux Bourguignons. La tyrannique domination des vainqueurs souleva une haine profonde dans les âmes, et l'on attendait avec impatience l'occasion de se venger.

Cette occasion se présenta deux ans après, en 1420. Guillaume de Meuillon, sénéchal de Beaucaire et partisan du dauphin, vint former le siége d'Aigues-Mortes et essayer de reprendre cette ville aux Bourguignons, qui en étaient les maîtres détestés. Le siége durait depuis longtemps, quand Charles de Bourbon, comte de Clermont, vint à la rescousse des assiégeants et se ménagea des intelligences parmi les habitants, qui lui ouvrirent, pendant une nuit, les portes de la ville. Il enveloppa aussitôt le quartier des Bourguignons, qui furent impitoyablement massacrés.

Les cadavres étaient si nombreux, dit l'historien d'Aigues-Mortes, que, pour prévenir le pernicieux effet de leur putré-

faction, on prit le parti de les entasser tous, sous des monceaux de sel, dans une des tours de la ville, qui se nomme encore aujourd'hui la tour des Bourguignons. Telle est paraît-il, la véritable origine du sobriquet de Bourguignon salé, donné depuis longtemps à nos pères, et répété dans une chanson populaire dont on a conservé ce refrain :

Bourguignon salé,
L'épée au côté,
La barbe au menton,
Saute, Bourguignon (1) !

Je devais donner ces détails préliminaires pour faire con-

(1) G. Peignot, dans une brochure intitulée : *Les Bourguignons salés* (Dijon, 1835), a réuni les diverses conjectures des savants sur l'origine de ce dicton populaire. Il énumère six opinions différentes que je mentionne ici sommairement. La première est celle d'Estienne Pasquier (*Recherches de la France*, 1665, p. 27), qui présume que les Bourguignons ont reçu ce surnom des Allemands « pour autant que, tant qu'ils résidèrent au pays au delà du Rhin, ils querellèrent perpétuellement contre les Allemands leurs salines. » — La deuxième opinion est celle de Paradin (*Annales*, p. 9), de Gollut (*Mémoires*, l. I) et de plusieurs autres, qui font remonter le surnom de *salé* à la conversion des Bourguignons, « parce qu'ils ont ordonné, dit Bernard Palissy, de mettre du sel en la bouche des petits enfants qu'on baptise. » — La troisième opinion attribue ce sobriquet au massacre des Bourguignons à Aigues-Mortes, le 25 janvier 1421. C'est l'opinion d'un assez grand nombre d'auteurs (La Monnoye, La Faille, *l'Art de vérifier les dates*, etc.). Toutefois Dom Carpentier, dans le supplément au Dictionnaire de Ducange, tom. I, p. 678, cite un document qui remonterait à 1401, par conséquent avant le massacre d'Aigues-Mortes, et d'après lequel, dans une lettre de rémission, un suppliant déclare « qu'il avoit plus chier estre bastard que estre Bourgouignon salé. » — La quatrième opinion attribue ce dicton aux salines du comté de Bourgogne, nombreuses, anciennes et fort renommées, qui auraient fait donner à tous les Bourguignons (ceux du duché et du comté) *cet agréable brocard*, comme dit Gollut. — La cinquième opinion fait remonter ce sobriquet au mot *salade*, espèce de casque fort en usage parmi les soldats bourguignons, et qu'on appelait pour cela *Bourguignotte*. — La sixième opinion est celle de M. Vallot (*Archiv. hist. de Lyon*, tom. X, p. 34), qui prétend que les Bourguignons ont été appelés *Salii*, Saliens, parce qu'ils habitèrent longtemps les bords de la Saale ; on crut plus tard que *Salii* venait de *saliti*, et de là les interprétations diverses et fantastiques qui leur firent donner le nom

naître le caractère de cette ville curieuse, où nous allons maintenant assister à l'entrevue dans laquelle Charles-Quint et François Ier semblent enfin disposés à terminer la lutte terrible qui troublait toute l'Europe, et amener une paix si nécessaire et si désirée.

Dès l'année 1537 avaient eu lieu des tentatives de réconciliation entre la France et l'empire. Le 2 décembre, le chancelier Perrenot de Granvelle, représentant de Charles-Quint, s'était réuni à Leucate, dans le Languedoc, avec les mandataires de François Ier, pour traiter de la paix. Mais ces démarches n'avaient pu aboutir.

L'année suivante (1538), le pape Paul III fit une nouvelle tentative, dans l'intérêt de la chrétienté, pour rapprocher les deux grands adversaires, dont l'union devait être si utile pour repousser les invasions formidables des Turcs. Il convoqua Charles-Quint et François Ier dans la ville de Nice, et s'y rendit lui-même affrontant, malgré ses soixante-treize ans, les fatigues d'un long voyage. Les deux souverains arrivèrent au rendez-vous ; mais ils refusèrent de se voir. Le pape allait de l'un à l'autre, essayant de les rapprocher et de concilier leurs prétentions rivales. Tout ce qu'il put obtenir fut de les faire consentir à une trêve de dix ans, qui ne devait pas durer si longtemps. Les historiens espagnols affirment que les deux princes refusèrent de se voir à Nice, parce qu'ils ne voulaient pas traiter définitivement par l'entremise du pape. Ils convinrent donc de se rencontrer seuls dans une autre ville, et choisirent d'abord Marseille pour le lieu du rendez-vous. Mais, au jour fixé, l'empereur étant retenu à Gênes par une indisposition, il fut convenu que l'entrevue aurait lieu quelques jours plus tard à Aigues-Mortes. Dunod s'est trompé en plaçant cette conférence à Marseille et en attri-

---

de *salés*. Quant à M. G. Peignot lui-même, il présume que la véritable origine de ce sobriquet vient des salines du comté, qui n'était pas distingué du duché avant le IXe siècle, et qui était compris dans la dénomination générale de *Pays des Bourguignons*.

buant au hasard des vents contraires la rencontre des deux princes. C'est bien à Aigues-Mortes qu'elle eut lieu, et elle avait été convenue et concertée d'avance entre le roi et l'empereur, comme le prouvent les documents contemporains.

En visitant cette ville d'Aigues-Mortes, j'ai cherché la maison du consul Franc de Conseil, où François Ier offrit l'hospitalité à Charles-Quint. Cette maison subsistait encore au commencement de ce siècle. Aujourd'hui il n'en reste pas vestige. Les ruines mêmes en ont disparu. Mais on retrouve encore le canal où aborda la galère qui portait Charles-Quint, et sur laquelle il reçut le roi de France.

Quand on apprit dans la ville l'arrivée prochaine des deux souverains, tout se mit en mouvement pour leur préparer une réception splendide. Le connétable de Montmorency prit des dispositions pour y faire transporter les vivres nécessaires. Les consuls de Nîmes reçurent l'ordre d'envoyer, dès la veille, six mille pains, trente barriques de vin, et tout le gibier possible, *sous peine d'être appréhendés au corps et conduits devant M. le connétable, comme coupables de désobéissance au roi.* Les officiers de la cour enjoignirent aux chasseurs de se mettre en quête et d'apporter directement à Aigues-Mortes tout le gibier qu'ils auraient tués, *sous peine de fouet.*

François Ier avait à cœur de recevoir son hôte avec toute la magnificence possible. Le 14 juillet, il monte à cheval, s'achemine vers la ville, suivi d'une cour brillante. « Auprès de lui, dit l'historien d'Aigues-Mortes, s'avançaient, sur des coursiers richement harnachés, sa femme, la reine Eléonore d'Autriche; la princesse Marguerite, sa fille, qui devint ensuite duchesse de Savoie; Catherine de Médicis, femme du dauphin; la belle duchesse d'Etampes; Henri, roi de Navarre, et la belle Marguerite, aussi renommée par ses Nouvelles et ses poésies que par le dévoûment de sa tendresse fraternelle; le maréchal d'Annebaut, à qui son intégrité et sa bravoure avaient acquis l'amitié particulière du roi; le valeureux duc de Lorraine; son frère, le duc de Guise; le

jeune duc de Wurtemberg, dont le père devait à l'épée de François Ier sa réintégration dans ses Etats; le prince de Salm; Guillaume Poyet, récemment nommé chancelier de France; des cardinaux, des évêques, les présidents du parlement de Paris, enfin les principaux personnages de la cour; car François Ier voulait paraître dans tout l'éclat de sa puissance devant celui qui, jusque-là, ne l'avait vu que son prisonnier. »

Ce brillant cortége fut reçu aux portes de la ville par les habitants, qui poussaient des cris de joie. Trois cents arquebusiers formaient la haie. Les consuls d'Aigues-Mortes, « revêtus de robes de drap bordées de velours, et tenant à la main leurs chaperons, » saluèrent le roi à son arrivée par une harangue et lui offrirent les clefs de la ville. Le roi fut placé sous un dais de velours rouge, la reine sous un dais de satin blanc à franges d'or, et le cortége parcourut les rues sous des tentes dressées, selon l'usage des villes du Midi, pour préserver des rayons brûlants du soleil.

Presque au même moment, Charles-Quint venait d'arriver dans la rade d'Aigues-Mortes. La galère qu'il montait était suivie de 52 navires, dont 21 appartenaient à la marine française et lui formaient un cortége d'honneur. L'empereur désirait, dit-on, que le roi de France se rendît auprès de lui, également monté sur une galère, afin de conférer ainsi, en restant placés l'un et l'autre sur la poupe de leur navire. Il envoya donc aussitôt le duc d'Albe et le chancelier Perrenot de Granvelle saluer le roi de France, qu'ils rencontrèrent dans le canal d'Aigues-Mortes, monté sur une chaloupe magnifiquement ornée, et accompagné de plusieurs seigneurs de sa cour. Le duc d'Albe, après l'avoir complimenté, le conduisit aussitôt vers Charles-Quint. L'entrevue de ces deux grands adversaires était quelque chose de si étrange, que tous les esprits étaient dans l'attente de ce qui allait arriver. Un historien, M. Marius Topin, résume en ces termes les détails de cette première réunion :

« Charles-Quint, debout sur sa galère, attend avec anxiété le moment de l'entrevue, tenant ses regards fixés sur le cortége qui s'approche, et cherchant à pénétrer sur le visage de son ennemi les sentiments qui agitent son âme. Mais le chevaleresque roi de France n'est animé que du désir de recevoir dignement son hôte. Il s'élance avec agilité sur son vaisseau, et se découvrant : « Mon frère, dit gracieusement à Charles-Quint le vaincu de Pavie, me voici derechef votre prisonnier. »

» Puis ils s'asseyent côte à côte, loin de leur suite, et ces deux princes, si longtemps désunis, dont l'un a été le geôlier inflexible de l'autre, qui se sont accusés mutuellement d'avoir forfait à l'honneur et d'avoir été complices de meurtres et d'empoisonnements, échangent durant deux heures les paroles les plus affectueuses, s'adressent les plus vives et les plus cordiales protestations, et se donnent l'un à l'autre l'assurance formelle qu'ils resteront désormais vrais et bons amis. Ni le souvenir du passé, ni un juste ressentiment pour les détestables procédés de son adversaire, n'exercent de l'influence sur François Ier. Il paraît avoir tout oublié dans ce qui a été accompli et ne concevoir aucune crainte pour l'avenir. Plein de sincérité lui-même, il croit son interlocuteur sincère. Il ne s'aperçoit pas que celui qui lui parle maintient la conversation dans les généralités, qu'il évite d'aborder certains points délicats à débattre, que le nom du Milanais n'est pas même prononcé, et, dans sa loyauté candide, il accepte la proposition que lui fait l'empereur de laisser à leurs ministres le soin de traiter ces questions particulières. »

Pendant toute l'entrevue, les deux princes parlèrent dans la langue française, et, sur l'invitation de Charles-Quint, les seigneurs de sa suite vinrent gracieusement baiser la main du roi de France. De ce nombre était André Doria, qui avait quitté le parti de François Ier pour s'attacher à Charles-Quint. « L'empereur, dit Brantôme, pria le roy de le voir, pour l'amour de luy, et luy faire bonne chère; ce

que le roy fit très voulontiers en luy demandant comment il se portoit, ne parlant nullement du passé, et luy dist de plus devant l'empereur, (comme j'ay ouy dire à aucuns vieux) : « Seigneur André, il faut que l'empereur, mon frère, et moi facions une réconcilliation éternelle, et que nous facions une belle armée de mer pour ruyner le Turc, et vous en serez le général de tous deux. » Ce que l'empereur trouva très bon (1). » Toutes ces prévenances de la part de l'empereur n'étaient que ruse et feinte, selon certains historiens, et dans cette rencontre, il n'y avait qu'un calcul profond de ce *grand trompeur*, comme l'appelle Brantôme, qui, là encore, voulait duper l'Europe entière et François Ier. Ce jugement nous semble un peu sévère pour la mémoire de Charles-Quint, car, malgré son insatiable ambition, il avait, aussi bien que le roi de France, de puissants motifs de désirer la paix.

C'est pendant cette entrevue, selon le récit peu sûr de Brantôme, que l'amiral André Doria fit secrètement, à l'oreille de Charles-Quint, la proposition d'enlever le roi dans la galère impériale et de l'emmener prisonnier, ce qui, disait-il, mettrait fin à la guerre. Mais l'empereur *refusa* et *détesta* cette offre. L'entrevue étant terminée, les deux souverains s'embrassèrent de nouveau. François Ier revint à Aigues-Mortes, et, après son départ, sur l'avis du duc d'Albe, Charles-Quint décida que le lendemain il descendrait à terre, pour montrer, comme il l'avait dit à Doria, que la réconciliation était éternelle.

Le lendemain, 15 juillet, dès le point du jour, tout s'agitait à Aigues-Mortes. On y attendait l'empereur, et François Ier voulait que la réception fût magnifique et grandiose. Toutes les rues étaient ornées de bannières et de guirlandes. A neuf heures, l'artillerie des remparts annonça que Charles-Quint quittait la rade et s'avançait vers la ville. Les trois cents arquebusiers qui, la veille, avaient reçu le roi de

(1) BRANTÔME, *Grands capitaines*, tome II, p. 32, édit. de 1866.

France, se retrouvaient là, rangés en bon ordre, pour recevoir son rival. Les rues, les quais et même les murailles étaient envahis par les populations voisines, accourues en foule pour contempler un si beau spectacle.

« Charles-Quint, dit le chroniqueur, était en habit de marinier, avec un pourpoint et un haut de chausses cramoisi, des brodequins blancs, une chemise blanche dont les manches étaient retroussées sur le poignet, une toque de velours noir à compartiments en broderies d'or, une casaque ouverte de cramoisi, et une ceinture à laquelle il n'avait pas oublié d'attacher une dague. »

Aussitôt, le son des trompettes et des tambourins se mêle au bruit de l'artillerie; c'était, dit un document contemporain, *une tonnerie à ouïr*. Les cloches sonnaient à toute volée; d'immenses acclamations se faisaient partout entendre; une foule de peuple criait à perdre haleine : *Vivent l'empereur et le roi !* car, dit la relation, M le connétable l'avait commandé ainsi.

Cependant François Ier, suivi de toute sa cour, s'avance à la rencontre de Charles-Quint. Les deux princes se donnent de nouveau l'accolade. C'est alors que la reine Eléonore, sœur aînée de l'empereur et femme du roi de France, transportée de bonheur en voyant ainsi réunis son frère et son époux, les embrasse dans une même étreinte, symbolisant ainsi, par cette touchante attitude, cette paix inespérée qui devait, hélas ! durer si peu de temps.

Tous les cœurs étaient émus, et les deux monarques, se donnant le bras, entrèrent dans la ville par la porte de la Marine, au milieu des cris enthousiastes des habitants. Derrière eux marchaient les princes, les princesses et les seigneurs des deux cours, parmi lesquels on remarquait notre compatriote, le chancelier Granvelle, compagnon assidu et conseiller intime de Charles-Quint.

Le roi conduisit son hôte dans la maison du sieur Franc de Conseil, où l'attendait un repas somptueux, préparé dans

une salle richement décorée. Charles-Quint, qui était grand mangeur, fit honneur au festin. Les archives de la commune disent qu'on y servit des huîtres, qui furent si fort estimées des convives qu'ils ne cessaient d'en redemander. Des musiciens firent entendre d'harmonieuses symphonies. Qnand le repas fut terminé, Charles-Quint, fatigué par la chaleur, alla se reposer dans la maison du sieur Archambaud de la Rivoire, seigneur de Lecques. La chambre qu'on lui avait préparée peut nous donner une idée du luxe avec lequel certains gentilshommes meublaient alors leurs appartements. Les murs en étaient recouverts d'une riche tapisserie de cuir doré et gaufré, dont il reste encore aujourd'hui des fragments. On y voit représentés des oiseaux becquetant des fruits parmi des pampres et des feuillages. Le lit s'élevait sur une estrade. Il était surmonté d'un baldaquin de soie, dont la bordure, ainsi que celle des rideaux, était une frange de perles fines. C'étaient, dit le chroniqueur, de grosses perles qu'on ne saurait trop estimer.

L'empereur dormit pendant une heure. A son réveil, François Ier vint lui rendre visite avec une foule de courtisans. L'entretien fut des plus gracieux, et le roi de France combla la mesure de ses politesses en offrant à son hôte un diamant estimé trente mille écus. Ce bijou était monté en forme d'œil, sur un anneau autour duquel on avait gravé ces mots : *Dilectionis testis et exemplum.*

L'empereur, dit l'historien qui nous fournit ces détails, après avoir mis cet anneau à son doigt, ôta son bonnet pour remercier le roi, qui, en même temps, ôta le sien ; puis il dit :

« Mon frère, je n'ai rien en ce moment pour me revancher de ce présent, si ce n'est cestuy-ci. »

C'était le cordon de l'ordre de la Toison d'Or, qu'il portait à son cou, et qu'il mit à celui du roi.

« Puisqu'il vous plaît, dit le roi, que je porte votre ordre, il vous plaira porter le mien. »

Et en même temps il ôta son collier, où était suspendue la

croix de Saint-Michel, et le passa au cou de l'empereur. Et les deux princes s'embrassèrent avec effusion.

Il faut lire les poètes de cette époque pour comprendre l'impression que fit cette rencontre des deux princes, quand les détails en furent connus en Europe. L'un d'eux, Corneille Graphæus, a célébré en beaux vers les principaux détails de l'entrevue d'Aigues-Mortes. Il nous montre la Paix descendue du ciel, réconciliant le roi et l'empereur et les conduisant par la main dans son temple, tout étincelant de lumière, où ils se jurent une amitié éternelle. Le monde entier se réjouit de cette alliance; un nouvel ordre va renaître et les peuples seront dans l'abondance et l'allégresse. Le poète veut qu'on élève trois statues : une à l'empereur, une au roi et une à la Paix. Les deux princes seront représentés en armes, la face tournée contre les Turcs, et brandissant leur terrible épée pour frapper ensemble ces cruels ennemis de notre religion (1).

(1) Le poème de Graphæus est intitulé : *Pacis inter Carolum V et Franciscum primum, Galliarum regem, ad Aquas-Mortuas descriptio.* Voici le passage où il décrit la rencontre des deux princes réconciliés par la Paix, qui leur apparaît sous une forme céleste :

> Continuò mentem immutari sentit uterque,
> Atque truceis animos subito mollescere flexu,
> Ceu cùm post pluvias, et nigri turbida cœli
> Nubila, redducit rutilum sol aureus ignem
> Et recipit solitum clarescens aura nitorem.
> Deponunt odium, bellum execrantur iniquum.
> Conveniunt, suasuque Deæ Mavortia ponunt
> Arma alacres; lacrymæ erumpunt, in mutua læti
> Oscla ruunt, seseque diu amplexantur et hærent
> Alter ab alterius collo. Datur annulus illinc
> Atque hinc, æternæ fidei argumenta; perenne
> Percutiunt fœdus, nunquam violabile fœdus,
> Inque manum alterutros fido se pectore dedunt.
> Summi jampridem furiis urgentibus hostes
> Nunc summi inter se (cœli ô clementia!) amici.
> Unà ambo incedunt, unà in communia tendunt
> Hospitia, unà itidem læti potumque cibumque
> Cum plausu accipiunt : hic Helionora venusto
> Aspectu Regina, inter formosa maritum
> Regem, interque sibi Germanum Cæsarea, mira
> Lætitia exultans, cupidis amplexibus ambos

De telles scènes semblaient présager une paix durable et perpétuelle entre ces deux monarques, si ardemment divisés jusque-là. Les joyeux festins se renouvelèrent encore le soir et le lendemain, et, dans sa correspondance adressée à sa sœur, la gouvernante des Pays-Bas, Charles-Quint raconte qu'il put, à Aigues-Mortes, consacrer de longues heures à la bonne chère.

Cependant les affaires sérieuses devaient avoir aussi leur moment. Les deux monarques restèrent seuls, ne retenant avec eux que leurs conseillers intimes, c'est-à-dire, du côté de Charles-Quint, le chancelier Granvelle et le grand commandeur de Govea, et du côté du roi, le cardinal de Lorraine et le connétable de Montmorency.

C'est dans cette conférence qu'on aborda enfin la question épineuse du Milanais et de la Bourgogne. Les deux princes, qui venaient d'échanger si gracieusement de beaux cadeaux, convinrent, du moins en paroles, d'échanger ces deux grandes provinces, pour terminer leurs différends. Charles-Quint céda le Milanais à François Ier, qui, de son côté, abandonna la Bourgogne à l'empereur. Ces promesses ne furent pas écrites; il est douteux qu'elles aient été sincères. En tout cas elles ne tardèrent pas à être emportées par le vent, aucun des deux monarques ne voulant accomplir le premier ce qu'il avait promis. « Ils eurent ensemble de grands propos, disent les Mémoires de Martin du Bellay; quels ils furent, je ne scay. Mais on ne s'est apperçu qu'il en soit sorty aucun effect.

Accipit, et strictis fratremque virumque lacertis,
Nunc hunc, nunc illum premit et casta oscula jungit,
Explerique nequit mentem fraterna tuendo
Lumina jam multos ipsi non visa per annos.
Coram adstant gemini juvenes, clarissima magni
Regis progenies, Henricus scilicet, atque
Carolus; ambo ingens post patrem gloria regni,
Alter Delphinus sceptri successor et hæres:
Alter dux urbi cui clarum Aurelia nomen.

Le poème de Graphæus se trouve dans le recueil intitulé : *Deliciæ poetarum belgicorum*, tom. II, p. 479, édition de Francfort, 1614.

Après la tresve conclue, tout le reste de laditte année ne se firent autres choses, sinon limiter ce de quoy devait jouir chacun (1). »

Le 16 juillet, les fêtes étant terminées, Charles-Quint se disposa à regagner la rade d'Aigues-Mortes. Le roi de France, toujours entraîné par sa générosité chevaleresque, voulut que les adieux fussent aussi solennels que l'arrivée. Suivi de toute sa cour, il accompagna l'empereur jusqu'à son embarcation, au milieu des détonations de l'artillerie et des acclamations du peuple. Les deux princes s'embrassèrent encore une fois, et Charles-Quint dit au roi en le quittant : « Jamais, en aucun lieu, je n'ai passé d'aussi agréables journées. » Le lendemain, François Ier quittait Aigues-Mortes plein de confiance dans l'avenir, et répétant que désormais les affaires de l'empereur et les siennes ne seraient plus qu'une même chose. Ils étaient convenus, en effet, de n'avoir en vue désormais qu'un même ennemi, le mahométisme, qui menaçait l'Europe chrétienne. Charles-Quint écrivit alors à sa sœur que son alliance avec François Ier aurait dès lors le caractère *non-seulement de défension, mais encore d'offension contre le Turc.*

Telle fut cette entrevue qui étonna l'Europe, où l'on ne s'attendait guère à un semblable rapprochement entre deux ennemis irréconciliables. Elle eut d'abord pour résultat de

---

(1) Mémoires, année 1538. — Paul Jove, au livre xxx de son histoire, à l'année 1538, ajoute cette remarque :

« Il ne se trouvoit presque personne qui n'estimast entièrement que ces princes ne fussent entrés en accord de fraternelle amitié..... Mais, selon son ancienne prudence, le seul pape Paul ne peût estre induict à croire cela. Car ayant esté forclos de parlement avec eux, par vn dessein peu piéteux et assez estrange, ne luy sembloit point que la raison de ceste amitié, secrètement cherchée, et ne monstrant nulle espèce de syncère vertu et religion, se peust longtemps disimuler en chacun de leurs esprits mal paisibles. » — Voyez aussi Robertson, *Hist. de Charles V*, année 1538.; Sandoval. *Hist. de l'empereur Charles V*, tome II, p. 238; Antoine de Vera, *Hist. de Charles V*; Don Vaissette, *Hist. du Languedoc*, tome V, preuves, p. 83.

contenir plus facilement les protestants d'Allemagne, que François Ier n'osa plus soutenir contre l'empereur. Mais plus tard, quand Charles-Quint, reniant ses promesses, refusa formellement de livrer le Milanais au roi de France, la guerre se ralluma plus vive et plus ardente entre les deux souverains, et montra, une fois de plus, que l'empereur était un diplomate rusé qui avait voulu gagner du temps, et François Ier un prince chevaleresque, plus habile à se battre qu'à nouer les fils tortueux d'une intrigue politique.

Les poètes du temps ont célébré l'entrevue d'Aigues-Mortes comme le triomphe de la paix. Ce n'était que le triomphe de la ruse espagnole sur la loyauté française (1).

---

(1) On peut voir, pour de plus amples détails de cette entrevue, l'ouvrage de M. Marius Topin sur Aigues-Mortes, et surtout l'*Histoire d'Aigues-Mortes*, par F.-Em. di Pietro.

UNE COLONIE AGRICOLE AU XIIe SIÈCLE

(ABBAYE DE CORNEUX.)

Par M. l'abbé MOREY.

(Séance du 27 janvier 1876.)

MESSIEURS,

Le XIIe siècle ne fut pas seulement une époque de rénovation religieuse pour la Franche-Comté, il fut surtout une époque de rénovation agricole et industrielle.

Les moines du VIe siècle avaient défriché le nord et le sud de notre province en portant la hache dans les sauvages forêts des Vosges et du Jura ; ceux du XIIe, établis sur tous les points de notre territoire, donnèrent l'impulsion la plus vive au défrichement général du comté de Bourgogne. Cette impulsion était des plus nécessaires, car depuis trois siècles, notre pays avait subi toutes les calamités qui peuvent éprouver une nation et rendre impossibles les développements de l'agriculture et de l'industrie.

Le résultat général des travaux exécutés au XIIe siècle par nos quatorze abbayes de moines laboureurs est connu depuis longtemps. Ce qui l'est moins, ce sont les difficultés que ces travailleurs eurent à vaincre, et les moyens qu'ils employèrent pour atteindre ce but. Les indications qui se trouvent dans les chartes primitives sont fort laconiques. Elles en disent cependant assez pour montrer combien la tâche était rude, et combien il fallut d'intelligents efforts

et de courageuse persévérance pour arriver au point de prospérité qu'atteignirent la plupart de nos maisons religieuses dans le siècle suivant.

Presque toutes nos abbayes ont trouvé leur historien. Personne, que nous sachions, ne s'est encore occupé spécialement de l'abbaye de Corneux, qui fut la maison-mère des Prémontrés en Bourgogne. C'est la moins connue de toutes, et c'est peut-être celle qui mérite davantage de l'être, car elle a plus travaillé que les autres. Nul ne saurait contester les vertus et les œuvres qui signalèrent les deux premiers siècles de son existence, et nous revendiquons pour elle la gloire d'avoir défriché les terres les plus ingrates du décanat de Gray.

Quand les seigneurs du moyen âge fondaient des monastères, ils ne donnaient généralement pas ce qu'ils avaient de meilleur pour servir à leur dotation. Les arpents de terres cultivées sont offerts avec parcimonie; les vignes sont très rares, les fauchées de pré sont soigneusement comptées et décrites. On regarde de moins près lorsqu'il s'agit d'une forêt, d'un pâturage en friche, d'un marais ou d'un désert. En ce cas, la libéralité des donateurs n'a souvent pas d'autre limite que la force ou les ressources des donataires. Ainsi, on donne aux moines autant de forêt ou de broussailles qu'ils en pourront essarter, autant qu'il en faudra pour faire les charpentes de leurs maisons, les enclos de leurs bergeries. Libre à eux de s'approprier toute l'étendue de marécage qu'ils pourront dessécher, toute la terre qu'ils pourront cultiver avec deux, quatre, six ou même huit bœufs.

Il ne pouvait guère en être autrement; les terres cultivées et rapprochées des centres de population avaient toutes leurs propriétaires. Comme elles étaient la principale ressource des seigneurs et des hommes libres, ils avaient à cœur de les conserver. Voilà pourquoi toutes les abbayes de nos moines agriculteurs furent bâties loin des villes, dans des vallées

solitaires, au milieu des bois et des marais. Si leurs positions nous paraissent aujourd'hui charmantes et admirablement choisies, c'est que les travaux des moines ont changé l'aspect du pays. Comme le dit l'Ecriture, ils ont fait « fleurir la solitude et germer le désert. »

Le grand moyen que les moines du XIIe siècle employèrent en Franche-Comté pour défricher le pays, fut le même que celui qui avait été employé jadis par les moines de Luxeuil et de Condat. Ils établirent dans le rayon de leur monastère les colonies agricoles connues sous le nom de *Granges*. C'étaient autant de succursales de l'exploitation dont l'abbaye devenait le centre. Ces granges ou colonies se multiplièrent tellement qu'elles auraient pu se nuire les unes aux autres. Afin d'éviter les inconvénients d'une trop grande proximité, les chefs des deux grands ordres agriculteurs firent un accord (1) portant qu'ils ne chercheraient point à se contrarier, et que pour conserver leur liberté d'action, ils n'établiraient point d'abbaye à moins de quatre lieues et de granges à moins d'une lieue de distance.

Au moment où cet accord intervint, l'abbaye de Corneux comptait huit années d'existence. Après un essai de colonisation abandonné au bout de quelques mois par les chanoines de Saint-Paul, l'archevêque Ansèric avait appelé, pour continuer l'œuvre, les disciples de saint Norbert, qui étaient alors dans leur plus grande ferveur (1134). Ces nouveaux venus eurent bientôt déterminé tant de vocations autour d'eux qu'ils purent fonder, en moins de dix ans, les abbayes de Belchamp, de Fontaine-André, du Lac de Joux et de Bellefay. Ces nouvelles colonies défrichèrent le Jura suisse, et formèrent, sous la surveillance de Corneux, la Circarie (ou le cercle) de Bourgogne.

On est étonné des travaux qu'il fallut exécuter pour rendre

(1) Cet accord est de 1142. Il est signé des deux principaux abbés des Prémontrés, de l'abbé de Citeaux et de S. Bernard, de Clairvaux.

Corneux habitable. Les marécages qui couvraient la vaste plaine de Gray étaient dus à la stagnation du Drugeon, qui n'avait pas de lit déterminé. Les moines lui en creusèrent un. Ils le firent même si large et si profond que la rivière devint flottable jusqu'à la Saône et servit à descendre les magniques pièces de bois qu'on tira de forêts inexploitées jusqu'alors parce qu'elles étaient inabordables. L'abbaye fut construite sur pilotis. Après quarante années, les moines n'avaient pas encore pu réaliser le vœu le plus cher de leur cœur, qui était d'avoir une église en pierre (1).

Tandis qu'ils régularisaient le cours des eaux, jetaient des ponts sur la rivière, des chaussées dans la plaine, agrandissaient le lac d'Ancier, et venaient à bout d'assainir les environs de l'abbaye par d'immenses travaux hydrostatiques, les moines blancs, comme on les nommait alors, ne négligeaient point la mise en culture du sol qui leur avait été concédé. C'est ici que nous pouvons admirer l'intelligente appropriation qu'ils firent de ces terres abandonnées, dans lesquelles ils établirent des *Granges* ou colonies agricoles.

On s'est tellement habitué à considérer les moines comme vivant grassement de leurs revenus, qu'on oublie sans peine la manière dont ils obtinrent le bien-être et les richesses.

A l'aide des documents qui restent aux archives de la Haute-Saône, nous pouvons cependant nous faire une idée exacte de ce qu'était la vaste exploitation de Corneux sur la fin du XIIe siècle.

La plus grande partie des terres concédées était inculte et sans valeur. Si on en excepte quelques sillons fertiles sur les rives de la Saône et de l'Ognon, toutes les propriétés de l'abbaye se trouvaient dans la partie la plus ingrate et la plus froide de l'arrondissement de Gray. Les moines durent donc

---

(1) En 1169, ils n'avaient encore qu'une chapelle construite avec les poutres équarries dans leurs forêts : *In capellâ nostrâ ligneâ.*

s'ingénier à en tirer parti, et ils réussirent en établissant douze ou quinze colonies rurales qui furent exploitées par les religieux, les frères convers et les auxiliaires laïques connus sous le nom de *Grangiers*.

Partant de ce principe élémentaire que toute espèce de terrain n'est pas propre à toute espèce de culture, les religieux Prémontrés eurent soin d'approprier leurs granges aux diverses récoltes qui pouvaient y prospérer.

Leurs principales colonies furent Corneux, Amburey (1), Bonvilars (2), Arsans, Magney, Nantuard, Pierrejux, Saint-Maurice, Fontaine-Robert (3), Valay et Velesmes.

Corneux, Amburey, Bonvilars et les environs de Gray abondaient en pâturages. Leurs belles prairies les firent destiner surtout à l'élève du bétail. Ils servirent à l'entretien des bœufs de labours et des chevaux de traits. On y ajouta bientôt des bergeries dont les moutons fournissaient la laine nécessaires au vêtement des religieux, et servirent plus tard à l'alimentation des fabriques de drap établies à Gray par nos souverains.

La colonie de Velesmes, placée au milieu d'une vaste forêt, s'occupa surtout de l'exploitation des bois. Quand les grands chênes étaient équarris, on les amenait au bord du Drugeon, et on pouvait les faire flotter jusqu'à Gray.

Les terres froides d'Arsans et de Valay fournissaient surtout l'avoine nécessaire au bétail, et le parc à moutons de Robert-Fontaine envoyait ses élèves brouter les maigres herbes qui croissaient entre Montagney et Valay, en attendant qu'il eût fertilisé le plateau coupé aujourd'hui par le chemin de fer de Gray à Labarre.

Sornay, Quitteur, Nantuard et Batterans produisaient des céréales en abondance, et expédiaient à la maison-mère le blé, le seigle et l'orge dont elle avait besoin.

---

(1) Près Rigny. — (2) Près Chargey-lez-Gray. — (3) Près Montagney.

Pierrejux, Saint-Maurice et Magney, pourvus de coteaux bien exposés, furent transformés en vignobles et cultivés avec soin. Leurs vins jouirent d'une certaine réputation et procurèrent à l'abbaye ses meilleurs revénus.

Dès le principe, les rapports de ces colonies avec la maison-mère furent aussi fréquents que bien réglés. En général, si le temps et l'état des chemins le permettaient, les religieux dispersés dans les granges se réunissaient tous à l'abbaye pour y passer le dimanche. Ils arrivaient le samedi soir avec les voitures chargées de denrées, que le cellérier devait recevoir pour les verser dans le magasin et veiller ensuite à ce que chaque grange eût ses provisions.

Tous les religieux assistaient le dimanche aux offices solennels du chœur. Ils tenaient le chapitre et jouissaient du plaisir de voir la communauté réunie. On rendait compte des travaux de la semaine écoulée. On prévoyait les occupations de la semaine qui allait suivre, et on imposait à chacun sa tâche. Le cellérier tirait de la manutention et de la cave le pain et le vin que les voitures devaient conduire dans chaque grange pour nourriture de la semaine, et le lundi de grand matin, après la messe de communauté, les travailleurs se mettaient en route pour regagner leurs ateliers respectifs.

De même que le monastère avait sa hiérarchie, la grange monastique avait aussi la sienne.

La règle ne faisait point d'acception d'origine. Elle ne voyait dans chaque moine qu'un enfant d'Adam condamné au travail, et obligeait le fils du noble à labourer la terre en compagnie de l'enfant du serf et du mainmortable (1).

Chaque grange avait pour chef un religieux profès qui s'appelait le maître : *Magister grangiæ*. Il avait pour coadjuteur le frère hôtelier : *Frater hospitum*, dont la mission prin-

(1) Le cartulaire de Corneux renferme les noms d'une foule de moines fils des nobles maisons du pays : des Beaujeu, Traves, Angirey, Tremblois, Résie, Sornay, etc.

cipale était de recevoir les pauvres et les étrangers qui ne pouvaient aller jusqu'à l'abbaye. Après eux venait le frère qui tenait le manche de la charrue ; il avait pour associé le frère pique-bœufs ou bouvier, qui tenait le quatrième rang. Dans les granges qui cultivaient spécialement la vigne, ces deux derniers étaient remplacés par le frère porte-serpe ou vigneron et son aide.

Venaient ensuite les frères vachers, chargés de soigner l'étable; le porcher qui menait les porcs à la glandée, le laitier avec son aide chargé de la fromagerie; enfin, au dernier rang, le charretier et le palefrenier qui conduisaient les voitures et veillaient à tous les charrois.

Les frères convers allaient toujours deux à deux, et le plus jeune était subordonné au plus âgé. On évitait par là l'isolement, source de l'ennui, qui ouvre la porte aux tentations, et les liens d'une subordination mutuelle enchaînaient tous les membres de la colonie. C'est ainsi que, bien longtemps avant Fourier et d'autres rêveurs modernes, les moines avaient compris et résolu la question du travail attrayant.

De temps à autre, le cellérier du monastère venait à l'improviste inspecter la grange et s'assurer que les ordres du Chapitre étaient exécutés. Il reconnaissait les travaux terminés, examinait l'état des instruments de labour et d'exploitation, constatait les besoins des grangiers pour en rendre compte à l'abbé qui avisait en chapitre au moyen d'y pourvoir.

Si quelque accident imprévu ou la difficulté des chemins, qui étaient souvent de vraies fondrières, empêchaient la colonie de rentrer le samedi soir à l'abbaye, les moines grangiers avaient des provisions en réserve pour attendre un moment plus favorable. C'était cependant toujours à Corneux qu'on cuisait le pain destiné à nourrir toute la communauté (1).

(1) Une ordonnance d'Othon IV, comte de Bourgogne, prouve qu'en 1281 on conduisait encore le pain depuis l'abbaye à la grange la plus éloignée.

Pendant plus de cent années, les Prémontrés ne négligèrent rien pour développer et soutenir l'utile institution des granges monastiques. L'extension de leur travaux, demandant un plus grand nombre nombre de bras, attira peu à peu des ouvriers qui furent logés dans des maisons construites à cet effet. Ces travailleurs formèrent ce qu'on appelait *la famille de la grange*, — *Familia grangiæ*, — et furent à la solde des moines, ou reçurent, en échange de leur travail, le droit de cultiver quelques pièces de terres dont les fruits leur appartinrent.

L'isolement des granges suscitait à leurs habitants de grandes difficultés pour l'accomplissement des devoirs religieux. Afin de les diminuer, le pape Lucius III, par une bulle donnée à Anagni en 1183, permit aux Prémontrés de bâtir, dans leurs granges et colonies, des chapelles domestiques exclusivement réservées *à la famille*, c'est-à-dire aux religieux convers, fermiers et ouvriers attachés à l'exploitation. Cinq des successeurs immédiats de ce pontife, depuis Clément III à Grégoire IX, confirmèrent ce privilége et l'étendirent en déclarant qu'en cas d'interdit par l'ordinaire diocésain, les granges des moines laboureurs seraient exemptes, et qu'on pourrait célébrer les offices dans leurs chapelles, portes closes, en ayant soin de n'y admettre que la famille monastique et jamais les étrangers.

On peut voir par là, non-seulement une marque de l'intérêt que les papes portaient aux religieux, mais une preuve de leur sollicitude pour les travaux de défrichement et de culture qui s'exécutaient alors dans toute l'Europe. A cette époque de foi, où l'interdit était une peine terrible, il convenait de mettre les travailleurs monastiques et leurs auxiliaires à l'abri des censures, afin d'encourager et de faciliter leurs travaux.

Ces chapelles, établies dans les colonies agricoles des moines, nous semblent aussi expliquer la tradition qui veut

qu'en certains endroits aujourd'hui abandonnés, il ait existé des maisons religieuses dont nul ne peut dire l'histoire ni préciser l'origine ou la fin (1). Ces prétendus monastères, ces prieurés et ces ermitage inconnus étaient simplement des *Colonges (coloniæ)* ou granges monacales ayant leur chapelle et quelquefois leur cimetière pour la famille agricole qui faisait valoir les terres environnantes.

On conçoit qu'avec une organisation pareille, les religieux de Corneux aient acquis une grande fortune territoriale, et se soient rapidement trouvés dans l'abondance par suite de travaux aussi persévérants que bien conduits.

L'empereur Frédéric Barberousse les avait en si haute estime que quand il passa les monts pour porter la guerre en Italie, il adjoignit l'abbé de Corneux à Pierre de Scey pour remplir les fonctions de gouverneur du comté de Bourgogne, et prit un soin particulier de leurs intérêts.

La prospérité de l'abbaye permit aux religieux de nourrir de nombreux pauvres dans la famine de 1147; ils prêtèrent une somme considérable au puissant monastère de Saint-Bénigne de Dijon pour payer ses dettes, mirent toutes leurs granges sur un pied florissant, et achevèrent leur belle église abbatiale et leurs cloîtres dans les dernières années du XII[e] siècle.

Les guerres des comtes de Méranie vinrent entraver l'essor de cette colonisation et ruiner la moitié de ces travaux. Le premier soin des bandits qui se décoraient alors du nom d'hommes de guerre, était de se ruer sur les granges monastiques, de prendre les chevaux, de manger les bœufs et d'emmener les moutons dans les châteaux-forts ou à la suite des troupes. Etienne de Chalon reconnut pour sa part avoir fait des

---

(1) Les moines de Corneux avaient fondé une abbaye de femmes ou *Parthénon* appelée *Vallis monialium*, non loin de Corneux. Si ce n'est pas *Vaux-le-Moncelot*, nous renonçons à trouver ce monastère dont l'existence n'a laissé aucune trace.

dommages très considérables, et avant de mourir il s'obligeait à faire *mille livres* estévenantes de restitution [1].

Après une épreuve de ce genre, les terres restaient en friche, il fallait plusieurs années pour reconstituer l'exploitation. Les moines se remirent à l'ouvrage; sur la fin du XIIIe siècle, ils faisaient encore valoir leurs granges d'après le système primitif, et ce fut seulement après les guerres et les pestes du XIVe siècle qu'ils accensèrent leurs domaines.

Les prés de moines n'étaient pas tondus seulement par les gens de guerre de l'époque; les gens de justice voulaient aussi en avoir leur part. Si quelquefois les laboureurs monastiques ont empiété sur les terres de leurs voisins, il faut avouer aussi que les voisins ne se faisaient pas grand scrupule d'envahir ou de rogner le domaine monacal. Les succès agricoles obtenus dans les *granges* excitaient la jalousie de plusieurs et faisaient souvent jeter un regard d'envie sur les belles cultures des grangiers. Nous en avons un exemple mémorable dans un procès intenté au sujet de la grange de Magney, qui fut la plus belle colonie de Corneux.

Le comte Rainaud III et son frère Guillaume avaient détaché cette terre de leur propre domaine pour la donner, verbalement d'abord, puis par acte authentique, au fondateur du prieuré de Corneux. Les princes n'avaient point assigné de limites précises au terrain qu'ils donnaient, et qui semble avoir été d'assez peu de valeur, puisqu'on leur laisse la propriété de tout ce qu'ils pourront défricher.

Forts de cette clause élastique : *Quidquid excolere poterunt*, les religieux s'étaient mis à l'œuvre dans le val de Magney. Comme ils ne mangeaient pas de viande, ils avaient profité du ruisseau pour former un étang poissonneux près de leur moulin; ils avaient planté neuf hectares de vigne qui don-

(1) Par acte donné à Marnay, le 14 août 1230. Cette somme énorme ne put jamais être payée, et les biens donnés en gage restèrent à Notre-Dame de Corneux.

nèrent bientôt un vin très apprécié. Au pied de la vigne était leur pressoir, remplacé aujourd'hui par des maisons portant le nom significatif de hameau du *Treuil* (1). Un vaste corps de bâtiment renfermant de belles étables et de grandes caves complétait l'installation. De beaux champs de blé longeaient le coteau couvert de pampres, et des prés irrigués par une fontaine (2) et par le ruisseau qui traverse la vallée formaient de gras pâturages. Les fils des maisons nobles du pays, revêtus de l'habit monastique, figuraient parmi les travailleurs et agrandissaient le domaine par des donations nouvelles. Il n'en fallait pas tant pour exciter la jalousie et soulever des tempêtes. Les détails du procès nous montrent les mœurs d'alors dans toute leur simplicité. Nous ne pouvons que les indiquer rapidement.

Deux hommes méchants, — *homines nequam, maliloqui,* — qui habitaient Hugier, où ils remplissaient la charge d'intendants du domaine des comtes souverains, virent d'un mauvais œil les succès des moines. Poussés sans doute par le diable qui s'insinue partout, dit la charte que nous citons, ils répandaient leur venin à la manière des serpents, et s'efforçaient de semer la discorde en prévenant le comte Rainaud contre les colons de Magney, et de les représenter comme des gens insatiables, anticipant sans cesse sur le domaine des princes.

Importuné par ces dénonciations persistantes, sollicité d'ailleurs par les moines eux-mêmes, qui ne voulaient pas rester sous le coup de cette accusation, le comte Rainaud désigna des commissaires pour régler la chose. Moyennant

---

(1) Le mot Treuil en vieux français signifie pressoir. La culture de la vigne était une spécialité des religieux Prémontrés. La chronique de Laon nous apprend qu'en 1150, ils récoltaient déjà 3,000 muids de vin par an dans les vignes qu'ils avaient plantées. La Franche-Comté leur doit quelque chose sous ce rapport. Ils ont planté les vignes de Mathay, de Bucey, de Magney, de Pierrejux, de Neuchâtel (Suisse), etc.

(2) Fontana Prescheri.

une enquête en règle et un arpentage dans les formes exécuté par le curé d'Hugier, qui paraît avoir été un des bons géomètrès du temps, le comte Rainaud donna raison aux moines. Après la mort du prince, les hommes méchants espèrent être plus heureux près de son gendre Frédéric Barberousse; ils le suivent jusqu'à Milan pour dénoncer encore les colons de Magney. Nouveau débat, nouveaux commissaires, nouvelle enquête et contre-enquête. Il ne fallut pas moins de dix années pour épuiser toutes les ressources de la chicane et déclarer la procédure close et terminée à tout jamais. Les moines obtinrent gain de cause, mais ce procès de vingt-cinq ans laissa des traces profondes dans les archives de Corneux, et le champ où s'était fait le serment solennel qui mit fin à cette longue querelle conserva dans les siècles suivants le nom de champ de la Calomnie (3).

Ces quelques traits donneront une idée des difficultés de tout genre que les colons du XIIe siècle avaient à vaincre et du mérite qu'ils eurent à les surmonter. Nous ne regrettons pas le temps ou les moines étaient riches, puissants et considérés, mais on nous permettra bien de regretter l'époque ou les sociétes monastiques donnaient l'exemple du travail manuel en défrichant notre sol et en portant noblement le poids du jour et de la chaleur.

L'agriculture, éclairée à l'origine par l'expérience des moines laboureurs, donne assurément de beaux résultats dans notre siècle, mais on ne peut se dissimuler qu'elle est atteinte d'une plaie qui s'agrandit chaque jour.

Cette plaie, c'est l'horreur du travail des champs; c'est la désertion de la charrue pour le comptoir et l'atelier; c'est la crainte du froid, de la sueur, du grand soleil qui gagne de plus en plus, et attire les populations rurales vers les villes et les centres industriels, au risque de laisser nos vignes en

(3) Il était situé près de Valay (charte de 1200).

friche, nos champs en jachère et nos prairies en marécages. Les bras manquent de jour en jour, mais l'amour de la culture et de la vie agricole manque encore bien davantage.

Pour ramener au cœur de l'homme des champs cet amour du sol, cette estime du travail des mains appliqué à la terre, qui est le plus nécessaire de tous, il serait à propos de voir revivre sur les parties les plus ingrates ou les plus délaissées de notre territoire, quelques-unes de ces granges monastiques, dont les efforts avaient triplé les produits de l'agriculture comtoise. La patience et la vertu de leurs colons seraient l'exhortation la plus éloquente et l'encouragement le plus puissant pour les cultivateurs de notre pays.

Au VI[e] siècle, les saints qui défrichèrent Luxeuil et Condat avaient assez d'humilité pour baiser les mains des laboureurs qu'ils rencontraient dans les champs. Les paysans du XIX[e] siècle ont assez de bon sens pour comprendre que leurs vrais amis se trouvent parmi les hommes qui se feraient travailleurs comme eux, afin d'accomplir à la lettre le précepte imposé à quiconque est l'enfant d'Adam : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.

DE L'INDUSTRIE

EN FRANCHE-COMTÉ

AVANT ET APRÈS LA CONQUÊTE DE LOUIS XIV

Par M. le Chanoine SUCHET.

(Séance publique du 31 juillet 1876.)

MESSIEURS,

Après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, Pélisson décrivait en ces termes notre province : « Il n'y a rien de nécessaire à la vie dont la Franche-Comté ne soit fertile, d'où vient que quelques écrivains étrangers l'ont appelée l'abrégé de la France et celui de tous les pays qui se peut le plus aisément passer des autres. » Cette abondance de ressources, reconnue par Pélisson, ne tient pas seulement à la fécondité du sol, mais encore à l'industrie des habitants et à leur esprit essentiellement pratique. L'éloquence, la poésie, la littérature et les beaux-arts y sont sans doute en honneur; mais ce qui caractérise surtout les Franc-Comtois, c'est leur aptitude générale pour les arts utiles.

Toutefois Pélisson leur reproche de n'avoir eu, avant la conquête, aucun souci du commerce ni des manufactures. « Ils sont restés pauvres, dit-il, parce que la nature les avait faits trop riches. » En un mot il accuse nos ancêtres d'avoir manqué d'initiative dans les arts industriels.

Ce reproche est exagéré. Sans doute la conquête de 1674

eut pour résultat de développer l'industrie dans notre province, sous la puissante impulsion de Colbert. Mais déjà auparavant nos pères avaient su, par leur activité, tirer parti des ressources de la nature.

C'est là ce que je voudrais rappeler, à la gloire de nos ancêtres, en retraçant à grands traits l'histoire de l'industrie en Franche-Comté, avant et après la conquête de Louis XIV.

Le premier de tous les arts, on l'a dit cent fois, c'est l'agriculture, mère et nourricière du genre humain. Les anciens Séquanais cultivaient peu le sol de leur pays; et cependant, au rapport de César, la campagne de Séquanie était la plus fertile de la Gaule. Les Romains, devenus maître de cette province, y firent fleurir un instant l'agriculture, et bientôt un de leurs écrivains put dire: « Aujourd'hui la Gaule soumise cultive ses vastes campagnes. » Mais cet heureux mouvement fut entravé par les irruptions des barbares. Les Bourguignons, qui envahirent notre pays, étaient avant tout guerriers et conquérants. Ils ne devinrent agriculteurs qu'en devenant chrétiens; et alors l'historien Paul Orose put écrire, en parlant d'eux, ces paroles : « Ces barbares quittèrent les armes pour se livrer aux travaux de la charrue : *Barbari, exsecrati gladios suos, ad aratra conversi sunt.* (Lib. VII, c. XLI.)

Toutefois ces goûts pacifiques n'étaient pas universels dans cette nation. Les seigneurs barbares habitaient les villes et n'aimaient que la chasse et la guerre. Aussi la culture des champs ne commença à devenir féconde en Séquanie qu'à dater des colonies monastiques qui s'y établirent.

Notre sol a été défriché surtout par les moines. C'est là un fait d'une telle évidence qu'il est impossible de le révoquer en doute. Deux grands établissements religieux semblent avoir saisi la province par ses deux extrémités : c'est Luxeuil et Condat ou Saint-Claude; Luxeuil pour féconder la plaine, et Condat pour défricher les montagnes.

Luxeuil, ruiné par les barbares, n'était qu'un désert quand saint Colomban s'y établit. Les forêts voisines renfermaient encore des ours à cette époque, et les campagnes étaient couvertes d'herbes sauvages. Les religieux n'y trouvèrent d'abord, pour se nourrir, que quelques poissons des étangs, des légumes et des fruits sauvages, parmi lesquels un des plus communs et des plus utiles pour eux était la myrtille ou raisin des bois. Leur persévérance triompha des obstacles. A force de travail, ils ont créé ces belles campagnes qu'on admire aujourd'hui autour de Luxeuil.

Colomban lui-même, la faucille à la main, conduisait ses religieux à la moisson. Leur historien Jonas nous les montre construisant des barques pour pêcher dans l'Ognon et le Breuchin, ou bien abattant les grands arbres des forêts, qu'ils fendaient avec des coins, ou enfin entassant dans les greniers des gerbes abondantes, fruit de leur travail.

A l'autre extrémité de la Séquanie, les religieux de Condat formaient comme une immense société agricole. Le travail de défrichement y était plus pénible, parce que le climat y était plus rude, les forêts plus inaccessibles et les terres arables moins étendues.

Le fondateur de Condat, saint Romain, s'y était d'abord établi seul, en y portant quelques semences et quelques instruments de labourage. De nombreux disciples, réunis bientôt autour de lui, fertilisèrent les vastes solitudes du Jura. Ils y firent croître le blé, y plantèrent la vigne, y bâtirent de grandes maisons de bois. Ce sont eux qui ont établi, au ve siècle, sur la Bienne, le premier moulin à eau qui soit mentionné dans l'histoire de notre province. Un moine nommé Sabinien en avait la direction, en même temps qu'il était chargé de garder les réservoirs de poissons destinés aux usages des frères.

L'impulsion donnée au travail agricole par les religieux de Luxeuil et de Condat se fit bientôt sentir dans toute la

province. De nombreuses colonies se répandirent partout, pour *essarter* les forêts et faire fleurir la solitude, comme dit la Bible. Nous connaissons un grand nombre de ces colonies agricoles qui prirent le nom de granges ou de monastères, suivant leur importance.

Saint Romain alla lui-même en fonder une dans la Suisse romande. C'est le monastère de Romain-Mouthier qui envoya plus tard ses religieux cultiver les plaines de la Chaux-d'Arlier. Un moine de Condat, du nom d'Hymetière, vint créer un établissement sur les bords de la Valouse, dans le Jura, et répandre la fertilité sur ce sol jusque-là infécond. Un autre religieux, saint Point, conduisit sa colonie auprès du lac de Joux, en Suisse, et défricha ce coin de terre avec ses compagnons. Vers l'an 533, deux autres moines de Condat, Aubert et Didier, cultivent la vallée du Grandvaux et creusent les fondements des monastères d'Ilay et de Bonlieu. L'historien contemporain de Condat résume ainsi le récit de leurs émigrations : « On les vit, dit-il, semblables à des essaims d'abeilles, se répandre de tous côtés et remplir de monastères et d'églises, non-seulement les lieux les plus secrets de la Séquanie, mais encore beaucoup de terres éloignées et séparées par de grandes distances. »

Si l'on veut se faire une idée de cette diffusion des colonisateurs monastiques, il suffit de lire le diplôme que Charlemagne donna, en 790, en faveur de l'abbaye de Condat. Le grand empereur y déclare que ces moines « se sont associés pour défricher les bois et labourer la terre, » et que le terrain qui leur appartient couvre les hautes chaînes du Jura sur une étendue de quinze à vingt lieues. On peut établir, par des documents authentiques, que l'abbaye de Saint-Claude a donné naissance à plus de huit cents métairies monastiques, dont une centaine au moins sont devenues des villages aujourd'hui florissants.

Plus tard, les invasions de nouveaux barbares dans notre

province, et aussi le relâchement de la discipline monastique, portèrent atteinte à la prospérité de l'agriculture. Toutefois, à la fin du xie siècle, une colonie de moines de Condat vint se jeter hardiment, la hache à la main, au milieu des forêts inhabitées du haut Jura, où s'élève aujourd'hui le village de Mouthe. Cette colonie était conduite par un grand seigneur devenu moine, Simon de Crépy-en-Valois. Plusieurs de ses compagnons, dit la légende, étaient habiles architectes ou maçons. Simon leur donna lui-même l'exemple, et son historien nous dit qu'il prépara tout d'abord des terres pour l'agriculture, afin de vivre du travail de ses mains : *Cœpit namque, ut de proprio manuum viveret, ubi novale fieret, scindere cum securi. (Vita,* c. IX.)

L'impulsion donnée par Simon de Crépy à l'œuvre du défrichement s'étendit dans toute la région des hautes montagnes. Sainte-Marie-de-l'Abergement, Saint-Point, Montbenoît, Morteau devinrent des centres de nouvelles exploitations agricoles. On y attira des serfs et des colons venus de loin; car quelques-uns sont désignés sous le nom d'Allemands. On leur rendit la servitude plus douce, afin de les attacher au sol. Aussi, malgré la dureté du climat, malgré la liberté qu'on leur laissait de quitter le pays, ils y restèrent, bâtirent des villages, et, sous le nom d'abergeurs, ils défrichèrent les terres voisines dont ils payaient le cens aux abbayes.

Dunod affirme quelque part que la mainmorte avait l'avantage de retenir les colons et les serfs dans les terres qu'ils cultivaient, et d'empêcher ainsi cette émigration des campagnes qui est aujourd'hui une plaie si funeste. Mais, quoi qu'en dise Dunod, le servage, en attachant l'homme à la glèbe, en ne lui laissant rien en propre, ne pouvait que lui enlever toute énergie. Ainsi, une charte de 1347, la Franchise de Gy, s'exprime ainsi : « Ceux de mainmorte ne veulent travailler, en disant qu'ils travaillent pour autrui, et

pour ceste cause ils gâtent le tout. » Aussi nous voyons généralement, au XIIe siècle, les seigneurs accorder des affranchissements pour attirer des habitants autour de leurs domaines, et il est certain que les bourgs les plus populeux et les plus prospères étaient ceux où les colons trouvaient les avantages de la franchise.

En même temps, les seigneurs de la maison de Chalon ont été, dans les montagnes, les grands bienfaiteurs de l'agriculture, en accordant aux habitants une foule de chartes d'affranchissement. Quand Jean de Chalon-Arlay mourut, en 1362, on l'enterra à l'Abbaye du Mont-Sainte-Marie, et le peuple disait, en suivant ses funérailles : « Nous avions pauvre pays, plein de déserts et de montagnes, manquant de tout fors que de bêtes sauvages ; mais le grand sire de Chalon nous a donné liberté et franchise. »

Grâce à la protection des grands seigneurs, grâce aux efforts des religieux qui marchaient sur les traces de saint Simon de Crépy, les défrichements s'étendirent et contribuèrent peu à peu à adoucir les rigueurs du climat. Les pentes des montagnes offraient d'excellents pâturages où l'on admire aujourd'hui des métairies et des chalets dispersés au milieu des forêts de sapins.

Quand on lit les idylles de Théocrite ou de Virgile, on se prend à sourire en voyant, dans ces peintures poétiques, des bergers si élégants, si savants et si peu semblables aux bouviers de nos campagnes. Mais au mont d'Or, au Rizoux, au mont Suchet, et dans toutes les régions du Jura, on retrouve, pendant quatre mois d'été, quelque chose de la poésie pastorale antique dans le spectacle de ces magnifiques troupeaux dont le berger porte le nom gracieux d'*armaillis*, et qui ont inspiré la chanson populaire du *Ranz des vaches*.

C'est le cas de mentionner ici cette industrie fromagère des montagnes du Doubs et du Jura, qui remonte à une haute antiquité et qui fait une des plus grandes richesses de

cette région. Dans l'origine, cette industrie, encore rudimentaire, était utilisée presque entièrement pour la nourriture de chaque famille. Les fromages étaient l'objet d'un commerce fort restreint. On les vendait cependant aux foires et nous les voyons figurer, dans les chartres, parmi les redevances payées aux seigneurs pour droit de vente publique.

Plus tard, les possesseurs de troupeaux s'associèrent pour mettre le laitage en commun et fabriquer ces fromages connus sous le nom de gruyères. Cette industrie s'est accrue et s'accroît encore tous les jours.

Une des curiosités de cette industrie, ce sont les chalets des hautes montagnes, chantés si souvent par les poètes et décrits avec tant de grâce et de vérité par notre compatriote Xavier Marmier. C'est dans ces grandes maisons de bois que, pendant quatre mois de l'année, on exploite les troupeaux qui donnent les plus excellents produits. Mais quand arrive la Saint-Denis, le 9 octobre, toute la colonie s'ébranle d'elle-même par un instinct merveilleux. Les vaches sentent que la période du pâturage est finie, et elles descendent solennellement de la montagne en faisant retentir le son cadencé de leur énormes sonnettes. Entendue de loin, à la tombée de la nuit, cette harmonie a quelque chose de grandiose et de féerique.

J'ai indiqué les services que les moines bénédictins avaient rendus à l'agriculture dans notre province. Mais, au XIIe siècle, leur zèle s'est ralenti. La richesse amène l'indolence, et ils oublient ou méprisent le travail des mains. C'est alors que Dieu suscite saint Bernard pour faire revivre les vraies traditions monastiques. Il parle éloquemment contre le luxe de Cluny et des monastères qui en dépendent. Il appelle de nouveaux disciples à la vie de pauvreté et de travail, et fonde ces abbayes cisterciennes qui ont donné, en Franche-Comté, une nouvelle impulsion aux travaux agricoles.

Secondé par le zèle d'Anseric, archevêque de Besançon, et

le puissant concours du comte de Bourgogne, Rrinaud III, saint Bernard vint lui-même, dans notre province, visiter et encourager les douzes abbayes cisterciennes qui s'y fondèrent de 1126 à 1139. C'étaient celles de Bellevaux, Balerne, Cherlieu, Accy, Buillon, Theuley, Rosières, Bithaine, Clairefontaine, Lieu-Croissant, la Grâce-Dieu et la Charité. On donna à toutes ces maisons des forêts, des champs, des prés, des vallées à exploiter. L'activité et la régularité y régnèrent pendant toute la durée du XIIe siècle, et l'agriculture profita largement des travaux de ces nouveaux colons.

Parmi ces douze abbayes, il en est une qui inaugura l'industrie métallurgique en Franche-Comté; c'est l'abbaye de la Charité. En 1327, Guillaume d'Arguel possédait le bois de Bellevesvre, près de Fretigney, dans lequel se trouvait une mine de fer dont personne ne songeait à tirer les produits. Il permit aux moines de la Charité d'en faire extraire le minerai. Il leur accorda de plus la faculté de cuire le charbon de cette forêt, et, dans moins de cinq ans, c'est-à-dire avant 1333, les religieux avaient construit une forge pour fabriquer le fer. C'est là l'origine de la forge de la Romaine, et c'est là probablement la première mine de fer connue dans la province.

Revenons à l'industrie agricole. Une des branches les plus importantes de cette industrie en Franche-Comté, c'est la culture de la vigne. Pline dit que les Séquanais ont été des premiers à l'implanter dans les Gaules. Leur pays était favorable à cette culture; aussi, à part la région des montagnes, on retrouve la vigne partout en Comté dès les temps les plus reculés.

Au XIe siècle, notre grand archevêque, Hugues Ier, attire des colons sur la rive droite du Doubs, autour des églises de Sainte-Madeleine et de Saint-Laurent. Les vignes qu'ils cultivent couvrent les coteaux voisins, et c'est ainsi que se forme cette ancienne corporation des vignerons de Battant, qui,

plus tard, prendront pour patron saint Vernier et se personnifieront dans le type populaire de Barbisier.

Nos anciens auteurs sont unanimes à célébrer les vertus des vins francs-comtois. En 1493, l'empereur Maximilien d'Autriche en faisait officiellement l'éloge, en permettant qu'il circulât partout en franchise dans les villes de la domination impériale. Gollut dit que nos vins blancs « entremeslent une miellée douceur avec une gaillarde et piquante chaleur. » Il dit des vins rouges « qu'ils se peuvent défendre contre les meilleurs. » En 1553, Gilbert Cousin emporte de Nozeroy trois mesures de ce bon vin franc-comtois pour aller reconforter l'estomac délabré de son ami Erasme. En 1564, le cardinal de Granvelle écrit que les vins de Mouthier et du val de la Loue « sont les meilleurs du monde. » C'est le vin d'Arbois qui cimente la réconciliation de Mayenne et de Henri IV. « Mayenne, disent les Mémoires de Sully, baisa la main que Sa Majesté lui tendait : Or sus, lui dit Henri, allez vous reposer au château et vous rafraîchir. Je vais vous faire donner deux bouteilles de vin d'Arbois ; car je sais bien que vous ne le laisserez pas. » En 1667, Joseph Méglinger, un des beaux esprits de l'ordre de Cîteaux, traversant la Franche-Comté, ne tarit pas d'éloge en parlant de ce vin d'Arbois. « Vos lèvres, dit-il, baignent-elles dans cette aimable liqueur, vous éprouvez je ne sais quel besoin de poursuivre l'aiguillon qui vous poind ; vous espérez le trouver au fond du verre, et vous avez bu jusqu'à la dernière gouttelette que vous le cherchez encore. »

Nous sommes un peu étonnés aujourd'hui de voir figurer, parmi les vins de choix que signalent nos anciens auteurs, ceux de Vesoul, de Gy, de Besançon et d'Ornans. La chose est pourtant facile à expliquer. Nos pères, qui tenaient plus à la qualité qu'à la quantité, n'avaient ensemencé leurs vignes que de bons plants. Plus tard, on voulut récolter

beaucoup, et on remplaça les plants de choix par le vulgaire gamay, qui produit abondamment.

Le parlement de Franche-Comté lutta contre cette malheureuse tendance. En 1725, la Cour rappelle les anciennes ordonnances qui défendaient de planter des vignes dans des terres de labour et de propager les mauvais plants. Cet arrêt ayant été méconnu, le parlement publia, en 1732, un nouvel édit qui nous paraîtrait aujourd'hui atroce et attentatoire à la propriété. Il ordonna que toutes les vignes infectées des plants communs qu'il avait proscrits seraient arrachées avant les vendanges.

L'arrêt fut exécuté au mois d'août 1732, et toutes les vignes de mauvais plants furent extirpées. Mais la semence n'en fut pas perdue, et aujourd'hui le gamay fleurit dans la plus grande partie de notre province.

Est-ce un progrès ou une décadence? Ce qui est certain, c'est que les vins de choix ont diminué dans nos vignobles. Quant au vin commun, il s'est multiplié, heureusement pour l'usage du plus grand nombre. Tout ce qu'on peut désirer, c'est que ce progrès ne soit pas remplacé par un autre progrès qui nous menace, et qui consiste à faire du vin même sans le secours de la vigne.

J'ai hâte de signaler un autre progrès agricole bien plus précieux.

Au siècle dernier, l'Académie de Besançon mettait souvent au concours des questions relatives à l'agriculture et à l'économie domestique.

En 1771, elle mit au concours cette question : Quels sont les végétaux qui pourraient suppléer, en temps de disette, à ceux que l'on emploie communément à la nourriture des hommes ?

A cette époque, on connaissait déjà la pomme de terre. Mais elle n'était encore cultivée que dans les jardins, comme une plante exotique plus curieuse qu'utile. Des préventions

absurdes en avaient empêché la diffusion, et tous les essais tentés pour la populariser avaient échoué jusqu'alors. Le peuple, souvent empressé à accueillir les préjugés nuisibles à ses intérêts, répétait que cette plante était malfaisante, qu'elle engendrait la lèpre, qu'elle renfermait du poison.

C'est dans ces conditions que l'Académie de Besançon, sans nommer la pomme de terre, sollicitait des mémoires en sa faveur et offrait ses couronnes à ceux qui prendraient sa défense. Un homme, encore obscur alors, envoya à la savante société un remarquable travail sur cette question. Ce mémoire fut jugé digne du prix, et le lauréat s'appelait Parmentier.

La récompense accordée à son travail par l'Académie de Besançon fut pour lui un puissant motif de persévérer dans ses recherches. Il publia plusieurs traités sur le précieux tubercule auquel il devait attacher son nom, et fut assez heureux pour doter définitivement la France d'une de ses plus grandes ressources alimentaires. On sait le reste, et si Parmentier doit être compté parmi les bienfaiteurs de l'humanité, l'Académie de Besançon peut à bon droit se glorifier d'avoir été la première à encourager ses efforts en couronnant ses mémoires.

Après l'agriculture, permettez-moi d'indiquer, au moins rapidement, quelques-uns des points les plus saillants des diverses industries où nos ancêtres se sont distingués. J'ai signalé déjà la métallurgie, dont l'origine, en Franche-Comté, remonte au moins à l'an 1333. — Elle se développa merveilleusement dans les siècles suivants, car notre sol est riche en mines abondantes et précieuses. On n'y a pas exploité seulement les mines de fer, mais encore l'or, l'argent, le cuivre, le plomb, et l'on retrouve des traces de cette exploitation ancienne, à Château-Lambert, à Charquemont, au Mont-d'Or et ailleurs. En 1488, les ouvriers de Plancher-les-Mines sont si nombreux que notre archevêque, Charles de Neuchatel,

fait consacrer, au milieu de leurs chantiers, une chapelle pour faciliter l'assistance des mineurs aux offices divins. En 1627, l'archevêque Ferdinand de Rye introduit dans le village de Scey-en-Varais la fabrication du fer-blanc, encore inconnue en France, et que plus tard Colbert transporta aux forges de Chenecey. Au XVI[e] siècle, Gilbert Cousin signale la prospérité des forges franc-comtoises, et particulièrement celles des montagnes du Doubs. « Au commencement du XVII[e] siècle, dit M. Alfred Caillaux dans son *Etude sur les mines métalliques de France (Correspondant* de 1870), les mines de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté paraissent avoir été à peu près les seules qui fussent alors en activité sur le sol actuel de la France. »

Après la conquête de 1674, le gouvernement de Louis XIV comprit quelles ressources il pourrait tirer de ces mines, non-seulement pour l'agriculture et les arts mécaniques, mais encore pour les instruments de guerre. En 1698, l'intendant de Franche-Comté, M. d'Harouys, rendant compte au grand roi de l'état de notre province, lui disait : « Il y a sur les rivières de la Saône, du Doubs, de l'Ognon et de la Loue près de trente forges ou fourneaux où il se fabrique de très grande quantité de fers. L'on en tire beaucoup pour la marine, aussi bien que des bombes et des boulets pour l'artillerie. »

Un grand nombre d'autres industries se rattachaient, dans notre province, à l'industrie métallurgique. C'était d'abord la fabrique des armes à feu, qui fut quelque temps assez florissante à Pontarlier, à Besançon, et jusque dans les villages d'Arcier, et de Fresnelots, près de Morteau. C'est ensuite l'horlogerie, dont nous voyons les premiers établissements à Morbier, à Septmoncel, puis plus tard et surtout à Besançon, où elle est aujourd'hui florissante. L'histoire de cette importante industrie a été écrite d'une manière intéressante par un de nos savants collègues. Mais l'histoire de la fabrication

du sel en Franche-Comté reste encore à faire, malgré la publication d'un grand nombre de documents sur ce sujet. J'en dirai autant de la fabrication du verre, que Louis XIV a anoblie en conférant aux verriers franc-comtois le titre de gentilshommes. De ces deux industrie, la première, celle des salines, est une des plus anciennes de la province, puisqu'on retrouve des documents concernant cette industrie jusque sous les Mérovingiens et même sous la domination romaine. Quant à la verrerie, elle est bien moins ancienne sans doute. Cependant le verre, et même le verre à vitre, paraît avoir été en usage en Franche-Comté dès le xie siècle, c'est-à-dire au temps où, d'après les comptes de l'argentier de France, les châteaux de nos rois avaient encore des fenêtres dont les carreaux étaient faits de papier huilé.

En effet, nous lisons dans la vie de saint Simon de Crépy que, quand il était au monastère de Condat, vers 1077, « une nuit Simon entra avant tous les autres dans le chœur de l'église pour y prier au pied de l'autel. Et tandis qu'il était absorbé dans l'oraison, la face élevée vers le ciel, il vit tout à coup les *vitraux* de l'église inondés de lumière. (*Vita*, c. 8.) On remarquait également de fort anciennes *verreries de couleur* dans la chapelle du château de Gray, à Saint-Anatoile de Salins et dans d'autres églises encore.

La fabrication du papier, qui est aujourd'hui une branche importante de commerce en Franche-Comté, paraît y avoir été introduite depuis longtemps. Les plus anciens établissements de ce genre que nous connaissons remontent au xve siècle. On en comptait déjà cinq à cette époque. Ce sont les papeteries du moulin de Rivotte à Besançon, de Baume-les-Dames en 1450, d'Arcier, de Dole et de Chilly dans le Jura. Ce dernier établissement est nommé en 1479 dans le *Livre des Miracles de saint Claude*.

L'art de fabriquer les draps fut inauguré dans la ville de Gray en 1318, par les soins de Jeanne II, reine de France,

qui fit venir dans cette ville des tisserands et drapiers de Paris et leur accorda les priviléges et faveurs nécessaires pour établir leur manufacture. « C'était, disent les historiens de Gray, le premier établissement de ce genre que l'on fondait en Bourgogne. Les Comtois apprirent ainsi à tisser les laines, et portèrent dans les cités du voisinage le goût de cette industrie nouvelle. Les produits en étaient assez grossiers; on les connaît sous le nom de *droguets*, solide et modeste étoffe dont l'usage s'est conservé parmi les habitants de nos montagnes. »

D'autres manufactures semblables se formèrent en Franche-Comté dans les siècles suivants. Au mois de mars 1611, le conseil de Besançon résolut, dit une chronique du temps, de dresser une façonnerie de drap de laine et une façonnerie de soie. Pour cette dernière entreprise, on achète d'un marchand de Lyon dix mille mûriers blancs, et on s'instruit dans l'art d'élever les vers à soie, dans l'espérance, dit la chronique, que lesdites entreprises seront au profit public et particulier. *(Doc. inéd.,* t. VII, 318.)

Une industrie analogue, mais beaucoup plus savante, semble avoir été exercée à Salins dès l'an 1502. C'est la fabrication des tapis. On sait combien étaient remarquables les quatorze tapisseries qui représentaient la vie et les miracles de saint Anatoile. La plupart avaient été faites à Bruges, par Jean de Werde, mais l'une d'elles a été fabriquée à Salins même par Dymètre Costa, dans une chambre fournie par le chapitre de Saint-Anatoile. Il ne reste que quatre de ces belles tapisseries; deux sont conservées à la bibliothèque de Salins, une au musée du Louvre et une à l'église de Dole, où elle a été réparée par les soins de M. l'abbé de Vaulchier, curé de cette ville.

Les grandes forêts qui couvrent le sol de la Franche-Comté restèrent longtemps sans valeur et ne servirent d'abord qu'au chauffage et à la construction des logis. A la fin, on apprit à

en tirer profit, et elles donnèrent naissance à plusieurs industries qui ont enrichi la province. C'est d'abord l'industrie des scieries et le commerce des planches, qui se développent sous le règne de Philippe le Hardy; car on voit en 1404 des flottes de sapins descendre par les rivières dont on a utilisé le cours. C'est ensuite la menuiserie décorative, qui orne les églises et les maisons seigneuriales, et dont on voyait de beaux échantillons dans les bahuts du château de Nozeroy, dans les ouvrages de Jean de Namur, *debrusseur*, demeurant à Dole en 1446, dans les *ogres* et *babouins* de l'église Saint-Anatoile de Salins, en 1505, dans les stalles et boiseries d'un grand nombre d'églises. Citons encore la boissellerie, qui produit depuis longtemps, dans les montagnes du Doubs et du Jura, cette multitude de vases et d'instruments de bois qui viennent s'étaler sur tous nos champs de foire.

Enfin, il faut signaler ces ouvrages de buis, d'os et d'ivoire, qui ont fait de la ville de Saint-Claude une ville à part, d'un caractère original par son genre d'industrie et de commerce. Le premier fabricant connu de ce pays est saint Viventiole, moine de Condat, qui, au commencement du VIe siècle, fabriquait des meubles élégants dont il faisait présent à ses amis. Tel est le fauteuil qu'il envoya à saint Avitus. Plus tard, l'industrie de Condat s'est développée, grâce à la multitude des pèlerins qui accouraient autour du tombeau de saint Claude. L'abbé Mermet a écrit l'histoire intéressante de cette industrie sanclaudienne, et il en raconte tous les détails, depuis la fabrication des sifflets jusqu'aux ouvrages admirables de Rosset, ce simple ouvrier qui se forma sans maître et qui est devenu un grand artiste. Non-seulement Rosset donnait au buis les formes les plus gracieuses, mais il parvint à faire les plus belles œuvres de sculpture, et ses mains, selon l'expression de Voltaire, semblaient pétrir l'ivoire. Rosset mettait dans ses ouvrages l'expression de la foi dont il était inspiré. Il excellait surtout

dans les objets de dévotion, et ses christs sont aussi recherchés qu'ils sont rares. Il fit pourtant les bustes de Voltaire et de Rousseau, qu'il avait connus à Genève et à Ferney. Quelqu'un lui reprochant d'avoir reproduit les traits de ces deux mécréants, Rosset répondit avec une bonhomie malicieuse : « On a bien peint le diable et le serpent; Voltaire et Rousseau ne sont pas plus méchants que le premier ni plus laids que le second. »

Je ne puis qu'indiquer rapidement tous les arts et métiers qui témoignent de l'activité des Franc-Comtois à tirer parti des ressources de la nature. Il faudrait encore signaler les lapidaires de Septmoncel, auxquels M. Audiganne a consacré un si intéressant article dans son *Histoire des populations ouvrières de France*, et dont les pierres fausses imitent si parfaitement les bijoux les plus précieux; les marbreries de Sampans, dont l'historien Gollut disait déjà au XVIe siècle : « Les pierres de Sampans représentent une couleur de porphyre, belle et naïfve, embellie d'une infinité de marques et représentations d'hommes, femmes, bestes, poissons et autres animaux, soleil, lune, estoiles, comettes, fraises, cerises, raisins et autres choses en la nature. » Il faudrait nommer aussi les distilleries des montagnes, qui ont su tirer des plantes et des fruits ces liqueurs bienfaisantes ou dangereuses de la gentiane, de l'absinthe, de l'angélique et de l'eau de cerises. La poterie et la céramique de Besançon, d'Etrepigney et d'autres lieux de la province, dont les produits, déjà signalés au XIVe siècle (1364), ne sont plus seulement des ustensiles de ménage, mais de véritables objets d'art; les oseraies de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura, ou se fabriquent depuis si longtemps ces corbeilles qu'on vend sur nos foires à la fête de Saint-Antoine; enfin, une multitude de petits métiers utiles que les moines des Vosges et du Jura ont introduits les premiers dans le pays. Car Pierre le Vénérable leur écrivait : « Si vos yeux sont malades, si une

application trop assidue vous fatigue, faites des peignes pour soigner les cheveux de vos frères, tournez d'une main adroite et d'un pied habile des étuis pour les aiguilles; fabriquez des vases pour contenir le vin et faites d'autres ouvrages semblables. »

J'en passe beaucoup d'autres, dont on peut retrouver les traces dans les vieilles chartes monastiques, dans les archives de la chambre des comptes, dans les testaments anciens, où sont énumérés les objets mobiliers, quelquefois fort curieux, qui se vendaient sur les foires ou qui garnissaient les châteaux des seigneurs et même les habitations des manants. Je ne puis cependant me dispenser de nommer au moins quelques-uns de nos compatriotes qu'on peut compter à juste titre parmi les auteurs de quelques inventions utiles. C'est d'abord l'amiral Jean de Vienne, le premier qui ait fait usage de l'artillerie de siége et des canons portatifs jetant mitraille contre l'ennemi. C'est ensuite le général d'Arçon, l'inventeur des batteries flottantes qui devaient, en 1782, foudroyer les remparts de Gibraltar, si le génie de l'inventeur n'avait été paralysé par la jalousie de ses ennemis. C'est encore le marquis de Jouffroy, le premier qui ait fait naviguer un bateau à vapeur sur les eaux d'un fleuve et mérité ainsi à notre province la gloire d'une découverte dont les résultats devaient être immenses pour le monde entier, et dont cependant on s'est habitué à reporter tout l'honneur à Fulton.

Dans un ordre inférieur de découvertes, je citerai encore, parmi les Franc-Comtois, l'habile mécanicien Dominique Bourgeois, de Chatelblanc, qui travailla au célèbre canard automate de Vaucanson, et qui inventa, pour son propre compte, les reverbères par lesquels on a remplacé les fanaux fumeux dont on voit encore des échantillons au coin de nos rues. Je nommerai aussi l'habile serrurier de Besançon, Chapuis, qui a exécuté, en 1703, la belle grille forgée de l'hôpital Saint-Jacques, d'une façon si merveilleuse que la

légende populaire veut absolument qu'on lui ait crevé les yeux afin qu'il ne pût en faire ailleurs une aussi admirable. Je citerai encore un habile mécanicien du xvi° siècle que le cardinal d'Ossat signale dans ses lettres sans le nommer : « C'est, dit-il, un Bourguignon de la Comté qui a transporté en Italie une invention touchant les moulins, pour faire moudre en moins de temps plus grande quantité de grains. »

Enfin, il faut arrêter cette énumération déjà trop longue, mais qui suffit, je pense, pour montrer que Pélisson avait tort d'accuser les Franc-Comtois de n'avoir pas d'initiative pour l'industrie et le commerce. Si notre province a été souvent pauvre, ce n'est pas qu'elle ait manqué de ressources naturelles ni d'activité, c'est qu'elle a été trop souvent écrasée par des guerres qui détruisaient en quelques jours les richesses de bien des années.

Avant de finir, je ne puis cependant me dispenser de dire quelques mots d'un art qui est depuis longtemps, et aujourd'hui surtout, l'auxiliaire de tous les autres ; je veux parler de la typographie. Ce n'est pas un Franc-Comtois qui a inventé l'imprimerie. Mais il y avait à peine quarante ans que Guttenberg avait fait ses premiers essais typographiques à Strasbourg, lorsque cet art nouveau fut introduit dans la Franche-Comté. Grâce à l'initiative de notre grand archevêque, Charles de Neuchatel, Jean Desprels établit la première imprimerie du pays dans le cloître de Saint-Anatoile de Salins, dès l'an 1484. Besançon et Dole accueillirent en même temps cette invention nouvelle, et dès la fin du xv° siècle, la Franche-Comté possédait déjà trois ateliers typographiques.

Cet art nouveau était un bienfait de la Providence. L'homme devait en abuser, comme il abuse de tous les dons du ciel. Il devait faire servir la presse à répandre l'erreur, à obscurcir les intelligences, à corrompre les âmes. Mais l'Eglise y voyait un moyen puissant de répandre les doc-

trines de la vérité, d'instruire plus facilement les peuples et de combattre cette ignorance religieuse si funeste, et pourtant si commune, même dans les siècles qui se croient savants. Aussi elle accueillit l'imprimerie avec joie et la protégea dès ses débuts. Car l'Eglise n'a jamais redouté la lumière, elle ne redoute que le préjugé, le parti pris et cette demi-science quelquefois pire que l'ignorance, et elle répète volontiers à ses disciples le mot de Gœthe mourant : Plus de lumière, donnez encore plus de lumière!

REMERCIEMENTS

A L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Par M. Louis MERCIER.

(Séance du 31 juillet 1876.)

Messieurs, ne connaissant que du cœur le langage,
De mes remercîments je vous offre l'hommage.

Ainsi que du soleil un rayon généreux
Vient raviver la fleur, au fond des bois ombreux,
Sans parfum, sans couleur, s'étiolant perdue,
Vers moi votre bonté touchante est descendue !...
Et, comme je tremblais à votre doux appel,
Vous m'avez dit : — Pareils aux cygnes, vers le ciel,
Nous avons vu partir nos plus aimés poètes
Et les Muses en deuil ont déserté nos fêtes.
Mais puisqu'à l'idéal, ami, tu crois encor,
Viens donc de quelques fleurs orner nos gerbes d'or !...
Et moi, le cœur rempli d'une joie inconnue,
J'ai pressé votre main si franchement tendue...

Qu'avais-je fait, Messieurs, humble artisan rimeur,
Pour mériter de vous cette insigne faveur ?...
Etait-ce pour ces vers de rythmes inhabiles,
Aux préceptes de l'art trop souvent indociles,
Où j'avais essayé d'exalter autrefois
La sombre majesté de nos monts franc-comtois ?
Etait-ce pour ces chants recueillis sous nos chaumes,
Les soirs d'hiver, à l'heure où s'éveillent les gnomes,

Ou pour ces noirs récits glanés sous les arceaux
De nos cloîtres croulants et de nos vieux châteaux?
Non; c'est que dans mes vers, ainsi qu'une étincelle,
Vous avez vu briller, éclatant et fidèle,
L'amour du sol natal, l'amour de la Comté,
Ce pays entre tous par les cieux enchanté!
Oui, comme vous je l'aime avec idolâtrie,
Cette terre des preux, cette fière patrie,
Et tant que sous mes doigts la lyre vibrera,
Dans mes strophes toujours son nom resplendira!...

Pourtant n'attendez pas que ma voix vous redise
De ces poèmes pleins d'une harmonie exquise,
Comme ceux que jadis vos bardes regrettés
Apportaient aux bravos de vos solennités.
Mais, selon vos désirs, à vos moissons splendides
Parfois je mêlerai quelques bluets timides,
Et comme l'oiseau chante autour des laboureurs,
Joyeux, je fêterai vos augustes labeurs.

Voilà pourquoi, Messieurs, parmi votre assemblée,
Dans vos rangs enviés, l'âme émue et troublée,
Mais dans votre indulgence ayant un ferme espoir,
Le poète ouvrier ose venir s'asseoir!...
De vous, s'il est peu digne, il sait, pauvre trouvère,
Qu'aux humbles votre cœur ne fut jamais sévère.
O vous que le talent couronne des rayons,
Du travail et du beau, glorieux champions,
Vous, les brillants élus des arts et de la science,
Pour le nouveau venu soyez pleins de clémence!...

Agréez donc, Messieurs, à défaut d'un discours,
Ce compliment traduit en vers simples et courts,
Et si pour les dicter la Muse fut rebelle,
Dans mon âme lisez : — Gratitude éternelle!...

RÉPONSE DE M. LE CHANOINE SUCHET, PRÉSIDENT ANNUEL,

A M. Louis MERCIER.

Dans vos chants inspirés votre âme se révèle;
Ouvrier et poète, à la Comté fidèle,
Vous savez réunir dans un commun amour,
Et le sol enchanté qui vous donna le jour,
Et les charmes divins d'une douce harmonie,
Et les œuvres qu'enfante une utile industrie.

A ces nobles efforts il nous plait d'applaudir;
Aussi nos rangs pour vous sont heureux de s'ouvrir.
Jeune encor, votre Muse est gracieuse et belle.
C'est la flamme qui jette une vive étincelle,
C'est le luth se mêlant aux accords de la voix
Pour chanter nos coteaux, nos vallons et nos bois.
Les accents variés qu'elle sait faire entendre
Rencontreront ici des cœurs pour les comprendre.

Soyez donc en ce jour le bienvenu chez nous,
Que des chantres éteints la voix revive en vous!
Enfant de la cité, ami de la nature,
Votre voix pour chanter restera toujours pure.
Chaque abeille à la ruche apporte son trésor;
A nos moissons mêlez souvent vos gerbes d'or.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

EN 1876

Par M. l'abbé PIOCHE

Membre résidant.

(Séance publique du 31 juillet 1876.)

Messieurs,

La poésie n'est pas restée oisive cette année : votre Commission a dû examiner neuf poèmes qui ne manquent pas de valeur. Les concurrents ont tous fait preuve de talent ; point de ces inégalités choquantes qui se rencontrent quelquefois ; s'il y a de la monotonie dans quelques œuvres, elle est rachetée par un ton mesuré, des pensées nobles et un esprit de sagesse que nous nous plaisons à signaler. Voilà pour la valeur intrinsèque de ces poésies. Malheureusement un défaut tout extérieur en met plusieurs hors de concours : le programme de l'Académie paraît étroit à nos poètes ; malgré les avertissements répétés tous les ans, ils s'affranchissent du joug qu'on leur impose et nous mettent dans l'impossibilité de demander pour eux vos couronnes.

Nous avons deux pièces à écarter, les n°s 1 et 2, qui ont pour titre *La Papauté*, *Espérance et Désespoir* ; malgré des pensées élevées et quelques beaux vers, elles n'ont absolument rien qui les rende comtoises. La pièce qui porte le

nos 7, *Le Retour du soldat*, est dans un cas presque semblable et nous le regrettons vivement : c'est une des plus brillantes pièces du concours. L'auteur nous représente un soldat blessé qui rentre au pays et laisse sur le chemin une trace sanglante ; un fantôme l'obsède et le suit partout :

Quelqu'un, je ne sais qui, se tenait pâle et sombre
A ses côtés, si près qu'ils avaient la même ombre ;
Ils avaient la même ombre et l'on ne voyait pas
Sur le chemin poudreux double trace de pas.

Ce fantôme, dont le nom n'est pas prononcé dans la pièce, est sans doute la Vengeance ; il fait constraste avec une fraîche description du printemps. . . . .

Autour d'eux tout était fête, amours, chants, splendeurs :
La ronce avait des nids, l'épine avait des fleurs,
Le vieux mur des iris, la lande des abeilles ;
La sève à flots pressés montait le long des treilles ;
Le souffle doux et fort du puissant renouveau
Passait, mystérieux, de la plaine au coteau.
On dit qu'en ce temps-là de célestes rosées
Tombent souvent aussi dans les âmes brisées,
Et que la même sève et la même verdeur
Vont ranimer la plante et dilater le cœur.

Mais le soldat ne sent rien de la douce influence du printemps ; les horreurs de la guerre, l'image des mourants et des morts se présentent à lui sous l'aubépine en fleurs et sous les buissons de roses. La vue de son village lui fait oublier quelque temps la vengeance.

Au fond du val fleuri se trouvait son village ;
Même il apercevait un mélange confus
D'arbres verts, de toits bruns et de pignons aigus,
Et sa lèvre pâlie, ébauchant un sourire :
Mon compagnon, dit-il, à présent je respire,
Je mourrai, grâce à Dieu, dans mon pauvre logis.
Le voilà devant nous, que les saints soient bénis !
Sans les pommiers en fleurs, qui font un voile rose,
Vous verriez le treillis dont la cour est enclose,
La vigne qui serpente à l'entour des vieux murs,
L'étable au toit de chaume — hélas ! les temps sont durs,

Tel qui pavait en grès ne peut couvrir qu'en chaume,
Vous verriez nos lilas qui fleurent comme baume,
Et ma mère peut-être assise sous l'auvent.............

. . . .

Il coupe à travers champs, foule au pieds la pervenche,
Déchire les festons de l'aubépine blanche,
Froisse l'herbe des prés et la jeune moisson ;
— Toujours à ses côtés marchait son compagnon.
Les voici dans la plaine au terme du voyage :
Tous les chiens ameutés s'échappent du village
Et, jetant dans les airs un formidable aboi,
Les flairent, et bientôt pris d'un étrange effroi,
Hérissent leur poil rude et voûtent leurs échines.......

. . . .

Cependant le soldat s'arrête et les appelle,
Cherche en vain dans la meute un vieil ami fidèle,
Et demande, étonné, pourquoi le seul Médor,
Gardien si vigilant, ne paraît pas encor.

Bref, il apprend d'un enfant du village que son chien a été tué à la cible par les soldats étrangers; son père et son frère se sont fait tuer aussi, sa chaumière est en ruines et Jeanne, sa fiancée, s'est laissé séduire et enlever par l'ennemi ! Le soldat se sent mourir, mais le fantôme le soutient :

Vis donc pour moi, mon fils ! dit alors le fantôme,
Cette voix descendit aussitôt comme un baume
Dans le cœur du soldat qui tressaillit soudain :
Soit, commande, dit-il, implacable destin !
Je ne résiste plus, maintenant je veux vivre
Pour toi, pour t'obéir, pour t'aimer et te suivre ;
Sois mon frère et ma sœur ! Dans l'excès de ses maux,
Ainsi le juste Job parle au ver des tombeaux.......

Il y a dans cette jolie narration du mouvement et de l'intérêt dramatique ; le mélange du merveilleux et de l'invisible à un réalisme de bon goût lui donne ce charme vague et mystérieux de certaines ballades d'Allemagne ; mais le nom d'une de nos rivières franc-comtoises ne suffit pas pour la rattacher à notre pays. Nous souhaitons que le poète con-

sacre son gracieux talent à embellir soit les hommes soit les choses qui vraiment nous appartiennent. Un mot encore : nous avons été surpris qu'un poète exercé et qui manie habilement le vers, néglige souvent les rimes : *approchait* et *laissait*, *trouver* et *foyer* ne sont véritablement pas des rimes ; dans tous les genres, la consonne d'appui est de rigueur, quand les consonnances sont aussi nombreuses.

Nous trouvons maintenant deux poésies sur *Anne Biget, la Sœur Marthe*, nos 5 et 8. Ce sujet, plusieurs fois présenté, n'a pas encore, je crois, obtenu de récompense ; nous regrettons de le voir traité, cette année encore, sans l'étude suffisante pour donner à ce portrait si original tout le relief qu'il doit avoir ; si la figure est belle en elle-même, le cadre n'est point à dédaigner et les circonstances sont assez riches pour inspirer un poète. Les deux concurrents n'ont fait qu'effleurer la matière. Le style du premier est facile, ses pensées sont justes et quelques-unes de ses strophes se lisent avec plaisir, celle-ci par exemple :

. . . .
Sœur Marthe ! elle est toujours et partout l'infirmière
Des mourants, et souvent sa main est la première
Qui pose sur leur plaie et le baume et le lin.
Quelle est leur foi ? quel est le drapeau de leur maître ?
Sont-ils nés à Paris, à Londres, à Berlin ?
Qu'importe ? ils sont blessés..., rien de plus à connaître ;
Et quand on est chrétien, on doit les secourir.
Marthe avec ses deux mains, avec son cœur, se livre,
Sans trève à l'œuvre sainte ; aidant les uns à vivre,
Elle aide par ses chants les autres à mourir.

Mais l'auteur manque d'éclat et ne donne pas à tous les détails l'élévation et la noblesse que réclame la poésie.

L'auteur de la seconde pièce a plus l'habitude du vers ; son style est plus ferme et plus coloré ; il débute ainsi :

Sois fière; ô ma Comté ! tes gloires sont de celles
Qui, le front couronné de palmes immortelles,
Volent à la postérité.

Quel cortége éclatant de savants, de poètes,
De héros, de martyrs célébrés dans tes fêtes,
Brille dans ton ciel enchanté !

Ce sont de fiers soldats dignes des temps antiques :
L'histoire au livre d'or de ses fastes épiques
A gravé les noms de Pajol,
De Lecourbe et Morand, prodiges de vaillance,
De Moncey, ce Bayard, qui ne vit que la France,
En suivant l'aigle dans son vol.

C'est un autre soldat, belle et chaste figure,
L humble enfant de Thoraise, à la robe de bure,
Sœur Marthe, ange consolateur,
Femme aux fortes vertus, digne et sainte héroïne,
Un rosaire à la main, portant sur sa poitrine
La croix française de l'honneur.

Oh ! que de fois la femme, étoile d'espérance,
Fut la plus pure gloire et l'honneur de la France !
Clotilde convertit Clovis ;
Attila, que fléchit la vierge de Nanterre,
S'enfuit devant Lutèce et, sublime bergère,
Jeanne d'Arc sauva son pays.

Le poète suit la sœur Marthe sur les champs de bataille et dans les hôpitaux et termine par cette strophe :

Et puisque des combats doit renaître l'aurore,
Femmes de France, à vous d'être grandes encore !
Nos blessés seront vos enfants ;
Oh ! qu'alors votre cœur couronne votre gloire,
Comme sœur Marthe ayez votre part de victoire
Parmi nos héros triomphants.

Il a des tours très poétiques et du mouvement, mais on aperçoit à peine les lignes générales du sujet, et l'esquisse est trop légère pour qu'on ait une idée bien nette de son personnage.

Le n° 9 est une pièce fort gracieuse, *Une nuit au saut du Doubs*. Le poète s'endort dans ce lieu grandiose et sauvage ; deux muses, la muse antique et païenne, puis la muse chrétienne, le visitent et cherchent à l'attirer. Je cite :

Les vers luisants partout scintillaient sous les branches ;
Et sur les eaux,
Je voyais tout surpris glisser des ombres blanches
Dans les roseaux

. . . .

Une vierge enivrante, à la harpe d'ivoire,
Au front vermeil,
M'apparut, et je fus ébloui de sa gloire
Dans mon sommeil.

J'admirais sa beauté, son gracieux sourire,
Plein de fraicheur,
Lorsque sa voix divine, aux accords de la lyre,
Ravit mon cœur :

Dors ! voici le moment où tous les djinns folâtres
Et les follets
Egarent dans la nuit les troupeaux et les pâtres
Loin des chalets.

Voici que, pour rêver dans la plaine déserte,
Sort du rocher
Et vole sur les lacs la belle Dame Verte,
Sans les toucher.

C'est pour les gais lutins l'heure mystérieuse
De leurs sabbats,
L'heure ou les amoureux attardés sous l'yeuse
Pressent le pas.

. . . .

Je te raconterai la merveilleuse histoire
Des preux comtois,
Des chevaliers cueillant les palmes de la gloire
Dans les tournois.

C'est Satan emportant Eve de Côtebrune
Parmi les monts,
Et la Vierge chassant, à travers la nuit brune,
Les noirs démons.

D'Olipherne ce sont les châtelaines mortes,
Folles d'amours,
Et dans leurs trois rochers les Dames d'Entreportes
Pleurant toujours.

. . . .

Ces lieux sont mon Tempé. J'ai de blondes Naïades,
Que tu vas voir
Tressant leurs long cheveux aux nappes des cascades,
Leur clair miroir.

De chêne et de muguet les Dryades coiffées
Te souriront ;
Tu verras avec toi de ravissantes fées
Danser en rond.

Viens, couronné de fleurs par mes nymphes rieuses,
Les soirs d'été,
Célébrer dans leurs jeux, dans leurs valses joyeuses,
La volupté.

Mais la muse sérieuse intervient et termine la pièce par des conseils sages et d'un ordre fort élevé.

Barde, élève ton vol ! laisse la fable antique,
Songe trompeur ;
Cherche du vrai, du beau la source poétique
Au fond du cœur !

. . . .

Dans ton vallon natal et les grands paysages
De ta Comté,
Dans tes fiers monts Jura cachant dans les nuages
Leur majesté ;

Dans l'hymne universel de l'immense nature,
Dans le ciel bleu,
Plus haut que les soleils et toute créature,
Au sein de Dieu !

Le reproche qu'on pourrait faire à cette pièce est de n'avoir presque rien dit du Saut du Doubs ; mais nous félicitons le poète de la richesse de son imagination ; il aurait eu part à nos distinctions si des pièces plus sérieuses par le fond n'avaient arrêté et fixé le choix de votre commission.

Nous réunirons, pour en rendre compte, deux pièces qui sont évidemment du même auteur ; elles portent les nos 4 et 3. La première est l'*Intronisation de Mgr Paulinier et le sacre de Mgr Besson*. Elle est d'une large facture et d'une élévation de pensées et de style fort remarquable ; l'œuvre était

hardie et le poète aborde franchement des difficultés très réelles. L'éloignement et son mirage si favorable à la poésie lui manquent complètement ; ses éloges un peu outrés se heurtent à des personnages vivants sans avoir les tours délicats qui pourraient les faire accepter.

Le tour sent la recherche et refroidit la verve, comme le dit Horace

.... Sectantem levia nervi
Deficiunt animique.....

Aussi l'auteur, en voulant rester lyrique, a dû tomber quelquefois dans l'emphase. Sa seconde pièce sur *Monseigneur Mathieu* nous a paru préférable. Il est plus à l'aise en parcourant la longue et belle vie de notre illustre cardinal ; il en pénètre le détail autant que le style élevé le comporte. Voici quelques-unes des strophes qui ont attiré notre attention :

Oui, c'en est fait.. le mal a vaincu sa victime,
Oui, la tombe est ouverte et va, béant abîme,
Ravir à ses enfants le Père bien-aimé.
Il se meurt... il est mort ! Voilà le glas qui tinte,
Voilà l'Eglise en deuil de cette vie éteinte..
Voilà le sépulcre fermé !

C'en est fait ! Et pourtant nos cœurs unis naguère
Dans la même espérance et la même prière,
Disaient à Dieu : qu'il vive encore de longs jours !
Grâce ! son bras soutient tant d'œuvres commencées,
Grâce ! Laissez le flot de ses vastes pensées
Suivre péniblement son cours

. . . .

Où que le regard plonge, où que l'oreille écoute,
Où que nous te cherchions sur cette immense route
Qui joint, sillon de feu, ta tombe à ton berceau,
C'est toi, partout c'est toi, toujours grand, toujours digne :
Nulle ombre n'a jamais voilé le divin signe
Qui luit à ton front comme un sceau !

Après avoir touché à la jeunesse et à l'ordination de Mon-

seigneur Mathieu, il parle avec beaucoup de dignité et d'élégance de ses rapports avec la cour.

Ton oreille y reçut de saintes confidences,
O Pasteur, et souvent sur d'augustes souffrances
Tu verras les calmants suprêmes de la foi.
C'est là qu'abandonnant son sceptre et sa couronne,
Esther s'humiliait sous la main qui pardonne,
Et courbait son front devant toi.

Que de fois son amour implora ta prière
Pour cet essaim d'enfants dont elle était la mère,
Rejetons verdoyants d'un arbre foudroyé !
Et cependant l'orage a passé sur les cimes,
Les cèdres ont roulé jusqu'au fond des abîmes,
La tempête a tout balayé !

Mais non.. de ces bannis l'exil a fait des braves
Le flot nous a rendu les illustres épaves :
Du vaisseau qui portait les destins des Bourbons

. . . .

Ici nous ne suivrons point l'auteur sur le terrain politique; nos règlements nous l'interdisent ; mais nous citerons quelques autres strophes sur l'amour que notre saint Cardinal avait pour le Souverain Pontife et pour l'Eglise.

Non, non, je ne peux pas dire en un vers timide
La magnanime ardeur de ton zèle intrépide,
Lorsque pour venger Dieu, l'homme et la liberté,
Comme un autre Moïse, inspiré, l'œil en flammes,
En dépit des Césars menaçants, tu proclames
L'indéfectible vérité.

. . . .

Ah ! quand tu combattis de ta libre parole
Le grand dogme qui vient d'être écrit au Symbole,
Non, mon cœur un seul jour ne fut pas inquiet ;
Rome parle et la cause est à jamais finie,
Et l'univers t'a vu courber ton fier génie
Devant l'infaillible décret

. . . .

L'Eglise... mais tes jours s'usent à son service,
On l'attaque et soudain tu descends dans la lice,
Et l'ennemi tombé ne se relève pas.
Pour faire triompher la cause qui t'est chère,
Ton éloquence émeut la tribune et la chaire,
Tu prends la plume et tu combats.

Tu broyas, comme Hercule, entre tes mains puissantes
L'hydre de l'hérésie aux têtes renaissantes,
Et grâce à toi, partout Dieu trouve un libre autel ;
Le culte voit enfin ses splendeurs reconquises ;
Sur ton beau diocèse un blanc manteau d'églises
S'étend, vêtement immortel.

Cette pièce est plus régulière que la précédente ; elle a de l'ensemble et de l'unité ; le souffle qui l'inspire n'empêche pas le style d'être naturel ; on y sent moins l'effort. Nous demanderons pour cette poésie une distinction spéciale.

Enfin nous arrivons à la dernière œuvre du concours, qui porte le N° 6 : elle a pour titre *Dieu et Patrie* ; c'est elle qui nous a paru la plus parfaite dans son ensemble. L'auteur joint à une heureuse facilité de versification une puissance peu commune pour exprimer les pensées fortes et donner de la couleur et de la vie aux vérités les plus abstraites. Il se pose comme poète en face de son siècle. Les voix railleuses du positivisme moderne, les doctrines phalanstériennes et matérialistes l'assaillent de toutes parts et l'engagent à quitter la voie poétique qu'il a choisie :

Poète, ne va pas, plus malheureux qu'Homère,
Sous ton ciel sans écho murmurer tes concerts ;
L'idéal aujourd'hui ne plaît plus à la terre,
Tu serais une voix criant dans le désert.

Pourquoi redire encore les légendes antiques,
La sauvage beauté de tes monts franc-comtois,
Les manoirs féodaux, les églises gothiques
Et nous chanter sans fin les charmes de tes bois ?

Laisse-là ton Jura, tes sapins, ton village
Et ces anges du ciel que nul n'a jamais vus,
Et ce Dieux fabuleux que tu crois grand et sage,
Rêve d'un temps passé dont nous ne voulons plus.

Comme un aigle planant de l'Est aux Amériques,
Sur les trônes détruits chante la liberté ;
Dis l'hymne universel des fières républiques ;
Célèbre en nos banquets l'or et la liberté.

Le grand Paris t'attend. Dans notre capitale
Qui, la nuit, brille et danse au milieu des accords,
Tu ne songeras plus à la terre natale,
La gloire et les amours t'offriront leurs transports.

Nos projets de géants appellent une lyre ;
Deviens pour les chanter un poète nouveau.
Jamais au temps d'Argos, de Rome ou de Palmyre,
Les siècles n'auront vu de spectacle aussi beau.

Avec nos chars de feu volant de ville en ville,
Avec l'éclair parlant du pôle à l'équateur,
Bientôt de tous côtés nous levant par cent mille,
Nous briserons le Christ sous notre pied vainqueur,

Pour temples nous aurons nos forges, nos usines,
Portant, comme l'Etna, leur vapeur jusqu'aux cieux.
Mêle ta poésie aux concerts des machines,
Jette un cri d'avenir aux travailleurs joyeux.

D'un passé ténébreux l'ombre en vain lutte encore,
Les peuples rajeunis vont se donner la main ;
De l'âge d'or partout va rayonner l'aurore :
Ces mots Patrie et Dieu s'effaceront demain.

Le poète répond en affirmant l'existence de Dieu et en menaçant les projets de l'impie.

Audacieux Titans ! dans votre orgueuil immense
Vous préparez en vain votre rébellion;
Il brisera vos chars d'airain, dans sa vengeance,
Sous les tunnels croulant d'Ossa, de Pélion.

J'aime dans nos cités voir la ruche ouvrière
Et rêver le bonheur des travailleurs soumis ;
Mais n'est-ce qu'un peu d'or qu'il faut à leur misère,
Quand d'immortels trésors ailleurs leur sont promis ?

. . . .

A vous la terre, à vous la matière et la fange !
Mais à moi l'idéal et les rêves du ciel !
A moi l'amour sacré comme l'amour de l'ange !
Gardez vos voluptés, breuvage plein de fiel.

Gloire à Dieu seul ! c'est lui qui fit l'âme immortelle,
Lui qu'enseignait Socrate et qu'entrevit Platon,
Lui qu'a chanté David sur sa harpe fidèle,
Lui qu'au delà des cieux apercevait Newton.

Puis il venge l'idée de patrie de l'indifférence et du mépris qu'affectent nos humanitaires. C'est là qu'il place un éloge de la Franche-Comté ; nous ne citerons que deux strophes.

Ecosse de la France, ô ma Comté chérie,
Que n'ai-je le cri d'aigle et le vol d'Ossian !
Je dirais tes splendeurs, ta terre plus fleurie,
Tes coteaux plus riants que ceux du Lothian.

J'aime de tes torrents les cascades bruyantes,
Où l'arc-en-ciel se joue en des flots de cristal,
Tes mélèzes berçant leurs cimes verdoyantes
Et tes rochers pareils aux grottes de Fingal.

. . . .

Je serai toujours fier d'exalter ton histoire :
Tes savants, tes guerriers rayonnent entre tous.
Je me sens tressaillir d'orgueil devant leur gloire,
Et devant tes martyrs je fléchis les genoux.

Admirant leur amour pour la France immortelle,
Je dirai vos héros, Wissembourg et Belfort,
Et vous aussi, Moncey, Morand, Jouffroy, Granvelle,
Vous l'éternel honneur d'un peuple grand et fort !

Puis le poète change de rhythme, et d'une voix émue entonne un hymne à Dieu rempli du plus pur lyrisme.

O toi, que toute langue chante,
Ame et soleil de l'univers,
Laisse ma lyre frémissante
T'offrir en tremblant ses concerts !

C'est toi qui pares nos montagnes
De la verdure des sapins,
Et qui sèmes dans nos campagnes
Les épis d'or à pleines mains.

C'est toi que salue à l'aurore
De nos bois l'orgue harmonieux,
A l'heure où le Jura se dore
Devant ton soleil radieux.

. . . .

Oh ! que ne suis-je ton poète
Dans ce siècle d'impiété,
Comme David, ton interprète,
Chantant ta gloire et ta beauté !

. . . .

Mais ce chant, dès que je l'essaie,
Ta grandeur me remplit d'effroi :
Je tombe en extase... et bégaie,
Moi, pauvre atôme, devant toi.

Le temps manque pour prolonger les citations. La commission a été unanime à juger cette pièce, par sa belle ordonnance et les qualités brillantes et solides qui s'y trouvent, digne du prix de cette année.

L'Académie, adoptant les conclusions de la commission, a décerné le prix du Concours de 1876 à la pièce n° 6 *Dieu et Patrie*, et une mention très honorable à la pièce n° 7 *Le retour du soldat*, malgré son infidélité au programme du concours.

Enfin une mention honorable à la pièce n° 3, *le Cardinal Mathieu.*

A la suite de la lecture de ce rapport, M. le président proclame comme auteurs :

De la pièce n° 6, M. Pierre Mieusset, conducteur des ponts et chaussées à Besançon, déjà lauréat de l'Académie;

De la pièce n° 7, M. Henri Albert;

De la pièce n° 3, M. l'abbé Cizel, professeur au collége libre de la Chapelle-sous-Rougemont (Haut-Rhin).

B.



P. Marcotte. Architecte.

60 70 80 90 1 mètre.

[illegible]VIe siècle
[illegible]sus


UNIV.
OF
MICH.

NOTE SUR UNE PLAQUE DE CHEMINÉE

DÉCOUVERTE AU VILLAGE D'AUXON-DESSUS (DOUBS) (1)

Par M. P. MARNOTTE

ARCHITECTE A BESANÇON.

(Séance du 22 mars 1877.)

Cette plaque de cheminée doit remonter à 1538. A cette époque, la dauphine Catherine de Médicis étant depuis cinq ans sans enfants, on songea, dit-on, un instant, à faire casser son mariage, et ce serait à ce fait que cette plaque ferait allusion. Elle aurait été faite par un facétieux Franc-Comtois très impérialiste. L'écusson A représente les armes du dauphin de France Henri II; l'écusson B celui de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, qui fut depuis la célèbre Marguerite de Parme; elle était alors veuve d'Alexandre de Médicis, duc d'Urbin, frère naturel de la dauphine Catherine.

Le plaisant Franc-Comtois, dans ce dessin satirique, semble avoir voulu affirmer que si cette femme célèbre, Marguerite d'Autriche, épousait le dauphin, le rôle viril dans cette union ne serait pas au dauphin, mais à Marguerite; les auteurs du temps, d'ailleurs, font foi de la virilité de Marguerite; il y a même un de ces auteurs qui prétend qu'elle avait de la barbe comme un homme. Le milieu de

(1) Cette plaque est encastrée aujourd'hui dans la façade de la maison de M. Marnotte à Auxon-Dessus.

la plaque est consacré à cette ironie contre le dauphin ; mais les deux écussons rétablissent les choses dans leur réalité et mettent chacun à sa place : le dauphin avec son écusson fleurdelisé et Marguerite avec sa cordelière de veuve.

Note de M. de P***.

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

A BESANÇON

DEPUIS 1820

Par M. Léon BRETILLOT

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 30 janvier 1877.)

Messieurs,

Dans votre dernière séance publique, vous avez entendu avec un vif intérêt M. l'abbé Suchet exposer comment, dès l'époque carlovingienne et au moyen âge, les Franc-Comtois se sont livrés à la culture agricole ou adonnés à l'exercice de certaines industries, et montrer la part considérable que le clergé a prise à ces premiers développements de l'agriculture et de l'industrie succédant aux invasions des barbares. Ce n'est ni dans les documents laissés par les gouvernements ou administrations de ces temps reculés, ni dans les récits des historiens ou chroniqueurs, que notre confrère a pu recueillir les faits et renseignements qu'il a si bien mis en lumière et résumés. Avant la conquête de la province par Louis XIV, les historiens ne s'occupaient pas plus en Franche-Comté qu'ailleurs des œuvres vives abandonnées aux labeurs des populations, et d'où les provinces et les Etats tiraient cependant leur force réelle et leur prospérité. L'histoire et la chronique ne voyaient rien au delà des guerres étrangères et intestines, des faits d'armes de tout genre, des actes des souverains, de leurs négociations ou traités, des actions, alliances et prouesses de la haute noblesse, des décisions des grandes

cours judiciaires. Pour essayer de se rendre compte de ce que pouvaient être, à une époque donnée, l'agriculture et l'industrie dans notre province, force serait de chercher dans les mémoires ou autres documents laissés par les congrégations ou abbayes, dans les vieilles chartes, dans les comptes publics ou particuliers conservés aux archives, dans les pièces qui se rattachent aux actes de la vie civile, les rares indications qui permettraient de se former une opinion sur l'état de ces branches de l'activité humaine, et je doute que ce travail pénible puisse jamais conduire à des résultats d'une suffisante exactitude.

Mais il est de toute évidence que l'agriculture, l'industrie et le commerce entravés par des obstacles de toute nature, non moins que par la constitution de la société et les idées qui y avaient cours, ont dû, jusque vers la fin du dix-huitième siècle, n'arriver qu'avec lenteur dans notre pays au moment où ils pouvaient créer régulièrement les produits et les livrer facilement à la consommation. Les changements apportés en 1789 dans l'assiette de l'impôt et dans la réglementation du travail ont fait disparaître les principaux obstacles que rencontrait le développement agricole et industriel. S'il n'a pas immédiatement profité de ces heureuses modifications, la cause en doit être avant tout imputée aux fureurs de la période révolutionnaire, à l'étendue et à la durée des guerres de l'Empire. Dès que le calme a succédé à ces violents et terribles orages, les arts de la paix ont repris leur marche féconde. Le mouvement s'est opéré d'abord avec lenteur. Puis, à mesure que les résultats sont venus accroître la fortune publique et particulière, il a grandi dans une proportion telle que les esprits les plns confiants n'auraient pu soupçonner où il devait arriver.

Nous avons eu sous les yeux un exemple frappant de l'étendue et de la puissance de cette évolution, je veux parler de la transformation commerciale et industrielle qui s'est

faite dans la vieille capitale de notre province. Il peut n'être pas sans intérêt de rappeler à ceux qui en ont été les témoins et de dire à ceux qui n'ont vu qu'une partie de ce changement en quoi il a consisté, et par quelles circonstances il a été provoqué et amené à la plus complète réalisation.

Les Séquanais avaient édifié Besançon, leur métropole, à peu près au centre de leur pays, au pied du dernier versant occidental du mont Jura, sur le bord du Doubs, leur principale rivière, en un lieu où, dans la direction vers l'est, les chaînes échelonnées du Jura présentaient les passages les plus faciles pour communiquer avec leurs voisins. Cette situation topographique, fort judicieusement choisie, puisqu'elle formait un point de jonction entre deux régions différentes par leur température et leurs cultures, a certainement aidé Besançon à conserver son importance urbaine, en dépit des désastres fréquents qu'il a subis dans le cours des siècles qu'il a traversés depuis la conquête romaine jusqu'à son annexion à la France. Devenue, au commencement du treizième siècle, ville libre sous la protection de l'Empire, gouvernée à la fois par l'archevêque de Besançon et ses propres citoyens, elle a joui sous ce gouvernement d'une indépendance relative qui a dû lui permettre d'accroître son action et son influence au dehors.

Elle a pu alors entretenir avec toutes les parties du comté de Bourgogne les rapports de commerce que comportaient les moyens de communiquer, les besoins des populations et leurs ressources. Mais je ne crois pas qu'il existe des documents capables de faire connaître, même approximativement, l'importance de ce commerce. Après la conquête, Louis XIV a fait de Besançon la capitale de la province, en y établissant le siége du pouvoir politique, militaire et judiciaire. La cité était devenue le centre d'action de cette province, ce qui aurait dû fournir à son commerce les moyens de rayonner et de se développer. Il ne paraît pas cependant que le mouve-

ment commercial ait, pendant le dix-huitième siècle, répondu à la suprématie que la ville avait acquise au point de vue administratif et politique.

Quelques années même après le rétablissement de la paix, le commerce bisontin n'avait qu'incomplétement tiré parti de la situation que lui faisaient sa position topographique, le chiffre de la population de la ville et la prééminence que cette ville avait gardée sur toutes les autres cités de l'ancienne province, malgré la division de celle-ci en départements. Vers 1820, le commerce dit *de gros* n'existait pour ainsi dire pas. Le commerce *de détail*, fort circonscrit dans ses opérations d'achat et de vente, s'exerçait dans un nombre assez restreint de boutiques et de magasins qui, sauf quelques rares exceptions, étaient concentrés dans la rue Battant, dans la Grande-Rue depuis le pont au palais Granvelle, et dans la rue des Granges depuis la place du marché à la rue Saint-Paul. L'ancienne et petite halle située au débouché du pont, sur la rive droite du Doubs, suffisait au débit des céréales et autres denrées qui y étaient amenées des cantons voisins. Les industries diverses établies dans la ville, tanneries, imprimeries, brosseries, étaient peu développées. La fabrique d'horlogerie elle-même végétait dans un état de malaise tel, qu'un rapport fait par un de ses membres les plus actifs et les plus intelligents établissait qu'il était urgent de venir à son secours si on voulait la maintenir. Le chiffre total des affaires de tout genre traitées annuellement à Besançon ne dépassait pas la somme totale de vingt à vingt-cinq millions de francs.

Cet état stationnaire du commerce bisontin s'explique lorsqu'on se rend compte des conditions particulières qui seules peuvent déterminer sur un lieu donné un mouvement d'affaires important. Etre le siége militaire et judiciaire d'une rovince étendue, un chef-lieu de département, la résidence de près de 30,000 habitants, cela ne suffit pas. Il faut encore

que cette capitale et ce chef-lieu puissent recevoir à prix de transport réduits, et réexpédier économiquement et avec facilité, les produits divers dont l'échange et la mise à la disposition des consommateurs forment l'unique objet du commerce.

A l'époque que je prends pour point de comparaison, les voies alors établies qui servaient aux communications de Besançon avec l'extérieur étaient dans un état qu'on a peine aujourd'hui à se représenter. Le canal du Rhône au Rhin n'était ouvert à la navigation que jusqu'à Dole. Les routes royales, parcimonieusement entretenues, entravaient le roulage par leurs déclivités, et les routes départementales, plus mal tracées encore, étaient de fort médiocres chemins que l'insuffisance des ressources du département, ou l'incurie des administrateurs, abandonnaient à un état de dégradation qui soulèverait des réclamations indignées si, sur un point quelconque de l'itinéraire départemental, on pouvait le rencontrer en ce moment.

Pour ne donner qu'un trait de cette situation, je citerai ce qui se voyait aux portes mêmes de Besançon. La route départementale qui concentrait, à partir du plateau de Saône, les trois directions de Pontarlier, de Morteau et de Maîche vers Besançon, s'élevait, du niveau du Doubs, au col dit le Trou au Loup pour gravir le premier versant du Jura, au moyen de deux rampes séparées dans l'intérieur du village de Morre par un palier de quelques mètres de longueur. La première de ces rampes, appelée le Pas de Saint-Léonard, n'était pas seulement à peu près impraticable pour des charges de quatre à cinq cents kilogrammes par cheval, mais présentait encore de réels dangers pour tous les attelages qui la descendaient. Un document officiel constatait qu'en 1825 10,209 chevaux de renfort avaient été nécessaires pour monter cette rampe et avaient exigé une dépense de plus de 15,000 fr. La seconde partie de la route, à partir du village de Morre,

n'était pas beaucoup plus facile, et sur les trois directions de Pontarlier, de Morteau, de Maîche se dressaient d'autres et nombreuses rampes qui rendaient le transport des produits aussi pénible que coûteux.

Besançon ne pouvait envoyer des marchandises en Suisse que par la route royale, portant la désignation officielle de Saint-Dizier à Lausanne, qui au sortir de la ville se dirigeait d'abord vers le sud-ouest pour gravir, par des pentes de sept à neuf pour cent, l'arête élevée qui domine le village de Pugey, redescendait à Ornans vers l'est, et de cette ville s'élevait, au moyen de rampes à semblables inclinaisons, sur le grand plateau du Jura pour gagner Pontarlier. La route départementale qui devait faire communiquer le chef-lieu avec les industrieuses et riches populations des montagnes du canton de Neuchâtel, s'arrêtait à Morteau. De ce bourg, pour atteindre la frontière vers les Brenets, on ne trouvait qu'une mauvaise voie vicinale dont les crues du Doubs couvraient fréquemment plusieurs parties. Aussi l'espèce de messagerie allant de Besançon au Locle, où elle n'arrivait que le lendemain du jour du départ, laissait fréquemment Morteau à l'écart et se dirigeait, du sommet du mont de Fuans au Villers, par des chemins où le trot d'un cheval attelé était chose impossible et inconnue.

Au sud, à l'ouest et au nord de Besançon, les routes offraient plus de facilités à la circulation, parce que le relief du sol, moins accidenté, avait permis d'adopter de meilleurs tracés. Mais les rampes de six à neuf pour cent s'y présentaient encore fréquemment, et l'entretien restant, comme je viens de le dire, fort défectueux, on ne pouvait donner à un cheval une charge de plus de un millier, suivant l'expression d'alors, soit 500 kilogrammes. Le roulage coûtait fort cher, outre qu'il mettait beaucoup de temps à effectuer ses trajets.

Tous ces embarras rejaillissaient sur les transports des personnes. Les messageries employaient une journée entière

pour parcourir une distance d'environ 50 kilomètres. Les voyages étaient longs, les voyageurs peu nombreux. Aussi se servait-on du cheval lorsque le lieu où on devait se rendre n'était pas trop éloigné du lieu du domicile.

Dans cet état des choses, il était difficile que le commerce de Besançon prît une extension décidée. Le désir de faire ne manquait pas. Mais des obstacles de tout genre arrêtaient la réalisation de ce désir.

Dès qu'elle fut instituée, la Chambre de commerce comprit qu'il fallait essayer de faire sortir le chef-lieu et le département lui-même de l'immobilité à laquelle ils étaient condamnés. Par ses démarches pressantes, elle hâta l'ouverture du canal du Rhône au Rhin et obtint que les bateaux vinssent aborder à une courte distance de la ville. La navigation prit immédiatement sur la voie nouvelle une activité qui dépassa l'attente des intéressés. D'autres démarches furent faites près de l'administration départementale pour que la route qui s'arrêtait à Morteau fût continuée jusqu'à la frontière suisse, et pour que le point de départ de cette même route fût rectifié entre Besançon et le village de Morre. Il fallut du temps pour obtenir l'exécution de ces deux premières améliorations. L'état des finances départementales ne permettant que d'y affecter annuellement des sommes insuffisantes, le commerce de Besançon, qui partageait l'opinion du corps qui le représentait sur la nécessité de leur éxécution, prêta au département l'argent qu'il n'avait pas. Lorsque la rectification entre Morre et Besançon fut achevée et qu'on vit comment à une partie de route impraticable la science des ingénieurs venait de substituer une route excellente, à pente presque insensible, la surprise fut grande et il devint évident pour tout le monde qu'on devait se mettre à l'œuvre sans retard pour faire disparaître successivement les obstacles semblables à celui qui venait d'être si habilement vaincu.

L'avénement, en 1830, de la monarchie constitutionnelle

donna une vive impulsion à toutes les mesures qui avaient pour but d'améliorer les voies de communication. S'inspirant des vues libérales et progressives du nouveau gouvernement, ses représentants dans le département n'hésitèrent pas à se servir du procédé financier qui venait d'être employé pour opérer une première rectification sur une route départementale. Ce procédé, fort usité en Angleterre, très peu en France, consistait à établir sur la partie de route à reconstruire un péage qui était perçu jusqu'à ce que les dépenses de la réfection fussent remboursées. Le conseil général du département, voulant donner satisfaction aux demandes pressantes qui lui étaient adressées pour qu'il fît jouir toute la région montagneuse du bénéfice des changements dont les conséquences étaient chaque jour plus appréciées, recourut plus tard à l'emprunt et à des allocations de subventions qu'il combina avec les péages afin de hâter la réalisation des modifications réclamées. Déjà des fonds plus considérables avaient été accordés à l'état d'entretien des routes qui devint plus satisfaisant. Le gouvernement, de son côté, suivit le département dans la voie des rectifications pour les parties les plus défectueuses des routes royales. Enfin la loi féconde de 1836 sur les chemins vicinaux, mise à exécution dans le Doubs avec une résolution et une persistance qu'on ne saurait trop louer, vint achever la transformation complète des voies de communication et donner à l'agriculture, à l'industrie, au commerce tous les moyens d'atteindre leur complet développement.

Les négociants de Besançon n'avaient pas attendu que l'œuvre fût achevée pour étendre le cercle de leurs affaires. Profitant avec intelligence des premières circonstances qui rendaient les communications avec l'extérieur moins lentes et plus faciles, quelques-uns d'entre eux allèrent chercher aux principaux lieux de fabrication les étoffes de tout genre qui servent à l'habillement et à l'ameublement pour les re-

vendre dans les villes voisines. L'exemple donné fut immédiatement suivi, et le rayon dans lequel ces ventes s'opéraient s'étendit successivement au delà même des limites de l'ancienne province. D'autres négociants se livrèrent à l'achat en gros des denrées dites coloniales, des drogueries, des huiles de lampe et autres marchandises de consommation usuelle, pour les répandre dans le même cercle. Les denrées alimentaires à leur tour, les céréales, les farines, le vin que la navigation amenait à Besançon à prix réduits, furent l'objet de spéculations analogues. Tous ces genres de commerce qui n'existaient pas avant 1820 acquirent une importance plus grande à mesure que les transports devenaient moins chers et que les voies nouvelles ou rectifiées reliaient Besançon à un nombre plus grand de lieux de consommation. Ainsi, dès que l'état de la route de Besançon aux Brenets et au Locle permit d'y établir le roulage dans des conditions convenables, des relations suivies se formèrent entre Besançon et les populations industrielles du canton de Neuchâtel. Elles donnèrent lieu à d'importantes transactions. Les maraîchers de la ville trouvèrent eux-mêmes sur les marchés du Locle et de la Chaux-de-Fonds des débouchés fort inattendus pour les légumes qu'ils cultivaient dans leurs jardins.

Une sorte d'axiome commercial dit que les affaires amènent les affaires. Je ne sais pas si en tout temps et en tous lieux les faits confirmeraient la justesse de l'axiome; mais il est hors de doute qu'à Besançon l'esprit du négoce s'étendit après 1830, en raison des résultats produits par les premières tentatives d'expansion commerciale. Voyant que la ville devenait petit à petit un entrepôt où les contrées voisines trouvaient à s'approvisionner, le commerce de détail jugea qu'il devait mettre à profit cette circonstance pour augmenter le nombre de ses acheteurs. Des magasins spacieux, établis avec élégance, doublèrent au moins le nombre de ceux précédemment ouverts. Là, non-seulement les choses nécessaires ou

utiles à la vie, mais tous ces objets si divers dont la possession flatte le goût et jette dans l'existence du charme et de la variété, furent offerts aux consommateurs du dedans et du dehors. Le succès répondit à ces nouveaux essais. Les clients ne manquèrent pas, et c'est pour les hommes du métier un sujet d'étonnement que les très nombreux débits successivement ouverts à ce genre d'affaires trouvent assez d'acheteurs, pour que les débitants puissent obtenir une rémunération de leur travail et des bénéfices suffisants.

L'industrie, dont le développement ne s'opère pas par des causes identiques à celles qui déterminent le mouvement commercial, a eu plus de peine à s'établir solidement à Besançon. Depuis l'époque où des réfugiés du canton de Neuchâtel étaient venus apporter dans la ville la fabrication des montres, cette fabrication était longtemps restée à l'état rudimentaire, par la raison qu'elle ne procurait aux ouvriers que des moyens d'existence précaires et fort restreints. Ceux qui s'y adonnaient étaient les descendants ou les continuateurs des émigrés suisses. Peu d'ouvriers indigènes s'étaient décidés à s'initier à la pratique de l'industrie importée, et il ne s'était pas formé de ces comptoirs, dirigés par des hommes compétents et actifs, pourvus de capitaux, qui ont tant contribué chez nos voisins à la diffusion et à la prospérité de l'industrie similaire.

En 1835, l'industrie bisontine avait fabriqué 14,365 montres d'or et 64,402 montres d'argent. Mais ce nombre total de 78,767 pièces ne s'était pas maintenu dans les années suivantes. L'année 1844 ne présentait plus qu'une fabrication de 53,000 montres, alors que les montres suisses présentées au bureau d'essai à Besançon, après leur introduction en France, pour être contrôlées, s'élevaient au chiffre de 54,000. Cependant, soit que le mouvement croissant des affaires eût appelé l'attention sur cette industrie languissante, soit que quelques ouvriers eussent pensé qu'ils pouvaient y trouver

des salaires convenables, déjà quelques habitants de Besançon étaient venus se joindre aux ouvriers d'origine suisse et se livraient à un genre de travail nouveau pour eux. Une circonstance fortuite vint accélérer l'annexion de la population autochtone à l'industrie horlogère. L'aumônier de l'hospice de Bellevaux, M. l'abbé Faivre, cherchant à procurer aux enfants les plus âgés qui étaient recueillis dans l'établissement l'exercice d'un métier qui put les faire vivre, eut l'idée de leur faire apprendre à confectionner certaines des pièces dont la montre est composée. Aidé dans l'exécution de ce projet par quelques personnes charitables, il parvint à former dans un temps assez court des apprentis qui, au sortir de l'hospice, utilisèrent facilement ce qu'on leur avait appris. Ce résultat avantageux et bien vite connu fit voir aux familles en quête de ressources, qui sont toujours nombreuses, qu'elles trouveraient des moyens d'existence dans le travail de l'horlogerie. Dès ce moment, l'étude et la pratique du métier eurent des adhérents de plus en plus nombreux. La fabrication de la montre cessa d'être l'œuvre exclusive d'ouvriers d'origine étrangère.

La production augmentant, des négociants avisés ne tardèrent pas à embrasser la carrière. On ne comptait encore, en 1851, que trois comptoirs d'horlogerie capables de diriger la fabrique dans la voie d'accroissement où elle venait d'entrer. D'autres furent établis, remplissant les conditions requises pour faire établir de bonnes montres à des prix modérés et pour en opérer le placement. L'impulsion ainsi donnée eut pour conséquence que la production s'éleva graduellement à 212,000 montres en 1860, et à 420,000 en 1875. La fabrique de Besançon fournit en ce moment plus des neuf dixièmes des montres livrées annuellement à la consommation. La valeur des produits approche de vingt millions de francs.

Pendant que l'industrie horlogère recevait ce développe-

ment si longtemps attendu, on avait établi dans la ville et la banlieue d'autres fabrications d'une certaine importance, des ateliers de construction, des fonderies, des épurations d'huile qui toutes ont prospéré. A cette masse croissante d'échanges et de fabrications de produits, un agent sans lequel il n'y a ni commerce ni industrie était indispensable, le capital. Il fut amplement fourni par les maisons de banque qui s'étaient successivement formées à Besançon et qui subvinrent à tous les besoins, même avant que l'établissement de la succursale de la Banque de France leur eût procuré les moyens d'y pourvoir avec plus de facilité.

Les chemins de fer, en mettant la ville en communication avec toute la France et avec la plus grande partie des communes de la province, n'ont pas jusqu'ici apporté d'entraves à l'expansion du commerce bisontin. Sa fonction principale de servir d'entrepôt à cette province et à une partie de la Suisse occidentale pourra être un peu diminuée en raison de la faculté qu'ont aujourd'hui les contrées dont il s'était constitué le pourvoyeur, d'aller chercher aux lieux de production, dans les petits et dans les grands entrepôts, des marchandises qu'elles reçoivent directement et promptement. Mais le rôle du commerce intermédiaire est plus nécessaire qu'on ne le pense. Il dépend de l'habileté de ceux qui l'exercent de le maintenir, en procurant à leurs clients des facilités qui les décident à conserver des relations dont ils ont l'habitude et dont ils ont apprécié les avantages.

Ce qu'a produit pour Besançon l'évolution commerciale et industrielle dont je viens de rappeler les phases principales, évolution qui trouve un éloquent résumé dans de chiffre de cent-vingt millions de francs représentant la somme annuelle des affaires, il n'est personne qui ne le sache. La population, de 27,000 habitants en 1820, s'est élevée à 49,000. Dans l'intérieur de la ville, où la place réservée aux maisons particulières est impérieusement circonscrite par les fortifications et

par les bâtiments militaires, on a utilisé pour des constructions la majeure partie des emplacements restés vides jusqu'alors. Un quartier nouveau a été intégralement édifié. Aux maisons qui n'avaient qu'un étage, et elles étaient nombreuses, on en a ajouté un ou deux. Ces constructions ne suffisant pas pour abriter le surcroît de population, la banlieue s'est graduellement enrichie d'habitations neuves qui forment au nord-est une ville suburbaine, où des magasins ont été ouverts dans le but de pourvoir aux besoins ou aux plaisirs des nouveaux consommateurs. L'aisance est devenue plus grande et plus générale. Les propriétés bâties ont à peu près doublé de valeur. La consommation augmentant, les perceptions municipales ont augmenté, et ces plus-values ont permis à l'administration communale de procéder à des améliorations qui ont donné à la ville plus de propreté et d'élégance, aux habitants plus de confort, d'agrément et un meilleur état sanitaire.

Ces accroissements de la population et de la richesse générale et particulière ne sont pas dus uniquement au commerce et à l'industrie. D'autres causes ont contribué à les produire, et spécialement l'extension qui a été donnée dans ces dernières années au service et aux établissements militaires. Mais la transformation que nous avons vu s'opérer n'aurait pas été si complète sans le concours puissant apporté par les deux branches de l'activité humaine.

Au moment où la navigation sur le canal du Rhône au Rhin allait être ouverte pour Besançon, la Chambre de commerce pensa que l'événement ne devait pas passer inaperçu. Elle proposa de solenniser par une fête publique l'arrivée des premiers bateaux. L'administration municipale hésitait à prendre part à cette fête par la raison, disait-elle, que l'ouverture de la voie navigable n'intéressait que le commerce. Il y eut fête cependant, et un rapport du temps constate l'allégresse et la franche gaieté manifestées par l'immense popu-

lation qui bordait le canal ou qui était disséminée sur tous les points environnants. Plus perspicace que ses magistrats, cette population avait instinctivement compris que ces grandes barques, dont la vue ne lui était pas familière, allaient amener dans leurs flancs des masses de produits de tout genre, qui seraient pour elle un élément fécond de travail et de prospérité. Ses espérances n'ont pas été déçues. Quarante et quelques années ont suffi pour faire de Besançon une des importantes places commerciales et industrielles de la France.

La rapidité de cette transformation n'a rien qui doive surprendre. Lorsqu'en un lieu situé dans une contrée riche et fertile, toutes facilités se trouveront réunies pour le transport et l'échange des produits naturels et fabriqués; lorsque liberté complète sera laissée au commerce, par les lois et règlements, pour opérer ses mouvements; lorsque l'opinion publique et les mœurs ne refuseront pas aux travailleurs la considération qui leur est due, l'intérêt personnel, toujours éveillé, ne laissera pas échapper l'occasion d'agir qui lui est offerte Il tirera promptement parti des circonstances favorables, avec d'autant plus d'ardeur que le succès répondra à ses agissements. Le progrès matériel deviendra l'irrécusable témoignage des résultats obtenus par cette force d'action, que suscite et soutient l'impérieux besoin qu'éprouve l'homme de se créer une existence bonne et assurée.

Il n'en est malheureusement pas ainsi du progrès intellectuel et moral. Son évolution reste pénible et lente, parce que les causes qui la déterminent ne peuvent pas être secondées par des moyens analogues à ceux qui favorisent et accélèrent le progrès matériel. Elle dépend de l'état général des esprits et des cœurs. Si on essayait de montrer, en s'appuyant sur des faits probants, qu'il y avait en 1860, à Besançon, une culture intellectuelle plus générale et plus élevée, un goût plus répandu pour les choses de l'esprit, une perception plus vive des grandes idées sur lesquelles reposent les principes

du vrai, du bien, du beau, des habitudes morales plus épurées qu'elles ne l'étaient en 1820, on pourrait avoir quelque peine à mettre la démonstration à l'abri de toute atteinte. On trouverait bien que les sciences mathématiques et naturelles sont plus généralement étudiées, parce qu'elles donnent accès à un certain nombre de professions militaires et civiles fort recherchées, et parce que leurs applications deviennent chaque jour plus fréquentes et plus efficaces dans l'agriculture et l'industrie. On verrait encore que les arts sont mieux compris, au moins dans leurs caractères extérieurs, et plus appréciés, et que les essais, plus ou moins judicieux, faits pour élever le niveau de l'instruction populaire, ont eu quelques effets utiles. Mais l'attention plus grande donnée à ces branches du savoir ne suffirait pas pour établir que le développement intellectuel et moral a, dans notre ville, marché d'un pas assuré vers le progrès.

Des esprits critiques doutent qu'il soit compatible avec la faveur que des avantages positifs font accorder aux professions ayant pour objet la fabrication et l'échange des produits. Ils disent que le négociant, l'industriel, l'ouvrier, après le labeur de la journée, doivent rechercher le repos et la distraction de préférence aux jouissances austères données par l'étude ou par la conviction d'avoir compris le devoir et de l'avoir rempli. Quelque opinion qu'on ait à ce sujet, il n'est que juste de reconnaître que le mouvement qui a procuré des occupations viriles et saines à une masse de personnes, et qui a donné à ces personnes le moyen de se créer un bien-être légitime par le travail, a été un fait social éminemment heureux.

Comment oublier d'ailleurs que notre antique ville a jusqu'ici compté parmi ses habitants, et nous devons espérer qu'elle aura toujours dans toutes les professions, un nombre considérable d'hommes à l'esprit ouvert, animés du désir de savoir, cherchant les éléments de leurs connaissances et la

règle de leur conduite à des sources plus sûres que celles que les journaux qui pullulent aujourd'hui ont la prétention d'imposer à leurs lecteurs, justement préoccupés de la dignité du caractère et du perfectionnement moral, dont l'exemple et l'influence maintiennent l'observation des maximes qui rendent les cités florissantes et donnent aux familles l'honneur et la sécurité.

NOTICE

SUR

LE MARQUIS DE PEZAY

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. TIVIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 30 janvier 1877.)

Messieurs,

Appelé pour la première fois à me faire entendre dans une séance publique de l'Académie, ma première parole doit être un double remérciement. Permettez-moi, avant toute autre chose, de vous l'adresser, d'abord pour avoir fait revivre à mon profit la tradition qui réserve une place et même une place d'honneur dans votre Compagnie à l'enseignement et à la fonction que je représente, ensuite pour l'accueil hospitalier et si gratuitement empressé que vous avez fait au nouveau venu dans lequel vous pressentiez un concitoyen très capable de s'attacher à cette province, un collaborateur très désireux de poursuivre avec vous le but auquel tend votre institution. Ce but, c'est de lutter vaillamment, par l'étude et le culte du passé, contre le nivellement successif des institutions et des coutumes, contre l'effacement universel des nationalités dont le rapprochement a formé l'unité française. Permettez-moi d'entrer aussitôt dans ce dessein, ce sera la meilleure manière de vous témoigner ma reconnaissance pour m'y avoir associé, et de vous parler d'un écrivain peu connu, puisqu'il n'a laissé dans la Franche-Comté que les

traces fugitives du voyageur, et dans l'histoire, que le souvenir effacé d'une existence retranchée avant le temps.

Un homme d'esprit écrivait naguère, comme par un secret pressentiment de sa fin prochaine : « On fait bien de lutter contre l'oubli qui pousse si vite les pauvres morts dans l'obscurité. » Cet acte de respect envers les morts porte d'ailleurs avec lui sa récompense : il aide à reconstituer le passé. Ces talents oubliés qui ont eu leur moment de vogue et leur part de gloire, ces livres qui n'ont point survécu à leur succès d'un jour donnent souvent de l'époque qu'ils représentent une idée plus juste que les écrits excellents et les monuments durables : ils en communiquent l'impression plus vive, ils en gardent mieux la physionomie. Celle du XVIIIe siècle, avec ses goûts frivoles et ses illusions généreuses, avec sa passion pour l'intrigue et son admiration pour la nature, avec son mélange d'enthousiasme sincère et d'exaltation factice, de fatuïté spirituelle et de naïf attendrissement, ne se montre nulle part plus reconnaissable et plus nettement accusée que dans la vie et les écrits du marquis de Pezay.

Alexandre-Frédéric-Jacques Masson, marquis de Pezay, naquit à Paris ou à Versailles, ou peut-être à Blois, en l'année 1741. Ainsi s'expriment les biographes. Les médisants comme Laharpe, qui fut son camarade au collége d'Harcourt, et cette mauvaise langue de Bachaumont prétendent qu'il n'était pas marquis, qu'il s'appelait Masson tout court, que son grand-père avait été épicier et que le château de Pezay n'était qu'une masure. Sur ce dernier point, le marquis semble, à première vue, leur donner raison, lorsque, au moment de quitter la Suisse, il adressa aux bons Helvétiens cette touchante invitation : » Si jamais vous quittez vos sommets pour parcourir nos plaines, vous pourrez vous dire en partant : Il est au sein de la France une *cabane* où j'ai une retraite assurée chez un homme à qui je ferai plaisir. Tout ce qu'il pourra tenir de vos concitoyens dans cette cabane y

aura une place de droit. » Elle était assez large, on le voit, et comme l'auteur promet d'offrir la même hospitalité aux Anglais, aux Portugais, aux Espagnols, aux Russes, aux Italiens, aux Suédois et aux Allemands quand il ira chez eux, car, dit-il, « j'aime tout le monde en général; » la cabane pourrait n'être telle que par métaphore et paraît reprendre les proportions d'un château. Quant à son origine, il semble la rapporter à quelqu'une des familles dispersées par la révocation de l'édit de Nantes, et il remarque que, pour s'attendrir au tableau de cette dispersion, « il n'est pas besoin d'avoir eu ses pères compris dans l'arrêt de proscription, de regarder de loin les terres dont sa famille a été dépossédée, de comparer son mal-être actuel à l'ancienne aisance de sa race. » Cette allusion, qui semble répondre à des souvenirs personnels, pourrait contenir, en ce qui le touche, une indication exacte; elle est d'ailleurs conforme à la vraisemblance. Genevois et financier, son père a pu descendre, en effet, de l'un de ces bannis dont l'industrieuse activité s'établit sur une terre protestante, aussi près que possible du sol interdit, mais regretté, de la patrie. Elle lui fut rendue en 1666, à l'époque où le duché de Lorraine fit retour à la France, en vertu du traité de Vienne. Conseiller d'Etat et directeur général des finances sous les derniers ducs de cette province, Jacques Masson conserva son poste au service de la France, sous le ministère du cardinal de Fleury. Son fils, alors âgé de 25 ans, s'était déjà fait un nom par le poème de *Zélis aux bains* dont le titre nous dispense d'en parler davantage. Le jeune auteur s'était distingué dès le début dans le genre élégant et licencieux de son ami Dorat, dans le badinage galant si cher à la société d'alors. Il y reçut l'accueil le plus flatteur et fut très bien en cour, tant à Versailles qu'à Ferney. Le patriarche du lieu, le grand dispensateur de la renommée, écrivait à l'abbé de Bernis, à la fin de cette même année 1766 : « J'ai ici un jeune dragon nommé

M. de Pezay qui fait des vers tout pleins d'esprit et d'images, » et rapprochant son nom de celui de Dorat, « ce M. Dorat, ajoutait-il, en fait aussi de charmants, et cela ragaillardit ma vieillesse. » Mais ce ne fut pas seulement à titre d'amuseur que le jeune dragon se concilia la bienveillance de Voltaire; on le voit, deux ans après, pris pour arbitre dans une querelle fameuse dont l'origine remontait à la lettre de Rousseau sur les spectacles. Il avait éveillé, sur cet article, la sévérité calviniste et contraint Voltaire à fermer son théâtre, à quitter, en la vendant à vil prix, sa maison des Délices. Chassé de Suisse à son tour par l'intolérance, il promenait à travers l'Europe sa misanthropie inquiète. Devinant partout des complots et des piéges, il rompait en visière à ses meilleurs amis, à la moindre apparence d'entente avec ses persécuteurs. C'est ainsi qu'il venait de renoncer à la généreuse hospitalité de Hume. Voltaire, que ses soupçons n'épargnaient pas davantage, le payait avec usure par des railleries amères unies à la pitié la plus insultante. C'est alors que Dorat, dans son *Avis aux sages du siècle*, entreprit de les réconcilier. Telle était du moins l'intention qu'il annonçait; mais les moyens n'y répondaient guère, et rien n'était moins persuasif que ce début :

Sages fameux, qu'allez-vous faire?
Laissez les dogues d'Angleterre
S'entre-mordre et se déchirer.
Vous sied-il d'amuser la terre?

Un tel ton n'était pas fait pour plaire et ménageait peu l'humeur du plus irritable des poètes. Il dut être encore moins satisfait de cette conclusion :

Soyez toujours nos bienfaiteurs,
Et plus dignes de nos hommages,
Achevez enfin par vos mœurs
Ce qu'ont ébauché vos ouvrages.

Voltaire écrivit donc au marquis de Pezay, pour se plaindre

d'un rapprochement qu'il trouvait injurieux, d'un ton de plaisanterie déplacé dans une question d'honneur, et surtout de ces derniers vers dont il forçait un peu le sens, en prétendant que Dorat avait fini par lui dire « *d'avoir des mœurs.* » Il se défendait d'ailleurs d'avoir fait à cette pièce une réplique injurieuse et désavouait l'écrivain qui s'était chargé de sa vengeance. Ainsi mis en demeure de prononcer, Pezay s'acquitta de son rôle avec assez d'adresse pour guérir les blessures de l'amour-propre le plus sensible, et rendre à Dorat les bonnes grâces de Voltaire. Lui-même les conserva jusqu'à la fin, témoin ces jolis vers qui lui étaient adressés de Ferney, le 28 février 1774 :

Aide-maréchal des logis
Et de Cythère et du Parnasse,
Je vois que vous avez appris
Sous le grand général Horace
Ce métier qu'avec tant de grâce
On vous voit faire dans Paris.
J'ai vu votre aimable rosière, etc.

C'était *la Rosière de Salency*, opéra dont Grétry avait composé la musique. Le marquis de Pezay était donc un poète classé, il avait sa place entre Dorat et Gentil-Bernard, et ne paraissait pas en rêver une autre. Cependant l'ambition s'était éveillée, peut-être, comme le prétend Laharpe, à la voix de sa sœur, Mme de Cassini. Quoi qu'il en soit, la gloire de Rousseau l'avait tenté.

Le discours sur l'inégalité des conditions, le projet de constitution pour la Corse, l'*Emile* préludant au *Contrat social*, tous ces plans de réforme universelle, tous ces systèmes ne tendant à rien moins qu'à refondre l'homme et la société provoquaient l'enthousiasme et l'émulation de la jeunesse lettrée. De Pezay se crut, comme les autres, appelé à jouer le rôle d'un réformateur, mais en y joignant la puissance et le crédit attachés aux grands emplois. Les circonstances le

servaient à merveille, et la fortune lui souriait avec cette complaisance inexplicable qu'elle a parfois pour la témérité des jeunes gens. Introduit auprès du Dauphin comme maître de tactique, il obtint le titre de maréchal-général des logis de l'état-major et, en 1773, un brevet de colonel. L'année suivante, son élève montait sur le trône. Il écrivit aussitôt au jeune roi pour lui suggérer les moyens de soulager la misère du peuple; il se fit lire, il se fit écouter, poussa rapidement à la chute de l'abbé Terray, provoqua même celle de Turgot, ce qui ne peut s'expliquer que par « un petit grain, » disons mieux, par un assez fort grain d'ambition, et concourut à l'avénement de son compatriote Necker qui devait préluder au sien. Il visait ce but depuis longtemps. Dorat, rentrant une fois dans la chambre commune, à une heure avancée de la nuit, l'avait trouvé courbé sur une table encombrée de paperasses politiques, et comme il en montrait quelque surprise, « Mon ami, répondit de Pezay, je veux être lieutenant-général et ministre à quarante ans; ainsi, je n'ai pas de temps à perdre. » En effet, il ne perdait pas son temps. Nous en trouvons la preuve inattendue dans une publication récente, celle du *Journal de Louis XVI*, c'est-à-dire des carnets où le roi notait ses impressions de chaque jour. « On y trouve, » dit l'auteur d'un compte-rendu présenté à l'Académie des sciences morales, dans sa séance du 13 janvier 1877, « certaines particularités qui jettent quelque lumière sur des faits considérables. Ainsi, nul doute que Necker et Maurepas n'aient mis la main dans les intrigues qui précipitèrent la chute de Turgot. Nul doute, non plus, qu'ils n'aient fort employé, pour arriver à leurs fins, le marquis de Pezay. Ce fut lui, en effet, qu'il chargèrent de rédiger la critique du dernier budget proposé par Turgot, critique qui fut mise sous les yeux du roi et qui accusait un déficit de plusieurs millions. Le *Journal de Louis XVI* nous apprend que ce marquis de Pezay reçut, sur la cassette royale, d'abondantes

gratifications (1), peu de temps avant et après le renversement de Turgot. Le jour même où Turgot était congédié, Maurepas remettait à Pezay, au nom du roi, une somme de 12,000 livres. C'était là comme les arrhes de sa future grandeur. Pour s'y préparer et y préparer le public, notre marquis s'était jeté dans la littérature sérieuse. Après un éloge de Fénelon qui obtint les éloges de Diderot (et dont les deux meilleures pages sont de Diderot lui-même, qui mettait volontiers sa verve au service de tous les emprunteurs (2)), après des traductions de Catulle et de Tibulle qui, sans trop déroger à sa précédente manière, lui donnaient l'air grave d'un érudit, mais que Laharpe jugeait écrites « du ton d'un sergent de garnison, » il fit paraître les *Mémoires du marquis de Maillezais*, volumineuse compilation de souvenirs militaires qui contrastait avec la frivolité de ses premiers écrits; mais il fallait jeter ces in-folios dans la balance où se pesaient ses titres.

La fortune indulgente le prit au mot encore une fois : il fut nommé inspecteur général des côtes aux appointements de soixante mille livres. C'eût été pour tout autre une grasse sinécure, un prétexte à thésauriser et à représenter. Il prit

---

(1) Année 1775 : janvier, le 13, j'ai payé à M. de Sartine 12,000 livres pour une gratification que j'ai donnée à M. de Pezay.

(*Journal de Louis XVI* publié par Louis Nicolardot, p. 204.)

Année 1776 : mai, le 13, donné à M. de Sartine, pour une gratification à M. de Pezay, 12,000 livres.

(*Ibid.*, p. 206.)

Année 1777 : février, le 11, payé à M. de Maurepas, pour une gratification à M. de Pezay, 12,000 livres.

(*Ibid.*, p. 207.)

Année 1778 · mars, donné à M. de Maurepas, pour gratification à M. de Pezay, 1,500 livres; octobre, à M. de Maurepas pour M. de Pezay, 1,500 livres.

(*Ibid.*, p. 208.)

(2) On trouve ce fragment qui tranche sur l'insipidité du reste dans les Œuvres complètes de Diderot, par J. Assézat, Paris, 1875, t. IV, p. 105.

son emploi au sérieux, voulut faire quelque chose, et souleva contre lui la routine et la jalousie : une lettre de cachet l'envoya méditer dans ses terres sur le danger de heurter les usages reçus et de menacer les positions faites. Son rêve finit avec sa vie : le chagrin l'avait tué à 36 ans. Il mourut le 6 décembre 1777, sans avoir eu le temps de racheter ses légèretés de jeunesse par de véritables services et de justifier le jugement favorable que Grimm a porté sur lui, dans ce passage de sa correspondance : « Pezay avait infiniment d'esprit, beaucoup de souplesse et de douceur dans le caractère, l'âme très ardente et très active. Il n'avait que le défaut de vouloir réunir sans cesse tous les extrêmes, de se répandre trop au dehors et de se piquer, pour ainsi dire, de déployer à chaque occasion toutes les parties de son esprit et de son talent. » Ces prétentions inconciliables, cet effort pour réunir les extrêmes, l'air tendu et affecté qui en résulte, tel est, en effet, le caractère de l'ouvrage dont il nous reste à parler : *Les soirées alsaciennes, helvétiennes et franc-comtoises*, écrites au retour d'un voyage accompli en 1771.

Ce voyage avait, paraît-il, un arrière-but politique ; il s'agissait de reconnaître la situation des frontières de l'Est. S'il était nécessaire de donner le change au public, on n'aurait su mieux faire que de confier l'entreprise au marquis de Pezay. Tout contribue, dans son ouvrage, à faire disparaître l'agent du ministère sous le rêveur et l'écrivain de profession. Le style en est léché, sans être élégant, et tout hérissé de périphrases. On y trouve « les chars de la mollesse » et le « temple de Thalie. » Les canons sont « des bronzes tonnants » et la longue-vue « un verre multiplicateur. » Les revenus publics forment le « Pactole national qui, dérivé de son cours, inonde les bassins factices des traitants, » qualifiés plus loin de « singes dorés. » Des médecins mal inspirés deviennent (j'en demande pardon à ceux qui m'écoutent) « un bavard et sanguinaire aréopage. » Il est vrai qu'il s'agit de

la mort d'un père. Au XVII[e] siècle, on résumait volontiers toutes les vertus et toutes les bienséances par le mot d'*honnête homme ;* au siècle suivant, on se piquait de penser et de sentir, le plus beau titre étant celui d'*homme sensible.* Cette sensibilité, que la nature n'avait point refusée au marquis de Pezay, se combinant avec l'émotion factice que le bon ton lui commande, se répand sur tous les objets et déborde à tout propos en effusions lyriques. Il est toujours en extase, la tête au vent, le bras tendu, prodiguant au hasard les exclamations et les apostrophes. Il en a pour les hommes et pour les femmes, pour les Suisses et pour les Comtois, pour la montagne et pour la plaine, pour l'homme en général et pour chaque nation en particulier. Ses réflexions ont parfois le tort de rappeler celles qu'un écrivain humoriste a placées dans la bouche de son Joseph Prudhomme : « Que tous les despotes du monde s'assemblent, s'écrie-t-il à propos d'une montagne voisine de Saint-Claude, et que le plus fort et le plus vain ose s'asseoir sur ce trône. O géant pygmée ! O lilliputien colosse ! vois donc ce que c'est qu'un homme et songe que tu es un homme tout au plus. » Malgré la bizarrerie de ce langage, il a pourtant décrit la montagne en observateur, mais il faut avouer que les magnificences de la solitude le touchent moins que l'aspect d'une foule animée par le plaisir, et la *Robertsau* de Strasbourg ou l'auberge des Trois-Rois de Bâle lui ont fait une meilleure impression que les glaciers de l'Oberland ou les sombres vallées du Jura. Il est assez visible que ces grands objets l'attirent moins qu'ils ne l'effraient ; il a même une théorie curieuse pour expliquer le charme de la nature sauvage par l'absence et le regret de la société. Je crois au fond qu'il voyageait surtout, la politique mise à part, afin d'en parler au retour, et qu'il souscrivait d'avance à ces réflexions que lui adressait de Paris son ami Dorat :

Où te promène ton destin

Et quand finissent tes voyages?
Qu'as-tu vu? Des fous et des sages;
Moitié plaisir, moitié chagrin;
Nombre d'impertinents usages
Gravés sur le marbre et l'airain.,...
Quel est ce mont Jura vanté,
D'où l'œil sous un ciel qui s'épure
Aime à contempler la nature
Souriant avec majesté?

Un sourire, c'est en effet tout ce que le voyageur, en cela d'accord avec le poète, demandait à la nature. Quand elle lui montre un front plus sévère et se révèle à lui dans sa puissance et sa grandeur accablante, il en ressent un visible malaise. Il s'était dit au départ: « Rien de plus haut que les lieux où je vais monter. Je dominerai les orages et les volcans. C'est à mes pieds que prendront leur source tous les fleuves qui s'épanchent à cent lieues de moi; j'habiterai la patrie des aigles; ma pensée surpassera leur vol; chaque pas sera marqué par un prodige. » Mais à mesure qu'il s'élève, l'enthousiasme baisse avec la température: « il lui semble qu'il va frapper aux portes du temple de l'hiver. » L'horizon rétréci lui présente « une teinte sombre et sévère que la nouveauté seule empêche d'être affligeante. » Un pas de plus, il est prêt à demander grâce; il s'écrie d'un air consterné: « Qu'ici les ruines abondent, qu'ici les hommes sont rares! et qu'y feraient-ils, grands dieux! » Enfin la vérité lui échappe dans un mot parti du cœur: « O glacières éternelles, qui de loin donnez un si beau cadre à la nature, que de près vous êtes horribles! » L'aveu a du moins le mérite d'être sincère; après tout n'est-ce pas là le seul effet à attendre de ces spectacles imposants, quand l'idée de Dieu en est absente? Aussi n'ont-ils pas éveillé chez notre auteur le génie descriptif; il y supplée par les lieux-communs. Les forêts du Jura lui rappellent tout ce qui peut se faire dans les bois ou se fabriquer avec le bois. Il ne peut suivre une route commode sans disserter sur la corvée, ni visiter un site pittoresque sans y placer

une scène ou un souvenir de roman, comme celui de la comtesse de la Suze aux bords de la Savoureuse. Il est surtout, en fait de systèmes, d'une fécondité inépuisable; il a toujours une théorie prête pour se consoler de ses déconvenues, théorie de l'impôt quand les hôteliers suisses l'ont écorché, théorie sur l'invention des arts et du premier sopha, à propos d'un théâtre que l'on construit à Berne; théorie sur les droits protecteurs et la liberté commerciale, au sujet des barrières qui l'arrêtent à chaque pas sur les chemins de la Suisse. Un procédé observé chez les anabaptistes des Vosges lui suggère un système de digues et de levées contre les inondations. Sur le ballon d'Alsace, il interrompt ses poétiques transports pour tracer du Rhône au Rhin, de la mer du Nord à la Méditerranée, le plan d'un canal imaginaire dont notre siècle a fait une réalité. Toujours en quête de nouveautés heureuses, il réclame le développement de la science agronomique, la propagation des plantes exotiques, comme le maïs et la pomme de terre, dont il a tort pourtant de vouloir extraire du café; il parle, avec une égale facilité, irrigations et pisciculture, code fluvial et hydrothérapie; il demande aux curés des prônes utilitaires et des catéchismes politiques; il fait le procès à l'éducation routinière, il se plaint, comme on l'a fait de nos jours, des études artificielles, du travail en serre-chaude et des lauréats déclassés; il voudrait un enseignement pratique où des voyages à pied tiendraient leur place; il a deviné nos écoles de Rome et d'Athènes, et prévu jusqu'au réglement de nos concours généraux.

Mais c'est surtout dans la Franche-Comté que cet esprit de réforme et de divination s'est donné carrière. En parcourant la forêt de Chaux, il conçoit l'idée d'un défrichement en masse, réserve seulement quelques massifs et fait apparaître, d'un coup de baguette, une contrée qui ressemble à cette vallée du Lignon qu'a célébrée d'Urfé, une terre semée de riants villages, affranchie de toute redevance onéreuse,

administrée savamment pour le bonheur de tous, et dont il serait, bien entendu, le législateur et le répartiteur. Il voit la Comté tout entière transformée par un bon système de voies et de canaux, par le rachat des droits féodaux, par la suppression du servage et de la main-morte; il a remède à tout, au gaspillage des bois, aux abus commis dans l'exploitation des forges et des salines. Il renvoie la culture de la vigne aux côteaux, condamne à l'extermination les cépages médiocres, et redresse la taille courbée des vignerons de la plaine, comme il a tenté de réformer l'affreux jupon des Bernoises et des femmes de Bâle par une objurgation pathétique adressée au gouvernement de ces deux cantons. Besançon ne le frappe ni par son assiette et ses moyens de défense, ni par ses monuments et ses souvenirs. Il n'y voit qu'une chose : des vignes bien soignées et les *bousbots* qui les cultivent. Il s'est fait rendre compte de leurs mœurs, de leurs privilèges, de leur façon de vivre, et surpris d'y rencontrer l'aisance avec la dignité, il s'écrie, dans son ravissement : « Amour, poésie, bergers, bergères, délices de la vie champêtre, vous n'êtes point des fables ! » Il a retrouvé du même coup Théocrite et l'*Astrée*.

Après les *bousbots*, les grottes d'Osselles ont surtout intéressé sa curiosité. Il en trace ce joli tableau qui porte avec lui sa date. Il est bien de l'époque où un jeune officier comme Pezay, Bernardin de Saint-Pierre, recevait de Jean-Jacques Rousseau l'initiation qu'il devait transmettre à Chateaubriand. « C'est un spectacle vraiment agréable que tous ces cristaux suspendus, ces colonnades transparentes, ces rochers de diamants, ces lambris fragiles dont la nature fait les frais, dont l'art ambitionnerait les sculptures élégantes, et qui se multiplient autour de nous, sous cent formes plus bizarres et plus fantastiques les unes que les autres.

» Après avoir multiplié les flambeaux pour la sûreté de la marche, il y a un parti charmant à en tirer pour la décora-

tion. En les disposant derrière ces blocs modelés avec une variété si pittoresque, ils changent à l'instant le spectacle et l'embellissent. La transparence des cristallisations, mise en jeu par la lumière, les enrichit à l'œil. Les eaux filtrées qui viennent, goutte à goutte, augmenter et perfectionner ces dais, ces franges et ces colonnes diaphanes, acquièrent toute la saillie du diamant, par le reflet des flambeaux. L'on se croit transporté dans les grottes de Thétis au jour des noces de Pélée. » Cette pointe de mythologie n'a rien de pédantesque; elle complète heureusement un tableau d'un effet vraiment poétique; mais la poésie, chez de Pezay, ne se sépare jamais du système, ni le réformateur du simple curieux. Il se plaint des dégradations qui mutilent ces stalactites et des feux d'artifices qui les enfument; puis, toujours galant et désireux de plaire aux dames, il propose de substituer aux jeux de la lumière les charmes de l'harmonie, et transforme les grottes d'Osselles en salle de concert. Bientôt l'utile le ressaisit, et les cultures, les eaux, les bois lui suggèrent une foule d'observations heureusement banales, mais qui ne l'étaient point en 1771 et qui attestent, chez ce rêveur, avec un remarquable esprit d'observation, un vif sentiment d'humanité. Très sincèrement touché de la misère des campagnes, très attentif aux besoins des provinces, il se montre sur bien des points initiateur habile aux progrès que l'avenir tenait en réserve, introducteur de nouveautés que l'expérience a justifiées. Le jeune poète licencieux et coquet, dont la muse effrontément spirituelle quêtait l'applaudissement des salons et les sourires de Voltaire, a fait décidément place à l'homme réfléchi qui veut connaître son temps et le servir. Il se trompait sans doute sur le choix des moyens et mêlait beaucoup de candeur à ses meilleures intentions. C'est ainsi qu'à propos de la censure et de la contrefaçon littéraire, plein d'une foi naïve dans la droiture naturelle de l'homme, il croit avoir remédié d'un seul coup aux abus de la presse et à ceux de

la répression arbitraire en inventant, avant un publiciste de nos jours, la liberté illimitée d'écrire, et lui donnant pour correctif l'obligation de signer tout ce qu'on écrit. Dès lors tous les excès disparaissent comme par enchantement. Pourquoi? parce que « il est un guide qui ne nous permettrait jamais de nous égarer si nous l'écoutions; ce guide est cette conscience secrète, ce sentiment ineffaçable, etc. » J'abrège le lieu-commun, qui se termine par une scène attendrissante où l'on voit l'homme de lettres assis dans son cabinet solitaire et se disant à lui-même : « Fier de mon état qni est de dire la vérité, de porter les hommes à l'universelle fraternité, de désarmer le fanatisme par la voix persuasive de la tolérance, de quelle assez vile profession serai-je digne encore, si je ments à mon cœur? Où fuirai-je le remords et moi-même si, par une subtilité coupable, je porte au mépris des choses dont le respect importe au bonheur de la société? J'ai à choisir entre la haine et l'amour, entre la vénération et le mépris de mes contemporains. » On aurait bien surpris l'inventeur de cette panacée en lui disant que, plus d'un siècle après sa découverte, nous en serions encore à chercher une bonne loi sur la presse.

Voilà donc de quelles rêveries on se berçait à la veille de la révolution. Avec un esprit si prompt à les accueillir, on se demande ce qu'aurait fait le marquis de Pezay s'il eût assez vécu pour en être témoin. Sans doute il eût adopté avec transport tous ces projets de réforme qui formaient, dans les cahiers des états-généraux, le programme légitime et praticable de la révolution française. Peut-être aussi, comme tant d'autres, il eût dépassé le but, confondu le possible et le chimérique, déchaîné la tempête au risque d'y périr.

Heureux du moins dans son malheur, il put conserver en mourant quelques illusions. Il succomba prématurément à la nostalgie de Paris, à ce qu'on a nommé la maladie du pouvoir perdu, mais il ne connut pas le sombre désenchan-

tement qui devait mettre tant d'amertume au cœur et sur les lèvres de Mme Roland ou d'André Chénier. Il mourut sans maudire son rêve ni désespérer de sa patrie, sans mesurer l'abîme qu'il avait peut-être aidé à creuser en précipitant par ses premiers écrits le déclin des mœurs, mais pur au moins de toute violence, de toute complicité dans la destruction. Peu de temps avant la disgrâce qui devait le frapper au cœur. il avait fait un heureux mariage ; il fut amèrement pleuré ; cela suffit à son éloge. C'est assez pour mériter un souvenir d'avoir fait du bonheur général l'objet habituel de ses méditations, et c'est une assez belle mort, après tout, que celle qui montre que l'on avait du cœur et qu'on laisse dans le cœur d'autrui un vide incapable d'être comblé.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

A peine veniez-vous d'être installé dans la chaire de littérature française de notre Faculté bisontine, que toutes les personnes qui prennent intérêt au développement des études littéraires dans la province savaient que vous aviez suivi avec une grande distinction la carrière de l'enseignement public qui, pour être dignement exercée, demande non moins de discernement que de lumières. Ces personnes ont pu juger depuis qu'à l'art de donner à l'expression de vos pensées une forme attrayante et pure qui assure le succès du professeur, vous joignez un sentiment juste et vrai de la valeur des œuvres littéraires et que vous les soumettez à l'examen scrupu-

leux d'une critique aussi ingénieuse qu'érudite, qui s'appuie sur les vrais principes de la raison et du goût.

Notre Compagnie, connaissant ces qualités de votre esprit, ne pouvait que désirer de vous associer à ses travaux dont le but est, comme vous venez de le rappeler, de répandre en Franche-Comté le goût des lettres, des sciences et des arts, et d'y maintenir l'esprit provincial en rattachant par les souvenirs du passé les générations éteintes à celles qui les ont remplacées.

La publication de votre *Histoire de la littérature dramatique en France depuis ses origines jusqu'au Cid*, que l'Académie française a couronnée avec toute raison, a complétement justifié l'appréciation qu'avaient faite de votre savoir et de votre talent tous ceux qui vous avaient lu et entendu. Dans ce vaste champ de l'étude de la poésie dramatique, où des esprits éminents ont laissé trace de leur passage, en France comme à l'étranger, vous avez su intéresser par une exposition complète des faits, par les fines et solides déductions que vous en avez tirées et qui mettent en évidence la justesse de vos aperçus et la fermeté de vos principes.

Tous ces mérites, nous venons de les trouver réunis dans le spirituel portrait d'un de ces hommes ondoyants du XVIIIe siècle qui passaient des petits vers musqués et licencieux aux théories les plus aventureuses sur le gouvernement et la société, voulaient réformer l'une et l'autre d'après les illusions ingénues de leur imagination, et ne croyant plus guère, je pense, à la vérité des hautes pensées inspiratrices du devoir, croyaient fermement à la bonté native de l'homme qu'il suffisait, disaient-ils, d'abandonner à elle-même pour amener l'universelle félicité. En traversant notre province, le marquis de Pezay l'a jugée digne de son attention. Si on peut penser qu'il l'a observée à travers ses préjugés d'homme de cour et d'esprit chimérique, mais animé de sentiments généreux, nous devons cependant lui savoir gré de cette atten-

tion et vous remercier, Monsieur, de ce que vous avez présenté aux Franc-Comtois, avec beaucoup de grâce et de délicatesse, les motifs réels qui le recommandent à leur souvenir.

LE

PRIEURÉ DE MARAST (HAUTE-SAONE)

ET LES DALLES FUNÉRAIRES DE SA CHAPELLE

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance du 15 février 1877.)

Vers l'an 1120, deux puissants seigneurs de la Haute-Bourgogne, Thiébaud de Rougemont et Richard de Montfaucon, détachaient de leur domaine d'Esprels (Haute-Saône) un lambeau de territoire jusque-là désert et inculte et l'offraient à l'abbaye de Chaumouzey (canton d'Epinal (Vosges), monastère fondé en 1094) pour y établir un prieuré de l'ordre de saint Augustin. Cet emplacement, voisin des rives de l'Ognon, était couvert de bois et de marais; de là le nom de *de Marasco, Marasch* ou *Maresch* donné par la colonie monastique qui vint s'y établir au prieuré (*cella*) qu'elle y bâtit. Les terres de Marast étaient limitées au midi et à l'est par la seigneurie d'Esprels et les villages d'Autrey-le-Vay et Moimay, à l'ouest et au nord par les *Trois-Fontaines* et les *Grands-Bois* où s'arrêtait sa propriété, mais où commençaient ses droits d'usage, de parcours, de chasse, de pêche, etc., sur toutes les dépendances du domaine d'Esprels et de la prévôté de Montjustin. Le prieuré était déjà construit en 1123 par les soins des augustins de Chaumouzey, quand une bulle du pape Calixte II en confirma la possession à la maison-mère; ce texte, qui raconte sommairement la fondation du monastère de Marast, faite sous le sceau et avec l'approbation

d'Anséric, archevêque de Besançon, est assez intéressant pour que nous le reproduisions à la suite de cette notice. De nouveaux dons vinrent agrandir le domaine du prieuré naissant; des concessions de terres, le patronage de diverses églises: Avilley, Borrey, Cerre, Cubry, Melecey, Montjustin, Moimay, Pont-sur-l'Ognon, Rochefort, augmentèrent successivement ses ressources. Parmi les principaux bienfaiteurs de Marast, il convient de nommer d'une façon toute spéciale les seigneurs de Villersexel qui, de bonne heure, eurent une chapelle dans l'église prieurale, y choisirent leur sépulture et obtinrent la gardienneté du monastère. Leurs tombes historiées, respectées par les siècles, sont pour notre province, si pauvre en monuments du moyen âge, un vrai trésor archéologique, et méritent à tous égards d'être conservées et représentées. Le but de cette notice étant principalement de les signaler et de les décrire, nous résumerons en quelques lignes l'histoire du prieuré.

De 1123 à 1790, la vie régulière menée à Marast par un petit nombre de religieux s'y maintint sans événements notables sous une longue série de prieurs (1). En 1665, quatre chanoines y résidaient; en 1740, on n'en comptait plus que deux, dont l'un remplissait les fonctions de prieur claustral. Le titre de prieur et les revenus du bénéfice, que percevaient

(1) Voici une liste très incomplète des prieurs de Marast, dressée surtout au moyen des archives de Marast à Lons-le-Saunier, et du manuscrit du P. André de Saint-Nicolas sur les prieurés du diocèse de Besançon.

Hugues	1143	Adam de Barbay	1559-1563
Vylfo	1170	Jean Barlart	1565
Olivier	1233-1240	Jean Buffet	1570-1577
Renaud	1298	Jean Poirot	1586
Dignand de la Palud	1471-1493	Benoît Chenol	1587-1597
Jean de la Palud	1502-1527	Claude Charreton	1598
Hugues de la Palud	1543-1545	Maximil. Charreton	1601-1609
Philibert de Rye	1551-1557	Jean Froissard	1609-1610
Jacques Barbier	1557		

depuis deux siècles des commendataires, avaient été attribués en 1611 (5 janvier) au chapitre collégial de Notre-Dame de Dole (à charge de créer une nouvelle prébende), par patentes des archiducs suivies plus tard d'un décret pontifical de Paul V (1er juillet 1616). Dès lors les chanoines de Dole se parèrent volontiers du nom de *co-prieur* de Marast, mais le régime intérieur du prieuré se maintint tel qu'auparavant jusqu'à ce que la Révolution française en expulsât les religieux. Leurs archives, assez considérables, avaient été transportées à Dole, ce qui les sauva de la destruction ; elles forment aujourd'hui un fonds important des archives départementales du Jura.

Marast, transformé en collége, appartient maintenant à l'Institut des Frères de Marie; c'est à l'extrême obligeance de ses supérieurs que sont dus en partie les éléments de cette notice (1). Ses bâtiments claustraux, construits ou agrandis de 1520 à 1550 par les prieurs Jean et Hugues de la Palud, dont on retrouve çà et là les armoiries, ont survécu la plupart et offrent un intéressant échantillon de l'architecture monastique comtoise du XVIe siècle. La chapelle, dénaturée ou détruite aux trois quarts, date d'une époque bien plus lointaine, la fin du XIIe siècle ou le commencement du XIIIe, et a droit à une description plus détaillée.

Le plan primitif de l'église de Marast comprenait : trois nefs, celle du milieu plus large d'un tiers que les nefs latérales, un transept, une abside principale (2) semi-circulaire flanquée de deux absidioles voûtées comme elle en cul de four. Un clocher carré, percé sur chaque face de deux

---

(1) Les tombes des seigneurs de Villersexel, servant de pavé au chœur actuel de la chapelle, sont recouvertes par un épais plancher que M. le supérieur de Marast a bien voulu faire lever, en 1876, pour nous permettre de les estamper et d'en étudier les inscriptions.

(2) L'autel principal, placé dans cette abside, était dédié à sainte Marie-Madeleine, patronne du prieuré.

fenêtres romanes géminées, était placé sur le bras gauche du transept, au-dessus d'une chapelle dédiée aux Trois-Rois. La chapelle de droite (de gauche au point de vue liturgique, côté de l'épître) était dédiée à Notre-Dame et à sainte Catherine; elle formait, avec la nef qui la précédait, la chapelle seigneuriale des sires de Villersexel. La façade de l'église, où s'ouvrait une étroite porte cintrée, à tympan, se terminait en pignon suraigu orné de trois fenêtres posées en triangle. Chaque travée de la nef, mise en communication avec les nefs latérales par une arcade romane, soutenue de piliers carrés dont le chapiteau massif portait un double rang d'oves et de perles, était éclairée d'une étroite baie à plein cintre; les nefs latérales, les absides avaient des fenêtres analogues. Les nefs n'étaient point voûtées, mais simplement couvertes d'une charpente apparente.

De tout cela, il ne reste que l'abside, le transept et ses deux chapelles, une ou deux travées de la grande nef, la façade de l'église et la charpente apparente sur toute la longueur de l'édifice. Les nefs latérales ont été détruites et le surplus est transformé en appartements, dortoirs, salles de classe du collége actuel. La charpente, qui a été renouvelée au XVIe siècle et construite avec beaucoup d'art, mérite une mention toute spéciale; c'est peut-être l'unique exemple en Franche-Comté d'une mode dont d'innombrables échantillons se voient encore dans les vieilles églises de France, d'Allemagne et d'Italie.

La plupart des tombes qui pavaient autrefois la nef de Villersexel ont été replacées dans la chapelle actuelle des Frères maristes. Elles y subsistent encore au nombre de dix : sept intactes, d'une magnifique conservation, trois en fragments importants; en outre quelques débris presque informes sont employés çà et là comme seuils ou linteaux de portes. Huit de ces tombes appartiennent aux maisons de Faucogney et de la Roche, ou à leurs alliances; deux à des prieurs de Ma-

rast. Voici la description et l'image de ces précieux monuments ; nous y joindrons, dans l'ordre des dates, quelques inscriptions disparues que nous extrayons d'un document inédit du XVI[e] siècle conservé aux Archives du Doubs (1).

1. — Humbert de Rougemont (XII[e] siècle).

La plus ancienne des tombes de Marast, qui devait dater de 1160 environ, mais a malheureusement disparu, était celle d'Humbert de Rougemont (2), fils d'un des fondateurs du prieuré, Thiébaud de Rougemont, premier du nom. Elle portait l'inscription suivante en vers léonins de quinze syllabes :

AMONETVR OMNIS HOMO	POmPAm MVNDI SPERNERE
QVANDO VIDET IN SEPVLCHRIS	PONI CLARVM GENERE
✠ HIC HVMBERTVS EST HVMATVS	SOLVTVS IN PVLVERE
PVER PROBVS ATQVE CLARVS	MORIBVS ET GENERE
CVIVS PATER THEOBALDVS	NOBILIS NOBILIVm
GENITRICI DEI DEDIT	HOC PRESENS ALLODIVM
✠ ET HEREDES SIBI FECIT	IHESV XPI PAVPERES
VT CVM ILLIS POSSIT ESSE	QVANDO ERVNT DIVITES
✠ ET APRILIS QVARTO NONAS	MIGRAVIT A SECULO
QVI QVIESSIT PerHENNIS	IN CELI PALATIO ✠

FINIS

---

(1) Ce document dressé par les soins des la Palud, pour établir leur droit de gardienneté, est un procès-verbal constatant le nombre (18) et l'emplacement exact des tombes existant alors dans la chapelle et la nef dites *de Villersexel*, et relevant les inscriptions et les armoiries qu'on déchiffrait encore sur plusieurs. (Série E, n° 1438, fonds de Grammont. Arch. du Doubs.)

(2) Indiqué à tort par Dunod, III, 113, comme inhumé à Bellevaux. La tombe de Bellevaux était celle d'Humbert II (XIII[e] siècle).

PRIEURÉ DE MARAST, (H[illegible]

Tombe d'Isabeau de Mailly
femme d'Aimon de Faucogney
morte le 28 Mai 1253


UNIV.
OF

Prieuré de Marast.

Tombe de Guillemette de Ray
Dame de Villersexel
morte vers l'an 1270.

PRIEURÉ DE MARAST

Tombe d'Aimé de Faucogney,
Sire de Villersexel et de Clairvaux
mort le 10 Septembre 1360.



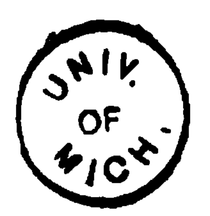
PRIEURE DE MARAST. (Hte Saône)

Tombe de Guillemette de Vergy,
Comtesse de la Roche,
morte le 26 Juillet 1401.


UNIV.
OF
MICH.

Prieuré de Marast

Tombe d'Henri Comte de la Roche en Montagne mort vers 1410.


UNIV.
OF
MICH.

2. — N..... (XIII[e] siècle).

(Dalle de 1[m] 23 de long sur 0, 48 de large et 0, 13 de haut.)

« *Entrant en icelle (chappelle de Marast)* (1), *au milieu de lad. petite nef, se void ung tombeau ung peu relevé sur lequel il y at une croix en bosse qui ne porte autre escrit que le mot :*

ANNO DOMINI. M. CC.

Cette dalle taillée en dos d'âne, sur laquelle sont sculptés assez soigneusement des rangs de perles et d'oves encadrant une croix bordée de deux listels où se lisent les mots ci-dessus, a été brisée en trois fragments dont deux, formant les deux tiers du monument, subsistent. Elle recouvrait sans doute les restes d'un héritier d'Humbert de Rougemont.

3. — Isabeau de Mailley (1253, 28 mai).

(Dalle gravée, de 2[m] 33 de long sur 0, 72 de large.)

La tombe d'Isabeau de Mailley, femme d'Aymon, seigneur de Faucogney et de Villersexel, représente, gravée profondément au trait, l'image de cette dame debout sous une arcade trilobée surmontée d'un fronton triangulaire orné de crosses et soutenu de deux colonnettes à chapiteaux.

Isabeau a la tête couverte d'un voile, les épaules chargées d'un ample manteau doublé de vair dont sa main droite retient la large agrafe, tandis que sa main gauche, dont le *medius* porte un anneau, retient un livre à fermoirs et un *patenostre* à gros grains. Un lion couché soutient ses pieds; deux petits anges prient au-dessus de sa tête dans les encoignures de l'arcade. Cette tombe est vraiment artistique, quoi-

(1) Procès-verbal de 15.. mentionné plus haut.

que d'une grande simplicité d'exécution. Les traits de la figure, la pose du corps et les plis du vêtement ont une réelle majesté.

Dans la bordure de la dalle, on lit l'inscription suivante :

✠ ANNO ⋮ DOMINI ⋮ M° ⋮ CC ⋮ QUINQUQAG ⋮ III° V° ⋮ KALENDAS ⋮ IUNII ⋮ CI ⋮ GIET ⋮ DAME ⋮ EXIBEAVS ⋮ QUI ⋮ FU ⋮ DE ⋮ MAILLEI ⋮ DAME ⋮ DE ⋮ FAUCOGNIEX ⋮ FOME ⋮ MOnSIGNOR ⋮ HAIMOn ⋮ SIGNOR ⋮ DE ⋮ FAUCOGNIEX ⋮ PROIEZ ⋮ POR LEI ⋮ QVE ⋮ DEIX ⋮ MERCI ⋮ LI FACE ⋮ AMEn ⋮

4. — GUILLEMETTE DE RAY (vers 1270).

(Dalle gravée, de 1m 72 sur 0, 72.)

La pierre tumulaire de Guillemette de Ray, femme d'Aymé de Faucogney, seigneur de Villersexel, bru, suivant Dunod (III, p. 113), d'Isabeau de Mailley, a perdu une partie de la légende et de l'architecture qui décoraient sa partie supérieure. Analogue comme exécution et comme style à la tombe précédente, elle montre debout, sous une arcade dont il ne survit que la naissance et les colonnettes, une dame debout à demi voilée, vêtue d'une longue robe sans taille, à plis nombreux, à manches collantes très serrées au poignet; un fermail orné de perles maintient le col de son corsage, ses mains réunies sur la poitrine portent un livre et un patenostre. On lit autour l'inscription suivante incomplète :

✠ ANNO ⋮ DOMINI ⋮ M° ⋮ CC° ⋮ SEPTVAG° ⋮ ... KaLendas ⋮ JANVARII ⋮ CI ⋮ GIET ⋮ D]AME ⋮ GVILLAME ⋮ QVI ⋮ FV ⋮ DE ⋮ RAIL ⋮ DAME DE ⋮ UELER ⋮ SAISER ⋮ FOME ⋮ MONSIGNOR ⋮ AIMOn ⋮ DE ⋮ FAUCOGNIEZ ⋮ SIGNOR ⋮ DE ⋮ VELER ⋮ SAISER ⋮ OV MOIX ⋮ DE NOUE[MBRE ⋮ FVT ⋮ MORT.....

5. — AIMÉ II DE FAUCOGNEY, SEIGNEUR DE VILLERSEXEL (18 décembre 1309).

(Dalle gravée, de 0, 95 de haut sur 1m 03 de large.)

Il ne reste de la tombe d'Aimé de Faucogney que le tiers environ d'une dalle déjà brisée au XVIe siècle. On ne voit plus, entre deux tronçons de colonnettes, que les jambes couvertes de mailles et éperonnées d'un guerrier tenant son écu devant lui. Cet écu est armorié de 3 cotices brisées d'un lambel à 5 pendants ; aux pieds du chevalier sont deux lions adossés.

Voici à demi restituée, à demi conservée, la légende de cette sépulture :

✠ ANNO : DomiNI : M° : CCC° : NONO : QVINTO : DECIMO : KALEN]DAS : IANUARII : OBIIT : HAYMO : DE : FACONEIO : MILES : DOMINUS : DE VILLAR[IO : SAXEL : ANIMA : EIVS : REQVIESCAT : IN : PACE : AMEN.

6. — JEAN DE FAUCOGNEY, SEIGNEUR DE VILLERSEXEL (27 mars 1329).

(Tombe détruite.)

La tombe de Jean de Faucogney, chevalier, seigneur de Villersexel, puis de Clairvaux-en-Montagne (Jura) par son mariage avec l'héritière de cette famille, a disparu ; elle représentait ce seigneur en costume de guerre, portant les armes de Villersexel : 3 cotices brisées d'un lambel à 5 pendants, avec l'inscription que voici :

✠ ANNO : DOMINI : M° : CCC° : VIGESIMO : OCTAVO : SEXTO : KaLendas : APRILIS : OBIIT : DOMINUS : IOANNES : DE : FAVCOGNEIO : MILES : DomiNuS : DE : VILLARIO :

SEXEL : ET : DE : CLARAVALLE : IN : MONTANA : EIVS : AnImA : REQVIESCAT : IN : PACE :

7. — AIMÉ III DE FAUCOGNEY, SEIGNEUR DE VILLERSEXEL (10 septembre 1360).

(Dalle gravée, de 2m 14 de long sur 0, 92 de large.)

Sous une arcade trilobée, soutenue de piliers ornés de quatre étages d'arcatures et surmontés de clochetons fleurdelisés, est un chevalier vêtu de mailles, portant une cotte armoriée des cotices de Villersexel, la tête couverte d'un pot de fer conique, tenant de la main droite une épée et de la gauche un écu aux armes de sa cotte. L'écu des Villersexel est répété deux fois au-dessus du personnage ; autour de la dalle court l'inscription suivante :

✠ EN ⋮ LAN ⋮ DE ⋮ NOSTRE ⋮ SEGNOVR ⋮ CORANT ⋮ M ⋮ CCC ⋮ LX ⋮ LE ⋮ X ⋮ IOVRS ⋮ DE ⋮ SEPTEmBRE ⋮ TRESPASET ⋮ MONSieur ⋮ AYME ⋮ DE ⋮ FACOIGNEI ⋮ SEIGNOVR ⋮ DE ⋮ VELER ⋮ ET ⋮ DE ⋮ CLEREVAL ⋮ EN ⋮ MONTOIGNE ⋮ DEVX ⋮ AIT ⋮ LAME

8. — N..., PRIEUR RÉGULIER DE MARAST (XIVe siècle).

(Fragment de dalle gravée, de 1m de long sur 1m 08 de large.)

Une partie de cette pierre tumulaire est engagée sous un massif voisin du maître-autel ; le fragment visible montre, jusqu'à hauteur des genoux, le corps d'un religieux vêtu d'une soutane et d'une casule. A ses pieds reposent deux chiens couchés adossés. On aperçoit à droite et à gauche les soubassements de deux colonnettes qui devaient porter une arcade. Voici ce qui reste de l'inscription :

✠. . . . .
. . . . OLIO : SACERDOS : ET : CANOnICVS :

ET : PRIOR : HVIVS : LOCI : ANN. . . . .
. . . .

9.— Guillemette de Vergy, comtesse de la Roche et dame de Villersexel (26 juillet 1401).

(Dalle gravée, de 2m 10 de long sur 0, 87 de large)

Guillemette de Vergy, femme d'Henri de Villersexel, comte de la Roche-en-Montagne, est représentée debout, vêtue d'une robe flottante dont la double jupe serrée à la taille s'arrête à mi-jambe. Elle se drape dans un manteau à plis nombreux, porte un livre d'heures à fermoirs de la main droite, tandis que sa main gauche, dont le bras est vêtu de manches collantes légèrement évasées au poignet, s'étend sur la poitrine à la hauteur du *fermail* qui retient l'attache du manteau. Au-dessus de sa tête, aux deux côtés d'un arc ogival surbaissé décoré de choux fleuronnés, sont deux blasons : celui de dextre est : équipollé à 5 points, qui est *la Roche*(1); celui de senestre est : parti *la Roche* et *Vergy* (3 roses posées 2 et 1).

Voici la légende :

✠ ⁝ CI ⁝ GIET ⁝ DAME ⁝ GVILLAME ⁝ DE ⁝
VERGEI ⁝ CONTESSE ⁝ DE ⁝ LA ⁝ ROCHE ⁝ ET ⁝
DAME ⁝ DE ⁝ VELAR ⁝ SAIXEL ⁝ QVI ⁝ TRASPASSAI ⁝
LE ⁝ MARDI ⁝ APRES ⁝ LA ⁝ MAGDELENE ⁝ LAN ⁝ M ⁝
CCCC ⁝ ET ⁝ I ⁝ DOn ⁝ DEVX ⁝ AI ⁝ LAME

10. — Henri, comte de la Roche (1409 ou 1410 ?).

(Dalle historiée, longue de 2m 17 et large de 0, 95.)

Henri de Villersexel, comte de la Roche, dont la tombe semble calquée, moins les armoiries, sur celle de son père

(1) La Roche portait : de gueules équipollé à 4 points d'hermine ; Vergy : de gueules à 3 roses d'or posées 2 et 1.

Aimé III (voir n° 7), est en costume de guerre, vêtu de mailles et d'une cotte armoriée *(la Roche)*. Il a le pot de fer conique en tête, l'épée à la main droite, l'écu blasonné à la main gauche protégeant le bas du corps. Deux chiens ou lionceaux sont assis à ses pieds; l'architecture de l'arcade sous laquelle il repose est semblable à celle du n° 7 et accostée de deux écus au blason des la Roche. L'inscription, restée inachevée, est conçue dans les termes suivants :

✠ CI ⁝ GIET ⁝ MONS' ⁝ HENRI ⁝ CONTE ⁝ DE ⁝ LA ROCHE ⁝ ET ⁝ SEIGNOVR ⁝ DE ⁝ VELER ⁝ DON ⁝ DEVX ⁝ AIT ⁝ LAME ⁝ QVI ⁝ TRAPASA ⁝ EN ⁝ LAN ⁝ DE ⁝ GRAICE ⁝ MIL ⁝ CCCC ⁝ ET

11. — Jean Poirot, prieur de Marast (7 juin 1586).

(Dalle gravée longue de 2m 07, large de 1m 21.)

La seule tombe qu'il nous reste à décrire est la moins importante. C'est celle d'un religieux lorrain, Jean Poirot, de Mirecourt (Vosges), qui fut l'un des derniers prieurs de Marast. Elle ne porte point l'effigie de ce personnage, mais simplement son écusson gravé dans un cartouche formé d'une couronne de laurier tressé. Il portait : de. . . . à la fasce de. . . . chargée d'une étoile à huit rayons de. . . . . . . Ce blason est accompagné en chef de deux roses de. . . . . et en pointe d'un croissant de. . . . .

Une légende, gravée en caractères tantôt majuscules, tantôt minuscules (caractères d'imprimerie), se lit autour de cette dalle :

CY . GIST . VENERABLE . et . DISCRETE . PERSONnE . MEssire . IEAN . POIROT . PreBstRE . NATIF . DE . MIRECOURT . EN . LORRAINE . IADIS . CHANOINE . DE . L'ABAYE . NostRE . DAME . DE . CHAMOISEY . PRIEVR . St. Sr . DE . MARAST . QUI . DECEDA . LE . 7e . IUING . 1586 . DIEU . AIT . SON . AME .

Quand nous aurons signalé deux fragments de dalles funéraires du XIV[e] siècle, sur lesquelles on lit :

...KAL : OCTOBRIS : OBIIT : DOMINVS : IACOBUS :..... MEN.

un joli bénitier du XIV[e] siècle, en forme de chapiteau, décoré de têtes grimaçantes et de feuillages, et quelques fragments de colonnes et de chapiteaux de la même époque, nous aurons épuisé ce que Marast offre d'intéressant en dehors de ses tombes. Celles-ci forment un ensemble réellement précieux pour l'histoire de l'art franc-comtois; négligées et presque inconnues jusqu'ici de nos historiens, elles comblent plus d'une lacune dans notre nobiliaire et ont une place honorable marquée dans nos répertoires d'archéologie.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

1123. 15 *janvier*. *Saint-Pierre de Rome*.— Bulle de privilèges accordée par le pape Calixte II à l'abbaye de Chaumouzey (Vosges). — Cette bulle confirme aux chanoines augustins outre certaines possessions en Lorraine, le prieuré qu'ils venaient de construire dans la seigneurie d'Esprels (à Marast, Haute-Saône), les dîmes et les droits que leur avaient abandonnés dans ce territoire Thiébaud de Rougemont et Richard de Montfaucon, enfin le droit paroissial cédé aux religieux par le prêtre Aubry, du consentement et sous certaines réserves d'Ansèric, archevêque de Besançon. Elle contient de plus des privilèges généraux accordés au monastère et à ses propriétés.

Calixtus episcopus, servus servorum Dei,

Dilectis filiis Schero abbati et fratribus in Calmosiensi ecclesia Salvatoris vitam professis, tam presentibus quam futuris imperpetuum.

Religiosis desyderiis et bonis secularium virorum studiis non solum favere, sed ad ea ipsorum etiam debemus animos incitare, qui justicie et religionis custodes in apostolicâ beati Petri sede positi, Domino disponente, conspicimur.

Ea propter dilecti in Christo filii, vestris per fratrum Gothzelinum precibus inclinati, presentis scripti paginâ confirmamus omnia que nobilis memorie Theodoricus Lothoringorum dux, et filius ejus Symon similiter dux, una cum uxore suâ Adeleide ducissa et filio Matheo, vobis vestreque Calmosiacensi ecclesie concesserunt, et descriptionis sue cirographo munierunt, ut videlicet si quis vir aut femina de ipsius ducis familiâ possessionis que illis a liberis predecessoribus suis accesserint vobis vestreque ecclesie nunc et imposterum donare voluerit, liberam dandi habeat facultatem, et quecumque taliter oblata fuerint quictam vobis vestrisque

successoribus et absque omni ducis et suorum hominum advocatia permaneant. In quibus hec que jam vobis collata sunt propriis nominibus annotamus : alodium scilicet de *Ymbericourt* ex dono Almarici ejusque filii Ancelini ; et quod apud *Petrivillam* tam in molendinis quam in terre quarterio possidetis.

Preterea vestre ecclesie confirmamus quicquid legitime in predictis locis seu marchiâ cognoscitur obtinere, ut libere illud absque omni ducis officialium seu ministrorum molestiâ teneatis.

Confirmamus etiam vobis partem predii de Espreys (1) quam nobiles viri Theobaldus de Rogemont (2) et Richardus de Montefalconis (3) Bisuntine parrochiani diocesis vestre Calmosiacensi ecclesie contulerunt, quicquid scilicet comprehenditur tribus fontibus et palude ab aquilone et convalle que ab oriente de palude usque ad magnam silvam protenditur, et extra quos terminos suos in omni terrâ suâ que ad idem spectat predium ; et in potestate Montisguidinari (4) pabulum pecoribus, jumentis, equis vestris, pasnagium porcis, piscationem, venationem, alvearia (si forte inveniatur apium edificiis), silvam et omnem in omnibus liberum usum. Similiter quicquid ibi tenuit a Richardo Philippus, et quicquid homines de Alterei (5) infra eosdem terminos possidebant et extra terminos in circumjacentibus prediis ad omnia liberum usum. Quicquid preterea parrochialis juris Albricus presbiter in prescriptis terminis possidebat vobisque vestrisque successoribus liberum manere sanximus, quemadmodum a fratre nostro Anserico Bisuntino archiepiscopo, Burchardi archidiaconi et Evrardi archipresbiteri consilio, necnon et

(1) Esprels, canton de Noroy (Haute-Saône).
(2) Rougemont, chef-lieu de canton (Doubs).
(3) Montfaucon, commune de Besançon sud (Doubs).
(4) Prévôté de Montjustin, canton de Noroy (Haute-Saône).
(5) Autrey-le-Vay, canton de Villersexel (Haute-Saône).

clericorum ecclesie sue concessu constitutum est et scripti sui cirographo confirmatum. In quo nimirum scripto illud adjunctum fuit : ut si forte illius futuris temporibus frequentia rusticorum accesserit et parrochiam ibi fieri postulaverit, ab ipsius loci fratribus collocandus ibidem presbiter archiepiscopo presentetur, qui videlicet presbiter de animarum curâ eidem archiepiscopo, de rebus vero temporibus abbati et fratribus respondebit. Cellam sane quam vos in predictis terminis construxistis et quicquid prefatus vir nobiles Theobaldus, preter alia que prius obtulerat, in die consecrationis ejus obtulit, confirmans totum scilicet quod in eodem alodio possidebat.

Mansuro etiam imperpetuum decreto sanximus : ut nemini possessionis vestre facultas sit alicujus levitatis instructu, vel arctioris religionis, aut Iherosolimitane peregrinationis nationis obtentu, sine abbatis aut prioris vel congregationis licentiâ, de claustro vestro vel sancti Leonis discedere. Quod si discesserit nullus eum episcoporum, nullus abbatum, nullus monachorum sine communium litterarum cautione suscipiat, quamdiu videlicet in eisdem ecclesiis canonici ordinis tenor Domino prestante ingruerit.

Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostre constitutionis paginam sciens, contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonita si non satisfactione congruâ emendaverit, prelatis honorisque sui dignitate careat, reuique se divino judicio existere de perpetratâ iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu Cristi aliena fiat, atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco justa servantibus sit pax Domini nostri Jesu Christi, quatinus et hunc fructum bone actionis percipiant, et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant. Amen. Amen. Amen.

Ad judicium autem percepte hujus a Romanâ ecclesiâ liber-

tatis, sacerdotalem stolam unam singulis biennis Latheranensi palatio persolvetis.

Ego Calixtus, catholice ecclesie episcopus.

Datum Rome apud Sanctum Petrum, per manum Hugonis sancte Romane ecclesie subdiaconi, xviii° kalendas februarii indictione primâ, Incarnationis Dominice millesimo centesimo vicesimo tertio, pontificatus autem domini Calixti pape secundi anno quarto.

(Copie du xvi° siècle. — Petit cartulaire des bulles de Marast, fonds du Chapitre de Dole, G. 363. — Archives du Jura.)

NOTICE

SUR

LE COLONEL PARIS

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Par M. le docteur LABRUNE.

(Séance publique du 30 janvier 1877.)

Messieurs,

Vous avez perdu au mois d'avril de l'an passé un collègue qui, dans sa mort comme dans sa vie, a donné un bon exemple dont il faut lui savoir gré. Il a conduit jusqu'à quatre-vingt-huit ans une carrière pleine d'activité, de vaillance et constamment orientée vers le bien.

Certes, je ne dis rien de trop en affirmant qu'une telle carrière et une si longue vie laissent un bon exemple à une génération qui semble s'amoindrir, et qui, tout en reprochant aux vieillards de se ramollir, donne souvent des signes de ramollissement avant d'avoir vieilli.

S'il est des morts qui continuent à affirmer, par une parole éloquente, ce qu'ils ont cru, ce qu'ils ont connu de vrai dans le monde intellectuel, il en est d'autres dont la vie reste gravée par la lumière de leurs actions dans la mémoire de leurs contemporains.

M. le colonel Pâris, l'un des membres honoraires de votre Compagnie, fut de ces derniers.

Le neveu de cet architecte célèbre qui fut directeur de l'Ecole française des Beaux-Arts à Rome, de ce généreux donateur qui a laissé son nom à une partie importante de

nos Musées, et dont la libéralité a contribué à enrichir notre Bibliothèque, ne pouvait manquer de recevoir devant vous le tribut d'éloges qui lui est si bien dû ; et s'il m'est permis d'exprimer un regret, c'est que la discrétion de ceux d'entre vous qui furent ses amis les ait empêchés d'élever une voix plus autorisée que la mienne, et de vous dire ce que fut cet homme si droit et si simple, si loyal et si bon, qu'il y a lieu de se demander s'il eut jamais conscience de son mérite, tant on le voyait procéder en tout comme un soldat que vient d'éveiller la diane et qui marche au canon.

Ce fut là, disons-le tout d'abord, ce qui caractérisa, du commencement à la fin de sa carrière, le colonel Pâris. Né en 1787 d'un commissaire des guerres et déjà officier à dix-huit ans, décoré avant sa vingt-septième année, après avoir traversé avec succès les études du collége Sainte-Barbe, l'école militaire de Fontainebleau, et remporté le grand prix de l'Université, nous le voyons suivre toujours la voie ouverte devant lui, la voie du devoir, et la suivre au pas de charge, en quelque sorte, avec cette détermination franche et toute militaire, qui imprima son cachet à toute sa personne, en demeurant jusqu'à la fin le principe de son activité.

Heureux de n'avoir jamais connu l'hésitation et le doute qui paralysent trop souvent les plus nobles facultés au milieu de générations pour lesquelles on croit avoir assez fait en leur donnant beaucoup d'instruction, sans se douter que l'instruction seule, en l'absence d'une éducation forte, je veux dire d'habitudes prises sous la direction de principes certains, n'est qu'un instrument privé de la main intelligente de l'artiste destiné à le gouverner, un moyen, en un mot, d'arriver au régime de la contradiction universelle que nous voyons !

Il n'en était pas ainsi sous le premier Empire.

L'enfant apprenait au sortir du berceau ce que la patrie attendait de lui et saurait au besoin en exiger bientôt.

L'éducation qui tendait à organiser notre pays comme un camp toujours prêt à jeter au dehors des armées nouvelles, n'admettait guère la libre discussion dans les choses de l'intelligence : elle voulait surtout former des hommes d'action et pour cela discipliner les volontés tout en les éclairant sobrement.

Ainsi formé pour la lutte, notre futur colonel alla faire ses premières armes à l'armée d'Italie qui s'efforçait, par des combats journaliers, de faire accepter à des populations effervescentes et indociles un régime qu'un roi d'origine française ne recommandait pas assez à leurs yeux.

Cette guerre obscure et ingrate sur les confins du grand empire ne changea point pour lui de caractère lorsqu'il fut envoyé dans les provinces Illyriennes, en qualité d'officier du génie, et bien loin des véritables champs de bataille de cette illustre époque, pour prendre part aux travaux de fortification de Corfou et se tirer avec honneur de quelques périlleuses expéditions de détail.

Distingué par ses chefs qui l'avaient élevé, après ce long stage, au grade de capitaine d'état-major, il obtint enfin d'être envoyé en 1813, au moment du désastre de la grande armée, à cette armée nouvelle qui devait promener une dernière fois à travers l'Allemagne le drapeau impérial, pour le défendre encore, pendant la campagne de France, par d'héroïques combats.

1814 le trouva commandant au 4e corps et le laissa longtemps chef d'escadron d'état-major.

Il était arrivé là par sa patience et sa fermeté dans le devoir, sans parler jamais de ses services, sans recommandations et sans intrigues, car il ne fut point de ces empressés et de ces impatients qui échafaudent leur compétition impudente sur de misérables moyens. Il manquait de cette souplesse d'esprit et de cette habileté qui permettent de faire valoir le mérite qu'on possède et de suppléer celui qu'on n'a pas.

Ce ne fut donc qu'en 1830 qu'il devint lieutenant-colonel, et qu'il fut envoyé en cette qualité pour commander à Nantes, où il sut apaiser une émeute par son énergie conciliante et calme.

La reconnaissance des habitants consacra ce souvenir, en donnant à l'une des rues de la ville le nom du chef militaire qui avait su la préserver d'un affreux spectacle.

Elevé en 1832 au grade de colonel et au rang d'officier de la Légion d'honneur, il devait plus tard venir à Besançon, et s'y faire connaître tout à la fois comme un vétéran respecté, et comme un homme privé digne de sympathie et d'estime, par son caractère excellent, ses sentiments élevés et chevaleresques, ses habitudes stoïques, sobres comme sa parole, généreuses comme sa bonté.

Aussi, lorsque la révolution de 1848 survint, elle le trouva entouré dans sa retraite des plus honorables relations et de la considération la plus méritée, vaillant encore et plein d'activité, consolant ses loisirs par les travaux d'agriculture, par son empressement à se rendre utile, par sa participation à toutes les œuvres de bienfaisance qui sollicitaient son appui.

La garde nationale, cette institution qui n'était alors que l'armée de l'ordre et non l'auxiliaire des révolutions, ne pouvait manquer d'offrir au commandeur de la Légion d'honneur l'insigne privilége de la guider au milieu des dangers réels que font naître, dans des temps troublés, les prétentions opposées des partis, tous animés du désir de faire du citoyen l'instrument de leurs passions.

Le colonel Pâris reprit donc, avec l'habit militaire qu'il avait à peine déposé, l'autorité que donne l'expérience jointe à une conscience incorruptible, pour protéger au sein de la société tout ce qui est honnête, contre la tyrannie de la force brutale et de la démagogie.

Les menaces de l'émeute se firent encore entendre, mais les luttes sanglantes ne devaient pas se renouveler, et le vé-

téran put retourner souvent à ses occupations bienfaisantes, à ses études préférées, à sa chère campagne d'Emagny, au sein d'une commune dont il ne dédaigna point d'accepter l'administration et qu'il dota d'une école.

C'est là qu'il fut le témoin désolé de nos revers.

Il avait aimé et servi sa patrie au milieu des vicissitudes politiques les plus diverses : il l'avait aimée comme un bon fils aime une mère qui, après un premier veuvage, a eu le malheur constant de confier son sort à une succession d'aventuriers. Il ne lui restait plus qu'à panser, dans la mesure de ses moyens, les plaies dont l'accablait un ennemi séculaire. Sa propre maison devint la première ambulance protégée par le drapeau de la convention de Genève, et par sa charité, il s'efforça de suppléer aux ressources insuffisantes dont il disposait.

Mais la charité devient facilement une passion et, comme toutes les passions, elle ouvre à l'homme une voie qui l'entraîne et lui fait franchir toute limite. Aussi vit-on le colonel Paris offrir sa chambre et son lit à un pauvre soldat fort malade qu'on apportait à l'ambulance déjà pleine. N'est-ce point là l'héroïsme de l'abnégation chez un vieillard de 83 ans ?

Ce fut encore lui qui se présenta pour fléchir la colère d'un vainqueur tout prêt à livrer aux horreurs de l'incendie le village qu'il habitait, et s'il fut jugé opportun d'user de l'intervention d'un messager plus insinuant et plus habile que ce vieux soldat à la parole trop vive et trop franche pour une mission délicate, ce ne fut pas moins à l'influence exercée sur le commandant ennemi par la réputation du colonel Paris, par la considération et l'estime dont il était entouré, que l'on dut le changement inespéré qui se fit dans la cruelle résolution du Prussien.

C'est dans les annales de l'amitié que je puise tous ces faits, car le beau caractère du colonel Paris sut lui conquérir de nombreuses et solides affections, celle de son médecin en-

tr'autres, M. Vaillandet, qui lui dit sur sa tombe un suprême adieu, dans lequel il exprima les regrets unanimes de ceux qui assistaient à ses obsèques ; et si l'on a pu dire avec vérité qu'il n'est donné à personne d'être grand homme aux yeux de son valet de chambre, on doit considérer comme une preuve de valeur et de distinction morale de savoir inspirer une amitié respectueuse et une sincère admiration au médecin appelé à nous assister dans les luttes et les défaillances de notre pauvre nature.

Ces luttes et ces défaillances ne sont-elles pas l'inévitable épreuve de tout ce qui vit ?

Le colonel Pâris les traversa en chrétien, c'est-à-dire en soldat qui affirme jusqu'à sa dernière heure la cause pour laquelle il a combattu, la cause de la vérité, celle de la justice et du bien, qui sont déjà en cette vie une grande révélation du monde surnaturel.

LE

CIMETIÈRE BURGONDE D'UZELLE

RAPPORT SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1864-1877

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance du 15 novembre 1877.)

Lorsque du pied des Vosges on jette un regard sur le massif du Jura, dont le Lomont, les roches de la Loue et les cimes pointues de Poupet forment les horizons les plus lointains, l'œil s'arrête au premier plan à gauche sur Cherrimont et la côte de Grammont, à droite sur la Motte de Vesoul, enfin presque au centre sur un large rocher à pic qui brillé au soleil couchant et semble surveiller, comme une vigie, une large partie de la vallée de l'Ognon et les plaines de Lure. Ce rocher se nomme *Choire* (ou *Chouard*); escarpé comme un rempart, il fait face à la plaine, tandis que du côté du bassin du Doubs, il s'amortit peu à peu en pente douce jusqu'au vallon où est bâti le village d'Uzelle.

Les flancs de cette citadelle sont couverts par un retranchement haut d'un à deux mètres, formé de terre et de pierres amoncelées sans art, et qui se prolonge à cinq cents mètres de chaque côté jusqu'au sommet des collines voisines, dont une porte le nom assez caractéristique de *Travaret*. Ces retranchements ne sont certainement pas une simple clôture; nous y verrions volontiers une castramétation antique, élevée ou défendue, au VIe ou VIIe siècle, par les morts qui dorment au pied de la montagne, dans un cimetière découvert il y a quinze ans près des dernières maisons d'Uzelle, à cinq cents pas du sommet de Choire et des retranchements que nous venons de signaler.

A cette époque, un hasard fit rencontrer à un cultivateur, dans un verger qu'un vieux terrier nomme *les vignes sur la chapelle*, un ensemble de sépultures assez considérable où il trouva quantité d'armes, de boucles de ceintures, de grains de colliers, de poteries qui furent malheureusement dispersés ou anéantis; pourtant quelques épaves intelligemment sauvées du naufrage furent offertes au musée de Besançon (1), dont le conservateur s'empressa de faire le voyage d'Uzelle pour entreprendre quelques fouilles dont le résultat, sans être nul, ne fut pas des plus heureux. Pareille aventure m'est survenue cette année dans le même lieu et dans la même entreprise; mais de nos infortunes successives il est sorti pourtant un intéressant carton pour le Musée archéologique, et quelques données d'ensemble ou de détail que l'Académie a bien voulu recueillir dans ses bulletins.

En 1864, la pioche d'un paysan se heurta contre une série de cercueils groupés au nombre de sept sur le petit promontoire où se termine par un ressaut la pente de la montagne. Ces cercueils, en pierre blanche très tendre ou en grès rouge des Vosges, décorés sur leurs flancs de hachures parallèles affectant la forme de chevrons, étaient longs communément de 1^{m} 90 sur une largeur de 0 65 à la tête, de 0 45 aux pieds et profonds juste assez pour contenir un cadavre; ils étaient uniformément percés au milieu de leur longueur d'un trou rond destiné sans doute à laisser échapper les infiltrations. Un couvercle arrondi en dos d'âne, évidé intérieurement pour en diminuer le poids, les recouvrait exactement. Sur quelques-uns d'entre eux se voyaient des croix à branche égale et (me dit M. Vuillerct) des fragments d'invocations chrétiennes, qui ne laissaient nul doute sur la religion de ces morts. Chaque sarcophage contenait des squelettes assez bien conservés, dont la plupart avaient autour d'eux un petit

(1) Par M. Alcide Mathiot, notaire à Baume-les-Dames.

mobilier funéraire : tous des vases à leurs pieds en poterie noirâtre, grise ou rouge clair; quelques-uns des boucles sur la poitrine, un sabre court ou *scramasax* à leur côté ; d'autres des colliers d'ambre ou de verroterie au voisinage de la tête. Quoiqu'il en soit, les sarcophages furent enlevés du sol où se voyaient encore les débris d'une maçonnerie grossière et quelques pierres de taille, débris peut être d'une chapelle, comme le prétend la tradition, et semblables comme pierre et procédés de taille et de gravure aux tombeaux mis en lumière. Ceux-ci furent brisés plus tard à coups de hache pour être transformés en bancs ou en seuils ; un seul subsiste intact ; quant aux fragments qui portaient des inscriptions, ils n'ont pu, malgré maintes recherches, être jusqu'à présent retrouvés.

Les objets recueillis ou découverts par notre confrère, M. Vuilleret, étaient en petit nombre. Signalons les principaux : une grande épée de fer droite et à deux tranchants, longue d'environ 75 centimètres ; un fer de lance en feuille de laurier et muni d'une douille ; deux *scramasax* de même métal, dont l'un, par une courbure singulière de la pointe dans le sens inverse de celui des armes du même genre, mérite une particulière attention. Une plaque de bronze très élégante, semblable à celle publiée par M. Baudot dans ses sépultures de Charnay (n° 4, pl. VIII), mérite aussi une mention toute spéciale ; cette plaque est ronde, ornée de trois gros clous arrondis posés en triangle ; au milieu est gravée une tête grossière, que des cercles concentriques remplis tantôt de grecques, tantôt de dentelures ou de rinceaux, ornent jusqu'à ses bords. Cette plaque possède encore sa boucle et son ardillon ; ce dernier porte gravée une tête d'animal fantastique à large bouche et à longues oreilles. Un collier d'ambre dont les grains à peine taillés sont tous percés d'un trou pour laisser passer le fil ; des fragments de bronze qui pouvaient border les fourreaux d'épée ou servir

de bouts de courroie; enfin une plaque de ceinturon en bronze, carrée et découpée de dessins réguliers à l'emporte-pièce, voilà ce que le musée put sauver, il y a quinze ans, des débris retirés du cimetière d'Uzelle.

Les fouilles que j'y ai pratiquées cette année pendant trois jours, en explorant un espace de 12 mètres de large sur 25 mètres de long, m'ont donné seize sépultures, simples fosses doublées intérieurement de laves posées sur champ, plus larges naturellement à la tête qu'aux pieds et recouvertes quelquefois, quand elles n'avaient pas été ouvertes, de petites dalles posées côte à côte pour servir de couvercle. Placées sans aucune régularité entre elles, toutes ces tombes, comme les sarcophages de 1864, étaient tournées les pieds vers le levant. Malheureusement le peu de profondeur à laquelle elles étaient creusées, 90 centimètres environ, n'avait pu, dans un terrain jadis cultivé en nature de vignes, les sauver de la pioche des vignerons. La plupart avaient été violées, et le très petit nombre d'objets que j'y ai trouvés et dont j'ai soumis quelques échantillons à l'Académie, est loin de constituer une moisson. De nombreux fragments de poteries noire et grisâtre, usagées au feu avant d'être utilisées pour les rites funéraires, des dents de chiens, de chevaux, de sangliers, se retrouvent çà et là dans une terre remuée de longue date. Dans la plupart des sépultures, les squelettes d'une hauteur moyenne de 1^{m} 65 à 1^{m} 80 étaient restés presque intacts, mais dépouillés de leurs armes, que le forgeron du village transforme, de temps immémorial, en faucilles ou en serpes. C'est exceptionnellement que j'y ai rencontré dans leur position normale, c'est-à-dire à la ceinture, deux petits couteaux de fer (grands seulement du tiers environ du scramasax), une boucle de ceinture en fer estampée d'argent, une plaque carrée illustrée de même façon qui décorait un autre baudrier, des chaînettes de bronze avec crochets, des petits ornements de même métal, enfin une charmante boucle de

bronze décorée d'un animal fantastique, sorte de griffon à ongles crochus, dont la langue largement tirée s'épanouit en rinceau.

Bien que les objets de ce genre et de cette forme soient très répandus et très connus dans nos régions (1), nous croyons intéressant de donner ici le croquis de la plaque de bronze d'Uzelle, intacte comme au jour où elle fut fondue, puis ciselée.

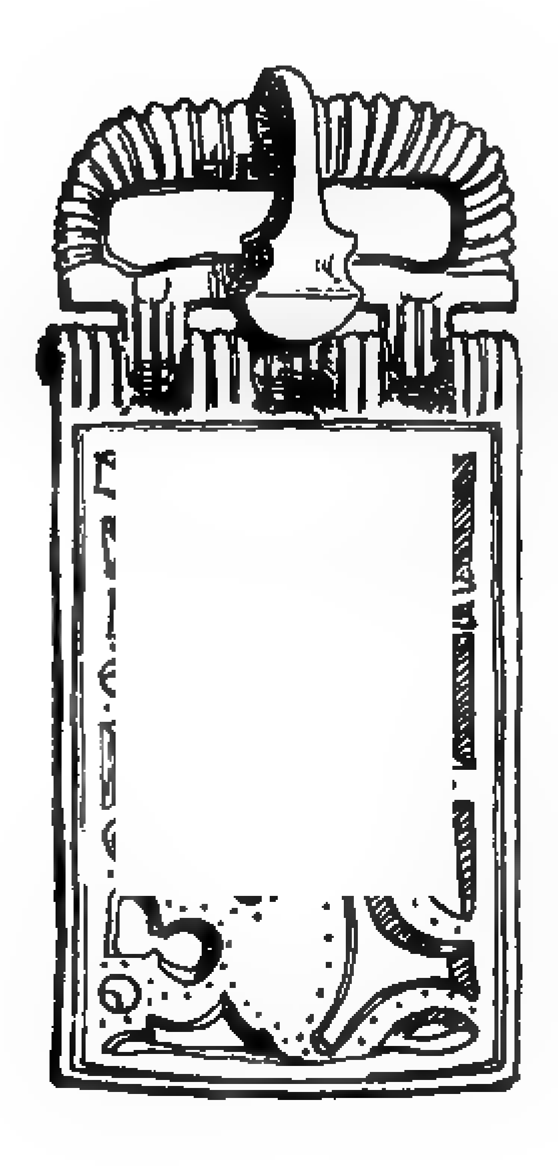
Je passe sous silence quelques menues ferrailles sans grande importance dont l'étude ét le classement pourront être faits plus en détail dans les vitrines du Musée.

En somme, d'après les objets que nous venons d'examiner (2), il ne reste aucun doute sur l'attribution et la date de notre cimetière. Il appartient sûrement à l'époque burgonde telle que M. Baudot, à Charnay en Bourgogne, telle que M. Troyon, à Bellair près de Lausanne, l'ont décrite et dessinée, telle enfin que nous la connaissons dans plus de cinquante stations franc-comtoises et qu'en 1873 je l'ai étudiée à Cussey-sur-l'Ognon. Sa date, d'après le soin mis à la construction des sépultures, doit remonter à l'époque où, ayant cessé d'être errantes, mais toujours sur pied de guerre, les tribus burgondes encore en armes stationnaient encore dans les points stratégiques les plus importants du pays. Les Burgondes d'Uzelle étaient déjà chrétiens, la croix et les fragments d'inscriptions l'indiquent; on peut, sans grande chance d'erreurs, attribuer au VIe ou au VIIe siècle leurs sépultures que nous venons de décrire.

---

(1) V. Baudot, *Sépultures barbares*, Dijon, 1860, pl. VIII, nos 1 et 2, — *Annuaire du Jura*, 1841, p. 83.

(2) On nous signale tout récemment quelques plaques, verroteries, etc. recueillies par M. Receveur, notaire à Cuse. Espérons qu'il voudra bien quelque jour en gratifier notre Musée!



[illegible]

PLAQUE DE CEINTURON EN BRONZE

[illegible]



UN

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

EN 1778

Par M. L. PINGAUD.

(Séance du 31 juillet 1877.)

Il y a juste cent ans, en 1777, l'Académie de Besançon proposait comme sujet de son concours annuel d'éloquence la question suivante : *Comment l'éducation des femmes pourrait-elle rendre les hommes meilleurs?* On sait l'attrait qu'exercèrent sur les esprits au XVIIIe siècle ces idées générales, ces brillants lieux communs à l'abri desquels on pouvait agiter les problèmes les plus graves ou hasarder les déclamations les plus hardies : de nos jours encore, une question semblable défraierait avec un égal succès une circulaire officielle, une homélie ou un feuilleton.

Neuf concurrents répondirent à l'appel de l'Académie.

Aujourd'hui, l'on a peine à ne pas sourire, en parcourant ces pièces d'éloquence surannée, en relisant ces phrases habillées et poudrées à la mode du temps, qui recouvrent d'un vernis uniforme les conceptions les plus diverses. Voici entre autres un bon abbé, professeur de philosophie, qui a pris pour épigraphe ou plutôt pour texte ce mot de l'Ecriture, assez peu galant pour n'être pas traduit : *A muliere iniquitas viri.* On voit d'ici le développement. A côté de lui le hasard a placé un philosophe; celui-ci déclame contre les couvents et les « pieux automates » qui les habitent, et il sollicite pour

les femmes une éducation *civile* (c'était l'épithète du moment), dont la base sera « la science simple, facile, lumineuse des mathématiques. » Puis vient une demoiselle, qui paraît avoir renoncé pour elle à la tâche de rendre meilleur même un homme de son choix, et qui, tout en appelant le mariage le tombeau de la liberté humaine, dénonce — discrètement il est vrai, dans une note — le nombre toujours croissant des célibataires. Toute la galerie serait à parcourir : bornons-nous à deux concurrents qui méritent une mention spéciale.

Une jeune fille de vingt-trois ans, qui s'est fait depuis un nom dans les lettres et dans l'histoire, avait envoyé ce qu'elle appelait avec une modestie de commande un « petit barbouillage (1). » Le sentiment est mon guide, disait-elle tout d'abord, en disciple fervente de Jean-Jacques ; et néanmoins elle insinuait, avec une hardiesse qui ne fut pas du reste prise en mauvaise part par ses juges, que la solution de la question se rattachait à la solution de questions bien autrement graves, puisqu'elles touchaient aux bases même et aux conditions d'être de la société. Cette jeune fille était Mlle Phlipon, connue depuis sous le nom de Mme Roland, tour à tour héroïne et victime de la Révolution triomphante. Son âme et son esprit, sa vie et sa mort, tout fut viril en elle, et on ne doit pas s'étonner si celle qui lisait Plutarque à neuf ans et Tacite au pied de l'échafaud n'a pas bien saisi quelle place les femmes doivent occuper dans la société, et quel genre d'influence leur appartient (2).

Le discours qui attira entre tous l'attention de l'Académie avait pour auteur un écrivain destiné à la renommée, et connu sans doute dès cette époque de plusieurs gentils-

(1) Lettre à Mlle Cannet, 21 juin 1777.

(2) Le discours de Mme Roland a été publié à la suite de ses *Mémoires* (éd. Hachette, 1864, t. II, p. 333). Cf. p. 307 une note intéressante sur le concours de l'Académie de Besançon.

hommes comtois, entre autres de l'aimable marquis de Lezay-Marnésia. C'était le plus brillant et le plus inoffensif des disciples de Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre. Le sujet convenait à son génie sentimental; peut-être portait-il déjà dans sa pensée, comme entrevu sous l'horizon des tropiques, ce type incomplet, mais si suave et si justement populaire, de Virginie. Toutefois, au lieu d'embrasser fortement son sujet, et de pousser par la voie droite à la conclusion, il s'était comme engagé à travers les détours d'un sentier fleuri, et s'y était perdu dans ses rêveries. « Il joint, disait le rapporteur du concours, à une érudition vaste et employée avec goût des idées neuves, de la philosophie, une expression forte, un coloris brillant, et il ne laisse à désirer que le système d'éducation demandé par l'Académie. » En conséquence le rapporteur dut-il apprendre au public qu'aucun discours n'avait été jugé digne du prix. Il invitait en particulier Bernardin de Saint-Pierre à refondre son ouvrage, et, avec l'espoir que ce vœu serait exaucé, l'Académie remit le concours à l'année suivante (1).

En 1778, onze concurrents parurent dans la lice : mais le futur auteur des *Etudes de la nature* ne vint pas au rendez-vous qui lui avait été donné. Entre tous ces discours nouveaux, l'Académie en distingua un seul, à qui elle décerna le prix. Le lauréat qui reçut la couronne refusée à Mme Roland et à Bernardin de Saint-Pierre était le comte de Costa, capitaine dans la légion des campements du roi de Sardaigne.

Ce n'est pas que le discours préféré fût parfait. « L'auteur, dit le médecin Clerc, président de l'Académie, a du feu, de la raison, de la facilité et des grâces... Il nous a paru jeune encore, capable de fournir une carrière glorieuse; c'est par là même que nous avons cru devoir encourager son émula-

(1) *Séance publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Besançon, tenue le* 24 *août* 1777 (Besançon, imp. Daclin. — Rapport de l'abbé Talbert, p. 7).

tion (1). » M. de Costa ne s'était pas demandé en effet *comment*, mais *combien* l'éducation des femmes peut rendre les hommes meilleurs : moyen ingénieux d'éluder la principale difficulté du sujet, et de présenter des tableaux agréables au lieu d'exposer et de discuter des théories. Il a sans contredit des lectures et du savoir, comme le témoignent ses réflexions sur les matrones romaines et les héroïnes de la chevalerie ; il se souvient également de la funeste influence des femmes sous la Fronde, et il n'ignore pas les tristes effets que produit leur abaissement en Orient. D'autre part il a observé, il connaît ses contemporains, et il n'en a pas subi aveuglément l'influence. L'esprit du temps se révèle çà et là, par des citations de Jean-Jacques, par une critique assez vive de l'éducation des couvents, par des appels fréquents au « sentiment » et à la « philosophie (2). » Le lauréat, en revanche, évite le paradoxe déjà vieux et toujours nouveau qui consiste à confondre l'éducation et l'instruction ; il signale les deux vices auxquels peu de femmes du monde échappaient alors, c'est-à-dire cette galanterie froide et sensuelle, « où la pudeur et l'amour, dit-il, prêtent tout au plus leurs masques aux déréglements du cœur, » puis ce goût pour les spéculations scientifiques ou philosophiques, qui fait (je le cite encore) que « les boudoirs ont été métamorphosés en muséums, » et que « l'on a rangé l'univers dans les ruelles. » Son idéal n'est donc, quoi qu'il en dise, ni la *sublime Emilie*, ni la *nouvelle Héloïse* : la femme est faite pour l'ombre du foyer domestique. En 1778, il y avait, je ne dirai pas du courage, mais un certain à-propos à rappeler cette vérité.

---

(1) Séance publique du 24 août 1778 — *Recueil ms. des délibérations de l'Académie*, t. III, p. 190.

(2) « Quand je dis philosophie, a-t-il soin d'ajouter, je n'entends pas cette science téméraire qui, enorgueillie des systèmes qu'elle a enfantés, y soumet tout sans distinction, et qui, se bornant à détruire, nous laisse le plus souvent découragés au milieu d'un vaste amas de ruines. » (p. 28 de l'édition imprimée.)

Ce qui dut charmer dans ce discours, c'était l'accent juvénile, ému, tout personnel qui remplissait et animait les dernières pages : « J'ai vu, disait l'auteur, rassemblée autour de ses modestes pénates une tribu digne de l'âge d'or... Dans un asile champêtre, garanti par des rochers de l'influence du luxe et des vices, une famille nombreuse, composée de quatre générations réunies, partageait ses paisibles jours entre des occupations utiles et les amusements qu'offre la nature. L'aïeul octogénaire, semblable à Philémon, caressait sur ses genoux les enfants de ses petits-enfants, tandis que deux époux respectables se voyaient environnés d'une jeunesse gaie et active, formée par leurs soins, heureuse par leurs bienfaits, et leur retraçant, au sein d'un nouvel hyménée, les premières années de leur union. » Et plus loin cette apostrophe : « Et toi..... la gloire de ta famille et de ton époux, objet de l'intérêt et de l'estime publique, ô sensible, ô sage Sophie, puisse tout ton sexe te prendre pour modèle !... Avec quelle ivresse je te contemple assise aujourd'hui au milieu d'un groupe d'enfants aimables, etc. (1). »

Aussi l'Académie, non contente de couronner ce discours, en autorisa-t-elle l'impression. Toutefois l'auteur dut faire disparaître la page où il avait attaqué avec une verve parfois injuste l'éducation des couvents. Il modifia un certain nombre d'expressions, substitua au nom fictif de Sophie, emprunté à l'*Emile*, le nom qui lui était particulièrement cher d'Henriette, et l'ouvrage ainsi corrigé, enrichi de notes, parut à Besançon même l'année suivante, avec une dédicace au marquis de Marnésia.

Cette dédicace, les conseils que le spirituel académicien donna sans doute à son ami, firent soupçonner de sa part une collaboration active; et plus de trente ans après, le se-

---

(1) Ces citations sont empruntées au manuscrit original, et non à l'édition imprimée à Besançon en 1779 (chez Charmet, libraire), où les corrections de détail sont assez nombreuses.

crétaire perpétuel de l'Académie, le chanoine Grappin, en vint à affirmer publiquement que non-seulement le discours couronné en 1778 était l'œuvre de Marnésia, mais que le comte de Costa n'existait point (1). Comment pouvait-il supposer que Marnésia, pour mieux cacher son *incognito*, s'était dédié à lui-même son œuvre, du fond d'une résidence imaginaire? Non-seulement le comte de Costa n'était pas une fiction, mais il vivait encore à cette date de 1812 où l'on ne semblait pas même soupçonner son existence, et depuis, tout récemment, dans un récit plein de charme, son arrière-petit-fils nous l'a fait complétement connaître (2). Surtout dans cette province, où son historien rapportait naguère son nom et l'honorait sur nos tristes champs de bataille (3), le vainqueur académique de 1778 mérite de n'être pas oublié, même après un siècle.

Henry Costa était né en 1757, au château du Villard près de Chambéry, sur cette terre de Savoie si française par la langue et les mœurs avant d'être réunie à la France, où l'amour divin et l'amour profane ont si bien inspiré le génie, où saint François de Sales a instruit sa Philothée, où Lamartine a chanté Elvire. Il fut élevé dans la retraite, au mi-

---

(1) « Le discours pseudonyme couronné par l'Académie de Besançon sur ce sujet : *Comment*......., ce discours, attribué à un chevalier de Costa, qui n'existait point, avait pour auteur M. de Marnésia. » (Séance du 5 décembre 1812).

Cinq ans auparavant, Grillet (*Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, t. III, p. 164), mentionnait expressément ce discours comme étant du comte Costa: « M. Costa, dit-il, pouvait d'autant mieux traiter cette question qu'il trouva dans sa vertueuse sœur Mme de Faverges le modèle de cette femme rare et bienfaisante dont il a tracé le portrait avec une expression aussi vraie que touchante. »

(2) *Un homme d'autrefois*, souvenirs recueillis par son arrière-petit-fils le marquis Costa de Beauregard. Paris, Plon, 1877.

(3) A Béthoncourt (16 janvier 1871), où le marquis Albert Costa commandait un bataillon de mobiles de la Savoie. (Voir *Le 12e mobiles aux armées de la Loire et de l'Est*, par H. d'Assigny, p. 49-51.)

lieu d'une de ces antiques familles qui protestaient obscurément par leur vie simple et pure contre les vices de la noblesse de cour. Sa première éducation fut l'œuvre d'une mère que son cœur, son intelligence, son activité rendaient l'idole des siens et la providence de son entourage. Henry Costa, sous cette influence bienfaisante, manifesta dès l'enfance un esprit ouvert, un goût ardent pour les beaux-arts, des sentiments élevés et généreux.

A quinze ans, on l'envoya faire un voyage en France, à Paris et à Versailles; il vit en passant la cour et la ville, visita les ateliers de peinture en renom et les théâtres; il fut admis au cercle de Mme Geoffrin et à la toilette de la duchesse de Choiseul, mais sans être séduit ni même ébloui, et dix ans plus tard, lorsqu'il écrivait son premier essai, Paris était oublié; il n'avait plus devant les yeux que ses montagnes, que cet Eden domestique où il avait grandi et où il était rentré avec joie. Cet aïeul octogénaire, ces deux époux vénérés qu'il a vus exerçant leur royauté patriarcale au milieu d'un cortège d'enfants et de serviteurs, c'est son grand-père le marquis de Murinais, c'est son père et sa mère, c'est sa sœur Henriette, depuis la marquise de Faverges, que nous retrouverons à ses côtés aux jours d'épreuves. Il offre ainsi à ses juges avec une aimable candeur ses impressions et ses affections de jeunesse comme autant d'exemples. Lui-même vient d'épouser (mai 1777) sa cousine Geneviève de Murinais; ce fils reconnaissant est devenu, de l'aveu de sa femme, « le plus tendrement aimé de tous les maris depuis Adam. » A la grande table verte qui est le centre des réunions de chaque soir, quatre enfants viendront successivement prendre place, et à côté d'eux l'amitié sous les traits d'un membre du sénat de Savoie, depuis célèbre, le comte Joseph de Maistre.

De Maistre, tel que sa correspondance l'a révélé, sentait mieux que personne quelle influence l'éducation des femmes a sur le caractère et la destinée de l'homme. Dans ses lettres

postérieures, datées de Pétersbourg, il est piquant de retrouver sous une forme libre et familière les idées présentées ici, à l'abri d'une parure académique, par le comte Costa. Comme lui, il dénie aux femmes le droit à la science proprement dite, le génie de l'invention ; il énumère avec une verve légèrement paradoxale les chefs-d'œuvre qu'elles n'ont point faits; puis, avec un grand bonheur d'expression, complétant sa pensée : « Elles font, dit-il, quelque chose de plus grand que tout cela ; c'est sur leurs genoux que se forme ce qu'il y a de plus excellent dans le monde, un honnête homme et une honnête femme. » Il aime également à évoquer ces images tutélaires, ces souvenirs de famille qui l'obsèdent et le consolent à la fois; il revoit sa mère dans la maison paternelle, « avec sa figure sainte, » et à cette pensée, il pleure comme un enfant. Plus souvent encore, surtout la nuit durant ses insomnies, il se figure cette jeune fille qu'il a dû quitter le jour de sa naissance, qui grandit loin de lui; il converse silencieusement avec elle, il croit l'entendre, et le jour venu, il trace, pour l'instruire et pour continuer avec elle son muet entretien, les pages les plus spirituelles et les plus délicates de sa correspondance (1).

Tel était l'homme, l'ami dévoué qu'Henry Costa trouva à ses côtés durant les premières et les meilleures années de sa félicité domestique. Presque chaque année, Joseph de Maistre venait passer ses vacances auprès de lui à Beauregard, aux bords du lac de Genève, et nul doute que dans leurs entretiens les deux amis n'aient plus d'une fois agité la grave question de l'éducation des femmes. A vrai dire, comment Henry Costa eût-il songé à formuler sur ce point des théories dont il ne sentait pas le besoin ? A quoi bon raisonner sur la vertu ? Dans son optimisme confiant, il lui suffisait de la voir

(1) J. de Maistre, *Lettres et opuscules*. Voir surtout les lettres à sa fille Constance datées de 1808.

à l'œuvre sous la figure d'une compagne digne de lui. Sa vie, ses lettres d'alors témoignent combien il était pénétré de la vérité qu'il prêchait en style académique à Besançon : « Vous ne croiriez jamais, écrivait-il un jour à sa femme absente, combien vous nous manquez; nous nous accoutumerons bien difficilement à ne pas vous voir, car vous êtes bien véritablement l'âme de la tribu (1). »

Tribu aimable, qui devait être trop tôt dispersée et décimée par l'orage! Quelques années après, le ton change; le premier vent de la Révolution française a passé la frontière : « Revenez, écrit de Genève Henry à sa femme, revenez jouir avec nous des dernières heures peut-être que nous ayons à vivre heureux..... Quand la bise souffle au lac, les bonnes poules couveuses de Beauregard mettent leurs poussins sous leurs ailes, et le maître coq, du haut de son perchoir, appelle les traînards et les égarés (2). » Il devinait alors que c'est surtout au milieu des épreuves que toute femme digne de ce nom s'élève naturellement à la vertu la plus haute et communique l'héroïsme autour d'elle. Une dernière fois, la famille fut réunie au foyer commun, puis, sous la menace de la guerre et de l'invasion, il fallut se séparer. Le marquis Henry, suivi d'Eugène son fils aîné, s'en alla prendre rang dans l'armée sarde; la marquise et ses autres enfants se réfugièrent sur l'autre rive du lac, à Lausanne, en face pour ainsi dire de leurs terres confisquées et de leur château en ruines. « Gardons, disait alors le chef de la famille, gardons notre courage, bientôt il ne nous demeurera plus autre chose. » Le courage devait être en effet leur seule ressource à tous devant les privations, devant l'ennemi, devant la mort qui s'en vint frapper sans pitié au milieu d'eux.

Eugène Costa, combattant aux côtés de son père à l'affaire

(1) *Un homme d'autrefois*, p. 72-73.
(2) *Un homme d'autrefois*, p. 92.

du col de Tende, fut grièvement blessé, et transporté à Turin auprès de sa tante, Mme de Faverges. C'était cette « sensible Henriette » jadis célébrée par son frère en langage oratoire, et elle justifia ici, dans des circonstances bien inattendues, les éloges qu'elle avait autrefois reçus. Elle soigna le jeune blessé comme une mère; sa tendresse, selon l'expression de de Maistre, remplaça pour lui toutes les tendresses absentes. Elle le soutint dans ses bras quand un prêtre franc-comtois, l'abbé Fraynier, ancien vicaire à Glay, vint apporter au mourant les consolations suprêmes; elle déposa sur sa joue glacée, au nom du père et de la mère, le dernier baiser.

A cette mort d'Eugène Costa se rattache encore le nom de Joseph de Maistre. L'illustre écrivain apporta sous une forme solennelle et quasi-oratoire ses consolations à ce couple désolé qui jusque-là n'avait connu de la vie de famille que les joies et les doux priviléges. Il écrivit avec la plume d'un ancien, mais d'un ancien à qui le mystère divin de la douleur aurait été révélé, le *Discours à la marquise de Costa sur la mort de son fils*. Celle-ci reçut alors de la main d'un ami l'hommage que son mari n'avait pas jadis osé lui rendre : « Vous fûtes un grand exemple, Madame, que les vertus se peuvent communiquer..... Mère infortunée, ah ! ne permettez pas à vos regards de s'égarer sur ce beau Léman qui vous sépare de la terre affligée; vos yeux rencontreraient peut-être sur l'autre rive ce château paisible, ce manoir de l'honneur antique, où vos mains formèrent le chef-d'œuvre qui devait si peu durer. » Ailleurs, lorsque dans une lettre J. de Maistre définit le chef-d'œuvre de la femme « un brave jeune homme qui croit en Dieu et qui n'a pas peur du canon, » il songeait sans doute au fils de son ami tombé dans les Alpes, au héros de seize ans qui avait fait apporter son épée sur son lit d'agonie, et qui était mort en l'embrassant. (1)

(1) J. de Maistre, *Lettres et opuscules*, t. II.

Mais si éloquent que pût être Joseph de Maistre, ce ne fut pas lui, ce fut la marquise Costa qui, puisant sa force dans son désespoir, releva le courage de son mari; elle lui apporta et en reçut à son tour des consolations qu'on pourrait appeler efficaces, s'il était vrai que la résignation que ne suit pas l'oubli est préférable à la douleur elle-même. Il faudrait lire dans la vie d'Henry Costa la suite de leurs confidences mutuelles pour comprendre comment leurs cœurs se fortifiaient sans se guérir, dans cet échange d'effusions désolées : « Vous me restez encore, écrit la marquise avant la mort déjà pressentie d'Eugène, et quoi que Dieu nous réserve, pour vous je veux être immortelle. » Après la catastrophe, le père rappelle cette promesse : « Songez que désormais c'est vous seule qui m'attachez à cette triste vie, et vivez si vous ne voulez pas que le dégoût s'empare de moi. » — « Vivez, lui répond à son tour la mère désespérée, pour que nous puissions pleurer ensemble. » Encore deux années après, l'accent n'est pas moins vif, pas moins tendre : « J'ai besoin, écrit Henry, de sentir que vous vivez pour m'aimer et pour que je vous aime... Tant que vous me resterez, que les débris de ma famille ne me seront pas enlevés, mon cœur continuera de battre, et j'abandonnerai sans peine ma part des biens de ce monde. » Et les lettres de sa femme lui apportent toujours ce refrain funèbre : « Quand finira cette guerre, quand finira l'épreuve, quand pourrons-nous pleurer ensemble? Je me dessèche de cette seule joie, qui est tout mon avenir (1). »

Après quatre ans d'attente, cette joie lui fut donnée. Quand elle le revit, elle portait comme lui sur son visage l'inconsolable deuil de leur enfant mort et de leur patrie vaincue; elle sut pourtant retrouver la première, par un suprême effort, la pleine possession d'elle-même. Elle eut le courage de dérober sa souffrance à son mari, de lui sourire : « Si je ne

(1) *Un homme d'autrefois*, p. 227, 236, 304, 307, 387.

faisais ainsi, disait-elle, il se cacherait de moi; je veux au moins qu'il ait la liberté et la jouissance de ses larmes. »

Je n'ai pas à raconter ici la carrière politique et militaire d'Henry Costa; comment il prit part, en qualité de chef d'état-major de l'armée piémontaise, aux campagnes de 1795 et 1796; quelles relations il eut avec Bonaparte, avec qui il dut signer la désastreuse suspension d'armes de Cherasco; quel rôle il joua, comme quartier-maître général et membre du conseil de régence, lors de la restauration éphémère du roi Charles-Emmanuel. Condamné par les événements à une retraite prématurée, du moins sur ses vieux jours il se retrouva à côté de sa femme tel qu'il avait peint jadis devant l'Académie de Besançon son père et sa mère, « environnés d'une jeunesse gaie et active, formée par leurs soins, heureuse par leurs bienfaits. » Si le hasard fit passer alors sous ses yeux son œuvre de jeunesse, il comprit, j'imagine, qu'il y manquait une page, la page douloureuse de la vie que chaque homme doit lire tôt ou tard : heureux si, à ses côtés, la main empressée et délicate d'une mère, d'une sœur, d'une femme, la tourne ou l'efface! Alors seulement il eût traité en pleine connaissance de cause le sujet proposé; il lui eût suffi d'ajouter à son œuvre le commentaire éloquent fourni par sa propre vie. C'est donc répondre en quelque sorte à ses intentions et compléter sa pensée que joindre à son discours de 1778, tout rempli de riantes images, ces quelques lignes écrites à la fin d'un livre d'heures, après le dernier grand malheur de sa vie : « Ma pauvre et sainte femme a terminé aujourd'hui sa triste et sainte existence par un martyre de vingt-huit jours; son âme est montée au ciel pour conduire et protéger de là sa famille, comme elle la conduisait sur la terre par la force de sa raison, les charmes de son esprit et la bonté de son cœur. »

Il ne songeait plus guère alors à Besançon et à son concours d'éloquence, et cependant cette courte oraison funèbre,

écrite à genoux sur une tombe, est bien comme la conclusion et le dernier mot du discours couronné il y a cent ans. Grâce à d'heureuses révélations, Henry Costa nous apparaît maintenant avec un prestige bien supérieur à celui d'un succès académique oublié ; il est même plus qu'*un homme d'autrefois,* car les exemples qu'il a donnés sont de ceux qui profitent à tous les temps et à toutes les générations. Quant à son œuvre, on ne saurait penser à la faire relire ; mais on voit qu'elle pourrait intéresser encore, traduite et rajeunie par la plume d'un Joseph de Maistre, et, — ce qui est mieux, — commentée par la vie d'un homme de bien.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. le président Léon BRETILLOT.

Séance du 31 juillet 1877.)

Messieurs,

Les sciences physiques et mécaniques, après avoir presque entièrement renouvelé le matériel employé par les diverses industries pour extraire et transformer les produits et pour les approprier aux besoins de l'homme, après être arrivées à créer des engins d'une puissance, d'une exactitude, d'un effet vraiment merveilleux, se sont, dans ces dernières années, appliquées à confectionner pour l'industrie agricole des instruments capables de suppléer le travail manuel, et de faire plus vite et à moindres frais une partie des ouvrages qui, dès l'origine de l'agriculture, avaient été exlusivement confiés à l'intelligence et aux bras de l'agriculteur.

Les nouvelles inventions ont d'abord apporté à l'instrument par excellence, la charrue, tous les perfectionnements nécessaires pour qu'il agisse selon la différence des conditions que la nature du sol, les climats et l'état de la surface agraire imposent à son emploi. Elles le font mouvoir au moyen de la vapeur substituée à la traction des animaux. Elles donnent à la terre toutes les formes qui doivent l'ameublir et favoriser la végétation des plantes. Elles fauchent la prairie, moissonnent le champ. Elles séparent le grain de la paille, le vannent et l'émondent. A l'aide des animaux ou de la vapeur,

elles exécutent les travaux les plus pénibles, en ménageant les forces de l'ouvrier agricole, en lui épargnant un surcroît de fatigue, une cause d'épuisement.

L'apparition de ces ingénieuses machines dans l'industrie primordiale qui est la base des autres insdustries a d'abord été l'objet d'une profonde surprise. On s'est demandé si le travail mécanique pouvait faire bien ce que l'homme avait fait jusque-là ; si la substitution d'un mécanisme matériel à la force corporelle dirigée par l'intelligence n'aurait pas des conséquences fâcheuses pour la situation des ouvriers agricoles ; si, dépossédés d'une partie du labeur auquel ils étaient employés, ces ouvriers trouveraient d'autres occupations qui leur donneraient des moyens de vivre suffisants pour que leur nombre ne fût pas diminué; si l'état des choses restant d'ailleurs à peu près ce qu'il est aujourd'hui, la réduction des salaires et du prix de la main-d'œuvre, qui serait la conséquence d'élaborations plus rapides et moins coûteuses, ne troublerait pas la position des travailleurs, et n'ajouterait pas une cause de misères à celles qui existent déjà.

La gravité de ces questions ne vous a pas échappé. Vous avez cherché à en obtenir la solution en proposant pour le concours d'économie politique de 1876 le sujet suivant : « Rechercher et déterminer quelles peuvent être les consé- » quences du développement, préconisé de nos jours, de la » mécanique agricole sur l'état de l'agriculture comme sur » la condition des ouvriers. »

Aucun mémoire n'yant été envoyé l'an dernier, vous avez remis le sujet au concours pour la présente année. Votre appel, cette fois, n'est pas resté sans réponse. Deux études, l'une fort courte, l'autre très développée, ont traité la question proposée. Vous les avez examinées avec toute l'attention que le sujet réclamait, et vous m'avez chargé d'exposer dans votre séance publique les résultats de cet examen.

L'auteur du mémoire qui porte le n° 1 a pris pour devise l'adage latin : *Nihil sine labore.* Il ne paraît pas s'être douté de l'importance des questions soumises à son investigation. Il a prestement expédié son travail qu'il ne veut pas étendre, dit-il en terminant, parce qu'il le trouve déjà trop long. Un résumé fort court de quelques-uns des faits principaux concernant l'histoire du développement de l'agriculture, précède des considérations sur l'émigration des ouvriers des campagnes vers les villes et les manufactures. Il l'attribue exclusivement au contraste qui existe dans les conditions où s'exécutent le travail agricole et celui de l'industrie manufacturière. Il ne faut pas s'étonner, selon lui, si le villageois riche ou aisé dit à son fils : « Vas apprendre le latin et le » grec, et tu deviendras, comme tant d'autres, notaire, méde- » cin, avocat, officier, voire même curé. Ces professions là » sont bien considérées. On ne travaille guère, on gagne » beaucoup »; si la mére, de son côté, dit à sa fille : « Je ne » veux pas que tu restes paysanne. Tu passeras deux années » dans un pensionnat. Tu auras un maître de chant, un » maître de danse. Tu seras une demoiselle. Ensuite tu » porteras chapeau, et alors tu seras recherchée des jeunes » gens de la ville et tu vivras bourgeoise. » L'émigration ainsi motivée et conseillée est la cause de la décroissance de la population agricole, qui, si elle ne s'arrêtait pas, amènerait le déclin de l'agriculture. Mais heureusement les machines arrivent pour suppléer au manque de bras. Malgré la résistance des cultivateurs, elles seront mises en œuvre, parce qu'elles deviennent nécessaires. Elles n'auront pas de conséquences fâcheuses pour l'ouvrier agricole, qui trouvera toujours assez d'ouvrage et des salaires suffisants.

Une vingtaine de pages suffisent à l'auteur pour développer la suite de ses idées. Vous n'avez pu, Messieurs, donner une grande attention à cette façon dégagée de traiter un sujet fort sérieux. Vous n'avez pas reconnu dans le travail qui vous a

été présenté un mérite suffisant pour en faire l'objet d'une distinction.

Bien différente est la manière de procéder de l'auteur du mémoire n° 2. Dans un avant-propos il rappelle d'abord la prévoyance de votre compagnie, qui a pris soin de mettre à l'étude, par ses concours, les questions que soulève la situation faite aux travailleurs par le développement de l'industrie. Depuis 1848, les ouvriers ont émis de vives réclamations, fort hostiles à quelques-uns des principes sur lesquels repose la société moderne. Mais, d'après l'auteur, leurs prétentions se sont graduellement transformées, et elles n'auraient plus maintenant pour objet que la demande de modifications à apporter dans la législation, modifications qui leur permettraient de mettre en pratique les institutions qu'ils jugeraient propres à assurer une meilleure rémunération du travail.

Puis vient une introduction divisée en deux chapitres. L'auteur commence par mettre en lumière le rôle prépondérant que remplit l'agriculture dans l'œuvre du travail. Elle développe chez le cultivateur la force physique et les qualités morales. Elle exige une intelligence exercée pour assurer le succès d'opérations qui dépendent des phénomènes météorologiques, les plus variables et les moins connus des phénomène physiques. L'auteur a des paroles émues et justes sur la constance, l'énergie, la simplicité, la résignation qu'hommes et femmes apportent dans leur lutte contre les forces naturelles pour faire rendre à la terre ce qu'elle peut leur donner. Les rapports étroits qui unissent l'agriculture aux autres industries, l'harmonie de leur concours dans la production générale et dans la diffusion des produits sont indiqués avec exactitude et précision.

Dans le second chapitre de cette introduction, le mémoire fait un rapprochement sommaire entre l'état de l'agriculture française avant 1789et son état actuel S'appuyant sur quelques passages des écrivains qui ont eu occasion de rechercher ce

qu'était cette agriculture pendant le moyen âge et la période historique qu'on a désignée sous le nom d'ancien régime, il ne voit pour elle qu'une série constante de langueur, de désastres, d'obstacles au développement, et pour l'agriculteur, de souffrances, de condition dure et précaire, et de misère. La culture moderne date, dit l'auteur, de 1789. La Révolution a affranchi à la fois la population des campagnes et la propriété. Elle a rendu les charges égales pour tous. Elle a rendu la liberté de la circulation aux produits de la terre. L'essor donné par ces grandes mesures s'est complété sous la Restauration et plus encore sous le gouvernement de Juillet. L'agriculture avait trouvé sa voie. Les découvertes de la science et leur application au travail de la terre ont achevé cette série d'améliorations qui ont si heureusement modifié les conditions de la vie chez le laboureur. Il termine son examen rétrospectif par des réflexions dont une sorte d'enthousiasme n'altère pas la justesse.

« Nous sommes loin du temps où La Bruyère ne voyait » dans les campagnes que des animaux farouches, noirs, » livides et tout brûlés du soleil. Le paysan est rentré dans » la grande famille humaine et y tient une digne place. Il a » mieux qu'une tanière. Il a une demeure commode, saine, » spacieuse. Au bon pain il ajoute la viande et le vin. Il ne » travaille pas seulement pour éviter aux autres la peine de » semer et de récolter le grain. Il travaille pour épargner, il » travaille pour acquérir. Il acquiert, il possède, et en fertili- » sant il devient le plus fécond et le plus noble producteur » de la société. »

Après ces prolégomènes, l'auteur entre dans la discussion du sujet proposé par l'Académie, et il y consacre deux livres, dont chacun d'eux contient à son tour deux chapitres. Il énumère d'abord les services que les machines, qui sont des créations de l'intelligence humaine, rendent à toutes les industries, et les effets qu'elles ont produits. Rappelant ce

mot d'Aristote : « Quand le ciseau et la navette marcheront » tout seuls il n'y aura plus d'esclaves, » il dit que si le profond penseur a, par ces simples paroles, voulu prédire l'apparition des machines sur la terre, il ne connaît pas de prédiction qui se soit plus complétement accomplie. Les machines ont arraché les nations au double esclavage de l'homme et de la nature. Grâce à leur concours, un moins grand nombre de nos semblables est courbé sous d'ingrats et exténuants labeurs. La dernière venue des forces naturelles domptée par l'homme, la vapeur, est à ses yeux la plus admirable, la plus agile à la fois et la plus vigoureuse.

Des faits nombreux l'amènent à constater qu'on voit tous les jours dans l'industrie moderne se réaliser des perfectionnements qui permettent de faire exécuter par un seul ouvrier des opérations qui exigeaient autrefois vingt, cent ouvriers, ou de substituer à un travail grossier, pénible, dangereux, un travail de direction plutôt intellectuel que manuel, ou de terminer en quelques heures ce qui exigeait des semaines, des mois entiers. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, la locomotive transporte en sept ou huit heures, sur une longueur de 150 kilomètres, 300 tonnes de marchandises dont la traction, pour être effectuée dans les mêmes conditions, requérerait un escadron de 1,200 chevaux et un nombre considérable de conducteurs. Si des pessimistes allèguent que les progrès de l'industrie ont causé le paupérisme, on leur répondra avec Macaulay que notre époque n'a pas inventé de nouvelles misères sociales. Ces misères sont anciennes. Ce qui est nouveau, c'est l'intelligence qui les découvre et l'humanité qui les soulage. Aux détracteurs des progrès réalisés par les machines, on répondra que la production industrielle, qui n'atteignait pas en 1788 la valeur d'un milliard, est arrivée, grâce à elles, à quinze milliards en 1876. Tous les économistes sont d'accord sur les avantages qu'elles ont procurés.

Quelques voix, cependant, ont troublé ce concert d'approbations. Montesquieu d'abord, puis Sismondi et tout récemment M. Louis Blanc, ont nié que la société ait profité de l'accroissement du travail mécanique. L'auteur réfute les audacieuses assertions du dernier par un exemple piquant donné par Bastiat pour prouver que l'intervention des machines sert l'humanité. Il résume sa discussion par ces mots significatifs du même économiste : « Maudire les machines, c'est maudire l'esprit humain. »

L'auteur vient ensuite à l'application des machines au travail agricole. Il rappelle que c'est la culture de la terre qui a provoqué les premières inventions mécaniques. Il a fallu des siècles pour passer du pieu grossièrement taillé, de la pierre polie par d'autres pierres, à la pioche, à la bêche, à la houe, et à faire un pas décisif en inventant la charrue. Le rôle des instruments, des outils-machines, n'a pas eu moins d'importance en agriculture que dans les autres branches d'industrie. Rarement les agriculteurs ont appelé de leurs vœux la participation de la mécanique à leur travail. Ils y étaient opposés. Elle se heurtait aux idées reçues, aux usages séculaires, aux us et coutumes traditionnels. Mais la force des choses a triomphé des préjugés, sans les détruire complétement. La machine à battre, qui a d'abord été brutalement brisée par des paysans des Côtes-du-Nord, est aujourd'hui universellement mise en usage.

Les hommes qui font de la science agricole l'objet de leurs études, le gouvernement, les sociétés d'agriculture, les comices, des associations particulières, se sont à l'envi appliqués à propager l'emploi des machines. Les progrès réalisés doivent s'arrêter moins en France qu'ailleurs. Chez nous, d'après l'auteur, l'agriculture emploie 45 personnes par hectare, tandis qu'elle n'en occupe que 16 en Angleterre et 9 aux Etats-Unis. Et cependant les produits récoltés par hectare sont égaux à la production française aux Etats-Unis et très

supérieurs en Angleterre. Une partie de notre sol n'est pas cultivée. D'autres parties ne le sont qu'imparfaitement. C'est à l'aide des machines que nous parviendrons à obtenir la totalité des produits qu'il peut donner. Aussi l'auteur termine-t-il ce premier livre en disant avec M. Barral : Plus on inventera de machines pour remplacer les bras, plus la richesse et l'aisance sociale augmenteront.

Dans le second livre, le mémoire examine de plus près l'influence que peuvent avoir les instruments perfectionnés de l'outillage rural sur l'état et les progrès de l'industrie agricole. Il passe successivement en revue chacun des nouveaux engins employés à la culture, à la récolte, à la préparation des produits récoltés. Il fait ressortir la régularité de leur action, la rapidité du travail, l'économie qu'ils apportent dans les dépenses. En parlant de la moissonneuse, cette remarquable invention d'un Jurassien, M. Constant de Robique, qui avait été soupçonnée par les Romains et par nos ancêtres gaulois, et que les Américains ont su rendre pratique, il dit qu'elle émerveille par l'exactitude et la rapidité de ses mouvements. Les tiges de blé tombent en gerbes pressées, complétement disposées à être liées, et avec une telle vitesse que l'ouvrier moissonneur jette sa faux comme désormais inutile. Avec elle o : défie les orages et les pluies prolongées. L'homme a remporté une nouvelle victoire sur la nature, et les ouvriers des champs sont délivrés d'un labeur terrible, accompli sous un soleil brûlant, dans les circonstances les plus contraires à la santé.

La dernière innovation, qui paraît à l'auteur la plus merveilleuse de toutes, consiste dans l'emploi de la vapeur comme force motrice appliquée à l'agriculture. Il énumère tous les services qu'elle rend, l'économie qu'elle procure, la sûreté et la précision d'un office qui est toujours à la disposition de l'exploitant. Dans les pays de grande culture et de grandes plaines elle laboure mieux que ne peuvent le faire les ani-

maux conduits par l'homme. Si en France la nature du sol, la division des propriétés et le climat réservent moins d'avenir à ce système perfectionné de labourage, il finira cependant par s'y introduire et complétera les améliorations déjà obtenues. On ne sera plus obligé d'employer un nombre considérable d'animaux au travail agricole et de créer ainsi des forces au moyen de paille et de fourrages qui seront avantageusement transformés en produits rémunérateurs.

Le dernier chapitre est consacré à l'examen de la seconde question proposée par le programme académique. Rappelant ce qu'il a précédemment exposé, l'auteur affirme que la situation des gens des campagnes a été grandement améliorée par les progrès réalisés dans la culture. Les craintes émises sur la concurrence faite aux ouvriers par les machines ne lui paraissent fondées ni sur un raisonnement solide, ni sur l'expérience. La machine à battre pas plus que les autres engins n'ont rendu inactifs les bras des ouvriers ruraux. D'autres occupations fort utiles ont remplacé les pénibles labeurs maintenant exécutés par les nouveaux instruments. C'est le manque de bras qui, plus que tout autre motif déterminant, a fait recourir à l'usage des machines. Les salaires, au lieu de diminuer, comme on semblait le prévoir, ont augmenté. Cela a été complétement mis en lumière par la grande enquête faite en 1866 en France et à l'étranger. Les témoignages des déposants sont unanimes pour reconnaître que les machines sont nécessaires au travail agricole, qu'elles n'ont pas diminué le nombre des ouvriers ruraux, ni réduit leurs salaires; que leur propagation est désirable; enfin que la production, la consommation, le bien-être des agriculteurs ne peuvent que trouver dans leur emploi des moyens certains d'accroissement. L'auteur termine en répétant avec M. J. Garnier : « Il n'y aura jamais assez de machines. »

L'analyse, nécessairement restreinte, que nous venons de

donner de son mémoire, fait voir que l'auteur ne s'est pas borné à discuter les deux questions posées par le programme de l'Académie. Il a pensé que pour les résoudre, il devait rechercher ce que l'introduction des machines a produit pour le développement industriel en général et pour l'agriculture en particulier. Il a été amené à faire ressortir le rôle prépondérant de l'industrie agricole, à dire ce qu'elle a été avant et après la Révolution, au moment enfin où les machines sont venues donner leur concours au travail de l'homme. Après avoir établi les faits, interrogé les savants, corroboré son opinion par de nombreuses citations empruntées à tous les écrivains compétents, compulsé les documents officiels, il est arrivé à la pleine conviction que la société n'a qu'à gagner à l'évolution survenue dans la pratique agricole. Il ne doute pas que les faits ultérieurs confirment ses affirmations.

Vous avez rendu justice, Messieurs, à la conscience, à l'intelligence que l'auteur a mises dans ses recherches, à l'ordre apporté dans la distribution de ses matières, à la justesse de ses raisonnements. S'il avait embrassé d'un coup d'œil plus général le sujet étendu qu'il a traité, s'il l'avait dominé davantage, il se serait probablement moins attardé à des détails qui, par leur multiplicité, nuisent à l'exposition des idées principales. Il se serait abstenu d'expliquer ou de développer des choses qui, étant universellement admises, deviennent presque des lieux communs. Il aurait évité des répétitions inutiles. Ainsi concentré, son travail aurait certainement produit plus d'effet sur l'esprit du lecteur. Tel qu'il est, son mérite est incontestable. Le style est simple, clair, d'une correction soutenue. Il s'élève lorsque les sentiments qui animent l'auteur ont occasion de se manifester. Si l'auteur n'a pas beaucoup vécu avec les ouvriers de l'agriculture, il leur porte un intérêt vrai qu'il exprime avec une chaleur contenue. Elle fait diversion à la séche-

resse inévitable dans des dissertations où les objets matériels occupent une place presque exclusive.

La solution donnée par l'auteur aux questions proposées par l'Académie peut-elle être acceptée? La réponse nous paraît devoir être affimative. Quoiqu'il ne soit pas rigoureusement exact que les conditions qui règlent la production agricole et la consommation de ses produits soient les mêmes que ceux qui régissent l'industrie manufacturière, on peut cependant admettre qu'il y a une grande concordance dans l'allure et les phases successives de leur développement réciproque. La production manufacturière n'est limitée jusqu'à présent que par les besoins de la consommation. La production agricole a les mêmes limites, et de plus elle reste soumise à la fertilité variable du sol agraire, aux influences des saisons, aux perturbations atmosphériques. Il pourrait arriver que, dans certaines circonstances, les machines devinssent une concurrence fâcheuse pour l'ouvrier agricole. Mais les faits et les résultats n'ont pas jusqu'ici donné lieu de redouter l'éventualité de cette concurrence. Les machines agricoles se propagent parce que leur intervention est nécessaire pour suppléer à l'absence du travail fourni par les bras de l'homme. Il est à remarquer d'ailleurs que l'augmentation des produits obtenue par les instruments nouvellement introduits dans les industries manufacturière et agricole a pour effet certain d'accroître le capital et la richesse privée. De là naissent des besoins plus étendus qu'il faut satisfaire, et on peut prévoir que nulle part le travail et un salaire convenable ne manqueront à ceux qui voudront travailler.

L'Académie décerne le prix d'économie politique fondé par M. Veil-Picard au mémoire n° 2, portant pour épigraphe : « Il n'y aura jamais assez de machines. »

L'auteur du mémoire est M. Bernard Prost, archiviste du Jura, qui deux fois déjà a été lauréat de l'Académie.

LA

FÊTE DES FOUS AU CHAPITRE DE BESANÇON

NOTES ET DOCUMENTS RECUEILLIS

Par M. Jules GAUTHIER

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DU DOUBS
SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance publique du 25 janvier 1877.)

Parmi les fêtes populaires que la Rome antique célébrait avec le plus d'entrain et de turbulence, les saturnales de décembre établies, dit-on, en l'honneur de Janus, tenaient assurément la première place. Une pensée philosophique profonde, l'égalité absolue des hommes devant la divinité, en était le prétexte; mais elle servait de voile aux abus les plus grossiers et à des excès qui rendirent le mot saturnale synonyme d'orgie et de débauche. Pendant les calendes de janvier, les esclaves affranchis pour un instant devenaient les égaux de leurs maîtres et promenaient dans Rome, sous des travestissements burlesques et au milieu de manifestations bruyantes, leur liberté d'un jour. Ces fêtes, d'une animation étrange, n'étaient pas précisément le triomphe de la morale; mais cela importait peu au peuple qui y oubliait dans la gaieté et l'ivresse, le labeur quotidien et les misères de la vie, en sacrifiant sans borne au plaisir, le seul dieu qu'il n'ait jamais négligé. Quand la société chrétienne recueillit l'héritage du paganisme en décadence, elle ne put, bien que victorieuse, changer brusquement des traditions plusieurs fois séculaires, et se vit contrainte, par respect du sentiment public, à conserver dans son culte et à tolérer dans les mœurs tout ce qui n'était pas en opposition flagrante avec ses

principes et ses dogmes. Cette transaction commandée par la prudence s'appliqua surtout à ce qui était acceptable dans les rites sacrés, qui fut maintenu dans la liturgie chrétienne; mais certains usages et certaines pratiques que l'Eglise naissante eût voulu bannir, devaient en outre s'imposer fatalement à son adoption ; les saturnales étaient du nombre.

Tertullien d'abord, puis saint Augustin, avaient dépensé vainement pour proscrire les saturnales leur plus persuasive éloquence, en adjurant les nouveaux chrétiens de fuir une pratique essentiellement païenne (1); mais ceux-ci, plus dociles sur d'autres points, restaient fidèles aux plaisirs de Janus et se livraient sans scrupule aux réjouissances de décembre. La tradition antique demeurait aussi vivace dans les provinces où le christianisme pénétrait à peine que dans la métropole où il régnait en maître. Après avoir lutté longtemps contre elle, l'Eglise dut se résigner enfin à accepter une coutume qu'elle ne pouvait vaincre, et finit plus tard par prendre, très politiquement d'ailleurs, la direction d'une fête qu'elle ne pouvait supprimer. Elle l'inscrivit alors dans sa liturgie au lendemain des solennités de Noël, au jour des Saints Innocents (2), la sanctifia par un nouveau vocable, la purifia, bien entendu, de toutes pratiques immorales, pour en faire en quelque sorte la fête patronale des membres inférieurs de son clergé (3).

---

(1) TERTULLIEN, *De idolo..... Saturnalia et Januariæ et Brumæ et matronales frequentantur.....* — S. AUGUSTINUS, Sermo CCXV. *De tempore*, et *homelia de kalendis januarii.* — Lettre de l'Université de Paris· *Œuvres* de Pierre de Blois, 1667, p. 787. .... « *Cum secundum B. Augustinum festum fatuorum supra dictum initium et originem sumpserit a paganis et gentilibus qui similia ludibria in capite januarii faciebant ad honorem Jani..... christiani debant talia ludibria evitare.....*

(2) Sauf quelques variantes de date suivant les lieux. A Besançon, la Fête des Fous fut quelquefois reportée à la Circoncision.

(3) Voir *Nouvelles recherches sur la Fête des Fous*, par M. Aimé CHEREST. Auxerre, 1853.

C'est ainsi que par une destinée singulière, un antique usage rajeuni sous le nom de fête des Innocents ou des fous s'implanta dans les cathédrales les plus fameuses de la Gaule : à Aix, à Amiens, à Chalon-sur-Saône, Evreux, Paris, Sens, et dans bien d'autres encore. Des circonstances identiques introduisirent partout, sans doute, ces saturnales chrétiennes célébrées presque à la même date dans tous nos diocèses; elle s'établirent de bonne heure et se conservèrent pendant près de mille ans dans les usages traditionnels de l'église de Besançon.

Dès le VIIe siècle, le père de la liturgie bisontine, l'évêque saint Prothade, s'élevait contre les usages détestables, notamment les chants profanes, qui troublaient, au jour de la Circoncision, les offices de sa métropole (1). Au XIe siècle, Hugues le Grand maintenait dans son Rituel les formules d'anathème lancées par saint Prothade contre les fauteurs de ces désordres ; mais les censures épiscopales devaient être aussi impuissantes à Besançon que l'étaient ailleurs les décrets disciplinaires des conciles, ou les sentences des théologiens, contre une coutume transformée presque en article de foi par la faveur populaire.

Partout en effet, aux XIIe-XIVe siècles, la fête des Innocents, victorieuse des arrêts rendus contre elle, gardait toute sa popularité et tout son éclat ; dans notre voisinage, Chalon-sur-Saône, Troyes, Sens, Autun la célébraient avec une pompe dont des monuments aussi curieux que connus ont

---

(1) Dunod, *Hist. du comté de Bourgogne*, I, pr. XXIII. — ..... « *Die festivitatis sancti Joannis apostoli et evangeliste*..... Provideant omni » opere ne quid indecens aut inhonestum fiat ablaiquo, nec audiatur » aliqua dissonantia, sed fiant honeste omnia... — *In festivitate sanctorum Innocentium*... Non ascendit archiepiscopus cathedram in hac » die, sed juxta altare paratur ei sedes.... — *In die octava Domini*..... » Quia pravus usus inolevit in ecclesia, quia ea die quædam fiunt » *neniæ* quas non oportet facere, interdicendo ne fiant monemus : quia » scriptum est, maledictus qui opus Dei negligenter facit!..... »

vulgarisé le souvenir (1). A Besançon, elle était tellement entrée dans les mœurs du chapitre métropolitain qu'en 1387, un cardinal légat du saint-siége, Thomas de Naples, la reconnut officiellement parmi ses statuts primordiaux (2).

Nos historiens comtois n'ont laissé sur cette bizarre coutume que quelques lignes incomplètes (3); mais heureusement, plus soucieux du passé, les registres capitulaires nous ont conservé en entier le tableau d'une fête qui semblerait aujourd'hui bien étrange, mais qui pendant le moyen âge sut égayer et satisfaire, à peu de frais et sans grand scandale, tout le peuple bisontin, et resta longtemps le morceau capital des réjouissances du nouvel an.

Par un privilége unique, Besançon, pendant plus de mille ans, posséda deux cathédrales bâties presque côte à côte, l'une Saint-Jean, encore existante, l'autre Saint-Etienne, détruite par Louis XIV. Leurs chanoines formaient une corporation riche et puissante, d'abord divisée puis réunie, qui se recrutait en partie dans la noblesse, en partie parmi les clercs pourvus des grades de l'Université. En outre, un nombreux personnel de chapelains, de chantres, de choriaux, d'officiers divers assurait, dans chacune des deux églises, la célébration de l'office canonial et des fondations innombrables qui y conservaient parmi les vivants le souvenir des bienfaits des morts. C'était ce clergé subalterne représentant la jeunesse

---

(1) Voir Du Cange, l'abbé Lebœuf, Moréri, Millin, du Tilliot, *le Dict. de Trévoux*, etc. Voir aussi Foucher, *Revue des sociétés savantes*, 2e série, t. V. p. 95, et Quantin, *ibid.*, VI, 94.

(2) Ces statuts inédits, dont nous reproduisons au n° II des pieces justificatives le chapitre XXXIII, réglèrent ce point spécial : que la Fête des Fous se célébrerait désormais alternativement dans l'église Saint-Jean et l'église Saint-Etienne, nos deux cathédrales. Le sort indiqua Saint-Jean comme devant exercer cette prérogative durant l'année 1387.

(3) Voir Dunod, *Histoire de l'Eglise*, t. I, p. 227. — L'abbé Fleury, *Dissertation* publiée en 1752 dans le *Mercure de France*, reproduite en 1843 dans la *Revue franc-comtoise*, 2e semestre, pp. 33 et suivantes.

et l'élément populaire vis-à-vis de la caste aristocratique des chanoines, qui concourait à ces représentations dramatiques, purement religieuses et liturgiques à l'origine, qu'on vit au XVIe siècle sortir des cloîtres et constituer le théâtre moderne. A certains jours de fêtes solennelles, ces clercs, mêlés aux chanoines, représentaient au milieu même de l'office divin tantôt la Passion du Sauveur, tantôt l'Annonciation, tantôt la Nativité et l'Adoration des Mages, dans des tableaux vivants et des dialogues rimés dont notre crèche bisontine conserve encore l'esprit et la naïveté (1). Quand arrivait le 28 décembre, jour des saints Innocents, tout ce personnel qui remplissait le bas chœur devenait, comme les esclaves antiques, libre pour une journée de l'autorité du maître, c'est-à-dire du chapitre. Aussi, entonnant le *Magnificat*, chantait-il à pleins poumons le verset *Deposuit potentes de sede* qui constatait son droit annuel à déposséder les chanoines des hautes stalles du chœur, et a installer même dans le trône archiépiscopal, vacant pour la circonstance, un pape élu par ses soins.

L'office des Saints Innocents, ou, comme le chapitre l'appelait, nous ne savons pourquoi, l'office du jour de *La Tilleure* (2) n'offrait rien d'extraordinaire dans ses rites eux-mêmes (3); mais surexcité déjà par la présence d'un pape, d'un

---

(1) Voir dans la série des registres du Chapitre métropolitain conservés aux archives du Doubs depuis l'année 1412 de nombreux et curieux détails sur les mystères célébrés dans les deux cathédrales aux principales fêtes de l'année. L'idée que nous exprimons ici est particulièrement vérifiée par certains passages du règlement de l'archevêque Quentin, reproduit sous le n° IV des pièces justificatives; ce règlement, donné à l'église collégiale de la Madeleine pour y ramener à des proportions honnêtes et acceptables le cérémonial de la Fête des Fous, trouve ici naturellement sa place.

(2) Un commentaire ingénieux provoqué par cette lecture attribuerait ce nom au fait suivant : qu'on brûlait au jour de *la Tilleure* et devant le pape des Innocents des chénevottes ou chanvre *tillé* (dépouillé de son fil), pour lui rappeler que : *les intentions droites sont les seules qui ne s'en vont point en fumée.*

(3) Voir aux pièces justificatives les détails curieux donnés par un

cardinal(1) et d'un évêque qui, revêtus de leurs insignes, siégeaient dès le matin dans le chœur et y répandaient leurs bénédictions, tout le clergé des cathédrales, vêtu bizarrement d'ornements insolites, apportait ce jour-là dans ses fonctions habituelles plus d'animation que de sérieux, plus de gaîté que de décence. Le peuple inondant l'église (alternativement suivant l'usage, Saint-Etienne ou Saint-Jean) était distrait sans cesse par des chants étranges manquant d'ensemble et de justesse, (c'étaient les plus jeunes choriaux qui dirigeaient le chant de l'office), par les fausses barbes, les masques, les grelots dont étaient affublés les familiers et les enfants de chœur, par les morceaux de cierge enflammés qu'ils faisaient pleuvoir sur la multitude ; il s'associait à cette joie par des acclamations tumultueuses, attendant impatiemment le moment d'y prendre une part plus active, en suivant le cortége des fous (2).

Ces bouffonneries que le chapitre tolérait pendant l'office, non sans protester chaque année qu'il les interdirait l'année suivante, n'étaient en effet que le commencement de la fête qui éclatait pleinement après l'office du matin. Qu'on se représente, débouchant majestueusement de Porte-Noire, tout

---

Ordinaire de l'Eglise de Besançon, manuscrit du XIII[e] siècle conservé à la Bibliothèque de cette ville. Signalons-y seulement le fait d'une rose d'or portée par le pape des fous dans l'office, la procession et la cavalcade qui le suivaient. V. Pièces justificatives n° I.

(1) Primitivement on ne nommait qu'un pape, puis quelquefois un évêque, enfin simultanément un pape, un cardinal, un archevêque, un évêque et un abbé. L'élection du pape avait lieu le soir de la fête des Innocents, avant vêpres; le pape élu était consacré par son prédécesseur, mais n'entrait en fonctions que l'année suivante.

(2) ..... « *Statutum et ordinatum fuit capitulariter ut omnes suppositi ecclesie maxime familiares et habituati abstineant a scandalis in choro ecclesiarum sed divino officio intendant, nec projiciant candelas thedas, ignes accensos, nimis aliquem offendant seu loquelas et susurrationes faciant, sub pena privationis suarum prebendarum per octo dies.* ,.... » Reg. T, f° 245 r°. Délib. capitul.

un cortége ou plutôt tout une cavalcade des plus singulières. Derrière les bedeaux ou massiers, portant déployées les bannières du chapitre, défilent gravement, montés sur des chevaux, des mules ou des ânes, tous les chanoines présents dans la ville, doyen, grand-chantre et trésorier en tête; derrière viennent, étrangement accoutrés au moyen du vestiaire des cathédrales, tous leurs suppôts, chantant, vociférant, gesticulant à qui mieux mieux, en compagnie des serviteurs des chanoines, les uns à pied, d'autres chevauchant, précédant le char de triomphe des Innocents. Sur ce chariot, traîné par des bœufs, se prélassent, revêtus de la tiare, du chapeau rouge et de la mitre, le pape, le cardinal et l'archevêque des fous. Le peuple suit en grande liesse la procession qui vient passer devant l'église Saint-Jean-Baptiste pour se rendre à l'abbaye Saint-Paul. Tandis qu'empêché par la foule le cortége marche lentement, des quêteurs pénétrant dans les maisons vont recueillir pour le repas du soir toute sorte d'offrandes en nature, mais particulièrement les *cugnots,* quignieux ou brioches de Noël (1), dus par tous les clients du chapitre ou libéralement offerts par les bourgeois de Besançon. Arrivé devant Saint-Paul, le cortége faisait une première station, les présents de l'abbé venaient grossir les trésors déjà entassés dans la voiture du pape, dont la suite, accrue des novices augustins, reprenait sa marche par la rue des Granges et le pont vers l'église de la Madeleine. Ici, nouvel arrêt; les familiers et choriaux des cathédrales fraternisent avec ceux de la collégiale qui, précédés d'un roi élu par eux pour la circonstance, se mêlent à la cavalcade; celle-ci se dirige vers Saint-Vincent. Devant l'église (aujourd'hui Notre-Dame), l'abbé et ses religieux attendent la procession, et viennent offrir au pape, outre une mesure de

(1) Un gros pain blanc ou *quignol*, 1443. — Archives du Doubs, fonds Sainte-Madeleine.

blé, le singulier hommage d'une longue lance de tournoi. Un cavalier de l'escorte se détache, prend la lance, et la mettant en arrêt comme pour une joute, vient la briser à toute vitesse de sa monture contre la porte du monastère, aux applaudissements de l'assemblée. Cela fait, le char s'ébranle à nouveau et prend le chemin du prieuré de Jussan-Moutier, voisin de la porte qui conduit à Tarragnoz (porte Notre-Dame) (1).

En 1490, il se produisit devant Saint-Vincent une burlesque aventure; l'abbé Jean de Renédale voulut mystifier le pape des Innocents et peut-être essayer de s'affranchir d'une étrange servitude. Il fit tailler en forme de lance un bois énorme, sans doute une tige de sapin, qui fut présenté quand arriva la cavalcade. Il fallut renoncer à soulever cette arme pesante au grand dépit du cortége et à la grande hilarité des assistants (2). Le Chapitre protesta et Jean de Renédale fut obligé à des excuses.

Au sortir de Jussan-Moutier, dont le prieur devait une offrande, la procession regagnait péniblement l'enclos du Chapitre par les pentes escarpées de la montagne Saint-Etienne. D'ordinaire, la foule qui n'avait cessé de l'accom-

---

(1) . ... « *Qu'il estoit d'usage de délivrer une émine de froment pour* cugneau *le jour des Innocens au cardinal qui se faisoit en l'église métropolitaine de Besançon après que l'un de ses suppôts avoit rompu une lance en courant à cheval devant lad abbaye; et présentement* (1596 *étant telle coutume ôtée les maîtres des enfans de chœur de l'église MM. Saint-Jean et Saint-Etienne et lesdits enfans viennent faire et dire leur dévotion* (*un* de profundis) *en ladite église de Saint-Vincent ledit jour des Innocents et lors on leur délivre ledit* cuigneau. » (Titre brûlé en 1793, indiqué dans un ancien inventaire de Saint-Vincent, t. I. Arch. du Doubs, Comptes de 1535 à 1539.)

(2) . ... « *Verbum factum do. abbati sancti Vincentii hujus civitatis, pro quadam nimis grossa lancea heri festi sanctorum Innocentium habitualis hujus ecclesie et aliis cum episcopo per civitatem more solito equitantibus tradita, que minime rapi potuit, propter ejus grossitatem, Deputati fuerunt do. Mathelier et Roberti.* » (F° 181, r°. Délib. capitul., reg. de 1490, 29 décembre.)

pagner de ses cris et de ses plaisanteries l'abandonnait à sa rentrée dans les cloîtres, où se faisaient l'élection et la consécration du pape de l'année suivante (1). Mais quelquefois le divertissement public se prolongeait plus avant dans la journée : les portes de l'une ou l'autre église s'ouvraient alors pour la célébration d'une moralité ou d'un mystère dont les mêmes acteurs faisaient tous les frais. C'est ainsi par exemple qu'en 1521, en revenant de la chevauchée, fut célébré le jeu du mystère M. saint Etienne, qui remplaçait au répertoire habituel les mystères de la Résurrection, celui des saints Ferréol et Ferjeux, et d'autres encore précédemment représentés (2).

Le dernier acte de la fête réservé à ses ordonnateurs et à leurs invités, était un somptueux et joyeux repas qui terminait dans les cloîtres les plaisirs et les fatigues de la journée. Les quêtes de la procession, les libéralités du chapitre (qui offrait chaque année 60 sous et 4 setiers de vin), le produit des amendes infligées aux chanoines et aux chapelains illégalement absents de la chevauchée, suffisaient aux dépenses d'un banquet magnifique dont les clameurs devaient troubler bien avant dans la nuit le sommeil du quartier voisin.

Voilà quel fut à Besançon, pendant tout le moyen âge, le cérémonial de la fête des fous; quand la guerre et la peste désolaient ou menaçaient la ville, quand les chanoines étaient en mésintelligence avec les citoyens, la fête était

(1) Pièce justificative n° I.

(2) Délib. capitul. du 13 décembre 1521. Reg. P, f° 139, r° : « *Chorialibus ambarum ecclesiarum petentibus et requirentibus annuatur festum sanctorum Innocentium more solito celebrandum equitando per civitatem Bisuntinum, una cum ludo misterii Sancti Stephani die predicta festi Sancti Stephani faciendo. Pro quo festo dictorum Innocentium solvat dominus sexcallus rectori chorialium Sancti Stephani dictum festum solemnisanti sexaginta solidos stephaniensium pro pastu per dictum rectorem debito.* »

suspendue ou limitée au quartier du Chapitre ; d'autres fois quelques incidents burlesques ou tragiques venaient en troubler la pompe ou en diminuer l'éclat (2). Tel fut un événement qui survint le 28 décembre 1539.

La cavalcade des Innocents, dans laquelle on remarquait François de la Palud, abbé de Luxeuil, François Simard, évêque de Nicopolis, suffragant de Besançon, l'archidiacre de Salins, l'official et *la plus saine partie des sieurs chanoines*, était déjà parvenue sur le pont de Battant, quand elle aperçut de l'autre côté du pont un second char pareil au sien, portant un pape, un cardinal et un évêque, escorté de nombreux assistants qui criaient à tue-tête : *Par la Mort-Dieu nous passerons!* C'étaient les religieux et les novices de l'hôpital du Saint-Esprit qui avaient jugé à propos de contrefaire le Chapitre en lui faisant une déloyale concurence. Les deux cortéges échangent des cris, des menaces, des coups de poing, et, dit un procès-verbal de l'affaire, si *Dieu n'eût obvié à très grande mauvaise volonté des religieux du Saint-Esprit, et si les sieurs de l'Eglise métropolitaine ne se fussent montrés vertueux et paisibles, l'on eût eu un gros scandale, voire jusques à tuer l'un l'autre.*

Le Chapitre dut rebrousser chemin; mais dès le lendemain, des notaires dressèrent par écrit une plainte qui fut signifiée au maître du Saint-Esprit. Claude Buffet, alors recteur de l'hôpital, dût faire amende honorable, corriger ses religieux et jurer, crainte d'une peine sévère, que tant qu'il vivrait il n'entreprendrait plus rien contre l'honneur, hauteur et prééminence des chanoines de Besançon (1).

Les statuts du Chapitre comprenaient en effet parmi leurs

---

(2) L'auteur a recueilli sur ces divers faits, en explorant les registres du Chapitre, une centaine de notes (qu'il s'abstiendra de publier *in extenso*, vu leur monotonie) qui établissent pièce à pièce pour une période de trois siècles les détails donnés dans le cours de la notice.

(1) V. les pièces justificatives inscrites sous le n° VII.

articles les plus importants, le droit exclusif de faire annuellement par la ville la chevauchée des fous, et obligeaient tous les chanoines et tous les chapelains d'y prendre part sous peine d'une amende de 20 sous pour les uns, de 10 sous pour les autres, destinés à payer soit la location des ânes qui donnaient quelquefois leur nom à la fête, soit les apprêts du dîner. Cette mesure pénale avait été introduite au xv[e] siècle au moment où certains chanoines, imbus des préjugés de l'Université de Paris contre la fête des Innocents, prétendaient se soustraire à la cavalcade et raillaient leurs confrères soumis à l'usage.

« Ces gens-là, dit gravement un statut de 1425, croient en
» savoir plus qu'il ne convient de savoir, ils vilipendent les
» cérémonies de l'Eglise de Besançon observées dès les temps
» les plus reculés, et manquent au serment essentiel qu'ils
» ont prêté lors de leur admission, celui de chevaucher le
» jour de la fête des fous (1). »

« Personne n'ignore, dit un autre acte de 1540, qu'à
» MM. les vénérables du Chapitre et non à d'autres en la
» cité appartient le droit, hauteur et prééminence de pouvoir
» élire et faire à l'honneur et commémoration des glorieux
» saints Innocents par leurs suppôts en leur église un pape,
» un cardinal et un évêque, pour aucunement réjouir les
» citoiens sans qu'il soit loisible à personne quelconque faire
» en ladite cité autres papes, etc. (2). »

C'était donc comme un droit et comme un privilége que le Chapitre maintenait si vigoureusement sa fête des fous. Il protestait ainsi soit contre les archevêques qui l'avaient vivement attaquée et censurée, soit contre les papes eux-mêmes qui par leurs légats avaient essayé de la réglementer en 1387 et en 1471 (3), soit enfin contre les Bisontins, sur lesquels elle

(1) V. pièces justificatives n° III.
(2) V. pièces justificatives n° VII.
(3) V. extrait des statuts de 1471, n° VI.

constituait une sorte de droit seigneurial, tempéré, il est vrai, par le divertissement gratuit et très apprécié qu'il procurait annuellement au peuple.

Ce monopole des mascarades populaires devait s'éteindre au XVIe siècle dans un naufrage universel où disparurent tant de vieilles traditions. A Besançon, dès le XVe siècle, la plupart des églises prétendant pour leur clergé, au jour des Innocents, le même droit que la métropole, le Chapitre fut entraîné dans la voie fatale des concessions. Un statut du 31 décembre 1557 admit à concourir à la solennité des Innocents les choriaux, les familiers ou les novices des principales églises; désormais Saint-Etienne nomma le pape, Saint-Jean un archevêque, Saint-Paul un cardinal, Sainte-Madeleine un évêque, et Saint-Vincent un abbé, qui dans l'ordre de la hiérarchie prirent rang avec leur suite dans la procession des fous ou la fête des ânes (1). C'était un rude coup porté à la tradition; ainsi modifiée, elle perdait son sens primitif et ne devait plus se maintenir que quelques années à peine. Quand, au lendemain des ébranlements de la Réforme, le Concile de Trente releva vivement la discipline de l'Eglise, la fête des fous fut la première victime de ses rigoureux canons. Le 9 octobre 1585, par application d'un décret de la 24e session du Concile, interdisant la célébration profane et dissolue des fêtes afin de sauvegarder la dignité ecclésiastique, le Chapitre supprima complètement la double

(1) ... « *Ad de cetero celebrandum festum Sanctorum Innocentium sine scandalo, jurgiis et derisionibus, conclusum fuit quod pueri choriales ac nontii juniores illud festum celebrabunt eruntque : papa in ecclesia Sancti Stephani, archiepiscopus in ecclesia Sancti Joannis, cardinalis in ecclesia divi Pauli, episcopus in ecclesia beate Marie Magdalene, et abbas in ecclesia Sancti Vincentii ; qui modeste cum toto clero et indumentis ecclesiasticis sine scandalo et offendiculo ibunt per civitatem ut solitum est. Et commissi fuere a dominis Luxeul (archidiaconus de), scolasticus, Perrot et de Dyesbach ad alloquendum dominos ecclesie Sancti Pauli ut cardinalem in eorum ecclesia accipiant.* » (Délib. capit., 31 décembre 1557. F° 138, v°.)

cérémonie de l'office et de la cavalcade des fous, et cela du consentement unanime des chanoines, provoqué par une démarche personnelle du haut doyen François de Grammont. Un dernier statut du 3 décembre 1587 vint confirmer cette supression radicale à laquelle n'échappèrent que les étrennes des *cuignieux* que les enfants de chœur continuèrent à recueillir jusqu'aux derniers jours du siècle passé. Les églises de la ville suivirent lentement l'exemple de la métropole, et ce fut à Sainte-Madeleine, en 1718, que l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, imitant l'exemple d'un autre membre de sa famille, effaça les derniers vestiges de la fête des fous qui avait été florissante dans cette annexe du grand Chapitre de Besançon.

NOTA. — Les lignes suivantes, auxquelles l'auteur n'a jamais attaché que l'importance d'une simple hypothèse pouvant éclairer un point contesté et contestable d'archéologie bisontine, ont été lues à la suite de la notice sur la Fête des Fous. On les reproduit ici *textuellement* à titre de simple note et de renseignement.

Qu'on nous permette, maintenant que notre tâche d'histoire est remplie, de tirer des préliminaires de cette notice une courte digression archéologique qui en sera le complément naturel. En admettant l'origine romaine de la fête des fous de Besançon, il est facile de tirer de nos conclusions une conséquence utile pour déterminer peut-être un point contesté de la topographie antique de *Vesontio*. Si la cavalcade des fous est la continnation du cortége des saturnales, tel qu'aux premiers siècles de notre ère il parcourait les rues de la cité, une déduction logique peut supposer à tous deux un seul et même itinéraire. Or l'itinéraire de la chevauchée du 29 décembre était, nous l'avons vu, celui-ci : Sortir de Porte-Noire, s'arrêter successivement à Saint-Paul, à Sainte-Madeleine, à Saint-Vincent, à Jussan-Moutier, et rentrer ensuite au Chapitre. Si nous déterminons les points de la cité

antique auxquels correspondent exactement ces emplacements du Besançon moderne, nous aurons éprouvé ainsi la valeur du raisonnement.

Nul doute sur aucun de ces points : Saint-Paul est bâti sur les ruines du *palatium*, résidence du gouverneur civil et militaire de la Séquanie; or personne n'ignore que de tout temps les cortéges populaires, sans oublier celui du bœuf gras, sont allés invariablement présenter leurs hommages et demander des subsides aux généraux et aux préfets. Sainte-Madeleine, auquel conduit encore le pont romain de Battant, est construit en partie avec les débris des arènes et presque sur leur emplacement. Quel lieu plus convenable pour des saturnales que le vaste cirque et les immenses gradins des arènes? Saint-Vincent n'occupe-t-il pas une partie du Champ-de-Mars, et le Champ-de-Mars n'est-il pas lui-même une place excellente pour y développer un cortége et y grouper une multitude? De Jussan-Moutier, voisin d'une porte de la ville romaine, partait une voie conduisant de tout temps au Mont-Cœlius (ou la citadelle) sans traverser la porte de Mars ou Porte-Noire ; ce devait être par là que les saturnales regagnaient leur point de départ.

Qu'est-ce donc que ce point de départ qui redevient le point de ralliement du cortége? Une conclusion qui s'impose force d'y reconnaître le *Forum* de la cité, c'est-à-dire le lieu consacré pour toutes les assemblées populaires, religieuses ou profanes, le lieu où se réunissaient les citoyens aussi bien pour les émotions des luttes politiques que pour le calcul des affaires ou le tumulte des réjouissances et des fêtes. Ce *forum*, quand fut supprimée la vie politique, fut amoindri comme le forum de Rome elle-même, et envahi par des constructions publiques ou particulières, de telle sorte que son souvenir fut conservé seulement par une faible partie de son emplacement primitif, celui que remplit aujourd'hui le square archéologique de Saint-Jean. Aussi nous ne le limiterions

pas étroitement à l'emplacement du *théâtre* antique; mais en ui donnant la forme classique d'un carré long, nous l'étendrions d'un côté jusqu'à la place Saint-Quentin et à la rue du Clos au moins, et peut-être plus bas encore, de l'autre jusqu'à la base du Mont-Cœlius en y inscrivant Porte-Noire, Saint-Jean et ses cloîtres. L'existence d'un forum à Besançon n'est pas discutable, elle est amplement prouvée du reste par cette tradition du moyen âge qui perpétua chez nous dans des noms de famille le souvenir des monuments antiques de la cité, de telle sorte que Besançon eut pendant plusieurs siècles sa gens ou famille *du Capitole*, sa famille *des Arènes*, sa famille *de la Curie* et aussi sa famille *du Forum*. Quant à l'emplacement donné par notre hypothèse, s'il se déduit ici de considérations toutes nouvelles, il a ce double avantage d'être d'accord avec la légende de saint Maximin qui intitule *Forum* l'emplacement du baptistère, c'est-à-dire la place Saint-Jean, et de n'être point contredit par les anciennes ou modernes trouvailles que des mains habiles ont exhumées de notre sol pour enrichir nos annales et nos musées.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Extrait de l'Ordinaire de l'Eglise de Besançon contenant les rites observés dans la Fête des Fous au Chapitre de Besançon, au milieu du XIII*e* *siècle.*

VI. K(alendas januarii). JOHANNIS APOSTOLI ET EWANGELISTE (dies).

.... Vespere fiunt de sancto Johanne more solito. Postea itur in capitulo, candele dantur omnibus nisi canonicis et presbiteris; papa portatur ad processionem a tribus famulis ecclesie cantando in circuitu. V. cantantur a parvis; papa debet esse indutus amito et alba parata et dalmatica vel capa rubea, cum gannis, mitra et sandalis. Vespere ille cantantur a papa. Canonici debent portare thuribulum et candelabra ad processionem ante papam, ad missam et ad vesperas.

V. K. SANCTORUM INNOCENTIUM.

Postea vadunt in cancellario cantantes R. Beata Dei. V. dicitur à parvis; papa debet dicere orationem in cathedra episcopali, postea itur ad collationem. Si sit copia, duo parvi debent regere chorum. Papa debet menaydas integras et duplicem distributionem, et parvi choriales simplicem.

Clerici qui non sunt in sacris debent percipere in hac die sicut canonici distributiones.

Quilibet commorans in monte debet pape panem et vinum secundum consuetudinem approbatam.

Papa debet equitare cum cardinalibus suis indutus papalibus sicut fuit in vesperis, et debet portare rosam auream.

Ad Sanctum Paulum debetur eis vinum ad potandum post factam benedictionem, ad Sanctum Vincencium debetur panis.

Ad Jusanum Monasterium et ad Batentum, vinum ad potandum; apud Burgeilles panis.

Et si archiepiscopus sit presens debetur eis panis et vinum.

Si archiepiscopus Sancti Johannis, episcopus beate Magdalene et cardinalis Sancti Pauli obviaverint pape, debent ipsum inclinare et ab eo recipere benedictionem.

In vesperis redeunt et cantantur more solito.

Cardinalis et parvi equitantes solum et non alii debent comedere cum papa; debetur eis candele ad convivium a capitulo.

Tres famuli ecclesie debent ei presentare panem et vinum.

Eadem die ante vesperas debet celebrari electio de papa futuro in capitulo, invocata prius gratia Spiritus Sancti et cantando : *Veni Sancte Spiritus*, procedendo per communem electionem vel per compromissum seu per scrutinium. Papa creatus debet consecrari a papa antiquo. Ad interrotiones que sibi fiunt debet respondere : Volo. Post consecrationem debet portari a famulis in choro et ibi dat suam benedictionem et fiunt interrogationes : Sic vis fieri papa? — Volo.

Vis regere, defendere Sanctam Romanam Ecclesiam cum filiabus suis? — Volo.

Vis esse bone indolis, prudens et castus? — Volo.

Vis confirmari? — Volo.

Et Ego confirmo te in nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti.

Postea dicit benedictionem que sic incipit :

✠ Dominus omnipotens.....

Post cantant completorium : Papa creatus.....

(Ordinarium manuscriptum ecclesiæ bisuntinæ decimo tertio sæculo exaratum. *Bibliothèque publique de Besançon.*)

(Si festum S. Innocentium evenerit die dominica, non fit aqua benedicta in choro nec fit processio. Ita enim iterum statutum est in capitulo ultima decembris 1578. (Note du XVIe siècle ajoutée à l'Ordinaire.)

II

Extrait des statuts donnés au Chapitre de Besançon par Thomas de Naples, cardinal de Sainte-Praxède, légat du Saint-Siège; Besançon, le 8 août 1387.

Capitulum XXXIII. — De festo Innocentium quod fit per pueros.

..... *Item* ad hoc in futurum mala et scandala que propter infra scripta sepius est dicitur eveniunt, et consueverunt evenire tollantur, et ejus materia penitus precidatur, quod festum quod fit per pueros et Capellanos in qualibet dictarum Ecclesiarum in festo Innocentium nequaquam amplius similiter fiat in ambabus ecclesiis predictis, sed quod uno anno fiat in una ecclesia, et sequenti in altera; et quod omnes redditus, si qui sint, in ambabus ecclesiis pro dicto festo deputati veniant ex integro quolibet anno ad illam ecclesiam in qua dictum festum fiet; et quod pueri et capellani alterius ecclesie in qua illo anno non fiet dictum festum nullatenus illo anno equitent simul, et in societate aliorum qui facient dictum festum. Sorte autem est determinatum quod incohabit ecclesia Sancti Joannis anno isto facere dictum festum in festo Innocentium proximo, et exinde anno sequenti ecclesia Sancti Stephani faciet idem festum illud. Et si aliquo casu vel capellani dantes in hoc opem, auxilium, consilium, et favorem ipso facto sint excommunicationis sententia innodati, nec non ipso facto priventur et privati sint distributionibus et anniversariis per totulum circulum unius anni, que commodo Capituli Bisuntini accedant, nec scribantur seu signantur inter alios hujus modi commoda percipere debentes.

III

Statut capitulaire obligeant à chevaucher le jour de la Fête des fous tous les chanoines, chapelains, familiers et bénéficiers du Chapitre de Besançon présents dans la ville à cette date, sous peine d'une amende de 20 sous pour les chanoines, de 10 sous pour les autres bénéficiers, applicables à la volonté de ceux qui auront chevauché.

(28 novembre 1425).

DE PENA ILLORUM QUI NON EQUITANT DIE FESTI STULTORUM.

... Cum ab antiquo consuetum et observatum sit in prima recepcione canonicorum Bisuntinorum jurare statuta consuetudines, observancias et serimonias ab antiquo observatas et statutas in Ecclesia Bisuntina manutenere, custodire et observare, et presertim equitare in festo stultorum quolibet anno prout hactenus consuetum est, videlicet die gallicè *de la Tilleure* si presentes sint in civitate Bisuntina; tamen quidam dominj canonici Bisuntini ad premissa non actendentes sed contempnentes alios equitantes, credentesque plus sapere quam non oporteat sapere ac vilipendentes serimonias dicte Ecclesie Bisuntine ab antiquissimis temporibus observatas et contra propria juramenta venientes, noluerunt temporibus preteritis equitare et maximè in dicto festo nuper lapso cum aliis dominis canonicis equitantibus predictas seremonias et eorum juramenta observantibus sed in contemptum ipsorum equitantium neglexerunt et contempserunt equitare. Et ob hoc fuit aliis ordinatum et constitutum in capitulo ac observatum et praticatum quod quicumque dominus canonicus Bisuntinus residens et presens in dicta civitate qui dicta die non equitaret solveret viginti solidos stephaniensium convertendos et applicandos ad voluntatem aliorum dominorum canonicorum equitancium. Propter quod domini capitulantes

voluerunt et ordinaverunt de unanimi consensu : quod omnes domini canonici Bisuntini qui presentes erant in dicta civiate Bisuntina predicta die festi stultorum nuper lapsa qui non equitaverunt, solvat quilibet ipsorum viginti solidos stephaniensium applicandos ad voluntatem aliorum dominorum canonicorum qui equitaverint dicta die, ac deinceps teneantur omnes et singuli domini canonici Bisuntini presentes in dicta civitate Bisuntina et in ea residentes et moram trahentes equitare dicta die festi stultorum sub pena viginti solidorum stephaniensium applicandorum ut supra.

Et cum omnes capellani, familiares, beneficiati et intitulati et officiarii utriusque ecclesie Bisuntine Sanctorum Johannis et Stephani tam ex debito quam consuetudine teneantur equitare cum dictis dominis canonicis, tamen nonnulli capellani familiares beneficiati intitulati et officiarii dicte ecclesie Sanctorum Johannis et Stephani presentes in dicta civitate fuerint negligentes et revulsi dicta die cum prefatis dominis equitare, fuit in dicto capitulo ordinatum et constitutum : quod quilibet predictorum capellanorum et aliorum supradictorum qui non equitaverit dicta die solvat decem solidos applicandos ad voluntatem aliorum capellanorum qui equitaverint. Et quia deinceps tempore futuro quilibet capellanus familiaris beneficiarius intitulatus et officiarius dicte ecclesie residens et presens in dicta civitate Bisuntine qui non equitabit dicta die cum predictis dominis de capitulo, solvet decem solidos stephaniensium applicandos aliis capellanis ut supradictum est, etc.

(Reg. A. F° 118 v°. *Délibérations capitulaires.*)

IV

Règlement pour la célébration de la Fête des Fous, (la veille et le jour de la Circoncision), imposé au chapitre collégial de Sainte-Madeleine de Besançon, par l'archevêque Quentin Ménard, afin d'éviter les scandales et les dépenses excessives auxquels donnait lieu généralemeut cette cérémonie.

(11 janvier 1461-62).

Quintinus Dei et apostolice sedis gratia archiepiscopus Bisuntinus, universis et singulis presentes litteras inspecturis et audituris.

Notum facimus : quod ex nobis commisso pastorali officio ad lites solerti industria diruendos astringamur, et maxime inter nostros subditos viros ecclesiasticos qui officiis divinis diurnis pariter et nocturnis propter quod dantur beneficia ecclesiastica questionum materias amputare super controversia nuper exorta ac differentiis et discordiis existentibus inter venerabiles et discretos viros cantorem capitulum, canonicos et antiquiores capellanos nostre ecclesie collegiate beate Marie Magdalene nostre civitatis Bisuntine ex una, ac juniores capellanos ejusdem ecclesie ex altera partibus, occasione festi quod fatuorum vocari ac in vigiliis et die festivitatis Circoncisionis Domini nostri Jhesu Christi in prefata ecclesia teneri solitum fuit finem imponere cupientes; considerantes quod priscis temporibus non pauca inverecunde ad lasciviam et voluptatem dedecus ecclesie et cleri fuerunt illius racione commissa eaque peramplius in abusum vergerent circonspeximus, formidantes ne forsan deterius unde contingat.

Vocatis coram nobis dictis partibus ac ipsis auditis prolixe variisque appunctuamentis per modum provisionum factis, comparentibus coram nobis eisdem partibus die infrascripta,

videlicet dicti de capitulo et antiquiores capellani per venerabiles viros dominos Petrum de Cicone cantorem, Johannem Tonsoris, Guillelmum Tareveleti, Johannem de Monstereul, Petrum Donzelli curatum ac sexcallum et Johannem Cuchardi presbiteros dicte ecclesie canonicos tam suis quam ceterorum ex propriorum parte nominibus ex una;

Et dicti juniores capellani per dominos Petrum Chenevey et Guillelmum Maistrot, Johannem Monieti, Johannem de Roseyo presbiteros, tam suis quam ceterorum capellanorum ex eorum parte nominibus, partibus ex altera.

Matura deliberatione cum utriusque juris peritis habita ordinavimus, statuimus et inviolabiliter observari perpetuis futuris temporibus mandamus, ordinamus, statuimus et mandamus : quod a cetero insequendo juris formam dictum festum fatuorum cum equitaturis per villam et aliis inde sequentibus actentis scandalis exortis omnino tolletur, nec a cetero dictum festum in memorata ecclesia aut per villam per dictos viros ecclesiasticos aut eorum successores fiet.

Item quod hactenus electi capellani et ordinati ad presidendum et faciendum dictum festum excessive expenderunt et indecenter commiserunt, denuo talis expensa superflue abnetur et loco dicti sic inordinati festi statuimus et ordinavimus : quod ad representandum nativitatem Regis Regum Domini nostri Jhesu Christi commovendumque clerum et populum ad devotionem capellanus ille qui singulis annis deinceps eligetur et tenebitur dictam representationem celebrare ipsius cum longa tunica, superlicio et pluviali honestis suppositis, birreto et almucio, unus canonicorum cum parvo almucio cerico superposito in capite, palma in manu dextra a sacristia ejusdem ecclesie usque ad locum superiorem honorabiliorem et debite ornatum in sedibus canonicorum existentem hora et post totalem pulsationem vesperorum actendit ibique vesperas devote incipiet similiter in matutinis missa et vesperis diei sequentis. Et cantabuntur divina officia so-

lemniter et debite absque difformitate aut indecentia quibuscumque presidebitque idem rex in choro et inter dictos canonicos et capellanos in vigilia et diei dicti festi.

Item et loco expensarum superfluarum que fiebant transactis temporibus vocato secum sexcallo ejusdem ecclesie die penultima decembris annis singulis, providebunt ipsi rex et sexcallus de distributîone panis et vini fienda inter dictos de capitulo et capellanos presentes divinis predictis officiis interessentes, honoremque prefato regi ibi representantes tale misterium prebentes dictis die ultima decembris in vesperis et die prima januarii per totam diem et ultra vel citra, juxta pretium vini et panis pro illo anno ; sic quod jamdicti rex et de capitulo canonici prebendati percipient uti consueverunt et memorati omnes capellani de distributionibus prefate ecclesie existentibus eciam habebunt uti consueverunt. Que distributiones usque ad sommam decem francorum monete currentis et non ultra ascendent. Et si ipse rex et redditibus propriis aut provisionibus munitiones panis et vini habeat competenter poterunt hujusmodi distributiones fieri de eisdem secundum quod per ipsos regem et sexcallum conveniencius absque fraude videbitur nec in illis vocabuntur layci.

Item quod dictus dominus Petrus Cheveney electus pro anno presenti *rex* qui prefatam non fecit propter discordias inter ipsas partes existentes die consueta representationis hoc anno predicto presenti vocato sexcallo ejusdem ecclesie distributionem memoratam in vigilia et die festi Purificationis Beate Marie Virginis actento quod anno preterito collationem fecit usque ad sommam sex librarum stephaniensium et non ultra modo predicto. Et pro anno jamdicto presenti tamen adimplebit et hoc mediante continuatione per nos per prius ordinatam de somma sex librarum stephaniensium factam per dictum dominum Petrum prout in appunctuamentis superius factis lacius continetur, ipse dominus Petrus ad ejus

utilitatem absque difficultate recuperabit, sequentibus vero annis fiet ut superius est expressum.

Item quod per predicta statutis per quondam bone memorie dominum cardinalem Rothomagensem archiepiscopum Bisuntinum in dicta ecclesia factis et expost auctoritate apostolica confirmatis derogare nullatenus volumus.

Item quod delinquancium circa premissa correctionem et punicionem nobis et successoribus nostris reservamus, nec per eadem premissa quovismodo juridictioni nostre prejudicari intendimus hec dicimus, pronunciamus, sentenciamus, declaramus et ordinamus expensas hinc inde factas et causis compensandis, quam pronunciationem memorate partes ratam et gratam cum specialibus gratiarum actionibus habuerunt.

In quorum omnium et singulorum robur et testimonium sigillum camere nostre hiis presentibus jussimus apponendum.

Datum in palatio nostro Bisuntino die undecima mensis januarii anno Domini millesimo sexagesimo primo, more gallicano sumpto.

Per Dominum : J. Chiefdeville.

(Original sur parchemin scellé en cire rouge. — *Archives du Doubs*, fonds de Sainte-Madeleine.

V

Statut général de l'archevêque Quentin Ménard, interdisant aux ecclésiastiques du diocèse de Besançon de se mêler aux mascarades des Fous, ribauds, etc.

xve siècle (1439-1462.)

« ..... Item sunt quidam qui faciunt personagia in rithmis et abhominabilia ut stultorum, ribaldorum, luxuriosorum, gamagagorum, dyabolorum, meretricium, et assumunt sibi habitus correspondentes et larvas et personagia verbalia horribilia, fetidissima, spursissima proferunt et cognoscuntur

qui sunt ipsi suo talibus habitibus et gaudent se cognosci ut a popularibus laudentur inde quasi bene fecerunt personagia sua. Quod quantum detestabile sic dicere non sufficio et quantum improbatum sit a jure patet in capite *cum decore de vita et honestate clericorum*..... »

(Statuts synodaux de Quentin Ménard, archevêque de Besançon.)

VI

Extrait des statuts de Jean Rolin, cardinal du titre Saint-Etienne au Mont-Cœlius et évêque d'Autun, juge apostolique délégué pour reformer le Chapitre métropolitain de Besançon.

(37 septembre 1471.)

Festum Innocentium.

« ..... Item statuimus et ordinamus quod festum quod fit per pueros et capellanos in qualibet dictarum ecclesiarum in festo Innocentium fiat ut consuetum est, videlicet uno anno n una ecclesia et uno anno in alia et sic consequenter, nisi propter causas rationabiles videatur prefatis decano et capitulo : quod pro illo anno esset a dicto festo supersedendum..... »

(*Archives du Doubs*, fonds du Chapitre métropolitain, cart. 1, n° 25.)

VII

Procédures entamées par le Chapitre métropolitain contre le recteur et les religieux du Saint-Esprit de Besançon, coupables d'avoir autorisé ou organisé une procession analogue à celle de la Fête des Fous, contrairement au monopole du Chapitre. — Excuses du recteur et des religieux du Saint-Esprit.

(30 décembre 1530-20 décembre 1540.)

Contra magistrum Sancti Spiritus Bisuntini.

30 décembre 1539. — « ..... Quia magister et fratres Sancti

Spiritus hujus civitatis die festi sanctorum Innocentium ultimate preteriti contra auctoritates et preeminentiam ecclesie bisuntine (cui et nemini alteri ex antiqua et immemorabili ac laudabili consuetudine eadem die ob honorem dictorum sanctorum licet eligere et facere papam, cardinalem et episcopum ac habituatis ipsius ecclesie bisuntine), fecerunt unum papam et unum cardinalem eos cum curru bovum per vices et plateas civitatis conducendos, et quod deterius est supra pontem *Danubii* hujus civitatis papam, cardinalem et episcopum ecclesie Bisuntine cum majori parte dominorum capitulantium eos contemnentium cum maximo impetu et furore ac verbis injuriosis et comminatoriis invaserunt et in eos irruerunt adeo ut nisi domini capitulantes eorum furori cessissent, ipsi tunc maximum scandalum commisissent. Que omnia cesserunt et cedunt in maximam ecclesie bisuntine injuriam. Pro cujus reparatione habenda ad premissas in presentia notarii et testium sommandorum et interpellandorum ipsum magistrum dicti hospitalis quatinus suos subditos super eodem delicto castigare et dominis capitulantibus tam super novitate creationis suorum pape et cardinalis quam etiam super eodem violento actu injurias reparare habeat. Commissi fuerunt domini Piquet et Francisci ut audita eorum relatione, domini de juris et justicie remedio si omnibus modis per eos advisandis providere possint.

Et ne layci qui eosdem fratres Sancti Spiritus in hujusmodi violenta invasione associaverunt et aliquos ut dicitur vulneraverunt impugniti remaneant, ad premissa rectoribus civitatis notificandi et eos requirendi quatenus castigare velint eos qui in premissis deliquerunt ut ceteris cadat in exemplum. Commissi fuerunt domini : cantor, Symard, Salins, Faverney, scolasticus.

(f° 559v et 560ro Délib. capitul.)

30 décembre 1539-2 janvier 1540. — Dominus Pignet cum

domino Francisci ut in proximo capitulo commissus retulit de et super contentis in precedenti actu remonstrationes fecisse magistro seu rectori hospitalis Sancti Spiritus hujus civitatis, qui respondit prout in instrumento per do. Jo. Gauthier notarium in presentia testium recepto cujus tenor de verbo ad verbum sequitur :

Anno domini millesimo quingentesimo trigesimo nono die vero penultima mensis decembris in civitate bisuntina et atrio domus hospitalis Sancti Spiritus predicte civitatis, hora ipsius diei circa quintam post meridiem, personaliter constituti et ad hoc specialiter venientes venerabiles viri domini Claudius Pignet et Jo. Francisci ecclesie metropolitane et cathedralis bisuntine canonici, illic, ut asseruerunt, parte venerabilis Capituli bisuntini destinati sua verba voce ipsius domini Piquet post salutationes respectivas domino C. Buffect magistro seu rectori dicte domus tunc presenti dirigentes talia seu consimilia verba gallica protulerunt videlicet :

« Monsieur le maistre vous ne pouvez ignorer que à messieurs les vénérables du chapitre de l'église de Besançon (Sainct-Jehan et Sainct-Etienne) et non a aultre en ceste cité compete et apartient le droit aucteur et prééminence de pouvoir élire et fère en l'honneur et commémoration des glorieux sainctz Innocens par leurs suppotz en leur église ung pape, ung cardinal et ung evesque, lesquelx ledit jour desdicts saincts Innocens ont accostumé de toute invéterée ancienneté d'aller par ladicte cité tant pour percepvoir les pains et aultres drois a eulx dehuz par aulcungs particuliers a eulx dehuz, que aussy pour aulcunement resjouyr les citoiens d'icelle, sans ce qu'il soyt loisible ny permis à personne quelconque de quelque auctorité que ce soit fère en ladicte cité aultres papes, cardinal et evesque, et moings les empescher, assaillir ous invehir allant ledict jour par ladicte cité. Ce néantmoings le jour de feste desdicts saincts Innocens derrierement passé vous, voz religieulx et serviteurs de céans avez faict ung pape,

ung cardinal et ung evesque que avez fait conduyre avec une charrue de beufz par ladicte cité, et que bien pis est les sieurs pape, cardinal et evesque de ladicte église métropolitaine accompangnez de messieurs les reverendz grant chantre, sieur de Luxeu suffragant et archidiacre de Salins, official, écolaistre avec la plus saine partie des sieurs chanoines d'icelle église passans par dessus le pont du Doubz de ceste cité paisiblement, sans bruyt et sans faire à personne injure, survindrent ou millieu dudict pont voz pape, cardinal et evesque, voz religieulx et aultres serviteurs domestiques menans vostre chariot de beufz faisans groz bruyt et a bannière desployée usans de telles parolles assavoir *Par la mort Dieu nous passerons*, aultres grosses injures et menasses, de sorte que si Dieu n'eust obviez à la tres grant malvaise volunté des vostres, et que lesdicts sieurs de l'église métropolitaine ne se fussent monstrez vertueux et paisibles là eust eu groz scandalle voire jusques à tuer l'ung l'aultre, dont mesdicts sieurs se ressantent et tiennent merveilleusement et non sans cause injuriez. Et pour ce nous ont envoyez devers vous pour vous sommer et requérir de leurs part que ayez à pugnir et corriger voz religieulx, domestiques et serviteurs de sorte que mesdicts sieurs le puissent congnoistre. Et ce fait que vous, vosdicts religieux, serviteurs et domestiques leurs en venez faire réparation dehue et celle qu'ilz adviseront et debvront choisir raison. »

Quibus sic propositis prefatus dominus Claudius Buffet magister dicti hospitalis respondit talia vel consimilia verba gallica videlicet :

« Messieurs, je suis marry merveilleusement dudict acte qu'est esté fait contre mon ordonnance. Bien est vrai que j'avoye baillé licence à mes religieulx de eulx resjoyr par la cité sans faire desplaisir à personne et pour ce que je ne suis encoires informez de ceulx qu'ilz ont mespris en cet endroict suis délibéré par l'advis et moyen de tel personnaige

qu'il plaira à messieurs de chappitre me baillér, faire informations et icelles vehues pugnir ceulx de mes religieux qui auront mesprins, de sorte que messieurs se contenteront. Et à la reste vous promectz que tant que seray maistre du Sainct-Esperit je ne permectray mes religieux et domestiques faire cy après pape, cardinal ny evesque et qu'il ne m'est loisible ce faire, car je suis humble serviteur de messieurs et ne vouldroye faire chose que tournast à leur préjudice ne que fut contre l'honneur, aultcur et prééminence d'eulx ne de leurs église, vous suppliant faire envers eulx mes excuses. »

Cum ipse dominus Pignet dixit :

« Se voulez faire voz excuses messieurs de Luxeu, suffragant, official de Belvoir et de Vaidans, sont commis pour vous ouyr.

De quibus premissis omnibus ipse dominus Pignet petiit instanter sibi perime decretum. Acta fuerunt hec anno mense die hora et loco predictis, presentibus ibidem honorabilibus viris magistro Symone Lhoste de Vercellis notario et Johanne Landry de Rancenay testibus ad premissa vocatis et rogatis. Sic signatum : B. Gauthier.

Quamquidem responsionem in eodem instrumento mentionatam reverendi et venerabiles viri domini cantor, *Salins* et scolasticus asseruerunt eumdem rectorem in eorum presentia repetiisse et reiterasse relatione igitur modo premisso facta hoc in loco capitulari comparens idem rector dicti hospitalis ad pluralitatem vocum juxta dominum Docourt sedens de et super contentis in eodem precedenti acto, imprimis dixit et asseruit se et suos religiosos quovismodo nolle ab unione ecclesie Bisuntine discedere nec se disjungere aut separare sed velle esse fidelem servum et verum obedientie filium dominorum et ipsius ecclesie; contra quam et ejus preeminentiam nil velle actentare asseruit. Et quatinus sui religiosi hoc anno die festi Innocentium fecerint unum papam et unum cardinalem, id tamen suo judicio factum fuisse asse-

ruit citra animum injuriam dominis inferendi. Et ob hoc confessus est sibi nec suis licere dictos papam et cardinalem in sua ecclesia faciendi, promittendo prefatis dominis capitulantibus ad sonum campane congregatis presentibus et acceptantibus quod vita sua scilicet ipsius magistro dicti hospitalis et tamdiu quamdiu erit rector dicti hospitalis ipse non permittet suis eligere aut facere in sua ecclesia papam vel cardinalem aut episcopum vel alias unitates sed illis suo posce obviare promisit. Quo vero ad injurias dominis capitulantibus, per religiosos et domesticos ipsius rectoris ut dicitur illatas, ipse idem dominus rector petiit et instanter requisivit dominos capitulantes aut duos ex dominis capitulantibus committere et deputare ad cum eo informationes faciendum contra eos qui in premissis deliquerunt. Quibus informationibus dominis communicatis ipse eorumdem dominorum capitulantium consilio eosdem delinquentes pugnire promisit, seque quo ad hoc correctioni dominorum capitulantium si in aliquo deliquent submisit. Quibus peticioni et submissioni domini annuentes dominos Maire et Francisci ad dictas informationes cum exactissima diligentia faciendas commiserunt. Quiquidem dominus rector predicti hospitalis interrogatus ubi esset tempore quo predicti sui religiosi impetum supra pontem civitatis fecerunt et in dominos capitulantes irruerunt, respondit se tunc suam domum custodisse timens tam periculum ignis quam numerum maximum pauperum in ejus domo tunc existencium et multa jurgia inter se post vina habentium. Et successive confessus est paulo ante predictum impetum fuisse prope pontem sed illico in suam domum abiisse.

(F° 560 r° à 561 v°. Délib. capitul., vol. 1526-1540.)

15 décembre 1540. — Audita per dominos supplicatione verbali facta per magistrum Girardum Lardier jurisperitum nomine religiosorum Sancti Spiritus hujus civitatis peten-

tium et supplicantium ut domini capitulantes supersedeant a prosecutione cause injuriarum contra eosdem religiosos ratione injurie per eos dominis et suppositis ecclesie bisuntine verbo et facto die Innocentium ultime preterita ut dicitur illate, ex eo quod non fuerunt hujus voti illis displicere sed sunt parati in omnibus obedire jussibus dominorum. Domini concluserunt quod casu quo dominus Sancti Spiritus et sui religiosi personaliter veniant ac compareant in proximo capitulo et fateant reatum et declarent eis non licere die Innocentium facere papam nec episcopum, nec etiam incedere per civitatem pro celebratione dicti festi nisi de licentia dominorum de capitulo, illis veniam dare pro hac vice et ad hec illis notifficandum commissi sunt domini Maire, Richardot et Pygnet.

(f° 6° r° et v°.)

22 décembre 1540. — Fratres Franciscus Maigrot procurator religiosorum Sancti Spiritus Bisuntine civitatis, Parisius Galyot, Philippus Michelot et Petrus Guillemin religiosi Sancti Spiritus hujus civitatis tam suis nominibus quam nominibus aliorum religiosorum Sancti Spiritus capitulariter comparentes humiliter supplicaverunt dominos capitulantes supersedere a prosecutione cause injuriarum per dictos religiosos dominis et suppositis ecclesie bisuntine die sanctorum Innocentium in anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo nono illatarum, contra eosdem religiosos suscitate coram domino officiali curie bisuntine pendente coram eorum magistro et rectore. Ex eo quod non recordantur fuisse nec intulisse injurias dictis dominis de capitulo nec eorum suppositis nec protulisse verba injuriosa in eorum libello mentionata. Et casu quo intulerunt injuriam aut protulerunt verba injuriosa in dicto libello mentionata de quibus minime recordantur propter longum temporis spacium, cum omni humilitate et reverentia petierunt et petunt veniam sibi per

canum propositis et exhibitis dominis capellanis, et eo reverendo domino magnas egerunt gratias. Ad quod et eo referens commissi fuerunt reverendi domini Faverney, Luxeu, Gray et Lanthenanis.

(Délib. capitul, 1587, f° 157 r°. *Archives du Doubs.*)

ÉLOGE DE M. TISSOT

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE DIJON

Par M. Ludovic CARRAU.

(Séance du 31 juillet 1877.)

MESSIEURS,

Appelé pour la première fois à l'honneur de prendre publiquement la parole comme membre de l'Académie, je n'ai pas cru pouvoir mieux exprimer ma reconnaissance qu'en m'effaçant le plus vite possible et en faisant parler devant vous, pendant quelques instants, la vie et les œuvres d'un homme aussi distingué par son intelligence que par son caractère, M. Joseph Tissot, mort en 1876, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon.

M. Tissot nous appartenait à un double titre; il était Franc-Comtois et correspondant de cette Académie. Il naquit aux Fourgs, près de Pontarlier, le 26 novembre 1801. Il perdit sa mère peu de temps après sa naissance. Il n'avait ni frère ni sœur, et les premières années de sa vie se passèrent à la campagne, dans la société à peu près exclusive des membres de la famille de son père, famille de mœurs austères, d'une religion solide et d'une probité scrupuleuse. L'influence d'un tel milieu développa de bonne heure chez le jeune Tissot des habitudes de réflexion et des goûts très sérieux.

Son plus grand plaisir, pendant les années de sa première jeunesse, c'était de parcourir solitairement les majestueuses forêts de sapin qui couronnent le dernier plateau du Jura. Il avait un amour profond pour les mâles et sévères beautés

de ces montagnes, et je ne puis m'empêcher de croire qu'elles furent pour quelque chose dans l'éveil de ses facultés. Les forêts ont plus d'une fois inspiré le génie naissant des philosophes. N'est-ce pas dans un bois aux environs de Leipsig que le jeune Leibnitz, à l'âge de 13 ans, sentait germer sourdement en lui ces vastes conceptions qui devaient plus tard s'épanouir en si magnifiques rameaux? Et ces mêmes sapins du Jura n'avaient-ils pas abrité déjà de leurs ombrages les jeunes méditations d'un penseur illustre dont l'affectueuse protection devait aplanir devant M. Tissot les premières difficultés de la carrière? Il est d'ailleurs impossible de ne pas remarquer une analogie profonde entre l'enfance de Jouffroy et celle de M. Tissot. Jouffroy, lui aussi, fils de la montagne, avait grandi, solitaire et rêveur, parmi les arbres et les rochers; lui aussi, il avait puisé dans les enseignements et les exemples d'une famille aux mœurs patriarcales une foi naïve et ardente qu'il n'abandonna plus tard que pour ne s'en consoler jamais; lui aussi aimait à revenir chaque année dans ces lieux où il avait laissé le meilleur de son âme et dont il nous a fait le tableau en termes qui respirent la plus tendre piété. Compatriote, élève et ami de Jouffroy, M. Tissot n'a pas marqué sans doute dans la philosophie une trace aussi profonde que celle de son maître, mais s'il lui fut inférieur pour l'originalité de la pensée et le talent de l'écrivain, il l'égala par la persévérance du labeur, l'élévation des doctrines, la solidité et la sincérité des convictions.

Un vicaire de la paroisse des Fourgs avait remarqué les dispositions heureuses et précoces du jeune Tissot; il se chargea de lui enseigner les premiers éléments du latin. A partir de ce moment, sa famille songea à l'élever pour le sacerdoce; on résolut donc de le mettre au petit collége de Pontarlier. Les régents de cet établissement étaient alors des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et qui, tout en ayant achevé leurs études au séminaire, n'avaient

pas encore l'âge exigé pour entrer dans les ordres. Le principal était un prêtre dont tous les soins, m'écrit-on, tendaient à faire de ses élèves de jeunes lévites, et dans cette intention, il les détournait de toutes les études qui auraient pu les éloigner de cet objet. Il leur laissait ignorer jusqu'à l'existence de l'Ecole normale, de l'Ecole polytechnique, et même évitait de leur parler du baccalauréat.

La géographie, très peu d'histoire, du grec moins encore, voilà ce qui constituait, avec le latin, tout le programme de l'enseignement du collége; toute autre étude en était scrupuleusement bannie. Les classes n'allaient que jusqu'à la rhétorique inclusivement. Ceux qui voulaient à toute force faire leur philosophie devaient aller à Besançon. Il n'y avait alors dans toute notre Académie de Besançon qu'un seul professeur pour cette classe, celui du Collége royal. Ce professeur était un ancien bachelier en théologie, qui avait le plus entier mépris pour toutes les nouveautés philosophiques qui commençaient alors à circuler. Sa psychologie, il l'empruntait à Condillac; sa métaphysique et sa morale au cardinal de la Luzerne. Comme la plupart des jeunes esprits de cette époque, M. Tissot se sentit peu de goût pour cet enseignement qui répondait mal à ses aspirations, et qui, se bornant à une sèche nomenclature des opérations de l'entendement, paralysait tous les élans de la pensée et n'exigeait d'autre effort que le travail mécanique de la mémoire. Il fallait réciter mot pour mot les cahiers traditionnels. Deux années étaient nécessaires pour arriver à ce degré de perfection. Sa vive intelligence avait besoin d'autre chose. Dans sa seconde année de philosophie, il avait lu Lamennais, Malebranche, Laromiguière; de nouveaux aperçus s'étaient ouverts devant lui et il était en mesure de rompre le silence qu'il s'était imposé pendant la première année. Il eut cette hardiesse et s'attira ainsi l'aversion du maître qui plus tard, paraît-il, le dénonça comme professant les doctrines de Jouf-

froy et de Cousin, et mit un zèle regrettable à l'empêcher, soit d'entrer dans l'Université, soit d'y obtenir de l'avancement.

Au sortir du collége, M. Tissot cherchait donc sa voie philosophique et, comme Jouffroy, il traversa une crise de scepticisme et de négation, jusqu'au jour où dans des doctrines plus larges et plus hautes il crut découvrir la vérité.

Cousin fut son initiateur, comme il avait été celui de Jouffroy. L'admiration qu'on professe aujourd'hui pour ce maître est généralement tempérée par bien des réserves, et sa philosophie a peu à peu laissé paraître à des yeux réfléchis d'assez graves lacunes, un certain défaut de rigueur dans l'ensemble, nombre de points d'une solidité contestable, quelques tendances périlleuses; mais alors on était entièrement sous le charme de cette parole harmonieuse dont l'ampleur et la noblesse rappelaient les grandes traditions, de ce style où semblait avoir passé le souffle spiritualiste de Platon ou de Descartes. La lecture des ouvrages de Cousin fut une révélation pour M. Tissot; plus tard les conversations et les premiers écrits de Jouffroy achevèrent de le conquérir à la nouvelle philosophie.

Ce ne fut cependant pas à ce genre d'études qu'il se conconsacra tout d'abord. Voulant se conformer au vœu de ses parents, il entra en 1821 au séminaire de Besançon pour y étudier la théologie. Il s'aperçut bientôt que sa vocation ne le portait pas de ce côté; il quitta donc le séminaire et prit ses inscriptions à l'Ecole de médecine de Besançon, où il se distingua dans le concours de fin d'année. Il aurait vivement désiré poursuivre ses études médicales; mais son ancien principal de Pontarlier, mécontent de le voir renoncer à l'état ecclésiastique, conseilla à son père de l'abandonner à lui-même. Privé de ressources, M. Tissot fut obligé de se faire précepteur pendant deux ans. Au bout de ce temps, il avait accumulé des économies suffisantes pour aller à Paris com-

mencer des études supérieures. Il était assuré, cette fois, de pouvoir les continuer et les finir, car son aïeul venait de lui en procurer les moyens.

Il avait quitté la médecine et crut avoir du goût pour le droit. Il s'y consacra pendant quatre ans, conquit sa licence et se fit inscrire comme avocat stagiaire au barreau de Paris. Mais les questions philosophiques et religieuses n'avaient pas cessé de préoccuper son esprit. Déjà dans le cours interrompu de ses études médicales, toute son attention s'était tournée du côté de la physiologie. Les leçons éloquentes des Villemain, des Guizot, des Cousin, des Jouffroy, surtout de ces deux derniers, l'intéressaient trop et répondaient trop directement aux aspirations premières de son intelligence, pour qu'il ne saisît pas avidement l'occasion de se consacrer tout entier à la philosophie. Cette occasion lui fut offerte par Jouffroy, qui le recommanda à M. de Vatimesnil, alors grand-maître de l'Université, et pour qui il a toujours conservé depuis la plus vive et la plus tendre reconnaissance. Sous ce puissant patronage et malgré une dénonciation partie de Besançon, M. Tissot fut nommé en 1829 régent de philosophie au collége de Dôle.

On pourrait être tenté de croire que ses études médicales et juridiques, poussées peu à fond et trop tôt abandonnées, n'eurent d'autre résultat que de disperser sans profit l'esprit du jeune homme ou ne lui furent que d'une médiocre utilité pour ses travaux ultérieurs. On se tromperait beaucoup. Je tiens pour impossible d'être vraiment philosophe sans avoir des notions étendues et précises sur la structure et les fonctions de l'organisme. Sans doute l'âme n'est pas le corps, et la conscience n'a pas besoin du microscope et du scalpel pour s'analyser elle-même; mais ici-bas, l'âme a beau faire, elle ne peut se détacher de son corps; il la pénètre de toutes parts; il se mêle à toutes ses opérations, il est l'inspirateur souvent indiscret d'un grand nombre de ses sentiments et de ses dé-

sirs ; il est l'instrument indispensable et souvent rebelle de ses pensées et de ses volontés. Comment se bien connaître soi-même si on ignore ce nécessaire et turbulent compagnon? Ce fut une des forces de M. Tissot, comme philosophe, de pouvoir aborder, avec une suffisante compétence, ces délicats et difficiles problèmes des rapports de l'âme et du corps, problèmes où la psychologie et la physiologie doivent apporter un contingent presque égal de lumière et confondre en quelque sorte leurs limites. Sur ce point, les maîtres dont il avait suivi les leçons ne lui avaient pas donné l'exemple. Ni Cousin, ni Jouffroy ne semblent avoir cru que la science de l'organisme humain pût apporter au philosophe un concours efficace, et cette opinion dédaigneuse n'a pas peu contribué à diminuer, aux yeux d'un grand nombre, l'autorité de leurs doctrines.

D'ailleurs, en se préparant à la philosophie par des études physiologiques et médicales, M. Tissot n'ouvrait pas une voie tout à fait nouvelle : il ne faisait que rentrer dans la grande tradition de notre Descartes, qui, montrant un jour à un visiteur un cabinet encombré de débris d'animaux disséqués, disait : Voilà toute ma bibliothèque. Je suis persuadé, quant à moi, que M. Tissot avait raison avec Descartes contre ses maîtres : je voudrais que tout philosophe fût un peu physiologiste; j'ajoute que physiologistes et médecins ne perdent rien de leur côté à être un peu philosophes. Cet échange de bons procédés entre les deux sciences ne peut que tourner à leur commun profit.

J'en dirais volontiers autant des rapports entre la philosophie et l'étude du droit. La morale théorique détermine l'existence et les caractères d'un principe universel et éternel de justice ; mais lui est-il indifférent de connaître de quelle manière il a été compris et appliqué aux époques successives de l'histoire, dans quelle mesure il s'exprime par les législations actuellement en vigueur? Soutiendra-t-on, d'autre part,

que le jurisconsulte n'ait rien à recueillir des spéculations philosophiques qui ont dégagé et précisé ce grand principe au sein de la raison humaine? Et malgré tout le respect dont les prescriptions de la loi positive veulent être entourées, n'y a-t-il pas lieu de temps à autre d'énoncer le vœu qu'elles se modèlent plus exactement sur ce code idéal à l'élaboration duquel contribuent sans relâche, depuis tantôt deux mille ans, les efforts combinés des plus hautes intelligences?

Nous avons laissé M. Tissot dans sa modeste chaire de philosophie au collége de Dôle. Il n'y resta pas longtemps. Passionné pour le travail, il conquit en un an le grade de licencié ès-lettres, et l'année suivante, il était reçu agrégé de philosophie. A la suite du concours d'agrégation, il fut nommé professeur de philosophie au Collége royal de Bourges : il occupa cette chaire pendant trois ans. En 1834, il fut nommé à la même chaire à Dijon. En 1836, il fut chargé provisoirement du cours de philosophie à la Faculté des lettres de cette même ville, et nommé titulaire en 1838. En 1860, à la retraite de M Stiévenart, il le remplaça provisoirement comme doyen et fut nommé définitivement à ces fonctions le 4 juillet 1861. Le cours qu'il professa pendant trente-cinq ans sans interruption à la Faculté des lettres de Dijon, fut constamment l'un des plus suivis. Ses leçons, qui ont toujours eu pour objet des questions difficiles, sérieuses et utiles, attiraient autour de sa chaire un public éclairé, sympathique, assidu, sur lequel il exerçait une véritable action. Il captivait l'attention de ses auditeurs par une exposition nette et précise, par une doctrine d'un spiritualisme sincère et élevé. Sa parole était grave ou piquante, quelquefois incisive, toujours honnête et convaincue.

Quelque suivi que soit un cours de Faculté, quelque substantiel qu'en soit l'enseignement, il n'est jamais entendu que d'un petit nombre et ne laisse dans les esprits que des traces trop souvent fugitives. Le livre au contraire s'adresse

à tous, c'est un maître que l'on peut écouter autant de fois que l'on veut, et tourmenter de questions sans risquer de lasser sa patience. Cet enseignement, que ne bornent pas les quatre murs d'une salle, qui, vainqueur de l'espace, va parfois jusqu'au bout du monde solliciter les méditations solitaires d'un ami de la science, qui peut-être parlera bien haut quand la bouche de l'orateur sera depuis longtemps et pour jamais glacée, ce muet enseignement du livre est l'ambition légitime de quiconque croit tenir une parcelle du vrai. Que le devoir du professeur s'achève pour ainsi dire par celui de l'écrivain, nul n'en était plus convaincu que M. Tissot et personne n'en fut un plus vaillant exemple. Il a publié plus de cinquante volumes, il en a laissé en manuscrit plus de trente ; son activité intellectuelle s'est déployée dans les directions les plus diverses, et s'il est permis de regretter qu'elle ne se soit pas concentrée davantage, pour imprimer sur un plus petit nombre d'œuvres une marque indestructible, on ne peut qu'admirer le labeur vraiment héroïque de cet homme, la fécondité rare de son esprit, les ressources incessamment renouvelées d'un vaste savoir jointes à une ordonnance toujours lumineuse du sujet et à une élégante clarté de style.

Je n'ai pas la prétention d'apprécier ni même d'énumérer devant vous les différents ouvrages de M. Tissot ; je me contenterai de faire ressortir en peu de mots l'importance et le caractère général de l'ensemble.

M. Tissot avait un avantage, alors assez rare dans l'Université : il possédait à fond la langue allemande. Aussi put-il contribuer dans une large mesure aux progrès des études philosophiques dans notre pays en traduisant quelques-unes des œuvres les plus considérables de la philosophie d'outre-Rhin. Sa traduction de la *Critique de la raison pure* de Kant a fait époque. Ce monument impérissable n'était alors connu chez nous que par des expositions incomplètes et superficielles ; l'analyse qu'en fit Cousin est, en effet, postérieure

de plusieurs années à la traduction de M. Tissot. Ce fut donc lui qui le premier nous révéla la *Critique* telle qu'elle est; il sut rendre intelligible au lecteur français, avide de clarté, une doctrine redoutable par l'obscurité de ses profondeurs, et son beau travail de translation, devenu classique, a mérité de figurer officiellement sur les programmes de l'agrégation de philosophie. M. Tissot a traduit encore de Kant l'*Anthropologie,* les *Principes métaphysiques du droit*, les *Principes métaphysiques de la science des mœurs* et des *Mélanges de logique;* de Ritter l'*Histoire de la philosophie ancienne;* de Lessing, l'*Education du genre humain;* de Wieland, la *Liberté de philosopher en matière de foi;* en tout douze volumes de traduction.

Les œuvres personnelles de M. Tissot, malgré la diversité des matières, ont particulièrement pour objets la religion dans ses rapports avec l'ordre social, le droit dans ses rapports avec la philosophie et la morale, la psychologie dans ses rapports avec la physiologie.

A la première catégorie appartiennent le premier ouvrage qu'il ait publié : *Influence comparée des dogmes du paganisme et du christianisme :* il avait alors 27 ans, et un Mémoire sur l'observation du dimanche, sujet qui avait été mis au concours par l'Académie de Besançon et où il remporta le prix sur le célèbre Proudhon. Il fut couronné une autre fois par notre Académie pour un opuscule sur le morcellement du sol et la division de la propriété.

Dans la seconde catégorie, il faut citer deux volumes intitulés : *Principes du droit public*, une Introduction philosophique à l'étude du droit en général et du droit privé; une Introduction philosophique à l'étude du droit pénal et de la réforme pénitentiaire; une Introduction historique à l'étude du droit; une Histoire de la civilisation par l'étude du droit criminel; ces quatre derniers ouvrages obtinrent chacun de l'Institut une médaille de mille francs. Il publia également

sur le mariage, la séparation et le divorce, un livre qui fit quelque bruit.

Si l'ancien étudiant en droit se retrouvait dans ces œuvres, consacrées presque toutes par les suffrages de l'Académie des sciences morales et politiques, l'ancien étudiant en médecine collaborait avec le philosophe à d'importants travaux sur l'animisme, sur la vie dans l'homme, sur le suicide et l'esprit de révolte, sur la folie au point de vue psychologique. Ces deux derniers livres étaient honorés, l'un d'une première mention par l'Académie de médecine, l'autre d'un prix de mille francs par l'Académie des sciences morales.

En terminant cette énumération, d'ailleurs fort incomplète, je crois devoir citer deux autres ouvrages de M. Tissot qui, à des titres divers, témoignent directement et de la manière la plus flatteuse de son caractère. Sans parler d'une brochure sur le patois des Fourgs, un problème que la philologie n'a pas encore complétement résolu, il a donné en trois volumes l'histoire du village qui l'avait vu naître; n'est-ce pas là de la part d'un homme qui ne se piquait ni d'archéologie ni d'histoire un acte touchant de piété filiale? Son âme vraiment noble et élevée se manifeste plus ouvertement encore dans ses méditations morales, choix de réflexions, comme il le dit lui-même, sur ce qu'on devrait faire et sur ce qu'on fait, sur les vertus et les vices. Sujet rebattu, mais toujours important où, sans prétendre à une originalité qui lui eût paru à bon droit suspecte, il a su renouveler, par la sincérité de l'accent personnel et le ton souvent heureux du style, des observations et des maximes aussi vieilles que le genre humain. Je n'en détacherai qu'un passage où ce grand travailleur a parlé du travail comme un homme qui en a savouré à fond et en voudrait faire goûter aux autres les austères et saines voluptés.

« Les choses les plus nécessaires à la vie, même celles qui coûtent le moins, ne fût-ce qu'un verre d'eau, ne s'acquièrent que par le travail. La nature ne nous livre guère, sans exiger

des efforts et de l'industrie de notre part, qu'un petit nombre de matières premières : à part l'air que nous respirons, tout le reste doit être acquis plus ou moins laborieusement.

» Ne nous en plaignons point : les forces, la vigueur, la santé, l'intelligence, n'ont qu'à gagner à cette lutte de tous les instants. Le travail n'est un mal, alors encore qu'il serait une peine, que s'il est excessif. L'habitude en fait un besoin et une jouissance, la nature une condition de santé et de force, la morale une vertu et un mérite. Le plus humble donne à l'homme de la tenue, de la valeur et de la dignité. Le travail est une sorte de culte où l'homme laborieux rend hommage au Créateur, en répondant aux vœux de la nature qui demande à être interprétée, améliorée par la main de l'homme. Travailler, c'est donc répondre à ce que Dieu attend de nous; c'est se faire collaborateur de la Providence; c'est aider Dieu à faire un bien qu'il n'a pas voulu accomplir complétement sans nous parce qu'il était de notre plus grand intérêt d'entrer dans ses vues et d'ajouter nos efforts à son action. Travailler, c'est donc remplir excellemment notre destinée religieuse même.

» On l'a dit : travailler, c'est prier, puisque nous ne pouvons attendre que du Ciel le succès de nos labeurs. »

La vie entière de M. Tissot n'a été que la mise en pratique de ces paroles : il a travaillé jusqu'au bout. Tout le temps que ne réclamaient pas ses devoirs professionnels, dont il était l'esclave, et qu'il remplissait avec une conscience scrupuleuse et une exactitude irréprochable, il le consacrait à l'étude; il n'accordait au monde que le peu d'instants que les exigences sociales ne permettaient pas de lui refuser. Sa vie était si bien réglée, que pas un de ses moments n'étaient perdus; même pendant ses promenades quotidiennes, il lisait ou méditait.

M. Tissot prit sa retraite en 1871, à l'âge de 69 ans, non qu'il ne se sentît encore capable de continuer pendant plu-

sieurs années ses doubles fonctions de doyen et de professeur, il avait conservé toute son activité, toute sa vigueur de corps et d'esprit; mais il voulait se ménager les loisirs nécessaires pour publier plusieurs importants ouvrages qu'il tenait à faire paraître de son vivant. Dans les cinq années qui s'écoulèrent entre sa retraite et sa mort, il donna en effet neuf volumes, dont quatre furent honorés des récompenses de l'Institut.

L'Académie des sciences morales, qui l'avait couronné neuf fois, lui avait décerné le titre de membre correspondant. M. Tissot était en outre correspondant du Ministère de l'Instruction publique et membre d'un grand nombre de sociétés savantes françaises et étrangères. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1855.

M: Tissot mourut le 17 octobre 1876, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Il vit venir la mort sans défaillance et quitta ce monde avec la sérénité que donnent une bonne conscience et une existence bien remplie.

Il a laissé les plus vifs regrets dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu; par sa loyauté, son urbanité, son intégrité, il s'était acquis à la fois l'estime et l'affection de ses collègues comme de ses supérieurs. Dans ses relations privées, il était plein d'aménité et de bienveillance; dans sa famille, où régnaient constamment l'ordre et la paix, il était adoré et vénéré de son épouse et de ses enfants. Son fils, dont il avait formé avec amour l'intelligence et le caractère, est aujourd'hui ministre plénipotentiaire de France à Athènes et l'un de nos plus éminents diplomates.

Tel fut M. Tissot. Il m'a paru que l'Académie de Besançon lui devait un hommage public, car les compagnies savantes s'honorent en conservant le pieux souvenir de ceux qu'elles ont reçus dans leur sein, et la vie d'un travailleur, d'un homme de bien, est pour tous un salutaire enseignement.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Vous venez de retracer la vie laborieuse et digne d'un des membres de notre Compagnie qui l'ont le plus honorée, et vous avez apprécié avec une compétence incontestée les titres si nombreux, si divers, qui ont fait à M. Tissot une place parmi les philosophes français de ce siècle. Nous vous remercions d'avoir rendu un juste hommage à notre compatriote et à notre confrère. Si la mort ne nous l'avait enlevé, il serait heureux de vous voir représenter à votre tour dans nos rangs cette science de la philosophie, que des attaques plus passionnées que solides n'empêcheront pas de rester le sujet le plus élevé et le plus digne des méditations de l'homme qui voudra connaître l'Auteur de toutes choses, se connaître lui-même et savoir les rapports qui unissent l'intelligence au monde extérieur. Vous vous êtes déjà fait, Monsieur, une place distinguée dans l'étude de cette noble science. Votre thèse pour l'obtention du titre de docteur, qui avait pour objet la théorie des passions dans l'Ecole cartésienne, annonçait déjà un esprit mûr et peu commun. L'enseignement que vous avez donné dans notre Faculté des lettres a confirmé ce qu'annonçait votre premier travail. Depuis, vous avez publié un livre excellent, dans lequel vous prenez à partie ce grand sophisme de la morale utilitaire, et vous prouvez que la direction des actions humaines a heureusement un principe autrement puissant que celui qu'elle pourrait trouver dans des considérations tirées de l'intérêt personnel de l'homme.

Ce livre a reçu une double récompense, celle de l'Académie des sciences morales et politiques, et celle de l'Académie fran-

çaise qui l'ont, avec toute raison, considéré comme un ouvrage utile aux mœurs. D'autres publications, qui ont été remarquées dans les diverses Revues où vous les avez fait insérer, ont encore contribué à attirer sur vous l'attention. Dans un temps où les notions les plus claires, sont sans cesse discutées, on voit avec satisfaction un esprit comme le vôtre s'attacher à la défense des idées spiritualistes et proclamer hautement les principes du vrai, du bon et du beau.

Notre excellent Jouffroy, dont vous avez invoqué le souvenir, vous reconnaîtrait pour un des siens, et nous ne pouvons mieux justifier l'idée que nous avons eue de vous prier de venir partager nos travaux qu'en disant qu'elle aurait été pleinement approuvée par lui. C'est vous dire aussi toute l'estime que nous faisons de votre savoir et de votre talent que de vous placer sous le patronage d'un des grands philosophes spiritualistes de l'époque contemporaine, d'un penseur et d'un écrivain à qui sa province natale a élevé une statue comme à un des plus glorieux de ses enfants.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

EN 1877

Par M. Charles de VAULCHIER.

(Séance du 31 juillet 1877.)

Pendant que tout s'ébranle autour de nous, pendant que l'Europe et l'Asie se couvrent de sang et de ruines, que les eaux du Danube engloutissent des vaisseaux remplis de créatures humaines, que les Balkans et le Caucase, foulés par deux races ennemies, sont remués jusque dans leurs fondements, il est des heures où l'esprit et le cœur, fatigués de tant de désastres, se détournent de ces navrants spectacles, et rêvent un asile où règnent le repos et l'oubli. Cet asile, ce lieu de repos, la commission nommée par l'Académie pour examiner les pièces du concours de poésie de 1877 a bien voulu me le trouver. Elle veut que je converse avec les poètes qui ont pris part à ce concours.

Elle me charge de vous présenter un rapport sommaire sur leurs travaux, et de vous donner le résultat de nos lectures.

Dix concurrents sont entrés en lice ; la plupart des pièces sont importantes ; c'est, je crois, un des concours les plus complets qui se soient présentés depuis bien des années. Il y a du mérite dans tous ces morceaux ; les faiblesses inévitables sont rachetées par des beautés réelles ; la poésie, chassée du reste du monde, se serait-elle réfugiée dans nos montagnes,

et pourrait-on dire de nous ce que Virgile disait de ces heureux laboureurs parmi lesquels s'était réfugiée la justice :

.....Extrema per illos
Poesis — Excedens terris vestigia fecit.

Commencons notre examen par un sonnet sur Belfort qui porte le n° 7; c'est son rang d'arrivée au concours.

« Un sonnet, dit Boileau, vaut seul un long poëme. »

Nous ne croyons pas que ce jugement, assez contestable, puisse s'appliquer au sonnet sur Belfort.

La légende de l'horlogerie, qui porte le n° 2, n'est pas une légende; c'est une causerie du poète avec sa montre : cette causerie serait très bonne, si elle ressemblait partout aux passages que je vais citer.

Quarante ans sont passés, plus trois, depuis le jour
Où, pour nous, ton aiguille a commencé son tour
Sur le cadran d'émail où le groupe des heures
S'éparpille muet dans ses douze demeures.
Comme une part de moi, comme un sens ajouté
A mes cinq autres sens, tu ne m'as plus quitté ;
Et moi, vieux pèlerin dont tu fus la boussole
Alors que l'aquilon ou qu'une brise folle
Me jetaient tour à tour de la joie au souci,
J'ai voulu te parler pour te dire merci.

Malheureusement ce ton ne se soutient pas ; l'auteur n'a pas toujours triomphé des difficultés que présente un pareil sujet ; c'était un tour de force que de parler en vers de l'engrenage, du cadran, des aiguilles. La partie morale est bien meilleure, et je suis fier pour notre concours de ne pouvoir assigner à ce morceau qu'un rang secondaire.

L'*Ode à la Franche-Comté*, qui porte le n° 1 (date de son arrivée), est supérieure à la pièce que je viens d'analyser. Je veux absolument citer les deux strophes suivantes, qui sont très bonnes et que malheureusement leurs sœurs sont loin d'égaler. Le poëte parle à la Franche-Comté :

Oh ! je comprends pourquoi, dans son instinct sublime,
Le fier vaincu d'Alaise, immortelle victime
Des haines de César, est venu dans tes bois
Poursuivi pas à pas, chassé de plaine en plaine
Par les loups dévorants de la meute romaine,
Tomber comme un cerf aux abois.

C'est que pour dénouer cette terrible trame
Il fallait un décor digne de ce grand drame!
Que de tous les pays rassemblés sous les cieux,
Nul n'était plus que toi, ma noble Séquanie,
Digne de contempler la sanglante agonie
Des Titans vaincus par les dieux.

Voilà de bons vers; mais combien de faiblesses! On voudrait voir ce ton vigoureux se soutenir jusqu'au bout. Passons, car les moments sont précieux, à la pièce n° 8, intitulée *Vercingétorix*.

C'est encore la Franche-Comté ; c'est encore cette *Alesia* que la Bourgogne nous disputera longtemps, mais que nous avons faite nôtre par des recherches savantes et par la puissance du patriotisme. Je reprocherai à ce morceau, comme au précédent, une sorte de banalité à laquelle on est d'ailleurs condamné quand on aborde de pareils sujets. Il faut le dire, César est passé de mode; Vercingétorix, ressuscité par les fouilles d'Alaise, commence à retomber dans l'oubli. Voici pourtant de beaux vers, une strophe remarquable ; le poète, qui est assurément un bon Gaulois, compare César à Vercingétorix.

Ses victoires jamais n'effaceront ses crimes;
En vain il est assis sur de superbes cimes :
On maudit en lui l'oppresseur.
Tu fus plus grand que lui; tout l'univers t'admire,
O toi qui, couronné des palmes du martyre,
Trônes au faîte du malheur.

Malgré ces beautés incontestables, la commission a jugé que la pièce n° 8 était encore loin du premier rang.

En remontant l'échelle des compositions qui nous sont soumises, nous trouvons la *Marseillaise* avec cette devise :

« Amour sacré de la patrie. » Le poète nous fait l'histoire de la Marseillaise et de son auteur; il insiste surtout, et c'est là l'idée principale de son poème, sur le double rôle qu'a joué la Marseillaise dans notre histoire, tantôt sur les champs de bataille, tantôt dans nos discordes civiles. Voici comment il exprime cette pensée en très beaux vers, au commencement et à la fin du morceau :

Non, non, ne chantons plus ces couplets sanguinaires,
Le malheur doit fermer les lèvres des vaincus;
En silence, attisons le feu de nos colères.
Français, forgeons en paix l'acier des saintes guerres;
Mais cet hymne souillé, non, ne le chantons plus.

Cette double pensée des gloires et des crimes de la Marseillaise pèse sur tout le poème et lui donne une allure pénible et contrainte. L'histoire de Rouget de l'Isle composant son chant de guerre est languissante; l'intérieur du maire de Strasbourg et de Mesdemoiselles Dietrich ne nous intéresse pas; il est vrai qu'à la fin de ce récit, le poète se relève et voici de beaux vers; Rouget vient de trouver son hymne :

Dithyrambe sacré, cantique des vaillants
Hosanna de la gloire, hourrah des triomphants;
Et le vers, à l'appel de ton fils, ô patrie,
Jaillit harmonieux de sa lyre attendrie,
Et Strasbourg entendit pour la première fois,
Dans le silence ému de la nuit, une voix
Forte comme la foudre et terrible comme elle,
Qui jetait aux échos la chanson immortelle.
Et, jusqu'au jour, le flot étonné du vieux Rhin
Fut sombrement bercé par ce mâle refrain.
Le lendemain Strasbourg apprenait à la France
L'hymne miraculeux fait pour sa délivrance.
Et maintenant, soldats, formez vos bataillons;
Marchons, qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Celui qui a fait ces vers est en possession d'un talent incontestable; mais, nous sommes riches cette année; notre concours nous permet d'écarter ce poème. D'ailleurs, si j'ai bien deviné, nous allons trouver encore son auteur sur notre

chemin, en continuant la marche ascendante que nous avons adoptée pour ce rapport.

Le *Vallon enchanté* est très poétique et très jeune; un soir, sur les sommets qui couronnent le Saut du Doubs, deux vierges mystérieuses apparaissent au poète; l'une, c'est la fable antique avec tous ses charmes, une vision légendaire du passé, un peu frivole, un peu légère, assez coquette, et très fleurie; l'autre, c'est la divine poésie, une étoile au front, la tête ceinte d'une auréole, puisant l'inspiration à ces sources pures qui s'appellent le vrai, le beau et le bien. Ce parallèle, qui n'est pas tout à fait neuf, est très heureux et très bien soutenu. Sachons gré au poète d'avoir laissé réellement l'avantage à la Muse sérieuse sur la fable légère, à la vierge sage sur la vierge folle. Plusieurs ne se sont pas tirés si heureusement de ce parallèle, et, malgré leur bonne volonté, la vierge folle est sortie triomphante de la lutte où elle devait succomber.

Voici les conseils que la vierge sage adresse au poète avant de s'évanouir dans la brume du Saut du Doubs :

C'est trop peu de charmer, barde, élève les cœurs!
Dis l'honneur, le devoir, les dévouements sublimes,
Des arts et des vertus fais briller les splendeurs
Après les trahisons, les affronts et les crimes.
C'est trop peu de chanter, barde, élève les cœurs.

Célèbre la famille et la mère attendrie.
Quand, joyeux, au réveil gazouillent les berceaux. .
Dis la foi rayonnant devant l'âme qui prie;
Et comme un astre pur éclairant les tombeaux,
Console la famille et la mère attendrie.

Chante, les yeux levés vers l'éternelle aurore,
L'immortelle patrie espérée au ciel bleu.
Plus haut que les soleils, flambeaux qu'il fit éclore,
Vois briller la justice et les splendeurs de Dieu.
Barde, élève les yeux vers l'éternelle aurore.

Alors je vis la Muse, archange éblouissant,
S'envoler, me laissant un luth retentissant...
Le soleil se levait; et les aigles des cimes,

Les glaciers miroitant sur les Alpes sublimes,
Le Jura coloré des roses du matin,
Les oiseaux éveillés dans la forêt profonde,
Comme un Niagara, le Doubs qui fume et gronde,
Et les brises, du ciel concert vague et lointain,
Et les grands horizons, et les lacs magnifiques
Mêlèrent tous leur hymne à des voix séraphiques;
Et chaque voix disait à mon cœur enchanté :
Poète, chante Dieu, la France et la Comté.

Comme tout cela est facile et aimable! Il y a peut-être moins de vigueur que de grâce, et nous croyons avoir encore mieux, parmi les pièces du concours.

Certes, on ne reprochera pas à nos poètes d'avoir oublié leur patrie! Voici un ode remarquable à l'Aldua-Dubis, au fleuve sacré de la Séquanie; il y a plus que de la grâce : le vers est ferme et l'auteur aborde franchement la portée. Le début de cet ode est plein de noblesse et de mélancolie. Le poète, au milieu des tristesses qui l'entourent, cherche le sujet que va chanter sa muse.

Autrefois je croyais à mon ardent délire;
Aux tournois bisontins, vibra mon luth vainqueur;
Mais je doute aujourd'hui des transports de ma lyre,
Et l'ange des beaux vers est sans voix dans mon cœur.

Pourquoi ce désespoir qui m'abuse et m'obsède?
La colombe dans l'arche encor peut revenir.
Je t'entends, ô pays, à ton appel je cède!
Viendras-tu m'arracher un dernier souvenir?

Puis vient une poétique description du cours du Doubs, jusqu'au moment où ses flots transparents se perdent dans les eaux jaunâtres de la Saône.

O fleuve, poursuis donc ta carrière limpide,
Mes pas suivront ta route indolente ou rapide;
Mon luth invoquera, vibrant dans les roseaux
Les souvenirs confus endormis sous tes eaux...

Tout ce cours du fleuve est décrit avec vigueur et peint avec vérité.

Il me semble, cependant, que la description des bassins

du Saut du Doubs n'est pas à la hauteur du sujet; ce n'est pas ressemblant, c'est vague, le modèle n'est pas serré d'assez près. Encore un léger reproche et j'ai fini : on ne parle jamais de la source du Doubs, on la trouve trop modeste, trop intime peut-être; et, pourtant, elle a pour moi un charme infini; je ne sais rien de plus aimable, de plus chaste que cette jolie rivière sortant d'une roche en ogive, sans effort, sans bruit, sans faire parler d'elle; parée sur ses deux bords de mille petites fleurs qu'on n'ose pas cueillir, tant elles sont bien à leur place; ce discret paysage impose le silence et presque le respect.

Montons, montons toujours; voici un sérieux récit, intitulé : *le Repentir ou le trappiste de la Grâce-Dieu.* Il commence par une agréable description de la glacière naturelle, cette merveille que nous aimons tous, voisine du couvent de la Grâce-Dieu; c'est ici que le poète trouva le héros d'une histoire qui est celle de bien d'autres. Un trappiste me disait, un jour, qu'il y a deux sortes de religieux à la Trappe; les jeunes âmes qui n'ont jamais connu que l'innocence du cloître; les cœurs éprouvés par le monde qui viennent demander à la Trappe le repentir et l'oubli du passé. Notre poète nous décrit un moine de la seconde manière qui a traversé la vie en secouant çà et là les fleurs de son innocence; écrasé sous les ruines de sa fortune et de sa vertu, il revient trouver sa mère qu'il voit mourir de chagrin; la douleur, le repentir le conduisent à la Grâce-Dieu. Pour lui, comme pour bien d'autres, Paris a été l'écueil où sa vie s'est brisée. Le poète s'écrie :

> O Paris, que fais-tu, dans tes gouffres béants,
> Des fronts pleins d'avenir et des cœurs de vingt ans ?
> De tous ces fils aimés, arrachés à leurs mères?
> Que fais-tu de la femme en proie à la misère?
>
> Dans tes fêtes d'hiver, tes bals et tes théâtres,
> Que de pleurs sont cachés sous tes dehors folâtres,
> Et que d'anges séduits, de leur chute étonnés,

Préfèrent à l'honneur le luxe des Phrynés !
O cité, la terreur et l'étoile du monde,
Que de fange est mêlée aux perles de ton onde !

Du génie et des arts immortel sanctuaire,
Toi qui brises le Christ pour encenser Voltaire ;
O ville éblouissante et folle en tes désirs,
Où l'un vole à la gloire et cent mille aux plaisirs,
Je voudrais t'exalter, quand l'univers t'admire ;
Mais devant tes splendeurs je sens pleurer ma lyre.

La commission est heureuse de pouvoir dire qu'elle a trouvé une pièce supérieure à celle-ci. *Jouffroy*, c'est le titre de celle que nous avons couronnée. Tout le monde connaît cette page mélancolique de Jouffroy qui commence par ces mots : *Je n'oublierai jamais cette soirée de décembre.....* C'est cette page qui a inspiré l'heureux vainqueur de notre tournoi poétique. Nous ne pouvons mieux justifier notre jugement qu'en vous lisant les strophes qui nous ont paru les plus propres à caractériser son vigoureux talent, la fermeté de son style, l'éclat solide de sa pensée. C'est Jouffroy qui parle :

Je t'aime, ô vérité ; je te cherche, est-ce un crime ?
De cet amour sacré dois-je mourir victime ?
Peut-on monter vers toi d'un trop rapide élan ?
Depuis quand l'aigle altier, déployant sa grande aile,
Ne doit-il plus fixer son ardente prunelle
Sur le soleil étincelant ?

Non, non, je ne veux point de cette destinée...
A t'aimer sans espoir tristement condamnée.
La raison de Jouffroy ne se résigne pas !
J'irai, le cœur saignant, et fier de ma blessure,
J'irai, te poursuivant sans guide, à l'aventure
Sur tous les chemins d'ici-bas !

Et quand j'aurai fini ma course folle, à l'heure
Où, sans t'avoir trouvée, il faudra que je meure,
Lorsque Dieu changera ma nuit sombre en clarté,
Alors, brisant ses fers, libre enfin, mon génie
Montre-toi, dira-t-il, ô lumière infinie,
Au martyr de la vérité.

Le poète finit par cette dernière strophe, toute pleine d'espérance :

Un jour, le dernier jour qu'il passa sur la terre,
O bonheur, son regard retrouva la lumière ;
Son ciel noir redevint pour un instant vermeil.
Dieu, toujours indulgent en faveur du génie,
Visita l'incrédule à son lit d'agonie
Et berça son dernier sommeil.

Votre commission vous propose de donner le prix à l'auteur de la pièce sur Jouffroy, et demande deux mentions très honorables pour les deux pièces intitulées *le Repentir* et *Aldua Dubis*.

Et maintenant nous voici dans le même embarras qu'au mois d'août 1868 ; nous avons dû écarter du concours une dixième pièce qui ne se rattache en rien à la Franche-Comté ; elle est intitulée *Scènes villageoises*. Je n'y trouve pas le plus léger prétexte pour la faire rentrer dans les conditions du concours ; et pourtant, j'ose affirmer que son auteur l'emporte sur ses rivaux ; les *Scènes villageoises* sont écrites avec une vérité, une abondance, une habitude des vers, une richesse de rimes toujours trouvées, jamais cherchées, que ne possèdent pas au même degré nos poètes comtois de cette année, malgré le mérite de leurs œuvres. Que faire ? Les règles du concours ne nous permettent pas de lui donner le prix ; et l'hospitalité nous défend de repousser silencieusement un homme de talent qui frappe à notre porte. Mais quelle couronne devons-nous lui offrir ? Nous ne pouvons même pas prononcer son nom ; nous n'avons pas le droit de briser l'enveloppe où nous trouverions, avec le nom de l'auteur, la devise à laquelle il est resté si fidèle et qui est inscrite au titre de son poëme :

Artem impendere vero.

Il ne nous reste qu'un souhait à exprimer : nous espérons que le spirituel anonyme lira ces lignes et comprendra nos

regrets; alors, qu'il vienne visiter nos montagnes; qu'il quitte pour un instant le pays qu'il habite, et qui, si j'en crois son poème, n'est pas loin du Morvan; il trouvera dans notre Comté mille beautés pittoresques que sa plume heureuse pourra reproduire; il nous dira ces vieux noms que nous aimons, il les dira avec un autre accent qui les rajeunira pour nous; il nous donnera aussi le droit de le couronner.

Je remerciais tout à l'heure la commission de m'avoir confié la rédaction de ce rapport, de m'avoir jeté en pleine poésie, loin des tristesses et des désastres qui nous obsèdent. Elle m'a donné mieux que cela : le bonheur de converser avec d'honnêtes gens, de respirer le parfum fortifiant de leurs cœurs, d'y trouver partout, et sans exception, la religion honorée, Dieu béni comme il doit l'être, tous les bons sentiments respectés. Et comment en serait il autrement? où trouver la poésie, sinon dans les grandes pensées qui ramènent l'homme à Dieu, qui respirent l'immortalité. On m'objectera les derniers volumes de la *Légende des siècles ;* je ne veux pas en dire davantage sur cet admirable poète qui est un des nôtres, et qui naissait parmi nous lorsque

Le siècle avait deux ans...

Mais là encore, si parmi les ruines de cette noble intelligence on retrouve des traces de son ancienne grandeur, c'est lorsqu'elle chante l'enfance et qu'elle fait parler les anges.

JULES CHIFLET

ABBÉ DE BALERNE

Par M. Philippe PERRAUD

MEMBRE CORRESPONDANT, A LONS-LE-SAUNIER.

(Séance du 1er juillet 1877.)

On voit au musée de Besançon, dans la grande salle, à main droite, un portrait du XVIIe siècle (1); le personnage est debout, en costume de chancelier de la Toison d'or, tenant dans la main droite le sceau, insigne de ses fonctions, la gauche appuyée sur un livre ouvert. Le visage est plein, l'air calme, réfléchi; le regard assuré, un peu triste, d'ailleurs à demi voilé, comme pour ne point trop laisser lire dans la pensée. La bouche est sensuelle; les lèvres, finement plissées au coin, ont l'air de retenir une remarque peu charitable. Toute la mine est discrète, avisée, avec une certaine teinte de mélancolie et une nuance marquée de satisfaction personnelle. C'est le portrait de Jules Chiflet, abbé de Balerne, conseiller clerc au Parlement de Dôle, auteur de mémoires récemment édités par l'Académie de Besançon, et qui est l'objet de cette notice.

I.

Né à Besançon, en 1610, il fut le second des cinq enfants de Jean-Jacques Chiflet, le médecin des archiducs, le savant auteur du *Vesontio;* son oncle le jésuite, Laurent Chiflet,

---

(1) N° 146, peint par Hanneman, élève de Van-Dyck, reproduit par la lithographie en tête du 1er volume des Mémoires de Jules Chiflet. (T. V des *Documents inédits*, publiés par l'Académie de Besançon.)

était l'ami de Bollandus. C'était une famille d'antique bourgeoisie, confinant à la petite noblesse : le goût de la piété et de la science, des recherches historiques et pieuses y était héréditaire. Les Chiflet faisaient en notre province comme une dynastie de savants et d'antiquaires, défrichant tour à tour un coin de l'histoire locale, éclairant un point obscur des annales du passé, ou sauvant quelque relique précieuse des vieux âges. Dans ce milieu, tout imprégné de gravité studieuse et de foi vive, l'enfant grandit, le jeune homme sentit s'éveiller en lui les goûts paternels : à vingt-quatre ans, il publiait une histoire du chevalier de Lalaing, d'après un manuscrit trouvé dans la bibliothèque de son père, avec des notes curieuses sur l'auteur.

Non moins que la famille, son pays, sa ville natale l'a aussi marqué à son empreinte. Besançon était alors cette cité soi-disant impériale, au fond presque indépendante, presque républicaine, jalouse à l'excès de ses droits, les défendant tour à tour contre son archevêque, prince du saint Empire, et contre le roi d'Espagne : maîtresse d'elle-même, sauf un juge royal et une petite garnison dans sa citadelle, fermant ses portes, élisant annuellement ses quarante gouverneurs, non sans tumulte parfois.

Ce milieu turbulent et libre produisit sur Jules Chiflet une vive impression. Il lui dut une expérience précoce des démêlés politiques et religieux, des troubles et des aspirations populaires. Il a vu de près les conflits, si fréquents alors, entre les électeurs bisontins et leurs magistrats, entre ceux-ci et l'archevêque ou le Chapitre. Il garda toujours un vif souvenir des libertés orageuses de sa ville natale, et un attachement sincère aux franchises de sa province.

Voilà ce qu'il tenait de sa race et de son pays. De solides études faites à Louvain, achevées à Dole où il prit le grade de docteur, contribuèrent encore à mûrir son esprit. Car la bourgeoisie de ce temps n'abordait pas les carrières libérales sans

une forte instruction classique. Elle y puisait une maturité, une étendue d'esprit, qui était comme son titre à la direction des affaires. Aucune autre classe n'eût pu alors rivaliser avec elle pour cette aptitude acquise dans les Universités, éprouvée dans les Parlements et les conseils du prince. Chiflet était donc lettré, mais à la façon de ce temps : il savait le latin, parlait couramment l'italien et l'espagnol. Ses auteurs préférés sont Tacite, Sénèque, surtout Boéce et Juste-Lipse, auxquels il joint Commines et quelques modernes. Rarement il cite les Pères, l'Ecriture sainte et les auteurs canoniques.

Après l'Université, les voyages étaient alors un des achèvements habituels de l'éducation. Il fallait faire sa cour au souverain et aux ministres. Bruxelles et les grandes villes de Flandres, Madrid, Milan même, attiraient tour à tour et retenaient les Franc-Comtois qui voulaient s'avancer dans les charges. Chiflet a passé une bonne part de sa vie aux Pays-Bas et à Madrid. Bisontin de naissance, Flamand par éducation, madrilène par séjour, il est quelque peu cosmopolite.

Enfin ses fonctions, sa profession, achevèrent de donner à son caractère et à son esprit un tour particulier. Ses études terminées, il était entré dans les ordres : successivement chanoine de la métropole de Besançon, vicaire de l'archevèque, prieur, chapelain à la cour d'Espagne, aumônier de l'infant à Bruxelles, abbé de Balerne, chancelier de la Toison d'or (1648), puis conseiller clerc au Parlement de Dôle (1659), il fut dans ces diverses fonctions en relation avec les personnages les plus divers et du plus haut rang. Chiflet est surtout un familier des princes.

De cette fréquentation, de ce commerce avec les Excellences, il garda toujours deux choses : un certain dédain pour les gens de peu, qui n'avaient pas, comme il dit, *l'avantage d'être nés*, et une admiration mêlée de frayeur pour les gens titrés. Un grand d'Espagne lui cause une sorte d'éblouisse-

ment : c'est comme un dieu ; avoir approché de sa personne, fût-ce à l'office ou à l'écurie, confère immédiatement, selon lui, un brevet de distinction ; on est initié.

De même ses fonctions si délicates, son rôle de prêtre chez les grands, lui donnèrent de bonne heure, ce qui est un des traits notables de son caractère, la circonspection, c'est-à-dire l'habitude de tout peser, de voir les intérêts contraires et de louvoyer entre eux, sans en heurter aucun. Il connaît à fond l'art, si utile en cour, d'être bien auprès du maître et de s'avancer, de se faire des appuis, sans jamais se compromettre, sans se brouiller avec qui que ce soit. Il écoute plus qu'il ne parle; il sait tout entendre et tout taire. S'il lui arrive d'éprouver un mouvement d'impatience ou d'humeur, il se contient; le papier seul reçoit ses confidences, et encore : on verra qu'il s'observe, même la plume à la main. Adresse et réserve, prudence et silence semblent être sa devise : il y avait un serpent dans les armes de sa famille.

En même temps, très éveillé sur ses intérêts, sa présence d'esprit n'est jamais en défaut sur ce point. Un jour, il est à l'Escurial, visitant la bibliothèque avec le marquis de Castel-Rodrigo; vient à passer le confesseur de la reine, le Père Nithard; vite, le marquis se dirige avec empressement vers la porte. Chiflet le suit, le priant de le présenter à l'éminent jésuite; le marquis refuse, alléguant que le Père est sans crédit : Chiflet, qui sait ce qu'il en est, insiste, tient bon et réussit à se faire présenter. Une autre fois, à Dôle, après la conquête, les Français n'étaient pas encore bien installés, que l'on voit Chiflet en visite chez l'intendant pour lui « causer de certains intérêts de son abbaye. »

Une autre conséquence de ses fonctions et de son ministère fut de lui donner, et c'est encore une particularité de son caractère, une opinion avantageuse de lui-même. Prêtre et haut dignitaire d'église, il dut à sa robe une déférence habituelle, un respect, même de la part des plus grands, qui

le laissa toujours très persuadé de son mérite, surtout de son autorité.

Il savoure les petits honneurs qu'il reçoit, n'oublie pas de dire les compliments qu'on lui a faits, jusqu'à quelle marche de l'escalier il a été reconduit. De même, il se fait honneur de son tact, de sa prévoyance; il n'omet pas l'occasion de nous apprendre combien ses prévisions étaient justes, comment l'événement les a justifiées, de quelle manière il a évité les fautes où d'autres sont tombés, et l'aveu qu'il a reçu de ceux qui n'ont pas voulu suivre ses prudents avis. Quand il se met en scène, il trouve toujours moyen de paraître à son avantage : un jour, ce sont des soldats français qui se le montrent du doigt comme un bon Espagnol; ou bien c'est une lettre anonyme qui lui est tombée sous les yeux, où l'on faisait aux ministres l'éloge de sa fidélité et de son zèle A Dôle, quand l'émeute grondait sur la ville, nous savons par lui que le peuple criait dans les rues : Vive le roi et M. de Balerne! A Anvers, il voit un jour dans la galerie de son hôte les portraits de personnages illustres, et ne nous laisse pas ignorer que le sien s'y trouvait.

A cette prudence, à ce contentement de soi, il joignait cette égalité d'âme, particulière aux gens de bonne complexion que le doute n'a jamais effleurés, et ce fonds de bonne humeur persista chez lui jusque dans les plus mauvais jours. C'est une jolie scène que celle où l'on voit le bon abbé de Balerne en pleine émeute, haranguant la populace de Dôle, buvant coup sur coup trois verres de vin qu'on lui présente, puis prenant part, malgré son enbompoint, à une danse échevelée. Ce jour-là, il lui servit, dit-il, d'être né à Besançon et de savoir comment on accueille et on traite le populaire.

Un dernier trait ressort dans cette physionomie : une piété solide, profonde. Sa foi est pour lui la source et la régulatrice de ses jugements. Il ne discute pas, il sent : c'est la foi du

charbonnier. Du haut de son orthodoxie, il renvoie les mécréants, c'est-à-dire les réformés, aux lumières de l'Eglise, aux pères, « auprès desquels, dit-il, tous les plus doctes hérétiques ne sont que des hiboux. » Du reste sa piété ne va pas jusqu'à l'aveugler sur les autres devoirs et ne tient pas à ses yeux lieu de tout. Le président Bonvalot, qui n'avait guère que cela, lui semble un médiocre président : « car, dit-il, en telles charges, il ne suffit pas d'être grand diseur de patenôtres. »

En somme c'était une nature foncièrement bonne, honnête, compatissante et pieuse, avisée surtout, et, dans sa bonhomie, remplie de malice; ouverte d'ailleurs aux plus nobles sentiments, mais aussi avec les étroitesses et les préjugés de son état et de son temps.

Tel est l'homme. Son sujet, dans ses mémoires, c'est le récit de l'invasion de la Franche-Comté en 1668, de ses causes, de l'occupation des Français, du retour de la province à l'Espagne, des six années troublées et si mal employées qui suivirent, et finalement de la seconde conquête en 1674. Mais là, sa main et sa plume défaillent : quand les hostilités reprennent, que l'ennemi pour la seconde fois est au cœur du pays, en février 1674, son récit s'arrête court. D'ailleurs il survécut peu à cet événement, et mourut le 7 juillet 1676.

Il abordait ce sujet après plusieurs autres essais historiques. Outre celui qui est cité plus haut, il avait composé une histoire des comtes palatins de Bourgogne, entre autres des chevaliers de la Toison d'or, et divers opuscules d'érudition ou d'actualité (1), la plupart encore manuscrits. Mais cette fois, le sujet était plus vaste, la matière plus riche et plus

---

(1) L'un d'eux est un *Avis de droit sur la nomination de l'archevêque de Besançon*, où il demande pour le roi le droit de confirmer l'élection récemment faite (1663).

intéressante; il y avait là de quoi fournir au narrateur, au moraliste et à l'écrivain.

II.

Le narrateur, disons le tout d'abord, n'est pas un historien; c'est avant tout un chroniqueur. Il écrit des mémoires; il les écrit au jour le jour, à mesure que les événements se déroulent, ou plutôt à mesure que ses souvenirs se présentent, qu'une conversation, une lecture ou une pièce retrouvée les réveillent. Il ramasse tout, l'important et le menu, les nouvelles authentiques et les on-dit, même parfois s'attardant plus volontiers aux confidences d'antichambre et aux commérages qu'aux faits vraiment significatifs. Il raconte avec la même complaisance et le même sérieux les petites intrigues de la baronne de Soye et la grande tentative du marquis de Listenois. Il interrompt le plus grave récit pour nous apprendre qu'une fort grande dame ne daigna pas rendre à un commissaire flamand son salut, et que cela fit scandale.

D'ailleurs il est curieux de pièces officielles, soigneux de les transcrire, et nous a conservé ainsi un certain nombre de pièces intéressantes et rares : proclamations de Condé à son entrée dans la province, placards affichés dans les villes, règlements de Louvois pour les fournitures des troupes, manifeste de Listenois tirant l'épée contre l'Espagne, protestations des députés des villes, suppliques hardies et éloquentes à la reine, réponses royales, etc.

Les vues d'ensemble sont rares chez lui. Il ne se préoccupe pas du cadre et des grandes lignes de son sujet, ni de ranger les faits selon leur ordre logique, et d'en faire toucher du doigt l'enchaînement. C'est un souci qu'il laisse à l'historien. Son but à lui, c'est de nous renseigner, de nous fournir de quoi juger; parfois même son unique but est de raconter, en

se réglant, non sur l'importance des faits, mais sur l'abondance des souvenirs.

Il lui arrive pourtant de s'arrêter, de s'interroger sur la cause des événements, d'en chercher l'explication, et alors il s'y montre ordinairement sagace et pénétrant. Ainsi, au début de son livre, quel large et instructif tableau! il y montre en quelques pages l'état de la province dans les dernières années de la domination espagnole, la disparition de ses plus éminents citoyens, l'altération de ses vieilles mœurs, la mésintelligence des villes principales, la jalousie des classes, la discorde même dans l'église, enfin l'autorité envahissante et tracassière du Parlement. Ensuite, jetant un rapide coup d'œil sur la cour d'Espagne, qu'il connaissait bien, il y signale les intrigues de palais, les régences de femmes et, ce qui en est la suite, l'influence des confesseurs, puis le pouvoir arbitraire et discrétionnaire des ministres; en un mot, l'absence d'une autorité virile et responsable. De même, à l'arrivée des Français en Franche-Comté, avec quelle curiosité attentive il les observe, notant ce qui le frappe chez les nouveaux venus, la discipline sévère, la précision dans les ordres donnés, la régularité des services administratifs; puis, un peu plus tard, quand l'occupation se prolonge, la courtoisie des chefs, l'étiquette, les visites, la petite cour féminine du maréchal de Villars, gouverneur de Besançon.

Il y a donc, dans notre narrateur, un observateur, même un juge : il y a de plus un peintre. Il a le secret de choisir le détail caractéristique, de le mettre en relief; il note l'attitude des gens, et quand il les met en scène, leur laisse leur accent individuel, preque leur geste. Sans doute il peint et juge le plus souvent en raccourci, comme en miniature. Mais il offre aussi de larges tableaux. Prenez par exemple l'entrée de Louis XIV à Dôle, le 14 février 1668. Le silence morne des habitants, ce religieux unique qui de la porte de son couvent vient crier : vive le roi! sur son passage, le zèle tout

français du comte de Saint-Paul « invitant les femmes à venir voir leur roi », l'attitude désolée et errante du gouverneur, la présence d'esprit de Louvois, le serment prêté au vainqueur dans l'église Notre-Dame, tout est noté, rendu, sans beaucoup d'ordre, mais avec un relief vigoureux et saisissant. C'est comme une peinture à fresque, d'une touche large et animée; ou plutôt c'est un de ces tableaux à la manière flamande, tels qu'il en avait vus si souvent à Anvers ou à Bruges, où le familier et même le bouffon coudoient à chaque instant le sérieux.

Qu'on prenne encore l'entrée à Besançon du régiment des gardes françaises (le 8 février) « marchant avec une extrême gravité, au son des hautbois et des tambours, les officiers tout bottés », le colonel de Pradel « vieillard blanc comme un cygne » chevauchant en tête, au milieu des citoyens mortifiés d'une conquête si prompte, mais admirant un si bel ordre. Qu'on y joigne la réception du marquis d'Yenne et de l'abbé de Wateville par le roi, au camp devant Gray, la figure piteuse du pauvre marquis bien étourdi de se voir où il était, les consolations ironiques de Condé, l'accueil tout différent fait à l'abbé, et l'on reconnaîtra que notre chroniqueur, par le choix des détails, par le don d'observer et de peindre, a quelquefois approché des anciens.

Mais jusque dans ses plus graves récits, il garde son rôle, il reste chroniqueur. Il évite le grand style, l'ensemble trop sérieux; toujours il a soin de loger en un coin de la toile quelque détail réaliste, familier ou burlesque. Déjà la page que nous venons de citer sur la prise de Dôle, cette page où respire une douleur contenue, se termine par une naïveté : dans son effarement, il avait tout à fait oublié que ce jour fût celui du carnaval, « jusques à tant qu'un bon prêtre, son voisin, lui fît la charité de l'inviter à souper pour distraire son chagrin. » Dans la relation des troubles et des émeutes qui éclatent à Dôle après la sortie des Français, même parti-

cularité : c'étaient pourtant de sinistres journées, où l'on voyait passer, comme il dit, « la fureur du peuple cherchant ses victimes » : les émeutiers jouent au soldat, improvisant des élections, saccageant les maisons bourgeoises, tandis que des religieux essayent de les arrêter, le Saint Sacrement à la main. Eh bien, ce sombre récit a pour épilogue cette farandole échevelée, à laquelle le bon abbé prend part, malgré sa corpulence; après quoi il régale toute la bande de biscuits et de bon vin de Poligny (1).

Il y a de même dans tous ses récits un trait spécial, une circonstance caractéristique, qui tranche sur le reste et grave le fait dans la mémoire. C'est la capitulation de Besançon, signée devant l'hôtel de ville, « sur le fond d'un tonneau ; » puis Condé refusant la harangue des magistrats, mais ôtant son chapeau devant la statue de Charles-Quint; un peu plus loin le même Condé, à la cathédrale, épiant si l'archevêque prononcera bien le *Domine salvum*, surtout les trois derniers mots : *Ludovicum regem nostrum*. Dans le récit de l'émeute de Salins, on voit le sieur de Salans, qui veut haranguer par la fenêtre la populace, mis en joue et sauvé par *une bouteille de vinaigre* qui se trouva là par hasard et fut brisée du coup qui lui était destiné. Ailleurs, c'est un détail de costume qu'il relève, à cause de sa signification expressive; lorsque le capitaine Lacuzon rentre à Besançon, après avoir sabré les jeunes étourdis qui ont suivi le marquis de Listenois, comme un chasseur heureux il apparaît « avec une queue de renard pendue autour du col et sa casaque grise encore tout ensanglantée. »

Si Chiflet excelle dans le récit, il n'est pas moins heureux dans les anecdotes. Elles abondent chez lui; elles prennent

(1) Voyez encore comment se termine le récit du tumulte arrivé à Besançon, la veille de la Fête-Dieu, en 1673, et de quelle manière il fait évader un président flamand que les habitants menaçaient.

même une place démesurée, et font tort parfois à la suite des faits : mais on ne songe guère à s'en plaindre. Sa mémoire fait lever les historiettes devant lui, l'une après l'autre, et les digressions s'enchaînent. Ainsi la cérémonie du 14 février dans l'église Notre-Dame, à Dôle, lui rappelle une particularité curieuse qui s'était passée au même lieu, six ans auparavant, à l'occasion d'une visite de pèlerins lyonnais, et pendant le chant du *Salutaris hostia*. Ailleurs, c'est aussi une digression qui nous vaut la jolie anecdote des Ursulines d'Auxonne, où Condé se montre si curieux et si crédule, et le narrateur non moins crédule, quoique d'une autre manière. Quelquefois le fond de ces historiettes est assez mince : telle est la plaisante audience donnée à Besançon par le gouverneur de Quinones à un colonel, qui est confondu par un prétendu soldat, lequel n'est qu'une femme déguisée à qui l'on a fait la leçon. J'aime mieux citer la façon dont le même gouverneur morigéna son fils, qui avait donné un soufflet à son maître d'équitation. Il le fit emprisonner sur l'heure, et le lendemain l'étant allé trouver, lui donna « comme un bon et sage père » plusieurs soufflets lui-même; après quoi il le fit mener par les rues entre deux soldats jusqu'à la prison, et ne se relâcha de cette sévérité qu'au bout de plusieurs jours, sur les instances des dames de la ville.

Il serait trop long d'indiquer toutes les anecdotes de ce genre dont il encombre ou enrichit son récit. Citons pour finir cet épisode si émouvant, qui se passe dans une honnête famille près de Vesoul : un père resté fidèle et dévoué à l'Espagne a un fils, partisan des Français, qui sert dans la troupe de Listenois, puis est fait prisonnier dans une escarmouche et enfermé à Besançon; le malheureux père, qui a essayé en vain de le faire tuer par ses deux frères, lui envoie alors sa sœur pour le préparer à bien mourir : la jeune fille se déguise et accomplit sa pieuse et pénible mission. Il y a là

un drame intime, dont le théâtre ferait aisément son profit, et qui jette comme un demi-jour sur les haines politiques, les déchirements secrets qui troublaient alors le foyer domestique.

Assez souvent d'ailleurs, l'érudit se retrouve dans le conteur d'anecdotes, et à propos d'un fait mentionné en passant, on a une moisson inattendue de renseignements instructifs ou curieux. Ainsi, à propos de l'entrevue du marquis d'Yenne avec le roi de France qui l'invite à sa table, Chiflet entre dans quelques détails sur ce que l'étiquette de la cour prescrivait en ce cas. Mais, ajoute-il naïvement, « je doute que ceux qui reçoivent cet honneur, de dîner à la table royale, mangent toujours fort à leur aise. » Quand les Français veulent construire une citadelle à Besançon, et pour cela abattent les maisons des chanoines, il nous apprend ce qui s'est passé en un cas semblable, au siècle précédent, pour la construction des citadelles de Cambrai et de Metz. Une apparition merveilleuse en 1667, où l'on crut reconnaître saint Ferréol et saint Ferjeux, lui est une occasion de nous renseigner sur le martyre, le culte et le tombeau de ces deux saints (t. V, 264). Enfin, la mention de l'étendard de Bourgogne lui fournit une digression intéressante sur la valeur de ce trophée et sur le cri de guerre des Bourguignons (t. V, 257).

Les portraits sont chez notre chroniqueur beaucoup plus rares que les anecdotes. Il a plutôt sur les hommes et sur les choses des mots expressifs, et qui peignent, comme celui-ci sur l'Espagne d'alors, « qui a besoin de beaucoup pour être poussée à agir, et de peu pour être arrêtée. » Toutefois on rencontre çà et là dans ses mémoires de vrais portraits, d'une touche expressive et sobre. Ainsi, dès le début et comme au seuil de son livre, apparaît la noble figure de l'archevêque Claude d'Achey, « dont la vertu éclatait dans la chaire à instruire son peuple, et dans le tribunal de la confession à consoler jusqu'au plus pauvre de son troupeau ; dont tous

les revenus s'en allèrent au rétablissement des biens ecclésiastiques après les guerres, et à rouler avec modestie : » puis, tout à côté, le président J. Boivin, le héros du siége de Dole en 1636, « l'un des plus grands hommes que la robe eût jamais élevés à la présidence d'un Parlement, d'une probité admirable, qui mourut aussi pauvre qu'il était entré en charge; dont le savoir et les connaissances étaient universels, etc. » C'est encore une grave et austère physionomie de magistrat, que ce Froissard de Broissia, maître des requêtes au Parlement, « dont la ponctualité en tous ses emplois fut exemplaire, et la charité envers les pauvres admirable; qui avait toujours en bouche la devise de Juste-Lipse : *moribus antiquis*, et qui, âgé de plus de quatre-vingts ans, récitait de mémoire tous les jours la belle oraison de Charles-Quint, en langue espagnole. » Rappelons encore la dévote et mélancolique figure du roi Philippe IV, « grand en religion, en constance et en clémence », à qui Dieu fit la grâce de mourir le jour de fête du nom de Marie, envers qui il avait une dévotion si particulière. Ailleurs, Chiflet nous apprend que le marquis d'Yenne, le dernier gouverneur de la province, était « un seigneur de fort bon naturel, porté au bien, et qui avait vingt-sept années de services continuels à la guerre. » C'est fort juste, sans doute, mais trop court. Le marquis de Noisy, qui l'amena prisonnier à Louis XIV, est presque mieux traité, quoique Français : « C'était un cavalier parisien, de naturel vif, frère de l'évêque de Chalon, lui-même homme de grande lecture et qui avait de belles lettres, adroit au reste et vaillant. » Le maréchal de Villars n'est pas moins courtoisement apprécié : « C'était un gentilhomme de naturel fort accord, bénin, très intelligent aux affaires, grand observateur de la discipline militaire, qui se rendit si agréable comme gouverneur de Besançon, que, hormis qu'il était français, on eut regret sur la fin de le voir en sortir. » Mais en général ses portraits sont étriqués,

peine ébauchés. Il ne s'y complaît pas; il n'a pas ressenti l'attrait qui dominait alors en France pour ces morceaux littéraires; et c'est dans Pellisson qu'il faut aller chercher des portraits en pied, comme celui de Wateville, ou encore dans Saint-Simon.

D'ailleurs, au moment où il écrivait, bien des raisons l'empêchaient de s'exprimer librement sur les principaux acteurs qu'il met en scène. Wateville, d'Yenne, à ce moment proscrits, résidaient en France, attendant l'occasion d'une nouvelle guerre pour rentrer dans leur pays. Quoique très favorable à l'un et à l'autre, Chiflet ne parle d'eux qu'avec réserve, surtout vers la fin : il les défend contre les bruits de trahison, mais n'ose pas insister. D'autres fois, ce sont ses inimitiés ou ses petites prétentions personnelles qui le gênent dans l'expression de ses jugements. Alors il faut se tenir en garde contre ses appréciations, et sa véracité, rarement en défaut pour les faits, est sujette à caution pour les personnes. Lisola est, de sa part, l'objet d'une malveillance peu déguisée; l'abbé de Bellevaux également. Tantôt par prudence, tantôt par rancune, il nous laisse ignorer les gens ou les travestit.

Non qu'il procède par accusation directe; il s'en garde bien; fidèle à son caractère, à sa circonspection habituelle, il a un certain art d'envelopper sa pensée qui fait tout entendre, sans qu'on ait le droit de se fâcher et de crier à la médisance. Il n'articule pas un grief, il l'insinue, et pour plus de sûreté, il met l'insinuation sur le compte d'un tiers. Si Bonvalot a réussi à se faire nommer président, c'est, selon de certains bruits dont il ne se porte pas garant, par le crédit de Lisola à qui il avait prêté de l'argent.

Chose curieuse, les descriptions sont chez notre narrateur encore plus rares que les portraits. Le sentiment du pittoresque, qu'il possède à un si haut degré dans les scènes historiques, l'abandonne ou disparaît dès qu'il s'agit des

scènes et des aspects de la nature. A peine çà et là une esquisse, courte et vive, comme celle de la ville de Vesoul, « une des plus agréables villettes de ce pays pour sa situation dans une belle plaine arrosée de rivières, et environnée de coteaux revêtus de vignobles » ; ou celle de Salins, qui n'est pour ainsi dire qu'une rue entre deux montagnes. En cela, Chiflet est bien inférieur à son compatriote et à son devancier, Girardot de Beauchemin. Celui-ci goûte, comprend et fait ressortir avec force les reliefs du sol : le prêtre, l'homme intérieur est peu curieux de paysages.

Ajouterai-je que s'il a la couleur, le détail amusant, il n'a pas au même degré l'élévation ni la vigueur ? Le souffle lui manque dans les grandes circonstances. Quand il raconte la mort du président Jault, faisant ouvrir les portes de sa maison pour déclarer une dernière fois devant tous, de sa voix faible et mourante, qu'il n'a pas trahi la province comme on l'en accuse, il y a là de la grandeur : Chiflet semble ne l'avoir pas senti : il reste impassible. De même, quand il arrive au douloureux épisode d'Arcey, l'héroïsme de ces 120 paysans qui se laissent brûler dans leur église plutôt que de se rendre ne l'émeut guère. Son récit ne quitte pas l'allure ordinaire : il est insuffisant et froid ; il est au-dessous de son sujet.

En somme, Chiflet est un agréable conteur, un peu diffus, un peu minutieux, même un peu cancanier : ce qui lui manque, c'est l'accent, le trait, l'âme enfin.

III.

Après le narrateur, le moraliste. Par moraliste, j'entends l'homme avec l'idée qu'il se fait de la vie et de la meilleure conduite humaine, avec les principes d'après lesquels il juge les personnes et les choses ; j'y comprends aussi ces impressions intimes, que l'on ressent du milieu où l'on est quand on l'observe. A bien dire, il y a en chaque homme un mora-

liste, en tant qu'il rapporte à deux ou trois règles fixes ses actes et ceux d'autrui, et apprécie ces actes d'après leur conformité à ces règles. Chiflet avait des croyances trop profondes et trop solides pour se dérober à cette appréciation des agissements humains. Il est moraliste pour ainsi dire par droit de naissance, par éducation et par profession. Ses jugements sont la plupart du temps marqués à cette double empreinte.

Une croyance les domine tous : celle d'une Providence qui agit dans le monde et en dirige tous les événements. Il y a des historiens qui voient dans le train des choses humaines la simple conséquence de nos actes, l'effet strict de notre libre arbitre aux prises avec les forces de la nature. D'autres s'élèvent à la conception d'une force en dehors de l'homme et supérieure à lui; ils font une large part à l'action d'un être mystérieux, providence ou destin, qui domine de haut les manifestations de notre liberté et les conduit à un but dont nous n'avons pas le secret. Chiflet est de ces derniers. Sa philosophie de l'histoire est celle de son temps, celle de Bossuet et de tout moraliste chrétien. Pour lui, tout ce qui arrive est un effet de la volonté de Dieu et rentre dans les desseins souvent impénétrables de sa Providence. En particulier l'événement qu'il raconte, la malheureuse surprise de la Franche-Comté en 1668, est arrivée par un conseil exprès de Dieu. Cet événement n'est que le châtiment des fautes commises, les unes par l'Espagne, les autres, et en plus grand nombre, par la province.

A cet égard, les premiers chapitres de ses mémoires sont remarquables. C'est un exposé magistral, où la justesse ne manque pas plus que la grandeur, des causes qui ont amené la perte de la Franche-Comté. Pour nous, aujourd'hui, ce fait s'explique simplement par deux ou trois causes générales : la faiblesse et l'éloignement de l'Espagne, l'abandon où elle laissa la province, enfin l'habile rapidité de Condé.

Cela ne suffit pas à notre chroniqueur. Il déroule avec une abondance instructive la longue suite des causes particulières qui ont contribué au résultat : on voit ainsi défiler en détail et à leur place toutes les responsabilités humaines, tout ce qui dans le résultat final est à la charge des acteurs.

Parmi ces causes, nous l'avons vu, il place au premier rang la disparition des hommes d'autrefois. Car, dit-il, si Dieu mène les affaires de ce monde, c'est surtout au moyen des grands princes et des grands ministres : quand ceux-ci font défaut dans un pays, c'est par une vue de Dieu qui veut son abaissement. Viennent ensuite les autres causes que nous avons énumérées, le mépris des anciennes mœurs, le débordement du luxe, le mauvais exemple donné par les hautes classes, les jalousies, les divisions; voilà pour les sujets. Du côté de l'Espagne et de ses ministres, ce sont les gouverneurs des Pays-Bas peu soigneux de la province et peu au fait de ses besoins, les charges données aux jeunes ou devenues vénales, les grands postes ouverts aux petites ambitions, la noblesse mise de côté et déchue, l'Eglise même peu respectée dans ses privilèges, presque tenue en sujétion, et par dessus tout les empiétements funestes du Parlement en matière d'Etat et de guerre. Même une autre circonstance, non moins importante au dehors, ne lui a pas échappé : l'acquisition récente par la France de la Lorraine et de l'Alsace, qui, avec celle de la Savoie, achevait de fermer à la Comté toute issue, sauf à l'est.

Ainsi toutes les causes, toutes les responsabilités respectives sont signalées avec sagacité, sinon avec méthode. Même on peut trouver que notre chroniqueur s'attarde un peu dans le détail, lorsque parmi les causes du désastre, les chapons trop fréquemment servis sur les tables bourgeoises, et les longues queues des robes de femmes, sont cités presque au même titre que les négligences des gouverneurs de Flandre et l'incapacité des ministres espagnols.

Mais au-dessus de toutes ces causes secondes, de toutes ces influences humaines, il y a l'action souveraine et décisive de Dieu. Tous ces manquements de conduite, cette corruption des mœurs, tous ces vices publics et privés, ont offensé Dieu, et la conquête, selon notre narrateur, n'est que le châtiment providentiel et mérité d'un peuple coupable. C'est Dieu qui a permis notamment l'appauvrissement de la monarchie d'Espagne, et cette disparition des grands talents et des grands caractères, sur laquelle notre auteur revient à plusieurs reprises.

Il ne songe pas à se demander si la présence ou l'absence de ces grands ministres ne tient pas à des circonstances particulières, locales ; s'ils ne sont pas dus à un besoin national qui les suscite, à un courant d'idées qui les soutient, à un milieu enfin qui rend leur tâche facile, sans compter les fautes de leurs adversaires. De même, à l'occasion de ce châtiment où les vices, les sensualités et autres méfaits de ses compatriotes ont été si rudements châtiés par les Français; il ne songe pas à se demander si ceux-ci étaient beaucoup plus exemplaires et tout à fait sans reproche sur ce point. En un mot, il oublie que toutes les causes particulières qu'il a énumérées, et qui toutes sont des causes venant de l'homme, pourraient, à la rigueur, suffire à préparer et à expliquer les événements qui ont suivi. Non, les explications purement humaines ne le satisfont pas. Le simple jeu de notre liberté et de ses effets ne saurait, selon lui, rendre compte des événements de l'histoire : il lui faut une Providence, une volonté supra-terrestre, qui inflige directement à nos actes leur sanction.

De plus, comment faire ici la part exacte entre Dieu et la créature ? Où s'arrête le divin, où commençons-nous d'avoir prise ? Chiflet, après tant d'autres, échoue à faire exactement ce partage, et comme tant d'autres aussi, il va se perdre par moments dans une sorte de fatalisme chrétien. Si la pro-

vince a été si rapidement conquise, « c'est, dit-il, que Dieu fit réussir toutes les pensées des Français, et renversa toutes les mesures prises de notre côté. » (t. V, pp. 103, 132.) Si la monarchie espagnole, malgré sa puissance, a un déclin si rapide, c'est que Dieu n'éclaire plus les ministres d'Espagne comme autrefois (t. VI, p. 414.).

Heureusement, la théorie de notre auteur ne l'empêche pas de saisir et de noter avec justesse les causes secondes, de discerner l'action des hommes sous celle de Dieu ; et s'il quitte terre trop souvent, du moins il nous renseigne et nous éclaire suffisamment sur les causes des événements d'ici-bas, sur leur valeur et leur sens.

Ainsi placé dans cet horizon, qui est celui de son temps, où l'on voit dans tout ce qui nous arrive la main de Dieu, sa miséricorde ou sa justice, sa bonté ou ses rigueurs, on ne peut s'étonner que Chiflet soit un partisan décidé du merveilleux. Sa piété accepte toutes les conséquences de sa doctrine; il croit au surnaturel, au miracle sous toutes ses formes, apparitions, spectres, fléaux ou prodiges. Un de ses premiers écrits roulait sur l'apparition d'une croix de saint André pendant le siége d'Aire, en 1641 : cette croix se montrant dans le ciel au-dessus d'une croix française, avait relevé le courage des Espagnols. De même, en l'année 1667, à la veille des hostilités, il relate l'apparition fréquente des saints patrons de Besançon, Ferréol et Ferjeux, sous forme de flambeaux ou d'étoiles, « lesquels s'élevant du milieu de leur ancienne sépulture, font un tour en l'air dans le circuit de la cité, et vont disparaître à l'endroit où ils sont inhumés. » C'est l'indice de quelque malheur prochain « dont les bons saints sont les messagers : ils viennent disposer les âmes aux souffrances, et les consoler par les signes de leur présente assistance (1). » (t. V, p. 265.)

(1) Il y a à la Bibliothèque de Besançon, n° 4519 du catalogue, un petit recueil de vers et devises au sujet de cette apparition.

Mais si Dieu avertit et console par ses saints, il avertit aussi et punit par les fléaux du ciel. En 1668, des soldats protestants de la garnison de Dôle ayant osé se réunir à l'écart pour les pratiques de leur culte, « la foudre frappa le lieu où ils s'assemblaient », et les gens de bien pensèrent que c'était un avis significatif de Dieu donné à la négligence des hommes (t. V, p. 235).

Les comètes ne lui inspirent pas beaucoup de crainte. Il se borne à constater « l'accord très ancien des historiens, qui les dépeignent comme avant-coureurs de la mort des grands de ce monde ». et ajoute qu'en effet, les « astres sont souvent les messagers des choses à venir » (t. I, pp. 73, 404). Il ne se prononce pas non plus avec netteté sur la valeur des prédictions qui couraient alors parmi le peuple. Il y avait à Ornans, vers 1670, une espèce de sibylle, « femme d'un pêcheur et de simplicité fort grande », qui avait la spécialité, fort précieuse assurément, de prédire à l'avance les événements politiques; « la ville d'Ornans, s'étant conformée à ses avis, s'en était bien trouvée » (t. V, p. 502). Elle prétendait « connaître de race les étoiles et leur influence. » Mais en 1674, elle s'avisa de prédire que les Français n'entreraient point dans la province. Le contraire arriva : la prophétesse y perdit, avec son crédit, son bien qu'elle n'avait pas voulu mettre en sûreté.

Chiflet est plus affirmatif sur une prédiction de sœur Thoulier, faite à Poligny, en 1672. Cette religieuse, le jour de sa mort, « témoignait de grandes angoisses à cause des flammes qu'elle voyait. » Aux questions des assistants, elle répondit que ces flammes menaçaient la ville de Poligny. De fait, un an après, l'incendie y dévora 200 maisons ; « celles-là seules échappèrent, dit Chiflet, qui furent vouées à saint Claude : le feu s'arrêta à l'instant. »

Les tremblements de terre, les météores, ont également pour lui une signification précise : ce sont des avertissements

du ciel. En 1673, à Besançon, une croix ayant apparu, la veille de la saint Jean, sur le centre de la lune, il y voit le pronostic assuré des troubles qui accompagnèrent cette année là les élections municipales. De même, la terre ayant tremblé à Salins, au mois de janvier 1673, il conclut que c'était un présage de la conspiration de Listenois qui éclata peu après. Mais cette explication ne lui suffisant pas, il ajoute que ce pourrait bien être aussi une marque de la colère de Dieu pour un attentat récent commis à Poligny, où un officier du roi avait été, dans une émeute, blessé d'un coup de pierre à la tête.

Chiflet n'est pas bien sûr que le capitaine Lacuzon ait eu le pouvoir de charmer les balles; mais il ne doute pas des spectres qui empêchèrent les Français, en 1668, de construire un bastion sur la montagne de Saint-Etienne (t. II, p. 290; t. I, p. 267), et il s'appuie du témoignage des officiers français à cet égard.

Mais la sorcellerie surtout lui tient à cœur et trouve en lui un ferme croyant. Il est évident que l'idée qu'il se fait du surnaturel implique l'action du démon aussi bien que celle de Dieu. Aussi il ne biaise pas sur le fait des sorciers et de leurs méfaits. Il se fâche contre les beaux esprits du temps. « qui croient passer pour grands hommes, parce qu'ils doutent des loups-garous, malgré le nombre, la qualité, le lieu et toutes les circonstances requises d'authenticité. » (t. I, p. 317). Il explique doctement que les longues calamités, la misère, enfin l'abandon de Dieu rendent l'homme plus enclin aux pactes avec le démon.

Sur ce point, il est curieux de l'entendre, à propos d'un livre qui accusait notre province d'être particulièrement décriée par le sortilège, faire la leçon à l'auteur. Il lui reproche son ignorance, et de ne pas voir que ce qui avait donné alors accès au démon dans les âmes, c'étaient les longues guerres qui avaient interrompu les visites pastorales,

et par suite, empêché la fréquentation des sacrements, « ce pauvre peuple, (il parle des gens de la montagne) ayant été pendant plus de cent ans sans voir son pasteur au visage » (t. I, p. 317).

Mais si l'abbé de Balerne croit intimement aux sorciers, il ne leur est pas pour cela impitoyable. Sa bonté naturelle lui vient ici en aide. Il laisse voir qu'il ne voudrait pas condamner au feu des êtres qui ne sont pas responsables. Pour lui. les possédés ne sont que des truchements du démon : les exorcismes sont ici plus de mise et ont plus d'efficacité que les bûchers (1).

Il n'y a pas lieu de reprocher trop vivement à notre auteur sa manière de voir à cet égard. Les meilleurs exprits n'échappent pas entièrement à l'influence du milieu intellectuel où ils vivent. Tacite, cet esprit si ferme, si supérieur à son temps, est bien près d'accepter les fables répandues autour de lui sur les chrétiens; il ne doute pas de la réalité des prodiges, et affiche un certain respect pour la science des astrologues. Encore aujourd'hui, dans le pays de Chiflet, il n'est pas bien sûr que la croyance aux sorciers ait perdu tous ses adeptes.

A l'égard des devoirs essentiels de la vie, Chiflet, comme on peut s'y attendre, est très explicite et très ferme. Toutefois, à y regarder de près, on croit voir dans sa morale plus d'une lacune, et parfois comme des défaillances. D'abord il semble croire qu'il puisse y avoir deux morales et deux manières de bien vivre, l'une pour les princes et les grands, l'autre à l'usage des petites gens : ceux-ci seuls astreints à tous les devoirs vulgaires dont les autres, par état, sont souvent dispensés. Il a comme des mots involontaires, qui trahissent à cet égard sa partialité secrète, et comme des atténuations charmantes en faveur des faiblesses de la chair

(1) Voir l'histoire de l'Ursuline d'Auxonne, possédée du démon (t. IV, 316).

dans un certain rang. Don Jean d'Autriche, fils de Philippe IV et abbé de Saint-Claude, ayant mis dans un monastère de cette ville une fille naturelle qu'il avait eue d'une grande dame de Flandre, Chiflet blâme assurément; mais quoi? le choix de cette ville de Saint-Claude, « où les religieux, dit-il, verraient ce gage de leur abbé, prince d'ailleurs fort aimable et doué de très belles qualités, mais sujet aux passions qui souvent accompagnent *les personnes royales dont les mariages sont difficiles.* » Cela rappelle le Henri VIII de Bossuet, prince schismatique et meurtrier de ses trois femmes, « du reste monarque accompli. »

Ailleurs, certaines appréciations donnent à penser. On se demande quelle idée notre écrivain se faisait de la dignité personnelle, de la fierté d'un honnête honme. Un valet de chambre de grand seigneur lui paraît un bien plus haut personnage que le bourgeois ou le magistrat le mieux considéré dans sa province. Quand le marquis de Saint-Martin, retiré en sa maison de Pesmes, après les événements de 1668, se tient à l'écart dans une fière solitude, Chiflet le loue de *ne pas faire le chien couchant* devant le prince d'Arenberg, comme le comte de Grandmont et tant d'autres; mais il ajoute aussitôt : « pour ceux-ci, leurs nécessités domestiques les excusaient de blâme. »

Il avait vu de trop près les hommes et, dans les jours de péril, avait noté trop de défaillances, pour tenir en haute estime le commun des gens. Bien rares, dit-il, sont ceux en qui l'honneur et le devoir prévalent sur les inclinations sensitives. Au siége de Dôle, en 1668, il nous apprend qu'une des causes qui hâta la reddition de la ville, ce fut « l'affection des maris à leurs femmes et des pères à leurs enfants », et il en donne à la fois l'explication et l'excuse, c'est que « quiconque se trouve en pareille occasion avec femme et enfant, est bien plus travaillé au dedans de l'âme pour conserver la vie aux personnes qui lui sont si chères. »

Les grands, les princes, qu'il avait beaucoup hantés, ne lui inspirent pas, chose à noter, beaucoup plus d'estime. C'est un de ses propos habituels que, « qui sert les princes et les grands n'a pas toujours du contentement » (II, 397). Ce qui attire vers eux, dit-il, c'est « cette loi de la vie humaine de toujours désirer quelque chose », et d'aspirer aux grands emplois. Mais quand on y est parvenu, on est pressé d'en sortir. Il respecte donc les grands, même il les vénère, malgré leurs fautes, comme puissances établies de Dieu; mais il a gardé de leur commerce une défiance invincible : il tient les princes pour nécessairement aveuglés et ingrats. Sa lettre de consolation à Boyvin revient à plusieurs reprises sur cette idée.

Il a aussi un vif et profond sentiment de l'instabilité humaine et de la face changeante de ce monde. Dans un voyage qu'il fait à Anvers, en 1670, il est frappé du déclin de cette grande ville, où la guerre avait tari le commerce et la population; près de huit cents boutiques étaient fermées : « A cette vue, dit-il, étant comme j'étais dans un grand rebut des choses du monde qui allaient si mal, je me souvins du beau passage de Juste-Lipse en son traité de la Constance, et mon cœur se flétrit dans la considération qu'un jour tout cela ne serait plus » (t. II, p. 458).

Ses jugements sur ses compatriotes, assez rares d'ailleurs, sont empreints de sincérité, même de sévérité. Il tient la nation comtoise portée à la vanité, à la gloriole, surtout à l'envie et à la médisance. Il rappelle à ce sujet un mot du cardinal de Granvelle : « Qui croirait les gens de ce pays l'un contre l'autre, il ne se trouverait pas un homme de bien dans toute la Bourgogne. » A mainte reprise il signale la malignité des petites gens à l'égard des gens sortis de leur classe et qui ont réussi, les dénonciations secrètes, les haines dont on les poursuit. Çà et là il relève aussi les beaux côtés du caractère comtois, leur fidélité à leurs princes et, comme

on dirait aujourd'hui, *leur loyalisme* inaltérable, et en même temps par un honorable contraste, leur attachement tenace à leurs privilèges, à leur indépendance. Il dit quelque part, d'un intendant français qui pendant son séjour s'était montré sévère aux comtois : « s'il fût resté, il eût trouvé en ce pays des naturels peu propres à tout digérer, et une nation peu accoutumée à la rigueur. »

Quant aux Français, il est en somme assez équitable sur leur compte : s'il leur impute de graves défauts, il reconnaît en eux de grandes qualités. On a vu plus haut le cas qu'il fait de leur discipline exacte, même rigoureuse : plus d'une fois les villes occupées virent se dresser des potences pour les soldats en faute; tout le régiment assistait à l'exécution, « les officiers ayant soin de faire tourner les yeux des soldats vers le criminel; puis tous défilaient en bel ordre autour du corps. » Sur les plaintes de l'habitant, les officiers même de haut grade se rendaient en personne dans les maisons et y remettaient l'ordre. Mais ce qui l'a frappé surtout, c'est l'activité, l'ardeur infatigable qu'ils déployaient : « le travail ne leur était rien, par où l'on voyait bien qu'ils étaient gens qui préféraient l'honneur et la gloire de bien servir le roi à leurs propres aises et commodités. » Il admire un commandant de place qui a donné l'ordre de le réveiller à toute heure, selon les besoins du service. Il cite avec étonnement un intendant, c'est Lepelletier, qui ne se couche qu'à cinq heures du matin après avoir veillé toute la nuit, et peu après retourne encore à la besogne. Il loue des officiers « qui ne demeurent à manger qu'une demi-heure, trois quarts d'heure au plus, et dont le vin était toujours fort trempé. »

On vient de le voir, il n'aime pas les intendants; il estime qu'ils sont bons seulement sous les rois absolus, pour tenir en bride les Parlements. Il n'aime pas davantage la liberté de la presse, et trouve que les gazettes font beaucoup de mal en divulguant des nouvelles fausses et en exagérant les véri-

tables. Il est malaisé, selon lui, de bien gouverner quand les journaux jettent dans la publicité les moindres secrets des cours, outre qu'il est bon que ceux qui doivent obéir ne sachent pas tout. Depuis l'invention des gazettes, on voit, dit-il, tout le monde se mêler de politique : les cuisiniers, en faisant leurs sauces, font des raisonnements d'Etat; enfin « il y a tant d'autres inconvénients à la publication de ce qui se passe dans l'univers, qu'il vaudrait mieux qu'on eût laissé le peuple dans l'ignorance et à la bonne foi, comme au temps passé » (t. II, p. 353).

Ce qu'il dit des femmes est aussi à noter : non qu'il porte sur elles des jugements explicites et détaillés; sa profession et son caractère le lui interdisent. Mais il les montre où il les a vues, dans leur rôle politique, dans leur action sur leurs maris. Cette action, comme il arrive, est tantôt bonne, généreuse, tantôt moins noble et même funeste : les petits motifs, les rivalités mesquines, l'envie de briller et d'être un personnage, y ont trop souvent part. Chiflet nous dit que l'honnête et placide marquis d'Yenne ne demandait que le repos, mais que sa femme, de l'altière maison de Rye, « l'empêcha de vivre à l'aise, lui remettant sans cesse devant les yeux les exemples et les hautes dignités de sa famille » (t. I, p. 175). Ailleurs, on voit la marquise de Meximieux se livrer à un savant et coupable manége pour obtenir le départ du gouverneur de la province, et que sa place soit donnée à son mari. Ailleurs encore, c'est un père qui se plaint qu'une femme, la propre fille de Lisola, a égaré son fils, le marquis de Listenois, et l'a poussé par ses pernicieux conseils à sa funeste entreprise. Les exemples abondent. Mais à côté de ces mauvais emplois de l'adresse féminine, les traits de courage, de désintéressement, de dévouement, ne manquent pas non plus. Il plaît de voir la marquise de Saint-Martin, femme du gouverneur de Dôle, quand les Français attaquent cette ville, venir sur le rempart encourager les assiégés

(t. I, p. 139). C'est aussi une fière réponse que celle de la marquise de Meximieux à un officier espagnol qui disait n'avoir rien en ce monde que son épée : « Eh bien, reprit-elle, c'est un bel apanage qu'une épée quand elle tombe aux mains de qui sait bien s'en servir. » Une Romaine n'eût pas mieux dit.

Il y a dans les mémoires de Chiflet un épisode important, une circonstance grave et épineuse, sur laquelle on eût désiré qu'il se prononçât : c'est la double tentative des villes pour échapper à l'impôt militaire exigé par l'Espagne, et la prise d'armes du marquis de Listenois et d'une partie de la noblesse pour donner la Franche-Comté à la France. Ces deux mouvements, qui secrètement sont liés l'un à l'autre et occupent presque toute la seconde moitié de son livre, soulèvent de délicates questions. Le refus légal de l'impôt était alors une nouveauté hardie, et nos pères, dans l'exercice de ce moyen de défense, d'ailleurs conforme à leurs franchises ont déployé une sagacité, une fermeté vraiment remarquables (1). Mais il y avait comme un envers à cette situation : les villes comptaient sur la révolte de Listenois, et quand celui-ci eût lancé son manifeste de guerre et que la jeune noblesse, malgré le désaveu de la confrérie de Saint-Georges, se fut rangée à ses côtés, les villes s'enhardirent. Listenois était bailli d'Aval, c'est-à-dire investi d'une des plus hautes charges de la province ; les municipalités correspondent avec lui, lui fournissent plus ou moins tacitement des ressources, jusqu'au jour ou le malheureux gentilhomme va clore son équipée dans les champs de Saint-Lothain sous le sabre roturier de Lacuzon, pour finir plus douloureusement encore quelques années plus tard, sur un champ de bataille de Flandre, mais cette fois dans les rangs français. Que

(1) On en trouvera le récit dans le 1er volume de l'ouvrage de M. L. Ordinaire : Deux époques militaires à Besançon.

pense Chiflet de cette généreuse et imprudente révolte, et de la ligue des villes qui ne craint pas de s'y appuyer? Chiflet ici, comme à l'ordinaire, raconte plus qu'il ne juge; il blâme sans doute, mais sans distinction et sans s'arrêter, les villes aussi bien que Listenois; il ne trouve pas un mot à dire sur la dernière protestation dés députés, cette revendication si mesurée et si ferme (t. VI, p. 254) qu'il nous a conservée; il se borne à déclarer, qu'à la vue de tous ces démêlés, « il n'est personne qui ne tînt pour bien malade ce pauvre pays. » D'ailleurs, avec sa prudence habituelle, il refuse de tremper, même indirectement, dans l'action. Convoqué par le gouverneur à une assemblée qui devait trouver les moyens de remplacer l'impôt, il s'excuse sur je ne sais quel prétexte : « Je me démêlai ainsi de cette fusée, dit-il, car j'avoue que j'appréhendais de dire ou lâcher quelque chose devant ces gens-là qui m'eût nui par après. » (t. VI, p. 134.)

On est surpris aussi de ne trouver chez lui aucune parole de blâme au sujet du duel, fort à la mode en ce temps, et dont il cite plusieurs exemples. Il semble le regarder comme un usage tout à fait naturel entre gens de qualité, et qui ne devient blâmable qu'entre roturiers.

En somme, la vie a beaucoup appris à notre chroniqueur : ses épreuves lui ont beaucoup servi. Mais pour lui, toute cette science de la vie se réduit à ces deux points : le désenchantement du monde, de ses promesses, de ses agitations décevantes, et la nécessité de la vie intérieure, la seule chose solide à ses yeux « et sans laquelle la vie que nous menons en ce monde ne mérite pas le nom de vie » (t. V, p. 460). Et plus loin : « Le salut, dit-il, voilà le grand affaire d'un chacun de nous : qui aime Dieu a tout » (t. VI, p. 559). Tout son discours à Boivin, par endroits vraiment éloquent, est comme rempli de cette vérité et dominé par cette pensée.

IV.

Reste l'écrivain. Tous les traits distinctifs de l'homme se retrouvent ici. Car il est habituel que les particularités de l'humeur se reflètent dans la manière d'écrire, et presque toujours un défaut dans le style tient à un défaut dans le caractère.

Chifflet écrit avant tout solidement, avec abondance et gravité, parfois avec charme et bonhomie ; plus souvent il est diffus et lourd. Il prend son temps, il a l'ampleur de phrase comme il devait avoir l'ampleur de geste, habituelle aux gens qui sont écoutés avec déférence. Il y a un grain de suffisance dans sa manière d'écrire, et la persuasion intime qu'il peut compter sur l'attention des autres.

Aussi il use et il abuse du laisser-aller du chroniqueur. Il laisse flotter sa période tant qu'elle veut ; un mot qui vient sous sa plume, un souvenir qui traverse son esprit, le fait changer de sujet et enfiler un nouveau récit. Puis les digressions s'enchaînent, se soudent, se prolifient en quelque sorte, et l'on arrive au bout du chapitre, tout surpris du chemin qu'on a fait, et combien l'on a dérivé loin du titre. Il en est à cet égard de ses phrases comme de ses chapitres : la fin ne tient pas toujours ce que le début promettait.

Il n'est pas non plus entièrement affranchi des latinismes, ni des tournures vieillies. Dans le nombre, il y en a d'heureux, et qui ont toute la grâce et la brièveté de la langue du XVIe siècle : « il se prit garde que »... « il s'échappa de dire » « il y a pitié aux princes mal servis, » etc. Mais en général, pour les expressions comme pour les tournures, il retarde d'un bon quart de siècle sur les écrivains français du temps. Il dit *intérêt* pour dommage, *duire* pour convenir, *souloir* pour avoir coutume, etc.

Il a même ses mots à lui, ses locutions propres (1). Le français d'aujourd'hui, celui même du xviie siècle, ne suffisent pas toujours pour le comprendre : il faut avoir la clef de son français à lui, et avant tout pénétrer dans sa pensée. Ce n'est que l'attention au sens qui livre le secret de certaines phrases.

De là, un style habituellement peu net, embarrassé, gauche d'allure. Mais de temps en temps un mot heureux jaillit; une expression pittoresque, originale, tranche sur la monotonie du fond. Nous avons déjà beaucoup cité : encore un trait ou deux. Quand le prince d'Arenberg demande à la Comté 3,000 fr. par jour pour payer ses troupes : « Quoi, dit Chiflet, fallait-il donc que *ce pays s'éventrât pour se rétablir?* » — Il résume d'un mot les causes du déclin de la monarchie espagnole; « depuis quelque temps, dit-il, elle était *dépourvue de grands cerveaux* » (t. VI, p. 384).

Il n'est pas seulement diffus, il est obscur. Mais chez lui les obscurités sont de deux sortes : les unes spontanées en quelque sorte, dues à la pesanteur native de l'esprit ou simplement à la négligence; les autres voulues, cherchées, calculées enfin, en vue de dérober la pensée. Il a dit quelque part : « Il est dangereux de parler et d'écrire » (t. VI, p. 554). Aussi en mainte occasion il met des sourdines à sa pensée. Sa phrase court après les sous-entendus, les demi-mots, comme le tirailleur cherche les buissons. Il a toujours peur d'être trop clair.

Aussi cette longueur de période, qui d'ailleurs lui est naturelle, lui est fort utile pour envelopper son idée, pour la soustraire à la brutalité d'un trop grand jour. Il excelle à enrouler, à compliquer savamment la phrase, de manière à

---

(1) Il dit de quelqu'un qui a reçu de mauvaises impressions, que *on l'a mal imprimé*. Il a aussi ses provincialismes : *que voulons-nous devenir?* Enfin beaucoup de ses tours sont tirés de l'espagnol.

noyer en quelque sorte l'idée principale, à dissimuler le mot essentiel en le logeant, comme par mégarde, dans quelque compartiment écarté. Il faut lire à deux fois certaines pages.

Cette même obscurité lui sert à merveille quand il a quelque bonne médisance à faire passer. Car sur cet article je ne puis lui reconnaître « *la franchise.* » Je m'en suis déjà expliqué plus haut. Lorsqu'on voit la phrase prendre une allure de mystère, se hérisser de savantes restrictions, enfin s'entortiller et comme ne pouvoir se résoudre à finir, on peut s'attendre à trouver au fond un jugement peu charitable. Il jette une sorte de pénombre prudente sur ce qu'il n'ose formuler d'une façon explicite ; son style, comme son regard, a des teintes voilées à dessein. On a une preuve notable de son embarras, de ses perplexités, dans les chapitres qui précèdent la reddition de Dôle ; alors les phrases sont raturées, tronquées : plus d'une fois le chapitre est recommencé, mais ne s'achève pas (1). Il semble marcher sur des charbons. Même un instant (t. V, p. 164), il quitte le style direct, et ne se met en scène qu'à la troisième personne.

En somme, deux choses lui manquent pour être vraiment écrivain : d'abord la clarté. Il n'a nul souci des équivoques, des pronoms à double entente, des tournures louches ; il vient peu en aide à son lecteur. On pourrait croire qu'écrivant pour se distraire, tout au plus pour ses jeunes neveux, comme il le dit à la fin du livre, il a mis de côté toute prétention, toute coquetterie de style. Mais non. Chiflet, en rédigeant ses mémoires, songeait à la postérité. Il se fait une très haute idée de l'histoire, qu'il appelle « la maîtresse de la vie » (t. V, p. 46) ; et quand on lit sa préface, on ne peut douter qu'il ait voulu léguer aux générations suivantes un

(1) Cela arrive encore ailleurs, et pour même raison. (Voyez ch. 29 du livre VI.)

récit instructif, leur signaler des fautes à éviter, et, comme il dit, « porter ceux d'alors à faire mieux que leurs devanciers. » Il y a donc ici, bien évidemment, négligence ou insuffisance d'effort.

Outre la clarté, il lui manque aussi la chaleur, le mouvement, la vie. J'ai déjà eu l'occasion de le signaler : cette tranquillité habituelle qui fait le fonds de sa nature, cette allure égale et rassise ne l'abandonne en aucune circonstance. Il admire peu, s'indigne encore moins, et en général ne se passionne pour quoi que ce soit; il est arrivé par sagesse chrétienne au *Nîl admirari* d'Horace. Aussi raconte-il, comme il sent, presque toujours d'une façon traînante et froide. Une fois ou deux seulement, il sort de cette impassibilité monotone, et c'est un élan sincère de piété et de foi qui tire de notre écrivain, d'ordinaire si méthodique et si compassé, des vivacités comme celle-ci : « O mon cher Monsieur, que c'est une grande grâce d'être détrompé! Si nous vivions et mourions dans l'erreur et aveuglement du siècle, ce serait bien alors le comble du malheur. D'y avoir vécu, patience : mais, je vous prie, n'y mourons pas » (t. VI, p. 556).

Chiflet était-il éloquent? avait-il le don de la parole? Si l'on s'en rapporte à son témoignage, il n'y a pas à en douter. Deux fois il eut à parler en public, et devant l'auditoire le moins commode, une populace en révolte et un premier ministre (1), et deux fois, nous dit-il, il s'en tira à son honneur. Mais les échantillons qu'il donne de ses deux harangues nous autorisent à en rabattre un peu. On y trouve des images bizarres, des comparaisons forcées. On peut l'assurer, Chiflet orateur était ce qu'il fut la plume à la

---

(1) C'était Louvois. Le Parlement avait désigné Chifflet pour lui souhaiter la bienvenue à son arrivée à Dole, en mars 1668. Cela fût-il arrivé, si Chifflet s'était toujours montré aussi dévoué à l'Espagne qu'il l'affirme?

main, solide et un peu pesant, plantureux, avec quelque chose de redondant et une tendance au *gongorisme*.

Tel est l'homme, le narrateur, le moraliste et l'écrivain. Son rang, parmi nos annalistes franc-comtois, est encore des plus honorables. Moins diffus que Gollut, moins politique que Girardot, il a de plus qu'eux la couleur, le charme pittoresque du récit. Si Gollut est notre Hérodote, si Girardot a des côtés de Polybe, Chiflet est notre Froissard. Il n'est pas un historien; mais il vient de suite après ceux qui font la grande histoire, car il est de ceux qui lui fournissent ses matériaux. En tout cas notre province, grâce à ces écrivains, fait encore quelque figure dans ce genre littéraire : certes l'aptitude historique ne fait pas défaut dans un pays qui, après avoir produit le naïf et légendaire Gollut, le sagace et vigoureux Girardot de Beauchemin, nous offre un faiseur de Mémoires, un chroniqueur comme Chiflet, tenant encore en réserve pour le siècle suivant toute une moisson de savants compilateurs et d'antiquaires érudits, les Dunod, les dom Grappin, les Perreciot et tant d'autres.

Quelques mots, en finissant, sur l'édition de ces Mémoires. Elle fait honneur à l'Académie de Besançon, et particulièrement à celui de ses membres qui s'en est chargé. Nous avons été témoins des recherches consciencieuses, du zèle et des scrupules que M. le conseiller Jeannez a apportés à cette tâche. Le tour laborieux de l'auteur, les variantes du manuscrit, ses lacunes, enfin les noms propres cités à chaque instant sans explication, rendaient pour l'éditeur cette tâche difficile et délicate M. Jeannez n'a laissé passer aucune page, aucune phrase sans la contrôler : il n'est presque pas un nom propre sur lequel il n'ait répandu un jour utile pour

comprendre le rôle du personnage. Fouillant nos archives, consultant nos érudits, il allait, quand ces sources lui manquaient, frapper jusqu'a la porte du savant conservateur des archives de Bruxelles, M. Gachard. Il a poussé l'exactitude jusqu'à donner au bas des pages les remaniements et les variantes d'un même chapitre. Il a traduit les documents espagnols insérés dans le texte. A chaque volume il a joint une table des noms propres, fort commode, et au second une liste des armoiries de toutes les familles citées dans l'ouvrage. avec diverses pièces inédites ou rares, C'est le propre d'un livre bien fait de dispenser de beaucoup d'autres : les notes de M. Jeannez et ses tables, qui sont le fruit d'immenses recherches, les épargnent au lecteur.

Cela dit, il n'est pas étonnant qu'en dépit de sa vigilance, quelques fautes lui aient échappé, qu'il reste encore dans le texte des obscurités, des mots mis pour d'autres, même des transpositions (1). Vu l'état du manuscrit, c'était chose à peu près inévitable. Il y a lieu davantage de regretter que l'éditeur ait été si laconique dans son introduction, qu'il l'ait réduite à quelques notes biographiques subtantielles, et n'ait pas couronné son travail par une étude approfondie sur l'écrivain qu'il avait mieux que personne connu, goûté et pratiqué.

(1) Par exemple, t. V, pp. 164 et 169.

NOTE

SUR

DES AMPOULES ET DES PROCÈS-VERBAUX DE CONSÉCRATION D'AUTEL

TROUVÉS DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE BESANÇON

Par M. Jules GAUTHIER

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DU DOUBS
SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance du 20 décembre 1877.)

Personne n'ignore que le pouvoir de consacrer les autels fut toujours un des attributs essentiels de l'épiscopat, mais on connaît peu les rites de cette consécration, la nomenclature et le caractère des objets qui y sont employés, et dont la présence dans un autel atteste matériellement le fait de sa dédicace.

Le *Pontifical romain* donne sur ces divers points les détails les plus précis; nous y renverrons pour ce qui concerne le détail du cérémonial proprement dit, les processions de reliques, les onctions d'huile sainte, les encensements mêlés aux prières, etc., nous bornant à en tirer quelques renseignements utiles pour expliquer plusieurs récentes et intéressantes découvertes faites dans des autels franc-comtois des XIIIe, XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Dès l'origine de l'Eglise, l'autel chrétien se dressa sur la tombe des martyrs, et quand, sortie des catacombes, la religion nouvelle multiplia ses temples, la présence d'un corps saint dans la confession ou crypte sur laquelle s'élevait l'autel devint une règle absolue de la liturgie. Mais il était impossible

d'attribuer un corps saint tout entier à chacun des innombrables sanctuaires qui avaient surgi tout à coup, les évêques durent fractionner les reliques, et les tombeaux des autels ne continrent plus désormais qu'une faible partie des ossements des saints personnages auxquels ils étaient dédiés.

Au xe siècle, après les ravages successifs des Sarrazins, des Hongrois, des Normands, grands destructeurs d'églises, il fut admis qu'il suffisait pour consacrer valablement un autel qu'il renfermât une très minime parcelle de relique, un ossement sorti d'une châsse; la dévotion des fidèles et les prescriptions liturgiques durent se plier à cette nécessité. Dès lors, on se contenta d'insinuer dans le massif de l'autel la relique destinée à la consécration, en refermant l'ouverture pratiquée avec de la cire et du mortier.

On put satisfaire ainsi à la lettre à la constitution apostolique du IIIe siècle qui prescrivait de célébrer les divins mystères *super corpora martyrum*.

Depuis, les usages n'ont guère varié dans le cérémonial des consécrations d'autel; nous empruntons au *Pontifical romain* le détail des rites qui ont été pratiqués de temps immémorial et qui se perpétuent encore aujourd'hui en pareille circonstance.

» Dès le soir, veille de la dédicace, l'évêque prépare les » reliques destinées à être scellées dans l'autel qu'on doit » consacrer. Il les place dans un vase décent et propre, avec » trois grains d'encens; il y ajoute une petite charte sur par- » chemin rédigée en langue latine dans les termes suivants :

» L'an ....., le mois ....., le jour ....., nous ....., évêque » de ....., avons consacré cet autel (ou cette église) en l'hon- » neur de saint ....., et en mémoire de cet événement nous » accordons aujourd'hui un an d'indulgence, et à l'avenir, » au jour anniversaire de cette dédicace, quarante jours d'in- » dulgence à tous les fidèles du Christ qui visiteront la pré- » sente église. »

Le vase contenant les reliques est ensuite scellé, puis placé jusqu'au lendemain sur un autel provisoire entre deux flambeaux allumés. Le lendemain, après diverses céremonies, des chants et des encensements, l'évêque dépose la mître, prend le vase où les reliques, l'encens et le procès-verbal sont scellés, le place en l'ouverture réservée dans le massif de l'autel, puis avec le marteau et la truelle ferme l'entrée du reliquaire *(reliquiarium)* et replace le marbre croiseté sur la surface du tombeau (1).

Telle est la description du Pontifical; plusieurs découvertes faites récemment en Franche-Comté prouvent que les règles de la liturgie romaine étaient régulièrement pratiquées dans le diocèse de Besançon, au moins depuis le XIIIe siècle : voici en quelques mots le récit et la description de ces trouvailles.

En 1864, la démolition du vieil autel de l'église de Sornay (Haute-Saône) amena l'heureuse rencontre de quelques reliques accompagnées d'un parchemin cloué naguère sur une planchette pulvérisée par l'effet des ans. Cette charte, dont nous donnons le *fac simile* (médiocrement réussi) et la transcription, apprenait que l'an 1249 (nouveau style), le 3 des calendes de février (30 janvier), l'archevêque de Besançon Guillaume de la Tour avait consacré en personne l'autel de Sornay, en l'honneur de saint Germain, évêque d'Auxerre, et de sainte Catherine, vierge et martyre :

« Anno ab Incarnatione Domini M° CC° XL° octavo III° kalendas februarii, consecratum est hoc altare a domino Willelmo Bisuntino archiepiscopo, in honore sancti Germani episcopi et confessoris, Anthisiodorensis episcopi, et in honore sancte Katherine virginis et martiris.

(Parchemin.)

---

(1) Pontificale Romanum Clementis VIII ab Urbano VIII recognitum. Romæ 1645, in-f°, pp. 246 et seq.

Auprès de ce procès-verbal, rendu intéressant par son âge, il ne restait nulle trace de vase de consécration. Il n'en est pas de même dans d'autres découvertes plus récentes faites à Vyt-les-Belvoir, à Pagny-la-Ville (Côte-d'Or), à Montfaucon, à Athose, à Naisey, à Marnay, dans la cathédrale de Besançon, enfin à Brasse près de Belfort.

Dans ces divers autels, un vase (de plomb ou de verre) contenait invariablement les reliques et les procès-verbaux de consécration rédigés généralement, mais non pas exclusivement, par des suffragants de l'archevêque de Besançon, délégués depuis le XIIIe siècle aux fonctions les plus actives et pénibles de l'épiscopat.

Les plus anciens de ces vases, dont nous produisons quelques types, sont ceux de Vyt-les-Belvoir, de Montfaucon et de Pagny-la-Ville (1), tous trois en plomb, et correspondant identiquement par leur forme à cette catégorie d'objets du moyen âge qu'on a connus jusqu'ici sous le nom d'enseignes ou plutôt d'ampoules de pèlerinages (2), et dont on rencontre fréquemment des échantillons (3). Ce sont de petites bouteilles en plomb mêlé d'étain obtenues par la fonte ; elles sont munies de deux anses et recouvertes sur la panse de dessins géométriques, d'emblêmes, quelquefois d'inscriptions. L'ampoule de Pagny (publiée par M. le docteur Marchant) porte sur une face le monogramme IHS, sur l'autre celui

---

(1) Le premier m'a été obligeamment communiqué par M. l'abbé Bailly, directeur de la Maîtrise de la cathédrale ; le second est conservé au Musée archéologique de Besançon ; le troisième a été reproduit et publié en 1873 par M. le docteur Marchant dans ses *Ampoules de pèlerinage trouvées en Bourgogne*, plaq. in-4°, Dijon.

(2) V. FORGEAIS, Plombs historiés trouvés dans la Seine, II, p. 21 ; III, p. 204 ; IV, 65.

(3) Nous reproduisons, grâce à l'obligeance de notre confrère M. J. Sauzay, une ampoule de pèlerinage perdue à Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône) par un pèlerin venant au tombeau de Saint-Pierre de Tarentaise.

MA ; celle de Vyt-les-Belvoir, que nous reproduisons, présente un D (*dedicatio* ou *dedicatum*). Celle de Montfaucon est revêtue d'ornements géométriques parmi lesquels figurent une croix et une fleur de lys. D'autres ampoules, celles d'Athose, de Naisey et de Brasse (1), datant de 1465 et 1495, sont de simples bouteilles en verre grossier embellies pour toute décoration de filets en relief dans le sens de la hauteur. Les ampoules trouvées à la cathédrale Saint-Jean (2) ont la forme de petites boîtes cylindriques en feuilles d'étain, hautes et larges de 4 à 5 centimètres, portant gravées sur leur couvercle, l'une S. V. (Sanctus Vincentius), l'autre N. D. (Notre-Dame), titres de l'autel qui les contenait.

Pour terminer cette série, citons encore une dernière ampoule, déposée en 1613 dans le maître-autel de Marnay par Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe. C'est une sorte de boîte carrée, oblongue, munie d'un couvercle en forme de toit à quatre rampants surmonté d'une croix ; son aspect original mérite d'être ici reproduit. Le procès-verbal de consécration, rédigé (généralement sur parchemin, mais quelquefois sur papier) dans la forme dont nous avons donné le type, a survécu dans la plupart des autels ; sa forme ne varie guère, mais nous en publions deux ou trois spécimens à la suite de cette note pour servir d'éléments de comparaison avec ceux que restitueront encore les vieilles églises du diocèse. En attendant, il nous a paru intéressant de consigner ici dans leur détail ces modestes trouvailles et de signaler les premiers échantillons d'une double série archéologique et paléographique qui ne tardera pas à grossir.

---

(1) Celle de Brasse (consécration faite par Odon, évêque de Tibériade, 19 nov. 1495) m'a été signalée par un éminent érudit, M. Dietrich, secrétaire général de l'Administration de Belfort.

(2) La seconde de ces boîtes a été trouvée en 1878 dans la chapelle de Saint-Lin pendant l'impression de ce mémoire.

ACTES DE CONSÉCRATION D'AUTELS FRANC-COMTOIS.

Procès-verbal de consécration de l'église de Naisey (Doubs), par Antoine, évêque de Sydon, suffragant de Besançon.

(23 avril 1465.)

Anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quinto, die xxiii mensis aprilis, consecratum fuit hoc altare per dominum Anthonium episcopum Sydoniensem, et hic posuit presentes reliquias. (Papier.)

Procès-verbal de consécration de l'autel de la chapelle Saint-Nicolas dans l'église de Pagny-la-Ville (Côte-d'Or), par Pierre Tassard, évêque de Chrysopolis.

(22 mars 1527.)

Anno Domini millesimo quingentesimo [vigesimo] sexto, die vicesima secunda mensis martii, ego Petrus episcopus Chrysopolitanus consecravi altare hoc in honorem sancti Nicolai confessoris, et reliquias sancti Theoberdi martyris in eo inclusas singulis Christi fidelibus hodie unum annum et in die anniversario consecrationis hujusmodi quadraginta dies de vera indulgentia in forma ecclesiæ consueta concedens.

Tassard.

(Parchemin.)

Procès-verbal de consécration de l'autel Notre-Dame (chapelle dite de Saint-Lin*) à la cathédrale de Besançon, par l'archevêque Antoine-Pierre I de Grammont.*

(5 mai 1678.)

Antonius Petrus de Grandmont Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratia archiepiscopus Bisuntinus, sacri Romani Impe-

rii princeps, etc., notum facimus universis : quod anno Domini 1678 die vero quinto mensis maii, consecravimus altare hoc in honorem B. Mariæ Virginis et sancti Agapiti martyris, et reliquias sanctorum martyrum Vincentii ejusdemque sancti Agapiti in eo inclusimus, die anniversario consecrationis hujusmodi ipsum visitantibus quadraginta dies de vera indulgentia in forma ecclesiæ consueta concessimus.

Ant. Petrus archiepiscopus Bisuntinus.

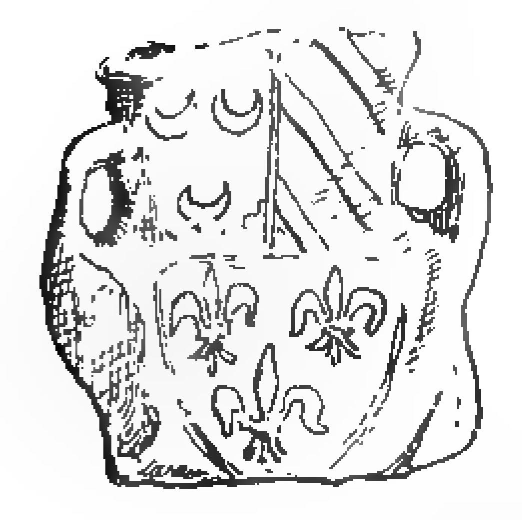
(Parchemin.)

Anno ab incarnatione dñi · m̄ · cc̊ · xl · octavo
iii · Kl · februarii Consecratum est hoc altare
a dño · Willmo Bisunt archiepō · In honore
sancti · Germani · Epi · Et Confessoris · An
thisiodor · Epi · ⁊ in honore scē Katherine
Vḡ · ⁊ mris ·

Procès-verbal de consécration
du maître autel de l'église de Sornay (Hte Saône), 30 Janvier 1249.

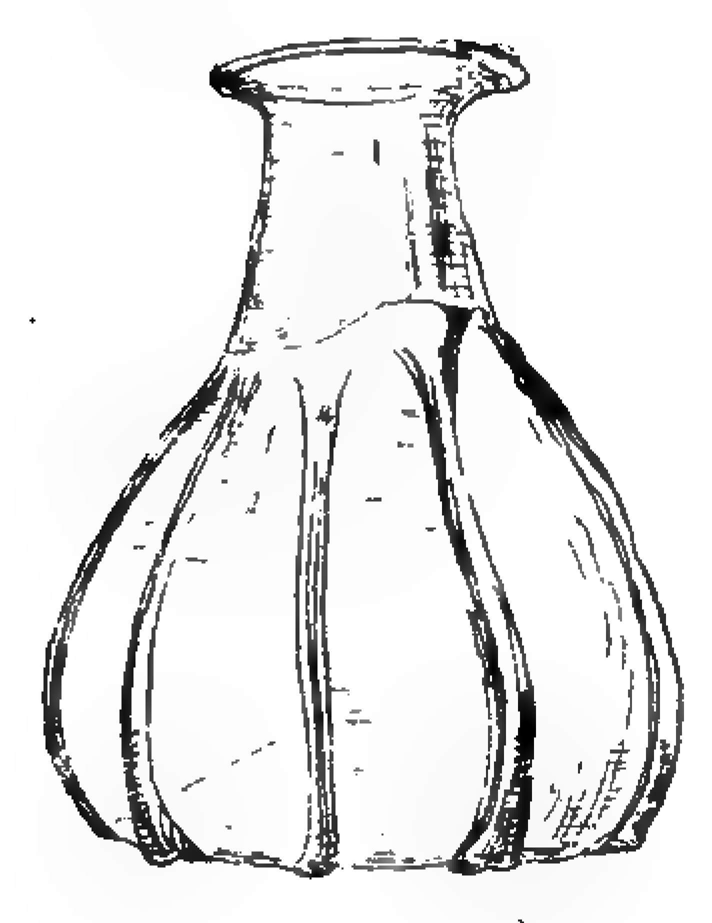
VIT-LES-BELVOIR

MONTFAUCON.



CIREY LES BELLEVAUX.

AMPOULES DE CONSÉCRATION ET DE PÉLERINAGE



NAISEY (1465)

MARNAY, (1618)

VASES DE CONSÉCRATION D'AUTEL

LISTE ACADÉMIQUE.

(31 juillet 1877.)

Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
Mgr le duc d'Aumale, général commandant le 7me corps d'armée.
M. le premier Président de la Cour d'appel.
M. le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

BESSON (Mgr), évêque de Nîmes (30 août 1847).
BIAL, O ✻, chef d'escadron en retraite (29 janvier 1865).
BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique en Birmanie (janvier 1853).
BLAVETTE, ✻, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Nantes, rue Cambronne 1, (janvier 1868).
BONAPARTE (le prince Louis-Lucien), à Londres (janvier 1865).
CARDON DE SANDRANS (le baron), C ✻, ancien préfet, à Paris, avenue de La Tour-Maubourg, 12 (27 janvier 1874).
CHOTARD, Henri, ✻, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont (25 août 1873).
CONEGLIANO (le duc DE), ✻, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, Paris (août 1865).

MM.

Coquand, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences, à Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✻, ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole normale et à l'Ecole des mines, rue Madame, 37, à Paris (janvier 1848).

Déy, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

Desroziers, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon, à Poitiers (janvier 1858).

Dreyss, Charles, recteur de l'Académie universitaire, à Toulouse (27 janvier 1874).

Gerando (le baron de), ✻, ancien procureur général, boulevard Saint-Michel, 113, à Paris (août 1868).

Gerard, Jules-Francisque, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (25 août 1874).

Lefaivre, C ✻, ancien colonel du génie, à Paris (novembre 1836).

Lissajous, O ✻, recteur de l'Académie de Besançon (25 juin 1877),

Matty de Latour, ✻, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867).

Mignard. homme de lettres, à Dijon (août 1859).

Mignot, Edouard, ✻, commandant au 11me régiment de ligne, à Lyon (25 août 1875).

Monty, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

Morelet, ancien notaire, rue Vaucanson, 4, à Grenoble (Isère) (janvier 1861).

Parandier, O ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (février 1835).

Perron, ✻, secrétaire perpétuel honoraire, à Paris (août 1838).

Person, ✻, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

MM.

Poujoulat, homme de lettres, à Passy, près Paris (décembre 1835).

Sainte-Agathe (Louis de), ✻, ancien adjoint, président du conseil d'aministration de la Société des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

Sainte-Claire-Deville, H., ✻, membre de l'Académie de sciences, inspecteur général des établissements météorologiques, rue du Vieux-Colombier, 8, à Paris (août 1845).

Seguin, ✻, recteur de l'Académie de Bordeaux (29 janvier 1872).

Tourangin, G O ✻, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

Marnotte, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, *doyen de la Compagnie*, rue Moncey, 5 (24 août 1826).

Bretillot, Léon, ✻, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1855), *président annuel en* 1877.

Jobard, O ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

Clerc, Edouard, ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837)

Vaulchier (marquis Louis de), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

Dartois (l'abbé), vicaire-général à l'archevêché (24 août 1844).

Tripard, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 33 (24 août 1844).

Reynaud-Ducreux, O ✻, professeur à l'Ecole d'artillerie, rue Ronchaux, 22 (30 août 1847).

MM.

BLANC, C ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

VUILLERET, Just, juge au tribunal, rue St-Jean, 11 (24 août 1853), *secétaire perpétuel.*

DRUHEN aîné, ✻, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

CHIFLET, Ferdinand (vicomte), propriétaire, rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855).

LAURENS, Paul, ✻, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue de la Préfecture, 15 (24 août 1855).

TERRIER DE LORAY (marquis DE), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

DELACROIX, Alphonse, architecte de la ville (28 janvier 1858).

SANDERET DE VALONNE, ✻, directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (janvier 1862).

SUCHET (le chanoine), archiprêtre, curé de la basilique Saint-Jean, rue du Clos, 21 (janvier 1863), ***président annuel en 1876.***

ORDINAIRE, O ✻, sous-directeur d'artillerie en retraite, commissaire du Gouvernement près le conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

CASTAN, Auguste, ✻, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut de France, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

SAUZAY, Jules, rue de la Préfecture, 25 (28 janvier 1867).

VAULCHIER (comte DE), Charles, ancien député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867).

PIOCHE (l'abbé), Louis, professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867).

BAILLE, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1867).

MM.

Estignard, député du Doubs, membre du Conseil général du Doubs, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868)

Lebon, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).

Labrune, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (24 août 1868).

Sire, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-St-Pierre, 16 (28 janvier 1870), *trésorier de la Compagnie.*

Vernis, A., ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872).

Gauthier, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire-adjoint*, *archiviste.*

De Jankovitz, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

Associés résidants.

MM.

Marquiset, Léon, membre du Conseil général de la Haute-Saône, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

Ducat, Alfred, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, architecte à Besançon, rue St-Pierre, 3 (24 août 1872).

Bergier (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

Reboul, ✱, doyen de la Faculté des sciences, à Besançon, rue Neuve, 8 (25 août 1875).

Carrau (Ludovic), professeur de la Faculté des lettres, place Saint-Amour, 3 (25 août 1875).

Tivier, Henri, doyen de la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 9 (27 janvier 1876), *vice-président annuel en 1877.*

Huart, Arthur, avocat général à la Cour d'appel, chevalier de l'ordre des St-Maurice et Lazare, rue de la Préfecture, 13 (27 janvier 1876),

PINGAUD, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 74 (27 janvier 1876)

MERCIER, Louis, horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).

SAINT-GINEST, Etienne, architecte du département du Doubs, rue Granvelle, 28 (31 juillet 1877).

Associés corespondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

MM.

HUGO (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc., rue La Rochefoucauld, 66, à Paris (août 1827).

MARMIER (Xavier), O ✻, membre de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1, à Paris (août 1839).

RICHARD (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, ancien curé de Dambelin, à Baume (Doubs) (août 1842).

WEY (Francis), O ✻, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue de Mareil, 57 (août 1845).

CIRCOURT (le comte Albert DE), conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (janvier 1846).

RONCHAUD (Louis DE), inspecteur des beaux-arts, rue Malesherbes, 38, à Paris (novembre 1848).

BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

VIEILLE (Jules), O ✻, recteur de l'Académie de Dijon (août 1853).

BERGERET, docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

PETIT, J., statuaire, rue d'Enfer, 89, Paris (août 1856).

---

(1). Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie ; Chambéry.

Haute-Saône.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône, Vesoul.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, Paris.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.

Société de médecine légale ; Paris.

Société philotechnique ; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des siences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.

Société des sciences naturelles de médecine de Seine-et-Oise ; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie de Rouen.

Société hâvraise d'Etudes diverses.

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

Somme.

Académie d'Amiens.

Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.

Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.
Société météorologique de Belgique, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etat-Unis; New-York.
Institut smithsonien; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.

MM.

GRENIER (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

TOUBIN, professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).

PASTEUR, C ✱, administrateur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (janvier 1860).

CIRCOURT (Adolphe DE), à Paris (janvier 1861).

GIGOUX (Jean), ✱, peintre d'histoire, rue Châteaubriand, 17, à Paris (août 1861).

PIERRON, ✱, ancien professeur au lycée Louis-le-Grand, rue d'Assas, 76, à Paris (août 1862).

GÉROME, ✱, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Acad. des Beaux-Arts), rue de Bruxelles, 6, à Paris (août 1853).

BRIOT, professeur suppléant à la Faculté des sciences, boulevard Saint-Michel, 46, à Paris (août 1865).

JOBEZ (Alphonse), ancien député, à Montorge (Villers-sous-Chalamont) (août 1867).

JACQUENET (Mgr), protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

BRULTEY (l'abbé), curé de Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône) (août 1868).

FLEURY-BERGIER, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

MARCOU, de Salins (janvier 1870).

LEMIRE, Jules, ✱, ancien membre du Conseil général du Jura, à Clairvaux (janvier 1872).

CHAMPIN, ✱, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (janvier 1872).

MOREY (l'abbé, curé de Baudoncourt (janvier 1872).

GRÉA (l'abbé), vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

REVERCHON, ✱, ancien député du Jura, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

MM.

Hausser, ✱, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, rue du Faubourg-St-Honoré, 168, à Paris (24 août 1872).

Tournier (Edouard), directeur adjoint à l'Ecole pratique des hautes études, rue Servandoni, 6, à Paris (25 août 1873).

Bouquet (Jean-Claude), professeur à la Faculté des sciences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 août 1872).

Beuvain de Beauséjour (Paul-Félix), curé de Luxeuil (Haute-Saône) (25 août 1875).

Dumont (Albert), directeur de l'Ecole française à Athènes, Paris, rue de Fleurus, 35 *bis* (25 août 1875).

Gainet (l'abbé), curé de Cormantreuil (Marne), chanoine honoraire de Reims (25 août 1875).

Perraud (Philippe) professeur de rhétorique au lycée de Lons-le-Saunier (27 janvier 1876).

Baille (Ch.), juge de paix à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).

Villequez, professeur à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).

Prost (Bernard), archiviste du Jura, à Lons-le-Saunier (31 juillet 1877).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

MM.

Taylor (le baron), G ✱, littérateur, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68, à Paris (août 1825).

Pautet (Jules), sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

Mallard, archéologue-dessinateur, à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire) (août 1845).

Chénier (de), O ✱, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Paris (novembre 1848).

Braun, O ✱, ancien président du consistoire supérieur et

MM.

du directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg en France, ancien conseiller à la Cour d'appel de Colmar, à Montbéliard (août 1849).

QUICHERAT (Jules), ✻, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, rue de Tournon, 16, à Paris (août 1857).

BAUDOUIN, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris, rue des Eides, 16 (janvier 1861).

NAUDET, O ✻, membre de l'Académie des Inscriptions (janvier 1864).

JUNCA, journaliste, à Paris (janvier 1865).

DALLOZ (Edouard), O ✻, ancien président du Conseil général du Jura, rue Vanneau, 18, à Paris (août 1866).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ✻, archiviste du département de l'Aube, correspondant de l'Institut, à Troyes (août 1867).

LECLERC (François), membre de l'Académie de Dijon, à Seurre (Côte-d'Or) (24 août 1872).

BARTHÉLEMY (Edouard DE), membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, 80, à Paris (25 août 1873).

BEAUNE (Henri), procureur général à la Cour d'appel de Lyon (27 janvier 1874).

PIGEOTTE (Léon), avocat à Troyes (Aube) (23 janvier 1874).

DE MEAUX (le vicomte), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, à Paris (23 janvier 1874).

LE BRUN DALBANE, président de la Société académique de Troyes (Aube) (25 août 1874).

DE BEAUREPAIRE, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut, à Rouen (25 août 1875).

TUETEY (Alexandre), archiviste aux Archives nationales (31 juillet 1877).

GARNIER (Joseph), ✻, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).

Associés étrangers (1).

MM.

GACHARD, ✱, directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

VUILLEMIE, historien, à Lausanne (mars 1841).

MATILE, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien chef du cabinet du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat, à la Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, à Turin (août 1844).

REUME, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

CANTU (César), historien, à Milan (janvier 1864).

LIAGRE (Jean-Baptiste-Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles, (25 août 1874).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE.

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg,

Aisne.

Société académique de Laon.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

Allier.

Société d'Emulation de l'Allier; Moulins.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.

Académie de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.

Société des antiquaires de Normandie à Caen.

Société d'agriculture de Caen.

Société française d'archéologie; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.

Côte-d'Or.

Académie de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie de la Drôme; Valence.

Eure.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure; Evreux.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

Finistère.

Société accadémique de Brest.

Gard.

Académie du Gard; Nîmes.

Haute-Garonne

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du midi de la France; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomatique de Bordeaux.

Hérault.

Société Archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.

Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etiennne.

Haute-Loire.

Société académique du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires du Lot; Cahors.

Lozère.

Société d'agriculture de la Lozère; Mende.

Maine-et-Loire.

Société académique de Maine-et-Loire; Angers.

Manche.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche; Saint-Lô.

Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Meurthe.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société philomatique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhône.

Académie de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

TABLE DES MATIÈRES.

Besançon. — Imprimerie Dodivers, Grande-Rue 87.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DE

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1878

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87

1879

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du jeudi 10 janvier 1878.

Etaient présents : MM. Tivier, *président,* le vicomte Chiflet, Gauthier, De Jankowitz, Labrune, Mercier, Pingaud, Sire, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 1877 est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau divers ouvrages adressés à la Compagnie par MM. de Gérando, Milcent et Baraüer. Des remercîments seront transmis à chacun de ces auteurs.

Un exemplaire in-4° des tomes IV à VII des *Documents inédits* est concédé gratuitement à la bibliothèque publique de Vesoul (Haute-Saône).

Un exemplaire in-4° des tomes I à VII de la même collection est remis à M. Pingaud, qui se charge de rendre compte de cette publication dans la *Revue historique.*

Un membre ayant manifesté le désir de faire l'acquisition d'une série des Bulletins de la Compagnie depuis sa réorganisation en 1806, M le secrétaire perpétuel est chargé par M. le président de vérifier si les réserves de la bibliothèque permettent de satisfaire cette demande et à celles de même nature que pourraient formuler d'autres académiciens.

M. le président fait part à l'Académie de la mort d'un de ses membres, M. Alphonse Delacroix, architecte de la ville. Les

obsèques de M. Delacroix ont eu lieu à l'église de Saint-Claude, le 9 janvier; l'Académie y était représentée par son bureau et un grand nombre de ses membres ; M. le président s'est fait l'interprète des sentiments d'estime et de regret de la Compagnie en prononçant devant une foule douloureusement émue le discours suivant :

MESSIEURS,

Permettez-moi de venir, auprès de cette tombe ouverte par une catastrophe inattendue, adresser à celui qui nous est si soudainement enlevé l'adieu de ses confrères, les membres de l'Académie de Besançon. M. Alphonse Delacroix appartenait depuis dix-huit ans à cette Académie. Si des relations formées antérieurement, des habitudes sédentaires, des empêchements matériels ne lui ont pas permis d'assister régulièrement aux séances de la Compagnie et de prendre une part active à ses travaux, elle n'en appréciait pas moins l'honneur de le compter parmi ses membres, elle n'en ressent que plus vivement le regret d'avoir trop peu joui de son commerce et profité de ses lumières, elle n'en prend pas une part moins vive aux regrets qu'inspirent la mort de cet homme d'intelgence et de cœur chez qui de remarquables qualités, volontairement tenues dans l'ombre, avaient pourtant leurs jours d'éclat et d'expansion.

Il y a treize ans, c'était à la séance publique de l'année 1861, invité par l'Académie à lui présenter un rapport sur le mémoire de M. Leclerc, correspondant de l'Académie à Dijon, relatif à la statue de Vercingétorix, M. Delacroix en prit occasion d'affirmer devant l'élite de ses concitoyens sa principale découverte, et les intéressant à la gloire passée de cette Alésia qu'il avait exhumée pour eux, il constata les résultats acquis, il mesura le progrès accompli dans l'opinion publique, avec une énergie d'accent, une vivacité de langage, une joie d'explorateur enfin compris, qui donnent à cette lecture conservée dans nos Mémoires un caractère frappant de vigueur et d'originalité. Cette découverte de l'Alésia franc-comtoise qui, pour beaucoup d'esprits, reste à l'état de paradoxe, sera peut-être demain la vérité incontestée. Alors on se souviendra de la ténacité clairvoyante, de l'heureuse obstination de ce *chercheur*, comme il s'est appelé lui-même ; on rendra tout l'hommage qu'elle mérite à cette faculté de la *divination historique* dont lui faisait justement honneur le président de l'Aca-

démie. Ce besoin de chercher et d'approfondir, cette passion du travail opiniâtre et suivi était bien le trait essentiel de son esprit, et j'en trouverais la preuve dans ses nombreuses publications, si le droit d'en parler n'appartenait exclusivement à la Société dont ils ont enrichi les mémoires. Et ne suffit-il pas de le nommer, pour évoquer le souvenir de cette disposition? Le front penché, la parole brève et contenue, l'attitude méditative, tout annonçait en lui l'homme qui cherche et le penseur qui se recueille. Mais cet isolement n'avait rien qui décourageât la sympathie. De cette physionomie un peu voilée et mystérieuse, rien ne se dégageait plus nettement que la bonté. J'en appelle au témoignage de ses nombreux amis, et j'en ai recueilli personnellement la preuve dans une occasion récente où, lui apportant le souvenir d'un savant professeur de l'Université de Paris devenu son parent par alliance, je vis ses traits s'illuminer d'un cordial sourire, où son accueil m'apprit combien il sentait le prix de l'affection, combien il était disposé à en étendre le cercle. On peut en dire autant du docteur Delacroix, son frère, chez qui les étrangers qui séjournent à Luxeuil ont toujours apprécié cette aménité de formes qui constitue pour le médecin habile un premier moyen de médication.

Par quelle secrète et redoutable disposition de la Providence, deux coups si terribles et si semblables ont-ils atteints les deux frères à un si court intervalle? Si ces coups doivent nous inspirer des réflexions salutaires, ils admettent aussi les consolations d'une pieuse espérance. En 1868, M. A. Delacroix, soumettant à la Société d'Emulation son étude sur la *Science des Arts*, y proclamait, dès le début, que les lois mathématiques et physiques sont l'expression de la volonté de Dieu. A une époque troublée par les affirmations bruyantes du matérialisme, il ramenait ce nom sacré dans plus d'une page de ce travail, expression hardie de sa pensée la plus personnelle. Espérons et croyons qu'il n'en est point demeuré là, qu'il a entendu ce mot qu'un grand poète moderne adressait au conquérant désabusé de la gloire et murmurant le nom de Dieu aux approches de la mort :

Achève, c'est le Dieu qui règne et qui couronne.

C'est avec cette espérance qu'au nom de l'Académie, j'adresse l'adieu suprême à celui que nous ne reverrons plus ici-bas, en souhaitant le repos sans terme à cette âme sincère et droite qui n'a jamais douté de la bonté de Dieu.

A l'occasion du deuil si récent qui a frappé la Compagnie, M. le président lui soumet l'idée suivante qui lui a été suggérée par divers membres du bureau : Ne conviendrait-il pas de rétablir l'ancien usage de célébrer annuellement un service funèbre pour les académiciens décédés ? Cette idée, formulée en proposition par M. le président, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité; l'Académie décide que dorénavant un service annuel sera célébré, au lendemain de la séance publique de janvier, dans la basilique de Saint-Jean. M. le secrétaire perpétuel est chargé de faire les démarches nécessaires pour obtenir le consentement et le concours de l'autorité ecclésiastique.

M. le président communique une *Notice sur le marquis de Lezay-Marnésia*, auteur franc-comtois estimé, qui joua un rôle littéraire et politique à la fin du XVIIIe siècle et fut membre de l'Académie de Besançon. Ce morceau est réservé pour la prochaine séance publique.

La séance publique de janvier est fixée au jeudi 31, à deux heures et demie; le programme de la séance est définitivement arrêté. M. le secrétaire perpétuel est chargé de prendre les mesures nécessaires, soit pour obtenir de M. le maire la grande salle de l'Hôtel de ville, soit pour adresser les invitations. Il est décidé que désormais les lettres d'invitations et les affiches porteront l'indication des lectures et des auteurs.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
H. TIVIER.	Just VUILLERET.

Séance du jeudi 24 janvier 1878.

Etaient présents : MM. TIVIER, *président;* CASTAN, le vicomte CHIFLET, DUCAT, GAUTHIER, HUART, LABRUNE, LEBON, PINGAUD, SANDERET DE VALONNE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, TRIPARD, le comte Charles de VAULCHIER et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier est lu par M. le secrétaire perpétuel. M. le président fait remarquer qu'il n'y est point question de la visite officielle faite à l'occasion du 1er janvier, aux directeurs-nés de la Compagnie. Cette omission réparée, le procès-verbal est adopté.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Berthelot, pensionnaire Suard. Ce dernier annonce qu'il a terminé par la thèse de doctorat ses études médicales, et va de suite se livrer à la pratique d'une profession honorable, dûe aux bienfaits de l'Académie et qui lui permettra de venir en aide à sa famille. Plusieurs membres font remarquer que, quelque louables que soient les sentiments qui décident le pensionnaire à ne pas pousser plus loin ses études, il est fâcheux qu'il ait perdu de vue le but de la fondation Suard, et qu'il ait si vite délaissé pour la pratique la science proprement dite. Pour satisfaire à ces intentions qui lui étaient connues, M. Berthelot aurait pu, profitant de son séjour à Paris et grâce aux ressources pécuniaires procurées par la fondation Suard, se préparer utilement au concours de l'agrégation ou tout au moins de l'internat dans les hôpitaux.

M. le président propose au nom du bureau une modification dans le programme de la séance publique du 31 janvier. M. Huart ayant achevé la rédaction d'une étude sur le jurisconsulte comtois Bugnet, ce morceau, de nature à intéresser vivement par son actualité, pourrait être substitué au *Rapport sur les travaux des académiciens,* inscrit sous le n° 2 du programme. Ce changement est approuvé.

M. Huart donne lecture de ce travail, qui doit lui servir de discours de réception ; ensuite M. le vicomte Chiflet lit une *Notice sur le sculpteur Perraud.* Ces deux morceaux de biographie comtoise, traités avec une grande élévation de pensées et une haute compétence, sont destinés à la séance publique du 31 janvier.

M. le secrétaire perpétuel, conformément à la délibération du 10 janvier, soumet à l'Académie le tableau des *Bulletins* en réserve pouvant être cédés, soit aux académiciens, soit aux libraires qui en feraient la demande. L'Académie décide qu'une réserve de 5 exemplaires de chaque *Bulletin* étant mise à part, tous les *Bulletins* pourront être mis en vente aux conditions de prix qu'elle charge le bureau de déterminer.

La séance est levée.

Le Président, H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel, Just Vuilleret.

Séance du mardi 29 janvier 1878.

Etaient présents : MM. Tivier, *président* ; Bretillot, Druhen, Gauthier, Huart, Labrune, Lebon, Pingaud, Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel rend compte, au nom de la commission des finances, de la vérification des comptes de M. le trésorier pour l'année 1877. Ce compte se règle en recettes par 8.466 f. 05
en dépenses par 3.880 70

d'où un excédant de recettes de.................... 4.585 35

M. le président remercie M. le trésorier des soins et de l'exactitude qu'il a bien voulu donner à cette partie importante de l'administration.

Statuant sur le projet qui lui est soumis par la commission, l'Académie adopte les chiffres suivants pour le budget de 1878 :

Recettes prévues, y compris l'excédant de 1877.... 8.450 35
Dépenses prévues.............................. 7.280 »

Il ne restera en fin d'année 1878, qu'un excédant de 1.130 35 inférieur à celui du précédent exercice.

L'Académie, après le vote du budget, adopte les conclusions relatives au compte des recettes et dépenses de l'exercice 1877, dont elle fixe le solde à la somme de 4,585 fr. 35.

Il est en outre, sur la proposition de la commission des finances, décidé que le 7e volume des *Documents inédits* sera présenté à domicile chez tous les membres de l'Académie, et mis, en échange de la somme de 6 francs, à leur disposition.

M. le chanoine Suchet donne lecture d'un travail intitulé : *Les Rosières et la dot des filles pauvres en Franche-Comté*. M. le présilit une pièce de vers de M. l'abbé Cizel, couronnée par l'Académie en 1877, ayant pour titre : *Jouffroy*. Ces deux pièces figureront au programme de la séance publique.

M. Marnotte, doyen de la Compagnie, est prié de veiller à l'appropriation de la grande salle de l'Hôtel de ville pour cette pro-

chaine séance; MM. Ordinaire et Pingaud sont spécialement chargés de recevoir les invités.

La séance est levée.

Le Président,
H. TIVIER.

Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance publique du 31 janvier 1878.

Etaient présents : MM. TIVIER, *président*; LOISEAU, premier président à la Cour d'appel, l'abbé BERGIER, BRETILLOT, le vicomte CHIFLET, DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, HUART, PINGAUD, de JANKOWITZ, LEBON, MARQUISET, SANDERET DE VALONNE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, VERNIS et VUILLERET.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville, en présence d'une nombreuse assemblée.

Suivant le programme arrêté dans la séance du 10 janvier, les lectures ont lieu dans l'ordre suivant :

1° *Le marquis de Lezay-Marnésia*, par M. Tivier, *président annuel*;

2° *Le jurisconsulte Bugnet*, par M. Huart;

3° *Les Rosières et la dot des filles pauvres en Franche-Comté*, par M. le chanoine Suchet;

4° *Le sculpteur Perraud*, par M. le vicomte Chiflet;

5° *Jouffroy*, pièce de vers par M. l'abbé Cizel, lauréat du concours de poésie de 1877.

La séance est levée.

Le Président,
H. TIVIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du jeudi 14 février 1878.

Etaient présents : MM. TIVIER, *président*; DUCAT, HUART, DE JANKOWITZ, LABRUNE, LEBON, MERCIER, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, TRIPARD et VUILLERET.

Les procès-verbaux des séances des 29 et 31 janvier sont lus et adoptés.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un ouvrage en deux volumes, l'*Ephébie attique*, récemment publié et offert par M. Albert Dumont, directeur de l'Ecole française d'Athènes, correspondant de la Compagnie. M. le président veut bien se charger d'étudier cet ouvrage et d'en rendre compte dans une prochaine séance.

Un service funèbre pour Sa Sainteté Pie IX devant être célébré à la basilique de Saint-Jean, le 20 février, l'Académie décide, sur la proposition de M. le président, qu'elle se rendra en corps à cette céremonie si elle y est officiellement convoquée.

M. le marquis de Loray donne lecture d'un chapitre du volume qu'il prépare sur le Franc-Comtois *Jean de Vienne*, amiral de France au XIV[e] siècle. M. le président le remercie de cette intéressante communication.

La séance est levée.

Le Président,
H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Le 20 février, à dix heures du matin, l'Académie, se rendant à l'invitation de Mgr l'archevêque de Besançon, a assisté en corps au service funèbre célébré à la cathédrale pour Sa Sainteté Pie IX. Des places lui avaient été réservées dans la grande nef.

Séance du jeudi 14 mars 1878.

Etaient présents : MM. Tivier, *président* ; Castan, Ducat, Gauthier, Huart, Labrune, Lebon, Pingaud, Sanderet de Valonne, le marquis Terrier de Loray, Tripard, le comte Charles de Vaulchier et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 14 février est lu et adopté.

M. le président rend compte de l'ouvrage de M. Albert Dumont intitulé : l'*Ephébie attique* ; c'est une œuvre historique sérieuse qui, par la profondeur et l'étendue des recherches, la clarté et la méthode de l'exposition, fait le plus grand honneur à l'écrivain. L'Académie charge M. le président, sur sa demande, d'adresser à

M. Dumont des remerciements immédiats pour son aimable envoi.

M. Pingaud donne lecture d'une *Notice sur Terrier de Monciel*, un des derniers ministres de Louis XVI.

M. le président annonce que, sans être encore prévenu officiellement de ce fait, il sait que la municipalité est sur le point de retirer à la Compagnie le vaste local dont elle jouissait depuis plusieurs années dans les bâtiments de l'ancien Arsenal, pour lui attribuer en échange une salle au premier étage du palais Granvelle. Cet échange réduira de beaucoup l'espace dont jouissait précédemment l'Académie (54 mètres carrés de surface au lieu de 92), et ce ne sera pas sans difficulté que ses collections et son mobilier trouveront place dans la nouvelle salle. Dans cette situation et jusqu'à nouvel ordre, M. le président propose d'accepter l'offre gracieuse de M. le secrétaire perpétuel, qui met son hôtel à la disposition de l'Académie pour y tenir provisoirement ses séances. Cette proposition est acceptée à la majorité des voix.

La séance est levée.

Le Président,
H. TIVIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du jeudi 11 avril 1878.

(Cette séance, conformément à la décision prise par l'Académie dans sa séance du 11 mars précédent, se tient chez M. le secrétaire perpétuel, rue Saint-Jean, 11.)

Etaient présents : MM. TIVIER, *président;* BRETILLOT, DRUHEN, GAUTHIER, HUART, PINGAUD, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau deux ouvrages offerts à la Compagnie; l'un est une *Histoire de Jean de Vienne*, par M. le marquis de Loray, membre résidant; l'autre le tome II des *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, par M. Ed. Fleury. Des remerciements sont votés à ces donateurs.

Un membre ayant fait remarquer que la publication du *Bulletin* de 1876-1877 est fort en retard, M. Gauthier, secrétaire adjoint,

explique que le retard provient exclusivement de l'imprimeur et qu'il conviendrait de stipuler à l'avenir avec lui des délais fixes et des clauses pénales. L'Académie laisse aux bons soins de M. Gauthier le choix des moyens les plus propres à rendre désormais régulières ses publications.

Sur la demande de M. le président, un exemplaire in-4° des volumes I à VII des *Documents inédits* est accordé à la bibliothèque de la Faculté des lettres de Besançon.

M. le chanoine Suchet lit une Notice sur *Jean de Granson, seigneur de Pesmes*. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

La séance est levée.

Le Président,
H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance du jeudi 23 mai 1878.

(A partir de ce jour, l'Académie s'est réunie dans une salle au premier étage du palais Granvelle, qui lui a été gracieusement concédée par la municipalité de Besançon.)

Etaient présents : MM. Tivier, *président;* Castan, Druhen, Ducat, Gauthier, Huart, Lebon, Marquiset, Mercier, Pingaud, Saint-Ginest, de Sainte-Agathe, Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril est lu et adopté.

M. le président expose que, par suite de l'installation de la Compagnie au palais Granvelle, le service d'entretien de la salle devient difficile pour celui qui en était précédemment chargé. Désormais, afin d'avoir un serviteur sur place pouvant rendre des services immédiats, on pourrait confier utilement le poste d'appariteur au concierge du palais Granvelle ; l'Académie adopte cette proposition et alloue à l'appariteur congédié les gages de l'année entière, à titre d'indemnité.

M. Huart lit une *Notice sur le jurisconsulte Valette*, que la Faculté de droit et la Franche-Comté viennent de perdre. Ce morceau est renvoyé à la commission des publications.

M. le secrétaire perpétuel annonce la prochaine convocation de

la commission des élections pour la préparation du tableau des candidatures.

La séance est levée.

Le Président, H. TIVIER. *Le Secrétaire perpétuel,* Just VUILLERET.

Séance du jeudi 13 juin 1878.

Etaient présents : MM. TIVIER, *président ;* Ed. BAILLE, CASTAN, DUCAT, GAUTHIER, LEBON, PINGAUD, SAINT-GINEST, SANDERET DE VALONNE, le chanoine SUCHET, le comte Charles DE VAULCHIER, VERNIS et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai est lu et adopté.

M. le président communique le tableau de présentation dressé par la commission des élections, tout en faisant remarquer que certaines irrégularités, notamment l'absence de condition d'éligibilité pour certains candidats, en nécessitent la révision. En conséquence, le tableau est renvoyé à la commission des élections, qui y effectuera les rectifications nécessaires.

On procède à l'élection, au scrutin secret, des commissions de la pension Suard et du concours d'économie politique.

Sont élus membres de la commission de la pension Suard : au 1er tour, MM. Bretillot, le chanoine Suchet et le comte Charles de Vaulchier; au 2e tour, MM. Pingaud, Sanderet de Valonne, Lebon et Baille.

Sont élus membres de la commission du concours d'économie politique : MM. Bretillot, Laurens, Tripard, Marquiset et Carrau.

Après discussion, la prochaine séance publique est fixée à la date du mercredi 31 juillet.

La séance est levée.

Le président, H. TIVIER. *Le Secrétaire perpétuel,* Just VUILLERET.

Séance du jeudi 20 juin 1878.

Etaient présents : MM. TIVIER, *président ;* CASTAN, GAUTHIER,

Labrune, Lebon, Pingaud, Sanderet de Valonne, le comte Charles de Vaulchier et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin est lu et adopté.

M. le président communique le tableau des candidatures rectifié par la commission des élections et dressé ainsi qu'il suit :

1° ACADÉMICIENS RÉSIDANTS.

(3 places.)

Fauteuil de M. l'abbé Dartois.

M. l'abbé Faivre, aumônier honoraire de Bellevaux ;

M. Pierre Mieusset, conducteur des ponts et chaussées, lauréat de l'Académie.

Fauteuil de M. Sauzay.

M. Saint-Loup, professeur à la Faculté des sciences ;

Le R. P. Raphaël, de l'ordre des Frères mineurs Capucins.

Fauteuil de M. A. Delacroix.

M. Duparay, inspecteur d'Académie ;

M. L. de Piépape, capitaine d'état-major.

2° CORRESPONDANTS NÉS DANS LA PROVINCE.

(3 places.)

1. M. Giacomotti, peintre ;
   M. Fagandet, lauréat de l'Académie ;
2. M. Ed. Garnier, sous-chef de section aux Archives nationales, lauréat de l'Académie ;
   M. Roy, professeur à l'Ecole des Chartes, ancien pensionnaire Suard.
3. M. Jules Valfrey, publiciste ;
   M. Just Becquet, sculpteur.

3° ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

(1 place.)

M. le comte J.-B. de Rossi, à Rome.

M. Dufrêne, docteur en médecine, à Genève.

4° MEMBRES HONORAIRES.

M. Jules Sauzay, ancien membre résidant ;

M. de Rozières, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), inspecteur général des Archives ;

M. Servaux, sous-directeur des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique.

Ce tableau étant approuvé, l'élection est fixée au jeudi 27 juin ; une convocation spéciale, indiquant le nombre des places à pourvoir, sera adressée à tous les académiciens titulaires.

M. le président lit un *Eloge de J.-B. Suard* destiné à la prochaine séance publique.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
H. Tivier.	Just Vuillerет.

Séance du jeudi 27 juin 1878.

Etaient présents : M. Tivier, *président*; Ed. Baille, l'abbé Bergier, Blanc, Bretillot, Carrau, Castan, le vicomte Chiflet, Ducat, Gauthier, Labrune, Paul Laurens, Lebon, Léon Marquiset, Mercier, Léon Ordinaire, Pingaud, l'abbé Pioche, Sanderet de Valonne, le marquis Terrier de Loray, le comte Charles de Vaulchier, Vernis et Vuillerет.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'un rapport écrit et sommaire sur les présentations arrêtées par la commission des élections ; il est ensuite procédé au vote au scrutin secret et sans discussion.

Procédant d'abord au renouvellement d'une partie de son bureau, l'Académie nomme, à la majorité : *président*, pour l'année 1878-1879, M. le comte Charles de Vaulchier ; *vice-président,* pour la même période, M. Pingaud.

Sont élus ensuite membres des diverses classes de l'Académie :

CLASSE DES ASSOCIÉS RÉSIDANTS,

Fauteuil de M. l'abbé Dartois : M. Pierre Mieusset ;
Fauteuil de M. Sauzay : M. Saint-Loup ;
Fauteuil de M. Delacroix : M. L. de Piépape.

CLASSE DES CORRESPONDANTS NÉS DANS LA PROVINCE.

Sont élus au 1er tour de scrutin : MM. Giacomotti et Edouard Garnier.

MM. Jules Valfrey et Just Becquet ayant trois fois de suite obtenu le même nombre de voix pour la troisième place vacante, il est décidé que le plus âgé des deux sera élu. Vérification faite, M. Becquet est proclamé membre correspondant.

CLASSE DES ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

M. le comte J.-B. de Rossi, à Rome, est élu sans scrutin par acclamation.

CLASSE DES MEMBRES HONORAIRES.

Sont nommés, à l'unanimité : MM. J. Sauzay, de Rozière et Servaux.

La séance est levée.

Le Président,
H. TIVIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du jeudi 18 juillet 1878.

Etaient présents : MM. TIVIER, *président ;* CASTAN, PINGAUD, SANDERET DE VALONNE et VERNIS.

La lecture du procès-verbal de la séance précédente est ajournée à raison de l'absence de M. le secrétaire perpétuel.

M. le président donne lecture d'une poésie de M. Mercier ayant pour titre : *Sœur Marthe,* destinée à la prochaine séance publique.

M. Vernis communique à l'Académie une *Notice sur l'histoire des anciennes eaux de Paris,* d'après une publication récente de feu M. Belgrand, de l'Institut, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. le président lit, au nom de M. Jules Sauzay, membre honoraire, une pièce de vers intitulée : *Contre les gens de bien.*

Ces trois morceaux seront inscrits au programme de la prochaine séance publique, qui est fixée au 31 juillet.

La séance est levée.

Le Président,
H. TIVIER.

Séance du lundi 29 juillet 1878.

Étaient présents : MM. Tivier, *président*; Ed. Baille, Castan, le vicomte Chiflet, Ed. Clerc, Druhen, Ducat, Gauthier, Labrune, Paul Laurens, Lebon, L. Marquiset, Mercier, Mieusset, L. Ordinaire, Pingaud, Sanderet de Valonne, Saint-Loup, Sire, le chanoine Suchet, Tripard, le comte Charles de Vaulchier, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal des séances des 27 juin et 18 juillet est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel expose qu'empêché par un deuil de famille, il n'a pu convoquer la Compagnie pour l'élection du pensionnaire Suard dans les délais exigés par le règlement. Ce n'est que *six* jours avant l'élection, au lieu de *huit* réglementairement prescrits, que les convocations sont parvenues à leur adresse. Il ne pense pas que cette irrégularité puisse entraîner un retard dans la délibération et le vote.

Quelques membres soutiennent l'opinion contraire et proposent l'ajournement.

M. le président défend l'opinion de M. le secrétaire perpétuel par les considérations suivantes : Il y a eu, il est vrai, un léger retard dans l'envoi des convocations, mais depuis longtemps la nomination d'un pensionnaire est à l'ordre du jour; la commission s'est plusieurs fois réunie, et ne fût-ce que par les sollicitations des candidats, chacun des membres de l'Académie s'est trouvé suffisamment prévenu des approches de l'élection. Il n'y a donc point surprise pour les académiciens ni dommage pour aucun des candidats. Du reste, le nombre assez considérable des membres présents en est la meilleure preuve.

L'Académie consultée décide qu'elle passera à la lecture du rapport et au vote immédiat.

M. le comte de Vaulchier fait lecture du rapport de la commission.

Trois concurrents étaient en présence : M. Denizet, élève de mathématiques spéciales au lycée de Besançon; M. Péchin, élève à la Faculté de médecine de Paris, répétiteur à l'école Bossuet, et M. Girod, élève de 3e année à l'école de médecine de Besançon.

La commission a examiné scrupuleusement les mérites des trois concurrents; le testament de madame Suard impose deux condi-

tions principales : le candidat doit être peu favorisé de la fortune, et en même temps assez capable pour profiter de la pension, et faire honneur à l'Académie et à la province. C'est à ce poiut de vue qne la commission s'est placée; les trois rivaux étant à peu près sans fortune, c'est donc surtout leur mérite qu'il fallait apprécier. La commission propose pour la pension M. Denizet, cent fois couronné au lycée de Besançon, ou il a tenu le premier rang dans toutes les classes.

Après ces conclusions, suivies d'une longue discussion à laquelle prennent part la plupart des membres présents, un premier tour de scrutin donne, avec 24 votants, les résultats suivants : M. Girod, 9 voix; M. Péchin, 8; M. Denizet, 7.

Aucun des candidats n'ayant obtenù les deux tiers des voix, on passe à un second tour de scrutin.

Sur 23 votants, ont obtenu : M. Girod, 9 voix; M. Péchin, 8; M. Denizet, 6.

M. Girod est déclaré pensionnaire Suard pour trois années.

La séance est levée.

Le Président,
H. Tivier.

Le secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance publique du mercredi 31 juillet 1878.

Etaient présents : M. Tivier, *président*; M. le premier président Loiseau; M. Poubelle, préfet du Doubs; MM. l'abbé Bergier, Carrau, Ducat, Gauthier, Labrune, Lebon, Mieusset, de Piépape, Pingaud, Sanderet de Valonne, Sauzay, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Tripard, le comte Charles de Vaulchier, Vernis et Vuilleret.

La séance a lieu dans la grande salle de l'Hôtel de ville en présence d'une assemblée d'élite.

Les lectures ont lieu suivant le programme arrêté dans une précédente séance.

1° *Eloge de Suard,* par M. Tivier, *président annuel;*

2° *Notice sur l'histoire des anciennes Eaux de Paris,* par M. Vernis;

3° *Rapport sur le concours d'Economie politique,* par M. Carrau;

4° *Sœur Marthe,* pièce de vers, par M. Mercier;

5° *Rapport sur le concours pour la pension Suard*, par M. le comte de Vaulchier;

6° *Contre les gens de bien*, pièce de vers, par M. Sauzay.

A la suite du rapport sur la pension Suard, M. le président proclame M. Paul Girod, de Besançon, pensionnaire Suard pour trois années.

La séance est levée.

Le Président,
H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance du jeudi 21 novembre 1878.

Etaient présents : MM. le comte Charles de Vaulchier, *président*; Castan, Ducat, Gauthier, Huart, Labrune, Lebon, Mercier, Mibusset, de Piépape, Pingaud, Saint-Ginest, le chanoine Suchet et Vuilleret.

Les procès-verbaux des séances des 29 et 31 juillet sont lus et adoptés.

M. le secrétaire donne lecture des lettres de remerciements des membres honoraires ou correspondants élus le 27 juin dernier. Ces pièces seront conservées dans les archives.

Une demande d'échange de publications adressées par la Société belfortaine d'Emulation est favorablement accueillie, sur la proposition de M. Gauthier.

Des remerciements sont adressés à M. le conseiller Proudhon, pour l'envoi d'une remarquable notice sur son père, le jurisconsulte Proudhon, récemment publiée par M. Dumay, juge d'instruction à Autun (1).

M. Huart, sur la demande du bureau, a bien voulu préparer un rapport sur cette nouvelle biographie du célèbre professeur. Venant après des études fort remarquables consacrées à la mémoire de Proudhon par les plus éminents de ses élèves ou de ses amis, le livre de M. Dumay a le mérite de les compléter sur plus d'un point par de nouveaux aperçus et d'abondants détails. Il fait surtout ressortir à juste titre les qualités et les vertus de Proudhon,

(1) Un vol. in 8° de 241 pages, renfermant 2 portraits de Proudhon. Autun, *Déjussieu*, Paris, *Pédone-Lauriel*, 1878.

comme professeur, comme père de famille, et en particulier le courage civique qu'il a montré en maintes circonstances avec une énergie peu commune. La lecture de quelques passages de M. Dumay justifie complétement l'opinion favorable émise par M. Huart sur la valeur du livre et le mérite de l'écrivain. M. le président remercie M. Huart de son intéressant rapport verbal et exprime le désir qu'il soit désormais rendu compte de toutes les publications adressées à la Compagnie.

M. Jules Gauthier dépose sur le bureau un *Inventaire des sceaux des archevêques de Besançon* (de 1036 à 1875), donne verbalement un aperçu de l'utilité de ce travail d'archéologie descriptive, et demande son renvoi à la commission des publications. Le renvoi est ordonné.

Il est procédé au scrutin secret au renouvellement de la commission des élections pour 1879. MM. Gauthier, le vicomte Chiflet, le chanoine Suchet, Ed. Baille, Sanderet de Valonne, Pingaud et Clerc sont élus à la majorité.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
Comte DE VAULCHIER.	Just VUILLERET.

Séance du 26 décembre 1878.

Etaient présents : MM. le comte Charles DE VAULCHIER, *président;* GAUTHIER, HUART, LABRUNE, MERCIER, MIEUSSET, DE PIÉPAPE, PINGAUD, SAINT-GINEST, SAINT-LOUP, le chanoine SUCHET, TIVIER et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre est lu et adopté.

M. Saint-Loup soumet à la Compagnie les appareils récemment inventés et connus sous le nom de *téléphone*, *microphone* et *phonographe*. Les intéressants commentaires dont il accompagne ses expériences et sa démonstration excitent au plus haut point l'intérêt de ses auditeurs. M. le président provoque diverses explications de détail et remercie vivement M. Saint-Loup de ses communications.

M. Mieusset donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Remerciements à l'Académie*. Ce discours de réception est réservé pour la prochaine séance publique.

Procédant au renouvellement de la commission des publications pour 1879, l'Académie élit à la majorité : MM. Paul Laurens, Tivier, Pingaud, Marquiset, Sanderet de Valonne et Mieusset.

La séance est levée.

Le Président,
Comte DE VAULCHIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

PROGRAMME DES PRIX

QUI SERONT DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE BESANÇON

EN 1879 ET EN 1880.

CONCOURS DE 1879.

Prix d'histoire et d'archéologie.

(PRIX WEISS. — 500 francs.)

Un prix de 500 francs sera décerné au meilleur mémoire ou dissertation, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapitre, abbaye; généalogie d'une famille illustre, etc., ou étude sur une époque d'histoire générale), soit sur un objet important ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix de poésie.

(200 francs.)

Un prix de 200 francs sera décerné à la meilleure pièce de poésie. L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache par un côté sérieux à l'histoire ou au sol franc-comtois. Elle les laisse complétement libres de choisir le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

CONCOURS DE 1880.

Prix d'économie politique.
(400 francs.)

Sujet proposé : Des associations syndicales entre patrons et ouvriers, leur constitution, leur but, leur influence et leur avenir au point de vue industriel.

Prix d'éloquence.
(300 francs.)

Sujet proposé : Etude sur le marquis de Jouffroy-d'Abbans (Claude-François-Dorothée), un des inventeurs de l'application de la vapeur à la navigation (1751-1832).

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une devise qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Ces ouvrages, adressés *francs de port* au secrétaire perpétuel de l'Académie, devront lui parvenir avant le 1er juin, terme de rigueur des différents concours.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaitre, seront autorisés à les faire transcrire.

LE

MARQUIS DE LEZAY-MARNESIA

Par M. H. TIVIER

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 31 janvier 1878.)

MESSIEURS,

Appelé par vos suffrages à présider pendant l'exercice actuel aux travaux de l'Académie, je sens tout le prix d'un témoignage d'estime et de confiance dont l'honneur se mesure au mérite de ceux qui l'ont précédemment obtenu et justifié par de savants travaux, par l'expérience consommée des affaires privées et publiques, par le culte héréditaire des beaux arts, et cette aptitude aux travaux historiques, qui semble être un privilége de la Franche-Comté. Votre dernier choix, s'il est moins motivé, n'en atteste que plus de bienveillance. L'attachement que vous portez à votre pays natal communique à votre préférence, quand elle se porte sur ceux qu'elle n'a pas vu naître, un caractère particulier de courtoisie et la valeur d'une solennelle adoption. L'honneur de diriger cette compagnie se mesure encore à son antiquité. Il en est peu qui puissent se vanter d'un passé plus glorieux, et sans doute elle était présente à la pensée du membre de l'Institut (1) qui conviait naguère à une alliance féconde « ces grandes académies provinciales qui ont, disait-

(1) M. BOUILLIER, l'*Institut de France et les Sociétés savantes* (*Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1878, p. 16).

» il, un passé, des traditions, une certaine renommée, où » personne n'entre qu'avec quelques titres, etc. » Telle est celle de Besançon fondée en 1752, honorée par des choix qui lui ont donné pour correspondants ou collègues plusieurs membres de l'Académie française comme l'abbé d'Olivet, Lamoignon de Malesherbes, le marquis de Ségur, l'abbé de Clermont-Tonnerre, Joseph Droz et Jean-Baptiste Suard, illustrée par des concours auxquels ont pris part l'abbé Millot, l'abbé Bergier, Bernardin de saint Pierre, Madame Roland, Parmentier; reconstituée après l'orage de 1793 et la mort naturelle ou violente de beaucoup de ses membres par l'initiative de leurs collègues survivants, et rappelée par eux à la vie active, en vertu d'une opération si régulière qu'elle ne peut laisser subsister aucun doute ni sur l'unité de son histoire, ni sur le droit de la génération présente à revendiquer la plus respectable généalogie.

Parmi ceux qu'épargna la tempête et qui pourtant ne purent concourir à relever le foyer commun, il en est un qui manqua plus que tout autre à cette reconstruction. Nul n'était plus naturellement désigné pour y prendre part que le marquis de Lezay-Marnésia ; nul n'avait plus sincèrement appelé de ses vœux et préparé par son action personnelle tous ces changements qui, dans l'ordre politique et social, ont renouvelé l'aspect du monde, et rétabli l'ordre public sur la base d'une égalité consacrée par la loi. Chrétien fervent, esprit libéral avec un peu d'excès, passionné pour la littérature, sympathique à toutes les gloires, acquis d'avance à tout ce qui représentait un bienfait pour le peuple, un progrès pour son pays, il eût été l'un des plus prompts à signer le traité d'alliance entre deux générations séparées par tant de dissentiments et de douloureux souvenirs, à guider dans une voie de travail et de réparation les premiers pas de l'Académie renaissante; mais la mort vint le surprendre à l'aurore même de ce siècle. De là vient le silence presque absolu

qui s'est fait sur sa mémoire, et que vous me permettrez de rompre aujourd'hui, puisque pour ces dettes du souvenir il n'y a pas de prescription.

La famille de Lezay qui prit le nom de Marnésia d'une terre située près d'Orgelet dans le Jura, descendait de l'illustre maison de Culz en Savoie. Elle remontait aux croisades où l'on voit figurer Hugues de Lezay dans les expéditions du XIIIe siècle ; elle donna des chambellans à la cour de France et des dignitaires à celle de Bourgogne. Aussi, lorsque fut fondée l'Académie de Besançon, l'ordonnance royale qui la composa de membres choisis pour la première fois par le Souverain ne manqua point d'y comprendre un représentant de cette illustre famille, Louis Albert de Lezay-Marnésia, évêque d'Evreux, doyen du chapitre de Lyon ; son neveu devait l'y retrouver en 1777.

Ce neveu, Claude-François Adrien marquis de Lezay, naquit à Metz, le 26 août 1735. Elevé, comme l'Emile de Rousseau, dans une liberté complète, il put se livrer avec un jeune paysan de son âge aux riants travaux d'une horticulture de fantaisie. Un précepteur indulgent lui révéla de bonne heure les secrets de la rime, et flatta chez lui des goûts qu'il partageait. Après l'achèvement tel quel des études classiques, il unit l'apprentissage de l'art militaire à celui de la vie mondaine. Nommé, très jeune encore, capitaine au régiment du Roi, dépossédé de bonne heure aussi par la mise en vigueur d'un règlement qu'il désapprouvait, devenu, comme il le dit, « maître de changer son épée contre une bêche, » il mit en pratique les jeux chéris de son enfance et dessina le parc de son domaine de Saint-Julien. En même temps il sentait s'éveiller en lui l'ambition littéraire, et le désir de prouver par un exemple de plus que l'union de la noblesse et du talent ne constitue point une mésalliance. Il est difficile d'échapper à cette tentation, quand les influences de la famille sont d'accord avec nos goûts pour la favoriser, et que l'on

est poussé du côté même où l'on penche, par les encouragements réunis de son précepteur, de sa mère et de son oncle. Et quel oncle que Louis Albert de Lezay, dont l'hôtel appelé du titre même de son siége épiscopal, hôtel d'Evreux, s'ouvrait à Lons-le-Saunier pour une société d'élite, où se rencontraient Chamfort et Dupaty, de Fontanes et le chevalier de Boufflers! D'autre part le salon de la marquise était à Nancy un rendez-vous de lettrés; on y voyait des poètes comme le marquis de Saint-Lambert, et des jésuites atteints, comme Cérutti, de la contagion du monde. Mme de Lezay ne publiait rien sous son nom, mais elle savait tenir une plume et s'en servait assez habilement, pour que ses *Lettres de Julie à Ovide* aient été attribuées à Marmontel. Dans une famille amie de la sienne, madame de Beauharnais s'attirait cette épigramme, l'une des plus piquantes qu'ait décochées l'irascible Lebrun contre les renommées qui l'offusquaient.

> Eglé, belle et poète, a deux petits travers :
> Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Elle faisait au moins sa prose; son roman de *Stéphanie* obtint un succès de vogue, et ce titre devint le nom de baptême de sa petite fille, la charmante Stéphanie de Bade en qui se confondit, illustré par l'éclat de la puissance souveraine, le sang des Beauharnais et des Lezay-Marnésia.

Entouré de toutes ces influences, le marquis ne pouvait échapper à sa destinée, mais il ne sut pas d'abord choisir sa voie. Reçu en 1767 membre des académies de Lyon et de Nancy comme auteur d'un poème sur les *Jardins* (1), il entrait en 1777 à l'Académie de Besançon comme naturaliste, et lui payait son premier tribut par un essai sur la minéralogie du baillage d'Orgelet. Entre temps il composait de petits vers;

---

(1) Indiqué par Dom Grappin, qui a peut-être voulu parler des *Paysages*.

et la séance publique du 29 juin 1779 lui donna lieu de se montrer sous différents aspects (1).

Comme président, il répondit à deux récipiendaires, dont l'un, le marquis de Ségur entrait à l'Académie à titre de substitut du lieutenant-général, gouverneur de la province, l'autre, l'abbé de Clermont-Tonnerre, succédant à l'évêque d'Evreux, Louis-Albert de Lezay, inaugurait ici le fauteuil qu'il devait occuper à l'Académie française. S'adressant au premier, le président montrait la compagnie appelée à exercer sous son influence une activité sans pareille; il s'écriait dans son enthousiasme :

« Peut-être..... forcerons-nous un jour par notre travail et » notre zèle un million d'hommes à nous bénir avec lui, à » dire : Ce ne sont pas de vaines spéculations qui les occupent, l'amour du bien public les enflamme ; ils portent » leurs regards sur tous les ateliers.... ils ouvrent à l'industrie des champs plus vastes, au commerce des sources plus » abondantes, à l'agriculture des terrains plus féconds; ils » ont multiplié pour le peuple les moyens de subsistance... » ils pénètrent les secrets de la nature, nous en instruisent, » et de leur zèle naît l'activité générale qui ramène l'abondance et la prospérité. » Quel programme, et s'il eût été possible, combien il devrait aujourd'hui nous inspirer de confusion ! Mais l'orateur ignorait qu'une foule d'institutions seraient établies pour s'en partager l'application, en vertu du principe aujourd'hui dominant de la division du travail; toutefois son idée est bonne à retenir, et son ambition doit réveiller la nôtre.

A la fin de cette brillante séance où l'on entendit l'abbé de Clermont célébrer les grands inventeurs et en particulier celui de l'écriture, l'abbé Talbert lire la préface d'une édition

(1) Registres de l'Académie de Besançon, déposés à la Bibliothèque publique de la ville,

des œuvres de Fléchier, MM. Clerc et d'Arçon traiter, l'un des finances de la Russie, l'autre de la guerre dans ses rapports avec la civilisation, le président passant du grave au doux, récita la pièce de vers à laquelle son souvenir est demeuré plus particulièrement attaché, c'est l'*Epître à mon curé*. Les idées qu'elle exprime sont bien celles de l'époque. Dans le prêtre, de Lezay n'estime et n'ose voir que la charité sous ses formes alors les mieux accueillies, l'aumône et la tolérance.

Le pauvre en te voyant ne forme plus de vœux.
Tu deviens son ami, son compagnon, son frère.
De lui tes soins éloignent la misère.
Il s'attendrit, soupire et renaît sous tes yeux.

La pastorale si chère au dix-huitième siècle, devait trouver sa place dans ce petit poème. Après avoir critiqué les excès du luxe, et glissé dans un vers assez heureux cette observation :

L'âge d'or était l'âge où l'or ne régnait pas,

Le poète en montre les plaisirs renaissants autour de lui; il en est un qu'il apprécie beaucoup, c'est la danse, pour laquelle il sollicite et paraît escompter un peu vite l'approbation de son curé.

Sous les rustiques toits appelons le plaisir;
Qu'il vienne aux doux sons des musettes.

De la danse à la noce il n'y a pas loin. Le bon marquis ne se contente pas de présider aux jeux des bergères, il songe à leur établissement.

Formons des nœuds pour l'aimable jeunesse.

Cette petite pièce a déjà les qualités et les défauts du poème que le marquis méditait sans doute alors et qu'il fit paraître en 1784 sous ce titre : *Les paysages* ou *Essai sur la nature*

champêtre. On voit déjà qu'il a souvent procédé par *essais* et qu'il n'osait se rien promettre d'achevé. Les *Paysages* sont, comme le titre l'annonce, une œuvre didactique, par conséquent exposée à ce double péril : l'abus du style descriptif et la symétrie de l'ordonnance. Il est vrai que notre auteur se met à l'aise dans le cadre qu'il s'est tracé. Il critique avec esprit les jardins anglais tels qu'on les comprenait alors, avec de fausses cavernes et des ruines postiches ; le parterre hollandais où s'alignent les tulipes et les œillets pour la joie des collectionneurs ; les villas italiennes ornées de beaux ombrages, mais encombrées de statues :

Ils appellent jardins des cabinets d'antiques ;

le système français aux charmilles nivelées comme des murs, au dessin rectiligne et géométrique :

Le Nôtre aligna tout dans le parc de Versailles,
Et Le Nôtre enferma l'ennui dans ses murailles.

Il entend mieux, quant à lui, la partie décorative des parcs modernes, et trace dans ce distique une perspective anticipée de notre Luxembourg :

De la Grèce et de Rome éloigne les faux dieux,
Et présente aux Français les traits de leurs yeux.

Mais, comme l'a dit un de ses contemporains, le poète Destouches :

La critique est aisée et l'art est difficile.

Celui de composer les parcs et de créer les points de vue n'inspire guère à notre auteur que des généralités soutenues par des descriptions assez vagues et des narrations sentimentales. Ajoutons que dans le choix de ces digressions autorisées sous le nom d'épisodes, sa mémoire ne l'a pas toujours bien servi. Peut-être faut-il s'en prendre au précepteur qui avait laissé quelques lacunes dans ses connaissances clas-

siques. Quoiqu'il en soit, en décrivant un peu au hasard les jardins de Mécène, il y comprend, je ne sais pourquoi, les cascades de l'Anio, le bois d'Egérie et, ce qui est plus surprenant, le tombeau d'Horace. Et pour appuyer sur cette inadvertance il ajoute en note. « Ce fut dans son sein (le sein » de la nature) au milieu de ses bosquets que Mécène voulut » être inhumé à côté d'Horace, dont il avait accueilli la » cendre et arrosé la tombe de ses pleurs. » Il y a là de quoi faire frémir un vieux classique, amateur passionné d'Horace, comme ce bon abbé de Chaupy qui refusa le serment constitutionnel, parce qu'il avait lu dans son auteur préféré : *Non ego perfidum dixi sacramentum.* » Qu'a-t-il dit lui-même en voyant retirer à Horace l'honneur des larmes qu'il a versées sur la tombe de Mécène, et de ce même serment qu'il tint en suivant son ami dans la tombe à quelques mois d'intervalle ?

Plus heureux quand il est guidé par ses souvenirs personnels, M. de Lezay qui nous dit dans sa préface : « J'ai passé » six ans sur une des hauteurs du Jura, à former des jardins, » n'ayant que la nature et Rousseau pour maître, » ne pouvait manquer d'encadrer dans un site choisi, l'image et le souvenir de ce maître passionnément aimé. C'est ce qu'il a fait dans ce passage digne d'être cité pour la chaleur et la sincérité du sentiment qui l'inspire.

D'Ermenonville ainsi parcourant les jardins,
Je cherchais à fixer mes pensers incertains,
Quand, des rives d'un lac, majestueux, tranquille,
Je vois un monument s'élever dans une île.
Les arbres consacrés à la tendre douleur,
Les gazons toujours frais relevaient sa blancheur;
La lune l'éclairait : à sa pâle lumière
J'aborde avec respect cette île solitaire.
Morne, silencieux, j'embrassai le tombeau ;
Mon âme se perdit dans l'âme de Rousseau.
Volupté des douleurs ! au lever de l'aurore,
Sur ce tombeau sacré mes pleurs coulaient encore.

On m'en vint arracher; mais partout en ces lieux
L'image de Rousseau renaissait à mes yeux.
Si je faisais un pas, je marchais sur sa trace,
Sous un vieux chêne assis, je retrouvais sa place,
Et sur l'aride mont de noirs sapins couvert
Son âme, autour de moi, remplissait le désert.

Je n'insiste pas sur la puissance de séduction, sur l'excès d'illusion candide et généreuse que suppose une tirade si passionnée. L'enthousiasme du marquis de Lezay pour J.-J. Rousseau n'excluait pourtant pas la clairvoyance, et il a fait ailleurs les réserves indispensables. Notons au moins cet enthousiasme comme un signe du temps, mais reconnaissons que s'il pouvait dicter quelques beaux vers à l'auteur des *Paysages*, ni cette inspiration d'un moment, ni l'amour de la nature ne suffisaient à faire de lui un poète. Il n'a pas ajouté un chef-d'œuvre, pas même une œuvre durable à notre littérature. Cependant cette composition n'est pas sans mérite. C'est un spécimen élégant du savoir faire auquel atteignaient alors, dans le maniement ingénieux de la périphrase, les poètes de second ordre, un échantillon distingué de ce qu'on nommait la poésie, de ce genre où tout objet vulgaire perd son nom propre et son véritable aspect, où l'antique nature a de la poudre et des mouches, où le triomphe de l'écrivain consiste à la montrer coquettement fardée. Les *Paysages* ne valent ni plus ni moins à cet égard que des œuvres plus vantées, et peuvent faire figure entre les *Jardins* de Delille et les *Saisons* de Saint-Lambert. De Lezay n'est pas sensiblement inférieur à ces poètes si vantés. S'il n'a pas leur savoir-faire et leur facilité, il a sur eux l'avantage d'un sentiment plus naïf et d'une pensée plus convaincue. C'est ce dont témoignent surtout ses écrits en prose.

Voici, par exemple son *Plan de lecture pour une jeune dame*, où l'on trouve des noms très différents rapprochés dans un pêle-mêle qui reproduit assez bien celui des opinions à la même époque. La grammaire de Condillac y prend place à

côté du catéchisme de Fleury, et l'Imitation de Jésus-Christ s'y accommode du voisinage des métamorphoses d'Ovide; les graves écrits de Rollin forment contraste avec cette *Histoire du peuple de Dieu,* qui fit appeler le P. Berruyer, son auteur, un délicieux romancier; Montesquieu alterne avec l'abbé Velly dont l'histoire de France est donnée pour une école de galanterie. Raynal fait pendant au P. Charlevoix, comme dans un ordre plus élevé, l'histoire universelle à l'essai sur les mœurs, Delille à Dante et à Milton. La mythologie n'est pas oubliée; elle aidera les femmes à comprendre les questions d'art et les compliments à leur usage. « Elles ne doivent » pas, leur dit l'auteur, ignorer Flore, Hébé, Terpsichore, les » nymphes, les grâces et autres déités auxquelles si souvent » elles sont comparées. » C'est en termes aussi flatteurs qu'il autorise la lecture d'un bon choix de romans, et qu'il conclut en montrant dans l'étude le meilleur préservatif contre l'ennui qui attend la femme au déclin de la jeunesse. « Elle » règnera dès lors par l'esprit, par la raison, par l'amitié. » C'est moins changer d'empire que s'asseoir sur un trône » bien moins orageux et plus assuré. »

Si l'on trouve ainsi chez le marquis de Lezay le ton frivole et prétentieux tour-à-tour et les illusions de son siècle, il en partage aussi les vues les plus généreusement avancées. Son discours de réception à l'Académie de Nancy en 1767, discours cité avec éloge par Fréron dans l'année littéraire, deux nouvelles : *L'heureuse famille* et *L'héroïsme de la charité*, dont le titre fait assez connaître l'esprit, un dialogue entre Buffon et Bailly, l'allégorie des *Lampes* écrite en 1788 au moment de la mort de Buffon, et qui rassemble dans un commun éloge les quatre grands noms du XVIIIe siècle, l'article *Maraudeur* inséré dans l'Encyclopédie, un recueil de pensées littéraires, morales et religieuses, tout, jusqu'à ses impressions de voyage en Suisse et dans la Bresse, montre un adepte fervent, convaincu, mais désintéressé par dessus tout des idées qui

fermentaient alors, et qui pouvaient produire par le concert de toutes les bonnes volontés une transformation paisible et régulière de l'ordre social. En 1784 parut à Neufchatel son *Traité du bonheur dans les campagnes*. Il y demande la suppression des corvées, l'établissement d'états provinciaux dans toute la France, le partage des terres communales, moyennant une redevance qui formerait un fonds de secours pour les nécessiteux ; il recommande énergiquement le séjour des propriétaires à la campagne, au milieu des paysans qu'ils apprendront à connaître, à aimer et à transformer. Du reste il prêchait d'exemple ; ses terres de Moutonne et de Saint-Julien étaient un champ d'expérimentation pour toutes les théories de Necker et de Turgot; il y avait supprimé la mainmorte et la corvée; il demandait avec plusieurs gentilshommes de ses amis l'abolition des taxes féodales et la répartition des impôts entre tous; il imprimait à ses frais en 1788 les écrits de Cérutti, et en particulier son *Mémoire au peuple français*. Il était un des ouvriers désignés pour la périlleuse entreprise de 1789.

Député de la noblesse du Jura pour le bailliage d'Aval, on le vit, à la suite de Mirabeau, prendre rang parmi les quarante-cinq gentilshommes qui se réunirent au Tiers-Etat après le serment du Jeu de paume, et déterminèrent par cette démarche la fusion des trois ordres en assemblée constituante. Il tint bon jusqu'en 1790, mais la constitution solennellement inaugurée au champ de Mars ayant aussitôt fléchi sous la pression furieuse des partis, il fallut prendre congé de ses illusions et songer au départ; rien de plus original, de plus généreux surtout, que la manière dont il comprit et pratiqua l'émigration.

Beaucoup plus occupé des souffrances de tant de gentilshommes sans ressources et de prêtres sans abri que de ses propres besoins, nourri de la lecture de Rousseau, de Fénelon, de Bernardin de Saint-Pierre, familier avec toutes les

utopies, admirateur des établissements fondés par les anabaptistes ou frères Moraves, très frappé surtout par la création de Bethléem, cette cité agricole et industrielle que le baron de Zinzendorf avait été constituer à leur tête en 1743 dans l'Amérique du Nord, il résolut d'aller tenter dans la même contrée la même aventure, et d'y ouvrir un champ d'asile pour tous les proscrits de la révolution. Pendant que M[me] de Lezay allait utiliser en Allemagne son talent de miniaturiste, il partit avec l'un de ses fils et une troupe d'émigrants pour une terre inconnue, placée en Amérique vers le 40° degré de latitude nord, au confluent de l'Ohio et du Scioto. Là devait s'élever, comme une image de la France perdue, la nouvelle cité de Gallipolis. Malheureusement le fondateur manquait de l'esprit pratique; il avait appelé à lui des infortunés, des cœurs simples et bons, des chrétiens munis, pour toute garantie, de certificats de mariage et de billets de confession; la garantie fut illusoire et il n'emmena que des coquins.

Embarqué sur un brick insuffisant, la troupe indocile murmure et se révolte. Elle débarque après neuf mois de traversée dans la baie de Chesapeake, et commence à s'acheminer par longues étapes vers le nouveau territoire. On traverse Baltimore, Jersey, Philadelphie, New-York où ce nouveau *printemps sacré* reçut les encouragements de Washington. Aux montagnes bleues se présentent des brêches à franchir et des rampes à escalader; les stations de chasseurs et de pionniers se font rares ; de mauvaises nouvelles arrivent; la terre promise est aux mains des Indiens, et la compagnie concessionnaire ne peut pas les en chasser; tout se disperse et regagne la Nouvelle-Orléans. Demeuré presque seul, le marquis de Lezay s'enferma dans un blockhaus pour y passer l'hiver. Son fils aîné, qui devait mourir préfet de Strasbourg, conserva longtemps le souvenir de ces huttes où le trappeur indien vit de viandes désséchées, s'habille de peaux infectes; et dans sa maison bâtie de troncs d'arbres enfumés monte, la

carabine au poing, une garde éternelle. Ainsi vécurent les émigrés dans cet hiver de 1790, épiés par les sauvages, exposés au moindre écart à tomber sous leurs balles. Le printemps revint, le colonie se replia sur Pittsburg, et son chef y acheta quatre cents acres de terre pour y fonder au moins une image de l'asile rêvé. Malgré ses déceptions il conservait l'espérance, et ses lettres datées des bords de l'Ohio travaillaient à faire naître, chez ses amis d'Europe, l'ambition de reprendre pour leur compte son œuvre compromise. La première de ces lettres, datée de Marieta, est adressée au chevalier de Boufflers et contient le récit enjoué d'une visite de la reine des Hurons et de sa fille Paulée. Soit par le naturel équilibre d'une âme courageuse, soit par l'incurable légèreté d'une race ou du moins d'une génération spirituelle et mondaine avant tout, dans sa misère et l'incertitude de son avenir, le marquis retrouve toute sa galanterie d'autrefois pour fêter la reine, il se montre près de la jeune fille aimable, empressé, presque indiscret, et sur le modèle de sa parure minutieusement décrite, il propose à son ami de dessiner un costume d'héroïne sauvage pour le théâtre français ou l'opéra.

La lettre suivante est plus sérieuse. Après avoir évoqué le souvenir des Troglodytes, de Montesquieu, des Salentins de Télémaque et des rêveries propres à Bernardin de St. Pierre, prenant à parti celui-ci, le sommant de passer du projet à la pratique, lui mettant en main son entreprise, il le supplie de donner au monde une cité constituée sur le plan des études de la nature. Il en trouve le modèle dans l'établissement de Bethléem formé par les frères Moraves, ces sages paisibles « qui n'ont besoin que d'eux-mêmes ; » il en montre les recrues tout indiquées dans cette foule de nobles proscrits, de prêtres traqués, de religieuses, de militaires, d'artistes qui n'ont plus de place ni de foyer en France, et il adresse à son ami cette réflexion qui a bien l'air d'une épigramme : « Né

ferons-nous donc jamais que des livres ! » Impatient de l'entraîner, il se met à l'œuvre et rédige une constitution.

La ville s'appellera Saint-Pierre, du nom de l'auteur des études. Elle sera bâtie dans une île ou dans une terre isolée : ici l'auteur fait au territoire qu'il ne tient pas encore une allusion qui ressemble fort au « *prenez mon ours* » de la comédie. Le pays est d'une fertilité prodigieuse. Dans des vallées charmantes, « des animaux superbes s'élèvent sans aucun soin. » Pourtant il faudra des fonds car « dans ce siècle de fer on ne fait rien sans or. » Mais l'entreprise est si sûre que l'auteur décrit par avance la fête de l'installation. Sous un temple de feuillage, l'orchestre exécute une ouverture mélodieuse, attendrissante « telle que l'âme du généreux Rousseau l'aurait conçue. » De Lezay l'entend par avance et célèbre avec enthousiasme « l'effet que produira » cette harmonie auguste et pathétique dans ce vaste, silen» cieux et magnifique sanctuaire de la nature. » Il n'oublie rien, ni le discours de l'orateur, ni l'autel de gazon parfumé de l'odeur des sassafras, où le saint sacrifice est offert au bruit des cantiques, ni les salles de verdure où se dressent des tables abondamment servies pour le Français et pour l'Indien, car, comme l'a dit le poète :

> Les hommes sont égaux, ce n'est pas la naissance,
> C'est la seule vertu qui fait la différence.

Pour célébrer ce retour au bonheur primitif, à l'égalité du monde naissant, le cidre coule à profusion « pétillant comme du Champagne, doux et piquant comme du vin d'Arbois. »

Si le souvenir du pays le poursuit ainsi jusqu'en Amérique, la périphrase l'y suit également. Il fait succéder sur les tables, « aux viandes succulentes des troupeaux nourris dans les gras » paturages de la nature, ces oiseaux dont les jésuites ont en» richi l'Europe. » A ce menu appétissant succède la description du bal, puis celle du partage des terres, le tableau des

abattis et des clôtures. Ici le style s'élève et l'auteur décrit avec éloquence « la sensation forte et délicieuse que l'homme » éprouve lorsque, pour la première fois, il pose la main sur » un sol vierge encore, et lui imprime le sceau de sa puis- » sance. »

Les champs mis en culture, il s'agit de bâtir la capitale. De Lezay la circonscrit et la dessine. Il a rédigé jusqu'à l'inscription pompeuse qui doit surmonter la fontaine centrale. On touche ici du doigt l'erreur de nos pères; on voit de quelles illusions se berçait, sur la foi des grands rêveurs comme Rousseau et Bernardin de St. Pierre, la génération qui laissa venir la révolution sans la voir, et ses riants projets dégénérer en épouvantables calamités. On découvre, dans ces imaginations d'un homme de bien, le danger d'une morale qui n'a que l'émotion pour base, d'une science sociale qui veut tout ramener à la nature, de ces réformes qui procèdent par invention pure et font table rase des traditions. Assurément le marquis de Lezay n'avait rien de commun avec les sectaires qui traitent la société comme le vieil Eson, tuant la victime de l'expérience, sous prétexte de la rajeunir par l'infusion d'un sang nouveau. Il ne faisait qu'une tentative limitée, motivée par le malheur des temps; il en assumait tous les risques, il en partageait tous les périls, il donnait pour garde à la cité future la religion, la justice, la science, la charité. Il y marquait la place des monuments que toute civilisation réclame. Il n'oublie ni l'église où préside un évêque assisté de douze prêtres élus, ni le collége où s'enseignent les sciences utiles, où la part est faite aux sciences aimables, ni l'hospice administré par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ni le prétoire où siégent les meilleurs citoyens. L'utopie n'en produit pas moins ses effets ordinaires, et la raison méconnue se venge en y introduisant ce qui est le plus sûr effet de ces réformes imaginaires, la contrainte et l'oppression. En vain l'auteur s'écrie, dans un transport d'en-

thousiasme : « Permettez-moi, Monsieur, de devancer vos » idées et de jouir de la ravissante perspective qui déjà se » présente à moi. » Lorsqu'il croit y retrouver à la fois l'Arcadie et la cité antique « la sensibilité des Athéniens et les vertus de Lacédémone, » c'est l'ilotisme qui se présente. On l'entrevoit au fond de ce système où cent familles de propriétaires forment l'état, accaparent l'industrie, administrent la propriété collective, et rendent les arrêts d'une justice absolue, car, ajoute l'auteur, à quoi bon des tribunaux pour la révision des sentences ? « Les appelants seront punis par une froideur générale, un mécontentement universel. » N'est-ce pas là l'idéal d'une législation douce ? Mais la suppression des places, l'interdiction bizarre édictée plus tard au Paraguay par le docteur Francia de communiquer avec les étrangers, certaine idée de loi somptuaire, l'épithète alarmante de citoyens *passifs*, l'établissement de magistrats qui ne seront « ni des inquisiteurs ni des censeurs, mais des approbateurs, » tout ici trahit la défiance et l'inquiétude. A mesure qu'il se rapprochait de la pratique, le législateur se sentait glisser dans le communisme et dans son corollaire inévitable, une minutieuse et tracassière tyrannie. Cependant la conviction l'emporte ; enivré de son rêve, il en parle au passé, comme autrefois Perrette ; il dit quelque part : « Les premiers édifices furent donc des maisons d'assistance pour les infirmes ; » puis il se réveille comme Perrette en s'apercevant qu'il ne lui restait plus rien. Les ressources emportées au départ s'étaient rapidement épuisées ; il fallut rentrer à Philadelphie où la faillite d'un banquier allait donner la ruine et la prison pour dénouement à cette odyssée malencontreuse, quand Adrien de Lezay se souvint d'un ami dont les avances permirent à son père de dégager sa signature et de rentrer en France. Tous deux arrivaient à Paris le 20 juin 1792, juste à temps pour y voir la vieille monarchie accablée des derniers outrages ; ils n'attendirent pas le 10 août,

ils vinrent cacher leur douleur à Saint-Julien et chercher un abri dans le Jura.

Mais les temps étaient changés ; le dévouement et la fidélité n'habitaient plus même les montagnes, l'ingratitude était devenue une vertu civique; la mort du roi vint donner aux passions en révolte une intensité terrible, la méfiance et le soupçon n'eurent plus de bornes. Le marquis de Lezay fut arrêté et conduit à Lons-le-Saunier par ordre du comité local de salut public. Il y trouva dans la prison l'abbé Lambert, aumônier du duc de Penthièvre, dont les mémoires nous ont conservé les souvenirs détaillés de cette rencontre qui eut lieu le 3 octobre 1793. Le 8 germinal an II, c'est-à-dire le 28 mars de l'année suivante, la prison se vida pour se remplir encore. Neuf à dix chariots garnis de paille transportèrent les prisonniers à Besançon; ce ne fut pas sans péril pour leur vie, surtout à la traversée d'Arbois et de Quingey. Déposés au couvent des capucins, c'était la mort qu'ils avaient en perspective. Ni cette circonstance ni les infirmités qui l'accablaient n'empêchèrent le marquis de dater de sa prison quelques vers sérieux ou badins; le 9 Thermidor lui en ouvrit les portes. Compromis encore avec son fils Adrien qui s'était fait journaliste, et qui fut proscrit deux fois, aux journées de Vendémiaire et de Fructidor, il se réfugia dans le pays de Vaud, trouva chez Necker et Mme de Staël une hospitalité généreuse comme celle qu'il avait longtemps offerte lui-même aux écrivains de son temps, revit la France à la chute du Directoire, essaya de consacrer ses derniers jours à la composition d'un grand ouvrage en faveur de la religion, conçu d'après le plan de Pascal et de Chateaubriand, vit ses fils, après bien des aventures, entrer, par l'appui des Beauharnais, dans la carrière administrative et s'éteignit à Besançon, le 9 novembre 1800.

Tout s'éteignit-il avec lui sur la terre et n'y laissait-il que le souvenir de ses mécomptes? Cette existence occupée à

poursuivre tous les objets d'une ambition généreuse, avait-elle abouti à tous les genres de déception ? On serait tenté de le croire. Entouré dans ses châteaux de Moutonne et de Saint-Julien des écrivains les plus distingués, il espérait occuper un jour auprès d'eux un fauteuil à l'Académie française ; il ne l'obtint pas. En consacrant son temps, ses écrits, son influence, ses revenus à l'émancipation des classes laborieuses, il se flattait d'amener sans secousse un meilleur avenir, il pouvait se promettre au moins une popularité chère à son cœur ; et dans le chariot qui le transportait de Lons-le-Saunier à Besançon, sur cette place d'Evreux qui s'appellera désormais place Perraud, en souvenir du grand sculpteur dont vous allez entendre l'éloge, devant l'hôtel de son oncle, où le député de 1789 avait été porté en triomphe, le proscrit de 1793 ne put s'empêcher, dit un contemporain, « de me-» surer toute la différence qui séparait deux époques si rap-» prochées. » Il avait voulu fonder une cité qui ramènerait l'âge d'or sur la terre, et sa fondation mal assurée avait disparu dans un rapide effondrement. Il avait voulu consacrer à la défense de la religion les derniers jours de sa vie, et Dieu la lui redemandait brusquement. Pourtant ne le plaignons pas trop. Littérateur et poète, il a trouvé plus d'un plaisir délicat, plus d'une jouissance cachée dans la recherche de l'idéal, dans cet effort pour atteindre à la poésie, que sa génération et la nôtre auront récompensé d'un souvenir. Ses livres dorment dans la poussière des bibliothèques, mais il a laissé le souvenir d'un homme de bien, profondément désintéressé, qui voulut le progrès pur de tout excès. Sympathique à tous les talents, respectueux pour toutes les gloires, il a pourtant maintenu devant d'illustres contradicteurs la vérité du christianisme, et s'il n'a pu justifier sa foi dans un dernier ouvrage qui fût le couronnement de sa vie, il en a tout le mérite devant Dieu, peut-être même a-t-il sa part dans le mouvement de réparation qu'il a vu commencer. Attristé par

tant d'efforts inutiles, du moins il a connu la paix de la conscience, et il se présente à nous avec cette auréole de bienfaisance dont j'ai tenté de ranimer aujourd'hui le rayonnement affaibli. Il lui reste enfin, après tant de mécomptes, la gloire incontestable d'avoir maintenu, dans ce pauvre monde qui en a tant besoin, la tradition de la bonté.

JEAN DE GRANSON

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE FRANCHE-COMTÉ

AU XVe SIÈCLE

Par M. le chanoine SUCHET.

(Séance du 11 avril 1878.)

Sur les bords gracieux de l'Ognon, aux confins de la Côte-d'Or et du Jura, s'élève une ancienne bourgade où naquit notre historien Gollut. Il a décrit lui-même le lieu de sa naissance dans ces termes que je puis répéter au même titre : « Paime (ma douce patrie), ville de l'vn des meilleur doux aër et de plus belle assiette qui soit en Bourgougne. »

Ce bourg, aujourd'hui bien déchu, eut autrefois quelque importance dans l'histoire de notre province. On dit qu'il a été bâti des débris de l'ancien Dittatium dont parle Ptolémée, et qu'ainsi il remonterait à l'époque gallo-romaine. L'armée d'Henri IV s'empara de Pesmes après la bataille de Fontaine-Française. Le parlement de Dôle y vint siéger à plusieurs reprises. Des artistes de renom ont décoré son église de peintures et de statues remarquables. Les lettres, les sciences et l'histoire y ont inspiré plusieurs écrivains de quelque valeur.

Au moyen-âge, les seigneurs de Pesmes ont joué un rôle important et fait bonne figure dans la chevalerie franc-comtoise. On les trouve déjà dans les croisades de 1201 et de 1240, et, jusqu'en 1327, ils soutinrent noblement, par leurs hauts faits d'armes, par leurs illustres alliances, par leurs fondations pieuses, l'honneur de la maison de Vienne à laquelle ils appartenaient.

Cette famille s'éteignit en 1327, par la mort du dernier

sire de Pesmes, Guillaume IV, qui, par son testament, affranchit ses sujets de la mainmorte. Ce seigneur ne laissait qu'une fille nommée Jeanne. Elle fut mariée à Othe de Granson, et lui porta la seigneurie de Pesmes dont elle avait hérité.

Othe de Granson inaugura ainsi la seconde dynastie des sires de Pesmes. Il est qualifié de puissant seigneur, dans les chartes de son temps, et donna comme ceux de sa race, des exemples de nobles vertus et de généreux dévouement. C'est un de ses successeurs, Guillaume de Granson, qui octroya en 1406 des lettres de liberté et de franchise aux habitants de Pesmes, afin de relever cette ville qui, disait-il dans ses lettres, « avoit esté, par guerre, prinse, pillée, et par feu gastée, tellement qu'elle a esté presque déserte et est en voye de chesir de plus grant ruyne et désertion, tant par faulte d'habitants que de maintenement et fortiffication » (charte du 15 novembre, des archives de Pesmes).

Aux qualités par lesquelles se distinguaient les Granson se mêlèrent plusieurs fois des accès d'ambition folle, qui les poussèrent même jusqu'à trahir la cause de ceux qu'ils devaient défendre. C'est ce qui perdit, en particulier un de ces seigneurs, qui vivait au milieu du quinzième siècle, Jean de Granson, sire de Pesmes, dont j'essaie de vous retracer l'histoire.

Jean de Granson était le quatrième seigneur de cette nouvelle dynastie des sires de Pesmes. Sa mère, Catherine de Neufchatel, était la fille de Thiébaut VI de Neufchatel.

Presque toute la vie de Jean de Granson s'est passée dans les camps, dans les tournois et pas d'armes ou sur les champs de bataille. « C'estoit, dit Olivier de la Marche, un vaillant chevalier et bien renommé, et aymé entre les gens-d'armes de Bourgougne, et fist en son temps de grands services au duc et à ses pays. » Il était, ajoute le même auteur, parent des plus grands seigneurs de Bourgogne, et un de ceux à qui le duc écrivait : *mon cousin*.

Aussi, dans maintes circonstances, le sire de Pesmes montra un entier dévouement à la cause de Philippe-le-Bon et de ses partisans. En 1430, il était avec l'armée de Bourgogne à la bataille d'Anthon, livrée entre Louis de Chalons prince d'Orange et Robert de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné. La seigneurie d'Anthon en Dauphiné appartenait à Louis de Chalons. Ce prince, informé que ses terres étaient envahies par les gens du roi Charles VII, appela sous sa bannière tous les hommes d'armes qui voudraient le suivre. Jean de Granson répondit à cet appel, ainsi que sept cents autres chevaliers ou écuyers. Mais l'armée orangiste fut surprise dans la vallée du Rhône, avant d'avoir pu se mettre en bataille. La déroute fut complète, et Louis de Chalons lui-même dut son salut uniquement à la vigueur de son cheval qui, lancé dans les flots du Rhône, porta heureusement son maître à l'autre bord. Plusieurs chevaliers de renom périrent dans la mêlée. Jean de Granson fut du nombre de ceux qui échappèrent à la mort dans cette funeste journée (1).

Quelque temps après (1434) nous retrouvons le sire de Pesmes dans l'armée que le duc de Bourgogne avait levée pour châtier la révolte du sire de Chateau-Villain. Celui-ci s'était prononcé ouvertement pour la cause de Charles VII, et ravageait les terres du comté, du côté du Langrois. L'armée bourguignone, sous le commandement de Jean de Vergy, commença la campagne par le siége de Grancey, la principale forteresse du sire de Chateau-Villain. Le siége dura trois mois, et Jean de Granson s'y distingua par ses faits d'armes. Enfin la garnison fut réduite à capituler. Jean de Vergy accorda la vie et les biens aux assiégés, et fit démanteler la place (2).

(1) *Les sires de Montfaucon*, par Gingins DE LA SARRAZ, p. 207. — VALBONNAIS, *Hist. du Dauphiné*, t. I, pièces, p. 62. — DUVERNOY, *Nouveau Gollut*, col. 1128. — Ed. CLERC, *Essai*, t. II, p. 416.

(2) D. PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 188.

D'autres exploits sollicitèrent bientôt l'humeur aventureuse de Jean de Granson. Les Ecorcheurs continuaient à désoler la province par leurs dégats et pilleries. La seigneurie de Pesmes ne fut pas à l'abri de leurs ravages. Car Antoine de Chabannes, un des plus fameux routiers de ce temps, vint dévaster les terres de Jean de Granson et de ses parents ou alliés. Puis il emmena ses prises dans le château de Montaigu le Blanc, en Bourbonnais, et dans les autres places et maisons de son frère Jacques de Chabannes.

Le seigneur de Pesmes résolut de se venger. Il se dirigea donc, avec ses hommes d'armes, vers les terres de Jacques de Chabannes, et, pendant une nuit, surprit par escalade le château de Montaigu, le pilla et emmena le fils de Jacques, âgé de dix ans, qu'il retint dans son château de Pesmes (1).

Ces pilleries réciproques étaient dans les mœurs du temps. Mais le sire de Pesmes prétendait avoir le bon droit pour lui, car il avait été provoqué par Antoine de Chabannes, « et telles œuvres de faict, disait-il, se doivent et se peuvent rendre par tous droits de guerre par le semblable. »

Le sire de Montaigu porta plainte contre Jean de Granson par devant le duc de Bourgogne (1436). La cause des deux chevaliers fut appelée à Châlons-sur-Saône. Philippe-le-Bon s'y trouva avec son beau-frère le duc de Bourbon, à qui il avait donné rendez-vous pour juger ce différend. Olivier de la Marche, témoin oculaire, raconte ainsi les détails de ce procès :

« Une journée fut publiquement tenue sur cette matière en la salle du palais de l'évêque. Les deux ducs de Bourgogne et de Bourbon s'assirent, comme frères et bons amis, sur le même banc, l'un auprès de l'autre. A cette journée fut le seigneur de Pesmes, grandement accompagné des seigneurs de Bourgogne, ses parents, comme ceux de Châlons, de

(1) Olivier de la Marche, *Mém.*, ch. v.

Vienne, de Neufchatel et de Vergy. Messire Thibaut, bâtard de Neufchatel, portait la parole pour le seigneur de Pesmes; c'était un moult sage chevalier. Mais cette querelle tendait plus à jeter un gage de bataille qu'à former un plaid ou procès.

» Or il advint qu'au commencement du procès on demanda au sire de Chabannes s'il voulait tenir les deux ducs pour ses juges en cette partie. Il répondit qu'il avait choisi, pour son juge, le duc de Bourbon son seigneur, et non un autre. Aussitôt que le duc de Bourgogne entendit qu'il ne devait pas être juge en cette matière, il se leva et dit au duc de Bourbon : « Mon frère, puisque je ne suis pas accepté pour juge par messire Jacques de Chabannes, je ne puis m'empêcher d'être sa partie avec le seigneur de Pesmes. Car il est mon parent. Lui et ses prédécesseurs ont si bien servi moi et la maison de Bourgogne, que je lui dois et lui veux faire honneur et secours au besoin. »

« Aussitôt le bon duc se tira vers le seigneur de Pesmes et se joignit à lui, comme parent, et non comme seigneur, prince ou souverain qu'il était. Et ledit seigneur de Pesmes, et les seigneurs qui l'accompagnaient le reçurent humblement et de grand courage. Et quand Chabannes vit le duc qui s'était adjoint avec son contraire, il dit tout haut, de très-bonne façon : « Ah ! pour cette fois, j'ai affaire à partie trop forte et trop pesante. »

» Cependant il fit sa plainte contre le seigneur de Pesmes, et dit qu'après le traité de la paix de France, faite entre le roi et le duc, le sire de Pesmes avait pris et dérobé d'échelle et par nuit sa maison de Montaigu le Blanc, située au pays de Bourbonnais, et avait pillé ses meubles, emmené son fils aîné prisonnier et plusieurs autres jeunes hommes nobles qui accompagnaient son dit fils. Il demandait sur ce, réparation d'honneur, de sa maison, de son fils et de son avoir.

» Thibaut, bâtard de Neufchatel, répondit pour le sire de Pesmes. Il rappela les pilleries faites sur ce seigneur par

Antoine de Chabannes, et soutint que Jean de Granson avait pris les biens et le fils de Jacques de Chabannes par représailles légitimes. Il demanda enfin qu'en présence de son prince, du duc de Bourbon et de toute la noblesse qui était présente, Jacques de Chabannes déclarât le sire de Pesmes quitte de son honneur et sans nul reproche. Sinon, il faisait offre de son corps pour le défendre.

» Il y eut encore, de chaque partie, plusieurs réponses et répliques, si bien que la décision fut renvoyée à un autre jour. Le duc de Bourbon se partit sans avoir rien prononcé, et ce fut Isabeau, duchesse de Bourgogne qui, peu après, apaisa le débat et réconcilia les deux chevaliers en rendant le fils de Chabannes à son père, et en faisant mettre en liberté les jeunes gentilshommes que le sire de Pesmes retenait prisonniers (1). »

On voit quelle affection le duc de Bourgogne témoignait à Jean de Granson. Cette faveur se manifesta encore lors de l'entrevue qui eut lieu à Besançon, en 1442, entre le duc et l'empereur Frédéric. Cette année Frédéric, récemment élevé à la dignité impériale, devait traverser le comté de Bourgogne. Philippe-le-Bon, informé de son voyage, se rendit à sa rencontre dans la cité de Besançon, en compagnie de toute sa noblesse. Le sire de Pesmes était au nombre des chevaliers qui faisaient cortége au duc. Il y eut à cette occasion des fêtes magnifiques qui durèrent dix jours, et où les seigneurs rivalisèrent de magnificence et de courtoisie.

Le duc Philippe semblait pouvoir compter sur le dévouement du sire de Pesmes, qui lui en donna encore une preuve en 1447. Cette année, les troupes de l'archevêque de Cologne, alliées du roy Charles VII, avaient mis le siége devant la ville de Zonsbeck. Cette ville appartenait au duc de Clèves, beau-frère du duc de Bourgogne. Sur l'ordre de

---

(1) *Mém.* d'Olivier de la Marche, ch. v (1436).

Philippe-le-Bon, le comte de Saint-Pol assembla un bon nombre des meilleurs chevaliers de Bourgogne, parmi lesquels se distinguait Jean de Granson, sire de Pesmes, avec les sires de Rupt, de Soye et de Cicon. Cette armée arriva promptement devant Zonsbeck, et les troupes de l'archevêque furent obligées de lever le siége à la hâte et de renoncer à une entreprise injuste (1).

Malgré ces querelles locales, la chrétienté était en paix en l'an 1448. La Bourgogne était délivrée de la présence des Ecorcheurs, et le pays pouvait goûter quelque repos. Aussi pour occuper les loisirs des hommes de guerre, le duc se plaisait à les voir s'exercer dans les tournois. On en fit alors de fort beaux. Un des plus fameux fut le *Pas de la fontaine des Pleurs,* ouvert en 1449 à Châlons-sur-Saône, par Jacques de Lalaing. Ce chevalier avait dressé son pavillon au faubourg de cette ville, appelé le faubourg Saint-Laurent. La lutte fut ouverte, une année entière, à tout venant, et les plus vaillants chevaliers comtois se firent honneur d'y prendre part. Le sire de Pesmes ne pouvait manquer à ce rendez-vous. Il y lutta avec distinction. Il était accompagné d'un poursuivant qui faisait sous lui apprentissage de chevalerie. C'était le sire de Valay, qui dépendait de sa baronnie. Un tel honneur n'était accordé qu'à la plus haute noblesse, et Jean de Granson y avait droit, parce qu'il était parent ou allié des maisons princières (2).

Mais cette vie de fêtes, de tournois, d'aventures, si elle avait son côté brillant, ne laissait pas d'avoir aussi ses désavantages. Jean de Granson y dépensait beaucoup et s'y appauvrissait. Pour couvrir ses folles dépenses, il empruntait à tout venant, et mettait en gage les terres de sa seigneurie.

---

(1) D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 264. — de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, année 1447.

(2) *Mém.* d'Olivier de la Marche, ch. xxi. — *Vie de Jacques de Lalaing*.

Cet état de gêne et d'embarras financier n'était pas le fait exclusif du sire de Pesmes. Beaucoup de seigneurs comtois, aussi prodigues et aussi imprévoyants que lui, étaient réduits à vivre d'expédients et à engager leurs fiefs.

Aussi, ce fut parmi eux un murmure général quand le duc Philippe voulut imposer à la noblesse de nouvelles contributions, pour payer les châteaux qu'il avait achetés en Bourgogne. On pressentait que ce prince voulait devenir maître absolu, et affaiblir de plus en plus la féodatité. Les états s'assemblèrent à Dole pour délibérer sur les demandes du duc. Une première fois, ils refusèrent l'impôt, et à la fin ils ne le votèrent qu'à contre cœur (1454).

Vers ce temps, le sire de Pesmes s'était déjà attiré une sentence de bannissement en favorisant, à son profit sans doute, une fabrication de fausse-monnaie. Un nommé Pierre, conduit par Oudet de Doubs, écuyer, était venu le trouver à Valay, lui offrant de *faire vaisselle d'or et d'argent*, pour l'enrichir. Mais comme il y avait en ce lieu *trop de gens* qui auraient pu dénoncer cette industrie malhonnête, le sire de Pesmes fit conduire ledit Pierre à Montrichard (près Salins), où il se rendit avec Jean de Silley, et là, ils firent *ce que bon leur sembla*. Quelque temps après, les faux monnayeurs furent dénoncés et poursuivis. Jean de Silley parvint à s'enfuir. Mais maître Pierre fut pris, exécuté et mis à mort comme *principal malfaiteur*.

Quant au sire de Pesmes il fut, avec plusieurs autres, *ajourné sur grosses peines*. Il crut prudent de se dérober au jugement, mais on le bannit, par contumace, du pays de Bourgogne, et Oudot de Doubs qui avait participé à tous ces méfaits, fut banni également. Quelques années plus tard, après la mort du sire de Pesmes, Oudot demanda sa grâce au duc et obtint de rentrer au pays de Bourgogne en 1458 (1).

(1) Voir aux pièces justificatives.

La sentence prononcée contre le sire de Pesmes ne fit qu'augmenter son irritation contre le duc de Bourgogne. Il reparut parmi les seigneurs qu'il avait attirés à son parti

En 1455, le duc fit demander aux seigneurs, assemblés à Dole, une contribution nouvelle. Cette fois, on ne se contint plus, on éclata en plaintes tumultueuses, et Jean de Granson, se signala parmi tous les mécontents, par la violence de sa protestation : « Il veut nous faire mainmortables, dit-il : n'avons nous pas de bonnes épées. »

C'était la révolte ouverte contre le duc, et Jean de Granson s'en déclarait le chef. Entreprenant jusqu'à la témérité, il eut poussé la résistance jusqu'à la guerre, s'il eut été suivi. Mais les autres seigneurs hésitèrent, et finirent même, tout en murmurant, par voter les subsides demandés.

Jean de Granson refusa de s'associer à ce vote de complaisance. C'était, à ses yeux, l'abdication de la noblesse, et si, auparavant, il avait servi le duc de son épée, il ne voulait pas se soumettre à des impôts que sa caste avait ignorés jusqu'alors, et que, de plus, l'état de ses finances ne lui permettait pas de payer.

Il chercha donc à soulever les seigneurs comtois contre l'autorité du duc. Nous ignorons les détails de ce complot. Mais nous en connaissons le terrible dénouement.

Jean de Granson avait, auprès du duc, un ennemi redoutable. C'était le chancelier Raulin, depuis longtemps initié aux affaires les plus importantes, et qui avait servi habilement les intérêts de son maître, sans négliger les siens.

Raulin, d'origine bourgeoise, cherchait les moyens d'accroître le pouvoir absolu du duc, en ruinant l'influence de la féodalité. La révolte du sire de Pesmes lui en fournit l'occasion. Il suivit cette affaire, et prit soin que le duc en connut tous les détails.

Jean de Granson fut accusé et convaincu d'avoir fomenté des divisions contraires aux intérêts du prince. Il fut saisi,

conduit à Poligny, et jeté dans la prison du château de Grimont. « Les dépositions unanimes des témoins, dit l'abbé Guillaume (1), ne lui laissèrent d'autres ressources que celle qu'il pouvait trouver dans l'amitié que le duc lui avait témoignée autrefois. »

Ses parents, qui étaient des plus nobles de la province, les Vienne, les Vergy, les Toulongeon, les Neufchatel intercédèrent pour lui. Mais rien ne put contrebalancer l'influence de Raulin, qui ne voulut pas qu'on accordât grâce au coupable.

Philippe-le-Bon sembla, cette fois, oublier le surnom que la voix publique lui avait donné. Il se montra impitoyable, et de son hôtel de la Haye en Hollande, où il se trouvait alors, il écrivit à Gérard de Plaine, président du parlement de Bourgogne, une longue lettre datée du 28 novembre 1455. En voici les principaux passages :

« Nous avons déclaré notre sentence sur le procès fait à l'encontre de messire Jean de Granson, jadis sieur de Pesmes, et l'avons condamné à mort et à être exécuté corporellement... Nous voulons et mandons que tantot, après la réception de ceste, vous vous transportiez au lieu de Poligny, où est détenu prisonnier ledit messire Jean, et parlez à lui, et le interrogez pour savoir s'il voudra dire autre chose plus avant que son procès et sa confession contient; et lui dites que, considéré les cas contenus en son dit procès, il a desservi mort, et l'avons condamné à mourir; et, ce fait, lui administrez un chapelain, notable homme, et le faites confesser et mettre en état.

« Et après, faites incontinent procéder à son exécution ; laquelle exécution, pour l'honneur de ses parents, voulons être faite secrètement; et, au regard de la manière, voulons que, après que il sera confessé, on le descende en la fosse et

(1) *Sires de Salins*, t. I, p. 43.

prison busse, et que illec, on lui lie les mains derrière le dos, et aussi les pieds, et qu'il soit mis ainsi lié entre deux coites de lits, (deux matelas), pour le étouffer et faire mourir. »

Le duc Philippe, voulant se montrer bon prince, ajoutait qu'après la mort du sire de Pesmes, on montrerait son procès à ses parents et amis, en les informant qu'il était bien réellement mort dans la dite fosse; mais que, pour l'honneur de sa parenté, le duc avait agréé qu'on enterrât son corps dans l'église des Jacobins de Poligny.

Nos historiens ont remarqué que l'exécution du sire de Pesmes fut un des signes les plus caractéristiques de la décadence du pouvoir féodal. Philippe-le-Bon venait de frapper un grand coup au profit de son pouvoir absolu.

Confisquée sur Jean de Granson, la terre de Pesmes fut donnée à Claude de la Baume Montrevel, qui inaugura la troisième dynastie des seigneurs de cette baronnie.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

Lettres de rémission accordées par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à Oudot de Doubs, écuyer, banni naguère en même temps que JEAN DE GRANSON, SIRE DE PESMES, *pour s'être livré à la fabrication de la fausse monnaie, dans les châteaux de Valay et de Montrichard, en compagnie d'un certain* maistre Pierre, *naguère exécuté pour ce méfait.*

(Lille, 21 septembre 1458.)

Phelippe par la grace de Dieu duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, palatin de Haynnault, de Hollande, de Zellande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines.

Savoir faisons à tous présens et avenir : Nous avoir receu humble supplicacion de Oudot de Doubz (1) escuier contenant que comme ja pieça ung nommé maistre Pierre, autrement n'est ledit suppliant recors de son sournom, vint par devers icellui suppliant et lui dist qu'il feroit vaicelle d'or et d'argent pour le faire plus riche trois foiz que il n'avoit onques esté, et demoura grant pièce avec lui sans riens faire, et alors ledit suppliant lui dist pourquoy il ne besongnoit; lequel maistre Pierre lui respondi que il n'en feroit riens s'il n'estoit en lieu fort dont ledit suppliant se courrouca à lui car il lui avoit bien fait despendre vint escuz d'or et il n'avoit point d'argent pour le mener autre part. Et lors icellui maistre Pierre dist à

---

(1) Doubs, canton de Pontarlier (Doubs).

icellui suppliant qu'il le voulsist mener devers feu le seigneur de Pesmes (1) et que là il feroit pour ledit seigneur de Pesmes et pour ledit suppliant plus qu'il n'avoit dit a icellui suppliant et qu'il lui bailleroit argent pour y aler. Et fist lors icellui maistre Pierre des gros de six blans pour trois frans et ledit suppliant le mena à Valay (2) vers ledit sieur de Pesmes. Et quant il y fut il dist qu'il feroit plus qu'il n'avoit dit paravant et qu'il feroit six marcs d'argent pour la mission d'un escu d'or. Il demeirra audit Valay grant temps sans rien faire, pourquoy ledit défunct seigneur de Pesmes lui demanda à quoy il tenoit qu'il ne besongnoit et il lui respondit qu'il avoit léans trop de gens. Alors ledit feu seigneur de Pesmes envoia maistre Jehan de Silley et ledit maistre Pierre à Montrichart et ledit suppliant estoit alé devers nostre amé et féal chevalier messire Jehan de Ru pour le fief de Ru que ledit defunct le seigneur de Pesmes lui avoit vendu. Et quant icellui suppliant fut retourné il trouva ledit maistre Pierre et maistre Jehan de Seilley qui montoient à cheval et lui dirent que ledit feu seigneur de Pesmes lui diroit bien ou ilz aloient et lui dit icellui feu seigneur de Pesmes qu'il les envoioit à Montrichart et qu'il avoit baillié audit maistre Pierre vint escuz d'or vielz, et illec ledit maistre Pierre et maistre Jehan firent ce que bon leur sembla et tellement que ledit maistre Pierre fut prins et exécuté et ledit maistre Jehan s'enfuy. Et ne fu ledit suppliant audit Montrichart trois ans auparavant ladite prinse. Ce néantmoins ledit feu seigneur de Pesmes, ledit suppliant et plusieurs autres furent adiournez sur grosses peines et aprés par contumasse ont esté bannis de noz pais de Bourgengne. Par quoy ledit suppliant s'est absenté d'iceulx noz dits pais et n'y oseroit jamais retourner ne converser, ains lui convien droit soy tenir et vivre

(1) Pesmes, chef-lieu de canton (Haute-Saône).

(2) Valay, canton de Pesmes (Haute-Saône).

en estranges marches et contrées en grant pitié et misère, se nostre grace et misericorde ne lui estoit sur ce impêtrc, si comme il dit, dont il nous a trés humblement fait supplier et requèrir.

Pour ce est il que nous les choses dessusdites considérées et que ledit maistre Pierre principal malfacteur a esté pour ledit cas exécuté et mis à mort, et mesmement en faveur et à la requeste d'aucuns noz espéciaulx serviteurs qui nous en ont supplié et requiz, voulans en ceste partie grace et misericorde preferer à rigueur de justice, audit suppliant, inclinans à sa supplication, avons ou cas dessusdit quittié remis et rappellé quittons remettons et rappellons de grace espécial par ces présentes et le bon fait et cas dessusdit, ensemble toute peinne amende et offense corporelle et criminelle en quoy pour cause et occasion de ce que dit est il puet avoir mesprins et estre encouru envers nous et justice. Et l'avons quant à ce restitué et restituons a ses bonne fame et renommée a nosdits pais de Bourgongne et à ses biens non confisquiez s'aucuns en a tout ainsi qu'il estoit auparavant lesdits faiz et ban advenuz, en imposant sur ce sielence perpetuel a nostre procureur et a tous noz justiciers et officiers quelconques, moiennant et parmi ce que ledit suppliant l'amendra envers nous civilement tant seulement selon sa faculté et puissance a l'arbitrage et tauxation de nostre amé et féal chief de nostre conseil et président de noz parlemens de Bourgongne maistre Girart de Plaine à laquelle tauxe et arbitreige nous le commettons par ces présentes.

Si donnons en mandement a nostredit président de Bourgongne que ladite amende par lui tauxée et arbitrée et paiée par ledit Oudot suppliant ès mains de celui de noz receveurs qu'il appartiendra qui sera tenuz d'en faire recepte a nostre proufit, il appelez ceulx qui seront à appeller, procède bien et diligemment à la vérification et enterinement de ces mesmes présentes selon leur forme et teneur. Mandons en outre à

icellui nostre président et autres gens de nostre conseil à Dijon et à tous noz bailliz justiciers et officiers de nosdits pais de Bourgongne et aultres de par dela ou a leurs lieutenans et a chacun d'eulx en droit soy et si comme à lui appartiendra que de nostre présente grace rémission quittance et rappel de bans ilz facent sueffrent et laissent ledit suppliant plainement et paisiblement joir et user, ainsi et par la manière que dit est, sans lui y faire mettre ou donner, ne souffrir estre fait mis ou donné, aucun destourbier ou empeschement, au contraire.

Car ainsi nous plait il estre fait.

Et affin que ce soit chose ferme et estable à tousiours nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes, sauf en autres choses nostre droit, et l'autruy en toutes. Donné en nostre ville de Lille le xxi[e] jour de septembre l'an de grace mil quatre cens cinquante huit.

Ainsi signé par Monseigneur le Duc à la relacion du Conseil. S. Hautain.

(Registre du sceau secret du duc Philippe. — Bibliothèque nationale. Fonds français, mss. 11,513, f. 13.

SOEUR MARTHE

Par M. Louis MERCIER.

(Séance publique du 31 juillet 1878.)

Tous les malheureux sont mes amis
(Devise de sœur Marthe.)

I.

Près du nom de Suard, l'auguste bienfaiteur
Au livre d'or comtois rayonne plein d'honneur
Un nom partout aimé. C'est celui d'une femme
Entre toutes sublime, et modeste, pourtant.
De l'illustre sœur Marthe aux douleurs apportant
L'espoir, la charité comme un divin dictame !

L'espoir, la charité ! ces baumes généreux,
La force des martyrs, des humbles et des preux,
Ces deux mystiques fleurs écloses au Calvaire
Lorsque le Rédempteur en son immense amour,
Le regard suppliant vers l'éternel séjour,
Jeta ce dernier cri : « Pardonnez ô mon Père ! »

La France agonisait — sur son front désolé
L'ouragan des fléaux s'était amoncelé
L'horrible invasion l'étreignait dans sa serre ;
Pauvre reine ! elle avait vu dans le sang sombrer
Sa couronne, et ses fils entr'eux se déchirer
Ebranlant l'univers du cri de leur colère !

Mais de nos maux alors eut pitié le Seigneur
Et la sœur Marthe vint ange consolateur
Prodiguant des trésors de paix et de clémence
Et comme un chêne après l'orage de la nuit
Lève son front brisé devant l'aube qui luit,
Dans ses traits le malheur vit briller l'espérance !

II.

Au vallon paternel, bien jeune elle savait
Qu'aux cités la misère en pleurant l'attendait.
Le Ciel s'est fait entendre — Anne (1) à sa voix fidèle
Quitte son chaume en deuil. Thoraise son berceau,
Sur les rives du Doubs si riant et si beau ;
Elle part... n'écoutant que son Dieu qui l'appelle !

Et son nom fut béni par tous les malheureux.
Seul, tu connais, Seigneur ! quels ont été pour eux
Ses prodiges d'amour, de tendresse infinie !
La sainte, chaque jour, demandait au Sauveur
De quelque dévoùment l'indicible faveur :
Son Evangile était sa force et son génie !

A tous les affligés sa belle âme s'ouvrait.
En fête était son cœur quand elle découvrait
Quelque obscure mansarde où gémit la souffrance.
Aux pauvres frissonnant devant l'âtre sans feu,
Elle disait : « *Je viens de la part du bon Dieu.*
Du Christ, le grand martyr d'amour et d'indigence ! »

Au chevet du malade on la voyait courir
Pour calmer ses tourments ou l'aider à mourir.
Elle sanctifiait l'heure de l'agonie !
Le moribond la lèvre attachée à la croix,
Du séjour des élus, en écoutant sa voix,
Croyait ouïr déjà la céleste harmonie !

---

(1) Anne Biget, en religion sœur Marthe (1748-1824).

Quand elle pénétrait dans les sombres cachots
En hymnes de bonheur se changeaient les sanglots.
Les captifs à sa vue oubliaient leur misère,
Ils se pressaient émus, autour d'elle, à genoux,
Murmurant tendrement : « Mère, bénissez-nous ! »
Et de baisers couvraient ses mains et son rosaire !

III.

Vers le champ du supplice un soldat est traîné,
Livide, chancelant, il s'avance enchaîné.
Sanglant il va tomber — Mais la sœur Marthe passe
Son regard attendri dans le convoi fatal
Reconnait un enfant de son vallon natal.
Elle vole en ses bras ! l'embrasse... obtient sa grâce !

Sous un char emporté par des coursiers sans frein
Un enfant va périr écrasé, mais soudain,
Sœur Marthe l'héroïque à son secours s'élance
Sous les pieds des chevaux l'enlève — il est sauvé !
Cet enfant, aujourd'hui, c'est notre Francis Wey
A qui Nodier légua son charme et sa science !

Quelles sont ces lueurs et ces cris et ce bruit ?
Une ferme qui flambe illumine la nuit.
Dieu ! sous les murs croulants que la flamme dévore
Une mère apparait enlaçant son enfant
Pour les sauver au sein du brasier étouffant
Qui donc vient de bondir ? — C'est Marthe, Marthe encore !

Les canons rugissants ébranlent les vallons ;
Regardez s'avancer ces sombres bataillons
Sur le sol franc-comtois à flots le sang ruisselle,
Le plomb siffle partout, la mort hache les rangs
Mais bravant la mitraille et cherchant les mourants
Sœur Marthe, la voilà ! c'est elle, toujours elle !

Oui, sublime toujours d'un courage nouveau
Elle court au blessé quel que soit son drapeau,
Lave son front souillé de sang et de poussière
Pose sur sa blessure et le baume et le lin,
Lui parle de retour au village lointain
Et fait monter des pleurs d'amour à sa paupière.

IV.

Mais sur son noble sein mes yeux cherchent en vain
De l'étoile d'honneur l'hommage souverain.
Sœur Marthe a craint l'éclat de l'insigne frivole,
Elle l'a déposé sur l'autel du Seigneur
Et, simple, n'a voulu conserver sur son cœur
Que la croix de bois noir de Celui qui console !

O Marthe ! ô sainte sœur ! notre Franche-Comté
Comme un parfum du Ciel a de ta charité
Gardé la précieuse et touchante mémoire.
Mais il reste encor bien des larmes à tarir,
Des cœur à consoler, des maux à secourir.
Oh ! veille encor sur nous de l'immortelle gloire !

Et vous, dont le chemin est rayonnant de fleurs,
Riches, tendez les bras à vos frères en pleurs.
Ainsi que Marthe ouvrez votre âme à la misère ;
Pour les pauvres laissez des épis dans vos champs ;
Un fils de la Comté dans d'admirables chants
N'a-t-il pas dit : « *L'aumône est sœur de la prière* (1)? »

Victor Hugo.

JOSEPH PERRAUD

Par M. le vicomte CHIFLET.

(Séance publique du 31 janvier 1878.)

Qui suis-je, Messieurs, pour venir parler de Perraud, moi, simple amateur qui ne sais pour ainsi dire que bégayer l'art; qui suis-je, pour oser aborder l'éloge du statuaire de premier ordre, du grand artiste, dont les marbres approchent parfois de l'antique à s'y méprendre?

Fort heureusement pour moi, la voie m'est tracée par les hommes les plus compétents. Max Claudet de Salins, sculpteur remarquable, Charles Blanc, membre de l'Institut, ancien directeur des Beaux-Arts, le vicomte de Laborde, tous trois ont publié sur Perraud des pages pleines de savoir, de justesse, d'originalité et de charme; je n'aurai qu'à les suivre et à les citer souvent.

Perraud était notre collègue, il fut élu membre de notre Compagnie en janvier 1865; presqu'en même temps, l'Institut le reconnaissait digne d'entrer dons ses rangs: son éloge devait trouver place dans nos archives.

Ce qui frappe tout d'abord, Messieurs, dans la personnalité de Perraud, c'est qu'il fut de ces êtres rares et exceptionnels qui se font tout entiers eux-mêmes, qui ne doivent rien qu'à eux seuls de tout ce qu'ils sont, de tout ce qu'ils acquièrent, de tout ce qu'ils produisent.

Presque tous, Messieurs (et c'est la loi commune), nous avons pu mettre en œuvre des matériaux tout trouvés et fournis à notre jeune intelligence par un milieu plus ou

moins lettré, plus ou moins choisi. Si nous savons quelque chose, c'est grâce aux premières leçons paternelles, puis aux écoles où l'on put nous faire asseoir. En fait d'art, par exemple, la vue de collections de famille, les voyages que la fortune nous a rendus possibles, les musées fameux ouverts et expliqués à nos jeunes yeux; ou bien, si nous sortons de simples et pauvres familles d'ouvriers, nous avons eu l'heureuse chance d'habiter une ville qui, comme Besançon, sait comprendre et propager le goût des arts, ouvre des écoles gratuites et recherche dans les couches populaires ceux qui, de petits élèves peuvent devenir de grands artistes. Et, ainsi, malgré nous en quelque sorte, nous avons été initiés à l'art..... Perraud, non pas malgré lui, mais malgré tout, est devenu artiste et grand artiste: son père, pauvre vigneron du petit hameau de Monay, se doutait si peu de ce qu'est l'art, qu'il disait de son fils, déjà sur la voie des plus éclatants succès, qu'il travaillait pour devenir..... ébéniste ! Au lieu des toiles de prix ou des bronzes précieux que nous avons pu voir sous le toit paternel, Perraud ne voyait contre la muraille grossièrement crépie de sa pauvre maison que les images affreusement coloriées des naïfs patrons du ménage, ou les informes surmoulages que pour une petite monnaie avait achetés la pauvre mère.

Ainsi, non-seulement cet enfant grandissait dépourvu de tout spécimen d'art, mais avait à lutter contre de premières impressions mauvaises, à triompher du laid et du faux pour s'élever au beau et au vrai.

« Si l'âme humaine, dit Charles Blanc, n'était que la résultante d'une certaine combinaison de molécules, si elle n'était pas une flamme sacrée..... comment s'expliquer qu'une âme d'artiste aussi délicate, aussi noble, eût été enfermée dans le corps de ce pauvre sculpteur?..... De quelle manière cet apprenti *ébéniste*, si longtemps inculte, façonné à tailler des imageries d'une banalité écœurante, a-t-il pu,

en si peu de temps, concevoir des formes d'une grâce idéale, deviner le style, se pénétrer de la simplicité, de la grandeur antiques?..... »

C'est avec bonheur, Messieurs, que j'ai cité ces belles paroles, si hautement spiritualistes en un temps où l'art, contrairement à son essence, tend si déplorablement à devenir matière.

Que conclure, Messieurs? Ah! il faut conclure et sans hésitation: qu'il est une inspiration, qu'il est un inspirateur. Il a été dit qu'un ange serait plutôt envoyé à l'âme pure que de la laisser sans lumière; pourquoi nous serait-il interdit de penser que l'ange peut descendre vers une pauvre âme pour lui insuffler l'amour du beau, donner à son œil la lucidité, à son front la flamme?

Donc, il plut à Dieu de faire sortir de ce milieu vulgaire et grossier un filon d'or; il plut à Dieu qu'une aptitude spéciale à saisir le beau se fit jour dans cette âme d'enfant, qu'une inquiétude incessante à la recherche d'un trésor inconnu obsédât l'esprit de ce petit paysan. Et, un jour, une protection d'en Haut, que d'autres (libre à eux!) nommeront hasard, arracha l'enfant au travail paternel, courbé déjà vers la terre, le releva et le conduisit dans la petite ville de Salins, chez un pauvre tailleur d'images.

Le vigneron de Monay avait consenti à grand'peine à voir son *Jôset* quitter la hotte et le hoyau pour les gouges du père Auvernois (c'était le nom de ce premier maître), et à le voir déserter le sentier de la vigne pour suivre le chemin des arts, qu'il jugeait être celui de la misère la plus assurée bien plutôt que celui de la gloire et de la fortune. Cependant Jôset partit avec une paire de souliers neufs, qu'il tenait, nous dit-il, à la main pour ne pas les user. Il avait quatorze ans.

Le père Auvernois (nom célèbre désormais, grâce au rayon que laisse tomber sur lui l'éclat de son élève), le père Auver-

nois fut donc, non certes le premier initiateur, il n'atteignait point à ce rôle, mais, si je puis m'exprimer ainsi, le premier *dégrossisseur* de Perraud.

Cependant l'atelier d'un maître qui, comme nous le raconte plaisamment Perraud, avait pu produire un certain ange ayant deux pieds gauches et des mains longues à pouvoir chausser lesdits pieds sans se baisser, cet atelier ne devait pas longtemps suffire aux aspirations d'un tel élève, qui dut pourtant y travailler près de cinq ans, faute de ressources pour en sortir. Un beau jour, enfin, ayant dix sous en poche, avance de fonds fournie par un ami, et profitant d'une légère querelle avec le tailleur d'images, Perraud prit à pied la route des montagnes se dirigeant vers Pontarlier, où, sans doute, on lui avait fait espérer mieux.

Ne trouvez-vous pas charmants ces naïfs commencements du grand artiste; ces voyages de l'enfant les souliers à la main; du jeune homme gravissant, avec dix sous en poche mais allégrement et aspirant l'avenir à pleins poumons, les chemins de nos montagnes ?

Il arriva à Pontarlier. Hélas ! ce n'était encore là qu'une fabrique de bonshommes de bois.

Cependant il avait vingt ans, le temps pressait, il se remit en route, et cette fois pour Lyon !

Certes alors, le vieux vigneron, son bonhomme de père, dut croire à la justesse de ces pronostics. Voyant son fils qui, depuis cinq ans, travaillait à devenir *ébéniste* et eut dû, comme tel, pouvoir gagner sa vie, courir ainsi sans cesse après un avenir chimérique : Jôset est fou, dut-il se dire, le pain de la gouge ne vaut pas le pain du hoyau, et le bois de la vigne rapporte plus à tailler que le bois de tilleul ou de chêne. Sans nul doute, il fit entendre plus d'une fois à son fils ce qu'il regardait comme la voix de la saine raison ; mais entraîné par son guide secret et irrésistible, le fils marchait toujours.

Arrivé à Lyon, il entendit parler de l'Ecole des Beaux-Arts, et, tout en travaillant pour gagner son pain, il en fréquenta les cours, y vit les moulages de l'antique, y admira les chefs-d'œuvre de la Grèce. Les pures et sublimes figures des panathénées lui furent comme des apparitions révélatrices ; son œil voyait enfin, sa main frémissait de désirs créateurs. Il concourut et remporta le premier prix ! La glaise et l'ébauchoir avaient supplanté le bois et la gouge ; l'élément souple et docile que Dieu a donné à l'artiste pour rendre rapidement sa pensée était sous sa main.

Un jour, à Lyon, un de ces pauvres mouleurs italiens, souvent artistes, mais colportant l'art sans presque jamais pouvoir en faire eux-mêmes, avait prononcé devant lui comme un idéal splendide le nom de Rome. Rome !..... Dès lors Perraud avait un but qu'il voulut atteindre ou mourir ; dès lors Perraud voyait sa route. Salins, Pontarlier, Lyon, Paris ne furent plus que ses étapes pour atteindre Rome, il partit pour Paris.

Là, reçu non sans peine dans les ateliers de Ramey et de Dumont, il travailla obstinément pendant plusieurs années, vivant comme il pouvait, nous dit-il, très faiblement aidé par le Conseil général du Jura.

En 1845, il se hasarda à concourir pour Rome et échoua ; en 1846, il concourut de nouveau et échoua ; mais, vous le savez, Perraud était Comtois, Perraud était tenace ; au concours de 1847 il obtint le premier prix à l'*unanimité*. Il était si possédé de ce rêve, ce pauvre enfant ! de ce but nécessaire et étincelant, qu'à la nouvelle de son succès, terrassé d'émotion, il s'évanouit.....

« Ce fut, dit Charles Blanc, en 1847 que Perraud eut le prix sur un très remarquable bas-relief qu'on peut voir à l'Ecole des Beaux-Arts, et qui représente Télémaque rapportant à Phalante les cendres d'Hippias. Il y a dans ce bas-relief de la sagesse, de la jeunesse et de la science ; des parties

tranquilles où glisse la lumière, et des parties colorées d'ombre par des draperies fouillées; une belle figure, celle de Télémaque, délicatement et doucement modelée, en opposition avec le torse plus ressenti du vieillard qui pleure en embrassant l'urne funéraire..... » « Il y avait plus en cette œuvre, il y avait, dit le vicomte de Laborde, la promesse, déjà même la preuve d'un grand talent, et surtout celle d'une sensibilité sans violence comme sans afféterie; la scène révélait aussi clairement que l'habileté du jeune sculpteur l'étendue de ses ressources morales. » Et l'un des juges du concours, Horace Vernet, s'était écrié : L'auteur de ce travail doit avoir du cœur.

Dès sa première année de Rome, Perraud produisit son bas-relief des *Adieux*. Le croirait-on ? Jusqu'à l'an passé le public ne connaissait pas cette œuvre charmante, que l'artiste, faute de pouvoir l'exécuter en marbre, garda vingt-cinq ans dans l'ombre de son atelier. Enfin le marbre lui fut donné par l'Etat, et le dernier Salon a vu ce morceau merveilleux, digne de passer pour antique et digne de l'être. Un jour Rosa Bonheur, entrant dans l'atelier de Perraud, lui dit : Je ne connaissais pas ce Phidias !

« Il faudrait avoir l'âme bien froide ou bien cuirassée, dit Charles Blanc, pour voir ce bas-relief sans en être ému. Notre art statuaire n'a produit, je crois, rien de plus pur, rien de plus grec. La première fois que je le vis dans l'atelier de Perraud, j'étais candidat pour l'Institut et, le croirait-on, j'oubliai complètement l'objet de ma visite, j'oubliai ce que jamais un candidat n'oublie ! et le sculpteur, que l'on était allé quérir, me trouva immobile devant son ouvrage, que je prenais sincèrement pour un moulage d'après l'antique. Le bas-relief représente un jeune héros qui, partant pour la guerre, vient dire adieu à son vieux père et à sa fiancée. En entendant la voix de son fils, le vieillard assis et aveugle lui tend les bras; il le regarde à tâtons du bout de ses mains,

dont l'une caresse la joue imberbe de ce jeune homme qui va peut-être mourir. La jeune fille, serrée dans ses fines draperies, appuie sa tête sur l'épaule de son fiancé, elle cache son visage aux spectateurs et ses larmes aux dieux pénates, qui blâmeraient sa faiblesse. Par quelle mystérieuse puissance, au moyen de quelques lignes tracées sur un mur de marbre et de trois figures qu'elle fait sortir des profondeurs de la matière, la sculpture peut-elle ainsi nous reporter aux temps homériques..... »

Ce bas-relief fut le premier chaînon d'une série d'œuvres fort remarquables toutes, mais dont quelques-unes sont de premier ordre. Ne citons que ces dernières.

En 1852, Perraud rapporte de Rome son *Adam*, qui, en 1855, obtint la médaille de 1re classe. « Figure puissante d'un grand caractère, touchée par place *à la Michel-Ange*, et dont la signification était celle de l'homme prêt à lutter avec sa destinée. Assis, la tête tournée vers l'horizon comme s'il mesurait la longueur et les difficultés du voyage, le père de l'humanité résume en lui toutes les forces, tous les tourments, toutes les énergies de sa postérité future. »

En 1857, le plâtre de sa *Galathée* lui valut la croix de la Légion d'honneur. La croix ! Que dut dire le vieux vigneron de Monay à cette merveilleuse nouvelle ? Il est probable que la carrière de l'ébénisterie, si longtemps méprisée, commença à se relever dans son estime.

En 1861 parut le plâtre de son *Désespéré*. Cette œuvre admirable exprime un sentiment personnel au sculpteur, une douleur amère ; une naïve passion d'enfance, espoir détruit d'un bonheur longtemps caressé, se cachait sous cette douleur : une petite paysanne, l'amie des premiers serments, avait été laissée par Perraud au hameau de Monay quand, adolescent, il le quitta pour suivre sa voie ; mais il s'était toujours fait une joie d'aller l'y prendre quand il serait parvenu à la gloire ; Paris, Rome, rien dans ces grandes tentatrices ne la

lui avait pas fait oublier, quand survint la mort dont la main glacée toucha ce rêve et le brisa..... »

Il la vit mourir et pensa mourir lui-même.

Longtemps, dit Charles Blanc, il pleura solitaire et inconsolé. Il demeurait des heures entières assis, le front incliné. Un jour le statuaire en lui se réveilla, il fut frappé de sa propre attitude et eut l'idée d'accuser en marbre toute sa douleur.

En 1863 Perraud a 44 ans, il est à l'apogée de sa force et de son génie : il livre son *Faune* à l'appréciation publique ; cette appréciation fut un cri d'admiration de l'Europe artiste tout entière. La médaille d'honneur lui fut décernée à Paris, puis à Vienne, et de chevalier il devint officier de la Légion d'honneur.

Qui ne connaît le *Faune?* soit par le marbre du Luxembourg, dernièrement admis aux honneurs du Louvre; soit par les réductions de bronze ; soit par le plâtre original du riche musée de Lons-le-Saunier. Un faune est assis, ses bras élevés soutiennent Bacchus enfant qui veut le frapper de son thyrse et lui tire une oreille; le Faune sourit à ses malices. C'est d'une élégance rare ; de quelque côté qu'on le regarde, ce groupe est charmant et digne des plus beaux jours de la Grèce. Au Luxembourg, c'est lui que l'on entourait, c'est à lui que l'on allait tout d'abord et tout droit, passant sans les voir devant nombre d'autres chefs-d'œuvre.

En 1865, il fit pour Salins et pour l'honneur seul la statue du *Général Clerc,* que nous connaissons tous.

En 1868, un groupe colossal, *le Drame lyrique*, qui lui était commandé pour le nouvel Opéra, fut terminé. Perraud n'aimait pas les commandes, elles le paralysaient, et, de fait, tout artiste le sent et l'avouera, l'inspiration personnelle seule peut donner le chef-d'œuvre ; ce groupe, en effet, est inférieur à ses autres travaux. « J'ai horreur de ce que je fais, écrivait-il alors, je n'ose me montrer sur cette place de

l'Opéra pour regarder ce travail qui me semble d'une froideur et d'un poncif convenu écœurant. La sarabande échevelée de Carpeaux fait tout pâlir, sans profit pour elle-même, car c'est d'une ébriété, d'une intempérance presque obscène. »

Ce jugement d'un sculpteur de premier ordre me semble précieux à recueillir sur une œuvre dont on a tant et si diversement parlé. Le mot *ébriété* le stigmatise avec toute raison, car (mettant hors de cause le mérite plastique incontestable de l'œuvre) ce groupe, si mal nommé le groupe de la danse, n'est qu'une ignoble titubation de bacchantes ivres qu'Elssler et la décente Taglioni semblent avoir fait reléguer à la porte comme indigne d'approcher du théâtre de leurs triomphes.

En 1869, Perraud fit paraître son marbre du *Désespéré*, qui prit le nom d'*Orphée*. Le succès fut immense et, pour la seconde fois, il obtint la médaille d'honneur.

En 1875, le groupe colossal du *Jour*, taillé dans un bloc de Carrare, parut au Salon. C'était une pensée de l'artiste, mais dénaturé par la commande de l'Etat. Le *Jour*, personnifié par un robuste travailleur buvant à une amphore que lui présente une jeune femme, devait être primitivement un Hercule soulevant Antée. Il en résulte deux fort belles parties, mais point un ensemble. Je le répète, ne traversons jamais l'idée de l'artiste, n'y jetons point l'idée d'autrui, nous la gâtons toujours. Gouvernement, riche cité, Mécène opulent, vous voulez une œuvre d'art : ouvrez un concours, exposez votre idée. Ceux d'entre les artistes qui la goûteront pourront l'adopter, mais ils la feront leur, ils se l'assimileront, y mettront leur liberté d'allure et leur inspiration propre. Mais aller à un artiste et lui dire : Vous avez modelé superbement un Hercule, je vous le prends et vous le paie grandement, mais Hercule, au lieu de soulever Antée, soulèvera une cruche et boira. Que deviennent tous ces muscles en jeu et raidis dans un effort héroïque ? Tout cela pour boire à une

amphore que soutient une femme. Comment l'artiste ne serait-il pas paralysé? Aussi le groupe du *Jour*, de Perraud, n'est-il point à la hauteur de ses œuvres personnelles.

Ne pouvant aller revoir les marbres du Louvre, j'ai du moins voulu visiter, pour éclairer mon travail, les plâtres originaux que renferme le riche musée de Lons-le-Saunier.

Ces premiers moulages, qui reproduisent l'œuvre avec une fidélité absolue et rendent peut-être mieux que le marbre lui-même la pensée de l'artiste, j'ai passé au milieu d'eux de longues heures, rapides cependant par l'intérêt extrême dont elles étaient remplies.

J'ai compté dix œuvres principales, groupes et statues, vingt bustes dont quelques-uns admirablement beaux, des bas-reliefs, des terres cuites, des esquisses.

Les *Adieux*, l'*Orphée*, le *Faune* m'ont attaché surtout, je ne pouvais me lasser de les admirer, de les approfondir, de les pénétrer, de les comprendre.

Mais dans cette captivante étude l'on ne peut s'empêcher d'être frappé du caractère dominant qui plâne sur l'œuvre de Perraud. Je veux parler de cette inspiration persistante de tristesse, de cette prédilection de l'artiste pour la douleur. Sur cinq œuvres principales dues à sa seule initiative personnelle, quatre expriment la douleur. On m'objectera son *Faune*, son chef-d'œuvre qui respire la gaîté. Oui, cela est vrai. Eh bien, nous dirons que l'auteur du *Télémaque*, des *Adieux*, de l'*Adam*, de l'*Orphée* est un grand tragique qui un jour a fait une comédie charmante le *Faune*.

Ne lui faisons point un reproche de cette tendance à la tristesse. « Il y a plus de génie dans une larme que dans toutes les bibliothèques de l'univers, » a dit Lamartine, et n'oublions pas que notre artiste, dont la physionomie était presque toujours rêveuse et triste, avait donné pour épigraphe à son *désespéré* ce vers de Pétrarque : *Ahi! nul altro*

che pianto al mondo dura — Hélas! seule ici-bas la douleur est durable.

Ni Canova ni Thorwaldsen n'offrent dans leur œuvre ce caractère, et si non-seulement chez les modernes, mais chez les anciens la douleur fut la plus grande inspiratrice de l'art, Perraud l'emporte et sur le froid auteur du Thésée et sur le célèbre Suédois lui-même, dont l'œuvre la plus émouvante après tout, le lion de Lucerne, est une œuvre douloureuse.

J'eus l'honneur, il y a quelques années, messieurs, de lire devant vous et devant ce public d'élite le compte rendu d'un concours sur notre grand statuaire Luc Breton, concours où furent couronnés MM. Paul Franceschi et Charles Baille.

Rien alors n'était comparable à Breton parmi nos statuaires comtois. Désormais Breton à un successeur. Nul depuis trois quarts de siècle n'avait égalé l'auteur de la *Descente de croix* et du *Saint-Jérôme;* l'auteur du *Faune*, de l'*Orphée*, des *Adieux* plus pur même de style que Breton s'est pour le moins élevé à sa hauteur.

Et Perraud n'est point seulement l'un de nos deux plus grands statuaires comtois, je dis que c'est l'un des premiers statuaires français, Puget, Germain Pilon, Coysevox, Houdon, Cortot, Pradier, David d'Angers, Rude même ne sont que ses émules.

Je n'ai pas à citer d'autres noms. Il en est qui plus tard feront honneur à la Comté; mais ils vivent et vous le savez, messieurs : *post mortem autem judicium.*

Nous avons vu l'artiste, messieurs, cherchons l'homme. Ici encore nous ne saurions qu'admirer.

A la vue de son concours pour Rome, Horace Vernet avait dit : L'auteur de ce bas-relief ne peut être qu'un homme de cœur.

A peine couronné, Perraud vole à Monay pour embrasser ses vieux parents avant de courir vers cette Rome enchantée et tant rêvée, il voulait, disait-il admirablement, *s'imprégner*

des tendresses de la famille. Convenons-en, un tel cœur méritait le succès, et c'était là un véritable artiste, car si la formule *vir bonus dicendi peritus* est acceptée partout pour l'orateur, l'artiste aussi, l'artiste surtout, puis-je dire, n'est complet que lorsqu'à la science de bien faire il joint le don de bien sentir, et c'est à lui comme au poète que l'on peut appliquer cet adage si vrai que les grandes pensées viennent du cœur.

Sorti d'une pauvre maison de vigneron, arrivé à la célébrité qui verse l'or, Perraud ne laissa jamais s'y attacher son âme.

« Il venait, raconte Max Claudet, de finir le buste de Pasteur; celui-ci qui savait que Perraud malgré tout son talent n'était pas riche, porta un rouleau d'or qu'il déposa chez Perraud ; mais il fut impossible de le lui faire accepter. Perraud le reporta le lendemain au laboratoire du savant où une lutte très animée de générosité s'établit entre les deux amis.

Pour en finir, le grand artiste dit à son compatriote : « puisque vous voulez absolument me donner quelque chose en voici l'occasion. J'ai une voisine sans fortune qui a deux fils. L'aîné est un garçon très intelligent, donnez-lui les moyens de s'instruire et de ne plus être à la charge de sa mère, et puis, si vous voulez absolument me laisser un souvenir, je n'ai jamais eu de montre, donnez-m'en une de cinquante francs, et je serai content. »

Quelques jours après, je me croisais à la porte de Perraud avec un jeune homme qui descendait l'escalier tout joyeux. « C'est mon protégé me dit Perraud, il vient de me remercier et de m'apprendre que Pasteur l'a fait placer comme aide préparateur chez un de ses collègues de l'Institut, est-ce aimable de la part de Pasteur ! « Il faut voir comme sa mère et lui sont heureux, ajouta Mme Perraud. »

Quelque temps après, Perraud et moi, sous sortions de son atelier, arrivés près de la maison de Perraud qui demeurait

au quatrième étage, je levais la tête et j'aperçus sa femme qui me montrait quelque chose en riant, à peine entrés nous voyons sur la table une boîte qui renfermait une superbe montre aux initiales J. P. d'une des meilleures fabriques de Besançon. C'était plaisir de voir Perraud la mettre, l'ôter, la remettre comme un enfant à qui on en aurait donné une peur le jour de l'an. « Seulement, disait-il, elle est trop belle. » Vous la mettrez les jours de l'Institut, répondit Mme Perraud.

Nous avons nommé Mme Perraud. Notre artiste eut put rechercher pour compagne, une femme relativement riche, et certes il l'eut trouvée...... Il prit pour l'aimer et la sauver de la misère l'orpheline d'un pauvre mouleur italien. Etait-ce la fille de ce mouleur qui à Lyon, plus de vingt ans auparavant, lui avait ouvert l'avenir en faisant resplendir Rome à ses yeux ?

Nous ne savons, mais il nous est permis de penser que son cœur en fit le rapprochement, un pauvre mouleur lui avait montré la route; cette route où il avait marché de succès en succès, il voulut la faire suivre avec lui à la fille d'un pauvre mouleur. Plusieurs années de bonheur le récompensèrent.

Citons encore quelques passages du livre si curieux de Max Claudet : « Perraud était de taille moyenne, sa tête était belle par le développement du front et la limpidité du regard. Sa physionomie habituelle était la tristesse..... En causant il cherchait ses mots, hésitait, bégayait presque, puis cela partait tout d'un coup et il devenait un conteur charmant.

« On trouvait Perraud tous les matins dans son atelier, il travaillait lentement, refaisait plus de cent fois ses modèles; il s'acharnait au travail au point qu'il en avait le cauchemar la nuit. En sculpture, il ne croyait pas au premier jet, il voulait revoir ses compositions longtemps pour en bien juger; il passait des heures entières à regarder son œuvre, à chercher quelque chose de mieux.

« Perraud n'était pas riche.... il dépensait beaucoup pour l'exécution de ses marbres et une grande partie de son gain y passait....

« Je sens, disait-il, que je n'ai aucun don pour faire des affaires. » Les artistes sont en général d'excellentes natures, dévouées, faciles à émouvoir, mais ne sachant rien faire dans la vie pratique.

L'exiguité même des ressources de Perraud, dit M. de Laborde, ne lui inspirait pas plus de regrets qu'elle n'éveillait en lui de sentiments d'envie à l'égard des autres. D'accord en cela comme en toutes choses avec la sage et courageuse femme à laquelle il avait donné son nom, Perraud n'eut pas besoin d'effort pour se passer du superflu. . Il fit mieux, loin de chercher une satisfaction pour son amour-propre dans le chiffre si restreint de ses revenus, il songea aussi peu à se parer qu'à se plaindre de la vie étroite qui lui était imposée. Il sut enfin, être pauvre sans orgueil et cacher, le cas échéant, ou réparer patiemment les trous de son manteau au lieu de les étaler aux regards comme le philosophe antique, pour surprendre ou apitoyer les gens. »

Cette existence paisible et heureuse fut trop tôt atteinte et brisée par la douleur.

Ahi! nul altro che pianto al mondo dura...

« Je venais de passer un mois avec eux, raconte Max Claudet, Mme Perraud était souffrante,... lorsque je la quittai, elle me dit : « Adieu, je ne vous reverrai plus. » Trois jours après, je recevais la lettre suivante :

« Hier, en vous quittant, mon cher Claudet, je rentrais doucement à la maison, je trouvai Esther suffoquant : elle était tombée en syncope.... Elle est presque à l'état d'agonie...... Je vous écris pour me donner une espèce d'occupation forcée, car je ne sais que faire de mon corps, sinon de pleurer en cachette..... Elle est dévorée de fièvre, de l'eau, de l'eau comme à un incendie.

Et quatre jours après : « Esther se meurt, je l'ai fait administrer, j'ai prié le curé de venir de suite la communier ; elle en a manifesté une joie indicible. Après trois heures d'agonie, elle a exhalé sa douce et angélique âme... Les funérailles se feront demain.... vous comprendrez cette fois, moi je ne compte plus... ah ! mon ami, la vie est entièrement dénuée d'intérêt et de charme pour moi. Je suis comme la feuille d'arbre en la saison où les fruits sont tombés. Je n'abrite plus rien ; je demeure, en attendant que le vent d'automne m'emporte... . Quinze mois se passèrent, il continuait à travailler cependant, quand il eut à l'Institut une attaque de paralysie de tout le côté droit. On dut le ramener chez lui.

« Perraud est perdu, écrivait M. Pasteur, perdu sans aucun espoir ; de temps à autre une lueur d'intelligence apparaît dans ses yeux »

Il s'éteignit le jeudi 2 novembre 1876, à 8 heures et demie du soir, à l'âge de 57 ans. Tout ce que Paris compte d'illustre dans les arts, les lettres, les sciences l'accompagna à sa dernière demeure. Trois discours furent prononcés : le premier par son collègue, M. Meissonnier ; le deuxième par son ami, M. Pasteur ; le troisième par son compatriote, M. Prost, maire de Lons-le-Saunier.

Et nous, nous sommes heureux de pouvoir ajouter, que notre grand artiste mourut en chrétien, qu'il voulut voir à son lit de mort ce prêtre qui, quinze mois auparavant, avait consolé l'agonie de celle qu'il avait tant aimée, et qu'il s'assura ainsi le bonheur de la retrouver et l'aimer encore.

. . . .

Nous demandons à l'Académie d'enrichir sa galerie du buste de Perraud.

L'HISTOIRE

DES

ANCIENNES EAUX DE PARIS

PAR M. BELGRAND

MEMBRE DE L'INSTITUT

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Notice par M. VERNIS.

(Séance publique du 31 juillet 1878.)

MESSIEURS,

Parmi les éléments nécessaires à l'homme, l'eau occupe, sans conteste, le premier rang. On pourrait mesurer le degré de civilisation d'un peuple aux monuments qu'il a créés pour se procurer des eaux salubres et abondantes.

Aussi l'histoire des eaux consacrées à l'alimentation des grandes agglomérations d'hommes présente un vif intérêt, surtout quand elle est écrite par ces maîtres de l'art qui, non contents de suffire avec honneur aux plus hautes situations, savent encore vulgariser la science, compagne familière de leur vie.

De tels hommes méritent, à un double titre, la reconnaissance de leur pays, et, parler de leurs œuvres devant le public d'élite qui vous encourage de sa présence, c'est proclamer bien haut votre estime pour les grands serviteurs de la France.

Peut-être y a-t-il aussi quelqu'utilité à présenter, sous la forme concrète d'une analyse, ces beaux ouvrages scientifi-

ques enrichis de tant de précieux documents, mais dont le prix et l'étendue éloignent et découragent un trop grand nombre de lecteurs.

C'est donc avec l'espoir d'exciter votre intérêt que je viens vous rendre compte de l'*Histoire des anciennes eaux de Paris, par M.* BELGRAND, *membre de l'Institut, inspecteur général des ponts et chaussées.*

Il y a quelques mois à peine, un sentiment de réserve que vous comprenez tous aurait dû retenir l'éloge sur mes lèvres; aujourd'hui la mort impitoyable, frappant avec la rapidité de la foudre, m'a rendu la triste liberté de louer, sans contrainte, un savant qui fait honneur à son pays.

L'histoire des anciennes eaux de Paris, publiée en 1877, s'étend de la domination romaine à la fin du XVIIIe siècle.

Elle a été composée sur des pièces originales authentiques, notamment sur les registres de la ville de Paris, sur les délibérations et les ordonnances de l'échevinage de 1699 à 1784, compulsées et souvent déchiffrées à grand peine, avec une sagacité et une patience qui feraient honneur aux bénédictins les plus opiniâtres et les plus érudits.

M. Belgrand a fait ainsi, dans les archives de la ville de Paris, une riche moisson, qu'il a répandue dans son livre, en une foule d'extraits d'actes publics, cités dans leur texte original, et dont l'intérêt historique est des plus vifs.

Mettant, d'autre part, à contribution sous toutes leurs formes, le dessin, la gravure et la photogravure, l'auteur a peuplé son magnifique volume de croquis, de cartes et d'images saisissantes des monuments dont il fait l'histoire.

Enfin un fort bel album fait revivre pour nous les merveilles artistiques des plus belles fontaines de Paris, et nous met sous les yeux de curieux *fac simile* de plusieurs édits de Charles VI, de lettres de François Ier, de Catherine de Médicis et de Henri IV, qui ajoutent encore à l'intérêt de cette publication hors ligne.

La ville de Paris s'est développée d'abord dans le voisinage de la Seine et de la Bièvre, où les habitants pouvaient facilement puiser l'eau nécessaire à leurs besoins, s'ils n'aimaient mieux recueillir dans des puits peu profonds des eaux filtrées naturellement et sans frais.

L'aqueduc romain d'Arcueil, qui alimentait le palais des Thermes et les quartiers élevés de Saint-Jacques, où fut plus tard l'Université, amena le premier développement de la population sur les hauteurs.

Après la destruction des aqueducs romains d'Arcueil et de Chaillot, l'eau des puits fut, pendant longtemps, la principale ressource des habitants de Paris ; aussi la ville s'est-elle développée rapidement sur la rive droite de la Seine, où les puits étaient peu profonds ; ainsi, sous Louis XIII, elle s'étendait jusqu'à la ligne des grands boulevards actuels sur la rive droite, tandis que sur la rive gauche, où la profondeur des puits atteignait rapidement 28 à 30 mètres, elle restait bornée à l'enceinte de Philippe-Auguste.

Nous ne pouvons assez plaindre les Parisiens d'alors, pour l'emploi des eaux de puits auxquels ils étaient condamnés, car, sauf deux ou trois exceptions, elles sont tellement chargées de sels terreux, de sulfates et de nitrates de chaux, qu'elles ne possèdent aucune des qualités nécessaires aux usages domestiques.

Dans l'origine, au moins, elles pouvaient plaire par leur fraîcheur, par leur limpidité et leur saveur inoffensive, mais, à mesure que la population de Paris s'est accrue, les immondices de toute sorte, pénétrant et infectant le sol, ont ajouté à la nappe souterraine qui abreuvait les Parisiens une telle quantité d'éléments impurs, que, d'après les analyses de l'habile chimiste M. Boussingault, certains puits contiennent aujourd'hui plus de sels azotés et ammoniacaux que les eaux de l'égoût collecteur.

On attribue même l'origine des sources sulfureuses décou-

vertes récemment, dans l'enceinte du Paris moderne, au voisinage des anciennes voiries et des cimetières qui entouraient autrefois les églises et qui furent fermés successivement de 1780 à 1804.

En 1870, au commencement du siége de Paris, sur trente mille puits qui furent visités, vingt mille durent être nettoyés pour désinfecter à peu près l'eau qu'on pouvait être obligé d'y puiser un jour.

Cependant il y a peu de temps que l'eau des puits a cessé d'être l'élément principal de la consommation parisienne, car, en 1829, l'eau de la Seine, des aqueducs et du canal de l'Ourcq n'entraient dans l'alimentation de Paris que pour quatre litres par jour et par habitant.

Les aqueducs romains d'Arcueil et de Chaillot paraissent avoir cessé d'abreuver les Parisiens à l'époque de l'invasion des Normands, soit que leur destruction fut le résultat des violences de la guerre, soit qu'elle doive être portée au compte de l'indifférence et de la négligence des Francs, encore trop grossiers pour apprécier les recherches de la civilisation romaine.

Depuis cette époque jusqu'à Philippe-Auguste, c'est-à-dire pendant trois siècles, aucun effort ne fut tenté pour améliorer le service des eaux de Paris.

Depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à la reconstruction de l'aqueduc d'Arcueil, par les ordres de Marie de Médicis, on construisit les aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville, qui donnaient, en eaux moyennes, 290 mètres cubes par 24 heures. Or, à la fin du XIVe siècle, sous Charles VI, Paris comptait 275,000 habitants; les aqueducs ne fournissaient donc guère plus d'un litre par tête et par jour; et si l'on déduit les prélèvements faits pour les palais royaux, les concessions accordées aux établissements publics, aux communautés religieuses et aux seigneurs de la cour, il res-

tait à peine un demi-litre par tête et par jour pour le public.

En 1754, Paris compte 900,000 habitants; il reçoit des aqueducs et des machines hydrauliques 2,572 mètres cubes d'eau par jour, dont 1,622 mètres seulement sont livrés au public, ce qui donne 1 litre 80 centilitres par habitant.

En 1829, le canal de l'Ourcq, entrepris en 1802, commence à fournir son contingent à la consommation de Paris au prix de 52 fr. par an pour une concession d'un mètre cube par jour.

Mais l'eau de Seine passant par les mains des porteurs d'eau revenait à 1,590 fr. par an pour un mètre cube de consommation quotidienne.

En 1875, alors que l'Ourcq et la Seine fournissaient 80,000 mètres cubes d'eau par jour à la consommation, une concession d'un mètre cube d'eau du canal de l'Ourcq coûtait, à domicile, environ 44 fr., et l'eau de la Seine 84 fr.

Depuis, les travaux exécutés sous la direction de M. Belgrand, pour amener à Paris les eaux de la *Dhuis* et de la *Vanne*, ont porté la consommation quotidienne à près de 300,000 mètres cubes, soit 150 litres par tête et par jour pour une population de deux millions d'habitants.

On touche à ce *desideratum* hygiénique du gaspillage de l'eau, dont la surabondance et l'abus sont une des conditions de la salubrité des grandes villes bâties sur un sol perméable généralement infecté d'une manière irréparable.

Pour compléter ce tableau, fait à grands traits, des phases diverses de l'alimentation de Paris, il faut dire que l'on n'a commencé qu'en 1821 à filtrer les eaux marchandes.

En 1815, l'eau servie sur la table du roi était passée au filtre en papier; ce n'est qu'en 1839 et 1840 que le filtrage fut généralisé et que les Parisiens commencèrent à boire des eaux moins indignes de la métropole du luxe et des arts modernes.

Après cet exposé général, nous entrons dans la description des travaux entrepris successivement pour l'alimentation de Paris.

Ce sont les Romains qui ont établi les premiers ouvrages destinés à conduire des eaux potables à Lutèce.

Deux aqueducs, depuis longtemps détruits, ont marqué leur domination : l'aqueduc de Chaillot et le premier aqueduc d'Arcueil.

Les ruines de l'aqueduc romain de Chaillot furent découvertes par Buache en 1734 ; un pont en pierre de taille, construit sur le ruisseau de Chaillot, reliait d'une rive à l'autre une conduite forcée, en poterie, noyée dans un massif de béton d'une grande dureté, dont la couleur rouge dénote l'emploi du ciment de tuileau et l'origine romaine.

Cet aqueduc, alimenté, sans nul doute, par la nappe d'eau qui coule sur l'argile plastique d'Auteuil, suivait la rive droite de la Seine, et remontait à travers l'espace qui forme aujourd'hui les Champs-Elysées, jusqu'à l'entrée du jardin des Tuileries.

Là, on perdait sa trace, mais tout porte à croire qu'il aboutissait aux bassins d'origine romaine découverts en 1782 aux deux extrémités du jardin du Palais-Royal, et qui paraissent avoir appartenu à un établissement thermal.

Les médailles de Posthume, d'Aurélien, de Dioclétien, de Crispus, de Magnentius et de Valentinien Ier, trouvées dans ces bassins, prouvent que, vers le milieu du IIIe siècle, Lutèce avait franchi la Seine ; qu'elle débordait sur la rive droite où s'étaient établis de riches villages, peut-être une résidence impériale, avant que le palais des Thermes fut devenu, sur la rive gauche, le séjour des princes qui gouvernaient la Gaule.

Jusqu'en 1324, l'hôtel de Cluny a porté le nom de palais des Thermes. Il est encore désigné ainsi dans la vente qu'en

fit à l'évêque de Bayeux, Jean de Courtenay, vente qui fut ratifiée par ses enfants, en 1324, après le partage des biens de leur père effectué en 1318.

Dans ses antiquités historiques et singularités de Paris, portant la date de 1544, Corrozet dit que l'on trouva les premières traces de l'aqueduc qui alimentait le palais de Julien l'Apostat, « l'année qu'on a fait les remparts et bastions à » Paris, pour résister à la venue de l'empereur Charles V. »

Bonamy, qui écrivait en 1754, prétend, d'après les témoignages d'Ammien Marcellin et de Zozime, que la construction du palais des Thermes et de son aqueduc est antérieure au règne de Julien, puisqu'en arrivant à Paris, ce prince alla loger dans une maison qu'Ammien appelle *Palatium, Regia*, et Zozime Βασιλεια; en conséquence, le palais des Thermes et l'aqueduc romain d'Arcueil remonteraient à Posthume ou à Tetricus, tandis que d'autres historiens attribuent leur construction à Constance Chlore.

Quoiqu'il en soit, l'importance de ces travaux accuse la main de la puissance souveraine qui pouvait seule entreprendre, et pour une résidence impériale, des ouvrages aussi difficiles et aussi coûteux.

L'aqueduc romain d'Arcueil n'était point un canal fermé; c'était une rigole en maçonnerie dans laquelle l'eau coulait à ciel ouvert et à fleur de sol; elle n'était couverte que sur les points où des circonstances particulières avaient exigé qu'elle le fût.

Le pont aqueduc d'Arcueil, nécessaire pour traverser la vallée de la Bièvre, était le seul ouvrage monumental de cette œuvre remarquable.

La section de la rigole, établie dans des proportions modestes (0, 325 sur 0, 30 et 0, 25 sur 0, 30), était bien calculée pour son débit; l'alimentation de l'aqueduc était assurée par un drainage très intelligent du plateau de Chilly, compris

entre la Seine, l'Orge, l'Yvette et la Bièvre; l'ensemble de ces travaux atteste, encore de nos jours, le génie pratique des Romains, privés cependant de nos engins de nivellement et des notions les plus élémentaires sur les dispositions géologiques du sol, ou sur les nappes d'eau souterraines.

Le système hydraulique de l'aqueduc romain d'Arcueil comprenait un développement de drains et de rigoles secondaires de . . . . 8.550^{m}
tandis que la rigole principale comptait . . . . . 16.057^{m}
de sorte que la longueur totale était de . . . . . 24.607^{m}

Le tracé de l'aqueduc, qui a été reconnu par des fouilles nombreuses, partait d'un regard établi dans le thalwey du ruisseau de Rungis, où se réunissaient tous les drains et toutes les rigoles secondaires, contournait le plateau de Chilly, traversait la Bièvre à la pointe du contrefort d'Arcueil, pénétrait dans Paris par la barrière de la rue Saint-Jacques, suivait la direction de cette rue jusqu'à l'église Saint-Benoit, d'où il gagnait probablement les Thermes.

L'aqueduc romain débitait, en eau moyenne, 1,987 mètres cubes en 24 heures.

Depuis la destruction de l'aqueduc romain d'Arcueil jusqu'en 1624, époque de sa reconstruction, la partie de Paris plus particulièrement appelée *la ville*, n'était alimentée que par les aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville, qui fournissaient l'eau à onze fontaines sous Charles VI et à dix-sept sous François Ier.

La Cité et le quartier de l'Université étaient alors complètement privés d'eaux de sources.

La disette était telle que, d'après un édit de Charles VI, du 9 octobre 1392, supprimant les concessions particulières, certains quartiers de Paris étaient abandonnés faute d'eau.

Il ne paraît pas d'ailleurs que cet édit ait produit un grand effet, car il fut renouvelé sous des formes diverses, de lettres

patentes ou d'arrêts du conseil d'Etat, sous Henri II, sous Henri IV et sous Louis XIII avec aussi peu de succès.

Les aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville étaient alimentés par la nappe d'eau des marnes vertes, captée très imparfaitement au moyen de drainages exécutés sur le plateau compris entre Pantin, Noisy-le-Sec, Nogent-sur-Marne, Montreuil, Bagnolet et Charonne. Le produit de ces aqueducs était très variable ; il ne paraît pas avoir jamais dépassé six à huit cents mètres cubes par 24 heures, et d'après une distribution arrêtée le 22 mai 1668 par le bureau de la ville, il était tombé à 200 mètres cubes.

C'était d'ailleurs des eaux détestables, surtout celles de Belleville, qui furent uniquement consacrées au lavage des égouts vers le milieu du XVIII[e] siècle.

Néanmoins leur limpidité les rendait précieuses pour l'ornement des jardins; ainsi le 26[e] jour de novembre 1528, François I[er] dépêche les présidents Le Viste et Clutin, accompagnés de M. Delacour, gentilhomme de sa maison, porteurs d'une lettre, demandant au bureau de Ville d'accorder à Monseigneur l'Evesque de Castres « *un fil d'eau vive, de » la grosseur d'ung poix,* » pour la maison que le dit Evesque veut faire bâtir à la Villette.

Et comme la requête demeure sans effet, malgré les prières les plus pressantes et les supplications les plus courtoises du roi, celui-ci renouvelle, le 11[e] jour de janvier de l'an 1529, son ambassade solennelle et sa supplique : « J'ai esté adverty » que les prévost des marchands et eschevins de ma Ville de » Paris nont encores dépesché laffaire de la fontaine quils » ont promise en ma faveur A mons[r] de Castres pour son » lieu de la Villette, que je trouve chose merveilleusement » estrange, veu que je leur en ay tant de foys et si souvent » escript et faict dire de bouche. » Après quoi, le jeudi 11[e] jour de février, le bureau de la ville concède un fil d'eau vive de la grosseur d'un *grain de vesce*, « à son révérend

» père en Dieu Pierre de Montigny, evesque de Castres pour
» avoir cours en son jardin de la Villette. »

L'origine de l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais n'est pas connue; suivant Corrozet, il aurait été construit par les prieurs de Saint-Lazare qui le cédèrent, en 1564, aux prévots des marchands et aux échevins de Paris. Son antiquité résulte d'ailleurs des faits suivants :

L'an 1282, Philippe-Auguste achetant la foire Saint-Laurent qui appartenait au prieuré de Saint-Lazare, se réserva une partie des eaux du Pré-Saint-Gervais pour alimenter les nouvelles halles construites par ses ordres.

En 1265, saint Louis autorisait les religieuses des Filles-Dieu, établies hors de l'enceinte de Philippe-Auguste, à prendre à l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais l'eau dont elles avaient besoin.

Enfin un accord conclu entre Philippe-le-Hardi et le chapelain de Saint-Méry, en 1274, prouve que la fontaine des Innocents existait déjà et qu'elle était alimentée aussi par l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais.

Avec ses rigoles de drainage, ses conduites en grès ou en plomb, cet aqueduc avait un développement de 10,301 mètr.; il était conçu dans des proportions modestes et rationnelles; les regards seuls, qui contenaient les bassins de jaugeage et de distribution, avaient des prétentions monumentales peu justifiées.

L'origine de l'aqueduc de Belleville est aussi obscure que celle du Pré-Saint-Gervais; on ignore à plus forte raison le nom du constructeur de cet ouvrage. Mais une inscription curieuse qui existe encore dans le regard de la Lanterne nous apprend qu'il fut reconstruit sous Charles VII en 1457, sur une longueur de 96 toises, par les prévots et les échevins de Paris.

Voici le texte de cette inscription en vers :

« Entre les mois bien me remembre
» De may et celui de novembre
» Cinquente sept mil quatre cens
» Que stoit lors preuost des marchans
» De Paris honnorable homme
» Maist Mahieu qui en somme
» Etoit surnommé de Nanterre
» Et que galie maistre Pierre
» Sire Pilipe aussi tallemens
» Le bien publique fort amans
» Sire Michel qui en leur nom
» Avoit d'une granche le nom
» Et sire Jaques de Baqueville
» Le bien desirans de la ville
» Estoient d'icelle estchevins
» Firent trop plus iiii^{xx}
» Et xvi toises de cet œuvre
» Refaire en brief temps et heure
» Car si briefment on ne l'eust fait
» Fontaine tarie ètoit. »

Cette inscription de 1457, gravée sur une plaque de pierre de liais, a été sans doute scellée dans le regard de la lanterne au moment de sa reconstruction, qui a eu lieu de 1583 à 1613, comme cela résulte d'une seconde inscription sur marbre noir placée à côté de la première.

« Lan 1603, Me Gaston de Griac S^{r} de St Albin Con^{er} du Roy en sa » cour de Parlement, Prevôst Nicolas Poussepin Sr de Belair Con^{er} du » Roy au Chastelet Jehan Fontaine M^{e} des œuvres des bastiments du » Roy Auditeur en la Chambre des Comptes Eschevins, ce grand re- » gard a eté parachevé lequel fut commencé du temps de Me Estienne » de Nevilly lors Prevost, Jehan Poussepin, Denis Mamyneau, Antoine » Huost et Jehan Delvinez, Eschevins

» 1583. »

Longtemps après sa construction, l'aqueduc de Belleville reçut une source abondante, la fontaine de Savies, qui en était encore séparée en 1754.

Cette fontaine coulait sur une ferme appartenant à l'ab-

baye de Saint-Martin-des-Champs, dont il est fait mention dans une ordonnance du roi Childebert, datée de l'an 710.

La source de Savies, suivant Bonamy, alimentait l'hôtel Saint-Paul, qui fut, sous Charles V et Charles VI, la résidence des rois de France.

Elle fut amenée à frais commun par les religieux de Saint-Martin et les Templiers dans un regard qui existe encore.

La façade de ce regard est décorée d'un bas-relief très fruste représentant saint Martin à cheval. Une inscription latine de 1722 rappelle que cette source était une propriété commune des religieux de Saint-Martin et des Templiers, auxquels succédèrent, dans cette possession, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, depuis Chevaliers de Rhodes et enfin Chevaliers de Malte.

Le regard Saint-Martin fournissait l'eau à la fontaine Maubuée, qui existe encore aujourd'hui, à l'angle des rues Saint-Martin et Maubuée, et qui paraît être aussi ancienne que les fontaines des Halles et des Innocents.

Un autre bras de l'aqueduc de Belleville, l'aqueduc Saint-Louis, alimentait exclusivement l'hôpital de ce nom.

De nos jours, l'aqueduc de Belleville, envahi par des constructions qui forment une cité populeuse, n'apparaît plus que par tronçons isolés, difficiles à découvrir, et dont une partie n'est même plus utilisée.

Sa longueur était de 6,686^{m}; sa forme rectangulaire, avec couverture en dalles, présentait des dimensions hors de proportion avec le faible volume d'eau qu'il devait débiter.

De Hugues-Capet à Henri IV, pendant six siècles, les croisades, la guerre étrangère et surtout la guerre civile, absorbant toutes les forces et la richesse de la nation, ne permirent pas d'entreprendre de grands travaux d'utilité publique.

Ce fut Sully qui, le premier, fit rechercher les eaux que

les Romains amenaient à Paris par l'aqueduc d'Arcueil. La mort de Henri IV suspendit les travaux ; mais Marie de Médicis ayant résolu de construire le magnifique palais du Luxembourg, dont les fondements furent jetés en 1615, sous la direction de Jacques de Brosse, on pensa, pour alimenter ce palais et pour orner ses vastes jardins, à reconstruire l'ancien aqueduc romain.

Les travaux furent adjugés le 27 octobre 1612, par ordonnance royale, au sieur Jean Coing « comme dernier et moins » disant... pour la somme de 440 mille livres à payer en six » années prochaines et consécutives également par chacune » d'icelles, de quartier en quartier à commencer du 1 jour » de janvier prochain, des deniers de la ferme de xxx s » (30 sous) pour muy de vin entrant en notre d^{te} ville de » Paris..... »

Jean Coing étant mort pendant l'exécution, on lui subrogea l'un des frères Gobelin, devenus célèbres par les grands ateliers de teinture qu'ils avaient établis sur la Bièvre.

Le 13 juillet 1613, le roi Louis XIII, âgé de 12 ans, visita les travaux ; le 17 du même mois, il posa la première pierre du regard de Rungis, où commençait une des branches de l'aqueduc romain.

Au nom de la ville, les prévots et échevins offrirent au roi et à sa mère une hospitalité magnifique au château de Cachant, richement meublé et décoré, pour la circonstance, de tapisseries d'or et d'argent.

Un repas préparé par les soins de M. Marcial Coiffier, cuisinier ordinaire de la ville, fut offert au roi et à la suite nombreuse qui l'accompagnait ; le duc de Guisé, messieurs de Bainvillé, de Faine et de Montbazon, se distinguaient parmi les seigneurs de la cour.

L'aqueduc fut terminé le 19 mai 1623, jusqu'au regard de la rue d'Enfer ; le 21 juin 1624, le roi posa la première pierre de la fontaine de la place de Grève ; ce ne fut qu'en 1628 que

les eaux de Rungis furent complétement distribuées aux quatorze fontaines établies dans la ville.

Les travaux avaient duré seize ans.

L'appareil qui accompagne les visites du roi sur les travaux marque l'importance que l'on attachait à leur exécution; malheureusement les résultats obtenus paraissent aujourd'hui peu dignes de tant de solennité.

Le nouvel aqueduc n'a pas réuni toutes les eaux des Romains; vers l'an 1626, le maréchal d'Effiat découvrit une des des branches oubliées de l'aqueduc romain et en obtint de Louis XIII la concession perpétuelle pour son château de Chilly.

Le débit de l'aqueduc de Marie de Médicis est des plus irréguliers; après avoir produit plus de 1,000 mètres cubes par jour en 1656, il est tombé à 404 mètres en moyenne en 1859, et à 670 en 1872, quantité insignifiante dans une consommation comme celle de Paris.

Cette eau est aujourd'hui consacrée toute entière aux fontaines du Luxembourg et de l'avenue de l'Observatoire; elle est ainsi revenue, par la force des choses, à sa destination primitive.

Le nouvel aqueduc d'Arcueil est construit solidement, mais sans régularité, comme la plupart des édifices du moyen âge, dont la symétrie froide est le moindre défaut.

Il a la forme d'une galerie composée de deux piédroits espacés de 0m 97 et recouverts d'une voûte en plein cintre.

La hauteur moyenne, sous clé, est de 2m 15 au-dessus du fonds de la rigole comprise entre deux banquettes de 0m 40 de hauteur.

Quelques parties ont été construites en forme de voûtes elliptiques pour résister à la poussée des marnes vertes.

L'ingénieur du nouvel aqueduc d'Arcueil, en abandonnant le tracé et les pentes uniformes de l'aqueduc romain, a réduit la longueur de 2,780 mètres; les pentes sont très va-

riables; mais la plus faible, qui est de 61 millimètres par kilomètre est encore suffisante pour débiter les plus grandes crues des sources.

Le pont-aqueduc d'Arcueil, dont l'importance est hors de proportion avec celle des eaux qu'il porte, se compose de neuf arcades en plein cintre de 7 à 9 mètres d'ouverture; sa longueur est de 209 mètres. Les piles sont ornées de dix-sept contreforts, qui ont été utilisés pour supporter l'aqueduc moderne de la Vanne, superposé aux aqueducs de Marie de Médicis et des Romains.

A mesure que Paris grandissait en population et en étendue, l'insuffisance des aqueducs devenait plus sensible; on eut enfin recours à la Seine.

C'est sous le règne de Henri IV que furent construites les premières machines hydrauliques.

La Samaritaine fut établie, après l'achèvement du Pont-Neuf terminé en 1604, par un ingénieur flamand nommé Lintlaer. La lettre suivante d'Henri IV à Sully ne permet pas de douter que la Samaritaine ait été établie sous son règne :

« Mon amy, sur ce que j'ay entendu que le preuost des » marchands et escheuins de ma bonne ville de Paris font » quelque résistance à Lintlaer, flamant, de poser le moulin » seruant a son artifice, en la deuxiesme arche du Pont- » Neuf, du costé du Louvre, sur ce qu'ils prétendent que » cela empescherait la nauigation, je vous prie les enuoyer » quérir et leur parler de ma part, leur remonstrant en cela » ce qui est de mes droicts; car à ce que j'entends, ils les » veulent usurper, attendu que le dit pont est faict de mes » deniers et non des leurs.

» Adieu, mon amy.

» Henri.

» Le 23 aoust à Fontainebleau. »

Avant la construction de la Samaritaine, le service des palais royaux absorbait environ la moitié des eaux fournies par les aqueducs; Henri IV voulut faire cesser cette situation fâcheuse pour le public et assurer aussi l'approvisionnement du Louvre et des Tuileries sans toucher aux eaux de la ville.

Le mécanisme de la Samaritaine consistait en une roue pendante mise en mouvement par la force du courant qui pouvait être modérée par une vanne en temps de crue.

On tenait la roue au niveau de l'eau, en l'élevant ou l'abaissant à volonté avec des crics.

Son mouvement actionnait des pompes aspirantes et foulantes qui envoyaient l'eau de la Seine au-dessus d'un petit bâtiment surmontant l'appareil; là elle était reçue dans une rigole d'où elle tombait dans une vasque décorative où venait la prendre la conduite établie sous la chaussée du Pont-Neuf.

Germain Brice donne la description suivante d'un nouveau bâtiment de la Samaritaine, achevé en 1715, sur les dessins de Robert de Cotte, premier architecte du roi, en remplacement de l'ancien bâtiment qui était fort simple.

« Les décorations de ce petit édifice sont agréables et assez » bien imaginées.

» On voit sous un arc, qui occupe presque toute la face de » devant, deux figures de métail en couleur bronze : l'une » représente N. S. assis, l'autre la Samaritaine; la première » de ces figures est de Bertrand, et la seconde de Fremin, » tous deux sculpteurs habiles et renommez.

» Au milieu est un bassin fort orné de sculptures, aussi » de métail en couleur de bronze, qui reçoit l'eau de la ma- » chine, pour la rendre ensuite aux endroits où elle est des- » tinée.

» Le comble de cet édifice est terminé par un campanile » rempli de quantités de cloches qui font un carillon toutes

» les fois que les heures doivent sonner; il est embelli de » plusieurs ornements qui brillent de loin, par l'abondance » des dorures qui y ont été employées. »

Louis Prudhomme raconte, dans son *Miroir politique, historique et critique de l'ancien et du nouveau Paris*, que le jour où Louis XVI vint rétablir le Parlement dit du chancelier Maupeou, au moment où le roi passait sur le Pont-Neuf, le carillon de la Samaritaine joua, pour la première fois, l'air depuis si connu : Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.

Le carillon cessa de se faire entendre en 1793, et l'édifice tout entier disparut en 1813.

Les écrivains du XIXe siècle sont loin d'être aussi favorables que Germain Brice à l'architecture de la Samaritaine. Prudhomme, déjà cité, dit que c'était un vilain bâtiment carré, rompant de toutes parts un superbe coup-d'œil. Ce bâtiment avait le titre de Château-Royal, avec un gouverneur, ancien domestique du roi, qui ne venait jamais dans ses états.

M. Edouard Fournier, dans son *Histoire du Pont-neuf*, rapporte une chanson que l'on fit vers 1765, sur la Samaritaine, qui venait d'être reconstruite avec plus de magnificence que de goût.

Voici deux couplets d'une de ces chansons, qui ne fut pas faite par les jésuites :

« Arrêtez-vous ici passant;
» Regardez attentivement;
» Vous verrez la Samaritaine
» Assise au bord d'une fontaine :
» Vous n'en savez pas la raison;
» C'est pour laver son cotillon.

» Regardez de l'autre côté :
» Comme le Seigneur est planté,
» Qui l'entretient sur la grâce,
» Il lui parle sur l'efficace;
» Mais il lui parle doucement,
» De crainte d'emprisonnement

Si comme le dit fort justement M. Edouard Fournier, l'auteur de la chanson n'était pas un jésuite, on peut affirmer que ce n'était pas non plus un poète, car il n'a pas dépassé dans cette œuvre le niveau poétique des complaintes modernes.

Les pompes de la Samaritaine élevaient 710 mètres cubes d'eau par 24 heures.

Les grandes sécheresses de 1667 à 1669 et la réduction qu'elles amenèrent dans le débit des aqueducs rendirent de nouveaux établissements nécessaires pour assurer l'alimentation de Paris.

Jolly, ingénieur ordinaire du roi, chargé de la direction de la Samaritaine, offrit alors d'élever les eaux de la Seine au moyen de deux machines hydrauliques installées au pont Notre-Dame.

Ces offres furent accueillies le 20 décembre 1669, après une délibération solennelle, à laquelle prirent part « les pre-
» vot des marchands, échevins, conseillers de la ville, M. de
» Franchini lieutenant criminel de robbe courte et surinten-
» dant des eaux du Roi, les Srs Petit et Blondel, ingénieurs
» du Roi et Roberval, professeur royal ès mathématiques. »

Les pompes de Jolly, établies à la place du petit moulin du pont Notre-Dame, devaient élever en 24 heures 30 à 40 (1) pouces d'eau, c'est-à-dire 576 à 768 mètres cubes. La dépense était fixée à 20,000 livres.

Le 17 mars 1670, le bureau de la ville fit un second traité avec le sieur Fondrinier, pour établir à la place du grand moulin, sous la deuxième arche du pont Notre-Dame, une seconde machine pouvant élever 50 pouces d'eau ou 960 mètres cubes par jour, moyennant 40,000 livres.

---

(1) Le pouce d'eau représente un débit de 19m 195 en 24 heures.

Fondrinier n'était qu'un prête nom; il déclara que le véritable soumissionnaire était Jacques de Mance, conseiller du roi et trésorier général des venneries et fauconneries de Sa Majesté, gendre du célèbre ingénieur Riquet.

La machine de Jolly fut mise en activité en 1671, et celle de Jacques de Mance en 1672; mais elles ne donnèrent qu'un faible produit et furent soumises à de fréquents chômages; en 1699, l'ingénieur Rennequin fut chargé de reconstruire les appareils; la ville obtint alors un meilleur service; en 1737, Turgot, prévôt des marchands, chargea Belidor de visiter et de perfectionner les machines de Rennequin; des améliorations importantes, introduites dans le système des machines employées jusque-là, permirent d'élever 100 pouces d'eau, soit 1920 mètres cubes par jour.

De 1737 à 1858, époque où les pompes de Notre-Dame disparurent complétement, leur service fut souvent insuffisant et fort irrégulier, faute d'entretien et de réparations opportunes.

On peut citer comme un incident curieux se rapportant à ces machines, une lettre du ministre de l'intérieur du 8 pluviôse an VI, constatant qu'il n'a pas été possible de dresser un devis des réparations qu'exigent les machines du pont Notre-Dame, « parce qu'à l'époque où ces travaux ont été » autorisés, les différences qu'éprouvait journellement la va» leur du papier-monnaie ne permettaient pas d'en fixer le » montant. »

Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, un grand nombre de projets fut présenté à la municipalité de Paris, pour élever les eaux de la Seine; aucun d'eux n'aboutit.

En 1762, 64 et 67, de Parcieux soumit trois mémoires remarquables à l'Académie des sciences, proposant la dérivation de l'Yvette pour l'alimentation de Paris. Ce projet produisit une profonde sensation et ne fut jamais oublié du public.

Après la mort de de Parcieux, un arrêt du conseil d'Etat du 30 juin 1769 chargea Peyronnet et Chezy de continuer les études.

Le projet primitif, modifié par l'addition des eaux de la Bièvre à celles de l'Yvette, promettait à la ville de Paris 28,000 mètres cubes par 24 heures. La dérivation devait avoir près de 40 kilomètres de longueur, et la dépense prévue s'élevait à 7,826,209 livres.

Paris n'avait pas alors même le crédit de nos jours; le projet de Peyronnet et de Chezy échoua faute d'argent.

En 1782, un ancien officier d'artillerie, M. de Fer de la Nouerre, fut autorisé à exécuter le projet de Peyronnet, en substituant un canal en terre au canal en maçonnerie; la dépense devait être réduite de moitié.

Fer de la Nouerre émit 4,800 actions de 1,200 livres, ayant droit au produit de la vente des eaux, estimé à 120 millions en capital. Malheureusement, le 11 avril 1789, un arrêt du conseil d'Etat suspendait les travaux, sur les réclamations des riverains de la Bièvre et des industriels du faubourg Saint-Marceau; la révolution brochant sur le tout, la ruine de l'entreprise fut complète.

Pendant les études de Peyronnet et de Chezy, pendant la tentative malheureuse de M. de Fer, un autre système avait surgi.

Le 17 août 1776, MM. Périer avaient proposé au bureau de la ville d'élever l'eau de la Seine au moyen de machines à vapeur, produisant 3,000 mètres cubes en 24 heures.

Le 7 février 1777, des lettres-patentes leur accordaient un privilége de « 15 ans pour élever l'eau de la Seine, la con-
» duire dans les différents quartiers de la ville et des fau-
» bourgs, pour être distribuée aux porteurs d'eau, dans les
» rues et les maisons, au prix qui sera réglé de gré à gré. »

Ils étaient en outre autorisés à établir des fontaines de distribution, pour faciliter, à un prix modique, l'approvisionne-

ment des petits ménages et des particuliers, qui ne jugeraient pas à propos d'avoir chez eux des réservoirs.

C'était le système moderne de distribution qui succédait brusquement au système romain encore en vigueur, avec ses concessions perpétuelles et ses conduites particulières, partant du regard et sillonnant, encombrant le sol des rues, dans toutes les directions.

La première compagnie des eaux fut constituée le 27 août 1778, d'abord au capital de 1,440,000, divisés en 1,200 actions de 1,200 livres. Cinq des principaux actionnaires furent chargés de diriger l'affaire comme administrateurs gérants.

Trois machines à feu devaient être établies à Chaillot, à la gare en amont de Paris et au Gros-Caillou. La machine de la gare ne fut jamais construite.

Les habitants de Chaillot élevèrent de vives réclamations contre l'emploi de la houille pour le chauffage des machines, en signalant avec une touchante déférence combien la fumée incommoderait les augustes princesses qui habitaient le château de Bellevue.

La Faculté de médecine fut consultée; elle conclut heureusement, de l'exemple des pays de Hainaut, de Liége et d'une grande partie de la Flandre, dont les habitants ne se chauffaient qu'à la houille, que les craintes des habitants de Chaillot n'étaient pas fondées.

En 1781, les machines de Chaillot et une partie de la canalisation étaient terminées. Celles du Gros-Caillou furent mises en service de 1781 à 1786.

Les unes et les autres étaient construites sur le modèle des machines de Newcornen, perfectionnées par Watt; la compagnie avait dû racheter de Watt ou de Bulton son associé le privilége qu'ils avaient obtenu en avril 1778, d'établir des machines à feu dans toute la France.

Les machines de Chaillot élevaient chaque jour 28,000 mètres cubes d'eau dans quatre réservoirs, pouvant contenir

chacun 13,000 mètres, et qui fonctionnaient à tour de rôle.

Ces réservoirs, placés à une altitude de 36 mètres au-dessus des basses eaux de la Seine, permettaient d'alimenter tous les quartiers de Paris.

Le prospectus très remarquable publié en 1781 par la compagnie résumait presque tous les principes qui président aujourd'hui aux distributions d'eau dans les grandes villes.

Des bouches devaient être établies partout et disposées pour recevoir des tuyaux donnant un jet de 40 à 50 pieds de hauteur, pour arroser les rues en temps de sécheresse, et les laver abondamment en temps de neige.

C'était l'idée première des bornes-fontaines, des bouches d'eau sous trottoirs et des orifices d'arrosage à la lance, établis aujourd'hui à Paris au nombre de sept ou huit mille.

La compagnie vendait une concession de mille litres par jour, pour un an, 206 livres. Au prix du porteur d'eau, les mille litres coûtaient 1,277 livres.

Le premier capital étant insuffisant, on créa, de 1781 à 1786, 3,300 actions nouvelles, dont la spéculation s'empara, et dont le prix monta bientôt de 1,200 à 4,000 livres.

Les spéculateurs à la baisse, atteints par cette hausse peut-être excessive, attaquèrent violemment la compagnie, et, chose curieuse, Mirabeau soutint leurs attaques, pendant que Beaumarchais défendait la compagnie.

Aux critiques passionnées du grand tribun, d'ailleurs parfaitement étranger à son sujet, Beaumarchais répondit par un mémoire intitulé : *Les Mirabelles ;* il évaluait à 19,000 mètres cubes par jour l'eau nécessaire aux 600,000 habitants de Paris, que les pompes devaient alimenter ; c'était à peine 32 litres par tête, chiffre assurément trop modeste ; cependant Mirabeau, par une réplique vive, acérée, pleine d'esprit et d'ironie, mais dépourvue de vérité et de justesse, entraîna l'opinion publique, la dépréciation rapide des actions

et la ruine de la compagnie, annoncées par M. Périer à la municipalité de Paris, dans une lettre du 23 avril 1792.

Pour liquider cette première compagnie, on en forma une seconde, dont MM. Périer furent exclus, et toutes leurs réclamations, prolongées jusqu'au 24 germinal an IX, restèrent sans effet.

Ainsi, dit M. Belgrand, en Angleterre, les grands ingénieurs du XVIII[e] siècle, tels que Watt et Smeaton, ont vécu entourés du respect de leurs concitoyens, soutenus par les plus grands capitalistes de leur pays, et même par le Parlement, qui modifia pour Watt seul la loi des brevets. Et Papin, l'inventeur de la soupape de sûreté et du cylindre à vapeur, perfectionnés en Angleterre par Saveray et Newcomen, aux applaudissements des Anglais, ne trouve en France, de 1690, date de son invention, jusqu'en 1710, époque de sa mort, ni appui ni encouragement; il était membre de la Société royale de Londres avant d'être correspondant de l'Académie des sciences, et tout ce que la France a fait pour sa mémoire, c'est de l'inscrire, depuis trente ans, dans ses dictionnaires historiques, comme un savant *laborieux* et *estimable*.

Le sort de MM. Périer, qui ont tenté, les premiers, de créer un grand service d'eaux à Paris, et qui n'ont recueilli que la confiscation et la ruine, n'a donc rien qui doive nous surprendre.

Les anciennes eaux de Paris furent administrées d'une manière assez complexe jusqu'au décret du 7 septembre 1807, qui les remit entre les mains des ponts et chaussées.

Jusque-là, elles étaient divisées en *Eaux du roi*, provenant des pompes de la Samaritaine et de l'aqueduc d'Arcueil, et *Eaux de la ville*, qui participait aux eaux d'Arcueil et possédait en propre les aqueducs de Belleville et du Pré-Saint-Gervais, les pompes du pont Notre-Dame et, plus tard es

pompes à vapeur de MM. Périer, qui fonctionnèrent jusqu'en 1856.

Les eaux du roi étaient administrées par un officier spécial; le dernier fut M. de Mauconis, maître ordinaire de l'hôtel du roi, qui eut cette charge par lettres-patentes de Henri IV du 5 janvier 1599, avec le titre de surintendant des fontaines des palais royaux.

Sous Louis XIII, la charge fut réduite à l'intendance des fontaines, subordonnée au surintendant des bâtiments royaux.

Thomas de Francini fut le premier intendant nommé par lettres-patentes du 24 février 1623; la charge resta dans sa famille et fut occupée par les Francini comte de Villepreux et comte de Grandmaison, puis supprimée en 1790, en même temps que le corps municipal.

Les eaux de la ville étaient administrées par le prévôt des marchands et les échevins, formant le bureau de la ville.

Pendant le XIIe siècle et la première moitié du XIIIe, cette administration était aux mains des bourgeois et des marchands, continuateurs des anciennes corporations de bâteliers, *Nautæ Parisiaci* qui, grâce aux richesses acquises par le commerce, en approvisionnant les villes, constituèrent le noyau de la bourgeoisie.

Aussi le sceau de la confrérie des marchands d'eau de Paris fut-il l'origine des armoiries de la ville.

Ce sceau portait, gravé sur son exergue : *Sigillum mercatorum aque parisius*, avec l'image d'une barque en rivière.

En 1742, la légende devint : *Sigillum prepositure mercatorum aque parisius*, littéralement : *Scel de la prévôté des marchands d'eau de Paris;* la barque subsiste, mais surmontée d'un pavillon et le chef orné de fleurs de lys.

La plus ancienne mention des prévôts des marchands et des échevins remonte à 1257. Ils étaient élus pour deux ans par les prévôts et les échevins en charge, par les conseillers

de ville élus à vie, les seize quartiniers de la vil et les bourgeois notables; mais ils étaient confirmés par .e roi et prêtaient serment entre ses mains.

Le dernier des prévôts fut Jacques de Flesselle, élu le 28 avril 1789, et massacré le 15 juillet suivant, le lendemain de la prise de la Bastille.

Le 16 juillet, l'ancienne administration fut remplacée par une municipalité provisoire, et le premier maire de Paris fut Bailly, qui périt sur l'échafaud en novembre 1795.

Je suis loin, Messieurs, d'avoir épuisé l'intéressante publication de M. Belgrand, mais je suis arrêté par les limites étroites que vos coutumes m'imposent. Cependant, dussé-je dépasser un peu ces limites et mettre, pour quelques instants encore, votre patience à l'épreuve, je ne puis quitter mon sujet sans y ajouter quelques considérations d'une actualité saisissante et qui feront connaître quel rôle l'auteur éminent de *l'Histoire des anciennes eaux de Paris* a joué dans l'organisation des eaux modernes.

L'ouvrage dont je viens de retracer les traits principaux n'est pas une œuvre isolée; c'est la troisième partie d'une œuvre plus étendue, intitulée *Les travaux souterrains de Paris*. La première partie, *La Seine,* embrasse le régime de la pluie, des sources et des eaux courantes, dans le bassin de ce fleuve; la seconde est l'*Histoire des aqueducs de Rome.*

La suite devait comprendre sans doute les eaux et les aqueducs modernes, les réservoirs et les égouts, et nul ne pouvait mieux que M. Belgrand présenter au public ces travaux immenses, puisqu'ils sont l'œuvre principale des vingt dernières années de sa xie.

L'exemple de M. Belgrand nous montre, une fois de plus, ce qui ne peut être affirmé trop souvent, que rien de grand ne se fait à la hâte et sans de longs et laborieux efforts.

Avant de publier les ouvrages importants que je viens de

citer, M. Belgrand avait présenté vingt mémoires scientifiques sur l'hydrologie, la météorologie, la géologie du bassin de la Seine, sur les relations qui existent entre le mode de culture ou l'existence des forêts et la formation ou le débit des sources; il avait, par des études opiniâtres, par des observations sans nombre, cherché à surprendre, dans la région qui devait alimenter Paris, le secret de la formation des eaux et des lois qui les régissent.

On n'est donc pas surpris de la grandeur de l'œuvre de M. Belgrand, quand on mesure l'étendue, la profondeur et la variété des études qui l'ont préparée.

Aujourd'hui, l'Exposition universelle livre cette œuvre toute entière à la curiosité et à l'admiration publique, dans le pavillon de la ville de Paris.

Les grands aqueducs de la Vanne et de la Dhuis, les immenses réservoirs, les conduites colossales, les égouts d'un aspect monumental où peuvent circuler en wagons et en bateaux les curieux ou les savants, les travaux modernes des canaux de l'Ourcq et Saint-Martin, l'utilisation agricole des eaux d'égouts, tout cela est l'œuvre pratique de M. Belgrand et de ses habiles collaborateurs.

Pour donner une idée précise de l'importance de cette œuvre, il suffit de rappeler quelle était, à différentes époques, la situation des eaux ds Paris, dont M. Belgrand fut chargé en 1856.

En 1807, lorsque le service des eaux fut confié à l'administration des ponts et chaussées, on distribuait aux habitants de la capitale 8,081 mètres cubes d'eau par jour. C'était pour une population de 547,000 habitants une dotation misérable de 15 litres par tête.

En 1854, Paris disposait théoriquement de 141,814 mètres cubes d'eau par jour; mais l'insuffisance des conduites ne permettait pas de distribuer plus de 66,715 mètres cubes en moyenne.

Aujourd'hui, Paris dispose de 465,000 mètres cubes d'eau; il n'en consomme réellement que 272,000 mètres au maximum.

Ces eaux sont reçues dans douze grands réservoirs pouvant contenir 536,000 mètres; celui de Montrouge seul présente une capacité de 305,000 mètres cubes.

Les eaux potables, d'excellente qualité, sont fournies pour 40,000 mètres par des affluents de la Marne, et pour 100,000 mètres en moyenne par les sources de la Vanne, amenées à Paris par un aqueduc de 173 kilomètres de longueur, qui a été commencé en 1865 et mis en service le 12 août 1874, après une dépense de 48,729,000.

On compte à Paris environ 64,000 maisons, dont 40,000 reçoivent l'eau par abonnement.

Le service des eaux a dépensé en travaux extraordinaires, de 1861 à 1875, 98 millions et demi; y compris les travaux ordinaires, la dépense a été, dans la même période, de 170 millions en nombre rond.

En 1874, les eaux ont produit 6,624,000 fr. En 1875, la longueur des rues de Paris était de 865,463 mètres; celle des conduites d'eau atteignait 1,370,327 mètres, et les égouts, avec leurs branchements, 770,657 mètres; 430 kilomètres d'égouts ont été construits depuis 1856.

Avant M. Belgrand, des ingénieurs éminents avaient commencé ces magnifiques travaux des eaux de Paris. Avec lui, d'habiles ingénieurs ont pris une large part à la peine et doivent avoir aussi leur part à l'honneur; mais, grâce à Dieu, l'heure de l'éloge public n'a pas sonné pour eux, et M. Belgrand reste, à plus d'un titre, la personnification la plus haute de cette œuvre admirable, où l'ingénieur s'est montré digne de l'artiste et du savant.

NOTICE

SUR

LE PROFESSEUR BUGNET

Discours de réception par M. A. HUART.

(Séance publique du 31 janvier 1878.)

MESSIEURS,

En prenant aujourd'hui pour la première fois la parole au milieu de vous, je tiens à vous remercier tout d'abord de la distinction dont vous m'avez honoré. En m'admettant dans vos rangs, où l'on a toujours compté l'élite savante de la province, en me faisant l'un des vôtres, vous avez voulu plutôt encourager des espérances que récompenser des services. Vous avez voulu surtout, par cette marque de sympathie, rendre un hommage qui m'est bien doux à la mémoire de mon père, qui pendant plus de trente ans a fait partie de votre Compagnie, et qui même a été appelé à l'honneur de la présider.

Je ne puis mieux, messieurs, vous témoigner ma gratitude qu'en m'effaçant à la hâte, et en essayant de vous faire connaître, dans une courte notice, la vie et les travaux d'un jurisconsulte franc-comtois qui a été l'honneur de l'école de droit de Paris et l'une des gloires de cette province, j'ai nommé le professeur Bugnet.

I

Il y a près de douze ans que M. Bugnet n'est plus. Quand

il mourut, dans le village de Bolandoz qu'il avait rendu célèbre, l'Université de France, la Comté toute entière, et les nombreux élèves qui s'étaient formés à ses leçons, louèrent, comme il convenait, le légiste éminent, le savant professeur, le compatriote illustre qui avait rendu de si grands services à la science et jeté tant d'éclat sur son pays.

Je voudrais aujourd'hui, messieurs, que le silence s'est fait autour de cette tombe, tenter de faire revivre cette figure puissante et originale, cette personnalité si profondément franc-comtoise et payer à mon vieux maître ma dette de reconnaissance.

Jean-Joseph Bugnet naquit à Levier le 5 germinal an II (25 mars 1794). Comme Proudhon, le chef de notre école franc-comtoise, il appartenait à une humble famille de cultivateurs, et c'est aux champs dans la pratique des plus obscurs travaux que s'écoula son enfance. A 13 ans, le futur annotateur de Pothier avait à peine reçu les premiers éléments de l'instruction primaire. C'était déjà pourtant un enfant sérieux et réfléchi, parlant peu, écoutant beaucoup, et d'une intelligence méditative et ferme qui ne demandait qu'un peu de culture pour s'épanouir.

En 1807, il fut mis par les soins du curé de son village au collége communal de Dole, sorte de petit séminaire où quelques religieux, échappés à la tourmente révolutionnaire, avaient mis en commun leur science au profit de la jeunesse laborieuse.

M. Bugnet y fit des études plus solides que brillantes, comme il convenait à la nature vigoureuse de son esprit plus porté aux rudes travaux de la pensée qu'aux grâces légères de l'imagination ; les mathématiques, l'histoire, les auteurs latins et français lui furent vite familiers, et bientôt cet enfant, inconnu et dédaigné d'abord, ne tarda pas à prendre le premier rang parmi ses condisciples et le garda jusqu'à la fin. C'est que, comme on l'a dit, avec un grand bonheur d'ex-

pressions [1], il avait pour lui la puissance de volonté qui défie les obstacles et la passion du travail qui conduit au succès. Ecolier modèle, doué d'une mémoire infaillible, il apprenait tout et n'oubliait rien, et ce n'est pas sans surprise que jusque dans les dernières années de sa vie, nous l'entendions parfois réciter avec une merveilleuse sûreté, des pages entières de ses auteurs favoris, Virgile, Cicéron, surtout Tacite, et en tirer dans ses entretiens familiers comme à son cours, des arguments inattendus et des comparaisons saisissantes.

Il parcourut ainsi en moins de six ans le cercle complet des études classiques, et le 19 avril 1812, il se présenta aux examens du baccalauréat devant l'Académie de Besançon. Son succès fut tel que M. de la Boissière [2], président de la commission, lui adressa les compliments les plus flatteurs et lui fit sur le champ remise des droits d'examen.

On affecte trop souvent de tenir en médiocre estime ces premiers succès de collége, qui ont parfois, il est vrai, laissé de cruels mécomptes, après avoir enfanté de dangereuses illusions. Mais, quand ils sont le couronnement d'études sérieuses et régulières et non la récompense fortuite d'une préparation hâtive et superficielle, ce sont des promesses et comme des gages d'avenir qu'il convient de ne pas dédaigner, et dont la carrière de M. Bugnet est la justification la plus éloquente.

Ses parents et ses maîtres l'avaient depuis longtemps destiné à l'état ecclésiastique, le jeune bachelier ne résista pas à ce désir qu'il partageait lui-même, et au mois de novembre 1812 il entra au grand séminaire de Besançon. Il y resta

---

(1) M. le Premier président Loiseau.

(2) M. de la Boissière, professeur d'éloquence à Nimes, avait été nommé en 1802, lors de la réorganisation du lycée de Besançon, professeur de la classe des belles-lettres latines et françaises.

deux ans, suivant avec son assiduité habituelle les cours de théologie préparatoires au sacerdoce.

Mais, comme Proudhon, comme Curasson, ses devanciers et ses modèles, M. Bugnet ne tarda pas à comprendre qu'il s'était mépris sur ses aptitudes et sur ses sentiments. Ses goûts l'appelaient ailleurs; il se sentait, pour l'enseignement, une irrésistible vocation, et, quittant le séminaire, il rentra comme maître d'études dans le collége de Dole où il avait laissé des souvenirs qui n'étaient point encore effacés.

Toutefois, ces deux années d'études théologiques furent loin de lui être inutiles; il en retint, avec une connaissance plus approfondie de la langue latine cette sûreté de méthode et cette puissance de dialectique qui devaient le rendre si redoutable dans les concours qui décidèrent de sa fortune.

Mais il ne pouvait songer à rester longtemps dans l'obscurité d'un collége communal; précepteur pendant deux ans dans une ancienne famille de Bourgogne (1), il vint en 1817, pressé par la nécessité de se créer une carrière, se fixer à Dijon, et accepta la direction des classes d'un des pensionnats de cette ville.

Dans les moments de loisir que lui laissaient ses nouvelles occupations, il se mit à suivre les cours de l'école de droit. Proudhon y professait alors dans tout l'éclat de sa renommée. L'illustre doyen remarqua bien vite cet étudiant laborieux qui suivait ses leçons avec une assiduité si exemplaire. Il s'intéressa à son jeune compatriote, et ne tarda pas à discerner en lui ces qualités précieuses qui font le jurisconsulte et le professeur.

Il le prit, pour ainsi dire, sous sa tutelle, lui confia l'éducation de ses trois fils dont l'un commençait son droit (2), et les deux autres suivaient au collége leurs cours d'humanités,

(1) La famille de Lorcy.

(2) Aujourd'hui conseiller honoraire à la Cour de Besançon.

et chercha à atténuer, par sa délicate bienveillance, les difficultés de toutes sortes qui avaient jusqu'alors entravé ses études et qui auraient découragé une nature moins fortement trempée que la sienne.

Ainsi délivré de toutes préoccupations matérielles, M. Bugnet se consacra tout entier et avec une sorte de passion à la science du droit : il avait enfin la révélation de son avenir, et, abordant cette étude nouvelle pour lui avec un esprit déjà mûr et habitué aux travaux abstraits de la pensée, il y fit, en peu de temps, de rapides progrès.

Comme ces étudiants, dont le moyen-âge nous a transmis la légende, M. Bugnet ne demandait même pas à la nuit le repos des fatigues du jour (1), et non content des savantes leçons de ses maitres, il remontait par un labeur patient et opiniâtre aux sources mêmes du droit pour se former une érudition personnelle et sûre. C'est ainsi qu'avec Vinnius, Péreze et Cujas, il approfondissait le droit romain; avec Ricard et Lebrun, il élucidait les origines de nos Codes; mais c'est surtout dans Pothier, pour qui il avait une admiration poussée jusqu'au culte, qu'il puisa, avec l'habitude de la simplicité et le goût de la justesse, cette méthode sobre et claire qui devait plus tard caractériser son enseignement.

Licencié en droit au mois d'août 1821, docteur le 22 janvier suivant, M. Bugnet était prêt désormais pour toutes les circonstances et n'attendait qu'une occasion qui ne lui fit pas longtemps défaut. Vers la fin de l'année 1822, un concours pour trois places de professeurs suppléants s'ouvrit à la faculté de droit de Paris (2). Avec l'assurance de l'homme qui a conscience de sa force, M. Bugnet n'hésita pas à s'y pré-

---

(1) M. le Premier président Loiseau.

(2) C'est pendant la préparation, à Paris, de cet examen que se forma entre lui et le savant M. Demante une amitié qui ne devait pas cesser. M. Bugnet, élevé à la forte école de Proudhon, communiqua ses notes

senter, et malgré les adversaires nombreux et redoutables avec lesquels il eût à se mesurer, il sortit vainqueur de la lutte. Son succès fut éclatant; on s'en souvient encore dans les fastes de l'école; sa logique serrée, son ferme bon sens, sa science vigoureuse lui conquirent en un instant, avec les applaudissements sans réserve de ses rivaux vaincus, l'estime de ses juges qui allaient devenir ses collègues.

Je m'attarde, comme avec plaisir, à cette première partie de la carrière de M. Bugnet; c'est que, messieurs, j'y trouve un exemple salutaire et une fortifiante leçon. N'est-ce pas, en effet, un utile spectacle de voir un homme d'une condition obscure s'élever peu à peu des rangs les plus humbles de la société jusqu'aux fonctions les plus honorables, et ne devoir qu'à lui-même sa légitime élévation. M. Bugnet le savait bien; loin de rougir de son origine, il s'en faisait gloire et il avait raison; sa présence seule dans la chaire du professeur n'était-elle pas le meilleur et le plus profitable des enseignements?

Il trouva, en arrivant à cette école de Paris où il venait de débuter avec tant d'éclat, des professeurs de grand talent et, à des degrés divers, en pleine possession d'une réputation que le temps n'a pas grandie. Poncelet, suppléant comme lui, succédait à Pigeau et professait la procédure avant de s'adonner à l'histoire du droit; Cotelle, alors doyen de l'école, enseignait tour à tour le droit français, le droit des gens et les Pandectes; le sévère Ducaurroy dégageait l'enseignement du droit romain de ses subtilités et de l'esprit de système; Pardessus venait de publier son cours de droit commercial, œuvre magistrale qui fait toujours autorité; Grappe et Delvincourt approfondissaient la matière sans cesse renouvelée

---

au jeune légiste parisien, et celui-ci, en échange, le mit au courant des doctrines professées à la faculté de Paris. En mettant ainsi leur science en commun, ils arrivèrent ensemble à un égal succès.

de notre droit civil et élevaient à la science des monuments juridiques qui ne sont pas encore oubliés.

A côté de ces maîtres éminents, le jeune professeur se créa immédiatement une place à part; pendant quatre ans, il professa successivement, à défaut des titulaires et à titre provisoire, le Code civil, le droit romain et le droit maritime. Son succès ne fit que grandir, et après ses premières leçons, il fut contraint de transférer son cours dans le grand amphithéâtre de l'école où des milliers d'auditeurs venaient, après avoir entendu à la Sorbonne les célébrités brillantes du temps, applaudir à la parole simple, vulgaire parfois, parfois pittoresque, mais toujours saisissante du jurisconsulte franc-comtois.

Parmi les professeurs qui exercèrent sur M. Bugnet une utile influence, nous devons nommer Grappe auquel il devait bientôt succéder et dont il a suivi souvent les doctrines juridiques. Grappe (1), franc-comtois comme lui, avait accueilli le jeune docteur pauvre et inconnu avec une bienveillance que M. Bugnet n'oublia jamais ; il garda sa mémoire avec un soin pieux, et dans les derniers temps de sa vie il se plaisait encore à en parler avec une respectueuse reconnaissance. C'est que Grappe réunissait toutes les qualités du cœur et de l'esprit qui attirent et qui retiennent. Il avait la science du légiste imbu des fortes doctrines du passé, des convictions énergiques, tempérées par une modération réfléchie et la philosophie douce et comme résignée du sage qui a gagné le port après avoir été longtemps battu par les vents contraires.

Grappe était à l'école de Paris comme un trait d'union entre le passé et le présent, entre la tradition et les idées nouvelles. Professeur de Pandectes à l'ancienne université de Besançon, alors que le droit romain faisait encore partie de

---

(1) M. Estignard, dans son livre sur la Faculté de droit à Besançon (p. 248), a consacré au professeur Grappe une notice fort intéressante.

nos lois civiles, il s'y était comme imprégné de la sève des anciens. Jeté par la force des circonstances dans la politique violente du temps, législateur, puis avocat consultant, il avait suivi, pour ainsi dire, jour par jour les progrès et les transformations de nos lois, et nul n'était plus apte que lui à les interpréter. Grappe était l'un de ces hommes qu'on n'aime point à demi, et l'on conçoit sans peine la sympathie persévérante qu'il sut inspirer à la nature absolue de M. Bugnet.

Lorsqu'il mourut en 1825, la chaire du docte professeur fut mise au concours. Précédé de la renommée de ses premiers succès, M. Bugnet s'y présenta, et dans une lutte qui ne dura pas moins de quatre mois, il triompha d'une manière éclatante des treize rivaux qui lui disputaient la place.

C'est, comme on le voit, au concours que M. Bugnet a conquis cette chaire de Code civil que pendant quarante-sept ans il devait illustrer. Il tenait beaucoup à ce mode de recrutement du professorat, et il en était resté le partisan convaincu, non-seulement pour la nomination des agrégés, mais encore pour celle des professeurs.

Aussi, lorsque sans diplômes et sans concours, Rossi fut chargé par M. Guizot d'inaugurer à la faculté de droit de Paris la chaire nouvellement créée de droit constitutionnel, il fut l'un des cinq professeurs de l'école qui se pourvurent devant le conseil d'Etat contre l'arrêté du ministre, et il ne fallut rien moins que les délicates prévenances et la bonne grâce étudiée de Rossi pour désarmer ses susceptibilités légitimes. Mais M. Bugnet, qui se connaissait en hommes, ne tint pas longtemps rigueur à son illustre collègue, et lorsque celui-ci fut, quelques années plus tard, nommé doyen de la faculté, nul ne lui témoigna plus d'estime et de sympathie que son ancien adversaire.

II

La Franche-Comté a vu, à cette grande faculté de Paris, centre et foyer des fortes études, trois de ses enfants professer, en même temps, le droit civil avec un égal succès et une incomparable distinction. MM. Bugnet, Oudot et Valette avec des talents divers et des caractères profondément dissemblables ont continué, avec éclat, les grandes traditions de notre école comtoise et ajouté par leurs travaux un nouveau fleuron à la couronne scientifique de notre province.

M. Oudot, plus philosophe que jurisconsulte, plus moraliste qu'homme de loi, semblait avoir pris pour guides et pour modèles Grotius, Domat et d'Aguesseau. Mal à l'aise dans les programmes étroits de l'Ecole, il s'en échappait volontiers par des synthèses puissantes et des généralisations qui ne manquaient pas de grandeur. Il avait des aperçus profonds et originaux sur l'histoire et la philosophie du droit, et les lois générales de la société humaine l'attiraient bien plus que l'exégèse technique d'articles de lois arithmétiquement enchaînés. On goûtait à son cours le plaisir délicat que donne au cœur non moins qu'à l'esprit l'étude du vrai et du bien, et ses ouvrages pleins de sentiments élevés et de tendances généreuses garderont une place distinguée parmi ceux toujours trop rares qui entretiennent chez les jurisconsultes le culte de la morale *juris fons ac principium* (1).

M. Valette occupe, depuis plus de quarante ans, la chaire de Delvincourt, et les nombreuses générations d'étudiants qu'il a formées et qui se pressent encore aujourd'hui au pied de sa chaire, gardent pour le célèbre professeur une sorte de respect passionné et d'affectueuse vénération. C'est, en effet,

---

(1) M. Duvergier, *Rev. crit.*, p. 31.

une des personnalités juridiques les plus considérables de notre temps. Ingénieux jusqu'à la subtilité, se jouant, comme un autre Dumoulin, au milieu des problèmes les plus ardus de notre droit, ne voyant, comme il l'a dit quelque part (1), dans les plus inextricables difficultés que la réunion « de tout ce qui peut intéresser le jurisconsulte, » M. Valette excelle pourtant à mesurer à son auditoire un enseignement où s'allient, dans de justes proportions, la pratique et la théorie, et délaissant, à son cours, les délicates controverses où il est passé maître, il tient avant tout à mettre en relief les principes de la science et à graver, dans l'esprit de ses élèves, les règles primordiales du droit, éclairées par une doctrine substantielle et profonde. Pareil à ces prudents de l'ancienne Rome, à l'école desquels il s'est formé, le savant professeur sait se montrer aussi fin et pénétrant dans l'analyse, que circonspect dans la synthèse, il ne fausse jamais la logique, mais ne sacrifie jamais à la logique l'utilité pratique et l'équité que le bon sens inspire, cette équité dont il a donné lui-même une ingénieuse définition : le goût du juste (2).

Egal assurément à ses deux collègues par l'étendue et par la sûreté de ses connaissances juridiques, sans avoir peut-être toute la portée et la profondeur de leur esprit, M. Bugnet leur était supérieur par la netteté et la précision de son enseignement simple et méthodique. C'était, en effet, avant tout, un esprit essentiellement pratique et un merveilleux vulgarisateur. L'enseignement était sa passion, et il en avait le don. Il ne cherchait pas, pour me servir de l'expression consacrée, à faire de la science pour la science. S'oubliant lui-même pour ne songer qu'aux jeunes intelligences qu'il avait la charge d'initier aux difficultés d'une étude abstraite et nouvelle, il savait avec une complète abnégation se ra-

---

(1) *L'effet ordinaire des inscriptions*, préface, p. 2.
(2) M. Labbé, *Recueil de Sirey*, 3e cahier, 1875.

baisser aux premiers éléments pour se faire bien comprendre. Il excellait à se mettre à la portée de tous les esprits, même les plus rebelles, à ne paraître savoir que ce qu'il s'agissait d'enseigner dans le moment, à revenir sur les mêmes points pour les mieux inculquer, à ne dire à la fois que ce qu'il fallait et à le dire avec cette clarté saisissante, marque distinctive de son talent. Aussi ce qu'on avait appris à ses leçons, gravé dans la mémoire parfois au moyen d'un trait railleur ou d'une anecdote piquante, ne s'effaçait-il plus, et on retenait sans efforts les questions les plus subtiles, rendues simples et comme évidentes, grâce à l'admirable bon sens du maître et à la puissance de sa logique.

Ce qu'il voyait ou comprenait, il le percevait si clairement que souvent il n'essayait pas de le démontrer, et son affirmation, par sa simplicité même, revêtait la force d'une démonstration : l'objection ne venait à l'esprit d'aucun. C'est ainsi qu'appelé à s'expliquer dans son cours sur la nature et la légitimité du droit de propriété, il se bornait à dire : « L'idée » de propriété remonte naturellement au droit du premier » occupant par le travail ; c'est ainsi que le sol a été mis en » valeur, que les familles s'y sont fixées et que les sociétés se » sont établies. Cette propriété particulière est aussi néces- » saire que la lumière, aussi évidente que le soleil ; il est donc » inutile de faire des traités pour prouver la légitimité de la » propriété, toute discussion sur ce sujet suppose qu'elle peut » être *sérieusement* contestée, ce qui n'est pas. »

Et cette affirmation ne trouvait personne incrédule ; elle s'imposait comme un axiôme et entraînait la conviction bien mieux que les déductions et les raisonnements du plus habile économiste.

M. Bugnet a exposé lui-même sa méthode d'enseignement dans la préface des œuvres de Pothier, où tout en célébrant le grand jurisconsulte d'Orléans, il a fait, non sans quelque malice, sa propre apologie et la critique judicieuse de cer-

tains professeurs. « En lisant les œuvres de Pothier, écrit » M. Bugnet (1), on reconnaît facilement le professeur émi- » nent qui, obligé d'expliquer les premiers éléments pour se » faire entendre, s'occupe uniquement des autres et jamais » de lui-même ; qui sent que la tâche la plus difficile, mais » la plus profitable, est de savoir descendre jusqu'à ses élèves » plutôt que de chercher à les faire prématurément monter » jusqu'à lui; ses écrits ont le caractère de ses leçons et » chaque lecteur peut se considérer comme son élève; sa clarté » a pour ainsi dire popularisé la science du droit; quiconque » ne comprend pas ses admirables traités si méthodiques dans » l'exposition et dans la distribution, et si élémentaires dans » les développements, ne peut s'en prendre qu'à lui-même. »

N'avais-je pas raison de dire qu'en faisant le portrait de Pothier, M. Bugnet semblait s'être pris lui-même pour modèle? Dans cette page que je viens de transcrire y a-t-il un trait qui ne lui soit applicable? N'est-ce pas ainsi qu'il enseignait et qu'il communiquait à ses auditeurs cet amour du droit qui le possédait lui-même ?

Je le vois encore, le dos un peu courbé par l'âge, la bouche grondeuse quoique bienveillante, l'œil brillant d'un singulier éclat, prendre place dans le grand amphithéâtre de la faculté, déposer sur le bureau son Code qu'il connaissait par cœur depuis cinquante ans, et deux ou trois livres qu'il n'ouvrait pas, mais qui devaient servir à figurer le champ de Primus et à constater les servitudes de Secundus. Je le vois promener sur l'auditoire son regard pénétrant, s'assurer du silence, et satisfait de revoir ses mêmes élèves assidus, sans préambule et sans ornements, reprendre l'explication du texte qu'il avait interrompue la veille (2).

Ne lui demandez pas de grands développements histo-

---

(1) Préface des *Œuvres de Pothier*, t. II.
(2) V. journal *La Conférence* de 1866.

riques ou de profonds aperçus sur la philosophie du droit. Si le maître n'était pas, en principe, absolument hostile à ces enseignements élevés, il ne comprenait guère qu'on vint, au milieu d'études élémentaires, jeter, comme pour les obscurcir, des questions qui lui semblaient étrangères et dont la parenté pourtant si étroite n'apparaissait pas clairement à son esprit.

Il n'hésitait même pas, malgré la profonde admiration qu'il professait pour Pothier, à blâmer chez l'illustre professeur sa distinction trop fréquente selon lui, entre ce qu'on appelle le for intérieur et le for extérieur. « Nous sommes » profondément convaincu, écrivait-il (1), qu'il est plus dan- » gereux qu'utile de mettre ainsi la conscience aux prises » avec les lois. La conscience! l'équité! grands mots très » respectables sans doute; mais combien cette même con- » science est flexible et devient complaisante pour celui qui » cherche à échapper à l'autorité des lois? *Est via quæ vide-* » *tur homini recta, novissima autem ejus perducant ad perdi-* » *tionem.* »

Pour l'histoire, il reconnaissait qu'elle était quelquefois utile pour arriver à la complète connaissance des lois, mais il ne faisait aucune difficulté d'admettre qu'on peut sans la connaître devenir un jurisconsulte sérieux et surtout un habile praticien. « On nous reprochera peut-être, dit-il dans » la même préface, de n'avoir pas assez fait de recherches » dans les antiquités du droit français, afin de compléter cette » partie historique du droit à laquelle on attache aujour- » d'hui une si grande importance, qu'on pourrait croire que, » dans l'opinion de certaines personnes, l'histoire du droit est » l'objet principal, pour ne pas dire unique, des études juri- » diques. Nous répondrions par l'exemple même de Pothier; » il ne voit dans l'histoire qu'un auxiliaire; il ne l'interroge » et ne l'appelle à son secours qu'autant qu'elle est néces-

(1) *Œuvres de Pothier*, t. II, préface.

» saire à l'intelligence des textes qu'il explique; cette ma-
» nière très simple de procéder nous a toujours paru com-
» plétement suffisante. A quoi bon chercher le droit dans de
» vaines antiquités, *ab antiquis fabulis discere*, au lieu de se
» pénétrer de ce qui s'observe dans la pratique même des
» affaires *quod in ipsis rerum obtinet argumentis?* Il vaut
» mieux exercer le jugement de l'élève et du lecteur, disait-il
» en terminant, que de faire un appel à sa mémoire; et comme
» l'a dit le plus spirituel et le plus grand homme du siècle
» dernier, c'est un travail aussi ingrat que bizarre de re-
» chercher curieusement des cailloux dans de vieilles ruines,
» quand on a des palais modernes. »

Ce serait ici le lieu d'étudier les doctrines juridiques de M. Bugnet et de montrer l'influence de son enseignement sur la science du droit à notre époque. Malgré tout ce qu'il peut avoir d'incomplet ou de volontairement restreint, cet enseignement a eu une influence réelle et l'on ne saurait nier qu'il a contribué à fixer d'une manière définitive de nombreux points de droit fort débattus avant lui ou insuffisamment éclaircis. Qui ne se rappelle notamment la manière claire et lucide dont il exposait la théorie si délicate des *tiers* et *des ayants-cause*, théorie qu'il a faite vraiment sienne et dont il a doté la science. Mais il faut se borner, et l'examen même succinct de tant de questions diverses dépasserait les limites de ce modeste travail.

M. Bugnet a peu écrit : et les quelques passages que je viens de citer et où se peint avec tant de vivacité sa nature entière et absolue font regretter que, peu soucieux de sa réputation, il n'ait pas pris le soin de publier ses cours. Le seul ouvrage important auquel il ait attaché son nom, c'est la publication des œuvres de Pothier annotées par lui et mise en corrélation avec le Code civil : ce n'est pas une étude originale comme les savants travaux de MM. Aubry et Rau sur Zachariæ, et les notes de M. Valette sur le doyen Proudhon.

M. Bugnet s'en défend lui-même avec une certaine vivacité. « Ce n'est point un commentaire, dit-il, mais une nouvelle » édition, une publication des œuvres de Pothier; car, entre- » prendre de commenter, de paraphraser Pothier, nous eût » paru un projet aussi inutile que ridicule. L'auteur qui, par » son laconisme, inspire au lecteur de fatigantes méditations » ou qui, dégageant péniblement sa pensée, laisse du vague, » de l'obscurité et oblige, après une lecture sérieuse, à re- » chercher ce qu'il a voulu dire, a seul besoin d'explications, » de développements, de commentaires; mais rien de plus » clair, de plus détaillé et de plus facile à comprendre que » les traités de Pothier. »

Il ne faudrait cependant pas le prendre au mot et ne le considérer que comme un simple éditeur. Le savant professeur ne s'est pas abstenu de toutes critiques, et quand il a cru devoir ne pas s'associer aux opinions de son auteur et admettre une solution contraire, il l'a fait sans hésitation; il expose alors brièvement ses raisons de dissentiment, laissant, comme il le dit avec une modestie singulière, le lecteur juge d'apprécier. D'autre part, nos lois modernes, quoique ayant leur source principale dans Pothier, se sont écartées parfois de leur guide et de leur inspirateur habituels. Le travail de M. Bugnet a pour objet de prémunir le lecteur contre toute méprise, en lui indiquant les dispositions abrogées, modifiées ou conservées, et afin de rendre plus facile et plus sûre la lecture de Pothier, le texte même des lois nouvelles est reproduit en note, en sorte que cette édition présente un tableau complet de l'ancien et du nouveau droit comparés.

Un pareil travail exigeait des études approfondies et une rare érudition. M. Bugnet s'est tiré à son honneur de cette tâche ingrate et difficile; son œuvre vivra, car elle a, outre sa valeur juridique, une véritable utilité pratique, et quand aujourd'hui il est nécessaire de consulter Pothier, on ne le fait jamais avec autant de sûreté que dans l'édition de M. Bugnet.

III

« Avec sa famille et ses champs, a dit de M. Bugnet un émi-
» nent magistrat qui l'a bien connu (1), les jeunes gens, ses
» élèves, absorbaient toutes ses pensées et étaient toute sa
» vie. » Rien n'est plus vrai.

Il les aimait, en effet, mais comme un maître qui songe avant tout à leurs progrès et à leur avenir, c'est-à-dire avec une sage fermeté et sans grande indulgence.

Nous nous rappelons M. Bugnet aux examens, avec sa verve malicieuse et ses trivialités souvent affectées, avec ses colères de jurisconsulte passionné et son horreur des réponses vagues ou incertaines, avec ses interrogations nettes et lucides, et surtout avec son esprit plein d'impartialité et de justice.

On conserve encore à l'école le souvenir de ses traits caustiques et de ses réponses railleuses, qui l'ont rendu, si je puis m'exprimer ainsi, véritablement légendaire.

« Vous avez lu cela, sans doute, disait-il un jour à un étudiant qui hasardait une réponse peu orthodoxe, dans l'article 2282 du Code civil. » L'élève ouvre le Code et cherche naïvement : le Code n'a que 2281 articles.

« Qu'est-ce qu'une lettre de change? demandait-il à un candidat. Ah! vous l'ignorez; eh bien! j'en félicite M. votre père. »

A l'examen, un jeune homme parlant de succession paternelle, appelait-il la chose, selon la langue usuelle, des *espérances*, « dites des *regrets*, » reprenait sévèrement le professeur.

Il était la terreur des étudiants *contumaces*, comme il les

(1) M. le Premier président Loiseau.

appelait; il se montrait sans pitié pour eux et ne craignait pas même de les blesser dans leur amour-propre, afin que l'examen leur fût plutôt un échec, une leçon profitable pour l'avenir. Mais aussi quelles félicitations cordiales pour les bonnes réponses! Quelle joie en voyant fructueuses ses leçons et celles de ses collègues! C'est alors qu'il sortait de l'examen avec un visage heureux, de même qu'il en revenait soucieux et triste quand il les avait vues stériles (1).

Aussi, malgré ses brusqueries et ses rudesses, y avait-il entre ses élèves et lui une union si intime que son autorité, même dans les temps les plus difficiles, ne fut jamais méconnue. Il ne leur épargnait pourtant ni les avertissements ni les remontrances : il critiquait les retardataires, reprenait publiquement les inattentifs et les causeurs, et toujours il était écouté avec respect et obéi avec promptitude. C'est qu'on savait qu'en agissant ainsi il ne suivait pas la pente d'une humeur irritable et chagrine, et que ses réprimandes n'étaient dictées que par sa vive affection et par l'intérêt constant qu'il prenait aux progrès de ses élèves.

L'enseignement qu'il donnait du haut de sa chaire ne lui suffisait pas : il le continuait encore chez lui où il aimait à réunir les étudiants les plus laborieux de son cours et à reprendre avec eux les questions difficiles qu'il craignait toujours de ne pas avoir suffisamment élucidées.

« Il ne parlait qu'avec respect du laboureur qui défriche une terre inculte, et il passait ses jours à dégrossir les intelligences et à les rendre capables d'appliquer les règles les plus ardues de la science du droit. C'était plaisir de le voir à l'œuvre, étudiant son élève, comme le statuaire de la fable le bloc de marbre d'où il va tirer un dieu (2). »

Les vacances n'étaient pas même pour lui un temps de

---

(1) M. da Costa Athias, *Revue pratique*, 1866.
(2) M. Brière-Valigny, *président de chambre à la Cour de Paris.*

repos. Dans cette maison de Bolandoz qu'il avait créée et qu'il se plaisait à embellir chaque année, il recevait avec bonheur les jeunes légistes qui venaient le voir, les retenait avec instances et ne les laissait partir qu'à regret.

La vie y était réglée comme dans une maison d'études, mais avec tous les agréments d'une hospitalité large et simple. La matinée, qui commençait de bonne heure, était consacrée au travail, aux leçons de droit, aux interrogations. L'après-midi, il accompagnait dans leurs courses à travers champs les jeunes gens avides de mouvement et de grand air; il leur faisait admirer les ondulations pittoresques du haut plateau de Bolandoz, les prés-bois verdoyants, les troupeaux, les pâturages qui lui avaient si souvent servi d'exemple à ses cours; on visitait en famille les villages voisins et les curiosités naturelles du pays, et le soir, je me souviens encore du repos bienfaisant que l'on goûtait sous ce toit que l'ennui ne visitait jamais.

Mais le professeur ne perdait pas ses droits : un arbre, un fossé, une barrière, tout lui était matière ou prétexte à une observation de droit ou de procédure, et c'est assurément dans ces champs, que son travail seul lui avait acquis, qu'il a donné sur les servitudes et la propriété les meilleurs leçons de droit appliqué.

Ceux qui ont été admis dans cette intimité charmante, ceux qui ont ainsi relu leur Code sous l'ombrage des grands bois en ont conservé un ineffaçable souvenir, et je sais tel magistrat vieilli sur son siége, tel avocat devenu l'oracle de la barre, qui ne peuvent entendre citer certains articles de nos lois sans sentir leur monter à la tête comme une odeur de foins nouveaux et sans se reporter aux agrestes leçons de leur savant professeur.

IV

Nodier écrivait à son compatriote Charles Weiss : « Prends-

garde de perdre ton empreinte et fais que si je dois jamais te revoir, je te retrouve encore à fleur de coin. » Cette fleur de coin, dont parle le brillant romancier, M. Bugnet la garda toujours intacte. L'éducation n'avait pas réussi à assouplir sa nature vigoureuse et rustique. Quoique mêlé journellement à une société lettrée et polie, il était resté Comtois dans toute la force du terme; il en avait conservé les habitudes, les allures, l'accent même qui donnait à ses paroles comme un goût de terroir et une saveur toute particulière.

L'amour du sol natal est assurément un des traits les plus saillants du caractère de M. Bugnet. A Paris, il s'était constitué le patron volontaire de tous ses compatriotes, et il n'était jamais si heureux que lorsqu'il pouvait leur rendre service. Il avait toutefois l'abord un peu dur, et semblait prendre à tâche de dissimuler, sous des apparences sévères, l'excellence de son cœur aimant et fidèle dans ses affections. Mais son regard démentait la brusquerie souvent affectée de son accueil, et l'on devinait bien vite sous la rudesse de ses paroles son dévouement et sa bonté.

Sa bourse était toujours ouverte aux infortunes imméritées.

Nodier, si souvent besoigneux, lui rendait ce témoignage : « Tu connais le cœur de Bugnet, écrivait-il en 1812 à M. Weiss, il fait ce qu'il peut pour me seconder, et j'en attends des avances assez fortes, surtout relativement à son état de fortune qui n'est pas en proportion de son amitié. »

M. Weiss, aussi érudit qu'inexpérimenté en affaires, avait recours à ses lumières pour terminer ses différents avec ses éditeurs, et c'était M. Bugnet qui remerciait son savant ami de lui avoir permis de l'obliger (1).

« Je vous prie, avant tout, lui écrivait-il, de ne pas m'ex-
» primer vos excuses sur les embarras que vous croyez bien

(1) A. Estignard, Notice sur M. Weiss, p. 83.

» à tort m'occasionner : tout ce que je puis faire pour vous
» être utile, mon cher et bien bon ami, ne m'occasionne ni
» embarras ni peine, mais plutôt un véritable plaisir ; je vous
» ai toujours trouvé si bon pour moi, votre amitié est un
» titre dont je m'honore, et je serais bien ingrat si je ne me
» faisais un plaisir de vous être agréable. »

Tel était son cœur, et ceux qui ont pu pénétrer au-dessous des aspérités de sa nature ne me démentiront pas.

En 1858, les habitants du canton d'Amancey, auxquels il avait sans compter rendu des services de toute nature, le nommèrent, à la presque unanimité des voix, membre du conseil général du Doubs, en remplacement de M. Micaud, que ses 88 ans forçaient à la retraite. Il fut l'une des lumières de cette assemblée dont il suivit les travaux avec une assiduité exemplaire, et on a pu lui rendre ce témoignage (1) que s'il défendit toujours avec zèle les intérêts de ses commettants, il n'alla jamais jusqu'à leur sacrifier le droit et la justice.

Mais tant de travaux avaient ébranlé sa robuste constitution. Grâce à sa singulière énergie, il lutta longtemps contre le mal qui l'envahissait. Il se refusait à suspendre ses cours : « Un professeur, disait-il, non sans tristesse, doit mourir dans sa chaire. » Pourtant, dans les premiers mois de 1866, il dut céder aux instances de sa famille alarmée et revint au pays natal chercher le repos nécessaire à ses forces épuisées. Au milieu de ces campagnes qu'il avait tant aimées, dans ce tranquille intérieur qu'il chérissait, auprès de ses petits-enfants dans lesquels il se plaisait à voir les héritiers de son nom et les continuateurs de ses traditions, il se sentit revivre et on espéra un instant qu'on avait cédé trop tôt à des craintes chimériques. Mais l'illusion dura peu ; le mal reprit bientôt avec une nouvelle intensité, et dans les premiers jours d'oc-

(1) M. le Premier président Loiseau, président du Conseil général.

tobre, M. Bugnet s'éteignit, presque sans souffrances, au milieu du deuil universel.

Sa perte fut douloureusement ressentie par l'école de Paris dont il avait été l'une des lumières et dont il restera l'honneur, par notre province qui le compte au nombre de ses plus brillantes illustrations et par ses innombrables élèves auxquels, avec tant d'abnégation et de dévouement, il a consacré son existence tout entière.

Son nom ne périra pas; par la supériorité de sa méthode et la lucidité de son enseignement, M. Bugnet conservera, parmi les professeurs et les jurisconsultes de notre époque, une des premières places, à côté des Proudhon, des Toullier, des Pardessus et des Pellat; et son souvenir restera vivant et honoré dans le cœur de ces quinze générations d'étudiants qui se sont formées à ses fortes leçons, et qui gardent pour la mémoire du maître une pieuse reconnaissance et une respectueuse admiration.

APPENDICE.

C'est au concours que M. Bugnet a été nommé, en 1822, professeur suppléant, et, en 1826, professeur titulaire. Nous devons à la complaisance de M. le conseiller Proudhon la communication des lettres suivantes, dans lesquelles M. Bugnet raconte à son illustre maître, le doyen Proudhon, les diverses phases de ces concours; on les lira, sans doute, avec un certain intérêt.

Paris, le 9 janvier 1822.

Mon très cher professeur,

J'ai reçu les deux lettres de recommandation que vous avez eu la bonté de me faire passer, ainsi que le certificat de la Faculté. Combien je vous suis reconnaissant du vif intérêt que vous me portez; un père ne pourrait pas en faire davantage pour son enfant. J'ai été très bien accueilli de ces deux messieurs; celui du Dauphiné a mis plus de réserve dans sa conversation ; celui de la Franche-Comté s'est expliqué plus franchement, il m'a témoigné son contentement et m'a dit que, pour ce qui le concernait, je pouvais y compter et même *in primo ordine;* que, du reste, dans sa manière de voir, ce n'était qu'une justice. Il ne me reste plus qu'à argumenter deux fois; l'opinion du public et même de mes antagonistes m'est toujours favorable. Toutefois le succès me paraît bien chanceux, et je vous avoue que je ne me berce pas d'un fol espoir; je suis venu à Paris sans compter sur une réussite, et je vous assure que je prendrai gaîment mon parti. Le concours finira et le résultat sera proclamé le 25 janvier courant, à moins qu'il n'y ait empêchement de quelques-uns de nos juges; nous ne devons plus avoir que sept

séances. Je m'empresserai de vous faire connaître le résultat, surtout s'il m'est favorable. Daignez agréer, etc.

Paris, le 1er juillet 1825.

Mon très cher professeur, hier seulement j'ai pu parler à M. le comte de Neuville de l'affaire de monsieur votre neveu; je la lui ai expliquée et recommandée de la manière la plus pressante. Il a pris lui-même les deux doubles de la pétition et m'a promis qu'il s'en occuperait spécialement; dès lors j'ai cru inutile d'envoyer à M. Gabet la lettre qui accompagnait la pétition. Toutefois, M. de Neuville m'a dit que le projet du ministre avait été de supprimer les perceptions des faibles produits, et que les arrangements qui s'en étaient suivis n'avaient souvent été que le résultat de la comparaison du montant de la recette des divers percepteurs. Soyez sûr que je ferai tous mes efforts pour être utile à monsieur votre neveu.

Vous ne connaissez malheureusement que trop la perte de M. Grappe; l'opération avait, dit-on, très bien été faite; les résultats étaient on ne peut plus rassurants les trois premiers jours, et le quatrième il a succombé. Je suis à coup sûr un de ceux qui y perdent le plus, car pendant le peu de temps que j'ai eu l'honneur de le connaître, il m'a témoigné une bienveillance toute particulière. Daignez, etc.

Paris, le 28 janvier 1826.

Mon cher professeur, je n'ai pas répondu plus tôt à votre dernière lettre, car notre concours m'a occupé toute la semaine qui vient de s'écouler. En voici la composition matérielle. Dix candidats dans l'ordre suivant : MM. Poncelet, Bugnet, Delzers, Moiroud (ces quatre sont suppléants), Battur, Pellat, Mandaroux, Touschard, Royer-Collard, Ducos. Les juges sont au nombre de onze : MM. Delvincourt,

président ; Morand, Blondeau, Berriat-Saint-Prix, de Portets, Duranton, Demante, Demiau (tous professeurs) ; Hua, inspecteur général ; Olivier, conseiller à la Cour de cassation ; de Quincerot, conseiller à la Cour royale. MM. Cotelle et Ducaurroy n'ont pu siéger parmi les juges pour raison de santé, et M. Pardessus, à cause des séances de la Chambre des députés. Vendredi, 20 janvier, a eu lieu la séance pour la composition ; voici la question à traiter : « L'ascendant donateur qui succède, en vertu de l'article 747, est-il obligé de fournir ou de compléter les réserves sur les biens donnés ? Est-il obligé d'imputer ces mêmes biens sur sa propre réserve? » J'ai répondu négativement sur la première question et affirmativement sur la seconde. Lundi dernier, 23 janvier, M. Poncelet et moi, avons tiré la matière de nos leçons ; il a eu le titre du Code *Des engagements qui se forment sans convention;* et moi, *Le régime dotal.* Nous avons fait nos trois leçons jeudi 26, vendredi 27, et aujourd'hui 28. J'ai grandement fait usage de votre explication sur l'article 1571. Ça été presque l'unique objet de ma dernière leçon. A en juger par l'opinion publique, j'aurais eu la supériorité sur M. Poncelet dans chacune des leçons. Nous voilà actuellement au repos jusqu'à ce que les autres candidats aient également subi l'épreuve des leçons ; on n'en expédie que deux par semaines, de sorte que ce n'est que dans cinq à six semaines que nous tirerons le sujet de notre thèse. Je m'empresserai de vous faire connaître le sujet que le sort m'aura donné, en vous suppliant de vouloir bien m'aider de vos bons avis. En somme, j'ai peut-être un peu plus d'espoir que je n'en avais il y a quinze jours. M. Poncelet, le plus ancien des suppléants qui soient au concours, est moins redoutable que je ne l'avais cru d'abord. D'un autre côté, la retraite de Jourdan pourrait bien me donner le suffrage de certains professeurs qui auraient voté pour lui. Daignez, etc.

Paris, le 25 février 1826.

Mon très cher professeur, j'avais été informé de votre indisposition, mais on ne m'en avait parlé que comme d'un rhume assez ordinaire dans la saison d'hiver, et j'étais loin de présumer que les suites dussent en être aussi graves. Soyez persuadé de toute la peine que j'ai ressentie en lisant votre lettre, et de tout l'intérêt que prend à votre conservation le plus reconnaissant de vos élèves. Voici le printemps qui approche et qui, bien certainement, vous rendra toute votre force ; c'est mon espoir, ce sont mes vœux.

Si je ne vous ai point écrit depuis le 28 janvier, jour où je fis ma dernière leçon, c'est que je n'avais rien de bien intéressant à vous mander au sujet de notre concours; voici où en sont nos opérations. Nous restons huit champions, rangés en bataille dans l'ordre suivant : Poncelet, Bugnet, Delzers, Battur, Pellat, Mandaroux, Touschard, Royer-Collard. Je crois vous avoir déjà dit que M. Poncelet avait eu pour sujet de ses trois leçons : *Les engagements qui se forment sans conventions*, et moi *Le régime dotal*. Delzers a fait la sienne, sur *Le contrat de société*, on ne peut plus mal ; Battur avait *Les conditions essentielles pour la validité des obligations conventionnelles;* il nous a donné la preuve d'une assez brillante loquacité, mais pour du jugement, absence totale ; je crois son affaire complètement dans le sac. Pellat, sur *La paternité et la filiation*, a fait une bien mauvaise leçon et deux passables. Mandaroux, *Sur la mort civile*, nous a tourné d'assez jolies phrases et assez bien débitées; mais pour un avocat à la Cour de cassation, je ne le crois pas fort. Touschard, sur *L'effet des obligations*, très verbeux, a quelque similitude avec Battur. Quant à Royer-Collard, ce n'est que lundi prochain qu'il tirera le sujet de sa leçon. En somme totale et pour vous parler très franchement, je ne vois de combat bien sérieusement engagé qu'entre M. Poncelet et moi ; il a sur moi

l'avantage de l'âge, de l'ancienneté à l'Ecole (il y a six ans qu'il est suppléant); de plns, c'est lui qui est chargé de l'intérim. Quant à ma position relativement à mes juges, je suis bien sûr qu'il n'y en a pas un seul qui serait fâché de me voir nommé, mais tous ne me portent pas en première ligne. J'aurai des voix, Poncelet en aura aussi ; lequel réunira la majorité ? c'est ce qui, pour le moment, est assez incertain. En résumé, j'ai plus de chances que lors de l'ouverture du concours ; la retraite de Moiroud et de Jourdan m'est favorable; mais je ne me dissimule pas les titres de mon confrère, et, dans tous les cas, le concours actuel me rapproche considérablement de mon but. Il paraît que nous ne tirerons nos thèses que le Samedi-Saint, car nous aurons encore d'ici là des séances pour la lecture publique de la composition par écrit; notre concours ne doit, selon toute apparence, finir qu'à la Pentecôte ou même plus tard. Aussitôt le tirage des thèses, je vous en donnerai connaissance, et je solliciterai de votre bonté quelques observations pour la mienne et quelques bonnes objections pour les autres. Je suis on ne peut pas plus sensible à l'intérêt que vous daignez prendre à ma position et je vous en remercie de tout mon cœur. — *P. S.* — J'oubliais de vous dire que parmi mes confrères, les suppléants qui ne concourent pas, il y a des paris pour ma nomination; le cas arrivant, je leur paierai volontiers la discrétion.

Paris, le 13 mars 1826.

Mon cher professeur, dans ma dernière lettre je vous ai donné des détails sur les leçons des candidats à notre concours, jusques et non compris le dernier en rang, c'est-à-dire M. Royer-Collard; il s'en est tout à fait mal tiré; il avait pour sujet *Les nullités de mariage;* il est impossible qu'il soit un concurrent bien redoutable. Depuis on a fait la lecture publique de la composition par écrit; il n'y a rien eu de bien

merveilleux, en sorte que les choses en sont à peu près au même point que ci-devant. Aujourd'hui, à quatre heures, nous avons tiré nos thèses et en voici le sujet : 1° Poncelet, *De usuris et fructibus et mora; Priviléges et hypothèques*; 2° Bugnet, *Soluto matrimonio quemadmodum dos petatur; Diverses espèces d'obligations conventionnelles*; 3° Delzers, *De acquirendo rerum dominio; Donations entre-vifs aux époux et entre époux*; 4° Battur, *De evictionibus; Communauté légale*; 5° Pellat, *Ad legem falcidiam; Communauté conventionnelle et conventions exclusives de communauté*; 6° Mandaroux, *De usucapionibus et usurpationibus; De l'extinction des obligations y compris la prescription de se libérer*; 7° Touschard, *De solutionibus; Des dispositions testamentaires, substitutions et partages faits par les ascendants*; 8° Royer-Collard, *De conditione indebiti; Des successions*.

D'après le nouveau réglement, nous devons tous soutenir nos thèses sur le Droit romain, puis après sur le Droit français. M. Poncelet soutiendra la sienne sur le Droit romain le 29 mars courant, et moi le 31; Delzers, le 3 avril; Battur, le 5; Pellat, le 7; Mandaroux, le 10; Touschard, le 12, et Royer-Collard, le 14. Puis nous reparaîtrons sur la scène pour le Droit français, savoir : M. Poncelet le 17 avril, moi le 19, etc.; et si nous n'avons point de remise, le concours finira le 3 mai, veille de l'Ascension. J'argumenterai à toutes les thèses, excepté à celle de Delzers. Comme je ne crains pas d'abuser de votre complaisance, qui est grande pour moi, j'ose vous prier de m'envoyer quelques arguments que vous jugeriez dignes d'être proposés dans cette circonstance sur les thèses des candidats, et notamment sur celles de MM. Poncelet et Mandaroux, qui sont mes plus redoutables adversaires. Je vous prie de m'indiquer également les auteurs que je dois consulter de préférence, soit pour mes thèses, soit pour mes argumentations. Daignez, etc.

Paris, le 1er avril 1826.

Mon très chèr professeur, j'ai reçu toutes les lettres que vous avez eu la bonté de m'expédier, je ne puis trop vous en remercier ; c'est une nouvelle preuve du grand intérêt que vous me portez et dont je ne pourrai jamais vous témoigner assez ma reconnaissance. D'après l'ordre de service que je vous avais indiqué, je devrais déjà avoir subi ma thèse latine; cependant il en est autrement. M. Hua, un de nos juges, est tombé malade, en sorte que la première thèse (celle de M. Poncelet) a été renvoyée à lundi prochain, 3 avril, et la mienne au mercredi 5 ; encore en supposant que M. Hua sera rétabli de manière à pouvoir siéger pendant trois heures consécutives, ce qui est fort incertain. De plus un des candidats, M. Pellat, s'est retiré, nous ne restons donc que sept, et chaque soutenant sera argumenté par tous ses concurrents. Vous ne sauriez croire combien on intrigue en faveur de M. Mandaroux; on compte déjà les voix qui lui sont acquises; cependant il est loin d'être un génie très remarquable, et, pour vous en donner une preuve, dans sa deuxième thèse, il examinait l'état du déporté auquel le gouvernement aurait accordé des droits civils dans le lieu de sa déportation (art. 18, C. pén.) ; eh bien ! il a soutenu que si cet individu se mariait dans le lieu de sa déportation, les enfants issus de ce mariage ne pourraient jouir des droits civils que dans le lieu où leur père est déporté, qu'ils ne pourraient pas aller ailleurs contracter un mariage valable; en un mot, que la même incapacité qui frappait le père les frappe également. Mais il est appuyé par le Ministère des affaires ecclésiastiques et il est l'avocat de la Grande-Aumônerie de France; il est vrai qu'il n'a point encore la majorité des voix, mais peu s'en faut. Sa nomination serait une injustice, surtout à l'égard de M. Poncelet. J'aurai soin de vous tenir au courant de tout ce qui se passera de remarquable dans cette lutte. Daignez, etc.

Paris, le 21 avril 1826.

Mon très cher professeur, j'ai reçu votre dernière lettre et je vous prie d'agréer l'expression de ma profonde reconnaissance. J'ai crû remarquer pendant la thèse d'hier que celui à qui vous avez eu la bonté de me recommander si bien m'écoutait avec intérêt et bienveillance pendant mon argumentation. Cinq thèses latines sont déjà passées, savoir : Poncelet, le 11 ; Bugnet, le 13 ; Delzers, le 15 ; Battur, le 18 ; et Mandaroux, le 20.

Poncelet a été généralement très médiocre, il a fait sa partie, mais il n'a pas précisément donné preuve de capacité. Je l'ai argumenté : 1° *Utrum bonæ fidei possessor de fructibus consumptis teneatur quatenus locupletior factus est;* mes raisons étaient l'équité d'abord, l'intelligence du mot *consumpti*, qui signifie perte et non pas transformation, et le § 2 *Instit. de off. judicis*, où Justinien dit : *Et si hereditas petita sit, eadem circa fructus interveniunt, quæ dicimus intervenire in singularum rerum petitione.* Or, dans la pétition d'hérédité, il est certain..... Donc..... Il n'a pu se tirer d'embarras qu'en déclinant l'autorité de Justinien, qui cependant était législateur. 2° Sur la question si les fruits étaient dus au légataire, là je l'ai obligé de convenir qu'une des propositions de sa thèse était beaucoup trop générale. Ma propre thèse est assez bien allée ; je n'ai été embarrassé qu'un instant sur la loi 71 *De evictionibus*, et chose remarquable, c'est peut-être ce que je savais le mieux, car la réponse que je devais faire sur-le-champ pour arrêter mon adversaire, est deux fois dans ma propre thèse. Mais, en somme totale, je suis content et j'ai des raisons de croire que les juges en ont été contents eux-mêmes. Quant à Delzers et à Battur, leurs thèses ont été pitoyables ; j'ai surtout tourné et retourné le pauvre Battur sur la loi 64 *De evictionibus;* il ne se doute même pas de ce qu'elle contient. Hier, nous avons eu la thèse du célèbre Mandaroux ; elle a été très mauvaise ;

il abandonnait ses propositions dès le premier abord et presque sans combat. ; en résumé, il a donné la preuve de la plus grande ignorance du Droit romain. Quant aux diverses argumentations, Delzers, Battur et Mandaroux s'en tirent tout à fait mal ; sur ce point, les partisans de Poncelet conviennent eux-mêmes que j'ai sur lui la supériorité. Un de nos juges disait ces jours derniers que j'occupais le premier rang, que le deuxième était vacant, que Poncelet venait en troisième, etc. Dans tout cela, serai-je nommé ? Cela me paraît encore fort incertain. Il est vrai que je ne crois plus à possibilité de la nomination de Mandaroux, il n'a jamais pu compter sur la majorité à lui acquise et ses exercices ne peuvent que lui faire perdre des voix. Mais reste Poncelet, avec son ancienneté et sa possession ; il me semble qu'il n'a encore que quatre voix sur lesquelles il peut compter à tout événement. Si je puis avoir le suffrage du président, ma nomination est certaine, et j'ai quelques raisons de croire que, ne pouvant faire nommer Mandaroux, il me préférera à Poncelet. Un personnage assez influent et dont il est question dans quelques-unes des lettres que je vous ai écrites l'année dernière, a eu la complaisance de se mettre spontanément en rapport avec notre président, dans mon intérêt. Lui-même m'a annoncé ces jours derniers qu'il avait cru remarquer d'assez bonnes dispositions à mon égard. Voilà l'état des choses, J'espère, il est vrai, beaucoup plus que je n'espérais il y a trois semaines ; mais à Paris il faut droit acquis pour pouvoir compter sur quelque chose. Dans une quinzaine de jours nous toucherons à la fin ; nous n'avons plus que sept séances, savoir : demain la thèse latine de Royer-Collard, et les deux semaines suivantes pour les thèses françaises. Il paraît que je subirai la mienne le 26 ou le 27. Pellat et Touschard s'étant retirés, nous ne restons que six candidats. J'ai adressé à Demontrond divers exemplaires de mes thèses, il a dû vous en remettre un. Daignez, etc.

Paris, le 11 mai 1826.

Mon cher professeur, quelle belle journée aujourd'hui; ma nomination vient d'être proclamée; ainsi, me voilà, grâces à vos soins, professeur à Paris. Quelle tâche à remplir pour être le successeur de M. Grappe! Acceptez l'expression de ma reconnaissance; je ne puis vous l'exprimer dignement. Au revoir, mon cher digne maître, je vous embrasse de tout mon cœur. Votre élève, BUGNET.

Paris, le 12 mai 1826.

Mon cher professeur, vous me faites, dans votre lettre du 10, des reproches obligeants que cependant je ne mérite pas. La dernière thèse de notre concours n'a eu lieu que mercredi 10, et le jugement a été prononcé le jeudi 11, à huit heures du matin. Je m'empressai tout de suite de mettre une lettre à la poste pour vous annoncer ma nomination. J'étais très pressé; aussi ma lettre n'était-elle pas longue, elle contient la bonne nouvelle et voilà tout. Aujourd'hui, je viens vous remercier de tout l'intérêt que vous avez pris à ma position et des éminents services que vous m'avez rendus. Mon triomphe vous appartient; recevez-en l'hommage sincère; je ne suis que ce que vous m'avez fait vous-même, agréez l'expression d'une reconnaissance sans bornes et qui ne finira jamais. J'entre bien jeune encore dans une carrière que vous avez parcourue avec une gloire si immense; je sollicite de nouveau vos conseils; j'en ai déjà grand besoin; je reconnais toute mon insuffisance et je sens mieux que personne combien j'ai encore à apprendre. Il faut vous dire maintenant deux mots des chances que j'ai courues. M. Mandaroux était éminemment protégé par toutes les sommités; il y avait de quoi trembler : car, enfin, M. de Croï, cardinal et grand aumônier, le ministre de l'instruction publique, MM. de Chabrol, l'un ministre et l'autre préfet, M. de Mar-

tignac, directeur de l'enregistrement, M. le duc de Rivière, gouverneur du duc de Bordeaux, M. Favard de Langlade, M. Clausel de Coussergues, etc.; voilà les appuis de M. Mandaroux; on promettait des croix d'honneur; on promettait de l'avancement à des gendres de nos juges qui se trouvent placés dans l'enregistrement, et voilà les moyens. D'un autre côté, Poncelet qui, il est vrai, a été généralement médiocre dans les exercices du concours, mais qui cependant peut faire un professeur, qui est plus ancien que moi et qui avait la possession, car il était chargé de l'*intérim*; de plus, il avait quatre colonnes inébranlables et qui, à tout événement, devaient voter pour lui. Il est vrai que, dans tout cela, tous mes juges convenaient que j'avais été supérieur à mes antagonistes; mais néanmoins il n'était pas facile de passer entre Poncelet d'un côté et Mandaroux de l'autre. Le nombre de nos juges est onze; le premier tour de scrutin a eu pour résultat: Mandaroux cinq voix, Poncelet quatre et Bugnet deux. Le second tour a donné, Poncelet cinq voix et Bugnet six, ce qui forme la majorité absolue de onze; en conséquence j'ai été proclamé. Je dois principalement ma nomination à MM. Berriat-Saint-Prix et Hua, inspecteur général: ce sont les deux voix que j'ai eues au premier tour: à ces deux voix se sont réunis, au second tour, MM. Delvincourt, Duranton, Demiau, Olivier, ce qui m'a assuré la majorité suffisante. Ainsi vous connaissez tout le résultat; convenez qu'il était difficile de trouver un sentier praticable entre ces deux écueils. Daignez, etc.

P. S. — Poncelet, qui faisait l'intérim, n'ose plus reparaître en chaire; en conséquence, lundi 22 mai, je commencerai à faire le cours; il me faut absolument un petit discours académique, tant sur M. Grappe, que sur l'étude du Droit et la manière ou la méthode que je suivrai. Personne ne s'entend moins que moi à ce genre de composition; auriez-vous l'extrême bonté de me suggérer quelques idées;

il me faudrait recevoir votre réponse samedi ou dimanche au plus tard, car lundi 22, je monterai en chaire.

Paris, le 31 mai 1826.

Mon très cher professeur, j'ai reçu votre dernière lettre, et je vous remercie bien sincèrement de son contenu ; toutefois, comme c'est en qualité de suppléant que je suis monté en chaire, je n'ai pas été long dans mon allocution. Je ne pourrai prêter serment que jeudi 8 juin. La cause de ce retard est dû tant aux vacances de la Pentecôte qu'à la lenteur ordinaire des bureaux. Je fais la première année, et M. Poncelet en était à l'art. 388, c'est-à-dire à la minorité. J'ai encore tout le second livre qui, dans cette Faculté, fait partie des matières de première année; quoique je me propose d'exploiter largement votre traité lorsque j'en serai à l'usufruit, je serai cependant obligé de me restreindre considérablement. Dans tous les cas, je ferai connaître de mon mieux cet important ouvrage, et il ne tiendra pas à moi que mes élèves ne l'achètent. A l'exception de Poncelet, à la pénible position duquel je prends part, je ne rencontre dans la Faculté que des visages gais et contents, et au premier rang je puis placer M. Delvincourt, dont j'ai, je vous l'avoue, singulièrement à me louer. J'ai nombre de fois contredit ses opinions pendant les épreuves de notre concours, cela ne l'a point empêché de me signaler au ministre d'une manière fort avantageuse, et il m'a témoigné en particulier toute la satisfaction qu'il ressentait de ma nomination. Daignez, etc.

Réponse de M. TIVIER, président annuel, au discours de M. HUART.

Monsieur,

L'Académie est heureuse de compter parmi ses membres actifs un magistrat jeune encore, aussi distingué par le caractère que par la variété de connaissances, et par des qualités littéraires dont plusieurs publications pleines d'intérêt nous ont donné la mesure et la preuve.

A ces titres qui vous sont personnels, il s'en ajoute un autre que votre piété filiale s'est appliquée à mettre en lumière. Permettez-moi de m'associer à ce sentiment en rappelant à mon tour sous quels auspices vous entrez dans la Compagnie.

Ce n'est pas à tort que l'auteur de recherches historiques sur la ville de Besançon a signalé la période décennale de 1830 à 1840 comme l'une des plus intéressantes dans l'histoire du lycée de cette ville, à cause des changements qui se produisirent alors dans la discipline et les études, « changements qui font, dit-il, ressortir avec éclat l'habileté de l'un de nos plus dignes proviseurs : c'est nommer M. Huart (1). »

C'est en effet dans ces époques de lutte et de renouvellement que se forment et se révèlent les grands administrateurs. M. Huart fut de ce nombre. Il appartient à une génération dont la nôtre honore le souvenir comme celui d'une race forte et féconde en hommes de valeur. Unissant le professorat, comme une surcharge volontaire, aux devoirs administratifs, et les aptitudes scientifiques au talent d'écrire,

---

(1) S. Droz, *Histoire du Collége de Besançon*, IIe partie.

M. Huart était l'homme de toutes les difficultés et de tous les besoins. Recteur en Corse, il y relève l'œuvre tombée de l'illustre Paoli en s'appuyant sur son glorieux souvenir; il y fonde la discipline en célébrant l'indépendance. A Limoges, à Grenoble, à Dijon, partout où comme recteur il dut porter à la fois la règle et l'impulsion, il excelle à tourner les écueils, à relever les situations compromises, à fonder ces traditions que nous n'avons plus qu'à suivre. Quand vint l'heure du repos, ce repos ne fut qu'une transformation de son activité, « car, ajoute l'auteur que j'ai cité, il ne se croyait jamais libéré envers son pays et jusqu'au dernier jour il se dévouait à son service. »

L'Académie le sait par expérience ; elle attend de vous les mêmes preuves de dévouement au bien public, la même continuité de travaux. Vous les avez dignement inaugurés par cette étude sur Gattinara qui vous a fait, au-delà des monts comme parmi nous, une juste réputation de savoir et de bon style. Vous y avez joint l'éloge applaudi du magistrat italien Stara. Vous venez de rendre à votre professeur de droit, M. Bugnet, un de ces hommages qui attestent plus que la reconnaissance d'un élève, car ils laissent entrevoir des analogies de caractère et de talent que l'avenir se chargera de préciser davantage. Nous en serons les témoins, nous en recueillerons en partie l'honneur, et c'est pourquoi nous sommes heureux de saluer en vous le nouveau confrère dont nous attendons beaucoup, puisque l'attachement à la Compagnie, l'activité littéraire, la science professionnelle associée à l'art de bien dire forment une partie de votre patrimoine, et qu'il ne saurait dépérir en de si bonnes mains.

INVENTAIRE

DES SCEAUX

DES ARCHEVÊQUES DE BESANÇON

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE ADJOINT.

(Séance du 21 novembre 1878.)

La première étude sérieuse des sceaux franc-comtois du moyen-âge date d'une vingtaine d'années à peine ; c'est à deux membres éminents de cette Académie qu'elle est due, ses Mémoires en gardent la preuve (1). L'initiative et la patiente activité de nos confrères ont créé pour le musée archéologique de Besançon cette belle série de sceaux, reproduits en galvanoplastie, qui pour la première fois chez nous a vulgarisé au profit de tous des monuments réservés jusqu'alors aux rares initiés des archives. En exposant dans le dépôt qu'ils ont fondé et enrichi une suite précieuse des types les plus rares et les plus anciens des sceaux de la province, ils ont jeté les bases d'une collection générale dont l'utilité sera des plus grandes pour les études historiques, quand nous l'aurons vue heureusement achevée par leurs soins.

Après les travaux remarquables que des maîtres de la science, MM. de Vailly, de Laborde, Douët d'Arcq (2), etc., ont consacré de nos jours à l'étude et à la description des

---

(1) *Bulletin de l'Académie*, séance du 29 janvier 1857, p. 117; Projet d'une collection générale des sceaux de Franche-Comté (par MM. Clerc et Vuillerет). Notice par M. le président Clerc.

(2) De Wailly, *Paléographie*, 1838; de Laborde et Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux des Archives de l'Empire*, 1863-1868.

sceaux, il est inutile de faire ressortir davantage le profit qu'on peut tirer de ces intéressants monuments, au point de vue de l'art aussi bien que de l'histoire. Dans l'infinie variété de leurs dessins, ils contiennent les renseignements les plus multiples et les plus précis sur le costume, l'architecture, le blason, quelquefois même la topographie des diverses époques; leurs légendes, par l'orthographe des noms propres de lieux ou d'hommes, apportent à la philologie de vives lumières tout en éclaircissant souvent, au grand profit de l'histoire, les chronologies et les origines les plus obscures (1).

Dans les pays assez privilégiés pour posséder en grand nombre les chefs-d'œuvre de l'art du moyen-âge, les sceaux fournissent un précieux complément aux études archéologiques; mais dans une région aussi pauvre que la nôtre en monuments de cette époque, leur importance grandit, et ils viennent combler de la façon la plus utile une regrettable lacune.

Jusqu'à la date récente que nous venons d'indiquer, nos historiens ou nos généalogistes comtois n'avaient considéré les sceaux, qu'ils avaient pourtant maniés par milliers dans leurs continuelles recherches, que comme des auxiliaires purement historiques et très secondaires, permettant, de loin en loin, de constater l'authenticité d'une charte ou de restituer l'exactitude d'un blason.

Pérard, dans ses *Pièces curieuses de l'histoire de Bourgogne*, avait pourtant, dès 1664, donné la gravure de quelques sceaux de nos comtes ou de nos prélats; les Chifflet, dans leurs ma-

---

(1) Citons par exemple un sceau fort intéressant de Jean de Pontarlier (1396), abbé de Mont-Sainte-Marie (Doubs), ordre de Citeaux, dont la légende est ainsi conçue :

S : FRIS : IOHIS : XVII : ABBIS : MOTIS : STE...

(Sigillum fratris Johannis decimi septimi abbatis Montis Sancte Marie.)

Jusqu'ici, dans la liste des abbés du monastère, Jean de Pontarlier occupait le seizième rang; on voit l'utilité du sceau pour rectifier cette chronologie dans une future édition du *Gallia christiana*.

nuscrits ou leurs livres, reproduisaient quelques types des sceaux de souverains ou de barons (1); enfin, en 1761, l'avocat Egenod avait soumis à cette Académie le dessin d'une série presque complète des sceaux de la commune de Besançon (2). Le conseiller Droz, dont les immenses recherches s'appliquèrent durant trente années à toutes les branches de notre histoire, ne donna à ces intéressants monuments qu'une insignifiante attention, sans leur consacrer la moindre étude. C'est à peine si dans les centaines de chartes, transcrites sous sa direction par les Bénédictins comtois (3), pour les collections de la Bibliothèque royale, on rencontre çà et là la description, la légende ou quelquefois la grossière esquisse de curieux sceaux aujourd'hui disparus.

La Révolution passa et détruisit chez nous une quantité considérable de chartes des plus anciennes et de sceaux dont il ne nous reste trop souvent ni double exemplaire, ni description qui nous puisse consoler de leur perte. La centralisation aux Archives départementales des fonds d'archives civiles ou ecclésiastiques ayant survécu, arrêta une destruction malheureusement trop avancée. Aujourd'hui, malgré des dilapidations regrettables, l'ensemble des sceaux franc-comtois qui subsistent (du xe au xviiie siècle, sans y comprendre les innombrables cachets de particuliers du dernier siècle), peut atteindre un total d'environ 3000 types ; ces types s'appliquent à toutes les catégories possibles d'institutions ou d'individus, et représentent à de rares exceptions près toutes

(1) *Manuscrits Chifflet* à la Bibliothèque publique de Besançon; — *Lettre sur Béatrix*, par Pierre Chifflet. Dijon, Chavance, 1656.

(2) Un double exemplaire de ce manuscrit existe dans la Bibl. de M. Droz des Villars, et dans la Bibl. publique de Besançon.

(3) DD. Grappin, Berthod et Charles (ce dernier fut le premier archiviste du département du Doubs), etc., travaillèrent tous trois, de 1769 à 1789, à la copie de chartes comtoises pour la Grande Collection des chartes qui constitue actuellement le fonds Moreau de la Bibliothèque nationale.

les puissantes personnalités physiques ou morales dont notre histoire locale garde le souvenir.

Il est urgent de sauver ces fragiles et charmants objets qui offrent tous un intérêt réel, et dont le maniement journalier ou même la simple action du temps compromet chaque jour l'existence. Les reproduire par la gravure ou la photographie est une mesure matériellement impossible, qui serait du reste insuffisante. Deux moyens qu'il faudrait employer concurremment s'imposent pour les rendre impérissables : l'un, le premier en ordre, consiste à en dresser un inventaire exact et précis, en prenant pour modèle (à quelques modifications près) l'inventaire publié par M. Douët d'Arcq pour les sceaux des Archives nationales; l'autre, à reproduire par le moulage tous les sceaux ou fragments de sceaux, afin de compléter la collection si heureusement commencée pour le musée de Besançon par MM. Clerc et Vuilleret.

Je me suis appliqué à poursuivre la première de ces deux tâches, en explorant jusqu'ici plus particulièrement les archives départementales du Doubs. C'est de cette œuvre déjà fort avancée (1) que j'extrais aujourd'hui pour le bulletin de l'Académie une des séries les plus importantes de notre sigillographie provinciale, en lui communiquant l'inventaire des sceaux des archevêques de Besançon, de 1031 à 1875.

Cet inventaire donnera tout à la fois la description sommaire du sceau, sa légende, l'indication précise du dépôt où il repose, mais il convient de faire précéder cette nomenclature d'un court exposé résumant quelques observations d'ensemble suggérées par l'examen des divers sceaux.

Jusqu'au xe siècle, le monopole du sceau employé comme signe de validation des actes appartint presqu'exclusivement aux chancelleries royales; mais à la chute des Carlovingiens,

---

(1) Je possède déjà la notice descriptive ou le dessin d'environ 15 à 1800 types dont les empreintes existent la plupart aux Arch. du Doubs.

ce mode, comme aussi la plupart des formules de rédactions d'actes employées par le pouvoir royal ou impérial, tomba dans le domaine des tenanciers de fief : évêques, comtes et barons, pour descendre ensuite jusqu'aux derniers degrés de l'échelle féodale.

Au XI[e] siècle, un certain nombre d'évêques de l'ancienne Gaule, outre l'anneau épiscopal dont ils usaient précédemment pour sceller, possédaient un sceau (dans le sens moderne du mot) et l'apposaient à leurs actes solennels; les Bénédictins (1) signalent comme l'un des plus anciens sceaux épiscopaux le sceau d'Hugues I, archevêque de Besançon, heureusement conservé dans nos archives. Restaurateur de l'autorité épiscopale dans la métropole de Besançon, Hugues I peut à bon droit passer pour y avoir introduit l'usage du sceau; car dans les quelques actes du X[e] siècle dont il nous reste des copies ou des originaux, on n'aperçoit ni mention ni trace de son apposition.

Formules employées par la chancellerie archiépiscopale de Besançon pour l'annonce du sceau (2).

L'emploi du sceau dans les chancelleries royales ou épiscopales avait une trop grande importance pour n'être pas

---

(1) *Nouveau traité de diplomatique*, t. IV.

(2) Voici quelques variantes que nous avons relevées sur nos chartes archiépiscopales des XI[e] et XII[e] siècles.

Hugues I, v. 1036... *Sigilli nostri impressione signamus* (Dunod, *Hist. de l'Eglise*, I, Pr. XLIX).

Hugues II,.. 1083... *Nostri quoque nominis sigillo signare studuimus* (M. Prost, *Essai sur Baume-les-Moines*, 1872, p. 102).

Hugues III,. 1087... *Sigilli mei impressione consigno* (Guillaume, *Sires de Salins*, I, Pr. 24).

Ponce,...... 1103... *Presenti pagina... sigilli nostri munimine firmamus* (f. Sainte-Madeleine).

l'objet d'une formule spéciale annonçant sa présence à côté du texte qu'il contribuait à rendre authentique. Cette formule, avant de devenir sacramentelle, revêtit diverses formes très brèves, d'ailleurs, mais plus ou moins recherchées, suivant le niveau littéraire du scribe qui la rédigeait. C'est ce qui eut lieu dans la chancellerie de Besançon du XIe au XIIIe siècle, époque où la formule devint généralement très concise et peu variée.

La formule d'annonce du sceau prenait place à la suite des clauses comminatoires, menaces d'excommunication, appel de la colère divine, dont nos archevêques appuyaient, suivant l'usage général, l'efficacité de leurs actes. Elle précédait, en général, immédiatement les *souscriptions* (signatures non autographes) des témoins, ou leur nomenclature, et la date (énoncé du temps et du lieu) qui terminait la charte. Citons comme exception à cette règle une charte de l'archevêque Humbert (confirmation des biens du prieuré de Lanthenans, 5 janvier 1149) où l'annonce du sceau se trouve dans le préambule. Il arrive également quelquefois que malgré la présence du sceau, aucune formule ne l'annonce (chartes d'Ansério, 1120; d'Humbert, 1147; d'Amédée, 1203).

En somme, la formule généralement usitée pour annoncer ce signe de validation fut, à partir du XIIIe siècle, pour les

---

GUILLAUME... 1110... *Presenti pagina sigilli nostri impressione firmamus signata* (Ib.).

ANSÉRIC..... 1131... *Confirmamus hoc donum litterarum annotatione et sigilli nostri impressione* (f. Sainte-Madeleine).

HUMBERT.... 1147... *Sigilli nostri caractere munimus* (Archives nat. K. 23, n° 152).

1161... *Nostri sigilli impressione dignum duximus patrocinari* (f. du Grand-Chapitre).

HERBERT.... 1168... *Hanc donationis certam nostro sigillo consignamus* (f. Saint-Paul).

EBERARD..... 1173... *Sigilli nostri impressione munimus* (f. Saint-Vincent).

chartes latines : *In cujus rei testimonium, ad preces* N..... (ou *Quod ut ratum et firmum perpetuis temporibus habeatur) presentes litteras sigilli nostri munimine fecimus roborari (muniri, signari* ou *roborare, munire et signare)*; pour les chartes françaises : *Nous avons mis nostre seel pendant en ces presentes lettres en tesmoingnaige de veritey* (XIIIe siècle). Aux XVIe et XVIIIe siècles, l'annonce devient plus brève encore et se borne à ces quelques mots : *sous notre sceau,* ou *sub sigilli nostri impressione*, avec l'indication de la nature du sceau (grand, petit ou de la chambre).

Apposition et matière des sceaux. — Depuis l'épiscopat d'Hugues-le-Grand (1031-1067) jusqu'à celui d'Ansèric (1117-1134), les sceaux appliqués au bas de la charte, du côté droit, sont *plaqués* sur un gâteau de cire vierge qui déborde de part et d'autre du parchemin, à travers une incision cruciale, et laisse autour de l'empreinte un large bourrelet saillant.

A compter de l'archevêque Humbert (1134-1161), les sceaux archiépiscopaux deviennent *pendants*, et sont suspendus au bas des chartes par des lacs ou cordelières de chanvre ou de soie rouge, jaune, verte ou blanche, jusqu'au moment où dans l'usage habituel de la chancellerie (à partir d'Amédée de Tramelay (1194-1219), on emploie, pour les suspendre, un ligament de parchemin perçant le replis inférieur des chartes et dont les deux extrémités disparaissent dans la cire qui constitue le sceau pendant. C'est ce qu'on a appelé des sceaux pendants sur *double queue* (1).

Au XVe siècle, les sceaux, ou plus généralement les *signets* (petits sceaux) sont quelquefois pendants sur *simple queue*, c'est-à-dire sur une petite languette de parchemin détachée aux trois-quarts du flanc ou du bas de la charte. Au XVIIe, on

(1) Dès 1162, le Chapitre de Besançon scellant une charte *sede vacante*, employait ce dernier mode (f. Montbenoît : Arçon).

revient aux sceaux plaqués du moyen-âge, mais cette fois les sceaux sont devenus de simples cachets de petite dimension, et les gâteaux de cire vierge sont remplacés par de la cire d'Espagne appliquée en couche légère sur le papier ou le parchemin, et recouverte elle-même d'un carré ou d'un ovale de papier qui reçoit l'empreinte.

La matière des sceaux était, nous venons de le dire, à l'origine la cire vierge, de couleur blonde. A partir de l'archevêque Humbert (milieu du XIIe siècle), la cire est fréquemment colorée en brun et en vert; au XVe siècle, la coloration rouge devient commune et la cire d'Espagne apparaît. De Jean de Rochetaillée (1430-1437), nous possédons un très beau sceau en cire rouge, incrusté dans une capsule ou cuvette de cire blonde qui lui sert de support et d'abri, suivant une mode, répandue surtout en Allemagne et en Italie, mais peu usitée chez nous. A dater de la fin du XVe siècle (Charles de Neuchatel (1463-1498)), la cire d'Espagne plaquée ou le papier doublé de cire d'Espagne ont été et sont encore exclusivement employés par la chancellerie archiépiscopale.

Forme et nom des sceaux et contre-sceaux. — Le plus ancien *sceau*, celui d'Hugues-le-Grand, était de forme ronde, mais il usait quelquefois d'un second sceau ovale de très petite dimension (37 mill. sur 24), une pierre gravée, sans doute, et qu'il qualifiait également de *sigillum* dans ses formules, dont nous n'avons qu'un fragment d'empreinte insignifiant. En 1110, Guillaume d'Arguel possédait également un second sceau (rond de 45 mill., rebords compris) (1).

A partir de l'archevêque Ebrard (1170-1179), qui le premier se servit d'un contre-sceau ovale sans légende, portant gravé l'aigle d'Empire, l'usage du *contre-sceau* devint encore

(1) F. du Chapitre métropolitain, charte de 1036 (environ); — fonds Sainte-Madeleine, charte de 1040; — Arch. du Doubs.

habituel, du moins fréquent chez nos archevêques; sa forme varia, tantôt circulaire, elliptique ou ogivale (ce que les Anglais appellent *vessie de poisson*).

Revenons au grand sceau. A dater de Ponce (1100-1107), sa forme exclusive jusqu'à la fin du XVIe siècle est la forme ogivale (1), mais sa dimension varie quoique généralement assez forte. Au XVIIe siècle, les armoiries des prélats remplacent leur image, la dimension du grand sceau se restreint et sa forme devient tantôt *ovale* (ellipse), tantôt *ronde*; la première forme prévalut et prévaut encore de nos jours.

Mais entre le grand sceau et le contre-sceau auquel nous avons fait allusion, nos métropolitains employèrent, dès le commencement du XIVe siècle, un sceau spécial servant à l'expédition des affaires d'administration séculière ou ecclésiastique. Ils l'appellent dans leurs actes *sceau territorial*, *sceau du for séculier*, *sceau* AD CAUSAS, ou enfin *sceau de la chambre*. Ces divers sceaux secondaires dont le diamètre varie, mais qui sont uniformément circulaires, ne constituent d'après nous qu'une seule et même catégorie, malgré leurs noms variés.

Types des sceaux. — Au XIe siècle, les sceaux d'évêques représentent communément le buste d'un personnage revêtu des ornements pontificaux. Le sceau d'Hugues I répond à cette formule : l'archevêque tête nue, et semble-t-il rasée, sauf une couronne de cheveux, tient une crosse de la main droite (pouvoir de juridiction), un livre ouvert de la main gauche (pouvoir d'enseignement). Le sceau de Ponce (1100-1107) se rattache à cette catégorie; mais son successeur immédiat, Guillaume d'Arguel, inaugure un type nouveau : l'évêque, revêtu de ses insignes, est assis sur un trône à têtes

---

(1) Le dernier grand sceau à personnages (de forme ovale) est celui de Claude de la Baume (1545-1564).

de lions, semblables aux rois et aux empereurs représentés sur leurs *sceaux de majesté.* Ce type est remplacé sous Jean Algrin (1225-1227) par la représentation d'un archevêque debout, mitré, crossé et bénissant; mais la représentation assise d'ailleurs maintenue dans les contre-sceaux, reparaît dans le grand sceau sous Hugues de Chalon (1302-1311), et ne disparaît qu'au xve siècle. Le type qui lui succède, inauguré par Thiébaud de Rougemont (1404-1429), est celui de l'archevêque agenouillé et priant dans une niche, à la partie inférieure du sceau, laissant place dans le champ à de saints patrons encadrés dans une riche architecture. A dater de Thiébaud de Rougemont, les sceaux de la chambre ne portent désormais que des armoiries, sauf de rares exceptions (sous Quentin Ménard et Charles de Neuchatel). Un détail qu'il ne faut pas omettre, c'est qu'à partir d'Ebrard (1170-1179), les archevêques sont toujours représentés bénissant et portant la crosse; jusque-là (à l'exception de Ponce qui déjà lève la main pour bénir), ils portaient simplement la crosse et le livre des Evangiles.

Notons aussi qu'à partir d'Herbert (1163-1170) les archevêques porteront toujours la mitre, plus ou moins haute ou aigüe suivant la mode en vigueur. Un seul de nos types fait exception à cette règle, c'est celui de l'archevêque Jean II (1242-1245), représenté tête nue, vêtu d'une simple dalmatique, sans crosse ni mitre, portant un livre sur sa poitrine. Cette exception, qui n'est pas sans exemple dans d'autres diocèses [1], s'explique par ce fait que Jean II, simple *archevêque élu*, ne fut jamais consacré, et n'eut point par conséquent le pouvoir de juridiction.

A compter de Ferdinand de Rye, les sceaux ronds ou ovales ne reproduisent plus que les armoiries du prélat, surmontées, à partir d'Antoine Pierre I de Grammont (1668-1698), du

---

(1) Voy. Douet d'Arcq, I (Préface), p. LXIV.

chapeau avec glands (à nombre variable). Les armoiries s'étaient glissées dans les sceaux d'archevêques, mais seulement à titre d'accessoire, d'abord dans le sceau de la chambre ou contre-sceau (depuis Hugues de Chalon (1302-1311)), puis dans le grand sceau (depuis Guillaume de Vergy (1371-1391). François-Joseph de Grammont introduisit dans le grand sceau le manteau et la couronne princière, substitua la croix à double traverse à la croix recroisetée qui surmontait les armoiries archiépiscopales depuis le XIVe siècle, et y joignit comme timbre la crosse et l'épée, à l'exemple des princes-évêques d'Allemagne. Ses successeurs l'imitèrent. Quand le schisme constitutionnel créa des débris du diocèse de Besançon trois évêchés départementaux, le métropolitain de l'Est, Seguin, évêque du Doubs, fit graver sur son sceau une simple croix entourée d'une couronne d'épines; l'évêque de la Haute-Saône, Flavigny, gardant quelque chose de l'ancien régime, surmonta l'écusson contenant son chiffre enlacé d'une crosse et d'une mitre. Après le Concordat, le nouvel archevêque de Besançon, Claude Lecoz, reprenant la tradition, fit surmonter son chiffre de la croix double et du chapeau à quinze glands. Ses successeurs ont très légitimement repris l'usage de porter sur leur sceau leurs armoiries personnelles surmontées des insignes dévolus à leur dignité.

Légendes des sceaux. — Le type des légendes de nos sceaux archiépiscopaux n'a guère varié depuis huit siècles. A l'origine (XIe et XIIe siècles) les sceaux d'archevêques portent pour toute légende une †, le nom du prélat et sa qualité N... ARCHIEPISCOPUS (ou ARCHIPRESUL) BISUNTINUS (ou CRISOPOLITANUS au XIe siècle seulement). A partir d'Amédée de Tramelay (1194-1219), la formule réglementaire devint celle-ci : SIGILLUM, suivi du prénom de l'archevêque N... et de son titre ARCHIEPISCOPI BISUNTINI, ces mots souvent abrégés. Au XIVe siècle, on introduit quel-

quefois le nom de famille à la suite du prénom, exception qui devient une règle à compter de Charles de Neuchatel (1463-1498). Enfin, depuis Ferdinand de Rye jusqu'à Raymond de Durfort, la formule s'accroît d'un titre exprimé par les mots suivants : SACRI ROMANI IMPERII PRINCEPS, abrégés d'ordinaire par les sigles S. R. I. P.

Quant aux contre-sceaux, quelquefois munis de devises pieuses, ou aux sceaux de la chambre, dont la formule a souvent varié, on trouvera dans l'inventaire qui suit leurs diverses légendes.

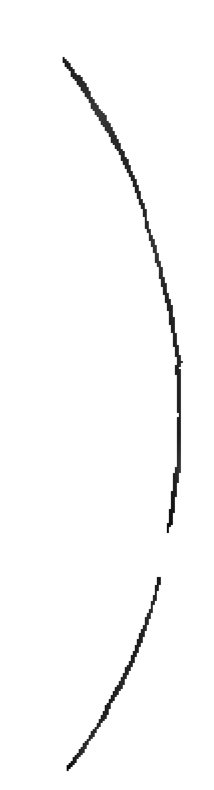
Du XIe à la fin du XIIe siècle, les caractères employés pour les légendes sont les capitales romaines; de la fin du XIIe au commencement du XVe siècle, les capitales gothiques. Au XVe, les capitales et les minuscules gothiques se mêlent ou s'excluent tour à tour; au milieu du XVIe siècle, les capitales romaines reprennent leur place pour la conserver jusqu'à nos jours (1).

Telles sont les observations que nous a suggérées l'étude de nos sceaux d'archevêques; la lecture de notre inventaire et l'examen des quelques planches où nous reproduisons au simple trait (faute de mieux!) les principaux types de notre collection, suppléeront à ce qu'elles auraient d'incorrect. Sûrs d'avance que de nouvelles découvertes viendront compléter la série que nous publions aujourd'hui et combler au moins quelques-uns des vides que nous regrettons dans la série de nos archevêques, nous n'hésitons pas cependant à publier, tout imparfait qu'il soit, le résultat de treize années de recherches, car nous espérons rendre par cet essai quelque service aux amateurs d'archéologie comtoise.

---

(1) A l'exception d'un sceau archaïque dont use actuellement pour sceller ses mandements Mgr Paulinier, archevêque de Besançon.

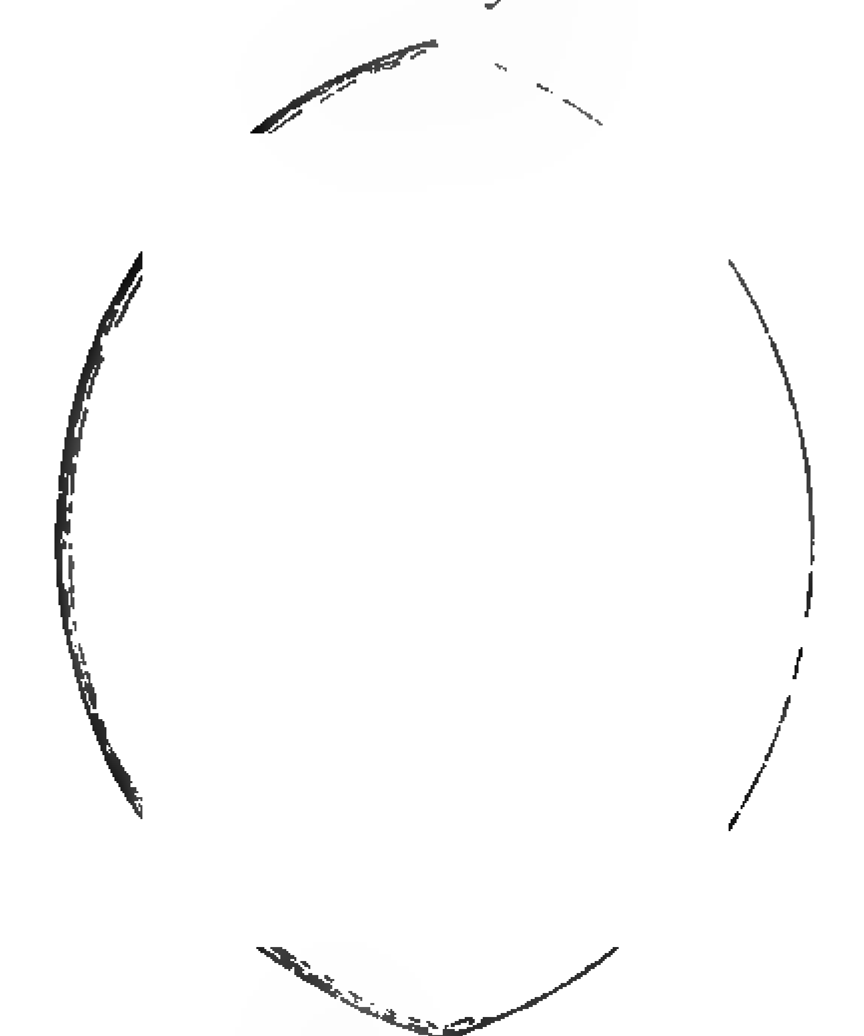




3 Ponce 1102.

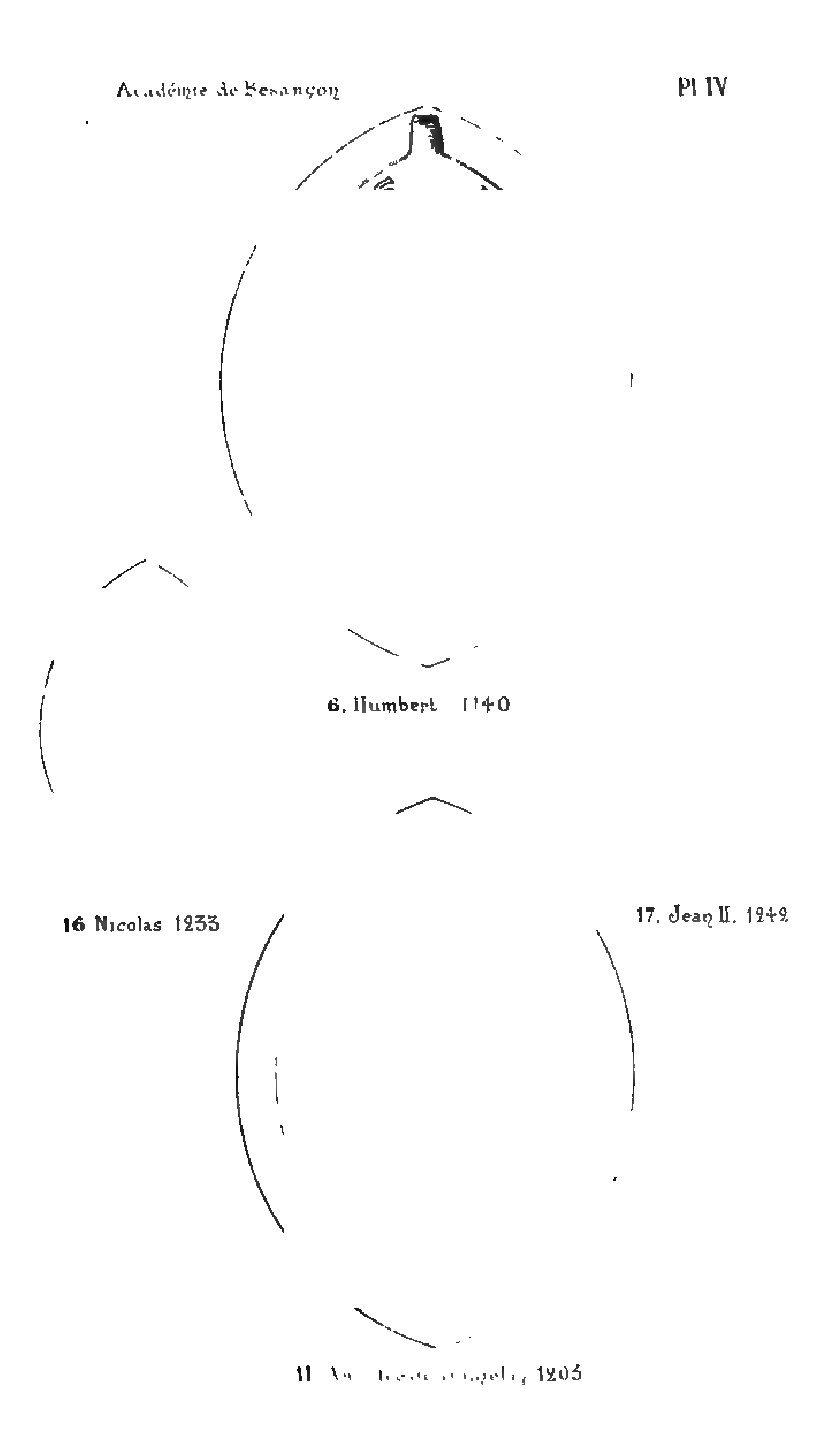


4. Guillaume d'Arguel 1110



5. Anséric 1124.





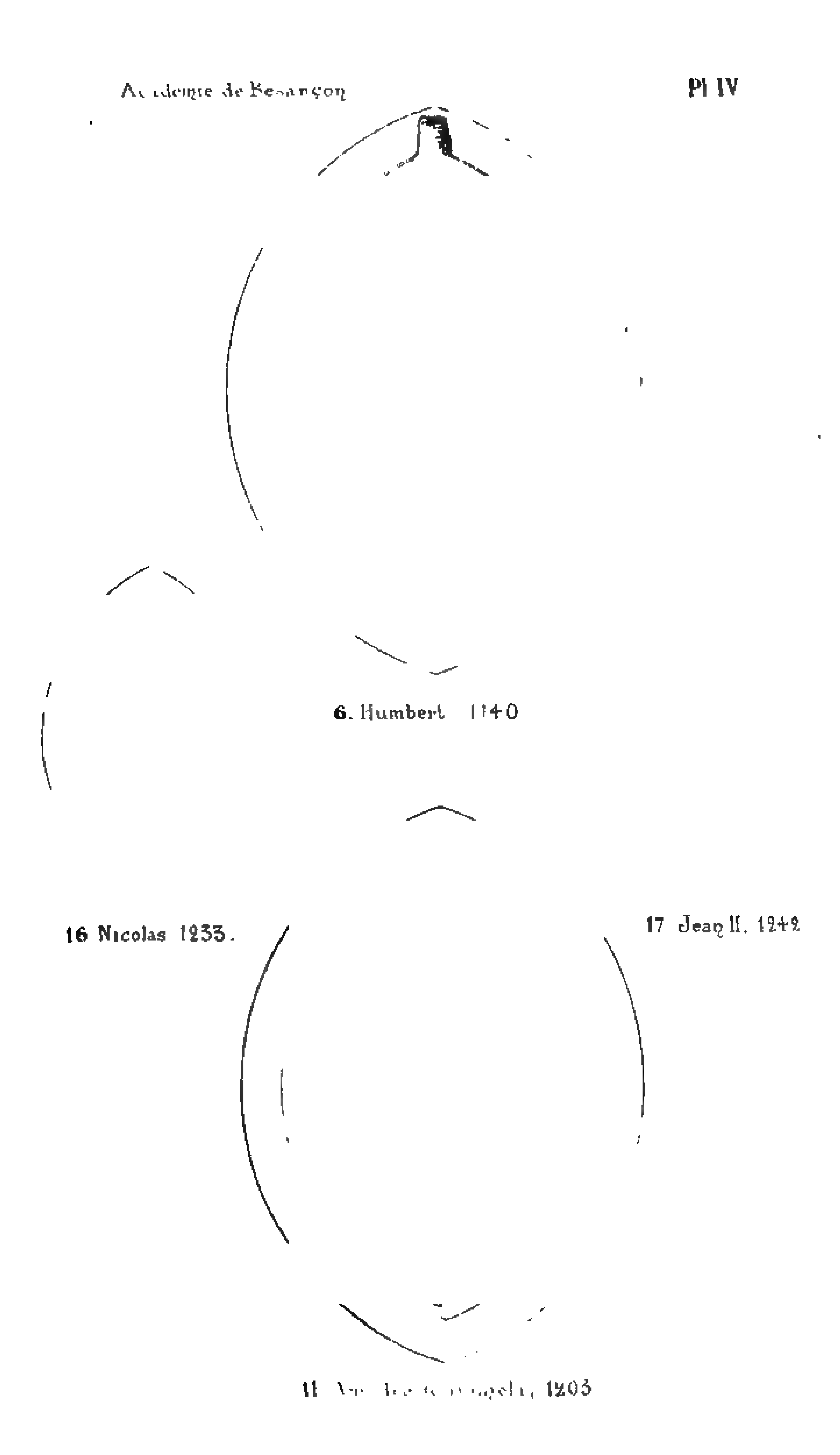
6. Humbert 1140

16 Nicolas 1233

17. Jean II. 1242

11 [illegible] 1205



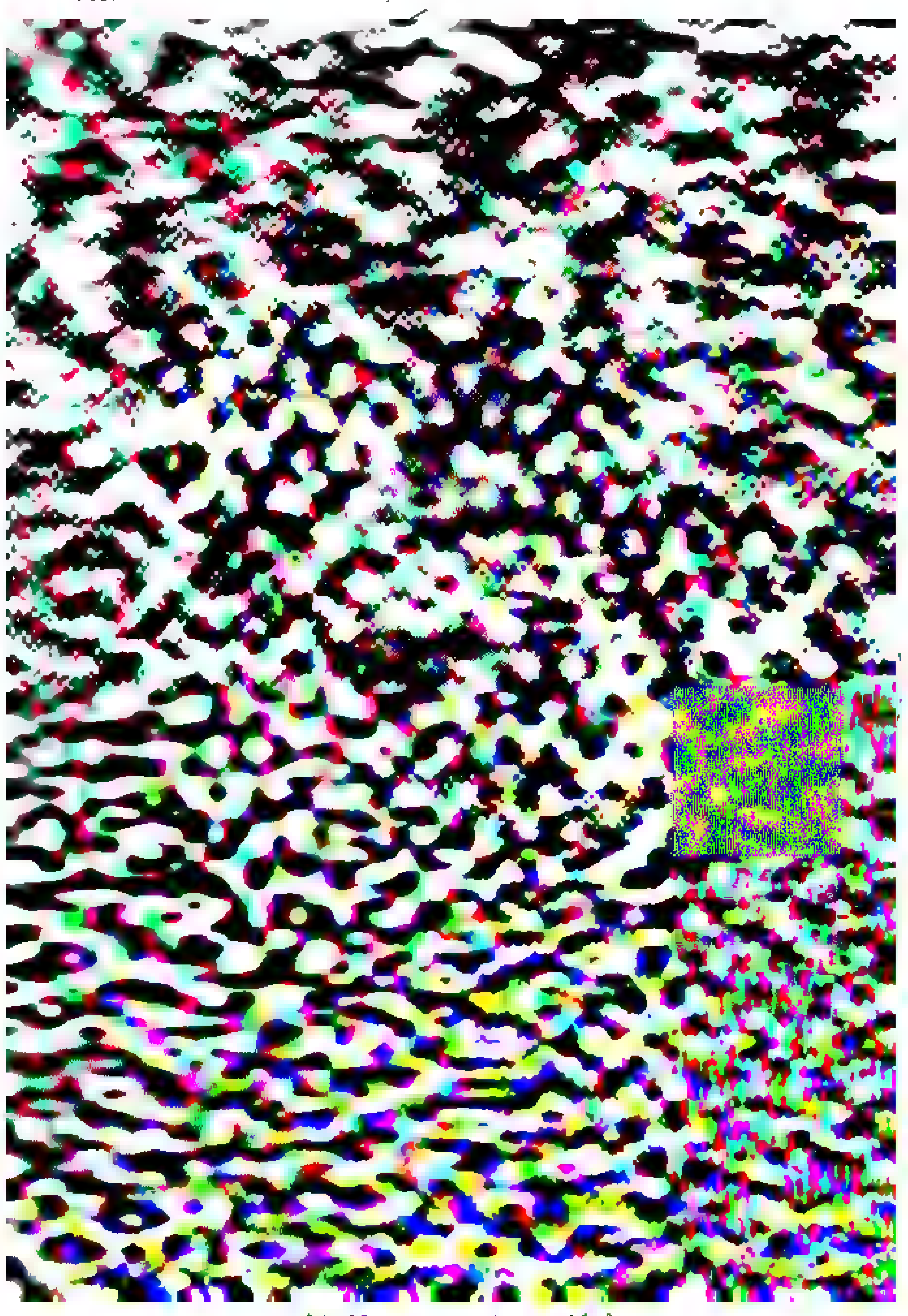


6. Humbert 1140

16 Nicolas 1233.

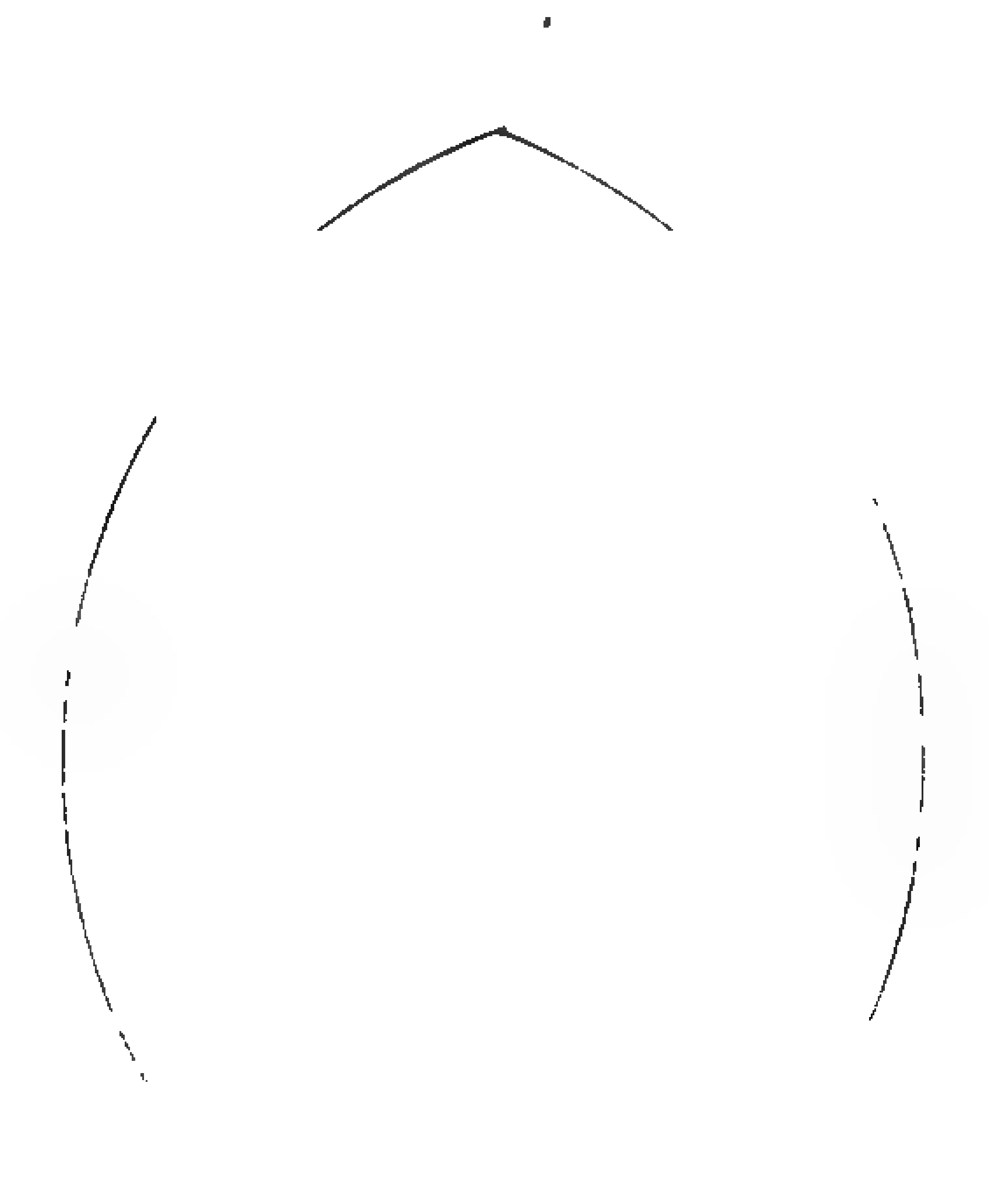
17 Jean II. 1242

11 [illegible] 1203



24 Hugues de Chalon 1509





38. Jean de Rochetaillée. 1435.

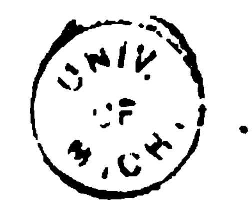


44 Charles de Neuchatel 1489.

49. François de Busleiden 1502

52 Antoine de Vergy 1532

55. Claude de la Baume 1567


UNIV.
OF
MICH.

59. Antoine Perrenot de Granvelle
1586.

61. Ferdinand de Rye
1615.

71. Antoine Pierre I de Grammont 1687

83. Seguin évêque constitutionnel
1791


UNIV.
OF
MICH.

HUGUES II.

(1067-1085).

Néant?

HUGUES III.

(1085-1100).

2 V. 1090. — Sceau rond, plaqué, lég. (capit. rom.).

Buste d'évêque, tête rasée (avec couronne de cheveux), vêtu d'une *casula* et du *pallium*, tenant de la main droite une crosse la volute tournée en dedans, de la gauche un livre ouvert.

✠ HVGO DI GRATIA CRISOPOLITANVS ARCHIEPISCOPVS

(Bibliothèque nationale. — Cartul. de Saint-Benigne de Dijon, coll. Bourgogne, vol. 45. Dessin très médiocre accompagnant la copie d'une charte de concession signée et scellée par Hugues III.)

PONCE.

(1100-1107).

3. 11 janvier 1102. — Sceau ogival, taillé en biseau, haut de 78 mil. larg. de 62 plaqué (sur un gateau de cire épais de 23 millim. avec rebord de 9 millim. au pourtour du sceau); à la partie supérieure, trace d'une forte attache qui débordait la matrice; lég. (capit. rom.) sur la partie biseautée.

Buste d'évêque, tête nue avec couronne de cheveux et tonsure très visibles; *pallium* en Y orné de losanges, sur une *casula* largement étoffée; mains réunies sur la poitrine, l'une, la droite, ouverte, la paume tournée en dehors et bénissant (comme détail caractéristique les doigts auriculaire et annulaire ne sont point ployés), l'autre, la gauche, retenant la tige d'une crosse dont la volute est tournée en dehors.

✠ SIGNV. PONCII BISVNTINI ARCHIEPISCOPI

(Signum Poncii bisuntini archiepiscopi).

(Arch. du Doubs. — Série G, f. Sainte-Madeleine, carton 2, n° 2).

GUILLAUME D'ARGUEL.

(1109-1117).

4. 11 ..... — SCEAU ogival, plaqué, haut de 70 millim., large de 49; lég. (en capit. rom.) entre deux filets; trace d'attache à la partie supérieure.

L'archevêque, la tête nue, ornée d'une couronne de cheveux, est assis sur un fauteuil à têtes de lions. Il est vêtu d'une courte *casula* décorée du *pallium* et d'un col perlé, d'une robe recouverte plus bas qu'à mi-jambes d'une *aube* bordée d'un laticlave. Il a les pieds sur un cul de lampe à tête d'animal (semble-t-il); de la main droite il tient une crosse, de la gauche un livre fermé, dont la reliure porte cinq cabochons en sautoir.

✠ GVILLELMVS . BISONTINVS . ARCHIPRESVL

(Bibliothèque nationale. — Coll. de Cluny, t. LXXIX, n° 157.)

ANSÉRIC.

(1117-1134).

5. 1124. — SCEAU ogival, plaqué, haut de 70 millim. larg. de 50; lég. (cap. rom.) entre deux grénetis.

Evêque assis, vêtu de la *casula* et du *pallium*, sur un siége à têtes de lions, tenant une crosse de la main droite, un livre fermé de la gauche.

✠ ANSERICVS BISONTINVS ARCHIPRESVL

(Arch. du Doubs. — Série G, f. du Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon, carton 1, n° 1).

HUMBERT.

(1134-1161).

6. Vers 1140. — SCEAU ogival, pendant, haut de 70 millim. large de 50; lég. (capit. rom.).

L'archevêque assis sur un siége à masques de lions ou chimères,

tête nue, vêtu d'une ample *casula* à larges manches avec *pallium;* tient de la droite une crosse, de la gauche élève un livre fermé.

✠ HVMBERTVS BISONTINVS ARCHIEPISCOPVS

(Arch. du Jura. — Série H, f. de l'abb. d'Acey, cart. 1, n° 9) (1).

GAUTHIER.

(1162-1163).

Néant?

HERBERT.

(1163-1170).

7. 1167. — Sceau ogival, haut de 70 millim., large de 50; lég. (cap. rom.).

L'archevêque assis, mitré, tenant le bâton pastoral de la main droite et un livre de la main gauche.

✠ HERBERTVS . DEI . GRA . BIS............

(Herbertus Dei gratia bisuntinus archiepiscopus.)

(Arch. de la Haute-Saône. — Série H, 196. f. de l'abb. de Bellevaux).

EBÉRARD DE LA TOUR SAINT QUENTIN.

(1170-1179).

8. 1173 et avril 1174. — Sceau ogival (pendant), haut de 90 millim. large de 60; lég. (cap. rom. mélangées de cap. goth.).

L'archevêque assis sur un siége à têtes de lions, vêtu d'une ample *casula* à plis angulaires, bénissant de la main droite (annulaire et auriculaire ployés), tenant une crosse de la main gauche, la tête ceinte d'une mitre dont on aperçoit les fanons.

---

(1) A partir de ce prélat, les sceaux de nos archevêques sont uniformément pendants sur lacs de soie ou queues de parchemin, jusqu'au moment où s'établit, aux XVI° et XVII° siècles, l'usage des sceaux plaqués sur papier.

✠ EBRARDVS DEI GRACIA BISONTINVS ARCHIEPS

(Ebrardus Dei gracia bisontinus archiepiscopus).

9. CONTRE-SCEAU ovale, haut de 22 millim., large de 14; sans lég.

Une aigle éployée.

(Arch. du Doubs. — Série H. f. de l'ab. Saint-Vincent de Besançon : Senaïde, f. Saint-Paul, carton 4, n° 49. — . — Arch. de la Haute-Saône. — Série H. 208. f. de l'ab. de Bellevaux).

THIERRI II DE MONTFAUCON.

(1180-1190).

10. 1187. — SCEAU ogival; lég. (cap. rom.).

L'archevêque assis, revêtu des ornements pontificaux, mitre en tête, bénissant, deux doigts de la main ployés et tenant la crosse de la main gauche.

THEODORICVS :.............. BIS.......

(Theodoricus archiepiscopus bisuntinus).

(Arch. du Doubs. — Description dans l'inventaire du f. Saint-Vincent, charte n° 206).

ETIENNE DE BOURGOGNE.

(1191-1193).

Néant?

AMÉDÉE DE TRAMELAY.

(1194-1219).

11. 1203. — SCEAU ogival, haut de 63 millim. large de 46; lég. (en cap. rom.) entre deux filets, outre un filet intérieur.

Evêque mitré, tenant une crosse et bénissant, vêtu de la *casula* et du *pallium*, assis sur un siége à têtes de lions, contours très anguleux.

✠ S AMEDEI DEI GRA BISVNT ARCHIEPISCOPI

(Sigillum Amedei Dei gratia bisuntini archiepiscopi).

(Arch. du Jura. — Série H, f. d'Acey, boite 1. nº 15).

Septembre 1217. — Second type (incomplet, lég. détruite) identique au précédent comme composition et disposition, mais légèrement modifié comme trait et comme dimension.

(Arch. du Doubs. — Série H, f. du prieuré de Saint-Marcel-lez-Jussey, cote 2.)

GÉRARD DE ROUGEMONT.

(1221-1225).

12. 1223 et 10 mars 1225. — GRAND SCEAU ogival, haut de 80 millim., large de 55; lég. (cap. goth.) entre deux filets.

L'archevêque, revêtu des ornements pontificaux, crossé, mitré et bénissant, est assis sur un siége à têtes de chimères.

S . GERARDI . DEI . GRAC... VNTINI ARCHIEPI.....

(Sigillum Gerardi Dei gratia bisuntini archiepiscopi.)

(Arch. de la Haute-Saône. — H. 148 et 196, f. de l'abb. de Bellevaux).

JEAN I ALGRIN, cardinal.

(1225-1227).

13. Mars 1226. — GRAND SCEAU ogival, haut de 68 millim. large de 39; lég. (capit. goth.) entre deux grénetis.

L'archevêque debout, mitré, bénissant et tenant une crosse, revêtu de la chasuble et du *pallium*.

✠ S : IOHANNIS : ARCHIEPISCOPI : BISVNTINI

(Sigillum Johannis archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G, f. Sainte-Madeleine, carton 3, nº 4.)

14. Mars 1226. — CONTRE SCEAU rond, de 27 millim.; lég. (cap. goth.) entre deux grénetis.

L'aigle de saint Jean, à senestre, tenant dans ses serres une banderole.

✠ GRA : DEI : SVM : ID : QOD : SVM.

(Gratia Dei sum id quod sum).

(Arch. du Doubs. — Série G, f. Sainte-Madeleine, carton 3, n° 4.)

NICOLAS DE FLAVIGNY.

(1227-1235).

15. Octobre 1233. — Grand sceau ogival, de 39 millim. de haut sur 24 millim. de large; lég. entre deux grénetis.

Archevêque debout, crossé, mitré et bénissant, vêtu de la *casula* et du *pallium*.

S. NICHOLAI DE. .... ARCHIEPI BISVTINI

(Sigillum Nicholai dei gratia archiepiscopi bisuntini).

16. Octobre 1233. — Contre-sceau ogival, de 39 millim. de haut sur 24 millim. de large; lég. entre deux grénetis.

L'archevêque debout. (Réduction exacte du précédent).

✠ S. NICHOLAI .... BISVNTINI

(Sigillum Nicholai archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G, f. du Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon, carton 5, n° 1).

GEOFFROY.

(1236-1241).

Néant?

JEAN II.

(1242-1245).

17. 1242. — Sceau ogival, haut de 46 millim., large de 24; lég. (capit. goth.) : entre deux filets.

L'archevêque debout, tête nue, revêtu d'une dalmatique, tenant

des deux mains, sur sa poitrine, un livre ouvert. A sa droite et à sa gauche une étoile.

✠ S. IOH. . . . . NTINI :

(Sigillum Johannis electi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Paul, carton 90, nº 20).

GUILLAUME II.

(1244-1268).

18. 25 mars 1263. — GRAND SCEAU ogival, haut de 68 millim., large de 41; lég. (capit. goth.) entre deux grénetis.

L'archevêque debout, revêtu des ornements pontificaux, bénissant et tenant une crosse, (sa mitre est légèrement arrondie au sommet).

S . WILLMI . DEI . GRA . ARCHIEPI . BISVNTINI.

(Sigillum Vuillelmi Dei gratia archiepiscopi bisuntini.)

19. 25 mars 1263. — CONTRE-SCEAU ogival, haut de 42 millim., large de 26; lég. : entre deux grénetis.

L'archevêque, vêtu des ornements pontificaux, bénissant et tenant une crosse, est assis sur un trône à têtes de lions.

S. WILMI . ARCHIEPI . BISVNTINI

(Arch. du Doubs. — Série B, Trésor des Chartres : S. 193. —. — Arch. de Porrentruy. — F. de l'évêché de Bâle, liasse Soultz.

EUDES DE ROUGEMONT.

(1269-1301).

20. Novembre 1278 et septembre 1280. — GRAND SCEAU ogival, haut de 69 millim., large de 41; lég. (cap. goth.) entre deux grénetis, le grénetis intérieur doublé d'un filet.

L'archevêque debout sur un cul-de-lampe, mitré, revêtu d'une chasuble avec *pallium* et collet, tenant une crosse de la main gauche, bénissant de la droite.

✠ S . ODONIS . DI . GRA . ARCHIEPI . BISVNTINI

(Sigillum Odonis Dei gratia archiepiscopi bisuntini.)

21. Novembre 1278. — CONTRE-SCEAU rond, de 30 millim.; lég. : entre deux grénetis.

L'*Aigle* de saint Jean tenant un écriteau, et le *Bras* vêtu et bénissant de saint Etienne séparés par une crosse mise en pal.

✠ SECRETV . O . ARCHIEPI . BISVTINI

(Secretum Odonis archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série B, Trésor des Chartes : B. 870 et R. 5.)

HUGUES IV DE CHALON.

(1302-1311).

22. Mars 1303. — GRAND SCEAU (très artistique) ogival, haut de 82 millim., large de 56; lég. (capit. goth.) entre deux grénetis doublés de filets.

Sur un fond fretté et pointillé, l'archevêque mitré et crossé bénit, du haut d'un siége à têtes de chimères. Il est vêtu de la chasuble avec *pallium* et collet.

SIGILLVM : HVGONIS : . . . . IA : ARCHIEPI : BISVN. . .

(Sigillum Hugonis de Cabilone Dei gratia archiepiscopi bisuntini).

23. CONTRE-SCEAU rond de 30 millim.; lég. (capit goth.) entre deux grénetis.

Dans un cartouche multilobé, un écu : une bande sur fond pointillé et fretté.

✠ SIGNVM : SIGILLI : NOSTRI

(Arch. du Doubs. — Série B, Trésor des Chartes : M. 178).

24. Octobre 1309. — SCEAU *ad causas*, ogival, haut de 63 millim., large de 39; lég. (capit. goth.) : entre deux cordons doublés de filets.

Sous un arc trilobé (sans autre support que des culs-de-lampe) surmonté d'un petit dôme à pignon pointu, l'archevêque, revêtu des ornements pontificaux, est assis sur un siége à têtes de lions. Il est mitré, crossé et bénissant.

S : HVGONIS : DEI : GRA : ARCHIEPI : BISVNTINI : AD : CAVSAS

(Sigillum Hugonis Dei gratia archiepiscopi bisuntini ad causas).

(Arch. du Doubs. — Série B, f. du Trésor des Chartes : C. 188).

VITAL.

(1312-1333).

25. 24 juin 1333. — Grand scEAU ogival, haut de 68 millim., large de 45; lég. (capit. goth.) entre deux cordons doublés d'un filet.

Sous une arcade trilobée surmontée de trois dais et soutenue par deux piliers ajourés d'un triple étage d'arcatures, l'archevêque se détache sur un fond fretté et semé de fleurons. Il est coiffé d'une mitre très aigüe, sa chasuble est revêtue du *pallium* et d'un collet rabattu; il tient sa croix pastorale et bénit. Assis sur un siége à tête de lions, ses pieds reposent sur un cul-de-lampe orné d'arcatures à sa base.

S . UITALIS . DEI . . . . BISUTIÑI

(Sigillum Vitalis Dei gratia archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G, Grand-Chapitre, carton 9 : Gy, nº 4).

26. 11 décembre 1317. — Sceau territorial (incomplet), rond, de 42 millim., lég. (détr.) entre deux filets.

Sur un fond fretté et pointillé, l'archevêque, revêtu des ornements pontificaux, mitré, bénissant et tenant sa croix pastorale, est assis sur un siége à tête de lions. A sa droite et à sa gauche deux écus; le premier : deux besants mis en pal; le second : une bande.

. . . .

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Vincent, layette 26).

HUGUES V DE VIENNE.

37. 15 décembre 1348. — Grand sceau ogival (très finement gravé, mais très incomplet), haut de 72 millim., large de 46 ; lég. (capit. goth.) entre deux grénetis doublés chacun de deux filets.

Dans une niche d'une riche architecture accostée de deux clochetons (dont la base à claire-voie contient deux anges portant des flambeaux) et surmontée d'une seconde niche où sont debout saint Jean et saint Etienne, l'archevêque est assis sur un trône

à têtes de lions. Il est mitré, revêtu des ornements pontificaux, bénit et tient de la main gauche sa croix pastorale.

S : HUGONIS : DEI : GRACIA : ARCHIEPI : BISUNTINI

(Sigillum Hugonis Dei gracia archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Vincent de Besançon : Chapelle de Saint-Jean-Baptiste).

28. 17 octobre et 19 novembre 1351. — SCEAU TERRITORIAL, rond, de 44 millim., lég. (capit. goth.) : entre deux grénetis.

Sur un champ quadrillé et pointillé, l'archevêque est assis, mitré, crossé et bénissant, sur un siége à têtes de chimères, les pieds sur un socle d'architecture A sa droite et à sa gauche deux écus, l'un, à dextre : une aigle éployée (Vienne); l'autre, à senestre : équipollé à cinq points (la Roche).

. . . . . . EPI : BISVT : IN : FORO : SEC . . . . .

(Sigillum Hugonis archiepiscopi bisuntini in foro seculari).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. de l'abbaye Saint-Paul, carton 99, nº 90, et f. Saint-Vincent, carton 2, nº 101).

JEAN III DE VIENNE.

(1355-1361).

29. 25 octobre 1360. — SCEAU rond de 33 millim.; lég. (capit. goth.) : entre deux filets.

Dans une niche surmontée d'un dais et accostée de deux niches plus étroites amorties en clochetons, dans lesquelles sont deux anges agenouillés portant des chandeliers, on voit saint Jean dans la chaudière (devant la Porte-Latine), la tête ceinte d'un nimbe.

S . IOHANNIS . A . . . .

(Sigillum Johannis archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. de l'abbaye Saint-Paul, carton 4, nº 12).

LOUIS DE MONTBÉLIARD.

(1361-1362).

Néant?

AYMON DE VILLERSEXEL.

(1363-1370).

30. Novembre 1364. — SCEAU ogival (d'un très beau travail), haut de 68 millim., large de 47, bordé d'un cordon; lég. (capit. goth.) entre deux grénetis doublés d'un filet.

Sous un arc en accolade soutenu et surmonté par des clochetons et des niches d'une riche architecture, l'archevêque, mitré et bénissant, est assis, tenant de la main gauche sa croix recroisetée. A ses côtés, dans deux niches, deux enfants de chœur (ou des anges?) tiennent des cierges; au-dessus, dans deux autres niches séparées par une élégante pyramide, on voit saint Jean et saint Etienne nimbés et tenant des palmes.

. SIGILLVM . AYMONIS . . . . ARCHIEPISCOPI . BISVNTINI .

(Sigillum Aymonis de Villario Dei gratia archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Vincent de Besançon, carton 1, n° 27).

31. 14 juillet 1363. — SCEAU TERRITORIAL, rond, de 46 millim.; lég. (cap. goth.): entre deux filets.

Sur un champ quadrillé et pointillé, l'archevêque, mitré, crossé et bénissant, est assis sur un siége à têtes de chimères. Il est accosté de deux écus surmontés d'une croix et portant tous deux : trois cotices brisées d'un lambel à cinq pendants (Villersexel).

✠ S : AY : ARCHIEPI : BISVNT ✕ IN : FORO : SECLARI ✝ .

(Sigillum Aymonis archiepiscopi bisuntini in foro seculari).

(Arch. du Doubs. — Tresor des Chartes : B. 102).

GUILLAUME III DE VERGY.

(1371-1391).

32. 1378. — GRAND SCEAU ogival, haut de 78 millim., larg. de 46; lég. (capit. goth.): entre deux grénetis doublés chacun d'un filet.

Dans une niche ogivale surmontée d'un dais fleuronné et soutenue d'élégants contreforts à clochetons, l'archevêque, mitre en tête, est assis, bénissant et tenant sa croix pastorale Il est vêtu d'une aube, d'une longue chasuble avec le *pallium*, un large collet de broderie entoure son cou. Dans le champ, de part et d'autre, deux roses posées symétriquement. Au-dessous un écu : trois roses posées deux et une (Vergy) soutenu par deux lions.

S : GVILLERMI : DEI : G . . . . . CHIEPI . . . . . BISUNTIN

(Sigillum Guillermi Dei gratia archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Moulage d'après les archives de la ville de Besançon).

33. 24 janvier 1391. — SCEAU TERRITORIAL OU DE LA CHAMBRE (fragment), rond, d'environ 42 millim.; lég. (capit. goth.) : entre deux grénetis.

L'archevêque, revêtu des ornements pontificaux, est assis sur un siége à têtes de lions; à droite et à gauche deux écus (Vergy) surmontés d'un croix.

. . . . . LM . DEI . . . . . GVILLI . AR . . . . .

(Sigillum Dei gratia Guillermi archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Paul, carton 100, n° 102).

GÉRARD II D'ATHIER.

(1391-1404).

Néant?

THIÉBAUD DE ROUGEMONT.

(1404-1409.)

34. 22 mai 1409 et 9 novembre 1410. — GRAND SCEAU, ogival, haut de 69 millim., large de 44; lég. (capit. goth.) entre grénetis doublés de filets.

Sous une arcade à cintres géminés, soutenue par des contreforts ajourés surmontés de clochetons, saint Jean et saint Etienne sont debout. Au-dessus, vue à mi-corps, dans une petite niche gothique surmontée d'un pignon, la Vierge tient l'enfant Jésus. Au-dessous, dans une niche à cintre surbaissé, l'archevêque priant, revêtu des ornements pontificaux. A droite et à gauche, sur la maçonnerie figurée, se détachent deux écus : une aigle éployée et couronnée. (Rougemont).

. . . . HIEPI : BISVNTINEN

(Sigillum Theobaldi archiepiscopi bisuntinensis).

(Arch. du Doubs. — Série E, 1321 et série H, Clarisses de Besançon, cart. I, 14).

35. 1415. — Sceau de la chambre, rond, de 32 millim. ; lég. (cap. et min. goth.) entre deux filets.

Dans un cartouche quadrilobé un écu : une aigle éployée et couronnée (Rougemont) surmonté d'une croix.

* S : T . ARCHIEPISCOPI . BISVNTINENSIS

(Musée de Besançon. — Moulage galvanoplastique d'après les archives de la ville de Besançon.) — Arch. du Doubs. — Série B, cote IX. Inv. de Dijon).

36. 1424. — Sceau de la chambre, rond, de 32 millim. ; lég. (min. goth.) : sur une banderole.

Un écu : Rougemont, surmonté d'une croix pastorale.

S : T . ARCHIEPISCOPI . BISVNTINENSIS

(Musée archéologique. — Moulage galvanoplastique d'après les archives de la ville de Besançon).

37. 8 mai 1424. — Signet ovale, haut de 17 millim. sur 14, bordé d'un cordon ; sans lég.

Un écu : Rougemont, surmonté de la croix pastorale.

(Archevêché de Besançon. — Authentique des reliques des saints Ferréol et Ferjeux.

JEAN IV DE ROCHETAILLÉE, cardinal.

(1430-1437.)

38. 10 juin 1435. — GRAND SCEAU (de facture italienne), ogival, haut de 98 millim., larg de 66 ; lég. (cap. et min. goth.) entre double filet.

Dans cinq niches parallèles de hauteur égale, sauf celle du milieu, surmontées de dais d'une architecture fleurie et séparées par des colonnettes se prolongeant en clochetons, la vierge ayant à droite saint Jean-Baptiste et saint Laurent, à gauche saint Pierre et saint Jean évangéliste. Au-dessous, dans une niche au cintre surbaissé, l'archevêque, revêtu des ornements pontificaux, est en prière; à droite et à gauche deux écus : une bordure avec une bande chargée de trois dauphins; ces écus sont surmontés du chapeau de cardinal avec cordons à six glands.

.: S : IO : TT : S : LAURENT : IN : LUCINA DCI : ROTHOMAGEN :.

(Sigillum Johannis tituli sancti Laurentii in Lucina dicti Rothomagensis.)

(Arch. du Doubs. — Série B. Trésor des Chartes : B. 177.)

39. 12 octobre 1433. — SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 36 millim.; lég. (min. goth.) entre double filet.

Un écu : une bande chargée de trois dauphins, surmonté d'une croix fleuronnée et d'un chapeau duquel pendent deux cordons à trois glands.

S . CAM . IOHA . . . . . ARCHIEP . BISU. . .

(Sigillum camere Johannis archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Vincent : Ermitage de Saint-Léonard).

FRANÇOIS DE CONDELMIRE, cardinal.

(1437).

40. 1437. — GRAND SCEAU ogival, haut de 96 millim., large de 56, bordé d'un cordon; lég. (min. goth.) entre deux filets.

Dans une triple niche, d'une massive et grossière architecture

surmontée de dais à triple ou double étage, la Vierge debout, couronnée, tenant l'enfant Jésus, entre saint Jean et saint Etienne; au-dessous, dans une niche cintrée, l'archevêque mitré et tenant sa croix est agenouillé; à droite et à gauche deux écus : une bande, surmontés du chapeau de cardinal, sans glands.

S . FR . TT . S . CLEMET . PBRI . CARDINAL . VENET . ARCHIEPI . BISOTINI .

(Sigillum Francisci tituli sancti Clementis presbyteri cardinalis venetiani archiepiscopi bisontini.)

(Arch. du Doubs. — Moulage d'après une empreinte conservée à la Bibl. publique de Besançon).

JEAN V DE NORRY.

(1437-1438).

41. 12 juin 1439. — SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 36 millim.; lég. (min. goth.) entre deux grénetis doublés de filets.

Un écu : une fasce, entouré de deux rameaux, timbré d'une croix recroisetée.

S : VICAR . . . . . . : IO : ARC . . . . . . TINO:·:

(Sigillum vicarii generalis? Domini Johannis archiepiscopi in territorio bisuntino?...)

(Arch. du Doubs. — Série G., f. Sainte-Madeleine de Besançon, cart. 3, nº 20).

QUENTIN MÉNARD.

(1439-1462).

42. 8 septembre 1462. — SCEAU TERRITORIAL, rond, de 43 millim., bordé d'un cordon; lég. (min. goth.) entre deux grénetis.

Archevêque assis, crossé, mitré et bénissant, sur un siége à têtes de lions; à sa droite et à sa gauche deux écus traversés d'une croix recroisetée : un chevron chargé de trois croisettes, accompagné de trois trèfles.

. . . . . E : QUINTINI : . . . . . . BISUNTINI

(Sigillum camere Quintini archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G., f. du Grand-Chapitre, et série H., abb. de Montbenoît nº 19).

43. 24 juin 1460. — SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 39 millim., bordé d'un filet; lég. sur une banderole semi-circulaire, à la partie inférieure du sceau.

Un ange vu à mi-corps, la tête nimbée, les ailes largement éployées, tient devant lui un écu surmonté d'une croix : un chevron chargé de trois croisettes, accompagné de trois trèfles.

. . . . ARCHIEPI BISUNTINI

(Sigillum camere Quintini archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. du Grand-Chapitre, cart. 9, nº 10.)

CHARLES DE NEUCHATEL.

(1463-1498).

44. 27 juin 1489. — GRAND SCEAU (légèrement convexe), rond (sur papier) de 41 millim., bordé d'un filet; lég. (min. goth.)

Sur un champ semé de rinceaux, un ange, ailes ployées et vu seulement à mi-corps, soutient devant lui un écu écartelé : une bande (Neuchatel) et une aigle éployée (Montaigu), surmonté d'une croix recroisetée; lég. sur une banderole.

SIGILLUM . MAGNU . CAROLI . DE . NOVO . CASTRO . ARCHIEPI . BISUNTINENSIS

(Sigillum magnum Caroli de Novo Castro archiepiscopi bisuntinensis.)

(Arch. du Doubs. — Série G. f. de l'égl. de Vuillafans.)

45. 4 décembre 1473. — SCEAU TERRITORIAL, rond, de 47 millim.; lég. (min. goth.) entre deux grénetis.

L'archevêque crossé, mitré et bénissant, est assis sur un siége à tête de lions, accosté de deux écus traversés d'une croix recroisetée, tous deux écartelés : (Neuchatel et Montaigu).

: SIGILLUM . CAROLI . DE . NOVO . CASTRO . ARCHIEPISCOPI . BISUNTINI

(Sigillum Caroli de Novo Castro archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G., f. du Grand-Chapitre : Prés-de-Vaux, et série H. f. des Clarisses de Besançon).

46. 15 octobre 1495. — SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 40 millim., bordé d'un grénetis ; lég. (min. goth.) sur une banderole.

Un ange debout, les ailes ployées et vu seulement à mi-corps, tient devant lui un écu écartelé : NEUCHATEL et MONTAIGU.

S CAMERE CAROLI DE NOVO CASTRO ARCHIEPI. BISUNT

(Sigillum camere Caroli de Novo Castro archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs — Série G., f. saint Bénigne de Pontarlier).

47. 24 janvier 1464. — PETIT SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 25 millim., bordé d'un grénetis ; lég. (min. goth.) sur une banderole circulaire.

Sur un champ semé de rinceaux, un écu : écartelé d'une bande NEUCHATEL, et d'une aigle éployée MONTAIGU, surmonté d'une croix.

S PVU CAROLI . . . . . ELTI ET : 9FIR . . .

(Sigillum parvum Caroli Novi Castri archiepiscopi electi et confirmati).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. du Grand-chapitre : Gy. 11).

FRANÇOIS DE BUSLEIDEN.

(1499-1502).

48. 1501. — SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 45 millim. ; lég. (cap. rom. fleuronnées) sur deux lignes circulaires concentriques.

Un écu : Une fasce accompagnée en pointe d'une rose, timbré d'une croix.

SIGILLUM CAMERE FRANC DE BVS..... EPISCOPI BISVNTINI SACRI IMPERI

(Sigillum camere Francisci de Busleiden archiepiscopi bisuntini Sacri Imperii princeps).

(Arch. nationales. — Invent. par Douët d'Arcq, I. 951, n° 6295).

49. 8 septembre 1502. — PETIT SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 29 millim., bordé d'un cordon ; lég. (min. goth.)

Un écu : une fasce, accompagnée d'une rose en pointe, timbré d'une croix tréflée, accosté de deux palmes.

S . F . DE BUSLEIDEN ARCHEPI BISVTINI

(Sigillum Francisci de Busleiden archiepiscopi bisuntini.)

(Arch. du Doubs. — Série G. f. S. Maurice de Besançon.)

50. 1er juin 1502. — SCEAU TERRITORIAL, rond, de 42 millim.; lég. (cap. et min. goth.) entre deux grénetis.

Sur un champ semé de rinceaux, un écu : une fasce accompagnée en pointe d'une rose, timbré d'une croix recroisetée.

S . FRANCISCI : A . BUSLEIDEN ..... I . BISUNT . TERRITORII

(Sigillum Francisci a Busleiden archiepiscopi bisuntini territorii).

(Arch. du Doubs. — Série H. F. Saint-Paul : S. Donat).

ANTOINE DE VERGY.

(1502-1541).

51. 1527. — SCEAU DU TERRITOIRE, rond, de 48 millim., bordé d'un filet; lég. (en capit. min. goth.) sur une banderole capricieusement contournée.

Un écu : trois roses (Vergy), surmonté d'une croix fleuronnée.

S : ANTHONII : DE : VERGI : ARCHIEPI : BISUNTINI : TERRITORII : URBIS?

(Sigillum Anthonii de Vergi archiepiscopi Bisuntini territorii urbis).

(Arch. du Doubs : moulage pris aux arch. de la ville de Besançon, charte? n° 297).

52. 28 août 1532. — PETIT SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 26 millim.; lég. (min. goth.) sertie entre un grénetis extérieur et un filet intérieur.

Un écu : Vergy, traversé d'une croix pastorale.

* S * ANTO * DE * VERGEYO.

(S. Antonii de Vergeyo).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. Saint-Maurice, de Besançon).

53. 26 avril 1540. — PETIT SCEAU DE LA CHAMBRE, rond (sur papier), de 22 millim., cordon entre deux filets; sans lég.

Un écu entouré de rinceaux et surmonté d'une croix recroisetée : trois roses posées deux et une (Vergy).

(Arch. du Doubs. — Série E. 1507, famille ROY.).

PIERRE DE LA BAUME, cardinal.

(1542-1544).

54. 3 mai 1541. — SIGNET (sur papier), rond, de 29 millim. ; lég. (cap. rom.) entre un bandeau et un filet.

Ecu de forme allemande : une bande vivrée ; timbré d'un chapeau avec lacs à six glands.

✠ PETRVS * CARDINALIS * DE * LA * BAUME.

(Arch. du Doubs. — Série B. Correspondance du parlement de Dole.)

CLAUDE DE LA BAUME, cardinal.

(1545-1584).

55. 8 septembre 1567. — GRAND SCEAU (pend. sur papier), ovale, haut. de 68 millim., large de 52 ; lég., entre un cordon doublé de deux filets et un filet intérieur.

Deux étages d'architecture Renaissance, composés le premier d'une arcade de maçonnerie précédée de deux colonnes doriques soutenant une corniche ; le second de trois colonnes ioniques soutenant un entablement qui sert de piédestal à une Vierge tenant l'enfant Jésus, vue à mi-corps. Au-dessous de la Vierge, séparés par une colonne, saint Jean et saint Etienne se tiennent debout. A l'étage inférieur, saint Claude bénissant, revêtu des ornements pontificaux, mitré et tenant une croix pastorale. A sa droite et à sa gauche, deux écus : la bande vivrée de la Baume.

CLAVD . A . BAVMA ARCHIEP.BISVNT.

(Arch. du Doubs. — Série H. f. de l'abb. Saint-Vincent de Besançon).

56. 26 avril 1560 et 12 mars 1563. — PETIT SCEAU DE LA CHAMBRE (sur papier), rond, de 28 millim., bordé d'un cordon, lég. (cap. rom.) entre deux filets.

Sur champ semé de rinceaux, un écu (forme allemande du xvie siècle) : une bande vivrée, surmonté de la croix et du chapeau).

SIG . CLAV . A . BAVMA . D . G . ARCHIEP . BISVNT.

(Sigillum Claudii a Bauma Dei gratiâ archiepiscopi Bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. Saint-Pierre de Besançon : chapelles).

57. 6 août 1578. — Signet (sur papier), ovale, haut de 29 millim., large de 23 ; lég. entre une bordure dentelée et un filet.

Dans un cartouche, les armes des *La Baume*, inscrites dans un écu ovale, surmonté de la croix et du chapeau.

S . CLAVD . S . R . . E . PBR . CAR . A . BAVMA

(Sigillum Claudii sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyter, cardinalis a Bauma.)

(Arch. du Doubs. — Série B. Correspondance du parlement de Dole).

58. 28 octobre 1579. — Signet (sur papier), ovale, haut de 25 millim. sur 21 ; bordure dentelée entre deux filets ; sans lég.

Mêmes armes et insignes que le précédent (en plus six glands au chapeau).

(Arch. du Doubs. — Série B. Corr. du parlement de Dole).

ANTOINE PERRENOT DE GRANVELLE, cardinal.

(1585-1586).

59. 4 janvier 1586. — Sceau de la chambre (sur papier). rond, de 34 millim., lég. (capit. rom.) : entre deux grénetis.

Ecu (forme allemande) : trois bandes, au chef cousu d'Empire, surmonté d'une croix recroisetée et d'un chapeau de cardinal dont les cordons enchevêtrés portent six glands chacun.

✠ ANT . PERRENOT . S . R . E . CARD . GRANV . EPS . SAB . ARCHEPS . BISV.

(Antonius Perrenot sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis Granvellanus episcopus sabinensis archiepiscopus bisuntinus).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. Saint-Pierre de Besançon : chapelles).

FERDINAND DE RYE.

(1586-1636).

60. 4 Mars 1626. — GRAND SCEAU, rond, (sur papier) de 45 millim.; lég. : entre deux grénetis.

Un écu : écartelé d'une bande (Longvy) aux 1er et 4e, d'une aigle éployée (Rye) aux 2e et 3e, surmonté d'une croix recroisetée.

✠ FERD . DE . LONGVY . DICT . DE . RYA . ARCH . BIS . S . R . IMP . PRINC.

(Ferdinandus de Longvy dictus de Rya archiepiscopus bisuntinus sancti Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. de l'égl. de Vuillafans).

61. 19 septembre 1615. — SCEAU DE LA CHAMBRE (sur papier), rond, de 33 millim.; lég. : entre un cordon et un filet.

Un écu écartelé : LONGVY et RYE, surmonté d'une croix.

F . DE . LONGVI . D . DE . RIE . ARCH . BIS . S . R. IMP . PRINC.

(Ferdinandus de Longvi dictus de Rie archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série H. f. des Minimes d'Ornans.)

62. 14 septembre 1616. — SIGNET (sur papier). ovale, haut de 20 millim., large de 13, bordé d'un filet.

Ecu en forme de targe : écartelé d'une bande (LONGVY) aux 1er et 4e, d'une aigle éployée (RYE) aux 2e et 3e.
(Arch. du Doubs. Série H. f. des Carmélites de Besançon).

63. 1er septembre 1609. — SIGNET, ovale (sur papier), haut de 21 millim., large de 18, bordure d'oves entre deux filets.

Ecu de forme ordinaire, écartelé comme le précédent, surmonté d'une croix pastorale.
(Ib. — Série B. Corr. du parlement de Dole).

64. 30 mai 1610. — SIGNET, ovale (sur papier), haut de 18 millim., large de 15 bordures d'oves.

Réduction exacte du précédent.
(Ib. — ib.)

65. 6 mars 1612. — SIGNET, rond (sur papier), de 21 millim., bordé d'un filet.

Mêmes armoiries.
(Ib. — ib.)

FRANÇOIS DE RYE.

(1637-1637).

66. 5 novembre 1636 et 4 janvier 1637. — SCEAU DE LA CHAMBRE (sur papier), rond, de 35 millim., bordé d'un cordon d'oves, lég. entre deux filets.

Un écu : une aigle éployée (Rye) surmonté d'une croix recroisetée.

* FR . DE . RIE . ARCHIEP . BISVNT . S. R . IMP . PRINCEPS.

(Franciscus de Rie archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. Saint-Pierre de Besançon : chapelles ; et série H. f. des Minimes de la Seigne.)

CLAUDE D'ACHEY.

(1637-1654).

67. Septembre 1650 et 3 juillet 1651. — SCEAU DE LA CHAMBRE (sur papier), rond, de 35 millim., bordure d'oves doublée de deux filets ; lég. : entre deux filets.

Dans un cartouche, un écu écartelé : aux 1er et 4e deux haches en pal (Achey) et aux 2e et 3e vairé (Bauffremont), timbré d'une croix recroisetée.

✠ CL . DACHEY . ARCHIEP . BISVNT . S . R . IMP . PRINCEPS.

(Arch. du Doubs. — Série H. f. Saint-Paul, cart. 15, nº 59 ; — arch. de la ville de Baume. — Série II, famille Jouffroy).

68. 4 octobre 1638. — CACHET ovale (sur papier), haut de 33 millim., large de 28, bordure d'oves entre deux filets, sans lég.

Mêmes armes que le précédent, surmontées de la croix avec chapeau à six glands.
(Couvent des Ursulines de Dole. — Règle manuscrite).

69. 7 juin 1638. — Cachet ovale (pap.), haut de 30 mill., large de 25, bordure d'oves entre deux filets.

Un écu : Achey, timbré d'une mitre et d'une crosse.
(Arch. du Doubs — Série H. f. des Ursulines de Besançon).

CHARLES EMM. DE GORREVOD.

(1654-1659).

Néant?

JEAN-JACQUES FAUCHE DE DOMPREL.

(1660-1662).

70. 10 mai 1661. — Sceau de la chambre, rond, de 37 millim.; lég.; entre une bordure d'oves et un grénetis.

Un écu : trois têtes de licorne, posées deux et une, surmonté d'une croix recroisetée.

IO . IAC . FAVCHE . DE . DOMPREL . ARCHIEP. BISVNT.

(Joannes Jacobus Fauche de Domprel archiepiscopus bisuntinus).

(Arch. du Doubs. — Série H. f. du prieuré de Morteau).

71. 1660-1662. — Sceau de la visite du diocèse, rond, de 35 millim., lég. entre une bordure laurée doublée de deux filets et un grénetis.

Dans un cartouche, surmonté d'une croix recroisetée, un écu : Fauche.

* SIG . VISIT . GENER . BISVNTINÆ . DIŒCESIS.

(Sigillum visitationis generalis bisuntinæ diœcesis).

(Musée archéologique de Besançon. — Matrice en cuivre jaune).

ANTOINE PIERRE I DE GRAMMONT.

(1662-1698).

72. 6 février 1660 et 9 décembre 1687. — Grand sceau (sur pap.) rond, de 47 millim. lég. entre un cordon perlé doublé d'un filet, et un grénetis intérieur.

Ecu : écartelé d'un sautoir (Granges) aux 1er et 4e, et de trois bustes de reines couronnées (Grammont) aux 2e et 3e, timbré d'une croix fleuronnée surmonté d'un chapeau avec cordons enlacés, à six glands.

✠ ANT . PETR . DE . GRAMMONT . ARCHIEP . BISVNTINVS . S. R . I . . PRINCEPS.

(Antonius Petrus de Grammont archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. des églises de Baume).

73. 6 juillet 1665. — Sceau de la visite générale du diocèse, rond (sur pap.) de 34 millim., bordé d'un rang d'oves entre deux filets, outre un grénetis intérieur doublé d'un filet.

Dans un cartouche Renaissance, un écu : écartelé Granges et Grammont surmonté d'une croix recroisetée.

✠ SIG . VISIT . GENER . BISVNTINÆ . DIŒCESIS.

(Sigillum visitationis generalis bisuntinæ diœcesis.)

(Arch. du Doubs. — Série G. égl. S. Bénigne de Pontarlier).

74. 19 août 1665. — Sceau de la chambre (1er type) rond (sur pap.) de 39 millim.; lég. entre un cordon dentelé et un grénetis intérieur.

Ecu écartelé : Granges et Grammont, timbré d'une croix recroisetée.

ANT . PETR . DE . GRANDMONT . ARCH . BIS . S . R . I . P .

(Arch. du Doubs. — Série H. f. Saint-Paul, cart. 4, no 62).

75. 25 mars 1683. — Sceau de la chambre (2e type) rond (sur pap.) de 37 millim., lég. entre un cordon perlé doublé d'un filet et un grénetis.

Ecu écartelé : Granges et Grammont, timbré d'une croix recroisetée, accosté de rinceaux.

ANT . PETR . DE . GRAMMONT . ARCH . BISVNT . S . R . I . P .

(Arch. du Doubs. — Série G. f. du Grand-Chapitre, cart. 3, no 14).

76. 19 septembre 1697. — CACHET sur papier ovale, haut de 33 millim., large de 27, bordé d'un filet, sans lég.

Ecu : écartelé GRANGES et GRAMMONT, timbré d'une croix recroisetée et d'un chapeau avec cordons à six glands.
(Arch, du Doubs. — Série G. égl. de Pontarlier).

FRANÇOIS-JOSEPH DE GRAMMONT.

(1698-1717).

77. 22 décembre 1711. — GRAND SCEAU ovale (sur papier), haut de 55 millim. large de 51, bordé d'un cordon de palmettes.

Sur le manteau drapé de prince d'Empire, un cartouche ovale renferme un écu : écartelé d'azur à trois bustes de reines de carnation couronnées d'or (GRAMMONT), aux 1er et 4e, d'azur à six besants d'argent posés 3, 2 et 1. au chef cousu d'or (POITIERS) aux 2e et 3e, aux armes de GRANGES (de gueules au sautoir d'or) brochant sur le tout. L'écu est timbré de la couronne de prince accostée d'une crosse et d'une poignée d'épée, surmontée de la croix archiépiscopale et du chapeau dont les cordons comptent chacun quinze glands.

FRAN . IOSEPH . DE . GRAMMONT . ARCHP . BISVNTINVS . S . R . I . PRINCEPS

(Franciscus Josephus de Grammont archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. du chapitre de Sainte-Madeleine, carton 3).

78. 16 septembre 1714. — MOYEN SCEAU ovale (sur papier) haut de 39 mill., large de 37, bordé d'un cordon d'oves.

Réduction exacte du précédent, même champ et même légende.
(Arch. du Doubs. — Série G. f. du Chapitre métropolitain : saint suaire).

RENÉ DE MORNAY.

(1717-1721).

Néant?

10.

HONORÉ-FRANÇOIS DE GRIMALDI-MONACO.

(1724-1731).

79. 13 juin 1730. — Grand sceau ovale, haut de 41 millim., large de 37; lég. entre deux filets, bordure festonnée.

Sur un manteau princier un écu ovale : de gueules losangé d'argent, timbré d'une couronne de prince accostée d'une épée et d'une crosse, surmontée d'une devise : DEO JUVANTE, d'une croix archiépiscopale et d'un chapeau à quinze glands.

* HON . FR . DE . GRIMALDI . DE . MONACO . ARCH . BISVNTINVS . S . R . IMP . PRINCEPS

(Honoratus Franciscus de Grimaldi de Monaco archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série H. f. des Carmélites de Besançon, nº 13).

FRANÇOIS DE BLISTERWICH-MONTCLEY.

(1732-1734).

Néant?

ANTOINE-PIERRE II DE GRAMMONT.

(1735-1754).

80. 31 octobre 1743. — Grand sceau ovale, haut de 44 millim., sur 41; bordure dentelée doublée d'un filet.

Dans un cartouche, sur un manteau princier, un écu ovale écartelé : Granges et Grammont. Timbre : une couronne de prince accostée d'une épée et d'une crosse, surmontée d'une croix à double branche et d'un chapeau à quinze glands.

✠ ANT . PETR . DE . GRAMMONT . ARCHP . BISUNTINUS . S . R . I . PRINCEPS.

(Antonius Petrus de Grammont archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série H. f. des Clarisses de Besançon, ch. 4, nº 22).

ANTOINE-CLERIADUS DE CHOISEUL-BEAUPRÉ, cardinal.

(1754-1774).

81. 27 octobre 1759. — GRAND SCEAU ovale (sur pap.), haut de 47 millim., large de 42; bordure fleuronnée.

Sur un manteau princier un écu de forme fantaisie : d'azur à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes de même (CHOISEUL), timbré d'une couronne princière avec l'épée et la crosse, la croix archiépiscopale et le chapeau à quinze glands.

ANT . CLAIRIADUS . DE . CHOISEUL ARCHIEP . BISUNTINUS . S. R . I . PRINCEPS

(Antonius Clairiadus de Choiseul archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série H. f. des Clarisses de Besançon).

RAYMOND DE DURFORT.

(1774-1792).

82. 13 novembre 1708. — GRAND SCEAU ovale, haut de 43 millim., large de 38; bordé d'une torsade.

Sur un manteau princier un cartouche décoré à sa pointe de deux branches d'olivier contient un écu ovale : écartelé d'argent à la bande d'azur aux 1er et 4e, et de gueules au lion couronné d'argent, à quatorze billettes de même mises en bordure aux 2e et 3e. Timbre : une couronne de prince accostée d'une épée et d'une crosse, surmontée de la croix archiépiscopale et du chapeau à quinze glands.

* RAIMUNDUS . DE . DURFORT . ARCHIEP . BISUNTINUS . S . ROMANI . IMPERII . PRINCEPS.

(Arch. du Doubs. — Série H. f. des Annonciades de Pontarlier cart. 12.)

ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS.

(Doubs.)

PHILIPPE-CHARLES-FRANÇOIS SEGUIN.

(1791-1797).

83. 16 septembre 1791. — SCEAU ovale (sur papier), haut de 36 millim., large de 34 ; lég. entre deux filets inégaux.

Dans le champ, une croix encadrée d'une couronne d'épines entourée de rayons, avec cette légende à l'exergue : RELIGION CATHOLIQUE APOSTOLI. ET ROMA.

* SCEAU DE L'ÉVÊCHÉ DU DOUBS. MÉTROPOLE DE L'EST

(Arch. du Doubs. — Série L. n° 200).

84. 25 pluviose an II. — (13 février 1794). — SCEAU (plaqué sur cire d'Espagne), ovale, haut de 23 millim., large de 20 ; entre deux filets.

Sur un piédestal, un calice avec une hostie rayonnante ; une croix pastorale est appuyée au piédestal ; sur le terrain qui le supporte, on voit une crosse, un livre, des burettes et quelques petites fleurs.

ÉVÊCHÉ DU DOUBS MÉTROP. DE L'EST.

(Arch. du Doubs. — Série L., Bénéfices séculiers. égl. d'Epenoy).

JEAN-BAPTISTE DEMANDRE.

(1798-1802).

Néant ?

(Haute-Saône.)

JEAN-BAPTISTE FLAVIGNY.

(1791-1801),

85. 16 mars 1793. - SCEAU ovale (sur papier), haut de 29 millim , large de 24 ; bordé d'une torsade.

Dans un cartouche ovale, formé par une étole croisée et surmontée d'une simple croix accostée d'une mitre et d'une crosse, un chiffre, J.-B. F., entrelacé d'argent sur fond d'azur.

ÉVÊCHÉ DE LA HAUTE SAONE.

(Arch. du Doubs. — Série L. 200, districts).

CLAUDE LECOZ.

(1802-1815).

86. 1802-1815. — SCEAU ovale, haut de 43 millim., large de 35, bordé de filets, sans lég.

Dans un cartouche traversé et surmonté d'une croix archiépiscopale sur le pied de laquelle se croisent deux branches d'olivier, un écu : d'azur au triple chiffre C. L. C. d'argent (ou d'or). Timbre : un chapeau avec cordons à quinze glands.

(Arch. du Doubs, fonds modernes. — V. 121).

87. 18 floréal. — (8 mai 1803). — CACHET ovale, haut de 28 millim. sur 23, bordé d'un filet, sans lég.

Mêmes armes et mêmes insignes.

(Arch. du Doubs, fonds modernes. — Série V, 121.)

GABRIEL CORTOIS DE PRESSIGNY.

(1817-1823).

88. 1819-1823. — GRAND SCEAU ovale, haut de 45 millim., large de 36, bordé d'un grénetis entre deux filets ; sans légende.

Sur un manteau princier drapé et noué aux angles supérieurs, sur un cartouche dont la pointe est décorée de deux rameaux d'olivier, est un écu : bordé de gueules, coupé d'or, à l'aigle de sable, et d'argent, au rameau de lierre à trois feuilles de sinople. Timbre : une couronne de comte, la croix archiépiscopale et le chapeau, dont chaque cordon compte quinze glands.

(Archevêché de Besançon. — Matrice en cuivre).

89. 24 mars 1820. — PETIT SCEAU, ovale, haut de 45 millim., large de 35, bordé d'un filet, sans lég.

Réduction exacte du précédent.

(Coll. particulière de M. le chanoine Denizot. — Certificat d'études ecclésiastiques).

PAUL-AMBROISE-FRÈRE DE VILLE-FRANCON.

(1823-1828.)

90. 6 août 1823. — GRAND SCEAU ovale, haut de 46 millim., large de 37; bordé d'une torsade doublée d'un filet; sans lég.

Sur un cartouche décoré à sa pointe de deux rameaux d'olivier, un écu : d'argent à la bordure engrêlée de sable, au chevron de même; timbré d'une couronne de comte, de la croix à double branche et du chapeau avec lacs à quinze glands.

(Collect. de M. le chanoine Denizot. — Lettres de diaconat).

LOUIS-FRANÇOIS-AUGUSTE DE ROHAN, cardinal.

(1829-1833.)

91. 1829-1830. — SCEAU ovale, haut de 48 millim., large de 40, bordé d'un cordon dentelé.

Sur un manteau princier un écu écartelé : au 1er NAVARRE, au 2e d'or au lion de... enfermé dans un double trescheur de..., au 3e BRETAGNE, au 4e de gueules au lion d'argent, chargé en cœur d'un écartelé : ROHAN et CHABOT. Timbre : une couronne ducale, la double croix archiépiscopale et le chapeau avec lacs à quinze glands.

LUD . FRANCus . AUGus ROHANNI DUX ARCHIEPISCOPUS BISUNTINUS.

(Ludovicus Franciscus Augustus Rohanni dux archiepiscopus bisuntinus.)

(Archevêché de Besançon. — Matrice en cuivre).

92. 1829-1833. — TIMBRE HUMIDE, haut de 32 millim., large de 27; lég. entre deux filets.

Mêmes armes et insignes que le précédent.

ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON,

(Archevêché de Besançon. — Matrice en cuivre).

93. 1833-1833. — GRAND SCEAU rond, de 53 millim., bordure dentelée.

Mêmes armes et insignes que dans le sceau précédent, en plus la devise : *Potius mori quam fœdari.*

✠ AUG. TIT. SSMÆ. TRINITATIS S. R. E. CARD. PRESB. DE ROHAN ARCHIEP. VESUNT.

(Augustus tituli sanctissimæ Trinitatis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis presbyter de Rohan archiepiscopus vesuntinus).

(Archevêché de Besançon. — Matrice en cuivre).

LOUIS-GUILLAUME-VALENTIN DU BOURG.

(1833).

94. 1833. — GRAND SCEAU ovale, haut de 46 millim., large de 87; festonné, bordé d'un filet.

Dans un cartouche décoré de deux branches d'olivier à sa pointe, un écu : d'azur à trois branches de houx d'argent posées deux et une. Timbre : une couronne de duc surmontée d'une croix à double branche et d'un chapeau dont les lacs comptent quinze glands.

✠ LUD. GUIL. VAL. DU BOURG ARCHIEPISCOPUS BISUNTINUS

(Ludovicus Guillelmus Valentinus du Bourg archiepiscopus bisuntinus).

(Archevêché. — Matrice en cuivre).

95. 1833. — TIMBRE HUMIDE, ovale, haut de 30 millim., large de 25; bordé d'un cordon doublé d'un filet.

Mêmes armes et insignes que le précédent.

✠ ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

(Archevêché. — Matrice en cuivre).

96. 1833. — PETIT SCEAU ovale, haut de 25 millim., large de 22; bordé d'un filet.

Mêmes armes et insignes que les précédents, mais de plus, au-

dessus du chapeau, une banderole portant la devise : *Lilium inter spinas*.

(Archevêché. — Matrice en cuivre).

JACQUES-MARIE-ADRIEN-CÉSAIRE MATHIEU, cardinal.

(1834-1875).

97. 1850-1875. — GRAND SCEAU ovale, haut de 46 millim., large de 38, bordure festonnée doublée d'un filet.

Dans un cartouche dont la pointe est ornée de deux branches d'olivier, un écu : d'azur à trois croix de Malte posées deux et une. Timbre : couronne ducale, croix à double branche, chapeau à quinze glands.

* JACOBUS MARIA ADRIANUS CESARIUS S. E. R. CARD. MATHIEU ARCH. BISUNTINUS

(Jacobus Maria Adrianus Cesarius Sanctæ Ecclesiæ Romanæ cardinalis Mathieu archiepiscopus bisontinus).

(Archevêché de Besançon. — Matrice en cuivre).

98. 1834-1875. — PETIT SCEAU, haut de 24 millim., large de 20, bordé d'un filet; sans lég.

Mêmes insignes et armes que le précédent.

(Archevêché de Besançon. — Matrice en cuivre).

99. TIMBRE HUMIDE, haut de 30 millim., large de 25, bordé d'un cordon doublé d'un filet.

Mêmes insignes et armes que les précédents.

✠ ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

(Archevêché. — Matrice en cuivre.

Mgr PIERRE-ANTOINE-JUSTIN PAULINIER.

(1875-).

100. 1875. — GRAND SCEAU rond, de 40 millim., lég. entre un cordon doublé de deux filets et un filet intérieur.

Dans un cartouche de fantaisie, un écu : de gueules à deux clefs

d'argent mises en chevron accompagnées de trois canettes de même, au chef cousu d'or à trois merlettes de gueules posées en fasce. Timbré : une couronne ducale, une croix à double branche, un chapeau de sinople à quinze glands. Devise : PLVS PRODESSE ✠ QVAM PRÆESSE.

✠ SIGILLVM ✠ JVSTINI ✠ ARCHIEPISC ✠ BISVNTINI.

(Lettres émanées de l'archevêché).

101. 1875. — TIMBRE HUMIDE, ovale, haut de 36 millim., large de 30; bordé d'un cordon doublé d'un filet.

Mêmes armes et insignes que le précédent.

✠ ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

(Lettres émanées de l'archevêché.)

102. 1875. — SCEAU DE FANTAISIE (style XIIIe-XIVe siècle) — ogival, haut de 50 mill. large de 30; lég. entre double filet.

Champ : saint Ferréol et saint Ferjeux (S. FERREO., S. FERRVC agenouillés et priant au pied d'une colonnette qui supporte dans un encadrement formé par des rinceaux saint Jean évangéliste (S. IOHANNES). A l'exergue, les armes de Mgr Paulinier (avec les couleurs blasonnées au trait) et sa devise.

✠ SIGILLVM ✠ JVSTINI ✠ ✠ ARCHIE ✠ BISVNTINI.

(Mandements archiepiscopaux).

CONTRE LES GENS DE BIEN

Par M. J. SAUZAY.

(Séance du 31 juillet 1878.)

Un passe-temps très ordinaire
Est de se plaindre des coquins,
Du mal dont ils couvrent la terre,
Sans compter tous leurs noirs desseins.
Lassé d'en entendre médire
Sur un air beaucoup trop ancien,
J'éprouve un vrai besoin de dire
Un peu de mal des gens de bien.

En dépit de toute l'histoire,
Dans leur cénacle on est porté
A dire et, qui pis est, à croire
Que le mal est tout d'un côté.
On n'a pour soi que des louanges,
Et pour les autres, des sermons.
Là, tous les amis sont des anges,
Tous les ennemis, des démons.

Malgré cet arrêt un peu leste,
Le mal me semble réparti
De telle façon qu'il en reste
Encor trop pour le bon parti.
Si même la plus noble cause,
Plus forte que ses agresseurs,
Trouve un vrai danger qui l'expose,
C'est dans ses propres défenseurs.

On l'accable de leur faiblesse,
On la raille de leurs travers.
Ses plus beaux titres de noblesse
Par leurs défauts semblent couverts.
Pour concourir à la victoire
Du bien, qu'ils se flattent d'aimer,
Leur premier service et leur gloire
Seraient donc de se réformer.

Mais voir à fond sa conscience,
Y trier tout le mauvais grain,
C'est une œuvre de patience
Qu'on aborde avec peu d'entrain;
Et, comme il faut rendre service,
J'ai cru devoir leur apporter
Un peu d'aide par cette esquisse,
Qu'ils n'auront plus qu'à compléter.

Placide, assis, se plaint sans cesse
De l'activité des méchants,
De l'étrange ardeur qui les presse
D'exercer leurs mauvais penchants.
Il voit qu'il est temps de défendre
Ses autels, ses fils et son bien.
Contre ceux qui vont les lui prendre
Que fait-il donc?..... Il ne fait rien.

Félix tient de la Providence
Tous les dons et tous les talents,
L'un des plus beaux noms de la France,
Les trésors les plus opulents.
Comme on doit, en pareille place,
De grands bienfaits, de grands travaux.
Il attend qu'on ouvre la chasse,
Pour aller tirer des oiseaux.

Marcel fait plus, et dans sa tête
Il dresse et redresse des plans.
Il en a bien pour la conquête
De trois ou quatre continents.
Mais à rêver son temps s'écoule ;
A l'œuvre quand le verrons-nous ?
Jamais. Marcel est une poule
Qui couve sans fin des cailloux.

Jean, plus actif, est un apôtre.
Pour l'Eglise on le voit courir,
Triste et brisé, d'un monde à l'autre.
Pour l'Eglise il voudrait mourir.
Comment ne pas rire sous cape
En voyant ce grand confesseur
Tout obséder autour du pape,
Pour être comte ou commandeur.

Affligé d'une humeur hargneuse,
Sans chercher à la contenir,
Pierre a d'une façon pieuse
Trouvé moyen de s'en servir.
Contre le monde et ses souillures
Il grogne, il tempête en tout lieu,
Et c'est surtout par des injures
Qu'il montre son amour pour Dieu.

Alfred se plaint que l'abstinence
Aujourd'hui n'est plus en honneur.
« On ne veut plus de pénitence ! »
Répète-t-il avec douleur.
Contre un scandale qui l'accable
Couronnant un zèle si beau,
Il a soin de couvrir sa table
De marée et de gibier d'eau.

Luc parle bien ; mais on observe
Qu'il brode un peu tout ce qu'il dit.
Si sa parole y gagne en verve,
Le parleur y perd en crédit.
Un tel faible a droit de surprendre
Chez un preux de la vérité.
Serait-ce pour la mieux défendre
Qu'il se tient toujours à côté ?

Marc au rapprochement des classes
Consacre, un peu tard, son ardeur.
C'est surtout avec les plus basses
Qu'il garde le moins de raideur.
Mais quand il veut même être tendre,
Quand il prend le ton familier,
On sent trop qu'il daigne descendre
Tous les degrés d'un escalier.

Paul réclame que les gendarmes,
Dût-on mettre le monde en feu,
Fassent triompher par les armes
Les lois de l'Eglise et de Dieu.
Mais d'aller lui-même à la messe
Il se dispense volontiers,
Et pour l'entrainer à confesse,
Il faudrait bien deux brigadiers.

Antoine a trouvé sa marotte
Dans la liberté de tester.
Pour l'avoir, il crie, il sanglote.
Sans elle il voit tout dévaster.
Mais si quelque arrière-cousine
Lui lègue un peu moins que sa part,
Il crie encor qu'on le ruine,
En le traitant comme un bâtard.

Robert se plaint que la justice
Est trop peu sévère parfois
Contre les voleurs de saucisse,
De lapin, de poule ou de noix.
Mais il est plein de déférence
Pour les escrocs de qualité
Dont la fortune et la prudence
Ont assuré l'impunité.

Dans tout son commerce, Maxime
Porte très haut la probité.
Cet article est en telle estime
Chez lui qu'il est fort bien coté.
C'est la *maison de confiance*,
Sujet de trop justes frayeurs,
Car on est assuré d'avance
D'y payer deux fois plus qu'ailleurs.

Volontiers en pèlerinage
Jeanne parcourrait l'univers.
Pendant ce temps-là son ménage
Et ses enfants vont de travers.
Son mari finit par se dire
Que la foi trouble la raison.
Votre zèle aurait plus d'empire,
Jeanne, en restant à la maison.

Esther aux congrès charitables
Va présider, soir et matin.
Elle a des discours admirables
Pour la veuve et pour l'orphelin.
Je la vois, après ces grands rôles,
Prodiguant jusqu'à sa beauté,
Offrir au public ses épaules :
C'est un peu trop de charité.

Pourquoi, douce et pure Isabelle,
Sous vos pieds traîner tous ces plis
De taffetas et de dentelle
Dont Dieu seul, je crois, sait le prix ?
Quoi ! tout ce luxe qui vous mine,
C'est pour l'honneur de ressembler
A la première gourgandine
Qui s'est ainsi fait affubler !

Sidonie aime à voir la mode
Se glisser dans la piété.
Un si vieux culte est incommode,
Quand on vit de la nouveauté.
Quoique changeant tout par semaine,
Comme elle entend fort bien raison,
Elle se contente, en moyenne,
D'un nouveau saint pour la saison.

Que de traits l'on pourrait encore
Ajouter à ce long tableau !
Mais il est plus que temps de clore,
Dussé-je omettre le plus beau.
De tout cela faut-il conclure
Que la vertu n'est qu'un vain mot ?
Non ; mais que la pauvre nature
Sent toujours un peu le fagot ;

Que si le mal, dans son domaine,
Trop souvent se rit de nos coups,
Notre victoire est plus certaine
En le délogeant de chez nous :
Qu'enfin le meilleur des systèmes
Reste, pour les honnêtes gens,
D'être sévères pour eux-mêmes,
Et pour les autres, indulgents.

ÉLOGE DE J.-B. SUARD

(1732-1817)

Par M. H. TIVIER

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 31 juillet 1878.)

Messieurs,

L'Académie va disposer, pour la quatorzième fois, de la pension triennale qui permet à des jeunes gens doués d'une intelligence heureuse et sollicités par une vocation supérieure, de poursuivre en toute sécurité les études les plus capables d'assurer leur avenir. Ce que l'Etat vient de faire en créant des bourses destinées à faciliter le recrutement de ses établissements d'enseignement supérieur, l'Académie de Besançon l'a fait sans bruit depuis quarante-cinq ans, dans une mesure bien limitée sans doute, mais avec une libéralité plus efficace, avec une liberté plus complète dans le choix des aptitudes à encourager, avec un succès qui plus d'une fois a démontré d'une manière éclatante l'utilité de la fondation dont il s'agit.

Vous le savez, c'est pour répondre au désir de J.-B. Suard, pour accomplir sa volonté, en mémoire de l'isolement dont il avait souffert, en souvenir des épreuves imposées à sa jeunesse, que sa veuve a voulu épargner à d'autres, et surtout à des compatriotes de son mari, ces stériles difficultés qui peuvent décourager le talent et lui susciter au début de la carrière d'insurmontables obstacles.

Elle poursuivait en même temps un autre but également digne de sa tendresse et de notre concours : elle voulait per-

pétuer parmi nous le souvenir de l'écrivain distingué dont elle portait le nom, intéresser au culte de cette mémoire vénérée le cœur avec l'esprit, et donner à sa renommée une base large et durable dans la reconnaissance publique. C'est à nous qu'il appartenait d'en être les premiers interprètes, et pourtant, par un concours singulier de circonstances, l'éloge de Suard n'a jamais été l'objet d'aucune communication faite à l'Académie ; il n'a jamais été inscrit au programme de ses séances publiques. Permettez-moi, Messieurs, d'essayer, comme je le pourrai, de satisfaire à ce devoir, de combler cette lacune et de lui rendre, au moment où nous allons disposer du legs institué en son nom, un hommage qui n'aura pas d'autre mérite que celui de saisir cet à-propos et de mettre à profit cette heureuse coïncidence.

J.-B. Suard naquit à Besançon, le 15 janvier 1732, au lendemain de ce siècle fameux dont il devait, l'un des derniers en France, parler la langue excellente et conserver fidèlement l'esprit. Brillant élève de l'Université dont son père était le secrétaire, il joignait à l'éclat d'un mérite précoce ces qualités du cœur qui désarment l'envie et commandent l'affection. On le vit bien dans une circonstance tragique où sa jeunesse fut éprouvée prématurément par l'injustice et l'oppression. Défenseur d'un ami, dans une de ces rencontres qui mettaient trop souvent aux prises les étudiants de la ville avec les jeunes officiers du régiment du Roi, soupçonné d'avoir donné la mort en duel au neveu d'un ministre, soustrait par un acte d'arbitraire à la justice du Parlement et transféré aux îles Sainte-Marguerite, il recueillit comme adoucissement à son malheur les témoignages de la douleur publique ; et quand après dix-huit mois d'une captivité dont la lecture de la Bible et celle du Dictionnaire de Bayle lui firent oublier la rigueur, une justice tardive le rendit à ses parents et à sa ville natale, ce fut au milieu d'un concours immense de citoyens, entouré de l'Université tout entière, qu'il y

rentra, salué comme le défenseur du droit commun et comblé des marques de la sympathie universelle.

Cette même sympathie l'attendait à Paris, où l'abbé Raynal fut frappé de la distinction d'esprit, de la parfaite urbanité qui caractérisait ce jeune homme à peine âgé de vingt ans. Ces qualités suffisaient pour lui donner accès dans le meilleur monde. Mais s'il est difficile d'y pénétrer, il est moins facile encore d'y trouver les moyens de vivre, et, comme le héros de Le Sage, le jeune Suard dut laisser pénétrer à ceux qui se disputaient l'honneur de l'accueillir le secret de son dénuement. Placé longtemps après dans le même embarras, Charles Nodier devait trouver dans les bureaux d'un ministre la sinécure peu lucrative qui lui permit de vivre, tout en étudiant à son aise le théâtre de Polichinelle. C'est dans les bureaux d'un financier que Suard occupa l'emploi de surnuméraire aux appointements de 1,200 francs; mais il refusa de les toucher, dès qu'il comprit qu'ils ne seraient le prix d'aucun travail utile. Ce fut apparemment à cette occasion qu'il s'entendit adresser par M[me] Geoffrin ce mot piquant : « Il ne faut pas avoir de fierté quand on n'a pas de chemises. » » — Au contraire, madame, répondit Suard, il en faut avoir, » pour avoir au moins quelque chose. » Mais il avait peut-être mieux que de la fierté : il avait l'amour du travail. Ses loisirs furent consacrés à l'étude perfectionnée de la langue anglaise et à l'art de la composition. Quelques morceaux de critique le firent connaître; il fit preuve de goût et de tact dans l'appréciation des auteurs contemporains ; il en fut récompensé par des couronnes académiques et par l'amitié de Montesquieu.

Au terme de sa longue vieillesse, il aimait à rappeler ce lointain souvenir. Devenu secrétaire perpétuel de l'Académie française, et proclamant à ce titre, en 1816, les résultats d'un concours dont l'éloge de ce grand homme avait été le sujet : « Pardonnez, Messieurs, disait-il, à un vieillard adorateur

» du génie, de se livrer à un mouvement de reconnaissance
» mêlé d'un peu d'orgueil, en se rappelant que, bien jeune
» encore, il a eu le bonheur d'être admis dans la société de
» Montesquieu..... En voyant un si grand homme dans le
» négligé de sa vie domestique, j'admirais en lui une simpli-
» cité de manières qui encourageait la modestie timide,
» sans permettre cependant la familiarité; un entier oubli
» de sa gloire, mais qui n'excluait pas le goût de la louange;
» une habitude de distractions toujours réparées par les
» retours d'une bonté naïve; une vivacité de discours qui
» avait l'air de l'abandon, mais d'où s'échappaient des éclairs
» de génie. »

Suard eut souvent, dans la société d'élite où il fut admis de bonne heure, l'occasion d'éprouver ce même sentiment de plaisir et d'admiration que fait naître la présence des hommes supérieurs. Il y connut les représentants d'un autre âge ; il put en recueillir les derniers souvenirs de la bouche de Fontenelle. Il assistait à l'entretien où le neveu du grand Corneille commença, par ces mots, le récit d'une anecdote :

« Je me souviens qu'un jour j'entendis madame de La
« Fayette dire chez madame de Sévigné... » Ces noms glorieux cités familièrement par un contemporain, produisirent sur son esprit un effet de surprise que, dans le cours de sa longue carrière, il devait à son tour faire éprouver à d'autres, car par la fidélité de ses souvenirs, comme par la politesse de son esprit, il forma du grand siècle jusqu'au nôtre le lien d'une tradition vivante et ininterrompue.

Mais cette disposition sociable, cette faculté d'admirer ne coûta rien à son indépendance, il eut celle que donne le travail; il y joignit, dans une époque d'entraînement et de parti pris, un attachement invariable aux opinions les plus saines et les plus modérées. Il en donna la preuve dans toutes les situations de sa vie. Précepteur comme l'étaient Chamfort, Condillac et Rousseau; littérateur comme Mar-

montel ; journaliste comme Grimm, et comme lui correspondant d'un prince d'Allemagne ; critique d'art comme Diderot ; versé comme Voltaire et plus que lui peut-être dans la connaissance de la littérature anglaise, il porta dans toutes ces occupations le même esprit de fermeté, de mesure et de dignité.

Après avoir, de concert avec son inséparable ami l'abbé Arnaud et l'illustre avocat Gerbier, fondé le *Journal étranger* puis la *Gazette littéraire de l'Europe,* où ses articles révélèrent à la France des beautés neuves et des genres inconnus, quand le caprice d'un homme d'Etat lui ôta ce qu'il tenait de la confiance d'un autre, c'est-à-dire une part importante dans la rédaction de la *Gazette de France,* et qu'il perdit sous le duc d'Aiguillon l'aisance dont il était redevable au duc de Choiseul, il subsista du produit de sa plume en traduisant avec beaucoup de savoir et de goût des livres anglais. C'est en Angleterre aussi qu'il alla chercher, dans l'amitié de Hume, de Walpole et de Robertson, un dédommagement à cette injuste disgrâce. Il en prenait aisément son parti pour lui-même et n'en regretta les effets que pour la compagne aimable et distinguée dont il avait fait choix en 1765. Cette circonstance de sa vie nous touche de trop près pour ne pas y insister ; elle nous permet de joindre au souvenir de Suard celui de l'épouse associée pendant plus de cinquante ans à ses goûts comme à ses travaux, à ses plaisirs comme à ses épreuves.

Amélie Panckoucke était née à Lille en 1736. Son père était un libraire de cette ville, estimé de tous pour son antique probité. Croyant sincère et janséniste ardent, il fut enterré *par ordre,* ayant refusé jusqu'au bout de signer le formulaire. Cette humeur inflexible ne l'empêchait pas de sacrifier aux Grâces, et l'on trouve dans ses compilations les vers badins alternant avec les essais de philosophie, d'astronomie et d'histoire locale. En 1753, sa mort inattendue

ayant fait de son fils, Charles-Joseph Panckoucke, le chef et le soutien de la famille, celui-ci vint à Paris avec ses deux sœurs. Il y apportait, avec un mérite solide, un nom déjà connu et de vastes projets. Sa maison ne tarda point à devenir un bureau d'esprit, un rendez-vous d'écrivains célèbres, un centre de grandes opérations. Il achète et transforme le *Mercure,* imprime les *Œuvres complètes* de Buffon, le *Répertoire de jurisprudence,* les *Mémoires* de deux Académies, il entreprend l'*Encyclopédie méthodique*,il invente le grand format, il fonde en 1789 le *Moniteur universel.* Héritier de cet esprit, le petit-fils devait publier à son tour cette bibliothèque classique à laquelle est surtout attaché le nom de la famille. Mais, en 1765, ce nom était encore assez obscur et Mlle Panckoucke, avec tous les agréments qu'elle tenait de la nature et tous les avantages d'une excellente éducation, n'était qu'un parti médiocre. Elle le comprit et, repoussant les vœux d'une affection partagée, elle ne promit à Suard que l'amitié d'une sœur. « Sans dot » est, dans la vie comme au théâtre, un argument irrésistible. Heureusement l'intelligence commençait à tenir lieu de capital, à marcher de pair avec la naissance et la fortune. Buffon, qui possédait tous ces avantages réunis et qui en connaissait le prix respectif, plaida la cause des deux jeunes gens et finit par triompher des objections suggérées par la prudence à l'amitié d'un frère. Mme Geoffrin, également prévenue, se rendit à son tour après une rencontre où l'esprit aimable de Mme Suard fit la conquête du sien : elle reconnut que, même sans dot, celle-ci « valait mieux pour son protégé que le plus riche mariage ou le célibat le plus tranquille. » Tout le monde fut de cet avis, et « le petit ménage » (c'est ainsi qu'on l'appelait) put donner impunément, au XVIIIe siècle, le spectacle d'une tendresse qui semblait renouvelée de Philémon et de Baucis, véritable idylle se détachant sur le fond trop uniforme de la dissolution générale. Prémunie contre des faiblesses trop communes

de son temps par une forte éducation chrétienne, Mme Suard y déploya sans coquetterie toutes les séductions innocentes du goût et du savoir-vivre. Spirituelle comme on l'était alors, sensible comme on affectait de l'être, elle charma ses plus illustres contemporains. « Elle est éloquente, disait l'un d'eux, dès qu'elle est émue, dès qu'on blesse son cœur ou son goût. » Ses larmes, qui donnaient aux poètes dramatiques le plus apprécié des éloges, coulaient plus volontiers encore en l'honneur de la vertu. Témoin de son attendrissement à la séance de l'Académie française où Laharpe fut couronné pour l'éloge de Fénelon, « elle a bien bonne grâce à pleurer, » disait le duc de Nivernais, et il courait plaider la cause de Suard, dépossédé de sa place à la *Gazette de France*. L'admiration de Mme Suard pour les grands écrivains de son siècle lui fit peut-être fermer les yeux trop aisément sur les conséquences de leurs doctrines ou les côtés défectueux de leur caractère. Passionnée pour la gloire de Voltaire, elle ignorait les erreurs du philosophe et savait par cœur tous les vers du poète. Très sensible au mérite personnel d'Helvetius, de d'Alembert, de Condorcet, elle se livrait sans scrupule au plaisir de les estimer ; elle pardonnait au système en faveur de l'homme, et les portraits qu'elle a tracés de chacun d'eux justifient par avance, et même avec un peu d'excès, cette maxime de J. Droz, que « des erreurs en politique et en religion peuvent laisser subsister de grandes qualités de cœur. » Ces qualités, Mme Suard excellait à les peindre comme à les sentir ; ses *Mémoires*, très supérieurs à ceux de Garat, sont, avec sa correspondance, un des témoignages les plus précieux à recueillir sur la société brillante où elle vécut, associée par l'estime et l'amitié de tous à l'empire qu'exerçait son mari sur l'opinion publique.

Suard était, dans cette société d'élite, un modérateur puissant, un juge autorisé que son exquise politesse empêchait seule d'être redoutable. Il méritait mieux que Pétrone le

titre donné par Tacite à ce fameux épicurien, d'arbitre de toute élégance, *arbiter elegantiarum*. S'il n'eut pas au même degré que Pétrone la science du bien-être et l'art de jouir, car ses plus subtiles inventions, en fait de gastronomie, se bornaient à infuser lui-même le café servi sur sa table ou à préparer son déjeuner pour échapper, pendant l'exil, aux combinaisons redoutables de la cuisine allemande, il avait à un degré supérieur cette délicatesse de l'esprit dont celle des organes n'est qu'une imparfaite image. Jamais il ne déshonora sa plume par les licencieux écarts si familiers à l'auteur du *Satyricon*. Jamais il ne s'autorisa, pour blesser la conscience ou l'honneur d'autrui, des libertés que son siècle s'arrogeait. L'ascendant qu'il exerçait n'était fondé que sur le goût et la raison, et Mme Suard pouvait en revendiquer une partie ; elle jouait à ses côtés le rôle d'une Egérie discrète, aux conseils toujours sûrs et toujours écoutés. On le vit dans une occasion célèbre.

Une querelle bizarre divisait alors Paris et la France, irritait les esprits et donnait à une question de mode l'ardeur, l'injustice et presque la proportion d'une guerre civile. Gluck et Piccini, la musique française et la musique italienne se partageaient la faveur publique. Le *coin de la reine* et le *coin du roi* formaient deux camps opposés, et de l'un à l'autre s'échangeaient, dans une guerre sans trève, les provocations et les défis. Chacun y manifestait son caractère. Grimm y portait, dans le *Petit Prophète*, sa verve étincelante et moqueuse ; Rousseau, dans sa *Lettre sur la musique italienne* et son *Dictionnaire de musique*, y déployait son éloquence amère et passionnée ; Suard y donna, dans les *Lettres de l'anonyme de Vaugirard*, le modèle d'une discussion spirituelle et courtoise, que son successeur à l'Académie française appelle justement « un persiflage plein d'esprit, de » finesse et de goût, où toutes les bienséances étaient respec» tées ; où la raillerie, toujours piquante, était toujours sans

» amertume ; vrai modèle de plaisanterie qu'on lira toujours
» avec plaisir..... pourvu qu'on ne soit pas picciniste. »

Suard était gluckiste, mais il ne l'était pas à outrance. Quelque partisan qu'il fût de la musique française, il suffit d'un avertissement discret de Mme Suard pour réprimer son ardeur, arrêter sa plume et assoupir une querelle qui le menaçait du plus sérieux de tous les malheurs, celui de lui faire perdre quelques bons amis. C'est qu'il préférait ses amis à tout. En arrivant à Paris, il avait refusé une place nécessaire à ses besoins, parce qu'un ami pouvait y prétendre. En 1772, il vit échapper à sa légitime ambition celle qui faisait alors, comme aujourd'hui, le plus haut objet proposé à l'émulation des hommes de lettres. Elu à l'Académie française, il n'obtint pas l'agrément du roi, qui répondit aux instances du prince de Beauvau, patron du candidat élu, que ses liaisons lui déplaisaient. Louis XV désignait, par cette allusion, les philosophes dont Suard honorait le caractère en répudiant leurs principes, le ministre disgrâcié dont le duc d'Aiguillon venait de prendre la place, et les écrivains anglais, dont la nationalité causait au roi de France une répulsion patriotique. Supérieur à ce préjugé, Suard en porta la peine. Dédommagé deux ans après par une élection que s'empressa de sanctionner le nouveau roi, il fit, dans son discours de réception, l'éloge éloquent et convaincu de Voltaire, non qu'il s'associât à ses passions irréligieuses, il se séparait nettement de lui sous ce rapport, mais il voulait défendre la poésie dans sa personne, contre les injustes dédains dont elle était l'objet, et surtout s'acquitter envers l'amitié d'un tribut qu'il ne craignit jamais de payer avec usure.

A l'appui de sa candidature, Suard n'avait produit que des œuvres un peu disséminées. Il avait publié des traductions, des articles, des variétés. Il se présentait du moins avec la renommée la mieux établie d'un homme d'esprit, enrichi par

l'étude et l'expérience du monde de toutes les connaissances qu'exige l'exercice éclairé de la critique. Il y portait, avec une grande délicatesse d'âme et de style, une érudition peu commune et qu'il appliquait de préférence à des sujets peu connus ou mal appréciés, comme le moyen âge, la littérature étrangère, l'antiquité, dont il défendit le plus grand poète lyrique, Pindare, contre l'ignorant dédain de Marmontel. Sur l'histoire de notre vieux théâtre, il sait tout ce qu'on savait alors; il en extrait la fleur et la substance dans de fines analyses auxquelles il applique le cachet de son esprit. Rien n'est plus vif et plus amusant que la façon dont il apprécie le rôle du Diable dans les Mystères, ou dont il y montre les mœurs travesties par un perpétuel anachronisme. Il comprend d'ailleurs la naïveté, l'intérêt profond et populaire, le sérieux, la foi qui se mêlent, pour les rendre supportables, à ces jeux grossiers du théâtre primitif; il en apprécie sainement les meilleures œuvres, depuis l'immortelle farce de l'avocat Patelin jusqu'à celles des devanciers de Corneille et aux premiers essais de ce grand homme. Il excellait surtout à composer ces études littéraires où revit une physionomie complexe et voilée par le malheur, comme celle du Tasse ou de Vauvenargues; à démêler, chez Pigalle ou Drouais, les secrets du génie artistique; à donner, comme dans la notice sur La Bruyère, un premier modèle de cet art où M. Villemain triompha depuis, qui consiste à expliquer un auteur par son siècle, à commenter l'un par l'autre l'homme et l'écrivain. C'est ce qu'il fit à merveille dans cette notice, où il justifie La Bruyère du reproche d'avoir écrit un pamphlet. Nul n'a mieux compris ce grand artiste, plus préoccupé du fini de son œuvre que du succès de sa doctrine; cet écrivain moins remarquable par la profondeur de la pensée que par l'originalité curieuse et travaillée du style, cet observateur sans fiel, plutôt amusé qu'ému par le spectacle de la société dont il a tracé une peinture où il ne faut chercher, comme

dit Suard, « ni l'expression du caractère, ni l'épanchement involontaire de l'âme, » mais où se montrent pourtant les sentiments de l'honnête homme, qui se tient « à égale distance du zèle de l'apôtre et des préventions du misanthrope. » En le peignant ainsi, Suard ne faisait sur lui-même aucun retour; mais, qu'il le sentît ou non, personne n'était plus capable de bien juger La Bruyère, et la finesse du pinceau répondait à l'agrément du modèle. Il fallait d'autres armes, et il sut les trouver, pour s'attaquer à Beaumarchais.

En 1774, Suard avait été appelé au difficile emploi de censeur du théâtre. C'était au moment où Louis XVI héritait d'un lourd passé de fautes, d'un long arriéré de dettes et d'avilissement. Pour inaugurer ce règne d'un prince marqué d'avance comme la victime des fautes d'autrui, et pour précipiter la catastrophe qu'elles faisaient prévoir, éclatèrent, à dix années d'intervalle, ces deux présages formidables : la publication des *Mémoires* de Beaumarchais, en 1771, et la querelle soulevée par *Le mariage de Figaro*, de 1781 à 1784. Suard comprit son devoir et l'accomplit, sans dévier un seul instant de la ligne qu'il s'était tracée, sans s'écarter des maximes qu'il professait, et qu'il devait professer avec une énergie nouvelle à l'époque de la Révolution française.

Egalement préoccupé de l'intérêt public et des égards dus au talent, il admet la nécessité de certains compromis, mais il ne tolère dans aucun temps « l'oubli des principes sur lesquels repose l'existence même de la société. » La liberté du théâtre était réclamée comme une conséquence de celle de la presse. Il écarte cette analogie comme peu fondée en principe et funeste en fait. Il montre les excès de la presse motivant, comme toute autre espèce de délit, une répression légale, et le théâtre, par la nature même de l'effet qu'il produit sur l'imagination et les sens, tombant plus nécessairement encore sous l'action des lois, action qui doit être plutôt préventive que répressive, car il peut produire, en enflam-

maut les passions, des maux dont le remède arriverait trop tard. Précisément parce que le théâtre est un genre populaire qui saisit fortement les masses, il ne veut pas qu'on lui permette de pervertir le goût, ni de pousser à l'anarchie. C'est là surtout que la souveraineté de l'opinion souffre des limites; c'est là qu'il importe de démasquer les flatteurs et d'opposer une résistance courageuse aux aveugles courtisans de la popularité. Telle fut l'attitude que Suard, à peu près seul, osa prendre contre l'auteur du *Mariage de Figaro.*

Nous n'avons point à parler de cette comédie si terriblement spirituelle, où les bons mots jaillissent comme l'éclair dans un ciel orageux, où le hardi barbier lance de toutes part ses flèches pénétrantes et quelque peu empoisonnées; visant ici la justice sous les traits de Bridoison, ailleurs la noblesse sous ceux d'Almaviva, passant de la satire du pouvoir qui donne à un danseur la place qui exige un calculateur, au décri des institutions et des croyances; où la morale paraît n'être qu'une convention, l'homme un animal que des instincts plus déraisonnables distinguent seuls des « autres bêtes, » la vie un imbroglio dont « il faut s'empresser de rire de peur d'être obligé d'en pleurer. » Tout le monde, à commencer par l'auteur, se trompa sur la portée de ces amères plaisanteries; le jeune roi seul en conçut un sinistre augure et une juste indignation. « C'est détestable, s'écria- » t-il, cela ne sera jamais joué. » Cela fut joué pourtant. Obsédé de supplications, circonvenu par les intrigues d'un écrivain doublé d'un diplomate, et qui savait au besoin déguiser l'audace du pamphlétaire sous la souplesse et la grâce du courtisan, poussé par son caractère à un acte d'injustice qu'il éprouvait le besoin de réparer par un acte de clémence, le roi leva l'interdit; cinq ans après la Bastille était prise et le trône renversé. Sans porter sur ces événements un jugement qui n'est pas de notre compétence et qui serait ici fort déplacé, il est permis de dire avec l'au-

teur d'une histoire estimée de notre littérature : « Un gouvernement qui tolère, qui protége même de pareils écarts, » une société qui se laisse ainsi bafouer et qui est pour elle-» même un agréable sujet de risée, déclarent de concert » qu'ils n'ont pas l'intention de vivre (1). » Suard l'avait compris et sa protestation, pour être impuissante, ne manqua ni de courage ni d'à-propos. Esprit ouvert à tous les progrès, partisan d'une liberté dont il voulait emprunter les formes à la constitution anglaise, il ne prétendait pas éterniser des abus, mais prévenir des catastrophes. Il les vit approcher, il les vit éclater, et soutint jusqu'à la fin la lutte patiente et méritoire de la raison contre la force. En 1789 il fonde les *Indépendants*, journal qui correspond à l'opinion constitutionnelle; en 1793 il rédige les *Nouvelles politiques*, dont l'esprit modéré lui valut l'honneur d'être proscrit en fructidor. Rentré en France après le 18 brumaire, il écrit dans le *Publiciste*, mais il n'engage ni sa conscience ni sa plume; il refuse de voir et de montrer dans le duc d'Enghien une victime de la justice; il combat la pensée du maître au sujet de Tacite, et défend contre lui la sincérité du plus grave des historiens : le *Publiciste* est supprimé.

Aussi bien l'âge était venu pour Suard de chercher dans des occupations plus paisibles ce repos qui convient à la vieillesse du sage. Il les trouvait à l'institut. L'Académie française qu'il avait défendue contre l'arrêt de proscription formulé par un de ses membres, l'amer et irascible Chamfort, lui dut en partie sa réorganisation. A-t-il fait, en y travaillant, la part trop large à l'esprit politique? On peut le croire en voyant neuf de ses collègues éliminés de la Compagnie après 1814. Quelle qu'ait été sa part de responsabilité dans cette regrettable mesure, constatons du moins qu'il ne

(1) Géruzez, *Histoire de la Littérature française depuis ses origines jusqu'à la Révolution*, t. II, p. 493.

perdit rien de son ascendant sur ses collègues, ni de sa légitime autorité sur l'opinion dont il semblait formuler les arrêts dans les rapports qu'il présentait chaque année, comme secrétaire perpétuel, au nom de l'Académie. On y trouve d'excellentes observations morales sur la jalousie, « cette passion malfaisante qui acquiert une nouvelle activité en se liguant avec l'esprit de parti; » sur la nécessité pour l'écrivain de contenir une verve trop pressée de produire, car « les » premières idées qui se présentent à l'esprit sont rarement » heureuses, il faut attendre l'inspiration. » On y trouve surtout des préceptes justes et féconds sur la poésie descriptive qui, « froide par elle-même, fatigue bientôt, si le poète » n'a l'art d'animer ces imitations physiques en y joignant » des idées, des sentiments, des souvenirs intéressants; » sur la critique, si hargneuse alors, et qui avait grand besoin de s'appliquer des réflexions comme celle-ci : « Ce ne son » pas les défauts, mais les beautés qui caractérisent le mérite » d'un ouvrage. » C'étaient là les leçons d'un goût éclairé par l'expérience, mûri par les années, guidé par la tradition qu'il personnifiait. Témoin des siècles passés, il en parlait avec la grâce et la complaisance de Nestor; mais il était, comme lui, rempli d'indulgence et de sympathie pour la jeunesse. Il a proclamé le mérite naissant de Millevoye, de Soumet, de Casimir Delavigne, de Victorin Fabre, de Villemain couronné deux fois, sur ses conclusions, en 1812 et 1817. Aimer et signaler de jeunes talents, applaudir aux efforts d'un siècle qui se relève et d'une société qui renaît, stimuler l'essor des intelligences tout en restant fidèle au passé, saluer l'avenir et lui apporter l'encouragement des premiers triomphes, c'était le rôle auquel se complaisait J.-B. Suard, et qui convenait mieux que tout autre à son aimable vieillesse. Il eut servi de modèle au vieillard de La Fontaine ou à celui de Cicéron; il en avait la gracieuse indulgence et la sérénité d'humeur. « Oui, répondait-il à un ami

» qui l'en félicitait, j'ai lieu d'être content de mon sort ; j'ai
» de doux souvenirs, une bonne santé, de l'aisance..... La
» Providence et l'amitié semblent s'être donné le mot pour
» me faire aimer la vie. »

Cette vie traversée par un si terrible orage finissait ainsi, selon le mot du poète, comme « le soir d'un beau jour. » Il en vit approcher le terme sans effroi. Sa fin fut paisible, éclairée des rayons d'une religieuse espérance, et la voix d'un homme de bien se fit entendre, dans le recueillement et le deuil de tous, pour lui rendre aussitôt après la mort ce beau témoignage : « M. Suard, écrivait le cardinal de Bausset
» offrant à sa veuve l'expression d'une piété respectueuse,
» était le dépositaire, le conservateur de toutes les bonnes
» traditions en morale, en politique et en littérature. Jamais
» on ne l'a vu, dans les temps les plus difficiles, transiger
» avec ses principes et ses sentiments. Jamais la crainte ni
» l'intérêt ne lui ont arraché un seul mot qui ressemblât à
» une adulation de forme et d'étiquette. M. Suard était, sans
» aucune comparaison, celui de nos contemporains qui nous
» représentait le plus fidèlement ces hommes des débris du
» siècle de Louis XIV, qui honoraient autant les sciences et
» les lettres par leurs mœurs et leur caractère que par leur
» goût et leur excellent esprit. »

On ne saurait désirer une appréciation plus juste du rôle et du talent de l'écrivain, un plus bel éloge du caractère de l'homme, une oraison funèbre plus complète dans sa brièveté. Je me trompe, il y manquait encore un mot, Mme Suard en trouva l'inspiration dans sa douleur, et l'écrivit dans l'article de son testament où, pour perpétuer la mémoire du meilleur des hommes, elle voulut y lier à jamais dans nos souvenirs celle du plus délicat et du plus durable des bienfaits.

LES ROSIÈRES ET LA DOT DES FILLES PAUVRES

EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. le chanoine SUCHET.

(Séance publique du 31 janvier 1878.)

MESSIEURS,

Les chroniques orientales nous ont transmis la légende de saint Nicolas et des trois demoiselles de la ville de Myre, en Lycie. Un pauvre gentilhomme, dit cette légende, avait trois filles qu'il ne pouvait marier, parce qu'il n'avait pas de dot à leur fournir. Elles se trouvaient ainsi exposées à tous les périls que fait naître l'indigence. Saint Nicolas, informé de leur misère, vint discrètement à leur secours. Il prit une bourse remplie de pièces d'or, la jeta, sans être vu, par une fenêtre ouverte, dans la chambre du pauvre gentilhomme, et cette somme servit à marier honnêtement l'aînée des trois filles. Le saint fit encore de même pour les deux autres. Mais il fut aperçu à la troisième fois, et quand on sut, dans la ville de Myre, ces traits de la charité du saint homme, tout le monde admira sa vertu et le peuple voulut l'avoir pour évêque (1).

Ce que saint Nicolas fit à Myre au IVe siècle, un autre saint le fit en France au VIe siècle, sous une forme différente mais toujours dans le même but. C'est saint Médard. Il était né dans le village de Salency, en Picardie. Sa mère Potogie lui avait laissé de grands biens. Etant devenu évêque de Noyon, Médard montra une merveilleuse charité pour les pauvres.

---

(1) *Vie de saint Nicolas*, par D. DE L'ISLE, in-12, Nancy, 1745.

Il imagina de faire de l'aumône un auxiliaire perpétuel de la vertu. Dans ce but, il accorda chaque année une somme de vingt-cinq livres et une couronne de roses à celle des filles de Salency qui serait reconnue la plus vertueuse.

On dit qu'il eut la joie de donner lui-même, pour la première fois, ce prix glorieux à sa sœur que la voix publique désignait pour être *Rosière*. Cette récompense fut, pour les filles de Salency, un puissant motif de sagesse. Saint Médard résolut d'en faire une institution permanente, et il affecta une partie des revenus de ses domaines au paiement annuel des vingt-cinq livres destinées à la Rosière.

Cette bienfaisante institution fut dès lors établie à Salency sous le nom de Fête de la Rose. Chaque année, on présentait au seigneur du lieu, un mois à l'avance, trois filles natives du village, parmi lesquelles il choisissait celle qui méritait la couronne. Le 8 juin, fête de saint Médard, était le jour du couronnement. La Rosière, vêtue de blanc, et accompagnée de ses parents et des filles du village, était conduite à l'église, par le seigneur ou par son bailli, au son de divers instruments. Elle entendait les vêpres sur un prie-dieu placé au milieu du chœur, et se rendait ensuite à la chapelle de saint Médard, située à l'entrée du village.

C'est là que l'officiant bénissait la couronne placée sur l'autel, la posait sur la tête de la Rosière et lui remettait en même temps les vingt-cinq livres, en présence du seigneur et des officiers de sa justice. Ensuite la Rosière, ainsi couronnée, était reconduite à l'église paroissiale où l'on chantait le *Te Deum*.

Cette touchante cérémonie, interrompue pendant la Révolution, a été rétablie en 1812, et, depuis cette époque, elle se renouvelle chaque année avec quelques modifications (1).

(1) *Année littéraire*, citée par Godescard dans la *Vie de saint Médard*, au 8 juin.

Pendant longtemps Salency fut le seul village où l'on célébrât cette fête naïve. Mais au XVIII[e] siècle, les poètes se mirent à glorifier la vie des champs, et quelques-uns racontèrent, en les embellissant encore, les détails de la Fête de la Rosière. Dès lors des fondations semblables furent faites dans les provinces voisines où les Fêtes de la Rose furent bientôt en honneur.

C'est surtout dans les environs de Paris que ces solennités se multiplièrent, et, dernièrement encore, le conseil municipal de Saint-Denis choisissait trois Rosières dont le couronnement et le mariage furent fixés au 2 février de l'année 1878. C'est un prêtre du diocèse, nommé Belley de Francières, qui a fondé, il y a environ deux siècles, les dots de Saint-Denis; et ces dots s'élèvent aujourd'hui à 800 francs pour chaque Rosière.

Il est évident qu'une telle institution fut, à son origine, une œuvre de charité et d'édification chrétienne. Mais la littérature légère du XVIII[e] siècle en a altéré quelque peu le caractère. La poésie, le théâtre, le roman se sont emparés de ce sujet. Ils en ont fait une sorte de pastorale légèrement païenne, où les poètes chantaient la beauté des Rosières plutôt que leurs vertus.

Si les Fêtes de la Rose devenaient un peu profanes en France, elles gardaient leur caractère éminemment bienfaisant et charitable dans la ville des papes, à Rome, où cette institution existe depuis des siècles, sous une forme un peu différente.

En effet, la dotation des filles pauvres fut une des œuvres les plus répandues et les plus populaires dans les établissements charitables de Rome. Les dots ont été constituées en grande partie par les cardinaux et par les papes eux-mêmes. Sixte-Quint, Pie II, Pie V, Benoît XIV, et d'autres pontifes ont témoigné le plus grand intérêt à cette œuvre qui avait pour but de favoriser le mariage chrétien dans la classe ouvrière.

Il existe à Rome un grand nombre d'ouvroirs, connus sous le nom de conservatoires. On y travaille la toile, les draps, le nappage, les gants, les ouvrages de peaux, les tissus de laine, les étoffes de soie, etc. Or, il n'est pas un seul de ces nombreux établissements où la distribution des dots n'existe sur une large échelle. Il y en a de deux sortes : les dots de mariage pour les jeunes filles qui choisissent un époux, et les dots de novices pour celles qui entrent en religion.

En 1841, Mgr Morichini a publié une statistique intéressante des institutions de bienfaisance à Rome (1). Nous trouvons dans cet ouvrage de nombreux détails sur la dot des filles pauvres. Cette dot s'élevait, dans quelques conservatoires, jusqu'à cent écus ou 530 fr. pour chacune de celles qui voulaient se marier. Dans d'autres établissements, le chiffre était inférieur, et la dot n'était que de 50 ou 30 écus...

Pour intéresser le public à cette œuvre de bienfaisance, les papes, et en particulier Pie II, instituèrent des processions solennelles où ces jeunes ouvrières marchaient deux à deux, vêtues en fiancées. « Toute la ville, dit Mgr Morichini, accourait à ce spectacle. »

Dès l'année 1565, l'architecte Bernardo Marliano avait donné des fonds pour qu'on solennisât pieusement les fêtes de Noël dans l'église de Saint-Augustin. Ce jour-là, six pauvres et honnêtes filles recevaient chacune une dot de 30 écus et un vêtement blanc pour paraître, dans la matinée, à la procession ordinaire des fiancées.

L'année suivante, 1566, le baron Bomba laissa à la confrérie du Saint-Rosaire une rente de 80 écus, affectés à la dotation annuelle de deux pauvres filles. Des legs considérables vinrent augmenter ces premières ressources, et la confrérie fut bientôt assez riche pour accorder, chaque année,

(1) *Des institutions de bienfaisance publique à Rome*, traduit de l'italien de Mgr Morichini, par M. Ed. de Bazelaire, 1 vol. in-8, Paris, 1841

cent-vingts dots. Le jour de la fête du Rosaire, on les distribuait à celles qui s'étaient distinguées par leur bonne conduite, et on les conduisait ensuite à la procession où se pressait une grande affluence de peuple.

Les papes favorisaient ces associations charitables, en les enrichissant de privilèges et d'indulgences. Par une inspiration touchante, le pape Pie VII avait créé plusieurs dots pour les filles des malheureux naufragés perdus sur les côtes de l'Adriatique.

Tous les ans une procession solennelle se faisait aussi dans l'octave de la Fête-Dieu, sur la place du Vatican, et l'on y voyait paraître quarante jeunes filles que le chapitre de Saint-Pierre dotait chaque année.

« Il serait impossible, dit Mgr Morichini, de faire un dénombrement exact de toutes les dots qui se distribuent ainsi à Rome. Presque toutes les œuvres de religion et de charité ont à satisfaire des legs pieux dans ce but. Dès le siècle dernier, les secours dotaux, répartis chaque année, montaient à 60,000 écus (324,000 fr.), ce qui, en prenant pour moyenne de chaque dot 50 écus, donne un total de 1,200 dots en faveur des fiancées et des novices.

» La loterie de Rome doit fournir à chaque tirage cinq dots de 30 écus à autant de jeunes romaines indigentes, dont les noms se trouvent accolés aux numéros sortants. »

Le R. P. de Géramb raconte cet usage d'une façon assez piquante (1). « A Rome, dit-il, les produits de la loterie ne tournent point au profit du gouvernement. L'enjeu du riche devient l'aliment du pauvre, et l'arrache souvent aux angoisses du désespoir. Benoît XIV supprima la loterie. Mais le peuple jouait en secret, et le grand nombre des contrevenants mettait l'autorité hors d'état de sévir. Le pontife crut

---

(1) *Voyage de Rome*, page 347. Sur les produits de la loterie, le fisc consacrait 5,300 écus par an à ces encouragements au mariage.

devoir rétablir la loterie. Mais il en changea la nature, et la métamorphosa en œuvre de charité. Il établit qu'à chaque tirage, cinq jeunes filles prélèveraient leur dot sur le gain des cinq numéros sortants. Cela s'est constamment pratiqué depuis : de sorte que, tous les mois, le public voit accolé à chaque numéro le nom d'une Romaine à laquelle le hasard procure les chances d'un mari; et celle-ci ne porte à l'autel ni un nom commun ni un nom propre, mais un nom de nombre; c'est mademoiselle 36 ou mademoiselle 88. »

Voilà ce qu'avait fait pour le mariage des filles du peuple le gouvernement des papes. Que reste-t-il aujourd'hui de ces institutions? Je l'ignore. Je n'ai en main aucun document qui me permette de nier ou d'affirmer que les dotations matrimoniales, fondées par les papes, aient été maintenues par le gouvernement nouveau.

La dot des filles pauvres, inaugurée par saint Médard, est une des mille formes de la charité chrétienne. Notre province, où l'esprit chrétien a toujours été vivace, ne devait pas rester étrangère à cette institution bienfaisante. Aussi, en fouillant nos vieilles annales, j'y ai retrouvé des traces nombreuses de cet usage charitable. Permettez-moi de vous les signaler à l'honneur de notre Franche-Comté.

Le moyen-âge a ses beaux et ses mauvais côtés, comme toutes les époques de l'histoire. Si, dans les annales de notre province, on trouve des tyrannies odieuses, des coutumes barbares, des servitudes avilissantes, on est consolé souvent par le spectacle des actes de générosité accomplis par nos pères sous l'impulsion de la charité chrétienne.

Parmi les bienfaiteurs des pauvres, on peut citer presque tous les grands noms qui ont illustré notre pays : les de Vienne, dont la bienfaisance connue se résume dans cette devise gravée sous l'image de l'un d'eux : *A tout bien vienne;* les Vergy, dont l'un mérita qu'on écrivit sur sa tombe, dans l'église de Theuley : *Ci gist le père des pauvres et l'ami du*

pays; les Chalon, fondateurs d'un grand nombre d'hôpitaux pour les malades; les Montferrand, au souvenir desquels se rattache l'hospice du Saint-Esprit de Besançon; les Grammont, les Froissard de Broissia, et tant d'autres qui ont choisi les pauvres pour héritiers, et dont les noms rappellent des œuvres encore existantes.

La dotation des filles pauvres fut une de ces bonnes œuvres que beaucoup de seigneurs franc-comtois voulurent consigner dans leur testament. Le plus ancien exemple que j'en connaisse en Franche-Comté remonte au XIVe siècle, c'est une clause des dernières volontés d'Hugues de Chalon, seigneur d'Arlay. Ce puissant baron testant à Paris le 30 novembre 1398, lègue aux pauvres pucelles de sa terre du comté de Bourgogne 2000 francs d'or *pour elles marier,* à charge de prier pour le repos de son âme (1).

Au siècle suivant, l'institution des Rosières se rattache au souvenir de François de la Palud, seigneur de Varambon. On sait la légende de sa merveilleuse délivrance. Le sire de Varambon avait été fait prisonnier en combattant à la croisade pour Jean II, roi de Chypre. Dans son cachot, il se recommanda, par un vœu, à la bonne sainte Vierge, et, par sa protection, fut transporté miraculeusement dans son château de Vennes. C'est en exécution de sa promesse qu'il fit bâtir, en l'honneur de la vierge Marie, l'oratoire qui est devenu célèbre sous le nom de Notre-Dame de Consolation.

Telle est la légende. Mais un autre document d'une authenticité incontestable, c'est le testament du sire de Varambon, écrit en 1456, et consigné dans le *Recueil des chartes* de Pérard. Nous y lisons cette disposition bienfaisante en faveur des filles pauvres. Je la cite textuellement, en changeant seulement, comme pour les pièces qui suivent, la vieille orthographe.

---

(1) Pièces justificatives, note.

« Nous voulons et ordonnons que, le jour de notre grand enterrement, soient convoquées quinze filles des plus pauvres de notre terre de Varambon, lesquelles seront toutes vêtues de drap blanc, qui sera acheté par mes héritiers, et porteront chacune en leur main une torche ardente pesant trois livres de cire... Et au départir de notre dit enterrement, voulons que nos héritiers donnent à chacune desdites pucelles six gros pour acheter un chaperon rouge.

» Et à chacune d'elles nous donnons et léguons, pour une fois, dix florins pour son mariage et en aumône. Lesquels dix florins ordonnons être payés par nos héritiers dans quatre mois après la requête desdites pucelles et de leurs parents, quand les voudront marier (1). »

Nous retrouvons ici les deux choses essentielles dont on gratifiait les Rosières : le chaperon, qui remplaçait quelquefois la couronne de roses, et la dotation matrimoniale. Seulement cette dotation n'était pas fondée perpétuellement par le sire de Varembon, mais accordée « pour une fois. » Ce seigneur tenait à l'exécution fidèle de son testament. Pour l'assurer, il voulut que ses héritiers s'y déclarassent obligés, avant de prendre possession de ses biens; et, de plus, il ordonna que ce testament fut attaché dans la chapelle de Notre-Dame, pour que chacun en pût prendre connaissance et en assurer l'exécution.

Les grandes dames de cette époque se montraient également empressées à secourir les misères du pauvre peuple, et l'on sait que Mahaut d'Arbois mérita à juste titre d'être appelée la *grande aumonière* de son temps.

Une autre dame, Huguette de la Baume, songea particulièrement à la dotation des filles pauvres. Elle s'exprime ainsi dans son testament :

« Je Huguette de la Baume, dame d'Andelot et de Fro-

---

(1) Pérard, *Recueil de Chartes*, page 591.

mentes, le jour et heure que mon âme partira de mon corps, je la recommande à son vrai créateur... Je veux, commande et ordonne que, à quinze femmes jeunes pucelles, des terres de monsieur mon mari et de moi, soient donnés, baillés et livrés, pour augmentation de leur mariage, à chacune trois florins, commun poids, pour une fois (1). »

Cette dot était modeste. En voici une bien plus magnifique. Mais celle-ci avait pour auteur, non pas une simple châtelaine. C'était une grande princesse, Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie. Dans son testament du 20 février 1508, entre autres libéralités, elle constitue cent dots de mariage, tant pour le pays de Bresse que pour le comté de Bourgogne. Voici en quels termes elle s'exprime :

« *Item,* en outre voulons et ordonnons que par nosdits exécuteurs soient élues et choisies, tant en nos pays de Bresse que comté de Bourgogne, cent jeunes filles pucelles prêtes à marier, auxquelles avons donné et légué, donnons et léguons en aumône à chacune d'elles, pour une fois, la somme de cinquante livres tournois pour leur mariage, afin qu'elles prient Dieu pour nous (2). »

L'exemple de Marguerite d'Autriche fut imité par deux de ses conseillers. C'est d'abord Laurent de Gorrevod, seigneur de Marnay. Dans son testament du 28 mai 1527, daté de Marnay, il fait une dotation de cent florins pour sept jeunes filles, choisies parmi les plus pauvres de ses terres de Bresse et de Franche-Comté (3). C'est en second lieu le célèbre président du parlement de Dole, Mercurin de Gattinara. Par son testament daté à Barcelone du 23 juillet 1529, il fit, dans le bourg de Gattinara, une fondation dont le revenu était des-

---

(1) *Histoire de Coligny,* par DUBOUCHET, page 169.
(2) *Histoire de l'église de Brou,* par Jules BAUX, 1854, page 358.
(3) Note communiquée par M. J. Gauthier, archiviste du Doubs.

tiné à nourrir neuf pauvres et à doter neuf jeunes filles du même lieu (1).

Ces sortes de dispositions testamentaires se retrouvent dans plusieurs titres du xve et du xvie siècle. On lit, par exemple, dans le testament de Caroline de la Baume, dame d'Oiselay, qu'elle donnait le prix de ses meubles pour acquérir un fonds dont le revenu serait destiné à doter quatre garçons et quatre filles pauvres (2).

C'était probablement dans des mêmes intentions qu'on avait conservé, dans l'abbaye de Saint-Claude, l'usage, établi par une fondation ancienne, de distribuer, le jour de la fête de sainte Ursule, du pain, du vin et un bon denier à onze pucelles; et le *Rational de Saint-Claude* ajoute ceci : « *L'une d'icelles, qui est royne, prend le double.* »

A Vercel, l'institution de la Rosière avait un caractère particulier. Sur le territoire d'Adam-lez-Vercel se trouvait une prairie appelée le *Pré des orphelines.* Le revenu de cette terre était donné, pour une ou plusieurs années, à une orpheline de l'endroit, reconnue la plus honnête et la plus vertueuse. Le curé, les échevins et les jurés étaient chargés de la choisir et de la désigner. L'élection avait lieu au mois de juillet, et la tradition faisait remonter l'origine de cette institution aux de Rye, seigneurs du pays (3).

Dans ses observations sur la *Coutume du comté de Bourgogne,* Dunod rapporte et discute savamment les lois qui réglaient la dot des femmes en Franche-Comté. Cette dot pouvait être constituée par des personnes étrangères à la famille, et alors elle s'appelait *dot adventice.* C'est le cas de celles que nous rapportons, et qui étaient établies par des personnes bienfaisantes au profit des filles pauvres.

---

(1) Note communiquée par M. Huart, avocat général à Besançon.

(2) Notes sur les villages de Franche-Comté, manuscrit par l'abbé Baverel.

(3) Archives de Vercel.

Quant à la dot qui venait des parents, elle avait ses règles, fondées le plus souvent sur le droit romain, et quelquefois sur des coutumes locales fort anciennes. Au rapport de Tacite, les Germains donnaient pour présents de noces des bœufs, des chevaux ou même des armes (1). On retrouve des vestiges de cet usage dans quelques villages de Franche-Comté. Ainsi le *Coutumier du Saugeois,* rédigé vers l'an 1458, rappelle une loi de ce pays qui semble être un reste des mœurs germaines. Dans cette contrée si originale de la seigneurie de Montbenoît, les filles recevaient en dot des animaux de labour, que le *Coutumier* appelle « *bêtes de mariage* (2). »

Mais revenons à nos Rosières. Au XVII[e] siècle, en 1633, un chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, Jean Camus de Bosco, voulut laisser après sa mort une œuvre utile à ses concitoyens. Il fit, dans la ville de Gy, sa patrie, une fondation conforme à l'institution de saint Médard, en dotant une fille pauvre et honnête de son pays.

Voici les termes de son testament :

« Afin qu'audit Gy, lieu de ma naissance, j'aie part aux prières des gens de bien, je donne et lègue aux habitants et communauté dudit Gy la somme de trois mille francs, monnaie courante au comté de Bourgogne, à charge par lesdits habitants de payer annuellement et perpétuellement la somme de six vingts francs, à scavoir : cent francs à une pauvre fille dudit Gy, laquelle soit de bonne vie, conduite et renommée, telle qu'elle sera choisie par mon héritière. Laquelle somme de cent francs sera payée à ladite fille, ainsi nommée chaque année, aux fêtes de la Nativité Notre-Seigneur. Mon inten-

(1) Tacite, *Mœurs des Germains,* 18.

(2) *Coutumier du Saugeois,* rédigé sous Jacques de Clerval, abbé de Montbenoît, en 1458. Il en existe plusieurs exemplaires ou copies, notamment aux Archives du Doubs. — Voir aussi aux pièces justificatives, n° II, note sur certains usages anciens de la Franche-Comté relatifs au cérémonial des mariages.

tion est que ladite somme serve à sa dot, pour rencontrer meilleure commodité d'un mari sortable à sa condition.

» Les autres vingt francs seront distribués par ladite communauté à quarante pauvres, à chaque jour de fête de la Pentecôte, en l'église dudit Gy, où ils seront obligés de se trouver et de prier Dieu pour le repos de mon âme (1). »

Le bon chanoine avait nommé pour héritière sa nièce, Antoinette Gélyot, femme d'honorable Pierre Dard, notaire à Gy. Elle remplit fidèlement les intentions de son oncle. Ses successeurs en firent autant, et la dot des filles pauvres de Gy fut exactement payée chaque année jusqu'à la Révolution française qui emporta, là comme ailleurs, le fonds avec le revenu.

Le XVIIIe siècle fut par excellence, comme je l'ai dit, le siècle des Rosières. Mais en Franche-Comté cette institution ne revêtit jamais la forme romanesque qu'on lui donna quelquefois, surtout aux environs de Paris. Ici elle fut toujours et avant tout une œuvre de charité. C'est cette pensée de bienfaisance chrétienne qui inspira Jean-Gaspard Pariset, de Saint-Claude, docteur ès droits. Il légua à perpétuité, aux pauvres de son pays natal, le revenu de son domaine de Chanon, pour faire, chaque année, apprendre un état à un jeune homme et pour doter une honnête fille.

Tel fut encore le caractère des dots fondées par de charitables familles de Poligny et de Sellières. Dans cette dernière commune, une dotation matrimoniale fut constituée, en 1708, par Anne Philippe de Cécile, dame d'Osse, et cette fondation dura jusqu'à la Révolution française. La donatrice ordonna par son testament que, chaque année, au 1er juin, on habillerait treize indigents de Sellières; que l'on donnerait cent francs à deux jeunes hommes pour leur faire ap-

---

(1) *Testament du chanoine Camus de Bosco*, manuscrit communiqué par M. Dard, ancien magistrat.

prendre un métier, et quatre-vingts francs à deux jeunes filles pour se marier (1).

Les dernières Rosières que Besançon ait vu doter furent sept jeunes filles mariées le 20 novembre 1781, par les soins de Mme de Lacoré, femme de l'intendant de Franche-Comté, à l'occasion de la naissance d'un dauphin (2).

Toutes ces fondations et ces usages disparurent dans la grande confiscation du dernier siècle. La Révolution supprimait beaucoup de bonnes œuvres et en fondait peu. Cependant elle eut aussi des Rosières à sa façon, et nous avons sur ce sujet une longue et curieuse relation de la fête des époux célébrée à Besançon le 10 floréal an IV.

La fête auguste, dit le procès-verbal, fut annoncée dès le matin par le son des carillons. Un autel était élevé sur la *Place de la Loi* (Place Saint-Pierre), pour la célébration du mariage des jeunes époux. Parmi les décorations de la fête, on remarquait l'Hymen avec son flambeau et les figures de la Liberté et de l'Egalité. Avant la cérémonie, les citoyens Dutilleul et Bourgeon firent de longs et emphatiques discours, pour célébrer l'*ambroisie des vertus républicaines.* Après le *Ça ira*, la musique entonna l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.* Les époux furent conduits à l'autel sur un char artistement préparé, et entouré de jeunes enfants habillés de blanc et couronnés de myrte. Le citoyen Rambour lut les promesses de mariage et reçut la formule du consentement mutuel, en présence de la foule qui applaudissait, au milieu des parfums qui se répandaient au loin, et aux sons d'une musique harmonieuse. Le soir on dansa jusqu'à la nuit sous les ombrages de Chamars (3).

Ainsi furent mariés, sur la place publique, Frédéric Mar-

---

(1) *Jurassiens recommandables*, par D. Monnier, page 70.

(2) Pièce justificative, n° III.

(3) *Procès-verbal de la Fête des époux*, imprimé à Besançon, chez Briot, an IV.

tin, cultivateur, âgé de 17 ans et 1/2, et Françoise Marchand, cultivatrice, âgée de 18 ans. On ignore si cette cérémonie païenne a porté bonheur aux époux. Mais, malgré les passions anti-religieuses du moment, on ne montra pas beaucoup d'empressement à la renouveler.

En dehors des cérémonies autorisées par l'Eglise, nos pères ont souvent observé certains usages particuliers le jour des noces. Ces usages étaient le plus souvent des restes de mœurs germaines ou de servitudes du moyen-âge. Quelquefois ces coutumes naïves avaient un caractère touchant et symbolique.

Dans certains villages, les nouveaux époux devaient endosser l'habit de noces de leurs pères et mères, pour témoigner par là leur volonté de continuer les traditions de la famille. Ailleurs, le jour de leur mariage, il plantaient un arbre, ordinairement un tilleul, qui devait croître pour perpétuer le souvenir de leur alliance. D'autres fois, quand la nouvelle mariée conduisait ses meubles dans la maison de son mari, le bagage devait être surmonté de la quenouille chargée d'œuvre et garnie de rubans. C'était l'emblème du travail de la bonne ménagère. A Foncine, on observait une coutume plus significative encore. Après la messe nuptiale, l'époux conduisait sa nouvelle épouse sur le cimetière pour la présenter à ses ancêtres. Sans doute un tel usage n'avait rien de bien gai pour un jour de noces. Mais il avait quelque chose de patriarcal, qui n'était pas sans influence sur la conservation de l'esprit de famille (1).

Terminons par le souvenir d'une Fête de la Rosière, qui ne ressemble en rien à celle de saint Médard.

Il y a quelques années, en 1863, on a essayé de ressusciter cette fête dans notre province, en lui donnant une allure passablement fantaisiste. Chacun sait que M. Auguste Guyard voulut faire, du village de Frotey-les-Vesoul, une commune

(1) Voir *Annuaires du Jura*, par D. Monnier.

modèle. Il avait, pour cela, l'approbation et l'appui de quelques hauts personnages, parmi lesquels il cite souvent le Persan Suleyman-Khan, fils de Mirza-Saïd-Khan.

Son programme, moitié sérieux, moitié plaisant, comprenait nécessairement l'institution d'une Rosière à Frotey. Il y ajouta même un Rosier, sous le nom de Liséen, et tous les deux devaient être couronnés comme les modèles du village.

La fête fut célébrée le 15 août 1863, sur la montagne de Frotey connue sous le nom de *Sabot*. Le couronnement eut lieu, raconte M. Guyard, « devant Dieu, devant le délégué du préfet de la Haute-Saône, devant le maire de Frotey revêtu de son écharpe, devant toute la population frotéenne. »

Comme c'était le 15 du mois d'août, l'orateur y parla « de l'Assomption de l'humanité, de l'empereur qui marchait à la tête de la civilisation, du ciel pur, bleu sourire de Dieu, et enfin de la cité rurale modèle, qui devait compléter la cité spirituelle et morale, fondée, il y a deux mille ans, par le sublime fils du charpentier de Nazareth. »

M. Guyard se posait ainsi comme le continuateur du Christ, dont il venait achever l'œuvre, ni plus ni moins. Ce début promettait, la fête fut à l'avenant. La Rosière et le Liséen furent proclamés dignes du prix et de la couronne, et l'orateur les exhorta, en terminant son discours, à se souvenir qu'ils étaient désormais sous les yeux de la *France et du monde*, et qu'ils devaient se montrer dignes de cette haute distinction (1).

Mais un incident fâcheux vint troubler l'harmonie de la fête. La Rosière refusa la distinction qui lui était offerte; c'est ce que rappelle une complainte composée sur ce sujet, et dont je cite le couplet suivant :

---

(1) Voir la *Quatrième lettre aux gens de Frotey*, par Aug. Guyard, Paris, 1863, br. in-8.

« Mais au moins la Rosière
A bien porté son nom !
— Nenni, car la première,
Ecoutant la raison,
A refusé d'un mot
Les honneurs du *sabot*. »

Cette fête ne fut pas généralement prise au sérieux. C'était l'œuvre d'un utopiste qui décorait ses rêveries humanitaires du nom de progrès, et dont la doctrine se perdait dans un vague panthéïsme. Il eut beau ajouter à son œuvre une nouvelle récompense, en instituant un prix pour les jeunes bergers qui respecteraient les nids d'oiseaux. Il ne put faire avancer d'un pas ni le bonheur ni la vertu de l'humanité.

Les entreprises charitables, vraiment utiles, ne font pas tant de tapage. Elles se font peu à peu; elles se développent modestement. En un mot elles font moins de bruit, afin de faire plus de bien.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

LEE PREMIÈRES ROSIÈRES FRANC-COMTOISES.

(*Clause du testament d'Hugues de Chalon sire d'Arlay, léguant* 2,000 *francs d'or pour doter des pucelles de sa terre de Franche-Comté, à charge par ces dernières de prier pour le repos de son âme*). (Paris, 30 novembre 1398.)

Item. Je vuilz et ordonne que aux pouvres pucelles par ma terre du Conté de Bourgoingne soient donnés et distribués par une foys par mes exécuteurs dessoubs escriptz deux mille frans d'or pour elles marier affin que elles soyent tenues de prier Nostre Seignour qui me faice pardon des peschiés que j'ay fais par volenté de mon corps pluseurs fois indeuement, les quelx deux mille frans je vueil estre pris par mes exécuteurs sur mes biens mobles ou la ou il verront que bonnement se pourront prendre et yceulx estre distribuez par mes dis exécuteurs aux dictes pucelles par la meilleur menière qu'il leur semblera bon.....

(Testament d'Hugues de Chalon sire d'Arlay. — Paris (*rue de la Saboterie en l'hostel de l'Ange*) le dernier novembre 1398.) (Fonds Chalon. E. 324. — Archives du Doubs.)

II

NOTE SUR CERTAINS USAGES ANCIENNEMENT OBSERVÉS EN FRANCHE-COMTÉ POUR LE CÉRÉMONIAL DES MARIAGES.

Quand les nouveaux mariés revenaient de l'église à la maison, après la cérémonie nuptiale, ils étaient reçus de diverses manières. A Port-Lesney, on leur jetait au visage des grains de millet ou de froment. Dans les environs de Baume, on présentait à l'épouse les clefs de la maison sur une assiette, pour lui annoncer qu'elle avait la conduite du ménage. Ailleurs, on lui offrait la *mouillotte*, sorte

de tartine de pain grillé trempée dans le vin, ou bien on lui jetait des noix.

Dans la Haute-Saône, quand les deux époux arrivaient devant le domicile conjugal, on leur donnait à chacun un œuf qu'ils jettaient par dessus le toit de la maison. Celui des deux qui depassait le faite de la maison de plus haut avait, dit-on, la maitrise dans le ménage (1).

A Orgelet, les nouveaux époux avaient droit de porter, le jour de la solennité de leur mariage, le bâton de la fabrique sur lequel il y avait une image de Notre-Dame. Le lendemain ils devaient se rendre à l'église pour offrir une pinte de vin, une chandelle et un pain. Une offrande semblable était établie dans l'église de Mont-Roland et dans beaucoup d'autres (2).

Quelquefois les mariages se célébraient hors de l'église paroissiale, dans quelque sanctuaire vénéré de la Sainte Vierge. Pendant plus d'un siècle (de 1615 à 1727), c'est à Notre-Dame-du-Mont, près de Thoraise, que les nouveaux époux de ce village ont fait bénir leur alliance, comme l'attestent les registres de la paroisse.

Nos statuts anciens mentionnent les paranymphes qui conduisaient solennellement l'épouse à l'église, pour la remettre à son nouvel époux, selon l'usage traditionnel du pays, *secundum consuetudinem patriæ custoditam*. Mais ces statuts exigent que les paranymphes soient des hommes graves et ordinairement des parents de l'épouse. Du reste, tous nos rituels condamnent la coutume, qui n'a pas encore disparu, de tirer, à l'occasion des noces, des coups d'arquebuse sur les cimetières, à la porte des églises et jusque dans l'intérieur du temple. Le Parlement de Besançon, en 1732, interdit également cet abus sous peine de cinquante livres d'amende (3).

On sait que les mainmortables ne pouvaient ordinairement se marier hors des terres de leurs seigneurs. Ceux-ci accordaient cette faculté à leurs sujets en les affranchissant. Lorsque Jean de Chalon, en 1435, donna les franchises de la Chaux-du-Dombief, dans le Jura, il voulut, dit la charte, que « les bourgeois de ladite terre pussent vendre et marier leurs enfants librement, sans payer au seigneur d'autre droit *qu'un quarteron d'avoine.* »

---

(1) Voir les *Annuaires du Jura* et les *Documents inédits* publiés qar l'Acad mie.
(2) Archives d'Orgelet et *Histoire de Montroland*, par Jeannez.
(3) *Statuta Bisuntina*, 1573 et 1587; *Rituale Bisuntinum*, 1705; *Recueil des édits*, 1771-78.

Dans son livre intitulé *la Franche-Comté ancienne et moderne,* M. Hugon de Poligny rapporte une singulière coutume féodale. « Le sujet qui se mariait, dit-il, était obligé de faire cuire une marmite pleine de viandes, d'aller manger ces viandes avec son seigneur et de lui laisser la marmite. Si on trouve trop lourde la prestation de cette marmite, on pourrait bien trouver le repas en commun de trop, dans certain temps et certaines mœurs (1). »

A Rahon, dans le Jura, les nouveaux mariés devaient offrir à leur seigneur, deux poules, *avec le ménétrier jouant de son instrument,* ajoute le titre de cette redevance (2). Ce droit de poule, qu'on retrouve dans plusieurs villages, était un souvenir des mœurs des Germains, chez lesquels, selon Tacite, les présents de noces étaient des animaux ou des armes (3).

III

LES DERNIÈRES ROSIÈRES DE L'ANCIEN RÉGIME.

(*Extrait d'une chronique bisontine du* XVIIIe *siècle*).

.....Le 20 novembre 1781, Mme de Lacoré, intendante à Besançon, a fait sept mariages en réjouissance de l'heureux accouchement de la reine qui a fait un dauphin ; ces mariages ont été faits sur les sept paroisses ; sur chaque les garçons et les filles ont été habillés de pied en cape, les habits des hommes étaient couleur de chair et ceux des filles étaient de même couleur, à réserve que l'étoffe était rayée. Le 20, que devaient se célébrer ces mariages, les nouveaux époux se rendirent chez Mme de Lacoré. Au sortir de l'Intendance, chaque garçon menait sa prétendue par dessous le bras. A leur tête était le suisse de M. de Lacoré, ensuite des domestiques, ensuite venaient les mariages projetés et après eux était le reste des domestiques, et de chaque côté étaient des grenadiers de Champagne, et la musique du régiment de Champagne les précédait.. Ils se sont rendus à la cathédrale où l'on devait les marier, et à leur suite il y avait grand nombre d'équipages des gens les plus distingués. En entrant dans la cathé-

---

(1) *La Franche-Comté ancienne et moderne,* I, 319.
(2) V. dans l'*Annuaire du Doubs* année 1876, p. 124 *(Notice sur Etrabonne),* la mention d'un usage analogue.
(3) Voyez *Documents inédits* de Franche-Comté, t. IV, p. 185.

drale, les prétendus entrèrent dans la chapelle du Saint-Suaire, où était Mgr de Rans, suffragant de Mgr de Durfort (Mgr de Rans est évêque de Rhosy). A l'offertoire de la messe, M. le marquis de Saint-Simon a mis de l'argent dans son chapeau et a engagé les dames et les messieurs a mettre dans son chapeau, et il a ramassé de l'argent qui a été partagé. C'est M. de Rans, l'évêque qui les a mariés. La célébration finie, ils sont revenus dans le même ordre qu'ils étaient allés. Rentrés à l'hôtel de l'Intendance où il y avait un grand diner pour les jeunes mariés, et à ce diner étaient M. le marquis de Saint-Simon, M. et Mme de Lacoré, quantité de dames et de messieurs de distinction. On s'est beaucoup amusé pendant le dîner. qui a duré jusqu'à cinq heures ; tous sont allés à l'Hôtel de ville, où l'on a donné le bal dans le même ordre que quand ils sont allés à la cathédrale pour se marier. Toute la façade de l'Hôtel de ville était illuminée, et pendant le bal on a distribué beaucoup de rafraîchissements, et après le bal les jeunes mariés se sont retirés chacun chez eux. Le 21 ils sont allés à la messe avec la même cérémonie que le jour du mariage. Après la messe, les nouveaux époux sont allés à l'Intendance et Mme de Lacoré leur a donné à chacun 400 livres et leur a partagé l'argent qu'avait ramassé M. de Saint-Simon. C'est Mme de Lacoré qui a fait toutes les dépenses, tant pour les habiller que pour le repas et les 400 livres qui ont été données à chaque mariée.

(*Manuscrit du* XVIII*e* *siècle conservé à Baume-les-Dames.*)

NOTICE

SUR

LE PROFESSEUR VALETTE

Par M. A. HUART.

(Séance du 23 mai 1878.)

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, une bien triste nouvelle nous est parvenue. Dans la nuit du 10 mai dernier, un de nos plus éminents compatriotes, M. le professeur Valette, est mort à Paris, dans tout l'éclat de sa renommée et la plénitude de son intelligence, laissant à l'Ecole de droit de Paris, à la Comté et à ses élèves, le salutaire et fortifiant exemple d'une vie entièrement consacrée au travail et à l'accomplissement du devoir.

Votre Compagnie, toujours si soucieuse de garder le souvenir des illustrations de la province, a voulu s'associer au deuil de tous et consigner dans ses annales l'expression de nos regrets.

Vous avez désiré qu'on rappelât devant vous la vie et les œuvres du jurisconsulte consommé et de l'homme de bien dont nous déplorons la perte; il faudrait pour cela une étude longue et approfondie; je ne puis aujourd'hui, Messieurs, vous présenter qu'une esquisse imparfaite, écrite à la hâte, et à l'insuffisance de laquelle votre indulgence voudra bien suppléer.

La Franche-Comté a toujours été la terre féconde des jurisconsultes, des dialecticiens et des penseurs. M. Auguste Valette a été l'un des membres les plus brillants de cette pléiade

de légistes franc-comtois qui, depuis le commencement du siècle, ont illustré par leur talent et leur caractère le palais et l'école. Notre province, Messieurs, peut le revendiquer avec une fierté légitime et le compter, non sans orgueil, parmi ses enfants les plus distingués, à côté des Proudhon, des Grappe, des Bugnet, des Oudot et de tant d'autres qui ont porté dans la science du droit un nom justement honoré (1).

Né le 16 août 1805 (2), à Salins, il commença ses études classiques au lycée de Besançon, et vint les finir au collége de Versailles. Intelligence vive, esprit largement ouvert, le jeune collégien réussit également dans les lettres, qui seront toujours, quoi qu'en disent certains novateurs téméraires, le seul et vrai fondement d'une instruction solide, et dans les sciences, pour lesquelles il paraît avoir eu une propension marquée.

Ceux qui ont connu M. Valette savent combien il aimait à citer les auteurs classiques; il le faisait toujours avec goût et à propos; on voyait aisément qu'il avait vécu dans leur commerce, qu'il s'était assimilé le suc de leurs ouvrages, et que, suivant le précepte du poète, il les avait feuilletés *nocturnâ diurnâque manu.*

Le futur annotateur de Proudhon, le grave professeur qui allait devenir l'émule des Pothier et des Dumoulin, préluda aux succès qui l'attendaient dans la carrière juridique par des succès d'un ordre bien différent. Il débuta, qui le croi-

---

(1) Pour ne parler que des morts, nous pourrions citer encore Courvoisier, Curasson, Nicod, Bavoux, Loiseau, Reverchon, Dalloz, etc.

(2) L'acte de naissance de M. Valette porte les indications suivantes : Du vingt-neuvième jour du mois de thermidor, à onze heures du matin, l'an XIII de la République française. Acte de naissance de Claude-Denis-Auguste Valette, né à Salins, le jour d'hier, à une heure du soir, fils de Claude-Josué Valette, officier pensionné, domicilié à Salins, âgé de vingt-neuf ans, et de Pierrette-Marguerite Thervay, profession de receveuse de la Loterie impériale, âgée de vingt-sept ans, mariés.

rait? par le Conservatoire, et fut très jeune reçu élève de la classe de violon. Au surplus, comme on l'a dit avec esprit (1), pourquoi s'en étonner? M. Valette n'était-il pas le plus ingénieux des jurisconsultes? Il l'était même un peu trop peut-être; c'était un des artistes de la science du droit, et la science et l'art ne devraient-ils pas toujours se donner la main?

Malgré ses succès précoces, il ne tarda pas à laisser la musique pour le droit, et à dix-neuf ans il prit à l'école de Paris ses premières inscriptions. Il suivit les cours de Duranton et de Ducaurroy, et apprit sous ces maîtres distingués les premiers éléments de cette science dont il allait bientôt devenir l'un des plus brillants interprètes.

Docteur au mois de juin 1830, il soutint avec succès une thèse sur un sujet qu'il n'avait pas choisi, mais que le sort quelque peu sévère lui avait désigné, les actions noxales et la loi *Aquilia* en droit romain, les quasi-contrats, les délits et les quasi-délits en droit français.

Au milieu de ses études de droit, le jeune docteur voulut s'essayer à la politique. En 1831, il écrivit sur, je me trompe, contre *la pairie héréditaire comme pouvoir législatif et comme pouvoir judiciaire*, une brochure où se révèlent déjà les tendances libérales du futur député à la Constituante. On y surprend en germe, encore que gâtées par une rhétorique qui sent un peu son époque, les qualités d'un style ironique, incisif, dont les traits redoutés atteindront par la suite sans pitié ses adversaires sur le terrain du droit ou de la politique.

Il continuait cependant ses études avec cette opiniâtreté persévérante qui est un gage certain de succès. En novembre 1832, il concourut pour une place de professeur suppléant à la faculté de droit de Paris, et fut nommé en 1833. En 1837, il succéda à Delvincourt comme professeur titulaire. Il avait à peine trente-deux ans.

---

(1) M. Masson, *Notice sur M. Valette*, 1866.

C'est dans cette chaire qu'il a illustrée pendant plus de quarante ans, et qu'il occupait encore trois jours avant sa mort, que nous l'avons vu, il y a longtemps déjà, prodiguer à ses élèves les trésors de sa science et de son exquise bonté. Le vieil amphithéâtre de l'école était trop petit pour recevoir le flot de ses auditeurs accourus pour entendre sa parole insinuante, persuasive, nullement dominatrice, et sous l'influence de laquelle se développaient, comme irrésistiblement, le goût et le sentiment du droit.

Comme professeur élémentaire, il n'avait peut-être pas toutes ces qualités maîtresses qui ont fait la réputation de son compatriote M. Bugnet; autant celui-ci était clair, précis, absolu, autant M. Valette était indécis et presque hésitant devant les difficultés du droit et les solutions dont elles étaient susceptibles.

Avec son esprit net, mais un peu étroit, M. Bugnet ne voyait pas toujours les aspects multiples des questions, et sa pensée, plus vigoureuse qu'étendue, revêtait vite une forme invariable dont il ne se départait pas volontiers. M. Valette, au contraire, chercheur infatigable et n'ayant jamais fait son siége, craignait avant tout d'immobiliser sa pensée, dont l'élan vers la vérité ne s'arrêtait jamais (1).

Dans ses cours comme dans ses livres, ce qu'on remarquait non sans surprise, c'était l'expression du doute en présence des obscurités de la loi, mais c'était un doute, dit à ce sujet un des plus remarquables successeurs de l'illustre défunt, M. le professeur Labbé, « un doute plein de science et non » de scepticisme, doute qui fait parcourir à l'esprit tous les » aspects de la question, doute qui se résout après un examen » lumineux en une solution présentée comme préférable et » non une affirmation tranchante (2). »

---

(1) M. Labbé, *Recueil de Sirey*, 3e cahier, 1875.
(2) M. Labbé, *Recueil de Sirey*, 1875.

Ne croyant pas que la force réside dans l'immutabilité, il revenait sans fausse honte sur ce que l'expérience lui avait démontré inexact et peu pratique, et nous avons assisté plus d'une fois, précieux enseignement, à ses longues incertitudes qu'il essayait de fixer sans jamais y parvenir complétement.

C'est que les sciences morales n'admettent guère l'absolu; elles ne raisonnent pas sur de pures hypothèses; elles sont destinées à régler des faits ondoyants et divers par les intentions, par les circonstances et par une multitude de causes (1).

Pourtant l'on connaîtrait mal M. Valette si l'on ne s'attachait qu'à cette honnêteté juridique, si je puis m'exprimer ainsi, qui poussée à l'extrême chez lui était presque un défaut. Il savait dans son enseignement tracer fermement les règles certaines, mettre en relief les principes de la science et poser avec solidité les assises du droit, subordonnant le souci des controverses à la connaissance plus approfondie des règles qui en facilitent la solution.

Mais il savait s'élever plus haut; à l'exemple de Pothier, il faisait du droit non une science algébrique, non une métaphysique transcendante, mais une philosophie morale moins étendue, quoique de même ordre, que la morale proprement dite.

Il reconnaissait la puissance des idées générales; il savait les dégager par une fine et judicieuse analyse, par une prudente généralisation, des textes qui les contiennent et des difficultés dont elles devaient préparer la solution. Mais il mettait avec grand soin l'esprit en garde contre les synthèses précipitées, qui aboutissent à des maximes, sortes de recettes commodes, mais trompeuses. L'appareil scolastique lui répugnait, et le docte professeur, dont les connaissances étaient si vastes et les conceptions parfois si vigoureuses et si hardies, conversait avec ses élèves et ne dogmatisait pas.

---

(1) M. Labbé, *Recueil de Sirey*, 1875.

En véritable professeur, aimant à répandre oralement la semence des vérités que ses études lui avaient fait découvrir, M. Valette a peu écrit, et s'il y a songé un instant, il n'a pas recueilli l'ensemble de ses idées et de ses doctrines.

En 1842, il fit paraître ses notes sur Proudhon. C'était Paul qui écrivait sur Sabinus. A cette époque, l'œuvre de notre grand jurisconsulte franc-comtois, dont le traité sur le premier livre du code civil avait fait dire à l'empereur : « Si les commentateurs se mettent à mon code, il est perdu, » avait déjà quelque peu vieilli. M. Valette remit le livre au courant de la législation et de la jurisprudence, réfuta les erreurs du maître avec une indépendance pleine de respect, et y ajouta des notes substantielles, précises, lumineuses, qui font de cette édition comme un traité nouveau et une œuvre toute personnelle.

L'état des personnes est une des matières sur lesquelles la sagacité du professeur s'est le plus exercée. En 1859, il rajeunit lui-même ses notes sur Proudhon, et en 1873 il y revint encore, en livrant à la publicité, sur les instances de ses collègues et de ses élèves, le cours de première année qu'il professait à l'école de droit.

« Il aurait pu aisément, dit M. Labbé, écrire des volumes et rivaliser par l'étendue des développements avec d'autres commentateurs justement célèbres. Il a prouvé qu'il savait dans les dissertations spéciales fouiller des points obscurs, et dans les consultations tenir compte de toutes les nuances d'une espèce. Cette fois il a voulu être bref ; il a condensé en six cents pages une substance doctrinale des plus riches. Ce procédé modeste, et qui donne à son ouvrage l'apparence d'un manuel, répond à une vertu dominante de son esprit : tout indiquer et ne pas tout dire, suggérer la réflexion et non pas en dispenser, mettre l'esprit des autres en mouvement et leur montrer la route, ouvrir des aperçus, faire jaillir des sources de lumière et non les épuiser, poser des principes si

bien motivés, si bien définis, que les conséquences en ressortent d'elles mêmes : tel est le but, telle est la méthode de l'excellent jurisconsulte. Le résultat est que le livre convient à ceux qui savent et à ceux qui veulent apprendre; il n'accable pas tout d'abord; il est si simple et si sobre! Il éclaire toujours; il est si substantiel et si profond ! »

On dirait que son esprit investigateur et subtil avait résolu de s'attaquer aux problèmes les plus difficiles du droit. Après l'état des personnes, ce furent les hypothèques qui l'attirèrent, et tout en collaborant, avec Duvergier et Fœlix, à la *Revue de droit français*, recueil qui restera un des beaux monuments de la science juridique de notre temps, il publia en 1843 un travail *sur l'effet de l'inscription en matière hypothécaire*, et en 1846 un traité des priviléges.

Rien de plus accompli n'est sorti de la plume du savant professeur ; mais malheureusement ce travail est demeuré inachevé, et l'on ne peut que regretter que d'autres occupations ne lui aient pas laissé le loisir d'accomplir son œuvre. Car il possédait à merveille cette matière obscure et ardue entre toutes; il avait fait partie dès l'origine de la commission nommée par le gouvernement de juillet pour la réforme de la législation hypothécaire; avec sa conscience habituelle, il en avait creusé toutes les difficultés, il en avait étudié tous les aspects, et ses collègues dont il était l'oracle, n'hésitaient pas à le proclamer l'homme de France qui connaissait le mieux les hypothèques. Le mot est, si je ne me trompe, de M. de Vatimesnil, peu prodigue de pareils éloges.

M. Valette fit paraître aussi, soit dans la *Revue pratique*, qui venait de se fonder sous le patronage et avec le concours d'un des maîtres les plus aimés de la jeunesse des écoles, M. le professeur Demangeat [1], soit dans le journal le *Droit*,

(1) Aujourd'hui professeur honoraire à la Faculté et conseiller à la Cour de cassation.

des articles pleins d'érudition et de vigueur, sur le cumul de la réserve et de la quotité disponible, sur la théorie des reprises de la femme commune si fatalement inaugurée par M. Troplong, et sur des questions de transcription hypothécaire soulevées par la loi de 1855, cette loi fameuse, l'effroi des étudiants de troisième année, et l'un des vrais chagrins de sa vie de jurisconsulte.

En 1848, M. Valette fut appelé à représenter le département du Jura à la Constituante et à la Législative (1). Fidèle aux opinions de toute sa vie, ami de l'ordre et d'une sage liberté, le professeur siégea à la Chambre parmi les partisans d'une république conservatrice et modérée (2) Son honnêteté politique lui concilia bien vite l'estime et la sympathie de ses collègues, qui tous, sans distinction de parti et d'opinion, ont toujours hautement témoigné de sa droiture, de son bon jugement et de sa ferme raison. Il avait le goût du bien avec persévérance, disait dernièrement de lui un de ses ad-

---

(1) M. Valette fut élu aux élections de 1848, le quatrième de la liste modérée qui comptait MM. Grévy, élu par 63,000 voix, Cordier par 57,000, Chevassus par 41,000; M. Valette obtint 37,000 suffrages. Aux élections du 13 mai 1849, M. Valette, qui avait été violemment combattu par les républicains extrêmes, échoua contre M. Richardet; mais à la mort de M. Cordier, il fut élu par 18,000 voix. La lutte fut des plus vives; M. Ribeyrolles, soutenu par le parti avancé, obtint 16,000 suffrages; *Le Salinois*, l'un des organes du parti modéré, avait même abandonné la candidature de M. Valette pour celle de Lamartine qui ne recueillit que 3,000 voix. Le canton de Salins, entièrement soumis à l'influence de M. Richardet, vota presque en entier contre M. Valette.

(2) M. Valette voulait le bien public, par l'égalité de tous et par l'usage d'une liberté sage et contenue; ce qui ne l'empêchait pas de combattre en tout occasion cet esprit révolutionnaire qui veut tout détruire pour rebâtir ensuite. Dans sa pensée, la République ne pouvait s'établir que sur les bases séculaires de la religion et de la morale. Aussi voyait-il avec une grande peine les efforts insensés de ceux qui travaillaient à amener le divorce de la République et de la religion. « Ils perdront la République, disait-il hautement, ils feront le malheur du pays. » (*A la mémoire de M. Valette*, page 9.)

versaires politiques, M. Poujoulat, et la cause de la liberté religieuse trouva toujours en lui un défenseur. Travailleur tranquille plus que politique, M. Valette intervint surtout dans les importants débats qui s'élevèrent alors en matière de législation; il prit une part active, avec son savant collègue M. Demante, aux lois sur les substitutions, sur les contrats de mariage (loi du 10 juillet 1850), et sur le désaveu en cas de séparation de corps (loi du 6 décembre 1850).

La Chambre de 1848 l'avait nommé vice-président du comité de législation; celle de 1849 l'appela dans la commission chargée de l'étude des réformes à apporter dans la procédure criminelle. Dans l'une et l'autre de ces assemblées, il acquit une autorité supérieure. « Il se fit remarquer, dit un de ses biographes, à la tribune, comme dans sa chaire de l'Ecole, par la netteté de ses vues, la sagacité de ses observations, le côté pratique de ses conclusions. Plusieurs fois il sut s'élever jusqu'à l'éloquence; son discours sur le général Damesme (1), mort entre ses bras, fit une grande impression. La modération de son enquête sur l'insurrection de juin, l'ardeur avec laquelle il s'opposa aux prétentions de ceux qui voulaient détruire les hautes études universitaires et supprimer les chaires de droit constitutionnel et d'histoire du droit lui valurent les éloges mérités des membres les plus éclairés de la Chambre (2). »

---

(1) Cependant on emportait le général Damesme (frappé d'une balle à la cuisse à l'assaut de la barricade de la rue de Fourcy) à l'hôpital du Val-de-Grâce. Un représentant du peuple, M. Valette, qui se trouvait non loin de là lorsqu'il fut frappé, s'approche respectueusement, tristement : il sait que la blessure est mortelle. « Général, lui dit-il, c'est au nom de l'Assemblée nationale que je viens vous serrer la main. — Je vous remercie, répond Damesme en souriant avec une admirable expression de résignation, presque de joie; n'est-ce pas, Monsieur, vous ferez connaître à l'Assemblée que j'ai rempli mon devoir. » (Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de* 1848, t. II, p. 431.)

(2) *A la mémoire de M. Valette*, par un ami de la famille, Paris, Challamel, 1878.

Mais l'œuvre favorite du maître, celle à laquelle il attachait le plus d'importance, c'est son rapport sur le duel. C'est, en effet, un petit chef-d'œuvre, où se trouvent réunies dans une mesure exquise la forme la plus pure et la science la plus accomplie. Ce rapport fut présenté en 1851 à l'Assemblée nationale au nom d'une commission dont M. Valette était président; le projet allait être inscrit à l'ordre du jour de la Chambre, mais on avait compté sans les événements politiques qui vinrent prématurément clore la session législative.

Je devrais, Messieurs, mais le temps me presse et je craindrais d'abuser, analyser devant vous ce travail si juridique et, ce qui vaut mieux, si profondément moral. Une bonne loi sur le duel est encore à faire, et les faits si regrettables que la presse nous signale chaque jour en démontrent, d'une façon éclatante, l'impérieuse nécessité.

Ce n'est pas le lieu de rappeler ici les déclamations éloquentes de Rousseau ni les mordantes ironies de Voltaire sur cette éternelle question du duel, que la morale réprouve, que la religion condamne, et qui subsiste pourtant avec l'appui, ou du moins avec la tolérance coupable des honnêtes gens. Le projet de loi de M. Valette est un héritage de nos assemblées qu'une Chambre française devait accueillir avec orgueil et que ne cesse de réclamer la conscience publique justement offensée. On fait beaucoup de lois aujourd'hui, on en projette plus encore; on a dans ce travail de 1851 sur le duel une loi toute faite et une œuvre remarquable à tous égards. Nous souhaitons vivement qu'on en profite et qu'on ait le courage de la voter.

En 1852 (1), les événements que l'on sait ayant brisé sa

(1) Le matin du 2 décembre, toujours le dernier à savoir les nouvelles courantes, il se rendait comme d'habitude au Corps législatif. On lui apprit en route la dissolution de l'Assemblée « L'acte est nul de plein droit, *ipso jure*, » se contenta-il de dire, et il poursuivit son che-

carrière politique, il revint, sans regrets, au milieu de cette jeunesse qu'il aimait, et reprit sa robe de professeur avec l'intention bien arrêtée de ne plus la quitter à l'avenir. Ses élèves, ses cours et les séances de l'Institut, dont il était l'un des membres les plus assidus, furent désormais son horizon et sa vie, et il consacra ses derniers jours au culte désintéressé de la science du droit, qu'il ne cessa d'enrichir de ses travaux. Mais son patriotisme était demeuré le même, et son cœur avait tressailli et souffert à toutes les atteintes faites à la liberté comme à tous les malheurs de la France.

Ce vaste esprit n'était d'ailleurs étranger à aucune partie des connaissances humaines. Les sciences, les arts, les langues étrangères lui étaient familiers; et c'était un des grands charmes de son commerce que de l'entendre, avec la simplicité qui lui était propre, disserter sur les sujets les plus éloignés de ses études habituelles (1).

Ce grave jurisconsulte était l'homme bon par excellence. On a défini la bonté : « le don gratuit de soi-même. » Cette définition peut à bon droit lui être appliquée, car il se prodiguait sans compter à ses collègues, à ses élèves, à tous ceux qui avaient besoin d'un service et d'un conseil.

Il était l'un des membres les plus actifs de la société protectrice des animaux, et l'on cite de lui des traits d'une naïveté charmante, qu'on croirait empruntés à la vie d'un La Fontaine ou d'un Bernardin de Saint-Pierre.

Il y a quelques semaines, il publiait dans le journal le *Droit* un vigoureux article sur une question juridique importante; nous y retrouvions toutes les qualités distinctives de son

---

min. Bientôt convaincu par lui-même de la vérité du fait, il demanda d'être arrêté avec ses collègues, en disant qu'il en avait deux fois le droit comme représentant du peuple et comme professeur de droit. Il fut, en effet, incarcéré à Vincennes. » (*A la mémoire de M. Valette*, page 8.)

(1) Voir le journal *Le Droit* du 11 mai 1878.

talent, sa dialectique irrésistible et sa science si sûre d'elle-même

Il était pourtant déjà bien affaibli par un mal cruel qui le minait lentement et qu'il supportait depuis de longs mois avec une merveilleuse constance; mais son esprit lucide montrait que son âme était toujours maîtresse du corps qu'elle allait bientôt quitter.

Atteint d'une maladie incurable, dit un de ses biographes, dès le début M. Valette a vu ses forces diminuer au milieu des plus vives souffrances. Jamais une plainte, jamais une parole de découragement. Une patience stoïque, que dis-je, une résignation parfaite selon toute l'acception chrétienne du mot. « Je souffre, disait-il à de rares intervalles, c'est la volonté de Dieu ; » et sans rien ajouter, il se taisait. Ces paroles révèlent le cœur de M. Valette. Il était religieux, non pas seulement de pensée et de principes, mais d'effet et de pratique. Ici encore son caractère d'homme de loi se faisait sentir. Il n'allait pas au-delà de ce qui était commandé; mais où il y avait précepte, il l'observait dans sa rigueur. Quelques jours avant de mourir, il se traînait péniblement au bras de M[me] Valette, le matin du samedi-saint, se rendant à l'église de Saint-Etienne-du-Mont. C'était précisément le jour, l'heure où chaque année il avait coutume de faire ses Pâques; il n'eût voulu, à aucun prix, les manquer une dernière fois.

Le lundi 6 mai, il occupait encore sa chaire de professeur; c'était le suprême effort, il fallut l'en descendre, et le vendredi suivant il expirait, plein de résignation et de courage, dans des sentiments d'une foi vive et d'une admirable piété qui avaient été ceux de sa vie tout entière. Chrétien convaincu, dit M. Poujoulat, il a voulu franchir le pas de la mort en s'appuyant sur la croix. Modeste dans sa vie, il a voulu l'être encore dans sa mort; il a écarté les discours de son cercueil; il a demandé que sa robe de professeur fût son suaire, comme

pour ne pas être séparé, même dans la tombe, des insignes de ses fonctions auxquelles il était si profondément attaché.

Dès que la nouvelle de sa mort se répandit dans Paris, ce fut parmi la jeunesse des écoles, dans le monde savant et la presse tout entière, comme un concert de plaintes et de regrets. Pendant deux jours, les cours de l'école de droit furent fermés. Ses élèves, qui avaient pour le maître un respect poussé jusqu'à la vénération, accoururent de toutes parts pour lui rendre les derniers devoirs, et je ne sache rien de plus touchant que la manifestation spontanée de leur affliction.

Le char qui portait la dépouille mortelle, dit le journal le *Droit* auquel nous empruntons ces détails, était couvert de fleurs et de couronnes, témoignages d'affection et de reconnaissance. On lisait sur l'une d'elles : « A M. Valette, ses anciens élèves devenus ses collègues à la Faculté de droit. » Sur d'autres : « A M. Valette, les élèves de l'école de droit de Paris ; à M. Valette, les étudiants roumains. »

Sur le cercueil étaient placés l'habit aux palmes vertes du membre de l'Institut, la robe et la toque rouges du professeur, les insignes de l'officier de la Légion d'honneur et du membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

On remarquait dans le cortége les délégués des étudiants de Paris et des étudiants roumains portant leurs immenses couronnes d'immortelles ; la députation de l'Institut, la Faculté de droit de Paris précédée de ses massiers ; la députation du barreau de la Cour d'appel auquel M. Valette n'avait pas cessé d'appartenir pendant cinquante ans, et les délégués des sociétés dont il faisait partie.

Venait ensuite une affluence considérable composée des amis sans nombre du défunt et de toutes les notabilités de la société parisienne, ministres ou anciens ministres, sénateurs, députés, membres des diverses académies, conseillers d'Etat, représentants nombreux de la magistrature et du barreau, membres du conseil municipal, etc.

Les étudiants, en groupes serrés, fermaient la marche, attestant, par leur nombre et par leur recueillement, les souvenirs de respect et de reconnaissance que le maître laisse après lui.

Cette foule attristée, ces couronnes de deuil, ces regrets unanimes, témoignent hautement de la grandeur de la perte que le pays vient de faire. Cette perte est grande, en effet, Messieurs, car chez M. Valette, vous avez pu vous en convaincre, l'homme de bien était à la hauteur du jurisconsulte, et la profondeur de sa science n'avait d'égale que la beauté de son caractère. *Bonum virum facile crederes, magnum libenter,* pourrions-nous dire avec Tacite de l'illustre professeur. Sa longue vie, consacrée tout entière au travail et à la vertu, pleine de cette grande probité que rien n'a troublé, ni les honneurs ni les revers, est un magnifique exemple qui ne saurait trop être mis en lumière et qu'on doit proposer sans réserve à l'imitation de ceux qui demeurent après lui.

Pièce dont l'Académie a voté l'impression à titre spécial.

JOUFFROY

Par M l'abbé CIZEL.

(Pièce couronnée au concours de poésie de 1877, lue à la séance publique du 31 janvier 1878.)

Je n'oublierai jamais cette soirée
de décembre.....
(*Nouveaux mélanges*, JOUFFROY.)

I

C'était aux jours glacés où de lumière avare,
Le soleil pour nos monts n'a plus qu'un rayon rare,
Jours sans éclat suivis de ténèbres sans fin...
A travers les grands pins blancs de neige, l'orage
Grondait, stridente voix mêlée au cri sauvage
Du loup tourmenté par la faim.....

La nuit d'un froid linceul enveloppait la terre,
Et dans l'azur du ciel la lune solitaire
Promenait en rêvant sa sombre majesté. .
La nue à chaque instant ombrageait l'astre pâle ;
Les étoiles, flambeaux éteints par la rafale,
N'éclairaient pas l'immensité...

Seul, avec son génie, en ce soir de décembre,
Le philosophe austère, enfermé dans sa chambre,
Songe... Un violent orage agite aussi son sein...
Tous les souffles du doute ébranlent sa pensée ;
Sa tête, sous le poids d'un problème affaissée,
Tremble et s'incline sur sa main.

On a cherché du Nil les sources introuvables,
Mais de l'Egypte en vain l'homme a foulé les sables,
Et remonté le cours du fleuve merveilleux.
Il roule ses flots d'or au lit des mers profondes,
Sans révéler jamais l'énigme de ses ondes
A l'explorateur curieux !

Mais qu'importe au penseur ce mystère inutile ?
Il ne cherchera pas dans un labeur stérile
A ravir le secret que gardent les déserts...
Le Vrai, cet autre Nil, cache aussi sa naissance,
Et Jouffroy veut savoir où gît la source immense
Dont les eaux baignent l'univers !...

Ah ! voilà de longs jours qu'il sonde ce problème ..
Il l'a donné pour but à son étude ; il l'aime,
Et va pour en finir faire un dernier effort.
C'est bien assez souffrir ! C'est bien assez attendre !
Il faut à cet esprit qui voudrait tout comprendre
Ou la certitude... ou la mort !...

Et sa pensée au fond des plus sombres abimes
Tantôt plonge, tantôt s'envole vers les cimes,
Et s'acharne à poursuivre un secret qui la fuit...
Courage, ô grand lutteur ! Cherche, travaille, espère...
On n'arrive au Thabor qu'en passant au Calvaire ;
Le jour ne vient qu'après la nuit !...

Et, comme en Israël, jadis, duel étrange !
On vit se mesurer un homme avec un ange,
Et batailler longtemps sans qu'un d'eux fut vainqueur,
Jouffroy semblait combattre un géant invisible,...
Et ses yeux pleins d'éclairs brillaient d'un feu terrible,
Et la fièvre brûlait son cœur !

Et tout-à-coup sortant de son pénible rêve,
Il se frappe le front, il s'agite, il se lève
Comme un autre Archimède en criant : « J'ai trouvé !
» Ta source, ô Vérité, c'est moi, c'est l'âme humaine ;
» Le voile qui couvrait ta beauté souveraine
» La main de Jouffroy l'a levé !... »

Erreur..! Illusion d'un orgueil qui délire !
Et quoi ! La Vérité n'aurait pour tout empire
Que cette sphère étroite où se meut la raison !
Oh ! non, mon cœur proteste ! oh ! non, ma foi réclame !
Ne coupez pas ainsi les ailes à mon âme,
Et gardez-lui son horizon !

La raison de la foi n'est que l'humble servante.
C'est en vain qu'à grands cris notre siècle se vante
D'avoir d'un joug pesant émancipé l'esprit...
L'aigle n'est plus le roi sublime de l'espace,
Si son œil aveuglé ne voit plus face à face
Dans les cieux le soleil qui luit !

Tu t'es trompé, Jouffroy ! L'homme a besoin de croire ;
Dieu parle : il se soumet; c'est sa plus belle gloire !
Le mystère ici-bas n'a rien d'humiliant.
La vérité peut être incomprise, mais sûre ;
Insensé qui voudrait lui donner pour mesure
Les bornes de notre néant !

L'azur s'était encore assombri davantage,
Et la nuit s'étendait plus profonde, et l'orage
Sur le flanc des grands monts tordait les pins glacés.
Et l'âme du penseur par le doute envahie
Pleurait... L'illusion s'était évanouie...;
Les longs espoirs étaient brisés !...

II

Quand Jouffroy voit s'éteindre au ciel de son génie
L'astre d'or qui guidait ses pas, flamme bénie
Versant sur ses chemins les flots de sa clarté...,
Le sceptique, entouré soudain d'ombres funèbres,
Jette un cri d'épouvante à travers ces ténèbres...
« Vérité! dit-il, Vérité ! »

Où donc es-tu, bel astre, éblouissante étoile,
Dont la chaste splendeur m'apparaissait sans voile ?
Pourquoi donc as-tu fui mon regard éperdu...?
O foi de mon enfance..! ô foi de ma jeunesse..?
Viens..! Reviens..! sauve-moi de la nuit qui me presse...
Etoile, étoile, où donc es-tu?

J'ai besoin, pour guider ma raison — nef errante
Sur les flots agités d'une mer inconstante,
Etoile, j'ai besoin du secours de tes feux.
Oh! je tremble.., j'ai peur.., je sens que je m'égare...
Pour me montrer l'écueil reparais donc, ô phare,
Dans la sérénité des Cieux!

Ah! quand j'ouvris, enfant, les yeux à la lumière,
Tu souris; tes rayons caressaient ma paupière;
Tu brillais devant moi comme un divin flambeau!
L'ange consolateur qui gardait ma jeune âme,
De ses deux ailes d'or en abritait la flamme,
Et la tenait sur mon berceau!

Je grandis..., et les pas de ma naïve enfance,
Dans des sentiers, bordés des fleurs de l'innocence,
Allaient, toujours conduits par l'astre radieux.
L'éclat de l'évidence éblouissait ma vue;
La vérité s'offrait à moi vivante et nue;
Je croyais, et j'étais heureux!

O livre trois fois saint que m'apprenait ma mère,
Chef-d'œuvre révélant le mot de tout mystère,
Où tout problème obscur a sa solution...,
Catéchisme éloquent de ma première étude,
Où mon cœur, altéré déjà de certitude,
Calmait sa noble passion...

La raison de Jouffroy te rend tous les hommages!
J'ai veillé, j'ai pâli sur les œuvres des sages,
Mais mes yeux n'ont rien vu qui t'égale en clarté!
Là science isolée est un chaos étrange
Où le faux et le vrai luttent — sombre mélange
De lumière et d'obscurité!...

Oh! qu'ils sont loin les jours où, dans l'humble chapelle,
Le dimanche, un vieux prêtre à la voix solennelle
Devant le peuple ému m'interrogeait, enfant..!
Je le vois, il m'appelle..., et je l'entends encore
Me disant : « Qui t'a mis au monde, Théodore? »
« Dieu, » répondais-je triomphant!

Je connaissais alors les secrets de son être,
Et mon âme, formée aux leçons du saint prêtre,
Montait d'un libre vol jusqu'à son Créateur!
La sagesse habitait sur mes lèvres croyantes,
Et le soir, devant Dieu, joignant mes mains tremblantes,
Je le priais de tout mon cœur!

Et je sentais en moi grandir la foi divine...
Je sentais que le Dieu de science illumine
L'esprit humble et pieux qui se soumet à lui.
Mais maintenant où suis-je, et quel épais nuage
M'a dérobé soudain le soleil du jeune âge
Qui sur mes premiers jours a lui..?

Pourquoi tout à présent m'apparaît-il plein d'ombre..?
Pourquoi devant mes yeux ce voile immense et sombre
Qui me cache du vrai l'horizon bien aimé..?
Pourquoi comme un aveugle ai-je perdu ma route?
Dans les cercles affreux du noir enfer du doute,
Pourquoi suis-je donc enfermé..?

Je t'aime, ô Vérité, je te cherche... Est-ce un crime?
De cet amour sacré dois-je mourir victime?
Peut-on monter vers toi d'un trop rapide élan..?
Depuis quand l'aigle altier, déployant sa grande aile,
Ne doit-il plus fixer son ardente prunelle
Sur le soleil étincelant?

Non, non! je ne veux pas de cette destinée...
A t'aimer sans espoir tristement condamnée
La raison de Jouffroy ne se résigne pas!
J'irai, — le cœur saignant — et fier de ma blessure,
J'irai, te poursuivant sans guide, à l'aventure,
Sur tous les chemins d'ici-bas!

Et quand j'aurai fini ma course folle, à l'heure
Où, sans t'avoir trouvée, il faudra que je meure,
Lorsque Dieu changera ma nuit sombre en clarté,
Alors, brisant ses fers, libre enfin, mon génie:
« Montre-toi, dira-t-il, ô Lumière infinie,
Au martyr de la Vérité!.. »

III

Quand l'aurore apparut au sommet des montagnes,
Le soleil de ses feux inonda les campagnes,
Mais la nuit fut sans fin dans le cœur de Jouffroy.
Heureux s'il eut alors relu son catéchisme;
Mais il a préféré l'orgueil du scepticisme
Aux humilités de la foi!

Un jour, le dernier jour qu'il passa sur la terre,
O bonheur!... Son regard retrouva la lumière...;
Son ciel noir redevint pour un instant vermeil...
Dieu, toujours indulgent en faveur du génie,
Visita l'incrédule à son lit d'agonie,
Et berça son dernier sommeil..!

LISTE ACADÉMIQUE.

(31 décembre 1878.)

Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'Archevêque de Besançon.

Mgr le duc d'Aumale, général commandant le 7me corps d'armée.

M. le premier Président de la Cour d'appel.

M. le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

Besson (Mgr), évêque de Nîmes (30 août 1847).

Bial, O ✱, chef d'escadron en retraite (29 janvier 1865).

Bigandet (Mgr), vicaire apostolique en Birmanie (janvier 1853).

Blavette, ✱, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Nantes, rue Cambronne, 13 (janvier 1868).

Bonaparte (le prince Louis-Lucien), à Londres (janvier 1865).

Cardon de Sandrans (le baron), C ✱, ancien préfet, à Paris, avenue de La Tour-Maubourg, 12 (27 janvier 1874).

Chotard, Henri, ✱, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont (25 août 1873).

Conegliano (le duc de), ✱, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, Paris (août 1865).

MM.

Coquand, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences, à Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✻, ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole normale et à l'Ecole des mines, rue Madame, 37, à Paris (janvier 1848).

Dév, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

Dreyss, Charles, recteur de l'Académie de Clermont (27 janvier 1874).

Gerando (le baron de), ✻, ancien procureur général, boulevard Saint-Michel, 113, à Paris (août 1868).

Gerard, Jules-Francisque, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (25 août 1874).

Kornprobst, ✻, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Lissajous, O ✻, recteur de l'Académie de Besançon (25 juin 1877.

Matty de Latour, ✻, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867).

Mignard, homme de lettres, à Dijon (août 1859).

Mignot, Edouard, ✻, commandant au 14me régiment de ligne, à Lyon (25 août 1875).

Morelet, ancien notaire, rue Vaucanson, 4, à Grenoble (Isère) (janvier 1861).

Parandier, O ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (février 1835).

Perron, ✻, secrétaire perpétuel honoraire, à Paris (août 1838).

Person, ✻, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris 24 (août 1845).

Reboul, ✻, doyen de la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).

Rozière (E. de), O ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) (27 juin 1878).

MM.

Sainte-Agathe (Louis de), ✻, ancien adjoint, président du conseil d'administration de la Société des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

Sainte-Claire-Deville, H., ✻, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des établissements météorologiques, rue du Vieux-Colombier, 8, à Paris (août 1845).

Sauzay, Jul., littérateur, à Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).

Seguin, ✻, recteur de l'Académie de Caen (29 janvier 1872).

Servaux, O ✻, sous-directeur au ministère de l'Instruction publique (27 juin 1878).

Tourangin, G O ✻, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

Marnotte, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, rue Moncey, 5 (24 août 1826), *doyen de la Compagnie.*

Bretillot, Léon, ✻, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1835).

Jobard, O ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

Clerc, Edouard, ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837).

Vaulchier (marquis Louis de), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

Tripard, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 33 (24 août 1844).

Blanc, C ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

Vuillerет, Just, juge au tribunal, rue St-Jean, 14 (24 août 1853), *secrétaire perpétuel.*

MM.

Druhen aîné, ✱, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

Chiflet, Ferdinand (vicomte), propriétaire, rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855).

Laurens (Paul), ✱, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue de la Préfecture, 15 (24 août 1855).

Terrier de Loray (marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

Sanderet de Valonne, ✱, ancien directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (janvier 1862).

Suchet (le chanoine), archiprêtre, curé de la basilique Saint-Jean, rue du Clos (21 janvier 1863).

Ordinaire, O ✱, sous-directeur d'artillerie en retraite, ancien commissaire du Gouvernement près le conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

Castan, Auguste, ✱, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

Vaulchier (comte de), Charles, ancien député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867), *vice-président en 1877-1878, président annuel en 1878-1879.*

Pioche (l'abbé), Louis, professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867).

Baille, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1867).

Estignard, ancien député, membre du Conseil général du Doubs, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

Lebon, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).

Labrune, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (28 août 1868).

Sire, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la

MM.

garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870), *trésorier de la Compagnie.*

VERNIS, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, (rue Neuve, 26 (29 janvier 1872).

GAUTHIER, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 29 janvier 1872), *secrétaire-adjoint, archiviste.*

DE JANKOVITZ, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

MARQUISET, Léon, membre du Conseil général de la Haute-Saône, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

DUCAT, Alfred, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, architecte à Besançon, rue St-Pierre, 3 (24 août 1872).

BERGIER (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

CARRAU, Ludovic, professeur de la Faculté des lettres, place Saint-Amour, 3 (25 août 1875).

Associés résidants.

MM.

TIVIER, Henri, doyen de la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 9 (27 janvier 1876), *président annuel en 1877-1878.*

HUART, Arthur, avocat général à la Cour d'appel, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, rue de la Préfecture, 13 (27 janvier 1876).

PINGAUD, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 74 (27 janvier 1876), *vice-président en 1878-1879.*

MERCIER, Louis, horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).

SAINT-GINEST, Etienne, architecte du département du Doubs, rue Granvelle, 28 (31 juillet 1877).

SAINT-LOUP, Louis, professeur à la Faculté des sciences, rue Neuve, 9 (27 juin 1878).

MIEUSSET, Pierre, conducteur des ponts et chaussées, rue Battant, 114 (27 juin 1878).

MM.

PIÉPAPE (Léonce DE), ✱, capitaine d'état-major, attaché au 7e corps d'armée, rue du Clos, 31 (27 juin 1878).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

MM.

HUGO, Victor, O ✱, de l'Académie française, etc, rue La Rochefoucauld, 66, à Paris (août 1827).

MARMIER, Xavier, O ✱, membre de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1, (août 1839).

RICHARD (l'abbé), ancien curé de Dambelin, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Baume-les-Dames (août 1842).

WEY, Francis, O ✱, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue de Mareil, 57 (août 1845).

CIRCOURT (le comte Albert DE), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (janvier 1846).

RONCHAUD (Louis DE), secrétaire général des Beaux-Arts, rue Malesherbes, 38, Paris (novembre 1848).

BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

VIEILLE, Jules, O ✱, recteur de l'Académie de Dijon (août 1853).

BERGERET, docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

PETIT, J., statuaire, rue d'Enfer, 89, Paris (août 1856).

GRENIER, Edouard, littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

TOUBIN, professeur au lycée d'Alger (août 1859).

---

(1) Une délibération du 30 juillet 1831 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

PASTEUR, C ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences), rue d'Ulm, 45, à Paris (janvier 1860).

CIRCOURT (Adolphe de), à Paris (janvier 1861).

GIGOUX, Jean, ✻, peintre d'histoire, rue Châteaubriand, 17, à Paris (août 1861).

GÉROME, ✻, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Acad. des Beaux-Arts), rue de Bruxelles, 6, à Paris (août 1853).

BRIOT, professeur à la Faculté des sciences, boulevard Saint-Michel, 46, à Paris (août 1865).

JACQUENET (Mgr) protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

BRULTEY (l'abbé), curé de Saponcourt (Haute-Saône) (août 1868).

FLEURY-BERGIER, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

MARCOU, de Salins (janvier 1870).

CHAMPIN, ✻, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (janvier 1872).

MOREY (l'abbé), curé de Beaudoncourt (janvier 1872).

GRÉA (l'abbé), vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

REVERCHON, ✻, ancien député du Jura, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

HAUSER, ✻, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 168, à Paris (24 août 1872).

TOURNIER, Edouard, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des hautes études, rue Servandoni, 6, à Paris (25 août 1873).

BOUQUET, Jean-Claude, professeur à la Faculté des sciences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 août 1873).

BEUVAIN DE BEAUSÉJOUR, Paul-Félix, curé de Luxeuil (Haute-Saône) (25 août 1875).

DUMONT, Albert, recteur de l'Académie de Montpellier (25 août 1875).

MM.

GAINET (l'abbé), curé de Cormantreuil (Marne), chanoine honoraire de Reims (25 août 1875)

PERRAUD, Philippe, professeur de rhétorique au lycée de Lons-le-Saunier (27 janvier 1876).

BAILLE, Ch., juge de paix à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).

VILLEQUEZ, professeur à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).

PROST, Bernard, archiviste du Jura, à Lons-le-Saunier (31 juillet 1877.

GIACOMOTTI, peintre, à Paris, rue de Vaugirard, 39 (27 juin 1878).

GARNIER (Charles-Edouard), sous-chef aux Archives nationales, à Paris, rue Nollet, 1, passage Saint-Louis (Batignolles) (27 juin 1878).

BECQUET (Just), sculpteur, à Paris, rue Denfort-Rochereau (27 juin 1878).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

MM.

TAYLOR (le baron), G ✻, littérateur, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68, à Paris (août 1825).

PAUTET, Jules, sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

MALLARD, archéologue-dessinateur, à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire) (août 1845).

BRAUN, O ✻, ancien président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg en France, à Montbéliard (août 1849).

QUICHERAT, Jules, ✻, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, rue de Tournon, 16, à Paris (août 1857).

BAUDOUIN, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 16 (janvier 1861).

MM.

JUNCA, publiciste, à Paris (janvier 1865).

DALLOZ, Edouard, O ✻, ancien président du Conseil général du Jura, rue Vanneau, 18 (août 1866).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ✻, archiviste du département de l'Aube, correspondant de l'Institut, à Troyes (août 1867).

LECLERC, François, membre de l'Académie de Dijon, à Seurre (Côte-d'Or) (24 août 1872).

BARTHÉLEMY (Edouard DE), membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, 80, à Paris (25 août 1873).

BEAUNE, Henri, procureur général à la Cour d'appel de Lyon (27 janvier 1874).

PIGEOTTE, Léon, avocat à Troyes (Aube) (23 janvier 1874).

DE MEAUX (le vicomte), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, à Paris (23 janvier 1874).

LE BRUN DALBANE, président de la Société académique de Troyes (Aube) (25 août 1874).

DE BEAUREPAIRE, ✻, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut, à Rouen (25 août 1875).

TUETEY, Alexandre, archiviste aux archives nationales (31 juillet 1877).

GARNIER, Joseph, ✻, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).

Associés étrangers (1).

MM.

GACHARD, ✻, directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

VULLIEMIN, historien, à Lausanne (mars 1841).

MATILE, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

MM.

Menabrea, à Turin (août 1844).

Reume, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

Kohler, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

Cantu, César, historien, à Milan (janvier 1864).

Liagre, Jean-Baptiste-Joseph, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).

De Rossi (le comte J.-B.), à Rome (27 juin 1878).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain ; Bourg.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences arts, belles-lettres, agriculture de Saint-Quentin.

Allier.

Société d'Emulation de l'Allier ; Moulins.

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

Aude.

Commission archéologique de Narbonne.

Bouches-du-Rhône

Académie d'Aix.
Académie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie à Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie ; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de Charente ; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.

Côte-d'Or.

Académie de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs ; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie de la Drôme ; Valence.

Eure.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure ; Evreux.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir ; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie du Gard ; Nîmes.

Haute-Garonne.

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du Midi de la France ; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomatique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etienne.

Haute-Loire.

Société académique du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires du Lot; Cahors.

Lozère.

Société d'agriculture de la Lozère; Mende.

Maine-et-Loire.

Société académique de Maine-et-Loire; Angers.

Manche.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche; Saint-Lô.

Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne; Châlons-sur-Marne.

Société des sciences et Arts de Vitry-le-Français.

Meurthe.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société philomatique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique de l'Oise; Beauvais.

Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie d'Arras.

Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'Emulation (1878).

Rhône.

Académie de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.

Haute-Saône.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône ; Vesoul.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.
Société de médecine légale ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.
Société des sciences naturelles de médecine de Seine-et-Oise; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie de Rouen.
Société hâvraise d'Etudes diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du Nord de la France ; Amiens.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'Emulation des Vosges ; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.
Société météorologique de Belgique, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis; New-York.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du Nord de la France ; Amiens.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'Emulation des Vosges ; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.
Société météorologique de Belgique, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis; New-York.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.

TABLE DES MATIÈRES.

[illegible] — Imp. Dodivers, [illegible]